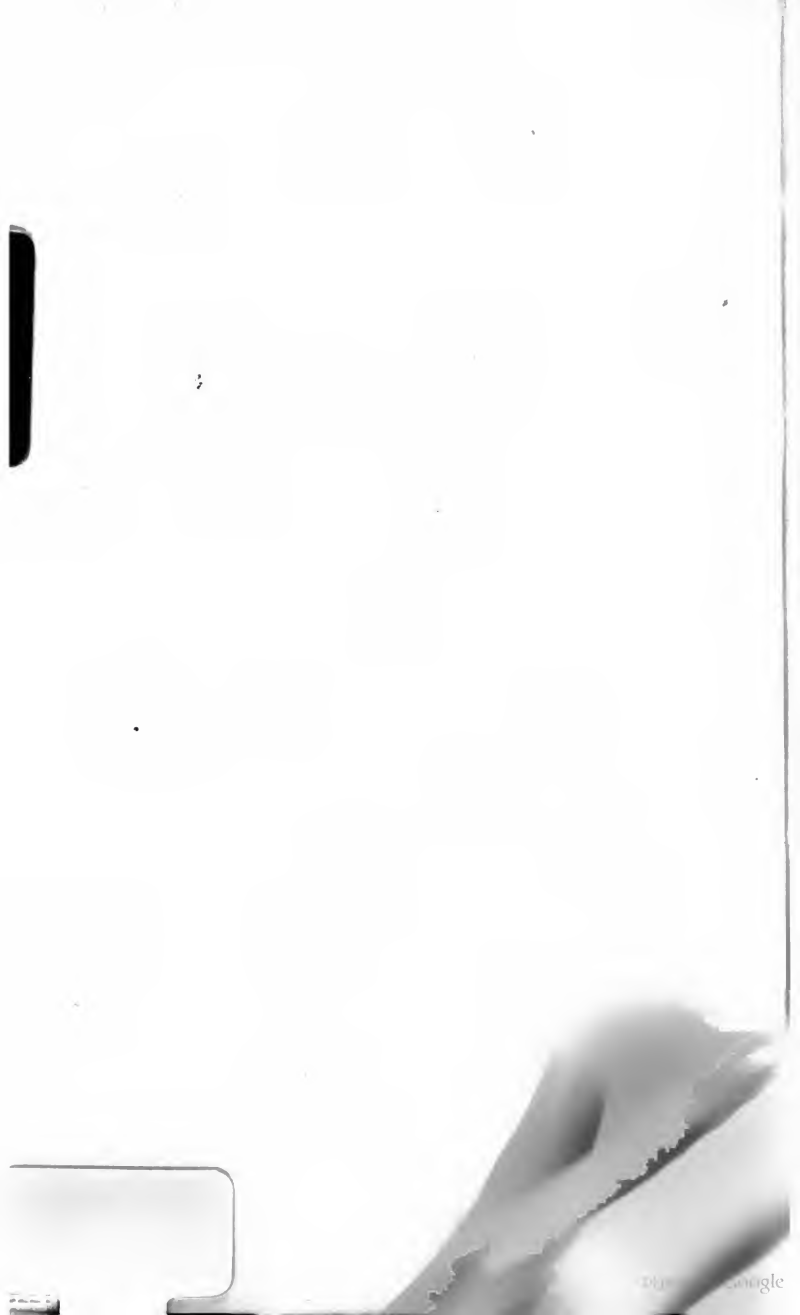






LE

CABINET HISTORIQUE

LE

CABINET HISTORIQUE

Paris. — Imprimerie de Wittersheim, rue Montmorency, 8.



LE CABINET HISTORIQUE

REVUE TRIMESTRIELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues,

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE

ET DE SES DIVERSES LOCALITÉS

AVEC LES INDICATIONS DE SOURCES, ET DES NOTICES SUR LES BIBLIOTHÈQUES

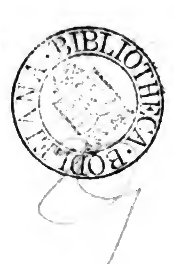
ET LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS

Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTS



PARIS

AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE

RUE D'ANGOULÊME-SAINT-HONORÉ, 27.

1855


BIBLIOTHECA BODLEIANA

TABLE DE MATIÈRES

DOCUMENTS INÉDITS

Pages.

Première livraison.

Pages.

Deuxième livraison.

Troisième livraison.

Quatrième livraison.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La librairie moderne, en ne vendant plus que des livres imprimés, a porté un préjudice plus grand qu'on ne sauroit dire aux études littéraires et à son propre commerce. Ce ne sont pas toujours les meilleures productions de l'esprit humain que la typographie met son honneur à reproduire. Les bibliothèques publiques sont encombrées de travaux inestimables, que leurs auteurs n'ont point eu le temps de coordonner ou les moyens de mettre au jour, et qui, s'ils étoient, comme au moyen âge, déposés en copies chez les libraires, trouveroient bientôt d'ardents acquéreurs et de judicieux éditeurs.

La question de décentralisation littéraire, si vivement controversée, et que les congrès scientifiques ont pris la mission d'examiner, auroit quelque intérêt à ce que la librairie reprît cette branche d'exploitation. Les études historiques notamment y gagneroient beaucoup. La littérature provinciale qui vise à quelque importance, a besoin de se retremper dans les traditions nationales, et il faut qu'elle puise désormais ses inspirations dans l'histoire même du pays, dans ses légendes, toujours si pourvues d'intérêt et de véritable poésie. Mais souvent cette ville qui fut notre berceau et que nous entourons d'un amour filial, ses souvenirs sont incertains, ses archives muettes, et des échos perdus ou peu sûrs sont les seuls garants de sa vie passée : et c'est encore à Paris, dans les dépôts publics, que le curieux investigateur est forcé de venir chercher les éléments de l'histoire du pays qui l'a vu naître : car depuis longtemps les bibliothèques, et les Archives nationales, dont le siège est à Paris, ont tout acquis, tout absorbé. Mais alors les déplacements prolongés et coûteux, les recherches pénibles, et, en l'absence d'un guide éclairé, l'ignorance des sources, rendent le plus souvent toute véritable découverte impossible.

C'est pour parer autant qu'il est possible à ces inconvénients, et, comme le dit mon prospectus, pour venir en aide aux travailleurs



de province, que j'ai conçu l'idée du *Cabinet historique;* et je supplie le lecteur de ne point supposer qu'en ceci je cède à la tentation d'une idée peu mûrie ou d'une fantaisie de circonstance. Par le temps que j'ai vécu en province, j'ai appris à connaître les privations et les besoins des gens de lettres éloignés du centre, et bien longtemps avant de songer à l'exécuter moi-même, je rêvois et souhaitois avec ardeur la double entreprise à la réalisation de laquelle je voue désormais mes soins, mes forces et mes instants.

J'ai commencé mes recherches, comme le font tous les antiquaires zélés, qui, rêvant une bonne histoire de leur pays, se croient capables de l'entreprendre, et dans ce louable but se mettent à la quête des faits. Ils commencent par rassembler leurs matériaux sans ordre, sans plan arrêté; ils recueillent, ils entassent pièces sur pièces, ils se tiennent à l'affût des renseignements, ils interrogent les souvenirs, les traditions, ils feuillettent les vieux livres, les vieilles paperasses. Il leur semble qu'ils n'auront jamais assez de documents; leur portefeuille cependant s'enfle à vue d'œil et bientôt regorge. C'est le temps où il faut mettre tout cela en œuvre. Alors surgissent les obstacles: il y a la difficulté du plan, le choix des matériaux, l'embarras des divisions; il y a l'ennui de tout dire et le regret d'omettre quelque chose; puis viennent les distractions forcées, les travaux d'un autre genre, le défaut de temps, et surtout la crainte de consacrer de précieux loisirs à des études que le goût public ne favorise pas assez. Tout cela refroidit l'historien, le détourne de son but, et les recherches si péniblement faites, les renseignements si difficilement acquis, les matériaux si cher payés, le fruit des voyages lointains, les esquisses commencées, les anecdotes curieusement recueillies, tout cela gît enfoui, oublié dans les cartons. Heureux quand des déplacements forcés, des mutations survenues dans la position sociale, ne font pas abandonner à des mains totalement ignares, ou sans curiosité, les si précieuses ébauches! Voilà le sort des travaux d'une infinité de gens de lettres, et surtout de la plupart des antiquaires qui étudient avant tout pour leur propre et unique satisfaction.

Comme tant d'autres, je m'étois composé un portefeuille de matériaux pour l'histoire de chacune des provinces de notre ancienne France. Mais comme tant d'autres aussi, j'en suis venu à désespérer de pouvoir jamais fondre en un seul corps d'histoire mes nombreux documents. Puis, si heureuses qu'aient été mes recherches dans les bibliothèques départementales, que devenoient mes découvertes en présence de l'immense amas de matériaux recueillis sur le même

sujet par les Dupuy, les Gaignières, les Duchesne; par Ducange, l'abbé Le Bœuf, Dom Grenier, Fontette, Fontanieu, La Ravallière et tant d'autres? matériaux encore inédits, encore inconnus à la plupart des gens de lettres, et fermés surtout aux investigations de la province!

Ce n'est point ici le lieu de rechercher par quelles voies tant de trésors se sont accumulés sous la main centralisatrice du gouvernement. Il est certain qu'ils ont été réunis dans des vues libérales et conservatrices. Qu'on juge, en effet, par ce que l'on a perdu, de tout ce que cela seroit devenu en province, au milieu des troubles et des agitations de nos soixante dernières années. D'ailleurs, qui l'ignore? ces acquisitions sont restées la propriété de la France entière : c'est le bien, le patrimoine de tous les amis des lettres; seulement les hommes de la province peuvent se dire : est-on réellement propriétaire d'une chose dont on n'a pas même l'usufruit? et pour l'immense majorité des curieux, n'y a-t-il point impossibilité d'y prétendre la moindre part?

Il est bien vrai que le gouvernement, et, sous son impulsion, MM. les administrateurs des dépôts publics, se préoccupent sérieusement de l'idée d'appeler la France entière au bénéfice de tant de richesses, et que des inventaires, des catalogues se préparent, qui mettront un jour le public au courant de toutes choses! — Mais ce n'est rien hasarder que de prédire que le jour d'une lumière complète est encore éloigné, et que, ces travaux même exécutés, il restera toujours pour les littérateurs éloignés de grandes difficultés à vaincre, ne fût-ce que pour la communication et la mise en possession des matériaux utiles. J'ajoute que l'impossibilité de tout cataloguer, de tout décrire, laissera dans l'ombre une foule de pièces et de documents qui semblent avoir peu d'importance dans un inventaire général, et qui souvent sont d'un immense intérêt pour l'histoire et la monographie d'un pays.

Notre pays, en France, a cela de remarquable entre tous les autres de l'Europe, qu'il s'y trouve à peine un hameau qui n'ait ses singularités historiques. Ici c'est une origine antique qui se perd dans la nuit des temps et qu'attestent d'irrécusables monuments; là, des constructions romanes, une église gothique, un château féodal; ailleurs un évènement capital, un fait d'armes, une naissance illustre; partout de curieuses et touchantes traditions. Ce n'est pas seulement dans les archives de la mairie ou du département, dans les souvenirs et les traditions des habitants qu'il faut aller chercher l'histoire d'une localité; cette histoire, qu'elle se circonscrive à un étroit territoire

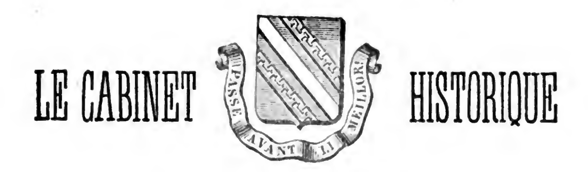
ou qu'elle se lie aux annales du pays, a souvent ses titres les plus précieux, les plus authentiques, égarés au loin. — Les relations que depuis vingt années j'entretiens avec quelques-uns de MM. les bibliothécaires des départements, la bienveillance de MM. les conservateurs des grandes bibliothèques de Paris, me donnent l'espoir de fournir sur chaque ancienne contrée de notre pays plus d'indications historiques que n'en ont jamais contenu les catalogues et les recueils jusqu'ici publiés.

Le but principal de cette Revue, je ne puis trop le répéter, est de fournir des indications pour l'histoire provinciale de la France. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique,* a rendu d'incontestables services; mais depuis la publication de ses cinq volumes in-fol. (1768-78), les dépôts auxquels il renvoie, pour la partie des manuscrits, ont été dispersés ou transformés, et ses indications sont aujourd'hui comme non avenues, — quant à l'usage pratique.

Le catalogue des manuscrits des grandes bibliothèques européennes dressé par Hœnel, est également insuffisant, malgré son incontestable utilité; il donne notamment une médiocre idée des richesses bibliographiques de notre pays; la partie historique y est à peu près nulle —Quant au catalogue général aujourd'hui en voie d'exécution à la bibliothèque impériale, la plus intelligente et la plus active direction sous laquelle se prépare cet immense travail ne fera point que les énormes volumes qui en sortiront soient par cela même d'un usage économique et facile. D'ailleurs la nécessité de tout comprendre et de tout indiquer fera sacrifier bien des choses de détail, et c'est précisément ce détail auquel je veux surtout me consacrer. Souvent en effet tel document de quelques pages, — que le catalogue général ne pourra citer parce qu'il fait partie d'un recueil que l'on se contentera d'indiquer sommairement, — sera cependant d'un grand intérêt pour l'histoire de telle ou telle localité; c'est à le mettre en relief que je donnerai principalement mes soins. Puis, la bibliothèque impériale, bien que le principal point de mes explorations, n'est pas le seul dépôt que je doive mettre à contribution. Mes recherches sur divers points de la France me permettront d'autres récoltes dont profitera ce recueil.

Pour augmenter l'intérêt de mon catalogue, je le fais précéder de quelques petites pièces peu connues, inédites et relatives à l'histoire des pays dont je publie la bibliographie. Cette sorte de revue rétrospective offrira un ensemble de documents curieux qui conservera toujours sa valeur et son intérêt.

L. P.



REVUE TRIMESTRIELLE.

CHAMPAGNE.

—

I. — LA NEUVILLE-AU-PONT. — PASSAVANT.

Il y a en France quatre villages du nom de PASSAVANT ; le premier dans le département du Doubs, canton de Baume; le deuxième dans le département de Maine-et-Loire, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur. Les deux autres sont sur les confins de la Champagne : l'un, du département de la Haute-Saône, canton de Jussey, arrondissement de Vesoul, compte 1,368 habitants. C'est de sa forteresse dépendante du domaine de Champagne, que nos comtes tiroient leur cri de guerre : *Passe-avant! Passe-avant li meillor!* Nous avons quelques documents sur sa chastellenie. Le *Passavant* dont il est question dans le fragment qui suit fait partie du département de la Marne et du canton de Sainte-Menehould, sur les marches de la Champagne et de la Lorraine. Il avoit son château, dont on voit encore quelques restes, puis une prévôté royale. Sa population est aujourd'hui de 1,000 à 1,100 habitants.

La Neuville-au-Pont, bourg de 1,300 à 1,400 habitants, du même canton, a aussi sa célébrité. Fondé par Blanche, comtesse de Champagne, en 1203, sur les terres de l'abbaye de Moirmont, il a pris son nom d'un pont construit sur la petite rivière de Biesme, non loin de la voie romaine. La Neuville-au-Pont, célèbre dans la contrée par un pèlerinage en l'honneur de Sainte-Menehould, *la vierge de la côte-aux-vignes*, a vu naître les Buache, célèbres

géographes, membres de l'Académie des sciences, morts, l'un en en 1773 avec le titre de premier géographe du Roi ; l'autre, son neveu, mort en 1825 : il avoit succédé, au même titre, au célèbre d'Anville.

Punition singulière, pour cause d'injure, établie en 1203, par la coutume de la Neuville au Pont, près de Sainte Menehould, en Champayne, et en 1247, par la coutume de Passavant, dans le même canton, — par où l'on voit qu'une femme convaincue d'en avoir injurié une autre, etoit condamnée à porter nue en chemise une pierre à la procession de la paroisse.

Coutume de la Neuville-au-Pont, 1203.

Mulier quæ mulieri convitia dixerit, duorum vel duarum testimonio convicta, quinque solidos solvet... et si nummos solvere noluerit, lapidem portabit ad processionem die dominicâ, in camisiâ ; et si viro dixerit convitia, testibus convicta, quinque solidos solvet ; et si vir convitia dixerit mulieri, quinque solidos reddet simili modo dividendos.

Coutume de Passavant, 1247.

La fame qui dira vilonie a autre, si come de putage, paiera v sols, ou ele portera la piere toute nue an sa chemise, à la procession : et cele la poindra après an la nage d'un aguilon : et cele disoit autre vilonie qui tourt a honte de cors, elle paieroit III sols, et li homs ausine.

Observations sur cette coutume.

I. La femme condamnée etoit maîtresse de paier l'amende ou de porter la pierre à la procession.

Si nummos solvere noluerit, portabit lapidem.
Ele paiera v sols, ou ele portera la piere.

Je ne conçois pas par quel motif la loy laissoit cette alterna-

tive au choix de l'accusée et non à celui de la femme insultée. Il y avoit sans doute une proportion d'ignominie entre l'amende et la peine corporelle.

II. La coutume de la Neuville ne met aucune différence entre telle ou telle injure : celle de Passavant les distingue : l'une blessoit la réputation, « si comme qui dira de putage. » La réparation en chemise etoit pour cette injure. L'autre n'etoit que le reproche de quelque défaut corporel, comme de dire à une femme, qu'elle étoit boiteuse, bossue, etc. « Une autre vilonie qui tourt à honte de cors. » Celle-ci s'effaçoit par l'amende pécuniaire.

III. Quoique les paroles du texte, prises à la lettre et dans le sens qui se présente d'abord, laissent à entendre que la femme qui, nue en chemise, faisoit la réparation, portoit la pierre dans sa chemise, *lapidem portabit in Camisia*, « elle portera la piere toute nue en sa chemise, » je ne puis croire cependant que la coutume ait voulu ordonner, surtout à une procession, une cérémonie et une posture aussi indécente que l'auroit été celle de cette femme. Je suppose qu'elle tenoit la pierre dans ses mains, comme un criminel, qui fait amende honorable, tient la torche au poing.

IV. La pierre marquoit vraisemblablement que la femme qui avoit commis l'insulte méritoit qu'on la lui jettât. De là peut-être est venue l'expression proverbiale, « jetter la pierre à quelcun. »

V. La coutume de Passavant permet à la femme qui aura été insultée de piquer à la hanche, à la fesse, celle qui lui aura fait l'outrage : du moins, je crois que c'est ainsi qu'il faut interpréter ces mots, « et cele la poindra après en la nage d'un aguilon. »

VI. Les deux coutumes s'accordent à prononcer des peines moins sévères contre les hommes qui diroient des injures aux femmes que contre les femmes elles-mêmes, *si vir convitia dixerit mulieri quinque solidos reddet.* « Ele paieroit III sols, et

li homs ausine. » Il n'y a point de réparation en chemise ordonnée pour les hommes.

(*L. de la Ravallière, Coll. Champagne.*)

II. — JEHAN MOREAU, AUX HABITANS DE CHAALONS.

Cette lettre est du temps où le pays, à tort ou à raison, las de la domination du très-redouté roi Louis XI, entrevoyoit avec certaine satisfaction l'aurore d'un nouveau règne Jehan Moreau nous semble un de ces exacteurs qui, sous l'autorité et pression du Roi très-chrétien, faisoient leurs menues affaires en travaillant à celles du Roi leur maître. Louis XI étoit atteint de la maladie dont il mourut (le 30 août suivant). C'est l'époque où, suivant Comines, « pour faire parler de lui parmi le royaume plus que jamais n'avoit fait, et de peur qu'on ne le tint pour mort, il envoyoit de tous costés acheter choses rares et précieuses et les payoit plus cher qu'on ne vouloit les vendre. » Toutes ses créatures avoient ordre de dire et de répéter partout qu'il étoit encore gaillard et ne s'étoit jamais si bien porté.

A messieurs les manans et habitans de la ville de Châlons.

Messeigneurs, je me recommande par cent mille fois à vos bonnes graces : le présent porteur est venu pardevers moy, lequel m'a dit qu'il a charge de par vous d'appoincter à moy, touchant le fournissement de vostre grenier, aussy touchant le sel que je y ay fait descendre, come autrefois vous ay mandé. Et de rechef ay dit audit porteur que quant au sel que dedens y eus, n'y ay avancé puissamment pour ce que l'ay piéça vendu et receu les deniers : et eusse bien voulu le vous avoir vendu, et avoir fait quelque bon appoinctement avec vous le tems

passé; dont n'a tenu à moy, car souvent vous en ay faict solliciter.

Depuis peu de temps ay sceu qu'avez faict faire quelque ajournement contre moy, vous opposans et appelans pour résister contre le vouloir et plaisir du Roy, dont j'ay eté, et ceux qui en ont ouy parler, merveilleusement esbays! et quand je vouldrois croire aucunes gens, il y en a aucuns qui se sont melez de faire faire ces oppositions qui ne s'en riront jà. — Je me suis fort esbays que plutot ne vous etiez rebellez, touchant cette matière; mais j'ay eté averty pour quoy c'est; c'est que, pensiez que le Roy fust en autre disposition de santé qu'il n'est, Dieu mercy et Nostre Dame! Il est et sera, si Dieu plaist, en sa bonne santé, qu'il me gardera et soutiendra d'icy à vingt ans ce qu'il m'a donné.

Or, messeigneurs, je ne suis point tant maulgracieux que quant vouldrez venir à raison pour ledit fournissement en ce que je pourroy, je n'en fasse quelque bon appoinctement à vous, tel qu'il me semble que vous en dussiez contenter. Messieurs, du sel que j'ay cy descendu, ny puis rien, si non que je m'efforceray tant faire à celuy à qui je l'ay vendu qu'il appoinctera à vous raisonablement, s'il ne tient à vous, au moins je m'y emploieray à ce faire come pour mon propre faict, et luy ay escrit par cedit présent porteur.

J'ay un de mes gens à Paris, d'entre vostre quartier, qui a procuration de moy assez suffisante pour appoincter à vous du fournissement, auquel j'escris qu'il vous fasse tout raison, laquelle croy qu'il fera. Et à Dieu, Messeigneurs, qu'il vous doint ce que désirez. Escrit au Plessis du Parque, le 14e jour de février.

Le tout vostre et amy,

JEHAN MOREAU.

Et au dos étoit écrit ce qui s'ensuit :

Collation a été faicte de cette copie à l'original par nous jurez royaux au Vermandois, le 14 février 1483.

(*Coll. L. de la Rav.*)

III. — J. D'ALBRET, SIRE D'ORVAL, GOUVERNEUR DE CHAMPAGNE, AU ROI.

Les collections si précieuses de la Bibliothèque impériale, connues sous le nom de fonds Béthune et fonds Dupuy, contiennent sur l'invasion de la Champagne par Charles-Quint une foule de lettres curieuses pour l'histoire, écrites par les principaux chefs de l'armée françoise et datées de Troyes, Chaumont, Joinville, Arcis, Chalons, Reims, Rethel, Attigny, Vouziers, le Chesne, Mézières, Mouzon, Sedan et Bouillon, lieux où se tenoient cantonnés les différents corps destinés à observer et contenir les mouvements de l'ennemi. La réunion de ces lettres en un seul corps d'ouvrage seroit d'un grand intérêt pour l'histoire de cette partie de notre Champagne. On sait que l'un des principaux faits d'arme de cette campagne fut la défense de Mézières par le capitaine Bayart. Voici trois pièces à ce sujet, notamment cette lettre si souvent, mais si inexactement citée, par laquelle Bayart promet de défendre Mézières ; — elle est d'un laconisme simple et qui vise peu à l'effet.

De Mouzon, le 7 juin 1521.

Au Roy mon souverayn seigneur.

Sire, à ce soir j'ay eu nouvelles comme M. de Nassau et son armée n'est point allé à Jamais (*Jamets*), mais a tiré oultre à ung village qui s'appelle St-Laurens qui est moitié au Roy catholique, et moitié à M. de Lorraine, et à deux lieues dudit

Jamais : et semble que ce soit le chemin pour aller à Fleuranges, combien qu'ils ne sont pas encore si avant qu'ils ne puissent bien revenir. Le principal et plus certain advertissement que j'en aye eu, c'est de Richard de Maigny, que bien cognoissez, qui est à M. de Lorraine, que ledit seigneur a envoyé dedans une sienne ville, nommée Astenay qui n'est pareillement que à deux lieues dudit Jamais et dudit St-Laurens où sont les autres. Et par ung autre advertissement, Sire, j'ay eu nouvelles qu'il est venu à Thionville, à demie lieue près dudit Fleuranges, mil ou XII cents chevaux et II mille hommes de pied, oultre la bande que M. de Nassau a avecques luy.

Sire, aussy ay esté adverty par homme qui partit mercredy de Lyeige, lequel dit qu'il veit passer ce dit jour, audit Lyeige, III c. chevaulx qui s'en venoient au camp dudit M. de Nassau, et que en ung village à deux lieues au-dessoulz dudit Lyeige, passoient IIII ou V mille hommes de pied allemands, dont le cappitaine se nomme *Cluchme*, tirans pareillement audit camp.

Sire, M. le maître de l'artillerie et Bayard sont allez disner à Sedan, qui dient avoir appris toutes pareilles nouvelles audit lieu que celle de l'article cy-dessus, des gens de pied et de cheval estant en Lyeige, et davantage de la mort de Mme de Nassau et de Mme de Chievres. Et vela, Sire, ce qui nous est venu aujourd'huy. L'on envoie encore gens dehors pour sçavoir toutes nouvelles, dont incontinent serez adverty.

Sire, à ce soir est arrivé icy M. le Bailly de Caen, qui a esté bandé bien preste, comme il m'a dist. Sire, je prie à Dieu qu'il vous doint tres bonne vie et longue. Escript à Mouzon, ce VIIe jour de juing.

Votre tres humble et tres obéissant subjet et serviteur,

D'ALEBRET.

(*f. Bethune*. 8584.)

LES OFFICIERS DU ROY GENS DE JUSTICE ET HABITANS DE MOUZON, AUX GENS DU CONSEIL DE LA VILLE DE CHALONS.

» La guerre commença par la prise de Saint-Amand au diocèse de Tournay, de Montaigu et d'Ardres, en Picardie. Félix, comte de Nassau, assiégea Mouzon le 24 aoust et l'emporta trois jours après, par le peu de résistance que fit Louis de Genlis, seigneur de Montmort, étonné de la multitude des assiégeants. La ville offrit deux cent mille écus pour rachepter le pillage; mais les victorieux ne tinrent compte de cette offre, et avoient résolu de la réduire en cendres, s'ils eussent réussi devant Mézières, qui se défendit courageusement pendant six semaines, sous la charge du capitaine Bayard, et de quantité d'autres bons chefs que le Roy y avoit envoyés.

(Marlot, *Histoire de Reims*, t. 4, p. 276.)

A honorez seigneurs messieurs les gens du conseil de la ville de Chalons.

De Mouzon, dernier de juillet.

Honorez seigneurs, nous nous recommandons à vos bonnes graces : vous etes assez avertis de l'armée que le marquis de *Landon* (sic), lieutenant et gouverneur général du duché de Luxembourg, a auprès de nous, et du grand nombre de grosse artillerie et puissant qu'il a avec lui, et comme en peu de temps il a pris et ruiné le château de Bouillon. Maintenant vous avertissons qu'il recueille les pierres par lui tirées et qu'il a rechargé toute son artillerye. Les aucuns et le plus commun disent que c'est pour assiéger Sedan : les autres, et plusieurs nos bons amis, et qui sont bons serviteurs du Roy, nostre seigneur, nous avertissent que sans nulle faute c'est pour cette ville, soit maintenant ou cy après, et que facilement s'i's avoient

cette ville, pourroient passer et aller par toute Champagne, jusqu'à vostre cité, que Dieu ne veuille! Ainsi que de ce et de tous nos affaires ces porteurs vous pourront dire et informer plus au long, ausquels, s'il vous plaist, ajouterez foy comme à nous tous : et à quoy secretement et diligemment il y échet bien avis et provision, et vous y prions et requerons bien affaire.

Outre plus, messieurs, vous sçavez que continuellement et sans cesser nous sommes en danger et portons le faix et la dépense pour toute cette frontière, ne jamais n'avons repos ne seureté, ne jour ne de nuyt; et sy avons consumé à merveilles tout le passé, pouldres et traits; et tant que de présent nous sommes pas si bien pourveus, et nous seroit besoin, pour éviter les grans dangers et entreprinses que l'on pourroit faire sur cette ville; et vous prions très fort de nous ayder et recouvrer le plus bonnement que faire pourrez, veu l'affaire que présentement et subitement nous peut à venir, et tellement vous en plais, de faire que nous ayons cause de nous en louer et remersier au Roy, nostre sire, avec ce que vous sçavez que nous sommes votre boulevart et defense, et serons tellement de corps et de biens sans y rien épargner, que le Roy, nostre sire, à son joyeux retour, sera content de nous, et vos biens sains et saufs. Ecrit à Mouzon, ce dernier jour de juillet.

Vos bons amys les officiers du Roy, gens de justice et habitans de la ville de Mouzon.

Au dos : Le 6ᵉ jour d'août, en présence de moy Jean d'Août, notaire royal au baillage de Vermandois, et scribe de la ville de Chaalons; Aubertin, Chatelet et Henry Leclerc, demeurant à Mouzon, ont confessé avoir receu de la ville de Chaalons, une caque de poudre à eux délivrée par les gouverneurs dudit Chaalons, laquelle ils ont promis de livrer audit Mouzon. Fait ledit an et jour d'août.

(*Coll. L. de la Rav.*)

LE CAPITAINE BAYART, AU ROI.

De Mezières, le 13 *aoust* 1521.

Sire, tant et si tres humblement que je puis, me recommande à vostre bonne grace.

Sire, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par laquelle me faictes sçavoir que M. d'Alençon vous a escript la bonne volonté que j'ay à vous faire service, et mesmement en l'affaire de Mezières, là où je suis venu : où j'ay trouvé M. d'Orval, lequel n'en a point bougé et y a donné si bon ordre que je n'y auray pas grand peyne. Touteffoys si l'affaire y venoit, là ou ailleurs, vous me trouverez vray gentilhomme.

Sire, je prie à Dieu qu'il vous doint très bonne vie et longue ; à Mezières, le XIII d'aoust.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur,

BAYART.

(*f. Béth.* 8500.)

IV. — G. DE TAIX, A M. L'ÉVÊQUE DE TROYES.

Claude de Beaufremont, à qui les deux lettres qui suivent sont adressées, étoit évêque de Troyes depuis 1561. Il avoit été appelé à succéder à Antoine Carraciole, qui s'étoit fait calviniste. Il mourut le 24 septembre 1593. Réné Benoist, ce curé un jour huguenot, un jour ligueur, que Henry IV se choisit pour cathéchiseur, fut appelé par ce prince à succéder à Beaufremont. L'histoire a loué le zèle, la tolérance et la charité de ce dernier : mais les lettres qui suivent, quoique venant d'un homme célèbre dans l'histoire de Troyes, n'en sont pas moins empreintes de cet esprit d'aveugle partialité qui est le caractère propre de ce temps de calamités.

De Troyes ce 25 *février* 1574.

Monseigneur, estant arrivé icy Monsieur Davon, il m'a fort songneusement requis de luy dire des nouvelles de vostre santé, avec ses protestations accoustumées de son humble et affectueuse servitude en vostre endroict. Mais comme vous le cognoissez froid en ses discours, et ne s'advançant de dire beaucoup de nouvelles, aussy ne ai-je que bien peu appris, et encore ne sont-elles pas bonnes. Il m'a dit que le jour qu'il partoit de la court, y advint ce bruit de ce gentilhomme provençal nommé Montabran, qui faillit de tuer Monsieur de Guyse, de quoy il est arresté, prisonnier, se deffendant opiniastrement qu'il n'a jamais pensé telle chose. Je ne sçais si les ténebres de la nuit et le deffault de tesmoings luy pourront sauver la vye. Si est-ce que mondit sieur n'eust eu l'espée au poing, de laquelle le cuydant enferrer, il la rompit contre la muraille, qui receut le coup. L'acte est tel qu'estant faict en ténebres, malaysément on pourra tirer là lumière ; si est-ce qu'il nous menace de plus d'inimitiés plus que jamays entre ces deux maisons, que l'on pensoit se debvoir reconcilier par le moyen dudit hymenée. Mais je croy qu'il peult bien aller faire danser ailleurs (1).

(1) L'auteur de l'*Histoire des ducs de Guise* parle en ces termes de cette tentative contre le duc de Guise : « Attaqué sur l'escalier du château par un assassin nommé Ventabren, qui chercha aussitôt un refuge dans l'appartement de la Connétable, le duc de Guise l'y poursuivit et lui fit grâce pourtant, sur l'intercession de Mme de Montmorency, en bornant sa vengeance à quelques coups de plat d'épée. Ventabren, arrêté, fut élargi sans procès, et les mobiles de son criminel attentat demeurèrent ignorés, bien que dans les conjectures auxquelles il donna lieu, la Reine-mère, dit-on, se trouvât compromise » (Tom. II, p 553.) L'affectation de De Taix à parler immédiatement de la Reine-mère après son récit, et les projets absurdes qu'il lui prête, indiquent assez qu'il partageoit les soupçons que mentionne M. de Bouillé.

La reyne-mère cependant fait des préparatifs pour aller en Pologne, et, dit-on, qu'elle brasse le mariage du roy son fils avec la fille du Grand-Turc. Desjà bruicte l'on qu'il se fera, et que saincte Brigide l'a ainsy prédit, promettant par ce mariage l'accroissement de saincte foy catholique et l'empire quasi universel à ce jeune prince. En ces entrefaictes s'eschauffent les propos de réformation sur tous estats, et doit-on commencer au nostre.

Il se parle aussy, ou pour mieulx dire, il se murmure quelque chose de séditions, soit pour la religion, soit pour les subsides. Monseigneur de Savoye est tantost mort, tantost vif; et le roy d'Espagne et Monseigneur de Nemours tantost tuteurs de son fils, tantost non. Nous attendons icy quelque trouble pour le descriement de nos monnoyeurs. Dieu nous en veuille préserver s'il luy plaist, et vous doinst, Monseigneur, en parfaicte santé, ce que plus desirez, en vous baisant très humblement les mains. De Troyes, ce xxve février 1574.

Votre très humble serviteur,

G. de Taix.

(*f. Dupuy*, 537.)

DU MÊME AU MÊME.

De Troyes, ce IIIe *de mars* 1574.

Monseigneur, je ne vous sçauroys dire l'ayse et le contentement que j'ay receu hier, entendant par les lettres qu'il vous pleust m'escrire la grace que Dieu avoit faicte à monsieur vostre nepveu de luy renvoyer quelque bonne espérance de sa santé : je le supplie très humblement qu'il luy plaise confirmer ceste

espérance et la convertir bientost en une pleyne foy de son entière guérison, et qu'il ne permectte point que vous voyez jamais mort celluy là en quy doit revivre vostre maison et qui doit recueillir le fruict des labeurs de vous et de monsieur vostre frère. Je feray pour cest effect une continuation de prieres tres humbles à sa divine bonté, et la feray aussi faire par messieurs de vostre église, jusqu'à ce que nous entendions certaines nouvelles de l'entiere convalescence de monsieur vostre dit nepveu. Vous pouvant asseurer, monseigneur, que tous ont monstré une grande promptitude à faire les prieres susdites en grande tristesse en ce facheux accident.

Je laisse ce propos pour vous escrire d'autres nouvelles qui ne vous seront pas fort agreables, et touteffoys, monseigneur, il est besoing que les entendiez pour vous preparer à vous tenir sur vos gardes, car nous voylla à la guerre ouverte plus que jamais, et commence l'on a surprendre les villes, bourgs et chasteaulx comme l'on faisoit aux précedents troubles : et qui pis est l'on a ozé attenter jusques à la personne du Roy, qui, sabmedy au soir, sur les onze heures, eut advertissement que mil ou XII cents chevaux, estant desjà à Montfort-la-Morrie, le venoyent envelopper à Saint-Germain : qui fut cause que sur l'heure mesme il feist desloger toute sa court et gagner Paris, à l'arrivée de laquelle il s'eleva un bruict effroyable que le Roy estoit pris et qu'il falloyt refaire la Saint-Barthelemy. Et de faict, je croy que l'on y a commencé, selon que le gentilhomme qui a apporté ces nouvelles dict en avoir veu les préparatifs dimanche matin qu'il en partit. Le Roy, pour monstrer cueur et visage de prince asseuré, ne veult partir pour ceste nuict, ayant disposé ses gardes à l'entrée de l'uy, comme il appartient en tel cas; l'on l'attendoyt à disner ledit jour, dimanche, audit lieu de Paris (1).

(1) C'est cette tentative du duc d'Alençon, frère du roi, qui causa l'arrêt et la mort de ses confidens La Mole et Coconas.

Sa Majesté à eu certaines nouvelles que les Anglois sont dedans La Rochelle, y ayant esté appellez et mis par les Huguenots du dedans, et dit-on que La Noue y commande comme par le passé. *En fides in regem et in patria pietas!* Sainctes, Nyort, Le Signau et aultres trop de places bonnes et fortes sont surprinses. L'on a depesché monsieur de Villeroy pour aller en Languedoc et Provence, où il semble que toutes choses sont desplorées. En ces grands malheurs le Roy se trouve si pauvre et si necessiteux qu'à grande peine il a moyen de fournir la despence ordinaire de sa maison. De sorte qu'on ne vit jamais tel désastre, et, qui pis est, *occulte multi simulantes* mettent ce prince en grand deffiance : Dieu seul et la fidelité de son bon peuple et de Paris, où il s'est refugié pour troys moys, le reconfortent. Il donnera là ordre aux affaires. Il me semble aussi, monseigneur, que ce n'est chose impertinante de penser aux notres et se tenir clós et couvert principalement de nuict. Et ne doubtez, s'il vous plaist, de la verité des choses dessus dictes, car elles sont prou vrayes, mais non encore divulguées, de peur d'emotion plus grande. Monseigneur, je supplie Dieu avoir pitié de nous et vous maintenir en sa protection tres saincte, en vous baisant tres humblement les mains, de Troyes, ce IIIe de mars 1574.

Vostre tres humble serviteur,

G. DE TAIX.

P. S. Monseigneur, l'on donne doulcement ordre à la garde de cette ville, et advertira l'on monseigneur de Barbezieux du tout.

Monseigneur, je me viens encore d'adviser du mal qui advint icy hyer, et duquel il se fault garder : le prévost des mareschaulx avoit pris un des plus grands voleurs huguenots qui sont au pays, nommé Lesprevier, enfant de ceste ville, et qui, durant les troubles, en a tousjours esté la terreur et horreur. L'on sattendoyt que sabmedy il le deust faire exécutter pour une infinité

de meschancetez par luy commises. Hyer il se sauva. Or, il ne fauldra point de s'allier avec ses autres compagnons, et fera encore beaucoup de maulx, soit en surprenant les maisons, soit en arrestant et coupant la gorge aux marchands, comme il a tousjours fait. Et pour ce, monseigneur, il fera bon de se tenir sur ses gardes partout.

(*f. Dup.* 537.)

V. — LE ROI HENRI III, A M. D'INTEVILLE, LIEUTENANT GÉNÉRAL AU GOUVERNEMENT DE CHAMPAGNE.

D'Inteville, issu d'une bonne famille de Joinville, entièrement dévouée à la maison de Lorraine, n'étoit en Champagne que le lieutenant du duc de Guise. Ce qui faisoit la force et l'audace de ce dernier, c'est que les gouvernements des provinces, les commandements des places fortes, les emplois élevés dans les parlements, dans les conseils et ailleurs, étoient partout entre les mains de ses créatures. Mais c'est surtout en Champagne qu'étoit la force de résistance et de compression de la maison de Guise. Le recueil des lettres d'Inteville, dont aucune n'a encore été publiée, est à lui seul l'histoire de la Haute-Champagne au temps de la Ligue.

Monsieur d'Inteville, j'ai veu le mémoire que m'avez envoyé par le sieur de Vicpape, contenant les articles de l'association que l'on dict s'estre faicte par aucuns gentilshommes et aultres de mon pays de Champaigne : lequel j'ay trouvé tant esloigné de ce qui doibt entrer en l'esprit de ceulx qui me sont

nais subjects et non seulement contraires directement à l'aucthorité qui m'est deue, mais aussy à toute police humaine, qu'il devroit estre quasy estimé hors de vraisemblance, n'estoit que l'on s'apperçoyt les esprits des hommes s'adonner en ceste saison à toute sorte des plus énormes perversitez qui se puissent imaginer. Et pour ce qu'il ne se peult pas moins recueillir dudyct memoire que d'un anéantissement de mon autorité et de l'ordre et police qui a esté ordonné en mon royaulme depuis son premier establissement, je vous prie que en telle association et après avoir cognèu qu'il en soit quelque chose, vous ferez informer secrettement par mes officiers contre ceux qui en seront pour en estre faicte la pugnition telle et si exemplaire que au cas appartient; à ce que, si ung tel mal s'est commencé en quelque endroit de mon royaulme, il n'aille pas plus avant; mais qu'il soit arresté incontinent : et m'asseurant que vous y ferez selon l'affection que vous portez au bien de mon service, je ne vous en diray rien davantage. Mais prieray Dieu, Monsieur d'Inteville, qu'il vous ait en sa sainte garde, à Paris, le 18 janvier 1580.

HENRY.

Contresigné : BRUSLART.

D'INTEVILLE AU ROI.

De Troyes, ce dernier jour de mars 1580.

Sire, si satisfaisant à ce que m'avez mandé par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du IIe de ce mois, j'ay faict tout debvoir pour descouvrir, et me suis enquis fort particulièrement s'il y restoit quelques relicques de la prétendue ligue dont le bruit a couru par un espace de temps, au Bassigny. Je

n'en ay ouy nullement parler depuys que je suis party de Chaumont, et croys, sire, que les autheurs d'icelle et ceulx qui s'y estoient fourrez ont songé à leurs consciences et à la grande faulte qu'ils avoient comise, de se vouloir séparer du debvoir et obéissance qu'ils sont tenuez porter par droict divin et humain à leur prince souverain et naturel, tellement que j'estime ce feu estre estaint : et Votre Majesté aura par mes précédentes entendu comme au partir dudit Chaumont, j'ay esté visiter les villes de Victry, Chaalons, Reyms, St-Menehould et St-Dizier, esquelles j'ay trouvé tous les habitants en bonne unyon et repos, disposez à la continuation de leur accoustumée fidélité et dévotion au bien de vos affaires et service; comme en semblable ceulx de ceste cy, ou je me suys rendu depuis peu de jours, s'y estant trouvé beaucoup de seigneurs et gentilshommes, esquels j'ay remarqué et cogneu une sincère affection à votre dit service, pour lequel, je m'asseure, ils s'emploieront tousjours tres fidellement et qu'ils m'aideront et assisteront à maintenir vos subjets au repos et tranquillité que vous le désirez par l'observation et entretenement de vos edicts et ordonnances; que je leur ay faict entendre votre intention estre de les faire garder et observer inviolablement. Au surplus, Vostre Majesté m'excusera, s'il luy plaist, si j'ose entreprendre de mesler ce qui touche ses dites affayres et service avec le particulier de la charge qu'il vous a plu me commestre d'estre lieutenant général en ce gouvernement, de laquelle j'espere me rendre capable par ma fidélité et subjection. Je vous diray, Sire, que je n'ay voullu jusques icy faire aucun semblant d'avoir entendu la poursuitte que le sieur de Thou a faist faire couvertement depuis que je suis en cette charge, pour disposer vostre dite Majesté à luy accorder ung pouvoir pour commander au Bassigny. Mais aiant sceu qu'il n'y a que trois ou quatre jours qu'il a passé par icy pour aller en court, délibéré d'essaier et sonder le gay, si sa présence pourra faire quelque chose de plus que n'ont fait les lettres qu'il a

escriptes ; je me suys pensé ne devoir négliger de ramentvoir vostre Majesté de la promesse qu'elle m'a toujours faicte de me conserver en laditecharge et la supplier, comme je fais tres humblement, de n'accorder aucun desmembrement d'icelle, aiant esgard qu'il n'en pourroit advenir qu'une confusion au préjudice de son service, auquel je ne manquerai jamais, m'y conduisant par l'aide et grace de Dieu, que je prie vous donner, Sire, en parfaicte santé tres longue, et contante vie,

De Troyes, le dernier jour de mars 1580.

INTEVILLE.

VI. — HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE, AU ROI HENRI III°.

Nous venons de voir Henry III fort inquiet du progrès de la Ligue : — mais les choses n'en alloient pas moins leur train. Dans l'espoir d'en diriger les mouvements et de retenir la couronne qui lui échappe, le voici maintenant, chef déclaré de l'association : coup-d'état qui, selon quelques-uns, devoit déconcerter le parti lorrain. — La lettre qui suit nous montre l'audacieux conspirateur avec ce caractère de bravade et de raillerie calculée que le futur héros des barricades affectoit déjà avec le malheureux Roi. Et l'on en vient, à la lecture de semblables documents, à comprendre et entrevoir la tragédie de Blois.

De Troyes, ce 20 *mars* 1580.

Syre, arryvant en ce pays, j'ay trouvé la noblesse merveilleusement estonnée, et leur avoit-on dit que l'assocyation de la façon que Vostre Magesté l'avoit envoiée estoit pour les mettre

à la taille et les tenir contrains par sermens à les envoier, aux plus légeres occasions, par tous les endroys où ils pourroient faire service, aveq mille autres semblables menteries : et ont fait grande difficulté de se trouver à la convocation, où ils ont fait de leur bon que ce que j'envoie à Vostre Magesté, de quoy je la supplie tres humblement se vouloir contenter, et je m'ose promettre qu'elle en tirera un bon servyce : et sont merveilleusement contens et en bonne volonté, et ne feront davantage sy ce n'est par force. Monsieur le cardinal de Guize fera entendre à Vostre Majesté cè que j'ay fait pour le paiement en ce bailliage avec l'esglyse et le tiers-estat, par une simple priere, et espère continuer partout sy cela luy est agreable. Au reste, Syre, toutes choses sont icy en bien grand repos et sans aucun exercice de la religion huguenote, et commence à les rassurer tous selon vos commandemans que tiendray tousjours plus chers à observer que ma vie, n'ayant rien tant devant les ieux que de vous faire tres humble service, a quelque depens que se soit. Ce fait, nostre Seigneur, lequel je supplie tres humblement, après avoir prins la hardiesse de baiser en toute humilité les mains de Vostre Magesté, qu'il vous donne, Syre, tres heureuse et très longue vie. De Troye, ce xx[e] de mars,

Vostre tres humble et tres obeissant sugect et serviteur obligé,

HENRY DE LORRAINE.

P. S. Il vous plaira me pardonner si je suis trop témérayre de vous mander qun medecin de Doffiné, depputé, et fort aimé en son art, m'a dit, s'en revenant avecq moy des Estats, que sy vous suiviez la recette qu'il vous a donnée, il veut que vous le faciez pendre, sy, dans le bout de l'an, la Reine n'avoit un enfant : et m'a prié vous en faire souvenir. Vous me pardonnerez s'il vous plaist sy l'affection me transportant, je prans trop de hardiesse :

car je veux que Dieu m'envoye à tous les diables sy je ne voudrois qu'en eussiez eu un des miens (1).

(*f. Dupuy*, 209.)

VII. — ENLÈVEMENT DE Mlle CUILE DE SALLENAUVE.

Tallemant des Réaux a raconté à sa manière les circonstances de ce romanesque enlèvement. Il y a ajouté un dénouement fort dramatique que le chroniqueur rémois omet comme n'étant plus de son sujet. — La véracité de des Réaux, dans la première partie de son récit, si bien attestée par celui de René Bourgeois, ne laisse pas jour au doute pour le surplus de son historiette. Nous avons touché quelques mots de cette aventure dans notre *Étude sur la vie et les ouvrages de Maucroix*.

Le 25e avril, Mlle de Cuile, sortant de l'église de Saint-Hilaire, en laquelle elle avoit oui la messe, allant en compagnie de Mlle *de Legene*, fut enlevée avec sa damoiselle par M. de Saint-Estienne et conduite à Chasteau-Regnault. Cette action fit grand éclat et d'autant plus que l'on n'avoit point encore vu de semblable violence dans la ville. Les parents de cette damoiselle furent informés du rapt. Dans les informations, on y envelopa M. Augier esleu et sa femme; et contre ledit sieur de Saint-Estienne, ses complices et M. Augier et sa femme, il y eut let-

(1) L'inutilité des pèlerinages accomplis avec la Reine, depuis plusieurs années, à Notre-Dame de Chartres, moins peut-être que certains propos échappés à l'indiscrétion de son médecin Miron, autorisoit l'idée qu'il n'y avait plus la moindre chance de postérité pour Henri III.

tres de prise de corps. Pour éviter la rigueur du décret, ils se sauvèrent avec les autres à Chasteau-Regnault. Ce lieu étoit à la dévotion dudit sieur de Saint-Estienne, parce qu'il en estoit gouverneur. Cette damoiselle n'épargna rien dans le chemin pour se sauver. Elle mit tout en œuvre, mais inutilement, et autant qu'elle avoit témoigné d'aversion contre ledit sieur de Saint-Estienne pendant le chemin, autant lui fit-elle de caresses lorsqu'elle se vit à Chasteau-Regnault et hors d'espoir de se sauver. Ce n'estoit que des belles promesses, des protestations d'amitié : elle escrivoit à Messieurs ses parents des lettres pleines d'affection envers ledit sieur de Saint-Estienne : mais dans la solitude et estant seule, elle en escrivoit d'autres par lesquelles elle les encourageoit à la vengeance et les prioit de ne la point abandonner. Elle conduisit son affaire feinte avec tant d'adresse qu'elle se ménagea la liberté. Car les parents étant fortement persuadés que cette damoiselle n'auroit jamais que de la haine pour celui qui l'avoit enlevée, ils eurent du loisir de recourir à la puissance souveraine. Ils s'adressèrent à la Reine mère, qui leur fit expédier des lettres de cachet, par lesquelles elle commandoit audit sieur de Saint-Estienne de faire conduire en toute sécurité dans le couvent des filles de la Congrégation, à Maizières ladite damoiselle, pour estre ouïe par la bouche par qui elle ordonneroit. C'en estoit assez pour elle qu'elle fût affranchie de la tyrannie de celui quelle ne voioit qu'avec horreur et elle ne respiroit qu'après la liberté de son corps pour faire paroître le ressentiment de son esprit. Elle réclama alors contre toutes les lettres qu'elle avoit été contrainte d'escrire en sa faveur à messieurs ses parents. Elle desavoua tout ce qu'elle lui avoit dit de douceur et de complaisance, et son feint amour fut bientôt converti en une véritable colère. Elle s'excusa auprès de messieurs ses parents et de M. de Ludde, son curateur, qui estoient allés la voir dans le couvent, de ce qu'elle avoit escrit des sentiments contraires à ceux quelle avoit à présent, et de ce

même quelle leur avoit tesmoigné par des lettres l'affection quelle avoit se..... avec ledit de Saint-Estienne, si elle n'avoit pu escrire autrement parce qu'estant captive et soubs son authorité, elle ne pouvoit expliquer son ressentiment dans la vérité, et elle estoit obligée de feindre pour éviter de plus grand déplaisir, et qu'il pouvoit tout oser sur elle estant en sa possession.

Ce desaveu fut baillé par escrit à la supérieure du couvent et signé de la dite damoiselle. Il fut envoié à la Reine mère, laquelle touchée de son infortune envoya de nouvelles lettres pour estre traduitte de ce couvent dans celui de Sainte-Claire, à Reims. Autant que ce changement etoit agréable à cette damoiselle et à messieurs ses parents, qui l'avoient ainsi demandé à la Reine, autant apporta-t-il du trouble et du deplaisir dans l'esprit dudit sieur de Saint-Estienne qui se voioit hors d'espérance de pouvoir jamais rentrer dans la possession de ce qu'il avoit perdu, et qui se voyoit joué par les artifices d'une fille. Il pensa plus sérieusement à la perte de sa conquête. Il chercha les moiens de la recouvrer, et pour en venir à bout, il eut recours à l'authorité et au bras armé de M. le duc d'Anguien. Ce prince qui estoit dans les ardeurs de son âge, et qui avoit esté témoin de l'affection de ladite damoiselle envers ledit sieur de Saint-Estienne lorsqu'il la conduisit avec eux pour lui faire la reverence, ne délibéra pas beaucoup à se rendre de sa partie. Il envoia M. de Champlatreux, intendant en Champagne, à Reims, pour retirer ladite damoiselle du couvent de Sainte-Claire et l'amener en celuì de Mouzon pour l'ouïr par sa bouche. Et pour ne se point attirer d'affaire auprès de la Reine, il sceut bien en avoir l'agrément par des lettres. Elle fut tirée de Reims et le sieur de Champlatreux la conduisant à Mouzon, il fut rencontré par le sieur d'Espenan, lieutenant-général de l'armée dudit seigneur duc d'Anguien. Il l'entretint sur sa disgrâce, lui parla des belles qualités dudit sieur de Saint-Estienne, de l'estime que M. le duc

avoit pour lui et pour elle, et enfin pensant tirer quelque aveu de son affection, il n'y trouva que de la haine et de l'aversion. Il le rapporta à M. le duc qui, non content de ce qui lui en avoit été dit, voulut l'ouïr par sa bouche. Il croioit que sa présence et son crédit feroient changer de sentiment à cette damoiselle. Mais bien loin de se dementir de ce qu'elle avoit dit audit sieur d'Espenan, elle augmenta encore en parlant audit seigneur duc, et d'un esprit intrépide et d'une résolution qui passoit le commun des hommes, elle esclatta en haine et en collere contre ledit sieur de Saint-Estienne, et aïant fait connestre audit seigneur duc, que ce qu'elle avoit tesmoigné d'affection avoit esté une feinte, et pour se mettre à couvert d'un plus grand desplaisir, il la renvoïa à Reims pour estre remise dans le couvent entre les mains de ses parents. M. de Champlatreux qui estoit tout entier dans les intérêts dudit sieur de Saint-Estienne, plustôt que de suivre ponctuellement les ordres dudit seigneur duc d'Anguien, et la ramener à Reims, la fit demeurer quelques jours dans un couvent à Mouzon, affin pendant ce temps la lasser et l'obliger à donner les mains à un mariage duquel elle avoit horreur. Elle écoute ledit sieur de Champlatreux qui ne lui parloit que dudit sieur de Saint-Estienne, mais estant fortifiée et de sa résolution et des bons sentiments que Mlle *de Legène,* qui l'avoit accompagnée et qui estoit partie avec elle de Reims, elle ne donna jamais aucune espérance de mariage en faveur dudit sieur de Saint-Estienne, tellement que ne pouvant rien gagner, il la mit en pleine liberté, et la rendit à Reims, avec l'escorte auparavant que le dit sieur de Saint-Estienne en fût averti, et rentra dans le couvent des Cordelières.

Auparavant que sortir du couvent et d'obéir aux ordres dudit seigneur duc, elle fit des protestations par devant des notaires, que ce qu'elle pourroit à l'avenir faire en faveur dudit sieur de Saint-Estienne, qu'elle le feroit par contrainte et par l'authorité dudit seigneur duc, affin que s'il eut arrivé que

le dit seigneur duc eut exigé quelque chose d'elle, elle eut pu réclamer contre, estant en liberté.

Lorsque ledit sieur de Champlatreux vint à Reims pour tirer ladite demoiselle du couvent de Sainte-Claire, et l'amener, par l'ordre dudit seigneur duc d'Anguien, dans celui de Mouzon, il avoit ses gardes et arriva à Reims fort tard, et probablement avec dessein pour ne point estre obligé de saluer M. le gouverneur auparavant qu'il eut pu disposer les choses comme il les vouloit pour les faire réussir.

Mais M. le gouverneur qui estoit averti de son arrivée, et qui n'aggréoit pas le dessein ni le sujet qui le faisoit venir à Reims, lui qui estoit dans les intérêts de cette famille, voulut faire une action par laquelle il put marquer son authorité et tesmoigner combien il avoit à cœur de la protéger. Il prit occasion de la garde, on la faisoit partout fort exacte, parce que de tous les côtés la ville avoit des trouppes. Il mande le capitaine qui commandoit cette nuit sur les ramparts et dans la ville, et lui ordonne de poser un corps de garde devant les Cordelières et d'empescher par la force que personne n'y entrast pour en tirer ladite demoiselle de Cuile.

Le capitaine ne délibéra point pour suivre exactement lesdits ordres, croiant qu'il fut de concert avec M. le lieutenant de la ville. Il l'exécuta, et aiant posé les meilleures de ses forces au devant dudit couvent, il vint au logis dudit sieur lieutenant et lui dit qu'il avoit mis un corps de garde au devant du couvent des Cordelières, et que si quelqu'un se présentoit pour y entrer et en enlever ladite damoiselle de Cuile, qu'il avoit commandé de faire main basse. Ce discours surprit autant M. le lieutenant que M. de Champlatreux, qui estoit là présent. Il se plaignit de ce procédé et dit à M. le lieutenant qu'il sauroit bien en informer M. le duc d'Anguien, et adjousta qu'il croioit estre assez connu, tant par l'ordre qu'il portoit que par sa qualité d'intendant, pour ne poinct donner d'ombrage à la ville de son arrivée,

moins encore aller contre la volonté dudit seigneur duc, que l'on devoit reconnoître gouverneur de la province, outre les lèttres de cachet qu'il avoit de la Reyne-mère qui authorisoit ce qu'il avoit à faire; sur quoi la ville devoit faire considération. Il dit cela d'un ton fier et fort haut, et j'estois présent au colloque.

Si M. l'intendant ne fut pas satisfait du discours de M. Coquelet, qui estoit le capitaine en garde de ceste nuict, M. le lieutenant ne le fut pas davantage, n'ayant point encore appris l'entreprise dudit sieur gouverneur. Il essaïa pourtant d'appaiser ledit sieur intendant, et ce qui lui donna plus d'exercice et plus de peine, est qu'il vouloit sortir de la ville et le pressoit d'en faire ouvrir les portes, tant il montroit d'impatience d'informer ledit seigneur duc de ce qui s'étoit passé au sujet de son arrivée, et ne vouloit point entendre aucune raison dudit sieur lieutenant. Neanmoins, comme il y avoit quelque liaison entre ledit sieur intendant et lui, par rapport à M. Molé, premier president *au mortier*, son père, auprès duquel ledit sieur lieutenant avoit grand accès et de grandes habitudes, il ne lui put denier de l'ouir. Il le pria de croire que la ville ni lui n'avoit aucune part à cette action, et qu'elle avoit été entreprise par M. le gouverneur pour braver les ordres de M. le duc, *entreprendre* sur la ville, lui faire des affaires auprès de lui, et faire voir son authorité. Il appela à tesmoin de cette vérité la propre connoissance dudit sieur intendant avec lequel il avoit tousjours esté depuis qu'il estoit arrivé à Reims, et lui dit qu'il n'y avoit pas la condescendance qu'il devoit avoir aux ordres de la Reine et dudit sieur duc pour ne point tomber dans une pareille confusion, il ne se contenta pas de l'en excuser; mais après avoir fait connoître audit sieur lieutenant que ledit sieur duc sçauroit bien se faire faire raison au regard dudit sieur gouverneur, il entreprit l'action du capitaine, et la poussant, lui dit ou qu'il l'avoit fait comme une personne publique ou comme une personne particulière; qu'en la première qualité il devoit une

exactitude aux ordres de la ville et non à ceux du gouverneur, ou il y avoit de l'intelligence entre eux, dont il venoit à blasmer; et en l'autre qualité, il doit repondre de son procedé et en demanda justice contre lui.

Ce fut là où M. le lieutenant fut fort étonné, et à quoi il ne pouvoit donner de bonnes raisons; ainsi il fut obligé de *l'accuser* avec lui; mais comme il appartenoit à des personnes considérables, tout ce qu'il put faire fut d'obtenir dudit sieur intendant d'oublier l'action, ce qu'il obtint, et non pas sans peine. Le lendemain, ledit sieur Coquelet fut mandé à l'hostel de ville, en la présence dudit sieur de Champlatreux. Là il fut épilogué d'une belle manière, et ce qui fut le plus fascheux pour lui, c'est que ce nom de Coquelet-Champlatreux lui a toujours demeuré depuis, pour marque éternelle de son indiscrétion. Ensuite de cela, le sieur intendant estant persuadé de la vérité de l'affaire, il *le batisa* contre M. le gouverneur, à la décharge de la ville, et sortit sans lui avoir fait la révérence.

La demoiselle de Cuille estant de retour à Reims, on sursit les poursuites à la recommandation de M. le duc d'Anguien; pendant ce temps on poursuivit des lettres d'abolition au Parlement, et enfin elles furent obtenues et entérinées. En tout ce négoce on plaignoit feu M. Augier, parce que c'étoit un homme de probité et d'honneur, et qui fut assez malheureux de voir, auparavant que mourir, cette disgrace.

Cette pauvre damoiselle ne put eviter un second enlevement : mais comme il se fit à Chalons, je n'en suivis pas le detail. Il est pourtant de ma connoissance que si elle est demeurée avec le dernier qui l'avoit enlevée, c'estoit parce qu'elle en avoit des enfans et qu'elle ne pouvoit pas poursuivre la punition du rapt qu'elle n'eut enlevé les enfans illégitimes. Elle avoit beaucoup d'esprit et beaucoup de biens et bonne naissance. Ce n'est pas que M. de Saint-Estienne ne fut aussy puissant en biens et en famille qu'elle; mais un discours que la femme de M. Augier

dit avec indiscrétion, que ses escus le paieroient de la dette que luy devoit M. de Saint-Estienne, fut cause que la *retraite* qu'il en avoit fait ne succéda pas (1).

VIII. — ARRET CONTRE ALPHESTON ET SES COMPLICES.

(*Extrait des registres du parlement de Metz.*)

Après l'exécution de Marillac et de Montmorency, deux des plus illustres victimes de la politique impitoyable de Richelieu, s'est glissé presque inaperçu dans l'histoire le supplice d'un pauvre Champenois, dont le nom est aujourd'hui bien ignoré de son propre pays. Nous en dirons quelques mots. Marie de Médicis, bannie de France, réfugiée à Bruxelles, étoit tombée malade assez sérieusement pour que le Roi son fils lui envoyât son médecin. Ce procédé inattendu avoit amené un échange de compliments qui faisoit présager une prochaine réconciliation entre la mère et le fils; Richelieu s'inquiétoit. Tout à coup le bruit se répand d'un nouveau complot contre la vie du cardinal-ministre. Deux soldats, en passage à Metz, déclarent au commandant de cette place qu'un individu, avec lequel ils sont récemment venus de Bruxelles, a voulu les pousser à assassiner M. le cardinal. C'étoit Alpheston, de Chalons-sur-Marne, soi-disant seigneur d'une terre en Champagne, écuyer, fils de bonne maison. Sa vie avoit été aventureuse : il avoit servi sous Marillac, et durant l'emprisonnement du maréchal à Sainte-Ménéhould, on l'avoit entendu proférer des menaces contre le cardinal. Il n'en fallut pas tant pour le condamner. Alpheston fut rompu vif et brisé. — On publia après sa mort qu'il avoit avoué son crime dans l'épreuve de la question et déclaré que le cheval sur lequel il étoit venu de Bruxelles sortoit des écuries de la Reine; enfin que le P. Chante-

(1) *Les Mém. de René Bourgeois, conseiller de ville*, 3 v. pet. in-4°, de la Bibl. de Reims, d'où ce récit est tiré, renferment bien des faits curieux pour l'histoire de la ville au XVIIe siècle. Mais cela est noyé dans un fatras de paroles qui ne ressemble guère au style de Maucroix ou de Tallemant. L'écriture en est d'ailleurs fastidieuse. Une analyse de cet ouvrage, faite avec goût et *résignation*, pourroit donner la matière d'un utile volume.

loubbe, directeur de cette princesse, qu'on savoit avoir grand pouvoir sur elle, étoit l'auteur réel du complot. — Cependant Marie, rêvant toujours sa rentrée en France, venoit d'envoyer un nouveau message à son fils. On juge comment il fut reçu du cardinal : on offrit à la Reine de lui renvoyer le cheval qu'elle avoit prêté si obligeamment à Alpheston, lui promettant du reste toute sûreté pour sa personne et le meilleur accueil du monde, si elle vouloit livrer le P. Chanteloubbe et adhérents. — Marie comprit qu'il ne lui restoit plus qu'à mourir misérablement sur la terre étrangère (ce qui se réalisa effectivement). Ces pièces nous ont paru bonnes à conserver et à joindre aux nombreux dossiers du même genre, que les biographes du grand cardinal ne doivent pas négliger de voir.

Veu par la Cour le procès criminel extraordinairement faict, à la requeste du procureur général du Roy, à François Alpheston, natif de Chalon en Champagne, prisonnier ès prisons royalles de cette ville de Metz, accusé de conspiration contre la vie du sieur cardinal duc de Richelieu, et assassinat en la personne du nommé Clairbourg, informations faictes par les commissaires de ladite Cour à ce députtés, interrogatoires confessions et dénégations dudit accusé, recollements et confrontations de tesmoings, conclusions dudit procureur général; ledit accusé ouy et interrogé au conseil sur les cas à luy imposés.

Dict a esté que ladicte Cour a déclairé et déclare ledit Alpheston, atteint et convaincu d'avoir conspiré contre la vie dudit Clairbourg.

Pour réparation de quoy l'a condamné et condamne à faire amende honorable, nud en chemise, la corde au col, au devant de la principalle porte de l'église Saint-Estienne de Metz, et là, à genoulx, tenant en sa main une torche ardante du poids de deux livres, dire et déclairer que meschamment et preditoirement il a fait ladite conspiration, dont il se repend, en crie mercy à Dieu, au Roy et à justice.

Ce faict, sera ledit Alpheston mené et conduit par l'exécuteur de la haute justice en la place de Champasaille, sur un eschaffaut qui sera pour ce dressé, sur lequel il sera rompu et brisé vif par ledit exécuteur, et son corps mis sur une rouhe pour y demeurer jusque à la mort : a déclaré et déclare tous et ung chacun les biens dudit Alpheston, acquis et confisqués à qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris la somme de cinq cens livres aplicables au pain des prisonniers de cette ville.

Et avant ladite exécution, sera ledit Alpheston apliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir par sa bouche la vérité de ses complices.

Faict à Metz en parlement le vingt-deuxiesme de septembre mil six cent trente-trois, et exécuté selon sa forme et teneur.

Collationné. FILLOTTE.

ORDONNANCE D'ARREST CONTRE LE P. CHANTELOUPE, LA ROCHE, SON CHARGÉ D'AFFAIRES, ET GARNIER, SECRÉTAIRE DE FEU LE MARESCHAL DE MARILLAC, REPUTÉS COMPLICES D'ALPHESTON.

En voyant par la Cour le procès criminel faict, à la requeste du procureur général du Roy, à François Alpheston, accusé d'avoir conspiré sur la vie du sieur cardinal duc de Richelieu, et le procès-verbal des commissaires députés pour faire donner la question audit Alpheston, auparavant l'arrest de mort donné à l'encontre de luy le vingtiesme du présent mois de septembre, conclusions du procureur général du Roy;

La Cour a ordonné et ordonne que les nommés le Père Chanteloupe, La Roche, domestique et ayant charge des affaires

dudit Chanteloupe, et Garnier, secrétaire du feu maréchal de Marillac, seront pris au corps et amenés soubs bonne et seure garde en la conciergerie du palais pour respondre sur les charges contr'eulx résultans des dittes procédures : et où ils ne pourroient estre apprehendés, seront adjournés à trois briefs jours, sur les limites de ce ressort, et leurs biens saisis et annotés.

Faict à Metz en parlement le vingt-quatriesme de septembre mil six cent trente-trois.

FILLOTTE.

ARREST CONTRE LA ROCHE.

Veu par la Cour, le procès extraordinairement faict à la requeste du procureur général du Roy, aux nommés La Roche, domestique et ayant charge des affaires du Père Chanteloupe, et Garnier, secrétaire du feu maréchal de Marillac, accusez de conspiration contre la vie du sieur cardinal duc de Richelieu, informations et procédures faictes par les commissaires de ladite Cour à ce deputtez ; — arrest de mort contre François Alpheston, du vingt-deuxiesme septembre dernier passé, procès-verbal de la question donnée audit Alpheston ; — arrest du vingt-quatriesme dudit mois, portant que lesdits La Roche et Garnier seroient pris au corps, si pris et appréhendés pouvoient estre, sinon qu'ils seroient adjournez à trois briefs jours tant en ceste ville de Metz que sur les limites de ce ressort ; — procès-verbal contenant la recognoissance du cheval sur lequel ledit Alpheston estoit revenu de Bruxelles en ceste ville ; — exploictz d'ajournemens faicts suivant ledit arrest du vingt-quatre septembre ; — les deffauts et contumaces obtenus par le procureur général du Roy ; — arrest du seiziesme mars dernier passé, par lequel

avoit esté ordonné que les tesmoings ouys ès dites informations seroient recollez, pour le recollement valoir confrontation; — recollement faict par le commissaire à ce depputté; — procès extraordinairement faict à Blaise Ronfect dit Chavaignac; — Arrest de mort contre luy rendu le vingt-huictiesme may dernier passé; conclusions du procureur général du Roy:

Tout considéré, la Cour a déclaré et déclare lesdits deffaulx et contumaces bien et duement obtenus, et pour le proffict d'iceulx a déclaré ledit La Roche suffisamment atteint et convaincu de leze-majesté pour avoir suscité et suborné lesdits Alpheston et Chavaignac, affin d'attenter sur la vie dudit sieur cardinal duc de Richelieu, premier conseiller du Roy et principal ministre des affaires de ce royaume;—pour réparation de quoy a condamné et condamne ledit La Roche d'estre rompu et brisé vif, et mis sur une roue, sy pris et apprébendé peut estre, sinon par effigie, en un tableau qui sera attaché à une potence au Champasaille, en ceste ville de Metz, ses biens acquis et confisquez au Roy. Et pour le regard dudit Garnier, ladite Cour a ordonné et ordonne qu'il sera plus amplement informé.

Faict à Metz en parlement, le septiesme juillet mil six cens trente-quattre, et exécuté selon sa forme et teneur.

FILLOTTE.

IX. — M. FARON, CONSEILLER DE L'HOSTEL DE VILLE, A M. L'ABBÉ.....

La rencontre et la prise d'une fille sauvage dans les bois de Songi, près de Châlons, en l'année 1731, fit grand bruit à cette époque. *Le Mercure de France* du mois de décembre en fit l'objet d'un article, et il existe un livret assez rare sur cette singulière aventure; il a pour titre: *Histoire d'une jeune fille sauvage trouvée dans les*

bois à l'âge de dix ans, publiée par Mme H.....t, Paris, 1755, *in*-12.

La lettre qui suit peut lui servir de supplément.

A Chaalons, ce 23 *avril* 1757.

Monsieur,

Quelques affaires m'ont empêché d'avoir l'honneur de vous faire réponse au sujet de la fille sauvage dont, à la fin d'une lettre que j'ay receu de M. l'abbé Lebœuf, chanoine d'Auxerre, vous témoignez vouloir avoir quelque connoissance, depuis le temps que je vous ay fait sçavoir ce que j'en avois peu découvrir.

Je vous diray qu'elle a esté baptisée au bout d'un an, après avoir esté instruite dans la religion dans le couvent des dames religieuses Ursulines de cette ville : que son baptesme s'est fait sans aucune marque d'éclat et de distinction : qu'elle vit comme une fille sage dans l'hôpital général de cette ville, lieu où l'on reçoit les enfans de l'un ou de l'autre sexe, de pauvres parens qui n'ont pas le moyen de les pouvoir élever, où ils restent jusqu'à l'age de 14 à 15 ans : après quoi on leur fait apprendre des professions, fondées par les evesques de Chaalons, par des personnes pieuses, où par des aumones publiques des habitans de Chaalons qui se sont offert volontairement à contribuer à leur nourriture; par une juste répartition qui s'en fait, on ouvre à ces pauvres gens un asyle sacré, où en recevant les secours temporels dont ils ont besoin, ils apprennent à mettre leur misère à proffit. Cette fille est donc du nombre des autres filles qui y sont, avec néantmoins plus de distinction, puisqu'on lui donne des emplois dans cet hôpital, dont elle s'acquitte à la satisfaction de la supérieure. D'ailleurs on ne rencontre rien dans sa conduite qui soit extraordinaire. On l'a

accoutumée insensiblement à manger du pain et à vivre à la manière de France. A la vérité elle a toujours un penchant pour les viandes crues, tant en chair qu'en poisson. Comme au bout du jardin de cet hôpital il y a un bras de rivière de Marne qui y passe, elle se sent, lorsqu'elle s'y promène, des mouvements de se jetter dans l'eau pour y pescher du poisson qu'elle trouveroit, nageant parfaitement bien. Du reste elle est comme les autres filles : elle a de l'esprit, mais elle ne peut se souvenir de la ville où elle estoit lorsqu'elle s'est sauvée, ny dans quel pays, ny chez quelle nation elle estoit. Ce qui fait croire qu'elle n'en estoit pas originaire, mais quelque créolle d'une mère qui a péry sur mer et dont une dame de charité a pris soin.

Je profitte de l'occasion pour vous prier de communiquer à M. l'abbé Le Bœuf le mémoire cy-joint, qui est une petite dissertation sur le temps de la mort de Saint-Nicaise, evesque de Reims; car comme je suis prest à mettre au jour la vie de saint Alpin, evesque de Chaalons, dont j'ay eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois. On croit que saint Nicaise a été martyrisé par les Vandalles qui ravageaient la France en 406, plutôt que par l'armée d'Attila qui assiégea Reims en 451 : c'est un fait que j'avance dans la vie de saint Alpin : je serois bien aise qu'il examinât ce mémoire, afin de me conformer à son sentiment. Et comme il peut avoir des connoissances plus certaines que celles que j'avance, je luy seray obligé des découvertes qu'il fera à ce sujet, qui pourront vous servir de matières, sous son nom, pour insérer dans votre *Mercure*. Il pourra mesme, s'il le juge à propos, ce qui seroit d'un grand poids dans mon histoire de saint Alpin, assurer que saint Alpin accompagna, après la tenue du concile de Troyes, saint Loup et saint Germain d'Auxerre dans l'isle de la Grande-Bretagne pour combattre l'hérésie de Pélasge; comme il me marque dans sa lettre du 17 février que je peux l'avancer comme un fait qui ne demande point de démonstration méta-

physique : ce qu'il diroit en cette rencontre désabuseroit beaucoup de personnes, peu instruites de ce fait.

Je n'ay pu encore découvrir par quel endroit Baye étoit la capitale des Vadicasses ou Bœdicasses. Ce que je sais, c'est que Baye est un fief relevant de l'evesché, que cette terre a esté possédée par la maison de Béthune, celle de Broyes, de Chasteau-Villain et Dauphin, et ensuite retournée à la maison de Béthune. Mais on ne sait point que les evesques y aient résidé, sinon que comme le chasteau de Baye estoit fortifié, on y a toujours conservé, nonobstant les changemens qui y ont esté faits, l'endroit où saint Alpin se retiroit pour vacquer à la prière et aux affaires de son diocèse, lorsqu'il y alloit passer quelque temps. Vous aurez la bonté de luy dire que personne dans le pays n'a de connoissance des peuples appelés Capedenses, situez entre Chaalons et Sens. Il y a à 4 à 5 lieues de Chaalons un village appelé Coupets ; mais sa situation et ce qu'on en voit ne donnent pas lieu de croire que ce village, qui n'est pas beaucoup peuplé, ait donné un nom à un peuple dont aucune histoire du pays ne parle.

M. Le Bœuf dit à la fin de sa lettre qu'une histoire de Chaalons demanderoit à paraître (1). Le peu d'exactitude qu'on a eu à conserver des mémoires en rend presque la chose impossible. Cependant à la fin de la vie de saint Alpin, je ne laisse pas de tirer, autant que je le crois, le temps de la fondation de la ville, et je parle encore d'autres choses remarquables qui s'y trouvent, recherchées avec exactitude.

J'ai l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

FARON.

(1) Cette lacune n'a été qu'imparfaitement comblée par l'ouvrage de Buirette de Verrières. On nous dit que M. Ed. Barthélemy commence en ce moment la publication d'une *Histoire de la ville de Chalons-sur-Marne et de ses monuments*, couronnée par la Société d'agriculture de la Marne.

X. — RÈGLES DU NOBLE JEU DE LA PALESTRINE.

La palestre (de πάλη, *lutte*) étoit chez les Grecs le lieu où les jeunes gens s'exerçoient à la lutte, à la course, au palet et aux autres jeux gymnastiques. Vitruve nous a donné la description et le plan d'une palestre. Ce mot a vieilli chez nous, mais il étoit encore usité au XVIIe siècle :

> Ici dans la palestre unie
> Les lutteurs font tous leurs efforts. (SAINT-AMAND.)

La palestre ou palestrine s'appliquoit également à chacun des exercices de la gymnastique. — Le curieux règlement que nous allons reproduire regarde principalement le jeu de l'escrime. — Il est tiré d'une sorte de pancarte sur parchemin datée au dos de 1576. — Mais l'écriture et le style nous paroissent d'une époque plus reculée, et nous la reporterions volontiers au temps de Jehan Juvenal des Ursins, cet archevêque belliqueux qui s'étoit fait reconnoître capitaine des arbalestriers de Reims, et qui rendit de si grands services à la monarchie. L'argument amphigourique qui précède le règlement n'est pas moins curieux que le surplus.

En nom de Dieu, le glorieux,
Fut trouvé ce jeu gracieux.
Arme portant, en quoy se porte
La croix de Dieu qui tout conforte :
Jeu pour jouer
Et ensaigner
Raison fine
Du noble jeu de Palestrine.

La royne Palestrine et Alexandre qui fut Roy terrien de tout le monde, ung nuict et ung jour enseigna à ung chevalier de sa court le noble art de la Palestrine, qui s'apelle le jeu de

l'Escrime. Quant le chevalier en eut tant apris et usé que maistre l'en povoit appeler, (Alexandre luy enseignoit qu'il frappast de taille et d'estoc, de renvers et de fendant, de montant et poincte vollant, et de toutes aultres semblables manières de jeu), Alexandre vat dire au chevalier : Chevallier, ung tel serment me feras sur la croix de l'espée et me prometteras, que à tous ceux que tu enseigneras autant leur en feras faire et que toute trahison qui se fera en la ville où ils demoureront ou apprendreront icelluy jeu, à l'encontre du roy de France, ne seront ne yront, et tout le serment entièrement tiendront : comme Charlemaine, Rollant et Olivier, sainct Michel, sainct George, sainct Chrestophe et saincte Catherine, et plusieurs autres saincts, qui de l'espée faisoient tout ce que faire en vouloient.

C'est asçavoir que tous maistres passez du jeu de l'espée ou du bouqlier, peullent louer partout ou bon leur semblera, et apprendre tous ceux qui apprendre vouldreront le jeu dessus nommé.

Item, qui en l'escolle entrerat et révérence ne ferat
A la nonne, au maistre, aux compaignons
Et aux harnois,
Ung blanc au maistre pairat.

Item, tous escolliers, quant le serment feront,
VI blancs au maistre paieront.
Et de l'argent qu'ils deveront
A la volunté du maistre, au surplus en demoureront.

Item, chacun escollier quant en deffence pallera,
XII deniers et une paire de gans
Au maistre, au prevost et à son parin il paira.

Item, qui entre deux harnois passera,
Ung blanc au maistre paira.

Item, qui les gants aux dents tirera,
Ung blanc au maistre paira.

Item, qui les petites cheminles aux deux mains tirera
Ou relevera,
Ung blanc au maistre paira.

Item, qui les braies à l'escolle nomera,
Ung blanc au maistre il paira.

Item, qui deschaux joura,
Ung blanc au maistre paira.

Item, qui sans bonnet joura,
Ung blanc paira.

Item, qui esguillettes en les chausses aura,
Et de tout attachiez ne sera,
Ung blanc au maistre paira.

Item, ung escollier quant ses deffences passera,
Au maistre une espée du jeu il paira.

Item, qui deshonnestement de femme parlera,
Quelle quelle soit, ne quel estat,
Ung blanc au maistre paira.

Item, qui son compaignon frappera
Ou démentira,
XII deniers au maistre paira.

Item, qui en l'escolle pettera
Ou ruppera,
Ne aultre ordure il fera,
XII deniers au maistre paira.

Item, qui l'espée au pied radressera,
Ung blanc paira.

Item, qui nulles parolles deshonnestes de aultre dira,
Ung blanc au maistre paira.

Item, quiconque Dieu regniera,
Ni la Vierge Marie, ou saincts ou sainctes.
V soulz au maistre paira.

Item, qui le harnois touchera, sans licence baillée,
Ung blanc au maistre paira.

Item, quant l'espée au loueur cherra,
Une venue luy vauldrat,
Et VI deniers au maistre paira.

Item, qui l'eschine tournera, quant il joura,
Ung blanc au maistre paira.

Item, qui en l'escolle parlera et enseignerat,
Quant le maistre montrerat,
Se par licence du maistre ou du prevost ne sera,
XII deniers paira.

Item, qui aultres harnois à l'escolle apporterat,
Icelluy harnois à l'escolle demeurera,
Et celuy qui du harnois joura,
Ung blanc au maistre paira.

Item, quiconque escollier qui l'espée rompera
Et pareillement du bouclier, incontinent la paira.

Item, qui frappe le rat et le coup regniera,
Et le maistre le cognoistra, et la compagnie le dirat,
Ung blanc au maistre il paira.

Item, qui son compaignon frappé aura,
Et du coup se vantera,
Ung blanc au maistre il paira.

Item, quiconque escollier qui le serment fera,
Tous les lundi ung blanc au maistre paira.

Item, celui qui le serment fera,
Jurera le Dieu qui nous fist et forma,
Que bien et léaulment son maistre il paira,
Selon les statues : ja ne defaillera.

Item, qui l'espée leverat et à ung joyaulx joura,
X deniers sur la croix metterat, ou point il ne joura,
Et se aultrement le faict, le serment passera.

Item, qui l'amande à ung joyau fera,
En quelque manière que ce soit et que démontré il sera,
Ung blanc au maistre pairat.

(*Cab. de M. Querry, gr. vicaire de Mgr. de Reims.*)

XI. — DE UMBILICO D. N. J. C.

L'eglise de N.-D. de Châlons étoit en possession, de temps immémorial, d'une relique à laquelle avoit foi et dévotion une notable portion des fidèles du pays. Cependant l'évêque, M. Gaston de Noailles, frère du cardinal de ce nom, archevêque de Paris (auparavant lui-même évêque de Châlons), prit sur lui (le 19 avril 1707) de la faire disparaître. Cet enlèvement furtif mit en émoi la population châlonnaise. Plusieurs brochures furent échangées à ce propos ; mais la relique ne reparut plus. Il faut lire dans Baugier les doléances et les regrets qu'inspirèrent aux fidèles les témérités de l'évêque janséniste. Voici une lettre qui reproduit quelque chose de l'émotion publique. On remarquera le soin des signataires de ne pas nommer l'objet de leurs regrets.

LES CURÉS, CHANOINES ET PAROISSIENS DE N. D. DE CHALONS,

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Chalons le 2 *may* 1707.

Monseigneur,

Nous esperions que les justes remonstrances et les humbles supplications que nous avions faites à Mgr notre Eveque votre frère auroient tous les succès que nous en devions attendre. Frustrés de nos espérances, permettez, Monseigneur, à vos anciennes ouailles d'avoir recours à Votre Eminence pour obtenir par son moyen le restablissement d'une prétieuse re-

lique qu'il vient de leur enlever. Nous osons vous faire souvenir que vous avez eu de la vénération pour elle; que feu Madame la duchesse de Noailles l'a respectée, et qu'elle l'a honorée de riches présens. Tous les habitans de cette ville et du diocese conjurent Votre Eminence d'avoir encore aujourd'hui pour elle cette tendre compassion dans leurs miseres dont vous leur avez donné autrefois tant de marques. Si la douleur qui les accable ne peut flechir Votre Eminence, qu'elle soit sensible aux outrages que les nouveaux catholiques font à leur religion, en publiant hautement qu'enfin les superstitions des catholiques sont abolies et qu'ils seront bientôt d'accord avec eux, outrage dont ils ne peuvent tirer raison, jusqu'à ce qu'on ait rétabli la relique qui vient de leur être enlevée. Ne souffrez pas, Monseigneur, que nos ennemis nous chargent de confusion; faites-nous rendre ce précieux objet de la dévotion de nos peres, et nous en aurons toute notre vie une parfaite reconnaissance.

Nous avons l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Eminence les tres humbles et tres obeissans serviteurs,

Les chanoines-curés et paroissiens de N.-D. de Chaalons.

XII. — NOUVELLES A LA MAIN.

Bertin du Rocheret, président au siége présidial d'Epernay, à qui les deux lettres suivantes sont adressées, n'a pas sa place dans la biographie des gens de lettres; mais quoiqu'il n'ait rien imprimé, que je sache, les nombreux travaux manuscrits qui nous en restent attestent chez lui autant d'esprit que d'érudition. Il étoit en relations très-suivies avec l'abbé Bignon, l'abbé de Rothelin, Duchesne, Titon du Tillet, Levesque de la Ravallière et une infinité d'autres personnages du grand monde, qu'il fournissoit d'anecdotes piquantes et d'excellent vin de Champagne. Ses études historiques sur quelques localités de Cham-

pagne méritent d'être consultées ; mais son véritable titre à l'estime des érudits, ce sont ses recherches héraldiques, qui marquent une érudition variée, et surtout qui abondent en traits malicieux et piquants. Il les adressoit à l'abbé Bignon pour l'enrichissement du cabinet des titres de la bibliothèque royale, où on les retrouve encore aujourd'hui. Par les médisances qu'il a recueillies et dont il a semé ses généalogies, on peut dire qu'il s'est fait le rabat-joie de bien des vanités J'ai sous les yeux la généalogie d'une bonne famille de Champagne, un peu maltraitée par lui, et qu'un curieux fort intéressé a fait précéder du billet qui suit à l'adresse du Garde du cabinet des titres :

« Je prie Monsieur de la Cour de vouloir bien ne communiquer » à personne, qu'à ceux de mon nom, la généalogie qu'il a bien voulu » me faire voir. Il obligera sensiblement son très-humble et très- » obéissant serviteur. Fait à Paris, ce quinze avril 1777. F... »

Des deux lettres qui suivent, adressées à Bertin du Rocheret, l'une est quelque peu étrangère à l'histoire de la province de Champagne. Mais les circonstances actuelles lui donnent un assez grand intérêt pour nous décider à la reproduire ici. Nous la faisons suivre d'un récit concernant l'histoire du tzar Pierre le Grand, que nous croyons inédit, et que nous fournit le fonds Gaignières de la Bibliothèque impériale.

M. QUIROS, A M. D'ESPERNAY (BERTIN DU ROCHERET.)

Je vous écrivis dans ma dernière, mon cher Epernay, il y a 4 ou 5 jours, que ce quartaut que l'on vous demande sera de vin vieux : mais je me suis trompé, car il le faut nouveau et du prix de cent vint livres la queue, et surtout de bon vin, et l'envoyer à l'adresse de M. Guérin, chef de goblet du Roy, chez M. Buterne, rue St-Antoine, pres la rue Royalle. Mais je vous prie, mon cher Epernay, que ce vin soit bon, autrement je te répudie pour jamais. Donne moy cette satisfaction, je t'en prie.

Je ne suis point en arrière de reponse aux vostres : Je vous diray seulement que le bruit court icy que vos vins ne seront pas si bons que l'année passée ; cependant vous me dictes le con-

traire et je vous en félicite. On a remis le voyage du Roy à Paris au 28e du courant. L'on croit Campo-Maior rendu avant l'arrivée des courriers pour la suspension d'armes de Portugal qui commence le 15e de ce mois. La Reyne Anne a accepté le plan de la paix des Etats généraux. Cette dernière a la goutte. L'ambassadeur d'Angleterre qui est à Madrid a présenté un mémoire à S. M. C., par lequel il exige quelques circonstances touchant la renonciation de France, et a donné un tarif pour le commerce, et le Roy a donné ordre à M. de Barvic de partir pour l'Espagne.—Nous allames hyer à *Atrée et Thieste*, ou Baubour et La Desmare, pere et fille, firent merveille. Crebillon ne sortit point de dessus le théatre sans estre gracieusé : on le voyoit dans la fureur d'Atrée : ses yeux le faisoient remarquer. L'Espagnol n'est pas encore party, car demain nous disnons rue aux Ours, ensemble avec M. de Grand-Maison, à la despouille d'un cochon de lait. Il y a de braves gens, et je ne seray que le plus impotant. Là, nous ferons raison à vous, cher Epernay, et à nos amys, c'est de quoy, je vous repons. Rendez grace a vostre Esné, monsieur, de son bon souvenir et, me croyez, mon cher Espernay, de vos bons amis.

Quiros.

Ce 19e *nov.* 1712.

Envoyez le quartaut le plus tost que vous pourrez et du vin nouveau.

LE CZAR PIERRE, DIT LE-GRAND, A PARIS.

Mai 1717.

Scarabaly, au président Bertin du Rocheret.

Receu au bas de l'escallier à la teste de sa maison qui estoit sous les armes, il fut conduit aux appartemens où il fut une

heure ; ensuitte M. le Régent le mena à l'Opéra, dans sa loge avec toute sa suitte. Il fut si ébloui du spectacle qu'il pria M. le Régent de faire esteindre les deux lustres au devant du théatre. Il y prit beaucoup de plaisir et il y resta jusqu'au 5e acte : on luy donna la colation dans la loge, et M. le Régent le servoyt luy mesme. Après le spectacle, M. le Régent le remit à son carosse : je les vis s'embrasser et se faire beaucoup d'amitiés. Il est bon de te dire qu'il n'aime pas le grand monde, et que partout où il va, on ferme les portes pour éviter le nombre des curieux. Le Palais royal estoit fermé de tous costés à midy, et le guet à cheval gardoit l'extérieur ; on n'y entroit que par avis, ainsy qu'hier 21, au Luxembourg, où il fut voir M. de Berry pour la première fois. Le 15 matin, je le vis chez un mathématicien au quay des Morfondus : il estoit sans suite : il changea d'équipage, et avec le maréchal, il fut aux Invalides où le maréchal de Villars l'attendoit. Il fut frappé d'étonnement à la veue de ce bel édifice. Il vit disner les soldats : il se versa de l'eau et du vin et but à leurs santés, en disant à M. de Villars, que quand on avoit esté soldat, on aimoit ses camarades, et que pour s'en faire aimer, il falloit estre familier avec eux. M. de Villars luy repondit qu'avec de pareils sentimens on pouvoit conquérir l'univers. (Grande réponse !) Il y dina avec M. et Mme de Villars, M. Thessé et quelques seigneurs de sa suitte. Le 16, il resta chez luy, il y baptisa un enfant à la manière de son pays, faisant la fonction de grand Patriarche. Le lundi 17, il fut à trois heures du matin à Meudon. Il trouva en arrivant, une garde suisse, autant de cerberes qui impitoyablement ne laissèrent entrer personne de quelque qualité qu'ils fussent. Il y fit 4 repas jusqu'à trois heures du soir. Le prince Ragoski fust disner avec lui : il le reçut avec toute la tendresse possible et le baisa quatre fois. Ils se promenèrent avec tous les seigneurs de la part, fort amplement à pied et à cheval : il desina beaucoup de sa main ; il prenoit plaisir à voir de près ce qui estoit loin, avec

bonne provision de lunettes d'aproche que l'on avoit porté. Le 18, il parcourut le faubour St-Antoine. Le 19 matin, il visita la Samaritaine. Il se trouva mal l'après disné le 20 : M. le Régent l'attendoit à St-Cloud, avec grand préparatif, mais S. M. par malheur, estoit malade d'avoir trop rempli son estomac et d'avoir trop épuisé ses reins avec une jeune personne que l'on avoit introduite dans ses draps (1). La matinée du 21 le rétablit, et l'après disné, il fut au Luxembourg. Et le 22 du présent mois de may 1717, je te renouvelle assurances d'amitiés de ton serviteur,

SCARABALY.

RELATION DES CRUAUTEZ EXERCÉES PAR LE GRAND-DUC DE MOSCOVIE SUR LES RELIGIEUX CATHOLIQUES DU MONASTÈRE DE POLOCZK, DANS LA RUSSIE BLANCHE, LES XI ET XII DE JUILLET 1705; ENVOYÉE AU PAPE, PAR M. LE NONCE DE POLOGNE.

Nous livrons, sans commentaire, cette pièce à l'appréciation des lecteurs. En la parcourant, il est difficile de ne pas se rappeler les persécutions de 1837 contre les catholiques romains, et par cela même de faire un retour sur les idées de tolérance dont la Russie prétend ne s'être jamais départie.

Avant que le czar partist de Moscou pour venir au secours du royaume de Pologne, et particulièrement du roy Auguste dont il a embrassé le party, et qu'il passast avec ses troupes par la Russie-Blanche, province de la Pologne, sur la frontière de ses

(1) Ceci est caractéristique de l'époque, et fait présager ce que le long règne de Louis XV promettoit de moralité au pays.

estats; il fit assembler l'administrateur du patriarchat de Moscovie nommé Jaworski, les métropolitains, les archevesques et les évesques de Moscovie pour recevoir leur bénédiction et pour obtenir de Dieu un heureux succès dans la guerre qu'il alloit faire contre les Suédois. Les prélats répondirent que la bénédiction qu'ils luy donneroient n'auroit aucun effet à moins qu'il ne détruisît la religion catholique, dans la Pologne et dans les provinces qui en dépendent.

Le czar ne gousta pas d'abord cette proposition. Il refusa mesme deux fois d'entrer dans leurs vues, leur marquant que les catholiques estoient sous la protection du pape et de la plupart des princes de l'Europe. Ne voyez-vous pas, repartirent les évesques, que les catholiques se sont emparez des vastes éveschés de la Premislie, de Léopold et de Luccerie qui estoient autrefois de nostre communion : qu'ils les ont soumis à l'autorité du pontife romain, et que les progrès qu'ils font tous les jours dans ce royaume sont si grands, qu'ils seront bientost en estat de ruiner nostre religion ?

Ces paroles touchèrent le czar et lui firent prendre la résolution, avec les principaux seigneurs de la cour, de jurer la perte des catholiques. On a seu ce détail de quatre catholiques polonois qui estoient à sa cour sans y estre connus pour catholiques.

Le czar receut la bénédiction de ses évesques et se mit en marche, résolu de faire une guerre aussy forte aux catholiques qu'aux Suédois. Mais à peine fut-il arrivé à Witepsk, dans la Russie-Blanche, ou le B. Josaphat a esté autrefois martyrisé, qu'il y fit déchirer toutes les images du saint qui se trouvèrent dans cette ville là et aux environs. Il n'inquiéta personne, soit parce qu'il estoit malade ou qu'il ne vouloit pas encore jeter la terreur dans la Lithuanie.

Ayant pris la route de Poloczk, il résolut d'y faire brûler le corps du saint martyr ; mais par une sage précaution sur le discours qu'en avoit tenu le czar à Witepsk, on l'avoit déjà trans-

4

porté ailleurs. Ce prince, s'estant campé avec ses troupes autour du chasteau et de l'église cathédrale, y demeura quinze jours sans rien faire paroistre de la haine qu'il portoit aux catholiques, jusqu'au XI juillet, qu'estant allé en l'église cathédrale desservie par les religieux de Saint-Basile, qui chantoient vespres, il s'avança vers l'autel du B. Josaphat, et considérant attentivement son tableau, il demanda au pere Estienne Kolbriezinski, prédicateur ordinaire, qui avoit esté elevé dans le college pontifical de Bromberg, en Prusse, ce que représentoit ce tableau; le religieux respondit que c'étoit le B. Josaphat. — Que signifie cette hache enfoncée dans sa teste? répartit le czar. — Cela marque, respondit le pere, que les habitants de Witepsk l'ont mis à mort à coups de hache. — Mais, pourquoi continua le prince, lui a-t-on donné le nom de saint et l'honore-t-on en cette qualité? Et qu'est-ce qui l'a ainsi ordonné? — C'est le pape, repliqua le religieux, qui l'a canonisé. — Vous etes donc catholique? poursuivit ce prince. — Oui, seigneur, je le suis, repartit sur-le-champ le père. — Alors le czar, sans lui donner le temps de rien dire davantage, luy deschargea sur la teste un grand coup de canne, luy donna un soufflet qui le renversa par terre, et lascha sur luy un dogue d'Angleterre qui l'étrangla.

Ce prince, voyant le sous-sacristain Josaphat Ancadoriecz en prières devant l'autel du saint martyr, alla à luy et luy passa son espée au travers du corps. Après cette sanglante exécution, il s'avança avec furie vers le grand autel, et ayant pris le saint-ciboire, il jeta à terre les hosties consacrées. Le P. Constantin Zaicouski, vicaire de Polosczk, frappé de ce sacrilege, courut ramasser les saintes hosties. Le czar lui coupa les oreilles, et l'ayant fait conduire hors du chasteau, il ordonna qu'on le pendit. On coupa la corde après l'exécution, et le corps de ce saint religieux tomba a terre sur ses genoux, les mains jointes, et demeura en cette posture pendant un quart d'heure, comme s'il eut adoré le Saint-Sacrement. Mais de peur qu'on ne rendit aux

corps de ces trois religieux et de ceux que ce prince fit mourir ensuite, les honneurs qu'on rend aux martyrs, il ordonna qu'on les brulat. Ce qui fut exécuté.

Le czar, etant rentré du lieu de l'exécution dans le monastère, fit mourir en differentes manieres, mais particulierement à coups d'épée, le Pere Clement Rosniatoski, predicateur d'un grand merite, et le Pere Jacques Knizcwicz, prestre, et le P. Michel Kowalewski et le P. Melece Kondratowicz, diacre, et le P. Kolenda, simple profès. Les autres religieux, frappés d'un massacre si terrible, prirent la fuite. Le seul P. Jacques Kizikouski, homme de merite et de vertu, docteur en theologie, demeura dans le monastère. Le czar, l'ayant trouvé dans une chambre, le frappa de son épée; mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il ordonna qu'on le transportât dans une prison voisine, où, après l'avoir fait tourmenter tres cruellement pendant toute la nuit, il le fit pendre le lendemain pour n'avoir pas voulu renoncer à sa foy et n'avoir pas voulu découvrir le lieu où l'on avoit caché l'argenterie de l'église. C'étoit un homme habile, qui avoit esté élevé à Rome, dans le collége des Grecs. Il estoit alors supérieur du monastère de Wilna, après avoir gouverné celui de Poloczk à la satisfaction de tout le monde.

Tant de sang ne fut pas capable d'assouvir la cruauté du czar; il l'exerça jusques sur les personnes les plus viles de la maison : le cuisinier et tous les domestiques du monastère furent mis à mort par differens genres de tourmens. Quelques dames qui avoient été présentes à ce triste spectacle, ne pouvant retenir leurs larmes ny leurs soupirs, s'attirèrent l'indignation de ce prince, qui leur fit couper les mamelles. Après toutes ces cruautés, on pilla l'église, on l'osta à l'archevesque catholique et on la donna aux schismatiques. Elle est cependant demeurée fermée depuis ce temps là, et le czar y a fait apposer les sceaux.

Cette sanglante tragédie ne se termina pas là. Le czar estant allé à un monastère de schismatiques, ce mesme jour le XI juillet, il demanda aux religieux ce qu'ils souhaittoient. Ils lui repondirent qu'ils le prioient de reprimer les catholiques de l'un et de l'autre sexe. « Je le ferai demain, dit le prince, » et je donneray une pleine satisfaction à mon clergé. » Il leur tint parole, ayant désolé les monâstères catholiques de l'un et de l'autre sexe, fait égorger les religieux et chasser les religieuses de Poloczki de l'ordre de Saint-Basile, dans la pensée qu'il lui seroit honteux de tremper ses mains dans le sang de ces épouses de Jésus-Christ.

On ne sait point encore le détail de ce que ce prince a fait dans les autres monastères qui se sont trouvés sur la route. Ce qu'on sait certainement, c'est que plusieurs religieux errent par les campagnes et se retirent dans les lieux déserts pour éviter la fureur de ce prince sanguinaire, et qu'un des principaux ministres du royaume a donné avis aux religieux du principal monastère de Touronla de mettre à couvert leurs biens et leurs personnes, pour ne pas tomber entre les mains de cet ennemi juré des catholiques, qui s'est vanté publiquement qu'il les vouloit tous exterminer, comme il avoit fait ceux de Poloczk.

On a encore appris d'un sénateur du royaume que le czar l'ayant invité avec deux colonels à un grand repas, il leur demanda où estoit le métropolitain de Russie. Le sénateur lui repondit que n'estant pas présentement en Lithuanie, il se seroit apparamment retiré avec son clergé en Volhynie. Le czar, prenant la parole, repartit : « Lorsque je le vis à Bresta, » je luy donnay l'option ou de renoncer à la religion catho- » lique, ou d'estre pendu. Aujourd'huy, foy de czar, je le feray » pendre. » Le métropolitain, averty de cette terrible résolution, a pris la fuite ; et pour ne pas tomber entre ses mains, il se cache dans les bois et dans les marais, aussy bien que les

religieux des monastères auprès desquels passe le czar, et que ce prince fait chercher avec grand soin.

J'adjousterai a cette relation ce qu'on a appris de la bouche mesme du pape a qui Mgr le nonce de Pologne a escrit, que le czar avoit juré de traiter tous les Jésuites de la mesme manière qu'il avoit traité les religieux de Saint-Basile.

XIII. — FABLE INÉDITE DE LA FONTAINE.

Nous terminerons ce recueil par une fable inédite de La Fontaine, que nous fournissent les manuscrits Conrart, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal. Elle est des premiers temps de l'auteur, qui, n'en étant sans doute pas content (et avec quelque raison), la voua à l'oubli et n'en conserva que le début qu'il ajusta depuis à une autre, qui est dans le souvenir de tous. Une fable inédite, même médiocre, du bonhomme, est chose assez rare pour que celle-ci, malgré sa faiblesse, ne soit pas lue sans plaisir. Cette fable se trouve la cinquième de dix, que Conrart a recueillies longtemps avant qu'elles n'eussent paru. Ces dix fables offrent plus d'une variante avec le texte connu. Voici leur titre et leur ordre.

1° Le Loup et l'Agneau; 2° le Corbeau et le Renard; 3° les Grenouilles qui demandent un roi; 4° les Deux Mulets; 5° le Renard et l'Ecureuil; 6° la Génisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le Lion; 7° la Grenouille qui veut ressembler au Bœuf; 8° le Lion accablé de vieillesse; 9° le Rat de ville et le Rat des champs; 10° la Mort et le Malheureux.

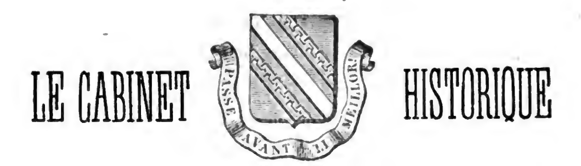
LE RENARD ET L'ÉCUREUIL.

Il ne se faut jamais moquer des misérables
Car qui peut s'assurer d'estre toujours heureux!
Le sage Esope dans ses fables
Nous en donne un exemple ou deux.

Je ne les cite point, et certaine chronique
M'en fournit un plus authentique.
Le renard se moquoit un jour de l'écureuil,
Qu'il voyoit assailly d'une forte tempeste.
Te voilà, disoit-il, près d'entrer au cercueil,
Et de ta queue en vain tu te couvres la teste :
Plus tu tes approché du faiste,
Plus l'orage te trouve en bute à tous ses coups.
Tu cherchois les lieux hauts et voisins de la foudre,
Voilà ce qui t'en prend ; moy qui cherche les trous,
Je ris en attendant que tu sois mis en poudre.

Tandis qu'ainsi le renard se gaboit,
Il prenoit maint pauvre poulet
Au gobet,
Lorsque l'ire du ciel à l'écureuil pardonne :
Il n'éclaire plus, ni ne tonne,
L'orage cesse, et le beau temps venu,
Un chasseur ayant apperceu
Le train de ce renard autour de sa tanière :
Tu payras, dit-il, mes poulets.
Aussitôt nombre de bassets
Vous fait deloger le compere ;
L'écureuil l'apperçoit qui fuit
Devant la meute qui le suit ;
Ce plaisir ne lui coûte guere,
Car bientôt il le voit aux portes du trépas ;
Il le voit, mais il n'en rit pas,
Instruit par sa propre misere.

Rec. Conrart, t. 2, p. 533.



REVUE TRIMESTRIELLE.

AVIS.

En commençant cette livraison, quelque peu différente de la première, nous devons dire un mot des modifications que notre Recueil va subir, et que les conseils de quelques-uns de nos souscripteurs nous ont suggérées.

La plus importante pour le public est dans l'indication que nous donnons de la provenance des manuscrits catalogués; non seulement nous précisons le dépôt public, mais aussi le fonds auquel ils appartiennent. De cette façon chacun pourra recourir aux sources, s'assurer de l'état des pièces, en prendre personnellement ou faire prendre copie *in extenso*, par analyse ou par extrait. Notre Recueil devient par cela même un livre d'utilité générale. — Nous donnons aussi de plus fréquents développements sur le contenu des documents catalogués. En tête de la bibliographie de chaque département et parfois de chaque arrondissement, nous désirons publier une courte notice sur la bibliothèque communale du chef-lieu. MM. les bibliothécaires voudront peut-être nous aider dans cette partie de notre tâche. S'ils sont effectivement les représentants en province des études littéraires, il est utile de les connaître, d'apprécier l'importance du dépôt qui leur est confié: ce sera faciliter aux gens de lettres des relations souvent utiles et toujours agréables.—A la demande de quelques souscripteurs, nous diviserons désormais notre Recueil en deux parties égales, ayant chacune sa pagination distincte : l'une de pièces inédites, l'autre de catalogue. On nous a détourné d'enfermer exclusivement la matière des documents que nous voulons publier dans

l'histoire de la province dont notre bibliographie s'occupe. Sans perdre de vue à cet égard notre premier plan, nous donnerons plus de place à l'histoire générale et notamment à l'histoire étrangère, en tant qu'elle se mêle à l'histoire de France.

Enfin, désireux de faire avant tout une publication utile, nous accueillerons avec reconnaissance tous les avis, observations et conseils qui auroient pour but l'amélioration de ce Recueil.

CHAMPAGNE.

XIV. — CARDONS DE REIMS.

Si les prôneurs de la poésie provençale ont été aveugles ou peu justes à l'égard des premières productions littéraires de la France septentrionale, il faut reconnaître que la critique en général a toujours fait trop petite part à la Champagne et au pays d'Artois dans le mouvement intellectuel qui signala le moyen âge. Parce que Robert Wace a composé vers la fin du XIIe siècle deux poèmes historiques sans doute fort curieux, mais d'une facture peu littéraire, on l'avouera, on en a conclu qu'il falloit aller chercher les origines de notre poésie nationale en Normandie et même en Angleterre! Mais avant les romans de la table-ronde, composés dans la Grande-Bretagne, avant les poèmes du Rou et du Brut, que revendique la Normandie, les Champenois avoient leur châtelain de Coucy, et l'Isle de France son Pierre de Saint-Clou. Plus de vingt grandes épopées sur les douze pairs avoient été composées à Paris, en Champagne, en Picardie par des auteurs dont le nom est aujourd'hui oublié. Ne parlons donc plus d'antériorité : le mouvement littéraire au XIIe siècle a été général et simultané, et bien difficile aujourd'hui seroit de marquer le point de départ d'une manière précise et absolue.

Parmi les noms poétiques des premiers temps dont se pourroit glo-

rifier la Champagne, nous citerons Cardons de Reims, trouvère peu connu, que M. Tarbé n'a pas compris dans ses chansonniers de Champagne, et dont nous avons retrouvé quelques couplets d'une délicatesse achevée. Nous citerons ceux-ci, dont le début rappelle un peu trop peut-être la chanson de départ du châtelain de Coucy ; mais on pardonnera le plagiat en faveur des derniers couplets remplis de sensibilité et de naïve élégance :

I.

Li departir de la douce contrée
Où la bele est, m'a mis en grand tristor :
Lessiers m'estuet la riens qu'ai plus amée,
Por Dam-le-Dieu servir, mon criator,
Et ne pourquant, tot remaing en s'amor ;
Car tot li lez mon cuer et ma pensée :
Se mes cuers va servir nostre Seignor,
Por'ce n'est pas fine amor oubliée.

II.

Amors ci a trop dure deseurée,
Quant il m'estuét partir de la meillor
Qui oncques fu, ne qui jamais soit née ;
Tote a en li, et biauté et valor.
Nus ne s'en doit merveiller se j'en plor,
Quant mes cors va fere sa destinée,
Et mes fins cuers s'est ja mis el retor,
Qui, sans fauser, pense à ma dame et bée.

III.

Dame en qui est et ma mort et ma vie,
Dolent me pars de vos plus que ne di :

Mon cuer avez piéca en vo baillie,
Retenez-le, ou vos m'avez traï.
Dex où irai ? Ferai-je noise ou cri ?
Quant il m'estuet fere la départie,
De mon fin cuer et lessier à celi
Qui ainc du sien ne me lessa partie.

IV.

Douce dame, que mes cuers pas n'oublie
Ne me veuillez, por Dieu, metre en oubli :
Jamès nul jor, ne feré autre amie,
Por Dieu vos pri, ne faites autre ami.
Mais se je sai que vos gabez de mi,
Ma mort n'ezt pas entière ne demie ;
Ne jà de moi ne ferez anemi,
Se loiauté ne m'i est anemie.

(*F. Cangé*, 65.)
7222⁴.

XV. — AFFAIRES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE AU XV[e] SIÈCLE.

CHARLES VI. — HENRI VI D'ANGLETERRE. — CHARLES VII ET JEANNE D'ARC.

Voici quelques pièces d'un intérêt puissant pour l'histoire générale de France et d'Angleterre. — La première est datée de 1521. Pour bien comprendre tout le mouvement de cette époque si féconde en désastres pour la France, il faut se rappeler qu'après la funeste bataille d'Azincourt, 1415, après la prise par Henri V de Caen, de Calais, de Cherbourg et de Rouen, 1417, Philippe, comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, résolu de venger sur Charles, dauphin, le meurtre de Montereau, réussit à opérer un rapprochement entre les deux cours d'Angleterre et de France. Alors fut signé le funeste traité qui donnoit à Henri V, Catherine de France, la dernière

des douze enfants de Charles VI (née le 27 octobre 1401). Charles, par le même traité, agréoit que pendant sa vie, si torturée par la maladie, la régence de France appartiendroit au roi d'Angleterre, son gendre, qui, au mépris de la loi fondamentale du royaume, devoit hériter de la couronne. C'est à quelque temps de ces conventions qu'Isabeau de Bavière et Bedfort, lieutenant général d'Henri d'Angleterre écrivirent, au nom de l'infortuné Charles VI, la lettre que voici :

LE ROI CHARLES VI, AUX ÉCHEVINS, BOURGEOIS ET HABITANTS DE REIMS.

De par le Roy,

Chiers et bien amez, nous avons reçeu voz lettres escriptes à Reims, le xxviie jour du mois de mars dernier passé, par lesquelles nous avez signifié la prinse de notre amé et féal cousin le sire de Chastillon, et de ceulx de sa compagnie, de laquelle prinse nous avons jà eu nouvelle : pour laquelle cause nous avons jà escript et encore escripvons derechief aux villes dont par voz dites lettres nous avez adverty ; de laquelle chose nous vous savons très-bon gré et aussi de la bonne volonté que vous avez de demeurer en notre obéissance et de vous garder des rebelles et désobéissans à nous. Et quant est de l'escuier dont vous nous escripvez, par vos deux lettres, nommé *Jehan Cauchon*, nous sommes très-content qu'il demeure et soit lieutenant, attendu le bon rapport que fait nous en avez et autres aussi. — Toutes voies, pour ce que lesdits rebelles et désobéissans ont acoustumé de user de plusieurs fraudes et malices pour venir à leurs dampnables fins et intentions, nous voulons et vous mandons que toujours soyez sur votre garde en y persévérant et continuant diligemment et au plaisir de notre Seigneur. Nous ferons bien brief que vous et nos autres bons et loyaulx subjects serez ostés des adversaires que longuement avez soustenus par lesdits

rebelles et désobéissans, car nous avons eu nouvelles de notre très-cher et très-amé fils, le Roy d'Angleterre, héritier et régent de France, et de beau fils le duc de Bourgogne, par lesquels nous avons sceu que bien brief ils retourneront par devers nous à très-grosse puissance pour conduire ce qu'ilz ont commencé au bien de nous et de notre royaume; et à leur dite venue n'oblirons pas vos bons et loyaulx services. Et si aucune affaire cependant vous survenoit, signifiez-le-nous bien et déligemment ensemble toutes nouvelles qui seront à signifier, et nous vous pourverrons en manière que vous en serez contents. Et quant est de nostre cousin de Chastillon, nous pourchasserons par toutes manières sa délivrance, et avons ferme espérance en Dieu que nous en vendrons à bonne conclusion et brief. Nouvelles nous sont vennues que beau cousin le duc de Clarence qui estoit en armes sur la rive de Loire à certain pas, accompagné d'anciens capitaines et de petit nombre de ses gens, a eu rencontre de noz ennemis et ainsi qu'il a plust à Dieu le souffrir, est demouré mort en la place, et ont, ceulx de son armée, reconnu le corps dudit beau cousin (1); et de présent est l'armée ensemble soubz beau cousin de Salesbery; et pour ce que il est à penser que de ce pourriez estre troublés, nous vous signifions ces choses à celle fin que vous n'ajoustez aucune foy aux choses que l'on vous pourroit donner à entendre contre vérité et que vous soyez sur vos gardes, en faisant nuit et jour bon guet et garde tant à voz murs qu'à vos portes.

Donné à Paris le VII[e] jour d'avril.

CHARLES.

Et plus bas : BORDES.

(1) Le duc de Clarence, frère de Henri V, gouverneur de Normandie pour celui-ci, fut battu le 22 mars à Baugé, en Anjou, par les troupes du dauphin, jointes à un secours d'Écossais, commandés par le comte de Boukam. Le duc de Clarence, le duc de Sommerset et près de 3,000 Anglois y perdirent la vie.

HENRY VI D'ANGLETERRE, SE DISANT ROI DE FRANCE, AUX ÉCHEVINS, BOURGEOIS ET HABITANTS DE LA VILLE DE REIMS.

Henri V, époux de Catherine de France, étoit mort à Vincennes le 31 août 1422, à l'âge de 36 ans, c'est-à-dire deux mois avant Charles VI, dont il se croyoit appelé à recueillir l'héritage.

Cette lettre, supposée écrite par son fils Henri VI (âgé seulement d'un an), est réellement du duc de Bedfort, régent d'Angleterre.

Henry, par la grace de Dieu, Roy de France et d'Angleterre, à nos chiers et bien amez les gens d'Eglise, capitaines, eschevins, bourgeois, manans et habitans de Reims, salut et parfaite dilection : comme en nostre enfance, il a pleu au Roy tout puissant disposant toutes choses à son plaisir, nous visiter et destituer en très-pou de temps de noz très-chiers seigneurs et pères, Charles roy de France, et Henry roy d'Angleterre, héritier et régent de France, dernier trespassez, dont il ait les ames, desquels et de leurs royaulmes, nous, par la grace divine, sommes filz, vray successeur et légitime héritier; toutes voies, une, entre autres choses, nous donne joie et singulière consolation, que nous sentons voz loyaulx courrages estre entièrement affectez à nous, et vouloir garder et entretenir les sermens que avez faits, en la sainte et fructueuse paix des deux royaulmes de France et d'Angleterre, qui tant solempnellement fut conclud et jurée par nos dicts très-chiers seigneurs et pères du conseil et assentement des seigneurs de leur sang et lignage, de leurs prélats, barons et nobles, de vous et des autres bons bourgeois et habitans des cités et bonnes villes, et finalement des trois estats des diz royaulmes; laquelle paix vous avez observée et entretenue jusques à ores en gardant fermement sanz aucune violation voz ser-

mens et loyaulté, dont nous rendons grace à notre Créateur, vous en savons très-grant gré et sommes bien content de vous : en vous signifiant que nous qui sommes procréez des deux maisons souveraines de France et d'Angleterre, et vray héritier et successeur desdits Royaulmes, comme vous savez, aurons tant comme Dieu nous donnera vie, propos désir et volonté de vous amer, garder et deffendre et tenir en bonne paix, justice et seureté, moyennant la grace de nostre Créateur et à l'aide et bonne diligence de parens, amis et subgiez de l'un et l'autre noz royaulmes, lesquelz pour amour et honneur de nous et utilité de la chose publique, suppléeront nostre jeune aage et de noz affaires prendont pour nous la charge, de bonne volonté. Pourquoy noz chiers et bien amez, nous qui très-singulièrement désirons vostre paix et salut, comme de noz vrays et loyaulx subgiez, vous prions et requérons et néantmoins mandons et commandons sur la foy et loyaulté que devez avoir à nous et à nostre couronne de France, et par le serment que avez fait à Dieu et à noz très-chiers seigneurs et pères dessus diz, de garder et observér ladite paix et de obéir à nous après leurs décès, que icelle paix vous entretenez et y continuez et persévérez loyaument et constamment comme faire devez, et que nous en avons fiance en vous ; sans vous décliner, déclarer ne adhérer à quelconque autre partie, soubz quelconque couleur ou occasion que ce soit ou puist estre, mais à l'encontre de tous ceulx qui vous vouldroient induire au contraire, résister constamment et vertueusement comme loyaulx et bons vassaulx et subgiez doivent faire, en prenant et arrestant de fait tous messages et lettres qui par quelconques noz ennemis et adversaires nous seroient envoyez, pour en faire telle justice et pugnition comme faire se doit de mortels ennemis; lesquelles lettres par vous ainsi prises et arrestées, nous voulons estre envoyées en nostre grant conseil à Paris. Et si ainsi le faites, vous ferez vostre debvoir et acquitterez envers nous voz loyaultées, en recognoissance desquelles aurons vous

et voz affaires à toujours en nostre singulière grace et recommandation, vous traicterons et gouvernerons et ferons traicter et gouverner moyennant la grâce de nostre Seigneur en toute doulceur, paix, justice et sécurité et trouverez en nous telle si raisonnable et gracieuse seigneurie, que par toute raison en devrez estre contens.

Donnée en nostre grant conseil à Paris, le xxviii[e] jour de novembre l'an de grace mil iiii c. vint-deux, et de nostre règne le premier.

Par le Roy à la relation de Mgr le Régent le royaulme de de France, duc de Bedfort.

Au bas contre-signée: Bordes.

Au dos: Lettres de Henry, Roy d'Angleterre, soy disant Roy de France après le trépas de Charles vi[e].

HENRY VI, ROI D'ANGLETERRE, AUX MÊMES.

Il signifie aux Rémois le choix de son oncle Jehan, duc de Bethfort, régent du royaume, pour faire le siége et s'emparer de Moiemer (Mont-Aimé, près Vertus, forteresse du pays de Reims), aidé du comte de Salisbery, de l'évêque de Beauvais et autres: leur enjoint de choisir notables personnes pour aller requérir aide et assistance de la ville de Châlons.

Paris, 12 *septembre* 1425.

De par le Roy de France et d'Angleterre,

Chiers et bien amez, pour pourveoir aux très-grands maulx et excessifs dommages et oppressions qui ont esté faiz et se

faisoient de jour en jour es païs de Champaigne et autres qui redonde sur vous à vostre très-grand charge et à nostre desplaisance, ad ce que le remède y fust mis, par l'ordonnance de nostre très-cher et très-amé oncle, Jehan, régent nostre dit royaulme de France, duc de Bettford, a esté appoincté que le siége seroit mis devant la place de Moymer, pour ycelle subjuguer et mettre en nostre obéissance, en entention de procéder aux autres, où il seroit besoing, qui ont esté et sont cause des maulx, dommages et oppressions desdiz. Et pour ce que ladite place est de grant circuité et y convient tenir une très-grande et grosse puissance, nostre dit oncle a esté naguaires délibéré et conclud soy traire en sa personne à bonne puissance ou dit païs de Champaigne, laquelle conclusion il a différé mettre à exécution pour autres très-grans affaires touchans le bien de nous et de noz seigneuries, comme povez savoir et congnoistre par autres lettres naguaires à vous envoyées, de par nostre dict oncle: Et pour ceste cause, affin d'entretenir et acomplir la bonne volonté que nous et nostre dict oncle avons au bien de tous ledit païs de Champaigne et noz autres païs et subgiez, sont ordonnez eulx présentement traire ou dit païs, noz amez et féaulx conseillers, l'evesque de Beauvaiz, pair de France, le comte de Salisbury et du Perche, nostre cousin, lieutenant de nostre dict oncle, au fait de la guerre, et Pierre de Fontenay, Charles, seigneur de Rancé, et eulx employer en toute chose qu'ilz congnoistront estre au bien et relèvement dudit païs et à la confusion des adversaires et de tous autres grevables et nuysant audict païs. Si vous mandons très-expressément que, incontinent ces lettres veues, vous ordonnez et eslisez aucuns notables d'entre vous, jusques à quatre personnes tant de l'église que des bourgeois et yceulx envoyez par devers nosdicts conseillers, en la ville de Chaalons, dedens le XXI[e] jour de ce présent mois de décembre, avecques puissance de octroyer, consentir et accorder toutes choses qui, pour le bien dudict païs

et de vous-mesmes seront par les dessusdicts de par nous requises et exposées, et que par deffaut de ce, le bien qui au plaisir de Dieu s'en pourra en suir ou soit empesché ou retardé, en adjoustant foy et créance à nozdits conseillers sur ce qu'ilz vous diront en ceste partie de par nous. Donné à Paris, le xııᵉ jour du mois de décembre.

Contre-signé : Bordes.

Au dos : A noz chiers et bons amis les gens d'église, bourgeois, manans et habitans de nostre ville de Reims.

Receues par Mahieu, chastellain, chevaucheur de l'escurie du Roy, le xvıııᵉ jour de décembre mil ıııı cent xxv.

DU MÊME AUX MÊMES.

Il nomme le comte de Salisbery pour diriger l'attaque et le siége de Moiemer (Mont-Aimé), ordonne aux villes de Reims, Troyes et Châlons d'armer pour cette expédition, et la forteresse prise, de la raser et démolir immédiatement.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oiront, les eschevins de Reims, salut, Savoir faisons que le dixhuitiesme jour du mois de mars l'an mil quatre cens vingt et six, furent par nous veues, et de mot après autre, leues certaines lettres royaulx en simple queue et cire jaune, desquelles la teneur s'ensuit :

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et d'Angleterre, aux baillis de Vermandois, de Troyes, de Vitry et de Meaulx ou à leurs lieutenans, salut;

» Pour considération de ce que la place et forteresse de Moymer, assise en nostre pays de Champaigne, a esté par plusieurs fois et en divers temps prise, détenue et occuppée par plusieurs nos ennemis rebelles et désobéissans, par lesquelz ont esté fait commis et perpétrés oudict pays et autre part sur noz bons et loyaulx subgiez tant des cités et bonnes villes comme autres, p: r primes et rençons de hommes, marchans, laboureurs et autres compositions de villes et villages, courses, arsemens, pilleries, roberies, homicides et en plusieurs autres manières innumérables oppressions, maulx et dommages dont nostre dict pays de Champaigne est tant désolé, que à peine il en est comme du tout destruit et seroit, se aucun remède ny estoit mis pour le temps advenir; et mesmement que pour le recouvrement d'icelle place sur noz diz ennemis désobéissans et rebelles, plusieurs siéges ont esté mis devant icelle place qui ont esté à la très-grand charge de tout le pays; et encore pour ce que icelle place de Moymer a naguaires esté prinse par trayson desdicts ennemis, et de présent est par eulx occupée: pour icelle recouvrer est ordonez nostre très-chier et amé cousin, le comte de Salsebery et du Perche: Et pour ceste cause lui est baillée charge de certain nombre de gens d'armes et de trait, pour lesquelz et aussi pour les autres choses nécessaires à fait de siége, ledit pays aura plusieurs charges à soutenir et à supporter; et pour ces causes, attendu avecques ce que ladite place n'est point située en frontière d'ennemis, sur passage de rivières, ne chef de pays, et ne se pourroit bonnement garder, ne tenir en seureté sans très-grant et excessive despense, et sans la charge et dommage du pays environ; et mesmement considèré la grandeur et situation de ceste place à laquelle n'appartiennent aucunes revenues, ou au moins que très-po ou néant; et pour obvier principalement à ce que pour le temps advenir, par le moyen de ladite place, semblables inconvéniens ne puissent ou doient avenir; par

grand advis et meure délibération de nostre grant conseil, avons ordéné et ordonnons par ces présentes, que ladite place de Moymer soit du tout desmolie et abattue, et mise en tel estat que doresenavant à l'occasion d'icelle, aucuns inconvéniens n'advicgnent, et que aucune gens ne s'y puissent retraire ou logier pour faire guerre ou porter dommages au dict pays. Si vous mandons et expressément enjoingnons et aux trois, aux deux et à chascun de vous en particulier, que appelez des gens des bonnes villes de Reims, Troyes, Châlons et autres du pays environ et en tel nombre et de tel estat que verrez estre nécessaire pour ce faire, après ce que, moyennant l'aide de Dieu, icelle place sera recouvrée et ostée des mains de nosditz ennemiz, procédez et faites procéder réaument et de fait à la *démolition de ladicte place et forteresse*, et la faites mettre en tel estat que par icelle aucun inconvénient ne puisse avenir, comme il a esté sur le temps passé, en faisant abattre et démolir les tours, murailles, portes, pons; remplir et combler les fossez et oster toutes fortifications et autres emparemens d'icelle place; et à ce faire contraignez et faites contraindre tous ceulx que besoing sera, en employant pour ce faire des matières de ladite place s'aucunes en y a valables jusques à telle . . . . et . . . . que par le conseil d'aucuns noz officiers maistres de noz euvres, et autres en ce experts et congnoissans, trouverez estre expédient et convenable : de ce faire vous donnons pouvoir et aux trois, aux deux et à chacun de vous mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subgez et à vous et à voz commis et députez en ceste partie obéissent et entendent deligimment. Donné à Paris le xvi[e] jour d'octobre l'an de grace mil CCCC vint et six et de notre règne le quart. Ainsi signé : par le Roy, à la relation du grant conseil auquel, vous, l'évesque de Beauvais, le premier président de parlement et autres conseillers, etc. *J. Milet.* » En tesmoing de ce, nous avons scellé ce présent vidi-

mus du scel de notre eschevinage de Reims qui fut fait l'an et jour dessus premiers diz.

Signé : QUATRESOLS.

Collation est faite à l'original.

Au dos : Vidimus des lettres du Roy, touchant la desmolition de *Moymer*.

LE ROI CHARLES VII AUX GENS D'ESGLISE, BOURGEOIS ET HABITANS DE REIMS.

Dans l'intervalle de la lettre qui précède et des pièces qui suivent, de grands événements se sont accomplis. Malgré la jonction aux Anglois du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne, tous deux beaux-frères de Charles VII, Dunois avait repris l'offensive et entamé l'ennemi à Montargis. Bientôt l'héroïne de Vaucouleurs se révèle à la France. Orléans est délivré et Talbot fait prisonnier : Jargueau, Beaugency, Mung-sur-Loire, rentrent dans le devoir. Charles poursuit sa marche, gagne Auxerre, et de Brinon-l'Archevêque, où il reçoit les hommages de saint Florentin, il écrit aux Rémois la lettre qui suit :

De par le Roi,

Chiers et bien amez, nous tenons vous avoir bien sceu la bonne fortune et victoire qu'il a pleu à Dieu nous donner nouvellement sur les Anglois, nos anciens ennemis, tant devant la ville d'Orléans que depuis à Jargueau, Baugency et Meun-sur-Loire, en chascun desquels lieux nosdits ennemis ont reçu très-grant dommaige et tel que presque tous ceulx qui y estoient, mesmement leurs chefs, et des autres jusques quatre mille et plus y sont que mors, que demeurez prisonniers : après lesquelles choses ainsi advenues, que réputons plus grace divine que hu-

maine, nous par l'advis et meure délibération de ceulx de notre sang et lignage et de plusieurs notables prélats, et autres de notre grant conseil, nous sommes mis à chemin pour aller à Reims, afin de illecques prendre et recevoir, selon la bonne coutume de nos prédécesseurs, nostre sacre et couronnement. Pourquoi vous mandons, sommons et requérons sur la loyaulté et obéissance que nous devez, que ainsi que tenus y estes, vous vous disposez à nous recevoir ainsi et par la manière que pour cas semblable avez accoustumé de faire nos prédécesseurs, et sans pour les choses advenues et passées y faire aucune difficulté, pour le doubte que pourriez avoir que icelles choses eussions encore en nostre mémoire. Car nous vous certiffions que, en vous gouvernant envers nous et ainsi que faire debvez, nous vous traicterons en tous vos affaires comme bons et loyaulx subgez, et vous aurons toujours pour bien recommandez. Et se, pour estre plus avant informez de nostre intention sur ce, voulez venir les anciens de vous, par devers nous, nous en serons bien contens, et avec cestui nostre hérolt que envoyons devers vous, y pourrez venir seurement, en tel nombre que bon vous semblera, sans ce que à quelqu'occasion que ce soit, vous soit fait ne donné aucun destourbier ou empeschement. Donné à Brinon-l'Arcevesque, le 4[e] jour de juillet.

Signé : CHARLES.

Et plus bas : PICART.

JEHANNE D'ARC, AUX HABITANS DE TROYES.

Troyes à son tour est menacée et cède aux injonctions de la libératrice d'Orléans. — Nous mettrons ici la lettre qu'elle écrit ou fait écrire aux habitants de Troyes, bien que déjà publiée ailleurs, est assez peu connue.

Jehanne la Pucelle, à ceux de Troyes.

Jesus ✝ Maria. Très-chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs, bourgeois et habitans de la ville de Troyes, Jehanne la Pucelle vous mande et fait savoir de par le Roy du ciel, son droicturier seigneur et souverain, duquel elle est chacun jour en son service royal, que vous fassiez vraye obeissance au gentil Roy de France, qui sera en brief à Reims et à Paris (qui que viennent contre), et en sa bonne ville du saint royaulme à l'aide du roy Josias. Loyaulx François, venez audevant du Roy Charles et qu'il n'y ait point de faulte, que vous ne doubtiez de vos corps ne de vos biens, se ainsi le faictes. Et si ainsi ne le faictes, je vous promets et certifie sur vos vies que nous entrerons à l'aide de Dieu en toutes les villes qui doivent estre du saint royaulme, et y ferons bonne paix ferme, qui que veulent contre : à Dieu vous recommande. Dieu soit garde de vous, s'il lui plaist. Response briêfve. Devant la cité de Troyes. Escrit à Saint-Sole (1), le mardi quatorzième juillet.

MÉMOIRES DE ROGIER.

La ville de Troyes, malgré les efforts de ses historiens à la représenter comme peu attachée au parti anglois, repoussa avec mépris les sommations de Charles VII et de la Pucelle. Il en fut ainsi de la ville de Châlons et de la ville de Reims qui, les événements accomplis et l'héritier légitime rétabli, se hâtèrent de proclamer à l'envi l'une de l'autre, qu'au fond et dans le cœur, leurs habitants un instant égarés par la ruse et la violence, n'avoient jamais cessé d'être fidèles, et de souhaiter le rétablissement de Charles. — C'est de cette façon qu'en agissent les meneurs de tous les temps. Leurs actes politiques sont

(1) Peut-être Sainte-Savine, à peu de distance de Troyes.

toujours l'accomplissement d'un devoir impérieux, d'une conscience et d'une conviction profondes. Mais les événements donnent-ils un démenti à leurs doctrines? ils n'étoient pas libres d'agir, ils ont eu la main forcée, etc. Les hommes se ressemblent à toutes les époques. Voici ce que nous trouvons dans Rogier, historien de la ville de Reims, dont les *mémoires* inédits se trouvent à la Bibliothèque impériale.

« De tout ce que dessus, les habitans de la ville de Troyes baillerent advis aux habitans dudict Reims, en leur envoyant copie des dessus dictes lettres, comme on veoit par leurs lettres escriptes le mesme jour cinquiesme dudict mois de juillet, mandant comme ils attendoient cest jour les ennemys du Roy (Henry VI) et du duc de Bourgoingne, pour estre siegez par eulx, à l'entreprise desquels, quelque puissance qu'eussent lesdicts ennemys, veu et consideré la juste querelle qu'ils tenoient et les secours de leurs princes qui leur avoient esté promis, qu'ils estoient deliberés de se bien mieulx garder, et ladicte cité, en l'obeissance du Roy et du duc de Bourgoingne jusques à la mort, comme ils avoient tous juré sur le precieux corps de Jesus-Christ: pryans lesdicts habitans de Reims d'avoir pitié d'eulx, comme freres et loyaulx amys, et d'envoyer par devers monseigneur le Regent (Betford) et le duc de Bourgoingne, pour les requerir et supplyer de prendre pitié de leurs pauvres subgects et les aller secourir.—Et par aultres lettres escriptes du mesme jour à cinq heures après midy, sur les murs de ladicte ville, lesdicts habitans de Troyes baillent advis à ceulx de Reims, comme l'ennemy et adversaire en sa personne, avec sa puissance estoit arrivé ce dict jour, environ neuf heures du matin, devant leur ville et les avoit assiegé: et qu'il leur avoit envoyé ses lettres clauses signées de sa main, scellées de son seel secret, contenantes ce qui est cydevant transcript: lesquelles lettres après avoir esté leues au conseil, par deliberation d'iceluy, avoit esté respondu aux herauIx

6

qui icelles avoient apportées, sans qu'ils eussent entré en ladicte ville, que les seigneurs chevaliers et escuyers, qui estoient en ladicte ville de par le Roy et le duc de Bourgoingne, avoient avec eulx habitans, juré et faict serment de ne souffrir entrer en ladicte ville de Troyes aucun qui fust plus fort qu'eulx, sans l'exprès commandement du duc de Bourgoingne; obstant lequel serment ceulx qui estoient dans ladicte ville ne luy oseroient boutter; et oultre plus, pour l'excusation de eulx habitans, avoit esté joinct à icelle response que quelque vouloir qu'ils eussent, obstant la grande multitude de gens de guerre qui estoient en ladicte ville plus forte qu'eulx. Laquelle response ainsy faicte, ung chacun d'eulx s'estoit traist sur les murs en sa garde, en intention et volonté ferme que si on leur faisoit aucun effort, de resister jusques à la mort; et leur sembloit que au plaisir de Dieu ils rendroient bon compte de ladicte cité, requerant derechief lesdicts habitans de Reims à ce qu'ils eussent à envoyer par devers lesdicts Regent et duc de Bourgoingne remonstrer leur necessité.

Ils mandoient aussy comme ils avoient receu lettres de Jehanne la Pucelle qu'ils appeloient *Cocquarde*, laquelle ils certifioyent estre une folle pleyne du diable, et que à sa lettre n'y avoit ny ryme ny raison, et qu'après avoir faict lecture d'icelle, et s'en estre bien mocqués, ils l'avoient jectée au feu sans luy faire aucune response, d'aultant que ce n'estoit que mocquerye. Ils mandoient aussy que aucuns des compagnons de ladicte ville avoient pris un cordelier lequel avoit cogneu, confessé et juré en paroles de prestre, et soubs le vœu de la religion, qu'il avoit veu trois ou quatre bourgeois qui se disoient estre de la ville de Reims, lesquels disoient entre aultres choses à iceluy daulphin qu'il allast seurement à Reims, et qu'ils se portoient forts de le mettre dedans ladicte ville: et mandoient lesdicts de Troyes à ceulx de Reims, que sur ce ils prinssent advis pour prendre garde à qui on se fioit.

Les habitans de la ville de Chalons ayant receu pareil advis desdicts habitans de Troyes touchant la venue et arrivée dudict daulphin et d'abondant que les lettres de Jehanne la Pucelle avoient esté portées audict Troyes par ung nommé frere Richard le prescheur, en baillerent advis aux habitans de Reims, leur mandant qu'ils avoient esté fort esbahys dudict frere Richard, d'aultant qu'ils cuidoient que ce fust ung très-bon preudhomme, mais qu'il estoit devenu sorcier : mandoient aussy que lesdicts habitans de Troyes faisoient forte guerre aux gens dudict daulphin avec plusieurs aultres paroles de bravade ; et que, sur ces nouvelles, ceulx de Chalons avoient intention de tenir et resister de toutes leurs puissances à l'encontre desdicts ennemys.

» De toutes parts on escrivoit aux habitans de Reims, affin de les encourager à se maintenir en l'obeissance du Roy et du duc de Bourgoingne : comme C. de Mailly, bailly de Vermandois, qui escrivit le dixieme dudict mois de juillet que le duc de Bourgoingne et messire Jehan de Luxenbourg debvoient entrer dedans Paris le jour precedent la date de ses lettres : que les Anglois en nombre de huict mil combattans, estoient descendus en la conté de Boullongne et que de bref il y auroit la plus belle et grande compaignie pour resister aux ennemys qui ait esté, sont passez vingt ans en ce royaulme : et que le duc de Bourgoingne avoit envoyé son armée aux passages par où estoient venus lesdicts ennemys, pour leur empescher leur retour et qu'ils ne s'en retourneroient pas tous en leurs lieux...

» Jehan de Chastillon, seigneur de Troissy, frere du capitaine de Reims, par sa lettre escripte à Chastillon le onzieme dudict mois de juillet, mandoit aux habitans de Reims qu'il avoit entendu que l'entrée du Roy en la ville de Troyes n'avoit esté du consentement des seigneurs de Rochefort et de Plancy, ni des aultres seigneurs, chevaliers et escuyers de ladicte ville, et que ladicte entrée avoit esté faicte par la seduction de l'evesque et du doïen dudict Troyes, par le moyen d'ung cordelier nommé

frere Richard; que le commun de ladicte ville alla ausdicts seigneurs chevaliers et escuyers en très-grand nombre leur dire que, s'ils ne vouloient tenir le traicté qu'ils avoient faict pour le bien publicque, qu'ils mettroient les gens du Roy dedans ladicte ville, voulsissent ou non. Ledict de Chastillon mandoit aussy que les ennemys n'avoient faict aucun effort, et qu'ils n'avoient quoy manger, et estoient prests de passer oultre: que lesdicts chevaliers et escuyers estoient sortys de ladicte ville par traicté, leurs corps et leurs biens sauf, que de tous prisonniers qu'ils avoient pris, ils debvoient avoir chacun ung marq d'argent; et que celuy escuyer qui luy avoit apporté ces nouvelles, certifioit avoir veu Jehanne la Pucelle, et qu'il estoit present quand les seigneurs de Rochefort, Philibert de Molan et aultres l'interrogèrent, et qu'il leur avoit affermé par sa foy, que c'estoit la plus simple chose qu'il vit oncques, et qu'en son faict n'avoit ny rime ny raison, non plus qu'en le plus sot qu'il vit oncques: et ne l'accomparoit pas à si vaillante femme comme madame d'Or, et que les ennemys ne se faisoient que mocquer de ceulx qui en avoient doubte... »

LETTRES DE HENRY VI.

Copie de la lettre de Jehanne aux Troyens avoit été envoyée aux Rémois: malgré les efforts des Troyens et leurs railleries sur Jehanne la pucelle, cette ville, naguère si dévouée à l'Anglois, se sent ébranlée dans son zèle: le haut clergé, cédant aux inspirations de son archevêque Regnault de Chartres, le fidèle conseiller du roi Charles, menace l'hôtel de ville d'une défection. C'est dans ces circonstances qu'Henri, de son palais de Westminster, où il vient de se faire couronner une seconde fois, voyant avec anxiété l'état de ses affaires sur le continent, écrit aux Rémois pour les raffermir dans leur dévouement à ses intérêts:

LETTRES DE HENRY VI, ROY D'ANGLETERRE, DATÉES DU IIIe JOUR DE JUILLET 1429.

De par le Roy,

Chers et bien amez, nous avons entendu et somes bien informez, comment depuis les adversitez qui nagueres par les entreprinses de nos adversaires sont à nos gens advenues en maintes manières, ce que nostre Seigneur, par adventure, a voulu permettre, pour nos dictes gens, soubz crainte de lui reduire à meilleur arroy et gouverne, vous estes très-loyaument maintenuz et maintenez, come nos bons et vrays subgez, avec nostre très-chier et très-amé oncle le Regent nostre royaulme de France duc de Bedford, au bien de nous et de vous, confirmation de nostre seigneurie et l'entretenement de nos loyaulx subgecs, aussi de la bonne police et gouverne qui est entre vous : et en avons eu grant plaisir et somes très-content. Et pour ce, chiers et bien amez, que assez pouvons croire que nos dicts adversaires pour tant que fortune leur a pleu et faict lever en orgueil, qui à la parfin déçoit et met jus son maistre, s'avancent le plus que ils peuvent pour vous et nos aultres loyaulx subgez nuire et grever; pour vostre confort, vous laissons sçavoir que l'armée que avons faict preste en grant puissance et qui est en passaige de mer, avons faict avancier avec une aultre notable puissance, qui briefvement seront devers nostre dict très-amé oncle, le Régent et vous: laquelle moyennant l'aide de Dieu nostre créateur, de vous et aultres nos bons subgez, fera du bien et sortira grant effet, à la confusion d'iceulx nos adversaires et relevement de vous et nos dits subgez. En attendant encores une aultre notable armée de grans seigneurs de pardeça, que, après eulx, somes appoinctez dedens brief y envoier, et nous en personne y serons en toute la haste que bonnement faire se pourra, selon ce que autreffois vous avons escript. Si veuilliez de vostre part faire devoir et tenir

tousiours la main que bonne police et gouverne demeure avec vous, en donnant assistance et faveur de tout vostre povoir, come avez, à nostre dict bel oncle, au bien de nous et de vous, conservation de nos royaulme, seigneurie et sugecs, ainsi que en vous en avons parfaicte fiance: tenans de vray et pour certain que en temps advenir ce ne partira de nostre memoire, mais en aurons telle et si bonne cognoissance que Dieu y prendra plaisir, et vous et aultres qui ainsi envers nous se maintiendront, supposé que un peu de temps leur conviengne porter peine, seront très-joyeux d'avoir ainsi longuement perseveré. Nous signifiez *adez* de vos estats et celui de nostre bonne ville, car nous en aurons très-grant plaisir. Chiers et bien amez, nostre Seigneur soit garde de vous. Donné soubz nostre privé scel en nostre palays de Westmenster le III[e] jour de juillet.

(*En marge :* Angleterre 1429.)

LE ROY CHARLES VII[e], AUX GENS D'ESGLISE, BOURGOYS, MANANS ET HABITANS DE REIMS.

Mais Charles triomphant entre dans Troyes, et l'archevêque Regnault de Chartres presse l'expédition de la lettre qui suit, qu'il se charge de porter lui-même aux habitants de Reims. — Son arrivée à Reims émeut tous les esprits. « Les seigneurs de Chastillon et de Saveuse, capitaines de Reims, dit l'historien Marlot, usant de leur rhétorique, remonstrèrent le deshonneur qu'il y avoit d'estre infidèle à l'Anglois, et que la Pucelle dont on publioit si haut les merveilles, n'estoit pas envoyée du ciel comme il se disoit; mais ils en eurent responses dures et assez estranges.—Le cardinal d'Ossance ajoute que l'armée estant arrivée à quelque demie lieue de Reims, qu'il y eut emotion dans la ville, et que les Anglois, qui estoient les plus forts, voyant un si subit changement dans les volontés, songerent à leur retraite, se doubtant que l'approche du souverain hausseroit le courage aux habitans pour les chasser à vive force hors la ville. Quel-

ques-uns du parti anglois furent d'advis d'emporter la sainte Ampoule dont on a accoustumé de sacrer les rois, afin que si la ville se perdoit pour eux, Charles ne pust estre sacré comme il esperoit; mais ils ne purent oncques le faire, en estant divinement empeschés. »

Voici l'itérative sommation du roi Charles VII, remise aux Rémois par leur archevêque.

---

11 *Juillet* 1429.

De par le Roy,

Chiers et bien amez, nous vous avons nagueres envoyé nos lettres par Guïenne, nostre herault, par lesquelles vous signifions que nostre entencion estoit d'estre briefvement à Reims, pour y recevoir nostre sacre et couronnement, en vous mandant, sommant et requerant que vous disposissiez pour nous y recevoir ainsi que tenus estes de faire : lequel nostre herault est retourné par devers nous sans ce que par lui vous ayez faict aucune response à nos dites lettres : dont ne sommes pas content et ne savons se aucuns particuliers d'entre vous auroient retenu nos dites lettres sans les monstrer à la communaulté. Et pour ce renvoyons par devers vous nostre dit herault, en vous signifiant derechief que présentement partons decy, et est nostre intention, au plaisir de Dieu, d'aller en la dite ville de Reims, pour illecq recevoir nostre sacre et couronnement, ainsi que nos predecesseurs ont accoustumé de faire. Et desjà fussions bien approchez, si ne fust la demeure que avons faict en nostre ville de Troyes, en laquelle avons esté grandement et honorablement receus; et nous ont, nos bourgeois et subjects d'icelle ville, rendue et faicte toute obeissance, ainsi que bons subgiects doibvent faire à leur souverain et naturel seigneur. Et vous mandons, sommons et requerons encore aultre fois, sur la loyaulté et obeissance que nous devez, que vous disposez à nous recevoir en icelle ville de Reims, ainsi que tenus y estês et que en cas semblable vous

avez accoustumés de faire à nos predecesseurs, sans pour occasion des choses advenues et passées y faire aucune difficulté, pour la doubte que vous pourriez avoir que icelles choses eussions encore en nostre memoire : car nous vous certifions que en faisant vostre debvoir envers nous, vous traicterons comme bons loyaulx subjects et aurons tousjours vous et la ville en espéciale recommandation, et comme autrefois vous avons escrit. Se, pour avoir plus certainement nostre intention, voulez venir les anciens de vous audevant de nous, nous en serons bien content et y pourrez venir surement avec nostre dit herault en tel nombre que bon vous semblera, sans ce que aucun destourbier ou empeschement vous soit faict à quelqu'occasion que ce soit. Et à cette fois, nous faictes response par icelluy nostre hérault. Donné en ceste nostre ville de Troyes, le XIe jour de juillet.

Signé : CHARLES.

Et plus bas : COIGNET.

DOCUMENTS SUR JEHANNE D'ARC.

Voltaire n'a pas eu l'initiative de la diffamation à l'égard de l'héroïque vierge de Vaucouleurs et de Domremy. Avant lui quelques écrivains téméraires, ignorants ou mal instruits, n'avoient déjà voulu voir dans la mission de Jehanne qu'une intrigue de cour arrangée par les ennemis d'Agnès Sorel, qu'il s'agissoit de supplanter près de l'indolent Charles VII. D'autres ont dit plus, et ont traité de pur roman les hauts faits de la Pucelle, et peu s'en faut que, comme l'a fait en raillant un spirituel écrivain, en parlant de Napoléon, on ne soit allé jusqu'à nier purement et simplement l'existence de Jehanne d'Arc. — Un manuscrit de la *Biblioth. Mazarine* (n° **2762**, tome Ier) nous fournit la note suivante :

Tout le fait de la Pucelle d'Orléans n'estoit qu'une finesse

politique inventée par les courtisans de Charles VII, pour retirer ce prince de ses amours avec Agnès Sorel, et d'aultant que cela se fist au nom de la religion et comme par miracle, tout le peuple y accourust comme au feu.

La plupart des ecrivains touchez du miracle ont tenu son parti, mais les plus sçavants, gueris de cette maladie populaire, et qui sçavent bien que ces miracles ne sont que suppositions et inventions pour tromper le peuple et le mener par le nez en luy faisant payer la taille, ont advoué la fraude : tels ont esté Bern. Girard, du Haillan, Lambin, Lipsius, Vignier et Paradin.

Tout se qui se lit dans les historiens ordinaires de la Pucelle d'Orléans, n'est qu'un romant, en quoy il n'y a pas plus d'apparence de verité qu'en tout ce que l'on dit de la papesse Jeanne.

Ce 1er de mai 1649.

Pour la notoriété des faits de la vie de Jehanne d'Arc, nous nous contenterons de renvoyer à l'excellent travail de M. Quicherat (*Procès de la Pucelle*), et aux opuscules de M. Vallet de Viriville, qui recueille si pieusement toutes les traditions qui intéressent l'héroïne de Domremy. Dans ses *Nouvelles recherches*, notre érudit compatriote s'est attaché à signaler tous les textes imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de la Pucelle. Voici quelques nouveaux documents destinés à grossir sa précieuse nomenclature :

Etat de quelques despenses faites, lors du sacre de Charles VII, par plusieurs seigneurs, et particulierement par le pere de Jehanne la Pucelle, et payées aux frais communs des habitans de la ville de Reims.

Compte de M. Pierre Sauvage, et Jesson de Chaalons, receveurs des deniers communs de la ville de Reims, pour *l'an*

commençant au jour St-Remy, en octobre l'an mil quatre cent vingt-huit et finissant au dit jour l'an mil quatre cent vingt-neuf, et finissant au feuillet vingt-deuxieme, page premiere. — Attendu aussi les grosses charges qu'on a eu à supporter à cette presente année, que sans prejudice ausdits gens d'eglise, ne ausdits seculiers et à leurs successeurs, lesdits comptes soient passez et signez, nonobstant que en iceux ne soit fait mention desdits deux cens livres tournois. Faict le vingt-neufiesme jour du mois de septembre, l'an mil quatre cent trente un, tesmoin le seing manuel de moy Jean Maubrouet, clerc juré de ladite ville cy mis. Signé Maubrouet, Joffredy, Dechehery, La Barbe, Chalon, Le Breton. Du quel compte, feuillet deuxieme, page seconde, et onzieme, page seconde et douzieme, page premiere, a esté extrait ce qui ensuit.

« Autres deniers baillez par mandement du dit Thomas de Bazoches, nagueres lieutenant de mon dit sieur de Chatillon, et à present lieutenant de noble homme Antoine de Hollande, escuyer seigneur de Hereauville, vallet trenchant du Roy notre sire, capitaine de la ville et cité de Reims et du pays d'environ, *tant pour dons et presens faits à aucuns seigneurs et autres gens, comme pour despense par eux faite en aucunes hostelleries et ailleurs en la dite ville, et autres fraits faits à ces occasions* et autres declarez ez dits mandemens.

A Alis, vefve feu Raulin Moriau, hostesse de l'Asne rayé, pour despense faite en son hostel par le pere de Jeanne la Pucelle, qui estoit en la compagnie du roy quand il fut sacré en cette ville de Reims, ordonné estre payé *des deniers communs* de la dite ville, la somme de vingt-quatre livres parisis, comme il appert plus à plain par le mandement du dit lieutenant, donné le dix-huitiesme jour du mois de septembre l'an mil quatre cent vingt-neuf et par quittance de la dite Alis, escrite au dos d'icelui mandement, cy rendue pour ce. . . . . . xxiiij. l. p.

A Jacquette, vigneron demeurant à Reims, la somme de cin-

quante-deux livres dix-sept sols huit deniers parisis, pour despense faite en son hostel par Monsieur de Chastillon, ses gens et plusieurs autres seigneurs, et autres notables personnes de cette cité et de dehors, ordonnez estre payez leur despense *des deniers communs* des susdits : et pour quatre muids, et quatre septiers de vin, tant de Biaune comme françois, prins en son dit hostel en diverses parties et journées, pour presenter à plusieurs seigneurs et autres gens notables, ausquels il appartenoit de faire pour l'honneur de la dite ville de Reims, quand ils sont et ont été en icelle ville. . . . . lij. l. xvij. s. viij. d. p.

A Jesson de Chaalons, pour une fine nappe large a lui achetée, donnée au Roy notre sire, après ce qu'il fut sacré en cette ville, la somme de deux cens quarante livres parisis, comme il appert par mandement du dit lieutenant, donné le vingtiesme jour de juillet, l'an dessusdit mil quatre cens et vingt-neuf, et par quittance du dit Jesson de Chaalons, escrite au dos d'iceluy mandement, cy rendue, pour ce. . . . . . ij. c. xl. l. p.

Collationné à son original par moy Nicolas Bergier, advocat au siege presidial de Reims, adjoint aux enquestes pour le Roy au dit siege, et procureur sindic des habitans de la dite ville de Reims. Fait le vint-huitiesme jour d'octobre mil six cens et treize.

N. Bergier.

JEHANNE LA PUCELLE AUX GENS D'EGLISE, ESCHEVINS, BOURGEOIS DE REIMS.

Très-chiers et bien aimés et bien desiriés à veoir, Jehanne la Pucelle a receu vos lettres faisant mancion que vous vous doptiez davoir le siége. Veulhés savoir que vous n'arés point, si je les puis rencontrer bien brief, et si ainsi fut que je ne les rencontrasse, ne eux venissent devant vous, si vous fermez vos

portes, car je seray bien brief vers vous ; et si eux y sont, je les feray chausier leurs esperons si à aste, quils ne saront pas ho les prendre et lever seil y a si bref que ce sera bien tost. Autre chouse ne vous escry pour le présent, mes que soyez tousiours bons et loyals, je pry à Dieu que vous ait en sa guarde. Escript à Sully, le XIX[e] jour de mars. Je vous *mandesse* anquores auqunes nouvelles de quoi vous seriez bien joyeux, mais je doubte que les lettres ne fussent prises en chemin et que l'on ne vit les dictes nouvelles.

JEHANNE.

Et pour suscription est écrit :

A mes très-chiers et bons amis, gens d'église, bourgois et autres habitans de la ville de Rains.

JEHANNE AUX MÊMES.

Très-chiers et bon amis, plese vous savoir que je ay rechu vos letres, lesquelles font mantion comment on a raporté au Roy que dans la bonne cité de Rains il avoit moult de mauvais : si veulz savoir que c'est bien vray que on luy a raporté ; voirement qu'il y en avoit beaucoup qui estoient d'une aliance, lesquels estoient d'une aliance (*sic*) et qui devoient traïr la ville et mettre les Bourguignons dedens : et depuis le Roy a bien sceu le contraire, parce que vous luy en avez envoyé la certaincté, dont il est très-content de vous ; et croïez que vous estes bien en sa grasce, et si vous aviez à besoingnier, il vous secourroit. Quant au regard du siège, et cognois bien que vous avez moult à soufrir pour la durté que vous font les traictres Bourguignons adversaires ; si vous delivrera au plesir Dieu bien bref, c'est à sçavoir le plus tost que fere se pourra. Si vous prie, requiers, très-chiers amis, que vous gardez bien ladicte bonne cité pour

le Roy et que vous faciez très-bon guet. Vous aurez bientost de mes bonnes nouvelles plus à plain. Autre chose, quant à présent, ne vous rescris, fors que toute Bretaigne est fransaise et doibt le duc envoyer au roi III mille combatans paiés pour II moys. A Dieu vous commant qui soit guarde de vous. Escript à Sully, le XXIIIe de mars.

Pour suscription :

A nos très-chiers et bons amis les gens d'eglise, eschevins, bourgeois et habitans et maistres de la ville de Reyns.

Au bas est écrit :

Ce sont les dictes deux lettres originalles scellées de cire rouge : en l'une desquelles le scel est rompu, et en l'autre encore entier, mais il est difficile de voir quelle figure y est imprimée.

JEHANNE AUX MÊMES.

Nos chiers et bons amis et loyaux francxois de la cité de Rains, Jehanne la Pucelle vous fait à sçavoir de ses nouvelles et vous prie et vous requiers que vous ne faictes nul doubte en la bonne querelle que elle mayne pour le sang royal, et je vous promects et certiffy que je ne vous abandonneray point tant que je vivray. Et est vray que le roy a faict treves au duc de Bourgoingne quinze jours durant, par ainsy qu'il luy doit rendre la cité de Paris paisiblement au chieff de quinze jours; pourtant ne vous donnés nulle merveille si je ne y entre si briefvement, combien que des treves qui ainsi sont faictes; je ne suis point contente et ne sçay si je les tendray : mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'onneur du Roy, combien aussy que ils ne *cabuseront* point le sang royal, car je tiendray et maintiendray ensemble l'arme du Roy pour estre

toute preste au chieff des dits quinze jours, si ils ne font la paix. Pour ce, mes très-chiers et parfaicts amys, je vous prie que vous ne vous en donnez mal ayse tant come je vivray, mais vous requiers que vous faictes bon guet et gardez la bonne ville du Roy et me faictes sçavoir s'il y a male triteurs qui vous veulent grever, et au plus brief que je pourray je les en osteray, et me faictes sçavoir de vos nouvelles. A Dieu vous commande qui soit garde de vous. Escrit ce vendredy cinquiesme jour d'aoust, emprès un logis sur champ ou chemin de Paris.

Cachetée et scellée, et pour suscription :

Aux loyaux Francxois bourgeois habitans en la cité de Reims.

Rogier, l'historien rémois dont nous avons donné plus haut un extrait et qui nous a conservé les trois lettres de Jehanne qu'on vient de lire, mentionne que de son temps, aux archives de Reims, se voyoient quatre-vingt quinze lettres missives de l'archevêque Regnault de Chartres, écrites aux habitants depuis la cérémonie du sacre du roy Charles VII, par lesquelles ce prélat, tout en les entretenant dans les sentimens de fidélité, les instruisoit de la marche des événements et de toutes choses. Ces lettres, qui ne se trouvent plus aujourd'hui contenoient les plus précieux renseignements sur l'histoire de ce temps. Les quelques extraits que Rogier en donne sont de nature à faire regretter cette perte. Nous n'en citerons que le passage qui suit, relatif encore à la Pucelle, et qui ne laisse pas que de donner quelque poids à cette opinion qu'après les merveilles du sacre et rétablissement du roi Charles VII, se trouvoit accomplie la mission de la noble fille, qui, dès ce moment, fut laissée aux seules inspirations mondaines.

... Ledit archevesque donne advis de la prise de Jehanne la Pucelle devant Compiegne, et comme elle ne vouloit croire conseil, ains faisoient tout à son plaisir : qu'il estoit venu vers le

Roy ung jeune pastour gardeur de brebys des montaignes de Gévaudan, en l'evesché de Mande, lequel disoit ne plus ne moings qu'avoit faict Jehanne la Pucelle, et qu'il avoit commandement de Dieu d'aller avec les gens du Roy, et que sans faulte les Anglois et les Bourguignons seroient deconfits: et sur ce que on luy dict que les Anglois avoient faict mourir Jehanne la Pucelle, il respondit que tant plus il leur en mescherroit, et que Dieu avoit souffert prendre Jehanne la Pucelle, pour ce qu'elle s'estoit constitué en orgueil, et pour les riches habits qu'el avoit pris, et qu'elle n'avoit faict ce que Dieu luy avoit commandé, ains avoit faict sa volonté.

(*Bibl. Imp.*, 1515.)

DIGRESSION

De Jeanne la Pucelle à l'examen des actes et vie de laquelle l'archevesque Regnault ne trouva point de mal, et vingt-cinq ans après sa mort, Jean Juvenal rendit sentence et justiffication pour elle.

Jeanne, native d'un village près Vaulcouleurs nommé Domp Remy au diocèse de Toul, aux marches de France et Lorraine, de parents laboureurs, gens de bien et bons catholiques, et par eux bien instruicte et nourrie en la foy et observation des commandemens de Dieu et de l'Eglise, comme il appert de la deposition et tesmoignage de ceux de son païs devant les officiers des juges que le pape Calixte III y avoit ordonnez, fille d'esprit, d'heureuse memoire et discrette en ses paroles. Et ores que toute sa vie elle eust fait mestier de garder les brebis, comme aussy on lit de saincte Marguerite : oultre Jeanne estoit assez belle de face : bien proportionnée en tous ses membres : d'un visage doux et humain, fort civile et gentille en tout

ce qu'elle faisoit, inspirée de Dieu, et envoyée pour delivrer la ville d'Orléans du siege des Anglois campez devant icelle, il y avoit ja bien six mois, et pour mener Charles septiesme sacrer à Reims. Elle s'acquitta heureusement de ceste commission, aagée seulement de dix-huict ans ou vingt, selon que Belforest recite et discourt amplement. Laquelle commission ne luy fut accordée, et ne se fia on à elle devant qu'estre bien examinée non-seulement par le Roi et son conseil, mais aussy par plusieurs docteurs tant en theologie comme en droict canon et civil, dans la ville de Bourge, où elle fut envoyée au jugement, desquels elle respondit fort bien et sainctement.

Si, donna de merveilleuses enseignes de sa vocation et argument de se faire croire, et au Roy de se fier à elle. Car elle disoit et maintenoit que sainct Loys et Charlemaigne très-instamment supplioient Dieu et l'interpelloyent pour la delivrance de la France, ce que firent jadis les anges saincts, peu auparavant la naissance de sainct Remy.

Item, disoit qu'elle estoit assistée des anges spécialement de sainct Michel, de saincte Marguerite et de saincte Catherine, lesquels ne l'abandonnerent le reste de sa vie. Encore qu'estant prisonniere à Rouen, franchement elle confessa que depuis le sacre du Roy elle eust fait plusieurs choses par inconsidération sans l'advertissement d'iceulx, lesquels parloyent à elle par voix: constamment elle maintint tousiours que ce n'estoyent esprits malins, d'aultant qu'ils ne luy conseilloyent rien de mauvais, ne contre les sainctes ordonnances de l'Eglise.

Souvent elle se confessoit et si, ayant la commodité, jamais ne s'exposoit aux hazards de guerre, que premierement elle n'eust communié. Chose admirable! elle maintint devant les juges et officiers qui la condamnerent qu'elle ne marchoit en guerre en estat de peché mortel, c'est-à-dire, à mon jugement continuant en iceluy et que n'estoyent sorties de sa bouche parolles ny propos execrables ny deshonnestes : pour confirmation, de quoy,

elle disoit que si elle eust fait autrement, les saincts eussent cessez de luy assister.

A la replicque.

Pourquoy donc si souvent elle alloit à confesse? — Elle respondit que elle ny homme du monde n'estoit sans avoir besoin de la confession.

Oultre elle dit que jamais elle ne s'estoit présentée à la saincte communion avec ses armes endossées, comme luy reprochoient ses ennemis, lesquels interpretoyent en mal toutes ses actions et les referoyent à magie ou supperstitions, quasi à la façon que les infidelles, durant les persécutions des empereurs romains, faisoient aux jeunes filles et dames d'honneur qui patiemment et constamment endurèrent le martyr et vilaines abominations d'iceulx, pour la loy et religion chrestienne, et pour l'amour de Jesus-Christ, item à la façon des heréticques et forsenés de nostre temps.

Devant que venir à Reims, elle ne cessa d'importuner le Roy et ses lieutenants que toutes les femmes débauchées fussent chassées de l'armée : ce qui fut publié pour la seconde fois, sur peine d'estre degradé des armes : disant et maintenant quelles n'apporteroyent que malheurs.

Elle couchoit seule : que s'il y avoit quelques femmes honnestes au lieu où elle estoit pour reposer, c'estoit lorsque elle prenoit son repos, toute vestue et souvent avec ses armes. — En considération desquelles actions et pour ses admirables faicts d'armes, Saint-Anthonin, Italien, et plusieurs autres historiens non de France, après Mons. Gerson et Mre Henry de Gerchen ont jugez et creus, devant la sentence de la justification de Jeanne, qu'elle estoit innocente des crimes et offences desquels les Anglois et aultres l'ont accusée. Papirius Massonus dit qu'en son blanc estendart il y avoit l'image de nostre Seigneur tenant une fleur de lis : Belleforest escrit qu'elle faisoyt porter son esten-

dart fleudelizé et paré d'une annonciade et de quelques anges aux entours. Quant à moy j'estime estre credible qu'elle ait usé successivement de tous les deux.

Preuve que Jehanne la pucelle n'estoyt point sorcière.

L'esprit malin ne poulse n'y excite à telle vie et actes comme estoyent ceulx d'icelle et ne conduict à fin et disposition de la mort telle comme a esté celle de Jehanne.

Or, en l'espace de plus de deux ans, le Roy ny les princes et capitaines du Roy, ny le conseil d'iceluy, n'ont rien veu ny trouvé de mauvais et condemnable en la vie et conversation de Jehanne. Vingt-cinq ans après, MM. Jean Juvenal, archevesque de Reims, Guillaume evesque de Paris, et Richard evesque de Constance, juges ordinaires par le commandement du pape Calixte troisiesme, furent commis pour recevoir et recognoistre le procès de la condamnation d'icelle. Ce qu'ils firent, non corrompus par l'argent ny transportez par faveur, ains avec tous les erremens de justice; comme vous cognoistrez de la sentence d'iceulx, inserée aux *annales* de Belforest (*ad an.* 1455), qui monstre comme Jehanne mourut vrayment penitente, voyre au jugement mesme de celuy qui depuis la condamna mal, craignant par trop la furie et menace des Anglois.

Que elle ne se servit point de l'esprit malin en usant de suppersti-tions, comme estime N. Vignier.

Oultre que personne ne peult servir à deux maistres contraires, Dieu ne poulsse personne ni incite, il ne favorise ny coopère à actes méchans détestables et contre ses commandemens, et si, ne leur donne sa benediction et bonne issue; or heureux ont esté les actes et entreprises de Jebanne; et au contraire malheureuse et pauvre a esté la fin de ceulx qui ont poursuivi sa mort (ainsy comme Belleforest remonstre aux *annalles*) car

ils perdirent en France tout ce qu'ils avoyent de droict et par usurpation. Doncques, elle ne les faisoient par ayde et mouvement de l'esprit malin ; mais au moyen des dons du Sainct-Esprit, qui uze quand il luy plaist du service des anges et des saincts, comme il appert par l'histoire ecclésiastique, ce que Vignier, et autres chrestiens métis de nostre siècle, ne voulant recognoistre ne font difficulté de dire et maintenir, voir par escrit, que ce n'est point mal faict de se servir du Diable et esprit malin pour le salut et conservation d'un Estat ni pour recouvrer son bien : quoi que cela soit apertement contre le premier commandement de Dieu, ainsi que sçavent ceux mesmes qui entendent selon leurs portées le catéchisme catholicque.

Que Jehanne n'estoit point femme impudicque.

Si telle elle eust esté, les Anglois n'eussent faillys de tirer ou extorquer d'elle telle confession : mais ils n'estoyent ignorans que la Royne de Navarre [devant que hazarder la vie des princes capitaines de la noblesse de France], et sçavoyent que la femme du comte de Betford, oncle et lieutenant general du Roy des Anglois, devant la faire mourir, l'avoyent fait visiter par matrones bien entendues en ce faict, et que toutes les deux fois elle avoyt esté trouvée entière. Donc s'ensuyt que plus impudicques et effrontez sont ceulx qui passans, sur le pont-aux-asnes sans raisons ne jugement qui vaille, fondez sur un simple *on dit*, ont blasmez Jehanne qu'elle estoit garce et femme impudicque.

Que ce n'estoit une femme attitrée comme dit Bellay et aultres escrivent.

Et trouve aussy ridicule l'opinion de ceulx qui disent qu'elle estoit femme attitrée, veu que dire ainsy c'est parler sans jugement et raison et se mocquer des plus braves capitaines de la France comme estoyent le conte de Dunoys et Potton, Vignole

ou Lahire, de Lore, Chailly, de Termes et aultres hardis et prudents capitaines de la France, qu'ils se soyent aidez d'une fille qui toute sa vie avoyt fait mestier de garder les brebis pour les conduire et enhardir en guerre! — Mais quelle apparence de vérité que le sieur de Baudricourt, mareschal de France, ny le comte de Dunoys ayent en un instant rendue Jehanne sy adroicte à manier les armes et chevaux, et à faire office non seulement de sage cappitaine, mais aussy de vaillant combattant qui conduisoyt et alloyt le premier aux assaulx et allarmes, rencontres et à tous exploicts de guerre, comme les historiens de ce temps confessent unanimement!

Que si quelque un objecte que Me Jean Nider, Allemand, inquisiteur de la foy, personnage en son temps de grande reputation et tel que Tritemius le descrit, a esté d'opinion que Jehanne la Pucelle estoit poulssée et conduite de l'esprit malin; premièrement je respons avec *Georgius* Colvenerius, que des lettres du roy d'Angleterre on ne peult prendre suffisante preuve ne valable, d'aultant que le tesmoignage de son ennemy n'est valide pour condamner sa partie. Laquelle reponse Belforest déclarant dit que Me Jean Nider [lequel mourut sept ans devant que nostre archevesque Jean Juvenal avec l'evesque de Paris et de Constance rendissent sentence de la justification de la pucelle Jehanne], a escrit selon qu'on luy avoyt faict entendre, comme luy mesme dict rondement.

Or, l'histoire de France porte que les princes de la chrestienté estant marris et desplaisans de la mort et deffaicte si cruelle de Jeanne dite la Pucelle, que le jeune Roy anglois, poulssé par ceulx de son conseil, escrivit et envoya aux dits princes, gens et lettres pour s'excuser du tort qu'il avoit faict au sainct siége, auquel Jehanne avoit appelé, et lorsque la chrestienté avoit bien affaire contre le Turc de l'ayde et secours du Roy de France et d'Angleterre....

Mais l'Université de Paris, qui lors estoit soubs l'obéissance

du Roy anglois, suyvant la relation qu'on lui en avoyt faicte, estima que Jehanne fust sorcière ou poulssée de l'esprit malin, et conséquemment fust d'avis que le Roy en fist justice. A quoy je responds que si le Roy et ses lieutenans et officiers eussent faict et suivi le conseil de l'Université de Paris, avec les Anglois il n'eust point esté blasmé de cruaulté et d'avoir perverty justice, selon que jugèrent ceulx que le pape Calixte III ordonna pour reveoir le procès de la Pucelle; auxquels il vault mieulx, et c'est bien le plus seur croire, qu'aux ennemis de Jehanne et de la France, ny aux academiciens et Pyrrhonniens, c'est-à-dire aux esprits de contradiction de nostre siècle, lesquels ne veulent croire ny recevoir que ce qu'il leur plaist s'ils ne sont pressez et forcez par bonnes et vives raisons.

Quant à ceulx qui ayment et respectent leurs prélats et la France, et ont soin de l'honneur de tous les deux, j'espère qu'ils prendront en bonne part cette digression, et qu'ils auront à contre-cœur que ce qui appartient à Dieu et se doit referer aux dons du St-Esprit, soyt referé au Diable; à sçavoir: la prudence, hardiesse et actes héroïques, c'est-à-dire admirables, de la pucelle Jehanne. Joint que pour bien entendre et à contentement la légitime sentence de la justification d'icelle, il est besoing d'avoir esgard à tel examen et aux responces qu'il y convient faire.

Pour vray, l'Université de Paris avoit donné conseil au Roy anglois de ne juger de Jehanne la Pucelle et de ses actes, mais, suyvant les sainctes constitutions des Peres: qu'elle fust envoyée à Paris pour deuement et seurement faire son procès par les docteurs et autres grands personnages qui en grand nombre estoyent à Paris, comme appert de l'épistre d'icelle au Roy anglois, ce qui ne fut faict (*si plura, lege Belforest.*)

Pour conclusion donc de ce propos, j'adjousteray que le roy Philippe de Valois se monstra plus sage et chrestien que les lieutenans, capitaines et officiers du bon jeune Roy anglois, après qu'il eust perdu la bataille de Crecy, où moururent vingt mil

hommes, entre lesquels y fut tué le Roy de Boesme avec deux comtes d'Allemagne qui estoyent avec luy, — item le comte de Flandres, les deux chefs des Genevois et grand nombre de la noblesse françoise: car il protesta franchement que une telle deffaicte de son armée n'estoit advenue par les forces de son adversaire, ains par la puissance et faveur de Dieu, par une armée toute petite. *Masson, in Philip. Valesio.*

Thevet fait mention en sa *cosmographie* que ladite Jehanne la Pucelle fut prinse par la trahison de quelques grands seigneurs qui luy portoyent envie, comme elle poursuivoyt les Anglois ennemis de la France) jusques à Compiegne.

(*Collection de Champ.*, t. 29. Reims, t. 3.)

MANDEMENT D'HENRI VI, ROI D'ANGLETERRE, SE DISANT ROI DE FRANCE, AU TRÉSORIER DE NORMANDIE, THOMAS BLOUNT.

Après l'infâme supplice de Jehanne d'Arc, Henri VI, bien que dépossédé de Reims et de la sainte Ampoule, se crut un instant sûr de la France. — Le 7 décembre 1429, il se fait couronner à Paris, mais il n'en faut pas moins tous les jours être sur pied et se défendre contre le droit national. Les villes qui lui restent sont tour à tour enlevées. Nous finirons notre série de documens sur cette époque, par une dernière pièce; ce sont les ordres que Henry donne pour la défense de Louviers.

Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et d'Angleterre, à nostre amé et féal Thomas Blount, chevalier trésorier et général gouverneur de nos finances. en Normandie, salut et dilection: Nous, par l'advis et deslibération des gens de nostre grant conseil estant par devers nous, voulons et vous mandons que par nostre bien amé Jehan le Sac, Grenetier de Vernon, soyt en toute diligence fait traire de la carrière de Vernon jusques à deux cens pierres, pour faire pierres de canon qui aient chacune vint-

six poulces de hault, et les face esbochier et envoier très-hastivement au siége de Louviers, auquel lieu nous les ferons parfaire et arrondir, en paiant les ouvriers qui en ce seront emploiez : et par rapportant ces présentes et quittances desdits ouvriers, tout ce que paié aura esté par ledit Jehan Sac à la cause dessus dicte, voulons estre alloué en ses comptes et rabattu de sa recepte par nos amés et feaulx gens de nos comptes à Paris, ausquels nous mandons et commandons que ainsi le facent sans contredit. Donné en nostre ville de Rouen, le XXVIIIe jour d'aoust, l'an de grace mil IIII c. XXXI, et de nostre règne le neufviesme.

Par le Roy à la relation du grant conseil. *Signé:* SELMEL.

XVI. — JOURNAL DE LA COUR, DU TEMPS DU MARÉCHAL D'ANCRE.

Durant les brouilleries qu'entretenoit à la cour la faveur de Concini, la duchesse de Nevers, du parti des mécontens, s'étant présentée à Reims, le marquis de la Vieuville, qui y commandoit pour le roi, avoit refusé de la recevoir. Pour se venger, le duc de Nevers fit investir le château de Sy, à titre de saisie féodale, disoit-il, pour faute d'honneur et devoirs auxquels celui-ci étoit obligé envers son seigneur; mêlant ainsi la procédure à l'acte de violence. — Le désacord que cet incident produisit dans le conseil, entraîna la disgrâce du chancelier du Vair et l'entrée au cabinet de l'évêque de Luçon, depuis cardinal de Richelieu. Ce récit que nous fournissent les portefeuilles Conrart de la Bibliothèque de l'Arsenal se retrouve analysé, mais fort en raccourci, dans les mémoires de Pontchartrain.

1616. *nov.* 18.

Il vint nouvelle au Roy que le mardi 15, M. de Nevers avec 100 ou 200 soldats avoit fait piller la maison de Sy (1), appartenant

(1) Sy, village de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes).

à M. de la Vieuville, et qu'il menaçoit de la raser. A l'instant mesme on depescha un exempt, nommé *Barenton*, à M. de Nevers, avec une lettre fort expresse et fort ferme, portant que S. M. vouloit qu'il fist reparer le tort fait à M. de la Vieuville, jusqu'à ce qu'il en fust content : Qu'autrement il le declaroit criminel de leze-majesté, et que ce baston seroit suivy de plusieurs épées. Au même temps on donna aussi charge à M. de Praslin de partir pour s'en aller droit à ladite maison, et où estoit M. de Nevers avec la compagnie de la Reyne, celle de Monsieur et quelques autres de cavalerie, les regimens de Vaubecourt et de Beaumont, et les Suysses qui estoient en Champagne. Suivant ce commandement, M. de Praslin et M. de Fossez partirent le lendemain matin. La Reyne dit à M. de Fossez que quand il lui verroit couper la gorge, il ne s'y employast pas avec plus de courage.

Sy est une maison forte, où M. de Sy n'avoit qu'un receveur, lequel deux hommes de M. de Nevers ayant fait venir sur le pont, pour parler à eux, ils se rendirent maistres de la place et le soir y firent encore venir huit soldats et depuis soixante ou quatre-vingts. Le lendemain et jusques à cent ou six vingts.

Est à remarquer que la saisie et establissement de commissaire ne furent faits par M. de Nevers que quatre ou cinq jours après la prise de la maison et lorsqu'il sceut que l'exempt y venoit.

Lorsque l'exempt arriva la première fois à Sy, celuy qui y estoit luy offrit de luy remettre la maison, pourvu qu'il le fist décharger de ce qu'il avoit esté estably commissaire à la garde des fruicts : ce que l'exempt ne voulant faire, il alla trouver M. de Nevers, lequel lui tint les paroles qui ont tant offensé la Reyne. Lorsque l'exempt somma celuy qui commandoit dans Sy, il menaça les soldats de les faire pendre, et ils jettèrent tous leurs bandoulières.

La deuxiéme fois que l'exempt retourna, Sy luy fut remis entierement entre les mains. Ledit Baraton s'estant troublé

l'esprit par l'appréhension qu'il prit des menaces de M. de Nevers, lequel dit qu'il lui feroit couper la langue, on luy bailla des gardes, lesquels ayant oublié de luy oster un petit estuy, il se tüa d'un coup de canif dans le cœur, le 23 décembre. . .

23 *nov.* M. de Marillac, lieutenant de la compagnie de gendarmes de Monsieur, fut envoyé en Champagne, pour revenir en diligence apporter nouvelles si M. de Nevers avoit obéy, afin qu'au cas qu'il ne l'eust fait, le Roy partist en diligence pour aller en personne à Reims.

M. de Marolles assure la Reyne sur sa vie que M. de Nevers n'avoit fait aultre chose que de saisir et establir commissaire par les voies de la justice, en la maison de M. de la Vieuville, à cause des devoirs seigneuriaux non rendus. . . . . .

24 *nov.* L'exempt des gardes, de retour de Champagne, rapporte qu'il avoit trouvé des commissaires establis par justice dans la maison de M. de la Vieuville, avec dix ou douze soldats et un honneste homme qui leur commandoit pour garder ladite maison, lesquels n'avoient fait aucun désordre et avoient payé tous les vivres qu'ils avoient pris : et lui avoient offert de sortir de la place et de la lui remettre entre les mains, puisqu'ils avoient commission du Roy. Que, quant à M. de Nevers, il luy avoit dit toute sorte de bonnes paroles et usé de toute sorte de soumissions pour ce qui concernoit la personne et le service du Roy. Mais que, quant à la Reyne, il avoit dit qu'elle l'avoit traitté, luy et les autres grands absens de la cour, ainsi que des esclaves ; qu'il estoit hors de sa tyrannie et que d'autres qui y estoient encore n'y seroient plus, possible dans trois mois ; qu'il ne la verroit jamais qu'en peinture, et que si M. de Praslin alloit à luy avec dix mille hommes, il iroit audevant avec vingt mille..... avec plusieurs autres paroles contre la Reyne et le maréchal d'Ancre.

J'ay oüy conter à M. Barbin (1) cette affaire, le 23 mars 1618,

(1) Barbin, contrôleur-général.

qui est que se devant tenir conseil chez M. le garde des sceaux du Vair, pour cette affaire de Sy, la Reyne lui commanda d'y aller, résolu de ne dire mot. L'affaire ayant été rapportée par M. de..., M. le garde des sceaux dit qu'il estoit d'avis de renvoyer tout au Parlement; M. de Villeroy dit que l'affaire estoit de telle conséquence, qu'il la falloit retenir au conseil, d'autant qu'autrement ce seroit laisser opprimer un gentilhomme qui n'estoit en cette peine que pour avoir servy le Roy. M. le président Jeannin dit qu'il falloit distinguer, en renvoyant au Parlement, ce qui estoit de la saisie féodale et retenant au conseil ce qui estoit de la saisie par armes. M. Mangot (1) fit un long discours. Après, l'avis estant demandé à M. Barbin, il dit qu'il lui sembloit qu'il falloit remarquer une chose, qui n'avoit point esté dite, qui estoit que la saisie féodale n'avoit esté faite que quatre ou cinq jours après la prise de la maison; sur quoy M. du Vair dit : « Si vous pensiez nous porter à vos conseils violens, vous vous tromperiez fort. »

Voicy comment l'on conte cette affaire dans le monde :

La Reyne ayant assemblé le conseil, commanda à l'exempt de dire tout ce qui s'estoit passé et tout ce que M. de Nevers lui avoit dit. Il répondit :

« Madame, vous plaist-il que je die tout ? » — Elle dit oüy. — Et après il dit tout ce que dessus. (Grande imprudence.) Cela fait, la Reyne voyant que personne ne disoit mot durant un fort long temps, elle devint rouge, et en se levant dit :

« Puisqu'il n'y a icy personne qui veuille conseiller le Roy, il faudra qu'il se conseille luy-mesme. » Et aussytost s'en alla à la fenestre et tourna le dos à la table, où ils estoient tous assis. On dit que incontinent après, elle dit qu'elle ne prendroit jamais conseil de M. le garde des sceaux, de M. de Villeroy, ni de M. le président Jeannin.

(1) Mangot, secrétaire d'État.

M. de Guise dit le lendemain chez M. de Créquy que cela se passa ainsy, et que pour luy il n'avoit point de conseil à donner, pour être d'avis de ruiner son cousin germain, mais que quand on luy commanderoit, il obeyroit contre qui que ce fust, fust-ce son père et son grand-père, s'ils estoient au monde.

On tient pour plus certain que l'exempt ayant dit à la Reyne toutes les paroles dites contre elle par M. de Nevers, lesquelles il n'avoit point mises dans son procès-verbal fait en Champagne, elle luy commanda de faire un autre procès-verbal et de les y mettre.

On dit que le conseil fut un conseil debout, où personne n'estoit assis, et qu'après que l'exempt eust lu le procès-verbal, la Reyne dit : « Eh bien, M. le garde des sceaux, dites votre avis ! » — A quoi il ne respondit rien. Et que pour la deuxième fois elle luy dit la mesme chose. A quoy il respondit : « Madame, vous vous en conseillerez avec vos plus particuliers serviteurs. » Sur quoy elle dit en colère : « Oüy, oüy, le Roy s'en conseillera avec ses fidelles serviteurs. Et pourquoy pensez vous donc qu'il vous eust appelé en la charge où vous estes, sinon pour lui donner des conseils ? »

J'ay oüy conter à M. Barbin, comme ce conseil se passa : qui est que la Reyne estant venue, et ayant dit qu'elle vouloit que le procès verbal fust leu (M. le garde des sceaux avoit dit qu'il n'estoit point besoin de le lire), on lut ledit procès verbal. Après, la Reyne dit à M. le garde des sceaux ce qu'il estoit d'avis que l'on fist sur cela ? Il se retira un pas en arrière, et ne respondit rien. La Reyne lui dit la mesme chose pour la seconde fois, et il ne respondit encore rien et se retira un autre pas encore en arrière. Et puis la troisième fois, ayant demandé si l'on ne vouloit point donner conseil au Roy de ce qu'il falloit faire ? Il ne respondit encore rien. Sur quoy la Reyne se leva rouge et en très-grande colère et dit qu'il n'estoit point besoin de tenir conseil, puisque l'on ne vouloit pas conseiller le Roy. Tous les

conseillers d'estat d'épée qui estoient présents firent un murmure et dirent tout haut que l'on leur demandast leur avis et qu'ils le diroient.

(*Incidence.*) M. de Crequy, qui a un brevet de duc et pair, estant dans le cabinet de la Reyne, demanda un siège à l'huissier qui luy respondit qu'il ne le pouvoit faire, si on ne le luy commandoit. Sur cela il s'adressa à M. le marquis d'Ancre, qui estoit assis, et le pria de luy en faire bailler un. Il luy respondit qu'il ne se mesloit point de cela. Après, il s'adressa à la Reyne, laquelle ne lui fit pas meilleure response : dont il demeura fort mescontent.

(24 *novemb.*) Le matin, le conseil se tenant chez M. le garde des sceaux, M. de Chevry luy dit qu'il estoit besoin de résoudre les edicts. Sur quoy il commanda qu'on les luy apportast et dit : « On me les apporte comme des bottes d'allumettes, et deux jours après on me les redemande scellés : je ne vays pas si vite que cela, car je veux avoir du temps pour les voir, et sur cela on va dire à la Reyne que je retarde les affaires. » Après, il fit lire les édits et y remarqua des contradictions et autres fautes.

Le mesme matin, M. Barbin luy ayant dit que la Reyne vouloit que l'on esvoquast au conseil l'affaire d'entre M. de Nevers et M. le marquis de la Vieuville, il dit que pour ce qui concernoit la mouvance féodale, il ne le pouvoit faire, à cause que cela devoit aller au Parlement. Sur quoi M. Barbin luy respondit : « Il faut tout évoquer, monsieur, car la Reyne le veut. » Il repliqua : « Il faut ! Vous ne me devez point parler *par il faut*. Je sçay bien ce qu'il faut, et vous ne ferez pas mal si vous rendez aussi bon compte de votre charge que je feray de la mienne. » M. Barbin respondit : « Vous me querellez dans votre maison ! Adieu ! »

La vérité est qu'au conseil d'Estat, tenu ledit matin chez M. le garde des sceaux, le procès-verbal touchant l'affaire de M. de Nevers ayant esté leu, comme ce fut aux opinions, M. le président Jeannin fut d'avis de renvoyer au Parlement, et comme

M. Mangot alloit opiner, M. Barbin prit la parole et dit : « Il ne faut pas juger de cette affaire comme d'une affaire de particulier à particulier, mais comme l'affaire du Roy : estant facile à recognoistre que c'est le Roy qui y est offensé plus que M. de la Vieuville, premierement en ce que cette prise de maison a esté faite par cinquante soldats, lesquels se sont saisis du chasteau six ou douze heures avant que l'on eust estably aucun commissaire par justice : en second lieu, cette prise a esté faite incontinent après le refus fait à Mme de Nevers, par M. de la Vieuville ; et en troisième lieu, M. de Nevers a pris sujet de saisir la dite maison sur la felonie qu'il prétend avoir esté commise contre luy par M. de la Vieuville, au refus qu'il avoit fait à Mme de Nevers. » M. Barbin ayant dit cela, M. le garde des sceaux prit la parole et dit : « Je ne veux pas en suivant vos conseils violens estre ministre d'iniquité. Il faut faire venir de MM. du Parlement qui soient capables de juger de cette affaire. » M. Barbin répliqua : « Monsieur, je suis très-homme de bien, et parler de conseils violens, c'est toucher le Roy et la Reyne. Vous me querellez en vostre maison. Adieu, monsieur ! »

25 *nov.* Sur les cinq heures et demie du soir, M. le marquis de la Force et M. de Loménie allèrent trouver M. le garde des sceaux ; M. de Loménie luy dit : « Que le Roy le prioit de l'aller trouver et de lui faire apporter les sceaux. » Il respondit avec un visage gay et résolu : « Oui, oui, allons vistement ! » et en mesme temps demanda les sceaux et fit mettre les chevaux au carosse. Entrant dans le cabinet, comme il vit que l'on faisoit difficulté de laisser entrer le sieur du Mas qui portoit les sceaux, il dit : « Laissez-le entrer, il a affaire icy. » Et ayant trouvé le Roy et la Reyne dans le petit cabinet, où se trouvoit aussi M. de Guise, M. le maréchal d'Ancre, M. de Loménie, il mit les deux genoux en terre et adressant sa parole au Roy, lui dit : « Que S. M. luy ayant fait par deux fois l'honneur de luy escrire pour luy donner la charge de garde des sceaux, lorsqu'il

estoit premier président en Provence, où il s'acquittoit de sa charge le plus dignement qu'il lui estoit possible, il l'avoit très-humblement supplié de l'excuser, reconnoissant bien qu'il n'en estoit pas capable et qu'il n'y pourroit pas estre agréable à beaucoup de personnes (désignant le mareschal et la mareschale d'Ancre). Qu'enfin ayant reçu pour la troisième fois un commandement exprès de S. M., il avoit obéy et receu la charge avec une entière affection d'y servir fidellement S. M. Que maintenant quelle luy redemandoit les sceaux, il les luy rapportoit avec le mesme désir du bien de son service qu'il les avoit receus et prioit Dieu qu'il lui fist la grace de lui donner un bon conseil dont il avoit bon besoin. »

On dit que le Roy ne dit chose quelconque et que M. le garde des sceaux ne dit à la Reyne que deux ou trois mots fort bas que personne n'entendit et quelle luy respondit assez haut : « On aura soin de vous. »

En toute cette affaire, M. du Vair a tesmoigné une très-grande constance.

Incontinent après que M. du Vair eut rendu les sceaux, le Roy commanda qu'on fist entrer M. Mangot qui estoit demeuré dans le grand cabinet et qu'on avoit envoyé quérir chez luy sur les sept heures qu'il estoit déjà avec ses malles de chambre, sans qu'il sceut chose quelconque de tout cecy, ainsy que luy et M. Barbin l'ont juré depuis. (Le mesme se dit de M. de Luçon.) S. M. luy dit qu'elle avoit tousjours cru qu'il le serviroit bien en quelque charge qu'il l'employast : que maintenant M. du Vair ayant remis les sceaux, il les luy bailloit sur cette asseurance, et que la Reyne sa mère en garderoit la clef jusqu'à ce qu'il eust fait le serment. Ainsy M. Mangot remporta chez lui les sceaux, dans le carosse, le soir mesme. On tient qu'il ne fut pas trop content de cette charge parcequ'il reconnoissoit bien qu'il n'estoit pas fort bien avec M. le Mareschal et qu'il apprehendoit qu'ils ne luy baillassent que pour un temps et pour l'éloigner de celle de se-

cretaire d'Estat en laquelle il desiroit de s'assurer; et mesme il estoit lors en termes d'en traitter avec M. de Villeroy pour 400,000 livres, moyennant laquelle somme il avoit aussy la survivance pour son fils..... Il avoit vendu il y avoit quelque temps l'office de premier president de Bordeaux à M. de Gourgues, pour soixante mil escus.

La charge de M. Mangot est baillée à M. l'evesque de Luçon, et firent tous deux le serment, l'un de garde des sceaux, et l'autre de secretaire d'Estat le lendemain au matin qui estoit le samedi. Mais depuis M. de Luçon ayant eu ses provisions fit nouveau serment, le 2 decembre.

26 *nov.* M. le marquis d'Ancre part à sept heures du matin avec huit chevaux à son carosse; un autre carosse à six chevaux qui suivoit après, et environ cinquante hommes de cheval, pour aller à Roüen tenir les Estats.

27 *nov.* Le Roy danse un ballet au Louvre qui est le premier qu'il ayt dansé.

M. de Nevers disant avoir eu avis qu'on avoit fait expedier des lettres patentes pour luy fermer les portes de Retel, y fut en personne et y mit deux ou trois cents hommes. — Et le mardy 29, disant pareillement qu'on luy vouloit oster Sainte-Menehould, il y fut avec sa maison, et y mit garnison.

M. de Bullion renforce la garnison de Sedan; et le 1er déc., Mgr de Nevers fait entrer une forte garnison à Sainte-Menehould.

(*Ars. Rec. Conrart,* pet. in-4°, t. XI.)

L'ABBÉ LEBEUF AU R. P. DOM LEMERAULT, BIBLIOTHÉQUAIRE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, A PARIS.

En attendant la série de documents que nous avons à publier sur la Bourgogne, nous donnerons trois lettres extraites de la corres-

pondance de l'abbé le Beuf, l'historien de la ville d'Auxerre dont les curieux recherchent avec tant de zèle aujourd'hui les moindres dissertations. Nous publions d'autant plus volontiers la première de ces lettres qu'elle nous semble justifier pleinement la création du *Cabinet historique*. L'auteur y exprime le vœu de voir se multiplier les copies des textes intéressants, et dit avoir été le premier à demander l'impression du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale qu'a commencé M. de Montfaucon.

Mon Révérend Père,

Je suis bien fâché que le délay de M. Joly, avocat, à venir vérifier les proverbes sur les Mires, dont il m'avoit donné le nota de sa main, m'ait attiré le travers que vous sçavez. Comme je parcourus le volume sans y trouver les quatre vers cy-joints sur une carte, je crus pouvoir me dédommager en faisant, pendant que je l'attendois, l'extrait de quelques morceaux qui ne peuvent faire tort aux études courantes de vos savants confrères. J'y pris entr'autres le proverbe *Li muzars de Verdun*, parce qu'il a rapport à l'histoire dont je suis chargé de l'édition.

Au reste, mon Révérend Père, comme tous les hommes n'ont pas les mêmes maximes, je vous avouerai que j'en ai une bien différente de celle dont vous me fîtes part dernièrement. Je suis tout à fait pour l'accélération de l'édition de tout ce qu'il y a de curieux dans les manuscrits des bibliothèques. Vous sçavez que ce fut moy qui, en 1725, publiai un écrit sur la nécessité et l'utilité d'un catalogue général des manuscrits du royaume. Dom Bernard la concevant mieux que moy, en a donné ce qu'il a pu, et il a été suivi par messieurs de la Bibliothèque du Roy. Peut-être y a-t-il encore des personnes qui pensent comme cet illustre savant. En conséquence de mon

principe, j'exhorte tous ceux qui sont dépositaires de manuscrits à donner par eux-mêmes ou par leurs amis et confrères tout ce qu'ils pourront, sans laisser cela aux siècles à venir : et je ne puis que louer le zèle et la patience de ceux qui transcrivent les exemplaires pour les doubler, dans la crainte qu'on ne voye arriver ce qui est arrivé à la chambre des comptes, et dans une de vos maisons, où les matériaux d'un glossaire françois ont été réduits en cendres, ainsi que vous le sçavez.

Loin donc de mes maximes toutes celles qui vont au délai. J'ai toujours aidé et aiderai toujours les travailleurs, et surtout les travailleurs prompts. Sur ce fondement je vous ferai sçavoir que je suis en état de procurer à celui de vos pères qui est chargé de l'eveché de Chaalons-sur-Marne, pour le *Gallia Christiana*, une espèce de cartulaire in-folio où il pourra trouver quelques pièces qui lui feront plaisir, si tant est qu'il me fasse l'honneur de me le demander à emprunter. J'ai appris que c'est Dom du Plessis, avec lequel je ne suis pas assez familier pour le lui aller jeter à la tête. Vous êtes le maître de l'en avertir. J'ai mis plus d'une fois en chant ce beau passage *Sapientiam*, etc., qui finit par ces mots : *et sine invidia communico*, et je tâche de le réduire en pratique.

Au surplus, mon Révérend Père, si je n'en donne pas assez de preuves, voilà encore une lettre que je viens de recevoir de Tours qui vous prouvera que je me suis prêté du mieux que j'ai pu à celûi que vous m'aviez recommandé.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, mon Révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEBEUF.

Ce 7 août 1744.

L'ABBÉ LEBŒUF A M***.

Remarques sur les cochons de Nodges, à propos du t. IIIe de la *Nouelle histoire de Bourgogne,* de dom Plancher.

---

22 *Avril* 1749.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous communiquer la difficulté qui s'est presentée à moy en parcourant les preuves du troisième tome de l'*Histoire de Bourgogne*, que dom Plancher a publiée l'année 1748, à Dijon, et qui est imprimée avec tous les soins imaginables, à la reserve de quelques noms propres qui sont desfigurez. L'on nous a souvent entretenus dans *le Mercure* des *Anes de Bourges*. Aujourd'hui je vous propose une difficulté sur les *Cochons de Nodges,* village d'auprès de Dijon. L'auteur de l'histoire a donné dans ses preuves à l'an 1404 une charte de Jean, duc de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Douzy, datée du neuf décembre de cette année-là, tirée de la Chambre des Comptes de Dijon, par laquelle ce Prince veut que desormais chaque année l'on offre à l'eglise de Saint-Antoine, du Pont-de-Nodges, un porc gras et suffisant, en son nom, en celuy de Mme la Duchesse, et ceux de ses enfants, et que cette offrande se fasse le jour de la feste du saint patron : après quoy, il déclare qu'il sera tenu compte de ces porcs à ceux qui en auront fait l'offrande, en rapportant la quittance. Je ne sais si l'escrivain qui a mis le sommaire à la teste de cette charte n'a pas esté ebloui par l'expression d'iceux porcs, qui se trouve au pluriel sur la fin de l'acte. Il pretend, et il l'a dit clairement dans l'intitulé, que l'offrande estoit composée d'autant de porcs qu'il y avoit de personnes qui formoient la maison du Duc . sçavoir, outre le porc offert pour M. le Duc, celuy qui estoit au nom de Mme la Duchesse, et ceux de la part de chascun de leurs

enfans. Je comprends bien que ç'auroit esté le profit du curé, ou de la fabrique du lieu, mais je m'en rapporte aux lecteurs non interessés qui verront cette charte, et je leur demande s'ils ne sont pas d'avis comme moy que le pronom *iceux* n'est employé sur la fin de cette charte au nombre pluriel que relativement à l'offrande successive de ce porc gras durant le cours du plusieurs années. Cependant comme je suis bien esloigné de m'opiniastrer dans une matière de cette importance, s'il se trouve qu'encore aujourd'hui la coutume est d'offrir à Saint-Antoine du Pont-de-Nodges, au nom de ceux qui ont succédé à l'ancienne maison de Bourgogne, plusieurs porcs, j'avoue que j'ai tort dans l'explication que j'ay donnée à la fondation du duc Jean, et je seray le premier à me condamner.

Ce 22 *Avril* 1749.

J'ay esté averti depuis ma lettre escrite qu'en ce lieu dit le Pont-de-Nodges, l'eglise en question est desservie par les religieux Antonistes, qui y ont une communauté.

LE CORPS DE VILLE D'AUXERRE A L'ABBÉ LEBŒUF.

Remerciments pour l'envoi de ses *Mémoires historiques* et de l'honneur que son nom et ses travaux font à la ville d'Auxerre.

Nous sommes trop sensibles, Monsieur, à vos politesses, au souvenir et à l'amour que vous conservez pour nostre patrie commune, pour ne vous en pas tesmoigner nos vives reconnoissances et des deux tomes de vos *Mémoires historiques* que vous venez de faire imprimer, qui nous ont esté remis de vostre part le deux de ce mois, avec la lettre que vous avez pris la peine de nous escrire, dattée du dix-huit novembre dernier, dont nous avons dressé acte sur nos livres de conclusions. Cet ouvrage est d'autant plus précieux, qu'il ne nous laisse rien à

desirer sur tout ce qui s'est passé de plus remarquable en nostre ville; il ne peut qu'augmenter la réputation que vous vous estes acquise dans la capitale et autres villes du royaume, par la supériorité de vostre esprit, cette grande capacité à développer ce qu'il y a de plus caché dans l'antiquité, et les differents ouvrages que vous avez cy-devant donnés au public. Soyez persuadé que nous nous ferons tousjours gloire de vous conserver au nombre de nos compatriotes et de vous assurer que nous sommes très-parfaitement, Monsieur, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Les magistrats de la ville d'Auxerre :

BAUDESSON. — JOUBERT. — SALLÉ.

D'Auxerre, le 8e *Decembre* 1743.

XVII. — LA FRONDE. — LETTRES DE MARIGNY.

Marigny, sur la naissance duquel on n'est pas bien d'accord, est célèbre dans l'histoire de la Fronde par ses pamphlets, ses épigrammes, et par le crédit dont il jouit près du prince de Condé et du cardinal de Retz. Ménage a dit de lui : *è un grande improvisatore questo signor di Marigny*. On connaît de lui quelques rondeaux e triolets contre le cardinal Mazarin, quelques lettres de galanterie, quelques pièces de poésie, comme le *Pain bénit*, etc., etc. Les lettres que nous publions ajouteront beaucoup à sa réputation d'homme d'esprit et d'écrivain distingué. Éloigné de Bordeaux, après avoir été attaché à la fortune du prince de Conti, qui dirigeoit alors dans cette ville, sous l'inspiration de la duchesse de Longueville, les affaires de la seconde Fronde, Marigny, dont les libertés, les indiscrétions, et peut-être les insolences avoient déplu à la Princesse, étoit revenu à Paris, et là, dans la familiarité de monsieur le Prince, de monsieur duc d'Orléans, il servoit encore la France de ses bons mots, de ses épigrammes et de toute son activité. C'est de Paris qu'il écri-

voit, à Bordeaux, à Pierre Lenet, pour lui rendre un compte tout à fait confidentiel de ce qu'il voyoit et de tout ce que faisoient autour de lui leurs amis les Frondeurs, et leurs ennemis les Mazarins. Cet exposé suffit pour mettre le lecteur en situation de juger de l'importance de cette correspondance.

LETTRES DE MARIGNY A LENET (1).

N° 1. — *A Bordeaux*, *le* 22 *Décembre* 1651.

Je ne doute point que vous n'ayez beaucoup d'occupations, au lieu ou vous estes, M. le Prince ne laisse pas ordinairement inutiles les personnes qui luy peuvent rendre de bons services, et si durant touts ces mouvements vous avez peu de loisir, prenez-vous-en à votre merite. L'obligation que je vous ay d'avoir songé à moy est d'autant plus grande, et je voudrois bien pouvoir meriter par mes services l'amitié que vous m'avez tesmoignée. Je vous prie de continuer à me rendre de bons offices auprès de Son Altesse et de l'assurer que personne n'aura jamais plus de fidélité pour son service ny plus de zèle pour ses intérêts que j'en auray toute ma vie; quand elle m'honorera de ses commandements, elle connoistra que c'est une verité la plus constante du monde. Je vous prie de vous ressouvenir de ce que vous m'avez promis et de me faire savoir positivement si c'est une chose qui se puisse faire. Cependant, puisque S. A. doit estre bientost icy, après avoir mis les trouppes en quartier d'hyver, je l'attendray dans le camp de la Fronde bourdeloise, qui veritablement s'est fort brouillée depuis son depart. Je n'ay pas osé prendre la liberté de luy escrire sur ce sujet, de peur d'offenser ceux à qui ce soing appartient, mais je n'ay pas laissé de travailler à réunir,

(1) Chiffres 00, moi, Marigny: *le sincère*, Sarrazin.— Lenet, 100 ou 36; M. le Prince, 36;—Mme de Longueville, 49;—Bordeaux, 27;—le prince de Conty, 38; — Nemours, 47; — Paris, 64; — Monsieur, 35;— Viole, 100.

au moins en apparence, ceux que la jalousie a divisés. Je croy que S. A. est assez instruite des desordres du haut pays et des plaintes que toute la province fait contre les gouverneurs, les intendants et les trouppes; si c'est avec raison, je n'en sçay rien, mais il est certain que si les choses continuent, devant qu'il soit peu, il faudra conter parmi nos ennemys la meilleure partie de ceux qui avoient temoigné plus de passion pour le service de M. le P. On dit que les hommes qu'a levés M. de Gondrin ne sont pas en grand nombre, qu'il en peut avoir cent cinquante, mais ils sont bons, car ils coustent plus de deux mille francs chacun. Je ne sçay si ces messieurs-cy voudront consentir que nos amys ayent pour retraitte Bourg; je souhaitte que M. le P. obtienne tout ce qu'il desire. Je vous envoye la copie d'une lettre que j'escrivis jeudy dernier à S. A. R., qui veut que je luy escrive souvent. Toutes les dames vous saluent. Je vous prie d'assurer tous mes amys de mes très-humbles services et de croire que je suis tout à vous.

A Monsieur Lenet, conseiller du Roy en ses conseils.

N° 2. — *Le 2 de février* 1652.

On m'apporte tout presentement votre billet, et je vous renvoye celuy-cy pour vous dire que je vous ay escrit il y a trois ou quatre jours et que je vous ay adressé une lettre de M. de Cuissy (?) pour S. A. Je pense que M. Ride donna le paquet à M. de Mazerolles qui s'en alloit retrouver Monsieur le Prince. Prenés le soing de redemander ce paquet, il y avoit une lettre de Mme de Tourville.

Les nouvelles de Paris sont fort bonnes. M. de Nemours y arriva le 19 du mois passé, après avoir couru fortune de se noyer en passant le canal de Briare à la nage, de peur d'être pris par des Mazarins qui estoient à ses trousses. Le lendemain

il mena le branle au bal de Luxembourg. Le comte de Fiesque arriva un jour après luy. Présentement le traitté d'union est signé avec S. A. R., car on n'attendoit que le comte de Fiesque. M. de Nemours est allé joindre les trouppes confederées ; le marquis de Sillery devoit partir pour Bruxelles. S. A. R. a fait un estat pour 14 mille hommes qu'il veut lever, mais elle n'a point d'argent et Paris a la peau aussi dure que Batteville. Le drôle est à 22 (12?) lieues de Poitiers, où il se raffraischit; la Reyne lui a envoyé ses medecins pour le visiter, et les villes voisines l'ont regalé de pistaches, chocolats, mirobolans, noix confites, poivre blanc, huistres à l'escaille et autres semblables faitises. Faites mes baisemains à M. le marquis de Batteville, lieutenant de M. le comte de Maure (ou Mene) dans Bary, et croyez que je suis tout à vous. La rupture dont nous nous entretinmes est plus grande que jamais; je vous en parlois dans ma lettre; mandés-moy ce qu'on en dit à l'armée. Nostre amy, M. de Bussy, commande dans Nevers pour le Roy.

N° 3. — *A Paris, le* 16 *de Juin* 1652.

Nous arrivames icy jeudy dernier, et le bourgeois eut si peu de respect pour le passeport de M. le comte de Harcourt, que l'on n'eust point reçu l'equipage de S. A. si je n'eusse été connu par le capitaine qui commandoit à la porte de la Conference. Cette difficulté scandalisa un peu M. Vialar, mais il fallut qu'il prist patience. Le soir, je vis S. A., et bien qu'elle fust retournée après minuit de chez Mme de Chastillon, où elle est assez assidue, je demeuray pourtant seul avec elle jusques à quattre heures du matin. Vous pourez bien penser quelle peut estre la conference. Croyez que S. A. fut bien instruite du zele de Marchin et de Lenet, et de tout ce qui s'estoit passé sur le sujet des mouvements de Guyenne, entre eux et Conty et Longueville. Marigny parla

de toutes choses à cœur ouvert et il reconnut que S. A. avoit esté bien informée. Si je suis assez penetrant, Viole n'est pas si bien qu'il s'imagine : il avoit cru dissiper en arrivant icy tout ce qui s'y est fait par ceux qui se sont bien mis avec S. A., mais il a trouvé qu'il estoit malaisé de déraciner les arbres qui luy font ombrage et à Mme de Longueville. L'accueil qu'on luy a fait et que l'on continue à luy faire aussi bien qu'à Jarzé est politique et j'en ay été assuré par M. le duc de Rohan, qui est tout à fait amy de Marchin et Lenet. Ils peuvent en estre tout à fait assurés. La vigueur de Lenet a pleu extraordinairement à S. A., qui a sceû toute l'histoire de Marigny et ce qui s'est passé entre luy et Longueville ; et je vous puis bien dire comme une chose certaine que S. A. est resolue et qu'il a mesme juré de faire donner les estrivières à Sarasin, adjoutant qu'il les luy feroit donner le matin, et 38 (?) l'après midy. M. le Prince me demanda si je n'avois pas rencontré sur le chemin M. de Chavagnac, qu'il a despesché avec ses ordres sur les divisions du parlement et de l'armée qui luy desplaisent infiniment, et pour la consideration de la Guyenne, et pour le contrecoup qu'elles ont donné icy, où l'on a affiché depuis des placards qui portoient en substance qu'il falloit imiter les bourgeois de Bourdeaux et ne souffrir plus ni Roy, ni Princes, ni Parlement. S. A. R. et M. le Prince ont fait faire une recherche fort exacte pour en descouvrir les autheurs, et le Parlement en est si fort scandalisé et tous les gents de bien, que l'on peste publiquement contre l'armée et ceux qui la fomentent. Et ce qui me donne beaucoup d'affliction, c'est qu'icy comme à Bourdeaux on en accuse M. le prince de Conty et Mme de Longueville. Ces bruicts leur sont tellement desavantageux que toutes les compagnies souveraines declament contre Leurs Altesses, et ce qu'il y a de gens de qualité qui aiment que les choses demeurent dans l'ordre, blament leur conduitte que je justifie tout autant qu'il m'est possible. La proscription des quatorze conseillers fait icy le plus mauvais

effet du monde et le plus préjudiciable aux intérêts de S. A. Au reste, je vous demande un peu de temps pour me reconnoistre dans ce labyrinthe qui est plus intrigué que celuy où Dedale avoit enfermé le minotaure. Chacun accuse son compagnon de faire des negociations secrettes, et chacun fait ses efforts pour décréditer le party qui luy est contraire. Ce que je voy de meilleur pour nous c'est que M. le duc d'Orléans et M. le Prince sont dans une parfaite intelligence et que l'on ne peut pas les diviser. (Voy. *aux Additions*.)

N° 4. — *A Paris*, *ce* 20 *Juin*.

(Fragment). . . . . Que le cardinal de Rets depuis quatre jours a fait un furieux effort pour ruiner cette grande union de Leurs Altesses, que ses emissaires y ont fait de leur costé tout ce qu'ils ont pu, mais qu'il ont perdu leurs peines. Ce matin, M. le Prince est parti pour aller à son armée; son voyage a esté precipité par l'irresolution et legereté du duc de Lorraine qui, après avoir fait un traité mercredy dernier avec messieurs les Princes, en a fait un avec la cour. Il est assez à propos que vous en sachiez le détail. Le duc de Lorraine estoit demeuré d'accord avec Leurs Altesses de demeurer dans les cartiers qu'il avait pris, jusqu'à ce que les trouppes qui viennent pour le service de M. le Prince l'eussent joint; sa marche avoit obligé, comme vous sçavez, le mareschal de Thurennes à lever le siége d'Estampes, dont vous avez sceû toutes les particularités. Cependant, au préjudice de sa parole, le roy d'Angleterre et le mylord Germain ont si bien negocié avec cet esprit volage, qu'au lieu de continuer à faire ce qu'il avoit bien commencé, il s'est tout à fait decredité parmi tous les gents d'honneur; car hier matin, il escrivit à M. le Prince qu'il avoit eu advis que M. de

Thurennes vouloit faire marcher ses trouppes du côté de Corbeil pour passer la riviere et le venir attaquer ; qu'il estoit resolu de l'attendre et de choisir quelque beau lieu pour en pouvoir donner le divertissement aux dames. M. le Prince luy manda qu'il alloit envoyer ordre à ses trouppes de marcher, afin de le joindre; qu'il alloit combattre dans son armée comme volontaire, et mener quantité de bourgeois de Paris fort resolus. Voilà ce que S. A. me dit qu'il avoit mandé au duc de Lorraine. Ce matin, M. de Beaufort a fait sçavoir à LL. AA. qu'estant allé joindre le duc de Lorraine par leurs ordres, avec deux cents chevaux, il avoit passé par tous ses corps de garde avancés sans qu'on luy eust demandé qui vive ! Que cette negligence l'avoit obligé d'en dire quelque chose au Lorrain, et de luy remontrer qu'estant si près des ennemys, il avoit trouvé bien peu de vigilance parmi ses trouppes; que le duc de Lorraine luy avoit dit qu'il avoit traitté avec la Cour, et que le roy d'Angleterre, qui estoit present, avoit esté le mediateur. M. de Beaufort luy a dit que les trouppes des Princes le joindroient sur le midy; il a repondu qu'il falloit les avoir dans une heure. Enfin il n'a pas voulu hasarder ses trouppes et combattre. Ce matin, S. A. R. que j'ay eu l'honneur d'entretenir longtems m'a conté tout ce detail en se plaignant du procedé du duc de Lorraine qui ne luy a pas escrit un seul mot, et pestant contre les Anglois, et eslevant sa voix dans la salle, il a dit que le milord Germain estoit cause de ce traitté et qu'il falloit le jetter dans la rivière. Quelque chose qu'on vous puisse dire, le duc de Lorraine ne donne point ses trouppes à la cour, mais il a promis seulement de repasser la Marne dans trois jours et de sortir du royaume dans quinze, et a donné pour ostage le duc de Ligneville. Sa perfidie est d'autant plus honteuse qu'il pouvoit faire ce qu'il a fait sans manquer à sa parole, car par le traitté qu'il avoit fait avec les Princes, il ne devoit demeurer que 20 jours en attendant les trouppes qui marchent pour nous, et après se retirer. Il avoit donné

quelque esperance de nous accommoder de deux mille chevaux, mais nous nous en fussions fort bien passez, car le secours qui nous vient est fort considerable. Les regiments des gardes allemands et Marchin, et autres étrangers qui sont à la solde de M. le Prince, ont passé Fimes, et marchent à grandes journées au nombre de trois mille cinq cents chevaux effectifs; et le comte de Varsenez a six mille hommes les plus lestes que l'ont ait jamais veûs. Je vis hier dans une lettre qu'un de ses officiers escrivoit au comte de Fiesque, qu'il s'estoit un peu emporté, n'ayant pas trouvé son argent prest, et qu'il avoit esté sur le point de donner ses trouppes au premier qui l'eust voulu dedommager : mais M. le Prince a receû advis certain qu'il avoit touché son argent et qu'il marchoit de sorte que si le secours estoit joint, sans celuy du duc de Lorraine, nous serions en estat de pousser partout païs les Mazarins. Nostre armée, qui est sortie d'Estampes et qui apparemment prendra sa marche vers Poissy, est de six mille hommes effectifs; celle du mareschal de Thurennes n'est pas beaucoup plus forte, et S. A. R. m'a dit que lorsqu'elle s'est presentée devant celle des Lorrains, que ceux-cy estoient plus forts de seize cents hommes. Lorsque M. le Prince est sorty, quantité de bourgeois luy ont dit que ce qu'avoit fait le duc de Lorraine estoit un effet des negociations du cardinal de Retz et de Mme de Chervreuse, et que, s'il vouloit, on les iroit jetter dans la riviere. On a crié la même chose à S. A. R., qui est aimée fort de tout le monde. Madame est extresmement affligée de tout ce que son frere a fait à Monsieur; car cette equippée fait voir qu'elle n'a aucun credit sur l'esprit de ce frere, par la consideration duquel elle vouloit toujours se faire valoir. Cet accident fait prendre une nouvelle vigueur aux bien intentionnés, et le Mazarin, qui a toute sa vie fait des sottises, ne manquera pas dans cette occasion de faire une response insolente aux deputés du Parlement, qui eschauffera les esprits des Frondeurs et les bonnes intentions des bourgeois de Paris. L'Empereur a fait pu-

blier dans tous ses Estats que tous ceux qui serviroient M. le Prince seroient considerés de S. M. I. comme s'ils luy rendoient les mesmes services. Mais voicy bien un autre orage qui se prépare pour la Cour : il a été arresté dans une diete de l'Empire, d'envoyer demander au Roy les cinq millions que nous sommes obligés de donner pour Brisac et l'Alsace, par le traitté fait avec l'Empire. Et d'autant que nous pourrions prendre un pretexte de ne point payer, sur ce que l'Espagnol est obligé de ratifier cet article, celuy qui vient de cour apporte la ratiffication d'Espagne, et à faute de recevoir la satisfaction qu'il demande, la guerre va recommencer tout de nouveau entre l'Empereur et la France. Jugez si la cour, dans des temps difficiles comme sont ceux-cy, est en estat de soutenir le poids de tant d'affaires. Contentez-vous de cette petite relation pour aujourd'huy, car je suis accablé de visites. Je pense que vous serez bien aise de sçavoir que M. le Prince m'a fait l'accueil du monde le plus favorable, que S. A. R. m'a fait mille carresses, que Mademoiselle m'a receû merveilleusement bien, que Madame m'a fait fort bonne chere, et qu'enfin tous ceux qui m'honoroient de leur amitié m'en ont donné de très-vives marques à mon retour. Je ne croy pas pouvoir de trois mois faire les visites d'obligation, car je suis fort exact à voir mes amis. Vous ferez part de cette lettre à Mme de Tourville et à M. de Marchin, et ne ferez point voir mes lettres qu'à ceux dont nous sommes demeurés d'accord. Je vous supplie de faire mes complimens à Madame la Princesse; je me donneray l'honneur de lui escrire par le premier ordinaire et à mon Prince. Vous m'avez promis d'assurer comme il falloit de mes respects M. le prince de Conty et Mme de Longueville. Je vous en prie, et de me rendre ce bon office en depit de mes ennemis. Je vous supplie de faire bien mes compliments à mesdames de La Rochefoucault, de Marchin et de Bellegarde; au beau trouppeau violet et au bleu, et de faire mes excuses si je n'escris point aujourd'huy; ce sera mercredy sans faute. Soyez soigneux

de m'escrire, et amplement, et assurez-vous que je seray un fort bon correspondant, fort fidelle et fort exact. A l'heure que je vous escris, S. A. R. m'envoie dire par un valet de pied que je l'aille trouver. Cela m'oblige de finir, ce que je fais d'autant plus volontiers que c'est pour dire ce que l'on a coutume de mettre au bas des lettres, mais que je dis avec verité, que je suis vostre très-humble et très-obeissant serviteur. — Mes compliments, s'il vous plaist, à tous nos bons amys du Parlement. — Il est quatre heures après midy.

N° 5. — *Paris, le 7 de juillet* 1652.

J'ai veû, par vostre lettre du 1er de ce mois, que Mme de Longueville (49) est une dangereuse créature ; si ce (49) escrit une bonne lettre à Marigny, assurés-vous que 00 fera une bonne reponse. Nous sommes plus que jamais dans le temps du proverbe: *A bon chat*, *bon rat* et de l'autre encore qui dit : *S'il te fait, fais lui*. Je ne m'estonne pas pourtant de la fierté de (49), car sa reputation est si eclattante que cela lui donne une vanité extraordinaire. Je ne vous escrivis jeudy dernier qu'un fort petit billet, car S. A. m'ay n t commandé de travailler incessamment à la relation de son combat, il fallut obeir, et vous ne le trouverés pas mauvais, s'il vous plaist, puisque ce n'a pas esté pour vous offencer que M. le Prince me fit ce commandement, et que je l'executay tout aussitost. Vous verrez par le recit véritable de ce qui se passa, que Mars ou Condé n'est qu'une mesme chose. Sa conduite et sa valeur ont tellement estonné la Cour, qu'elle ne peut encore sortir de l'admiration dans laquelle elle est, et je n'ay rien à adjouster à la relation que ce que Boger des gardes, qui est prisonnier, m'a dit, que sitost qu'on voyoit venir le Prince, les soldats effrayés ne vouloient plus combattre. Cette action a bien gagné des cœurs à S. A., mais ce qui se passa jeudy dernier

dans la grande assemblée de l'hostel de ville, qui se faisoit pour chercher les moyens de pourveoir à la seureté de la ville et du Parlement, est si estrange, que les ennemys de M. le Prince font tout ce qu'ils peuvent pour s'en servir afin de le decrier très-injustement dans le public. S. A. R. et M. le Prince estoient attendus à cette assemblée de ville. S. A. R. qui, quatre jours auparavant et la veille mesme avoit donné parole d'y aller, en ayant esté divertie par le cardinal de Retz et ses émissaires, fut tellement pressée par Mademoiselle et par tous ceux du party de M. le Prince et par M. de Beaufort, qu'enfin elle se laissa vaincre. Les bourgeois, de tems en tems, venoient au palais d'Orléans pour l'en solliciter, et parce que le jour du combat, ceux du party des princes avoient pris de la paille à leur chapeau, le bourgeois qui vouloit tesmoigner son zèle avoit pris de la paille aussy, et forçoit tout le monde d'en prendre, à peine d'estre declaré Mazarin, et en mesme tems, assommé. Les moines et les chevaux n'en estoient point exempts, il falloit que les capucins en missent au bout du capuchon et tous les autres cloistriers au coqueluchon ; enfin, la procession de la Ligue n'estoit rien en comparaison, et vostre armée n'est que fleurette au prix de ce que nous vismes. Les femmes à qui l'on presentoit de la paille avoient beau dire : « *de la paille ! de la paille !* j'aimerois » mieux un bon, etc., que toute la paille de mon lit ; » il en falloit prendre, car, mon cher Monsieur, la paille n'est plus paille, hô la la la ! c'est fleur d'anti-Mazarin.

LL. AA. allerent à l'hostel de ville ; on leur donna dans la rue et à toute leur suitte de la paille ; ils entrent, et lorsqu'ils eurent pris leur place, M. le duc d'Orléans dit à l'assemblée qu'il venoit pour remercier la ville du passage qu'elle avoit donné à ses trouppes ; qu'il esperoit qu'en pareille occasion elle feroit la mesme chose ; que le Mazarin estoit la cause de tous les desordres ; qu'il n'avoit point de plus forte passion que son expulsion, et que la ville, de son costé, devoit y contribuer de toutes

ses forces. M. le Prince dit qu'il n'avoit rien à adjouster à ce que venoit de dire S. A. R., sinon qu'il exposeroit toujours, comme il venoit de faire, et son sang et sa vie pour la conservation de la ville et pour l'expulsion du cardinal. Le mareschal de Lhospital remercia LL. AA., et le prevost des marchands dit que sans doute au retour des deputés du Parlement, on auroit de bonnes nouvelles pour la paix. Monsieur se leva sans vouloir attendre la deliberation ; devant qu'il entrast on avoit desja veû les conclusions du procureur du Roy, que l'on avoit fait corriger parce qu'elles ne parloient point contre le Mazarin. Comme les princes sortoient, le peuple leur demanda s'ils estoient contens et si l'union de la ville estoit faite. On leur respondit qu'on alloit deliberer, et le bruit s'estant glissé que le prevost des marchands demandoit encore un delay de quatre ou cinq jours, nous n'estions pas à vint pas dans la rue de la Mortellerie, que l'on tira un coup de l'hostel de ville, auquel le peuple qui etoit dans la Grève respondit. Comme LL. AA. furent arrivées à Luxembourg, on vint leur dire que l'hostel de ville estoit assiegé, que l'on mettoit le feu aux portes et que le peuple vouloit égorger toute l'assemblée. Il se faisoit tard ; M. le Prince voulut aller, disant à S. A. R. qu'il ne vouloit pas laisser perir ses amys qui estoient dedans. M. le duc d'Orleans et Mademoiselle s'y opposerent, apprehendant que dans la sedition quelque coquin ne fist un mauvais coup. M. de Bethune, M. de Caumont, M. le Bouillié et quantité d'autres personnes fort sages le prierent de n'y point aller, mais d'y envoyer quelque ordre ; Mademoiselle y alla, mais elle eut toutes les peines imaginables devant que de pouvoir arriver au bout du pont Nostre-Dame. Cependant les assiegés qui avoient peur du feu, taschoient de s'eschapper, les uns en donnant de l'argent, les autres en se déguisant ; dans ce tumulte furent tués entre autres, M. Miron, maistre des comptes, fort bon frondeur ; M. Janin Cones, autre frondeur, tous deux fort affectionnés au party ;

M. Legras, maistre des requestes, blessé et depuis mort de ses blessures : un eschevin, quantité de bons bourgeois ; le prevost des marchands eut quelques coups, mais il se sauva travesti. M. de Beaufort vint, et fut jusques après minuit à faire retirer la populace qui se faisoit donner de l'argent par ceux qui sortoient de l'hostel de ville. Le lendemain, le peuple vint demander aux princes M. de Beaufort pour gouverneur et M. de Broussel pour prevost des marchands. Celuy-cy ayant esté mandé par S. A. R. fit quelque refus, mais enfin hier, l'hostel de ville estant assemblé et M. le Prince estant allé prendre dans son carrosse M. de Broussel et les echevins qui ne voulurent pas venir autrement, le sieur de Broussel fust eleu et accompagné ensuite au palais d'Orleans, où il presta le serment à S. A. R. Cette emeute fait faire d'estranges discours à ceux mesme qui estoient allés à l'assemblée bien intentionnés, et qui disent qu'on les avoit abandonnés. Je ne sçay s'il sera bien facile de faire assembler le Parlement pour entendre la reponse des deputés qui, comme on croit, doivent arriver icy demain. Les ennemys des Princes les accusent de la sedition ; mais tandis que les uns sement ces bruits, les autres recommencent à dire que (36) a de nouveaux deputés en cour. Presentement une femme de qualité me vient de dire que la personne qui gouvernoit autrefois Nemours (47) et qui gouverne maintenant le prince (36) en a dit quelque chose. Si cela est, grand bien luy fasse, il faut estre bien incorrigible. Paris (64) est tout à fait pour (36), et dit tout haut qu'il faut que les Mazarins sortent de chez (35). Mais à vous dire vray, j'ay grand peur que (35) (S. A. R.) ne se lasse, car il est certain que le jour du combat, la femme de (47) (duchesse de Nemours) le vint trouver, pour le prier de sortir ; il dit qu'on vouloit toujours l'engager dans les extremités, qu'il savoit bien que le Prince, et Nemours et d'autres avoient voulu traitter sans luy, mais qu'il sçauroit bien prendre son party ; et il fallut des machines pour le tirer. Le bon succès le rassura, mais jugez de

là! Les trouppes du Roy sont à Chaillot et à Boulogne, et le Cours est un pays de frontiere. Roze a passé ce matin par le faubourg Sainct-Antoine pour aller à Charenton ; cette nuit, dans notre marais, on a eu une fausse allarme, car le bruit a couru que les ennemys estoient à la porte du Temple, et l'on avoit commencé de se barricader, mais il s'est trouvé que la frayeur estoit mal fondée. Cependant nous sommes serrés de près ; nous attendons le secours de l'archiduc, mais je ne sçay s'il ne sera point comme *il soccorso di Pisa, o come la carta che s'aspetta e non vien mai*. Cependant Salerre, capitaine de Condé, qui arriva de Flandres lorsque l'on alloit attaquer la derniere barricade du faubourg Sainct-Antoine, m'a assuré que le 28 du passé, il avoit laissé entre Cambray et Valenciennes, dans un lieu appellé Hape, attendant le reste des troupes qui estoient devant Donquerque, que l'on a levé pour venir secourir S. A.; qu'il y a 10 m. hommes de pied et 8 m. chevaux. On dit aujourd'huy qu'ils sont desjà à Sainct-Simon. Si cela est, nous aurons devant qu'il soit peu à nos portes, 30 ou 40 m. hommes de part ou d'autre. Cela ne sera-t-il pas honneste à voir?

Si vous estes en peine de ceux qui informent Mme de Longueville (49) de ce que vous escrivez, sachez que Viole (100) le peut faire, et pour les autres instructions vous connoissez les résidents de (49).

Les presidents au mortier qui croient que la feste de l'hostel de ville ne s'est faite que pour eux et qu'ils courroient risque de leur vie s'ils demeuroient, se sauvent travestis. Les P. P. de Norion et Le Cogneux sont sortis, M. de Beaufort a escorté le mareschal de Lhospital jusques hors les portes, de peur du scandale. Ceux qui se sentent un peu malades du Mazarin tirent pays ; enfin les *suspects* pour la pluspart, n'attendent pas qu'on les chasse, etc. (Voy. supplément.)

N° 6. — 31 *juillet* 1652, *à dix heures du soir.*

Dans un temps où il sembloit que nos affaires ne faisoient que prospérer, et que l'on voyoit tout Paris bien uni, la mauvaise fortune est venue troubler toute nostre joye, et la mort de M. de Nemours, qui fut hier tué en duel par M. de Beaufort, a donné la derniere affliction à cette cour. Ce Prince est generalement regretté de tout le monde, comme un des plus braves et des plus accomplis que l'on ait jamais veu ; mais il est generalement blasmé d'avoir poussé à bout M. de Beaufort. Une nouvelle de cette importance merite bien que vous sçachiez toutes les circonstances, et je ne sçay si on vous les mandera si exactement que je veux faire. Vous avez sceu par mes dernieres lettres que depuis la declaration de M. le Chancelier, pour ce party, on avoit icy formé beaucoup de contestations mal fondées pour les rangs, et que les princes qui disputoient la séance à M. le Chancelier n'estoient pas d'accord entre eux. M. de Nemours pretendoit passer devant M. de Beaufort; M. de Rieux, M. de Beaufort devant ces deux-ci. M. de Rieux croyoit qu'on faisoi injure à la maison de Lorraine de luy contester le pas. M. de Nemours, qui ne pouvoit cacher l'aigreur que la contestation de M. de Beaufort luy causoit, s'emportoit contre luy estrangement et en parloit en des termes les plus outrageux du monde. M. le Prince avoit tasché de flechir M. de Beaufort, et ce que je vais vous dire est tout à fait particulier. S. A., voyant que les raisons qu'elle alleguoit ne pouvoient le persuader, elle crut le toucher par l'interest du party en luy disant que si M. de Nemours ne jouissoit en cette rencontre des avantages qu'il croyoit luy estre deus, il pourroit sortir de Paris et se raccommoder avec le Mazarin. M. de Beaufort luy dit que ce party-cy ne seroit pas plus foible quand il l'abandonneroit, ni celuy du Cardinal plus fort quand il s'y jetteroit. Cette opiniastreté n'estoit pas seulement

fondée sur la pretention de rang, mais sur le souvenir que M. de Beaufort conservoit du mauvais traittement qu'il avoit receu de M. de Nemours à Orléans, dont il fut très-indignement traitté, et appelé cent fois: infasme poltron, et homme sans honneur. Quoyque cette querelle-là eust esté accommodée par Mademoiselle, néanmoins *amicitia reconciliata piaga mal sadata*. L'un avoit toujours conservé quelque reste de mepris, et l'autre quelque ressentiment. Enfin, cette occasion derniere ayant rechauffé M. de Nemours, bien qu'il eust donné sa parole à M. le Prince de n'en faire point porter à M. de Beaufort, il le fit appeler par le marquis de Villars, qui d'abord luy fit bien des remontrances sur l'importance d'une telle action qui n'avoit point eu d'exemple. Mais ce fut vainement. La partie fut liée; mais parce que M. de Beaufort avoit quelques gents auprès de luy lorsque Villars luy fit l'appel, et qu'il luy eust esté impossible de s'en desfaire, il les engagea dans le combat, de sorte qu'ils furent cinq contre cinq. Le rendez-vous fut dans la place des Petits-Pères, proche du marché aux chevaux. M. de Nemours, à cause de la blessure qu'il avoit receue à la porte de Saint-Anthoine, voulut se battre à coups de pistolet à pied. Il en fit porter sur le lieu et des espées, et M. de Beaufort les prit de sa main. M. de Nemours avoit de son costé Villars, Dusesche, Campan et La Chaise; M. de Beaufort avoit du sien le comte de Bury, Héricourt, Brillet et de Ris. M. de Nemours tira son pistolet le premier, il brusla les cheveux de M. de Beaufort, qui, tirant presque en mesme temps, luy donna tout au travers du corps. Ce coup ne l'empescha pas de reprendre l'espée; mais comme il voulut s'advancer, il tomba sur le visage. M. de Beaufort courut pour separer les seconds: Campan avoit donné un coup d'espée au comte de Bury, du Sesche avoit blessé de Ris. Brillet avoit desarmé et blessé La Chaise, de façon qu'il arriva presqu'en mesme temps que M. de Beaufort à Villars, qui avoit donné d'un coup d'espée à Hericourt, qui nonobstant en estoit

venu aux prises; Brillet dit que puisqu'il avoit fait ce maudit appel il falloit le tuer. M. de Beaufort, après l'avoir mal traitté de paroles, dit qu'il meritoit bien qu'on ne luy fist point de cartier. Villars respondit qu'il n'estoit pas malaisé à trois d'en tuer un, mais qu'il se deffendroit bien des uns après les autres. M. de Beaufort se contenta de luy faire rendre l'espée et aux autres seconds (1). Cependant M. le Prince ayant esté adverti que ces Messieurs estoient partis pour se battre, sortit des Thuilleries tousjours courant; il monta en carosse; son cocher estoit ivre qui luy pensa faire rompre le col; il jette son cocher hors du siege et fait monter un valet à sa place; il fait toucher à toute bride, mais il n'arriva sur le champ que comme l'affaire estoit achevée. Nous sortions de chez M. le comte de Bethunes, MM. de Belesbat, de Croissy et moy, et pour aller chez Renard nous avions commandé au cocher de passer par-devant le logis du Mazarin, pour

(1) L'abbé Viole, frère du président, raconte ainsi le duel dans sa lettre à Lenet du 31 juillet :

« Vous vous souvenez bien que je vous mandois qu'il y avoit quelque contestation sur la preseance : cela rafraischit à M. de Nemours l'aversion qu'il avoit conservée pour son beau-frère, le croyant tout à fait lasche et hors d'espérance qu'il voulust se battre. Il luy fit faire l'appel par M. de Villars, et comme M. de Beaufort estoit à l'hostel de Montbazon, Mme de Montbazon vit qu'il y avoit quelque chose; elle en advertit M. le comte de Bury pour y donner ordre, ce que voyant M. de Beaufort, il dit à ceux qui estoient avec luy qu'ils fussent de la partie; l'on en alla advertir M. de Nemours qu'il y avoit du monde au nombre de cinq, dont il ne se pouvoit defaire. Il prit quatre de ses domestiques avec M. de Villars, et sans que personne les arrestast, ils furent tous au marché aux chevaux. En passant devant Mme de Cavoye, ils luy firent compliment et dirent qu'elle en auroit le plaisir. M. de Nemours tira son coup de pistolet qui brusla les cheveux de M. de Beaufort, puis mettant la main à l'espée, M. de Beaufort luy dit : *Ah! mon frere, que voulez-vous faire?* M. de Nemours luy repartit qu'il en falloit mourir : et portant son coup d'espée, il blessa M. de Beaufort au doigt, ce qui fit que deschargeant son pistolet, il porta au-dessus de la mammelle gauche dont il fut tué roide. Des seconds, il y a Hericourt et le comte de Bury blessés à mort. L'on porta le corps à l'hostel de Condé. M. le Prince en est au desespoir, et si fort qu'il fallut le soustenir. M. de Beaufort s'arrache les cheveux et ne veut veoir personne, etc. »

veoir si l'on vendoit ses meubles. Comme nous fusmes près de la petite place qui respond à la rue qui va aux Petits-Peres, j'apperceus M. le Prince à pied, qui s'appuyoit sur un gentilhomme, comme une personne affoiblie à mort et hors d'elle. Je jettay la portiere bas pour courir à luy. D'abord il me cria : « Le pauvre M. de Nemours est mort; il vient d'estre tué en duel par M. de Beaufort. Et puis il se jetta dans notre carosse, en mesme temps celuy de M. de Nemours passa : à ce spectacle, il pria qu'on l'emmenast. Comme nous estions près de la rue de Saint-Honoré, le carosse de Son Altesse arriva et les comtes de Fiesque et de Fontrailles, le marquis de Rochefort et Chavagnac qui avoient eu ordre de Monsieur de courir après ces Messieurs. Son Altesse remonta dans son carosse, et nous la suivismes afin de voir quels seroient les sentimens du peuple. Je vous puis asseurer qu'ils estoient favorables pour M. de Beaufort. On apporta le corps du mort à l'hostel de Condé, et ce furent des cris espouvantables que jetterent ses officiers et ceux de M. le Prince. Mme de Nemours apprit cette mauvaise nouvelle d'abord par les cris de ses gens. Elle tomba evanouïe; Mademoiselle et M. le Prince l'allerent visiter, et, sans mentir, Son Altesse estoit touchée tout autant qu'elle peut jamais l'estre. Le corps n'a pas esté montré en parade. Demain on fera des services, et peut-estre mesme qu'ils se feront sans ceremonies. —Aujourd'huy il est arrivé au palais d'Orleans une autre chose qui ne vous surprendra pas moins. M. de Rieux avoit eu quelques paroles avec M. de Tarente sur ces maudites préseances : M. le Prince avoit pris la parole de M. de Tarente, M. de Rohan celle de M. de Rieux. Ils ne devoient point se parler dans l'accommodement que Son Altesse Royale devoit faire. Cependant le comte de Rieux, poussé par quelque humeur brutale, a voulu parler à M. de Tarente; M. de Tarente, qui est fort sage, n'a fait que regarder M. le Prince, et comme Son Altesse Royale les a voulu faire embrasser, le comte de Rieux s'est retourné. M. le Prince luy a dit qu'il manquoit de respect

à Monsieur : il a repliqué que personne ne luy apprendroit le respect qu'il devoit à Son Altesse Royale. M. le Prince luy a reparty qu'il s'emportoit ; il a respondu qu'il voyoit bien que M. le Prince portoit plus les interests de M. de Tarente que les siens. M. le Prince luy a dit que cela estoit vray. Alors il luy a parlé fort insolemment, et dit, en faisant un geste de la main fort imperieux, qu'il ne seroit jamais son serviteur. M. le Prince, ne pouvant souffrir l'impertinence du Principion, luy a donné un soufflet à tour de bras ; le cadet Lorrain a voulu resposter, mais il n'a frappé qu'à l'espaule Son Altesse, et en mesme temps il a voulu mettre l'espée à la main, pour tuer M. le Prince qui n'avoit point d'espée. M. le Prince s'est jetté sur luy, luy a saisi la garde de son espée, et a adjouté au soufflet quelques coups de poing et de pieds. M. Viole, qui s'est trouvé assés près, a fait quelques impositions, à ce que l'on dit (1). On a retiré le comte de Rieux, et M. de Rohan l'a fait entrer sur la terrasse. Cependant M. le prince de Tarante demandoit une espée : il a voulu prendre celle de M. de Migennes qui entroit dans la galerie. Il n'a peu s'en saisir ; mais M. le Prince luy a tirée fort adroittement et a couru en mesme temps du costé de la terrasse ; M. de Rohan s'est mis devant la porte après l'avoir tirée. Son Altesse Royale, qui s'estoit retirée au commencement du demeslé, est accourue, a envoyé arrester le comte de Rieux, qui a rendu son espée à M. de Rohan, et l'a envoyé à la Bastille. M. le chancelier, qui estoit au palais d'Orléans, a dit qu'il ne falloit pas beaucoup de temps pour faire le procès au comte de Rieux : que pour avoir voulu tirer l'espée contre un prince

(1) Dans la lettre suivante, du 4 aoust, Marigny ajoute :
« J'ay peur que l'affaire du comte de Rieux n'en attire quelque mauvaise au Présid. Viole. Car il est certain qu'il frappa le Prince lorrain et qu'il crioit dans la galerie : Un baston ! un baston ! pour M. le Prince. Le Lorrain l'entendit comme tous les autres, et il ne lui promet pas de foibles reconnoissances. »

de sang royal il meritoit d'avoir la teste coupée. Cependant, M. le Prince, dont la generosité n'a point de bornes, traitta cette affaire comme l'emportement d'un brutal, et a sollicité ce soir sa liberté auprès de M. le duc d'Orléans, qui ne l'a pas voulu pourtant accorder. Cecy paroist d'une consequence si dangereuse à Marigny qu'il a dit, il n'y a pas trois heures, à M. le Prince, que veritablement il ne voudroit pas solliciter la mort de qui que ce fust, mais qu'il seroit d'advis de laisser condamner le comte de Rieux et puis de luy faire grace. Bien en a pris à ce Lorrain qu'il ait esté mené vistement à la Bastille devant que le peuple ait esté adverti, car il eust esté dechiré. Pradines, lieutenant des gardes de Monsieur, qui l'a conduit, dit qu'au retour le bourgeois disoit qu'il falloit le mettre en pièces. En sortant du Luxembourg, le comte a dit aux gens qui estoient à la porte qu'on l'avoit voulu assassiner, qu'on le menoit en prison parce qu'il avoit visité M. de Beaufort, et que ce dernier seroit bientost empoisonnez si les bourgeois ne prenoient garde. Il n'est pas necessaire de vous faire des commentaires sur ce discours, vous en comprendrez assez la malice.

Quand j'avois commencé à mettre la main à la plume, il n'estoit que dix heures. Mais depuis, S. A. est arrivée ; elle m'a commandé de soupper avec elle, il en est deux après minuict. Voyez si vous ne m'estes pas bien obligé de vous faire une si longue lettre. Faites-en part à Mme la Princesse et aux personnes que vous sçavez. Vous estes trop de mes amys pour ne pas vous dire encore ce que l'on a fait au palais ce matin. Dans la dernière assemblée de l'hostel de ville, on arresta de prendre sur les maisons la demie taxe de Corbier qui montera à huit cent mille livres, pour la subsistance et pour les revenus des trouppes. Le Parlement, sans s'arrester au premier arrest qu'il a deja donné pour lever la taxe sur les boues, pour parfaire les 50 m. escus pour la teste de Mazarin, a ordonné que ceste somme seroit prise sur les premiers deniers qui seroient levés,

en consequence de la taxe dont on est convenu dans l'hostel de ville. On est fort échauffé contre le Vilain. Il fait une compagnie de hallebardiers pour l'accompagner; cependant il y a des gens qui sont resolus d'en delivrer le monde. Dieu les benisse! Je suis fasché de finir ma lettre par une nouvelle qui ne vous affligera pas moins que celle qui est au commencement. M. de Bouillon est à l'extremité. Langlade, son secretaire, sort de céans, il y a deux heures qu'il a dit à S. A. ce que je vous mande. Il est venu querir le medecin des Fougerets. Il apprehende de ne pas trouver en vie son maistre lorsqu'il arrivera à Ponthoise. Le mareschal de Turenne est venu à la cour pour le veoir; il n'a pas eu grand chemin à faire, car ses trouppes sont près d'icy: aussy sont loin celles de Fuensaldagne, qui avec celles du duc de Lorraine montent à 24 m. hommes effectifs. Cette armée-là n'est pas loin de la Ferté Milon; celle des princes est retournée à Saint-Cloud. Le Mazarin, pour empescher la jonction du duc de Lorraine et pour obtenir permission pour luy de traitter avec la cour, a offert à l'archiduc, Arras et La Bassée. —Je n'en puis plus de sommeil. Bon soir, mon cher patron, aimés-moy toujours et mandez-moy des nouvelles de vos cours et faites bien la mienne. (Voy. XI, p. 23.)

(La suite au prochain numéro.)



REVUE TRIMESTRIELLE.

Lorsque, dès les premiers mois de l'année 1854, nous avons cherché à réaliser l'idée depuis longtemps conçue du *Cabinet historique*, nous espérions bien rencontrer les sympathies des gens de lettres et nous avions la ferme confiance que nous répondions à un besoin réel. Mais nous ignorions qu'au moment même où nous avisions aux moyens d'exécution, le *Congrès scientifique* étoit sous la préoccupation d'une semblable pensée. L'*Annuaire de l'Institut des provinces*, qui vient d'être mis en vente, contient ce compte rendu qu'avec la permission de M. de Caumont, l'illustre directeur-fondateur des *Congrès scientifiques*, nous reproduirons ici, comme l'encouragement le plus flatteur que le *Cabinet historique* pût recevoir.

SÉANCE DU 21 MARS 1854.

Présidence de M. le comte de Mellet.

.... Les questions suivantes sont mises en discussion:

« Quels seroient les moyens de faire connoître aux personnes qui s'occupent en province d'archéologie et d'histoire locale, les principaux documents manuscrits, relatifs à leurs études, qui existent dans les bibliothèques de Paris et les grands dépôts du gouvernement?

» Ne seroit-il pas utile de publier, en faveur des érudits qui n'habitent pas Paris, une sorte de guide pour diriger les recherches au milieu du dédale de ces collections, et pour suppléer à l'absence des catalogues? Faire connoître, dès à présent, les principales séries où

l'on peut plus utilement faire des recherches, telles que la collection de Boze, celle de Gaignières, les manuscrits Lancelot, ceux de Duchesne, la collection généalogique de Clairambault, le recueil topographique du cabinet des Estampes. — Signaler les collections analogues qui existent dans les bibliothèques de province, les manuscrits relatifs à la féodalité, à la topographie pittoresque, à la biographie locale, les collections d'anciens plans et de portraits.

» Les sociétés savantes et les administrations des bibliothèques des départements ne feroient-elles pas bien d'entreprendre la transcription des pièces relatives à leur circonscription qui, conservées à Paris, sont hors de la portée des savants qui travaillent en province? Ne seroit-ce pas une excellente œuvre de décentralisation?

» Indiquer les moyens de rendre plus utile pour la province, les musées, les bibliothèques, les dépôts d'archives, les collections de toute espèce que l'Etat réunit à Paris. Signaler les inconvénients actuels, indiquer les améliorations désirables: — perfectionnements dans l'organisation, classement, publication des catalogues. Ces questions, qui s'enchainent naturellement et ne pourroient être séparées, sont mises à l'ordre du jour. »

Ces questions, posées au Congrès, donnèrent lieu à de longues et intéressantes discussions auxquelles prirent part MM. Raym. Bordeaux, Duchatellier, Dubois (de la Loire-Inférieure), de Robiano, hiollet, Pernot, Mahul, de Chennevières, de Linas, de Bouis, de Caumont et quelques autres: elles sont reproduites dans l'*Annuaire* que nous avons cité et, pour plusieurs raisons, nous y renvoyons le lecteur. Il nous suffira de dire que les diverses solutions proposées pour atteindre le but furent successivement rejetées comme impraticables, et que suivant la coutume, une commission fut désignée pour étudier à nouveau la question et présenter à la session de 1855 de nouvelles conclusions.

Aux *Assises scientifiques de la Marne*, dont rend également compte le même *Annuaire*, et qui s'ouvrirent à Reims le 26 juillet dernier, une discussion s'entama sur le même sujet, formulé de cette manière par les questions septième et huitième du programme: « Quels seroient les moyens de faire connoître aux personnes qui s'occupent, en province, d'archéologie et d'histoire locale, les principaux documents manuscrits relatifs à leurs études, qui existent

dans les bibliothèques publiques ou privées et dans les grands dépôts du gouvernement? Quels sont les moyens de rendre plus utiles pour les départements, les musées, les bibliothèques, les dépôts d'archives, les collections de toute espèce? »

A cette date, le prospectus seul du *Cabinet historique* étoit lancé: il devint l'objet de l'attention des membres présents, et l'ordre du jour fut prononcé sur les deux questions après que M. de Barthelemy, par l'organe de M. Sellier, eut déclaré que l'*Office correspondance* et la *Revue du Cabinet historique*, réalisées dans les termes même du prospectus, étoient de nature à répondre victorieusement aux deux questions du programme.

Nous ajouterons que, dans sa septième session ouverte à Paris, le 20 mars dernier, le Congrès des Délégués des sociétés savantes, sur l'exposition à lui faite du plan et du but de notre double entreprise, a par l'organe de M. de Caumont déclaré que la création du *Cabinet historique* étoit la véritable solution des questions soulevées depuis longtemps et restées jusqu'à ce jour insolubles. En conséquence, Messieurs, les membres présents, en adressant leurs remerciements à l'éditeur du *Cabinet historique*, ont promis à l'œuvre, avec la sympathie de tous les gens de lettres, l'appui du congrès et l'adhésion des sociétés savantes dont ils sont les représentants.

(*Séance du 25 mars* 1855.)

Après ces encouragements donnés à notre entreprise, qu'il nous soit permis de placer ici l'expression de notre respectueuse gratitude envers M. le ministre de l'instruction publique et M. le ministre d'Etat, dont nous avons reçu les lettres suivantes :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Paris, le 6 février 1855.

Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer l'envoi des deux premiers numéros du recueil que vous publiez sous le titre de *Cabinet historique de la France*. Je m'empresse de vous accuser réception de ces numéros et de vous en remercier.

Je vous informe en même temps que, pour répondre à votre désir, j'ai souscrit, pour l'année 1855, à cinquante exemplaires

du *Cabinet historique.* Je vous prie de vouloir bien faire déposer les exemplaires au dépôt des souscriptions de mon ministère au fur et à mesure de leur publication. Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

H. FORTOUL.

A M. Louis Paris.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

Paris, le 9 avril 1855.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé, au nom de Sa Majesté, une souscription, pour les bibliothèques de la couronne, à dix exemplaires d'un ouvrage que vous faites paroître sous le titre de *Cabinet historique.* — Je suis charmé de pouvoir vous donner avis de cette disposition concernant une publication qui se recommande à mon intérêt.

Veuillez, je vous prie, monsieur, faire remettre les exemplaires dont il s'agit à M. Barbier, conservateur administrateur de la bibliothèque du Louvre, qui vous communiquera les renseignements nécessaires pour la suite que comporte cette souscription. Recevez, etc.

Le ministre d'État et de la maison de l'Empereur,

ACHILLE FOULD.

A M. Louis Paris.

Dans les lettres que nous recevons quotidiennement, se font jour parfois, avec des encouragements, certaines critiques et observations auxquelles, avec la meilleure volonté du monde, il nous est impossible de faire droit. Nous supplions ceux de nos honorables correspondants dont nous ne saurions, quant à présent, adopter toutes les idées, de croire que nous ferons nos efforts pour les dédommager d'une autre façon : qu'ils veuillent bien considérer qu'une collabora-

tion intelligente, active, et si désintéressée qu'elle puisse être, et qu'on veut bien nous la donner, ne peut suffire, quand bien même nos conditions de périodicité, de format et de prix, ne seraient point un véritable obstacle. Nous n'en remercions pas moins de l'intérêt qu'on nous témoigne, et nous demandons à nos correspondants la continuation de leurs bienveillants avis. Nous placerons ici quelques-unes des lettres qui nous ont été écrites: ce sont celles dont les conseils déjà reçus d'ailleurs, nous paroissent de nature à pouvoir être suivis dans un terme plus ou moins rapproché.

A M. LE DIRECTEUR DU CABINET HISTORIQUE.

Paris, le 25 février 1855.

Monsieur,

L'idée de rééditer ou plutôt de refaire la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong, est assurée du succès, car ce livre si utile est aujourd'hui d'un prix élevé et d'une rencontre assez rare. Mais, si vous n'êtes pas rebuté par la difficulté de la tâche, il faudra vous féliciter et vous remercier de votre courage. Des tentatives de ce genre ont été faites à plusieurs reprises, et le savant bibliophile Jacob a plusieurs fois annoncé la réimpression du P. Lelong. Mais, pour une entreprise de ce genre, j'entends une véritable édition nouvelle, cela ne peut guère être entrepris de nos jours que par l'Institut ou le gouvernement. — Or, on n'y pense guère dans ces hautes régions. — Vos deux premières livraisons font bien augurer de votre Revue : serez-vous aussi abondant, aussi riche pour les autres provinces que vous l'avez été pour la Champagne, votre pays d'affection ? Nous vous attendons au n° 3. Au surplus, vous ne doutez pas qu'on n'ait quelque peu critiqué votre début. Le premier numéro, sans indications de sources, n'étoit pas heureux. Le second numéro a élargi les bases. D'autres critiques se sont

fait jour. Les indications de sources n'ont pas toujours été données sûrement, et l'on a regretté le peu de développement de beaucoup de vos titres ; puis, on a cru découvrir que quelques manuscrits ou documents appartenoient bien plus à telle ou telle province qu'à la Champagne même, etc.

B....d.

Réponse. — Quelques mots de réponse à cette lettre, que nous publions parce que, comme celles qui suivent, elle peut être l'expression d'une pensée commune à plusieurs de nos souscripteurs. Des erreurs se sont sans doute glissées dans quelques-unes de nos indications. Il n'en peut guère être autrement. Nous avouons, et nous supposons que nos lecteurs l'ont déjà deviné, que nous n'avons pas vu, ni tenu tous les documents que nous renseignons. Nous ne les indiquons souvent que d'après des catalogues communiqués, qui ne sont pas toujours l'expression exacte du classement actuel des bibliothèques. Mais ce n'est pas sans intention, ni sans but, que le directeur du *Cabinet historique* a déclaré se mettre à la disposition du public pour toute espèce de renseignements : il prend ici l'occasion de répéter qu'il n'est prélevé aucun droit de recherches, et que pour tous les éclaircissements qu'il peut donner par lui-même, et transmettre par voie de correspondance, MM. les correspondants peuvent sans scrupule recourir à lui, ne fût-ce que pour la confirmation ou la rectification d'une indication de source.

AU MÊME.

Paris, le 28 février 1855.

Monsieur,

Avez-vous donc exclu de votre recueil les documents de l'histoire étrangère à l'histoire de France ? En Angleterre nous serons fort contents de trouver, dans votre recueil si intéressant, ce que vous possédez au Musée de Paris sur la Grande-Bretagne. Nous croyons que vous possédez encore en France beaucoup de

manuscrits, en vers et en prose, qui regardent notre histoire nationale, et qui sont de nous tout à fait ignorés. Votre Revue ne pourroit-elle pas les signaler? L'office correspondance du *Cabinet historique* aura aussitôt de grands partisans en Angleterre dans nos académies, sociétés savantes et universités, et même dans les habitués du *Britisch Museum*, je vous en assure, et je vous prie d'accepter le témoignage de ma sincère estime.

K....WAY.

Réponse. — Incessamment le *Cabinet historique* donnera satisfaction au vœu de notre honorable correspondant, en publiant le catalogue des documents relatifs à l'histoire d'Angleterre, dont les indications auront été recueillies. Il en sera de même pour les ouvrages écrits en allemand, en italien, en espagnol, en russe, etc., ou relatifs à l'histoire d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de Russie, etc., etc.

AU MÊME.

Berlin, le 28 janvier 1855.

Monsieur et très-honorable Bibliographe,

..... Entre autres services que votre double entreprise est appelée à rendre, à la vérité dans un temps plus ou moins éloigné, je voudrois pouvoir compter dans vos numéros sur l'inventaire ou détail de chacune des grandes collections des Bibliothèques de Paris qui sont si célèbres, et dont pourtant chez nous on connoît si peu le contenu. Nous voyons citer sans cesse les recueils Bethune, Gaignières et Dupuy, de Camps, Colbert, Doat, etc. La collection Conrart est aussi souvent invoquée. Sans rien déranger à la distribution de vos matières et en ajoutant seulement à chaque numéro quelques pages de plus, nous désirons vous voir entamer le dépouillement par ordre de volume, et non par ordre de matières, de l'une ou l'autre collection? Le

savant M. de Marsand a publié le catalogue des manuscrits italiens de la Bibliothèque nationale, ne nous donnerez-vous point aussi, à votre temps, le catalogue des textes en langue allemande, angloise, slave, etc. Cette partie de vos dépôts publics n'est pas, je suppose, très-abondante, et vous en viendriez, je crois, facilement à bout avec le concours de quelques-uns de MM. les employés de vos Bibliothèques ; concours qui ne vous seroit pas refusé, vu l'obligeance habituelle et proverbiale de ces messieurs, bien autrement remplis d'accueil que les préposés de beaucoup de dépôts publics de l'étranger ? Je me rends l'interprète d'un vœu souvent émis chez nous, et vous nous pardonnerez notre bibliographique appétit.... J'ai, etc.

J. Klein.

Réponse. — En fait de catalogue il y a beaucoup à faire : mais en admettant même une publicité quotidienne, nous en aurions pour de longues années à faire tout ce que l'on nous demande. Notre mode de publicité, devînt-il même plus en rapport avec nos propres désirs et ceux de quelques lecteurs, ne nous permettroit pas de si vastes aspirations. Cependant, nous pouvons dès ce jour promettre pour l'un de nos premiers numéros, le détail circonstancié de toutes les matières comprises dans le célèbre recueil Conrart de la bibliothèque de l'Arsenal. — L'*Essai sur la Bibliothèque du Roi* de le Prince, que nous rééditons, donne certaines indications du même genre, dont nos lecteurs pourront d'ailleurs tirer grand profit.

AU MÊME.

Moret, le 1er mars 1855.

Monsieur et ami,

Je voudrois que, sans modifier sensiblement votre plan, vous pussiez adopter le mode de publication du *Bulletin du Bibliophile*, de Techener, dont le prix d'abonnement est le même que

celui de votre Revue. Votre but étant de faciliter les relations entre les gens de lettres, de mettre en relief les Bibliothèques et les Archives départementales, il me semble que le mode trimestriel est bien restreint, sinon bien insuffisant. Réduisez le nombre de feuilles de chacun de vos numéros, mais paraissez mensuellement, c'est le seul moyen de vous attacher vos abonnés et d'en faire de nouveaux. La curiosité, qu'une publicité si rare est impuissante à tenir éveillée, se ranimeroit chaque mois ou plutôt ne cesseroit d'être tenue en haleine. Vous seriez de cette façon en continuelles relations avec MM. les Bibliothécaires et Archivistes qui, à eux seuls, peuvent vous fournir de si précieux documents. Votre Revue, bien alimentée par ces foyers historiques, ne manqueroit pas de prendre bientôt rang parmi les plus intéressantes publications de notre époque. Je ne puis pour ma part vous remercier assez de la réalisation de la bonne pensée que je vous connaissois depuis longtemps; je ne doute pas de l'avenir du *Cabinet historique*, mais si vous pouvez en améliorer les conditions, pourquoi ne pas le tenter dès ce jour?

Je reviens à quelques autres observations. — Les Champenois et les Bourguignons vont vous devoir de précieuses indications pour leur histoire. Voilà qui est bien! mais cela vous aura demandé une année de travail. A ce compte et d'après ce système, quand donnerez-vous satisfaction à tant d'autres impatiences? Quand parlerez-vous de mon cher Moret? J'ai grand'-peur, pour ma part, que le tour du Gatinais n'arrive de longtemps! Au lieu de consacrer deux numéros entiers à une seule province, dont cependant vous serez loin d'avoir épuisé les sources, que ne vous bornez-vous à n'indiquer que les plus curieux documents relatifs à chaque pays! vous pourriez alors dans un seul numéro intéresser huit à dix localités ou départements, et suivant ce nouvel arrangement, votre Revue devenant mensuelle, de trimestrielle que vous l'avez établie, répondroit à une multitude d'intérêts, et vous attireroit des correspondants

de toutes les parties de la France. Puis, vous pourriez toujours revenir sur les villes et départements déjà touchés; une bonne table des matières à la fin de chaque année présenteroit sous un même coup d'œil tous les matériaux que vous auriez signalés sur chaque contrée. Vous êtes juge, plus que moi, des difficultés d'exécution, mais si vous parveniez à ce genre de publicité, je ne doute pas d'un prompt et véritable succès.

Quoi qu'il en soit, laissez-moi solliciter de vous la prochaine publication des documents inédits concernant l'Ile de France et le Gatinais. — Paris et Moret, je ne sors pas de là!

Paul de Wint.

Réponse.— Nous croyons être en mesure, à l'expiration de notre première année d'existence, de donner à notre Revue la périodicité mensuelle, et nous prendrons en sérieuse considération les idées de notre excellent correspondant qui nous paraissent, en effet, très-praticables ou tout du moins dans la ligne des améliorations possibles.

BOURGOGNE.

XIX. — ENCORE LES POURCEAUX DE NORGES.

En publiant dans notre dernier numéro la lettre de l'abbé Le Beuf, relative aux pourceaux de *Nodges*, nous ne nous attendions point à la voir relever comme entachée d'hétérodoxie historique. La réputation scientifique du chanoine d'Auxerre nous sembloit à l'abri de toute imputation de ce genre, mais nous avions trop préjugé. Voici M. l'archiviste de la Côte-d Or qui prend en main les intérêts du bon saint Antoine et qui revendique une ration de cochons beaucoup

plus forte que ne la lui faisoit l'abbé Le Beuf. En ceci nous n'étions qu'éditeur! Le chanoine d'Auxerre s'en tirera comme il pourra : nous le livrons en holocauste à son spirituel adversaire, dont toutefois la générosité eût pu se faire jour avec moins de parcimonie, toute bourguignone qu'elle fût.... *parcere victis!...*

A M. LE DIRECTEUR DU CABINET HISTORIQUE, A PARIS.

Dijon, le 24 février 1855.

Monsieur,

J'ai l'abbé Le Beuf en haute estime ; permettez-moi cependant, à propos d'une de ses lettres, datée du 22 avril 1749, publiée dans votre dernier numéro, de lui faire de tardifs reproches ; la matière en vaut la peine : il s'agit de *pourceaux*, sauf *votre respect*.

Le lieu de la scène n'est pas Nodges, comme porte la lettre du savant abbé, mais bien Norges-le-Pont, petit village fort connu dans nos contrées, et qui est à cheval depuis bientôt deux mille ans, près d'ici, sur la grande voie romaine de Lyon à Trèves.

Le savant abbé prétend que le duc de Bourgogne ne donnoit chaque année qu'un seul porc à l'église de Norges. Il déchire ainsi et d'un seul coup une charte authentique ; il suspecte la générosité ducale ; il rit un peu de ce cadeau, et, ce qui pis est, il met un curé dans un cas pendable, en laissant supposer qu'il auroit altéré la charte de donation pour en multiplier la valeur. Je plaide contre l'abbé dans l'importante affaire des pourceaux de Norges : vous voyez que je suis digne d'attention.

J'établis, en premier lieu, que l'offrande ducale consistoit en plusieurs animaux et non pas en un seul, et que chaque membre de la maison de nos ducs étoit représenté, dans cette offrande

annuelle, par un individu de race porcine. Mais n'allez pas croire que, par maison ducale, il faille entendre celle qui est inventoriée dans l'in-4° de Labarre, comprenant tous les officiers de Bourgogne, depuis les sénéchaux jusqu'au dernier tournebroche de la cuisine des ducs. Pour toute cette maison-là, il auroit fallu un troupeau de représentants; je conçois que l'abbé Le Beuf en ait eu peur : on recule à moins. Il s'agit seulement de la famille ducale proprement dite, c'est-à-dire du duc, de la duchesse et de leurs enfants; seuls ils avoient droit à l'honneur de la représentation que vous savez. Renfermée dans ces limites, la générosité des grands-ducs de l'Occident n'a rien d'extraordinaire. Je soutiens donc le pluriel.

Or, tous nos registres de recettes et dépenses, dont vous connaissez l'incomparable collection, forment le dossier de mon affaire. Vous y trouverez à chaque année, et dûment enregistrés, les représentants en question, gros et gras, avec leur valeur bien précisée. Ils entroient à Norges, *ritu sacro*, mais en nombre plus ou moins grand, selon l'importance de la maison.

En 1392, par exemple, je vois qu'il y avoit neuf personnes à la table ducale, et conséquemment, à Norges, neuf respectables pachydermes. Le texte dit positivement qu'il y en avoit *ung* pour monseigneur, *ung* pour madame, *ung* pour le comte de Nevers, *ung* pour madame Marguerite, *ung* pour mademoiselle Catherine, *ung* pour mademoiselle Bonne, *ung* pour Antoine, *ung* pour Philippe : en tout neuf! Mon énumération est accompagnée d'une harmonie imitative qui vous aura aidé à compter.

Permettez-moi, monsieur, de terminer ici mes citations. J'ai ouvert mon dossier au hasard : ce texte a une énergie qui ne permet pas de réplique. A la place du singulier de l'abbé Le Beuf, j'ai substitué un troupeau tout entier.

L'abbé Le Beuf ne se trompe pas seulement sur le nombre des pièces susdites, il se trompe encore sur l'époque de la fondation. Il la fixe à l'année 1404. Or, nous venons de voir, par

une citation authentique, qu'elle existoit déjà en 1392, et j'ai sous la main des passages encore plus anciens et qui ne sont pas moins positifs. Jean sans Peur ne fit que confirmer, en prenant la couronne, des dispositions que son père avoit faites. En effet, Philippe le Hardi mourut en 1404, et vous savez qu'au début d'un règne, les communautés avoient soin de faire renouveler leurs titres, émanés de l'autorité du souverain décédé, pour être plus sûres de son successeur.

L'abbé Le Beuf ignoroit l'origine de cette libéralité : je vais la lui apprendre. Le chef de la dernière race des ducs de Bourgogne avoit grande dévotion à saint Antoine, ce qui n'ôtoit rien à son courage : vous savez comment il se battit à Poitiers, et s'il étoit digne d'être appelé Philippe le Hardi. Cette dévotion avoit pour principe le jour de sa naissance, qui étoit précisément celui de la fête de ce saint. Il l'invoquoit pour lui et les siens. En 1398, son fils *Antoine* fut mordu au genou par un chien enragé. Le *physicien* Lecomte mena son client aux eaux de mer; il le promena en différents lieux et le soumit à des traitements plus ou moins étranges sans résultats satisfaisants. Le duc Philippe vint en aide à son médecin en recommandant le malade à la bienveillance de saint Antoine, patron de son fils, et à lui-même son saint de prédilection. Il fit faire du pauvre patient une image d'après nature; elle étoit en cire et pesoit 80 livres : c'étoit sans doute le poids du malade. Il falloit que monseigneur saint Antoine vît bien de quoi il s'agissoit; il eût été possible que le bon vieux solitaire prît Jean pour Antoine, ou madame pour monsieur. Quoi qu'il en soit, l'effigie du jeune prince fut solennellement envoyée à Vienne, en Dauphiné, où se trouvoient des reliques du saint, qui laissa mourir son protégé.

Il est probable que Philippe le Hardi croyoit faire quelque chose de spirituel et de très agréable à saint Antoine en lui offrant chaque année, le jour de sa fête, un petit troupeau de ses inséparables compagnons. Quoi qu'il en soit, l'abbé Le Beuf

n'a plus le droit de suspecter le curé de Norges d'avoir substitué le pluriel au singulier, ni de rire du bizarre caprice des ducs; car, sans parler du texte de 1392, il n'est nulle part question de curé ou de fabrique, qui eussent trouvé dans le cadeau à saint Antoine de quoi faire un repas homérique; il est dit que l'offrande étoit faite au maître de la maison hospitalière de Saint-Antoine de Norges. En effet, il y avoit là un hospice, fondé en 1200; il étoit destiné à recevoir les pauvres et les voyageurs: vous avez vu que Norges se trouvoit alors sur une grande voie publique, celle qui alloit de Châlon à Langres.

Ainsi, monsieur, les ducs de Bourgogne faisoient annuellement à l'hospice de Norges une aumône intelligente, considérable, dont la valeur, comparée à celle d'aujourd'hui, n'a jamais été moindre de 300 francs, et qui pouvoit s'élever à 900, comme en 1392. Les neuf porcs de 1392 furent payés chacun 2 livres 9 sous; les mêmes individus valent aujourd'hui 80 à 100 francs: le total est facile à faire.

En 1237, l'hospice, et non le curé de Norges, fut réuni aux hospitaliers de Saint-Antoine de Sienne; de là les offrandes de porcs, qui ont cessé depuis longtemps. Mais un usage qui s'est conservé jusque sur la fin du XVIII[e] siècle dans cette commanderie vous intéressera peut-être plus que les pourceaux de l'abbé Le Beuf. Je vais vous en parler à l'oreille; que dis-je? à voix haute: *Honny soit qui mal y pense:* il s'agit d'une jarretière.

En 1450, Pierre de Beaufremont, dont la galanterie eut plus d'une fois maille à partir avec la justice, établit dans la maison de Norges la coutume que voici. Tous les ans, le jour de l'Ascension, l'on présentoit au maître hospitalier la plus jolie fille du village. Ledit maître, curé prétendu de l'abbé Le Beuf, se mettoit à genoux devant la bergère; il lui ôtoit une jarretière, qu'il remplaçoit par un cordon de soie: il offroit ensuite un bouquet à cette reine des champs. On la paroit de fleurs, on la couvroit de rubans; elle trônoit quelque temps près du com-

mandeur, à côté d'une bourse, où ses nouveaux sujets venoient en foule déposer l'impôt dû à sa couronne. Enfin la reine se levoit ; elle parcouroit en triomphe toutes les rues du village, précédée des fifres, tambours, de chants, escortée de toute la jeunesse des environs. La fête se terminoit par des danses, et sans doute par un mariage.

Il y auroit là tout un roman à faire : j'aime mieux revenir à mon troupeau. L'abbé Le Beuf s'est trompé sur son importance, sur l'origine de la coutume, sur sa valeur morale, sur la maison qui jouissoit de la libéralité ducale, sur le nom même du village où la scène se passoit : il n'est guère possible d'entasser plus d'erreurs dans une seule page.

Le savant rédacteur de la lettre que vous avez reproduite demande l'avis de ses lecteurs; je vous envoie le mien, à vous, Monsieur, qui êtes le représentant du défunt. Quelque sévère qu'il soit, permettez moi d'espérer que vous l'accueillerez. Aux faibles il faut de l'indulgence : l'abbé Le Beuf est de ceux qui peuvent s'en passer.

Je suis, monsieur, votre tout dévoué serviteur.

ROSSIGNOL,
Conservateur des Archives de la Côte-d'Or,
et de l'ancienne province de Bourgogne.

XX. — DEVOTE ORAISON A SAINCTE REYNE.

Voici un cantique très-populaire dans le pays de Sémur. Il est en l'honneur de sainte Reine, vierge martyrisée à Alise en 253, sous le préteur Olibrius. Alise est sans contredit l'ancienne forteresse Alexie, si célèbre par le siége héroïque qu'elle soutint contre les Romains, commandés par Jules César, et non moins par l'antiquité

d'origine que lui reconnait Diodore de Sicile, qui la dit avoir été fondée par Hercule lui-même pour être la capitale des Mandubiens, et la métropole ou le lieu d'assemblée de toute la Gaule. « Les ruines d'Alise, nous écrit M. Ph. Beaune de Vitteaux, à qui nous devons le cantique de sainte Reine, ces ruines tant de fois visitées, tant de fois décrites, sont célèbres par de nombreuses traditions, par les ex-voto, les figurines d'Isis que l'on trouve fréquemment près des fontaines du voisinage, et aussi par des restes du culte druidique qui seroient les meilleurs commentaires des *Commentaires* de César. »

Florus assure qu'Alexie fut détruite de fond en comble par César, mais il est constant qu'elle fut réédifiée depuis, puisque nous la voyons donner son nom au pays circonvoisin, *Pagus Alesiensis*, dont il est fait mention dans quelques titres de la première et de la deuxième race. Alise, bâtie au pied de la montagne d'Alexia, prit bientôt le surnom de Sainte-Reine, que lui valut le pèlerinage qui s'établit au tombeau de la vierge martyre et que rendirent fameux les eaux minérales du lieu, dont les bons effets furent attribués aux mérites de sainte Reine. La fontaine la plus célèbre étoit celle des Cordeliers que la renommée du saint pèlerinage avoit attirés en ce pays. C'étoit un réservoir d'environ deux pieds et demi carrés qui se trouvoit dans une chapelle de l'église de ces religieux. Quoique cette fontaine ne fût pas abondante, on disoit qu'elle ne pouvoit être épuisée. Dans un champ voisin et plus rapproché même du lieu où la tradition place le martyre de sainte Reine, se trouvoit une autre fontaine beaucoup plus grande et plus abondante que celle des frères Cordeliers, l'eau en étoit plus fraiche, plus légère et meilleure. Mais les enfants de Saint-François, qui avoient quelque intérêt qu'on ne quittât point la leur, décrièrent si bien l'autre que les buveurs étoient persuadés qu'on ne pouvoit sûrement guérir qu'en buvant l'eau des Cordeliers, et aujourd'hui même encore cette opinion a si bien prévalu, que les pèlerins boivent encore à la fontaine d'Alise et délaissent celle de la montagne.

La Bourgogne entière a toujours marqué une grande dévotion à sainte Reine, dont les reliques étoient partie à l'abbaye de Flavigny (chef-lieu du canton) et partie chez les Cordeliers d'Alise. Sa légende est devenue le sujet de tragédies, de poëmes et de romans populaires. La complainte que nous donnons ici est extraite, nous dit M. de Beaune, d'un manuscrit du xve siècle, en tête duquel se voit une vignette représentant la ville d'Alise, sous la forme d'un donjon du

moyen âge: elle se chante encore, quelque peu modernisée, par les pèlerins qui affluent chaque année à la fontaine miraculeuse de Sainte-Reine, le 7 septembre, jour de la fête de la vierge martyre.

A toi Reyne vierge tres digne
Amie de Dieu le créateur
Humble pelerin pauvre indigne,
Sur tous autres grand pécheur
Affin que je puisse estre pur,
Et lavé de chose mondaine
Suis venu à ceste fontaine.

—

Vray est, selon ceste escripture,
Nourrie fus en finaige,
Et dès quinze ans tu mis ta cure
A Dieu servir de bon couraige:
Tu renonceas avoir lignaige,
Pour ensuyre la joie haultaine
Dont est sortie ceste fontaine.

—

Tu souffris dedans la cité
D'Alize plusieurs grands martyres:
Ton martyre a Dieu visité,
Sans vouloir avoir autres myres.
Les payens nuls ne furent pyres,
Descendant de ceste montaigne
T'ont traynée à ceste fontaine.

—

Ou ceste fontaine est sordue
Vierge tu y fus decolée
A Jhesus icy t'es randue,

Qui ta priere a exaulsée:
Et après que tu fus trepassée,
Par miracle chose est certaine
Ton sang randit ceste fontaine.

—

Fontaine d'eau miraculeuse,
Lave-moi dedans et dehors:
Et par toy vierge bien heureuse,
Maintiens la santé de mon corps;
Et quand du monde seray hors,
Conduis mon ame a la montaigne
Ou est la voye de ta fontaine.

—

Prince par vierge saincte Regne
Avec elle fas que je regne,
Appoise en moy la soif mondaine
Par vertu de ceste fontaine.

AMEN.

An. beatissime Regine martyris animam intuentibus angeli susceperunt.

XXI. — LES HUIT FILLES DE GRANCEY.

(Extrait de la Chronique de Grancey, dite *Roue de fortune.*)

La chronique de Grancey, œuvre d'un chanoine de Langres du XIVe siècle, n'auroit pas sans doute une grande valeur sans le commentaire que lui a donné le P. Vignier. « Cette chronique, dit l'auteur de la *Décade historique du diocèse de Langres*, est écrite en gros latin qu'on peut appeler burlesque, duquel se servoient les notaires et la plupart des écrivains de son temps. Voulant donner à

connoitre qu'il ne produisoit point cette pièce pour une histoire de tous points véritable et authorisée, ni pour une chronique juste, l'auteur l'a intitulée d'un mot de jeu, *la Roue de fortune.* » Voilà pour le style et pour le fond. Mais le P. Vignier a tiré du tout un excellent parti. Ses commentaires sont pleins d'explications, d'interprétations et d'inductions plausibles sur l'état du pays, l'origine et la descente de la plupart des grandes familles des marches de Bourgogne et de Champagne; le tout suivi d'anecdotes et d'épisodes d'un haut intérêt pour l'histoire du pays. *La chronique* et le commentaire passoient pour perdus. Nous sommes heureux d'avoir retrouvé l'une et l'autre, et l'extrait suivant pourra donner une idée du style du P. Vignier et de sa manière de narrer.

CHAPITRE V.

DES HUIT FILLES DE GRANCEY ET DE LEURS ALLIANCES.

La première fille du sire de Grancey, lequel l'auteur feint avoir esté fils du roy de Bohême, fut mariée, dit-il, au seigneur de Thil en Auxois: je le distingue par là d'un autre Thil, qui est en Champagne, près de Tremilly, à deux ou trois lieues de Bar-sur-Aulbe.

Les seigneurs de Thil ont fondé, à ce qu'il dit, le célèbre prioré de Saint-Thiebault, qui est sur leur terre; il fait ce saint prestre et hermite de leur lignage, ou de leur alliance, et issu du sang de France. Ses légendes et d'autres chroniques le font encore proche parent des comtes de Champagne. Nous parlons de cette haute et indubitable noblesse en sa vie. Il y a, poursuit l'auteur, alliance entre la maison de Thil, et les maisons de Chappes, de Chanley, de Rochefort et de Haffres: ce que je ne puis ny vérifier ny aussy rebuter. Nous en produirons seulement où il faudra quelques indices ou conjectures.

La seconde fille de Grancey fut alliée au vicomte de Dijon.

Nous fournissons ailleurs la liste, et quelques articles de la généalogie de ces vicomtes. Ce furent eux, dit-il, qui donnèrent aux chanoines de Saint-Etienne de Dijon la place dans Cutigny, où ils fondèrent leur nouveau monastère (vers l'an mil). Ils vesquirent quelques années dans cette nouvelle reforme; depuis retournèrent en leur abbaye de Dijon. Ce qui est certain par la chronique de cette abbaye, laquelle l'escrivain n'ignoroit pas, quoiqu'il la déguise un petit par son narré, disant que le monastère de Dijon fût estably par les chanoines réguliers du prioré de Cutigny, ce qu'il faut entendre de l'establissement de la nouvelle règle, et non des bastiments; le monastère de Dijon estant six cens ans plus ancien que celuy de Cutigny, ce que nous éclaircissons en la IIe partie de nostre *Décade*, et se trouve chez le vénérable Claude Robert en sa Gaule, et en un petit traitté que le R. P. Chifflet a fait de ce monastère.

Les vicomtes de Dijon ont alliance, dit-il, avec ceux de Melun ou de Maillant, avec les comtes de Bologne, et avec les vidames de Chalons. Nous aurions peine de justifier celà, et partant ne l'entreprendrons pas.

La troisième, dit-il, fut dame de Fontaine, près de Talant: il devoit dire près de Dijon, qui est plus connu que Talant; de laquelle, et dudit seigneur de là, son mary, vindrent par degré saint Bernard et ses frères. (Nous produisons en quelque part leur généalogie.) De cette race sortit une dame qui eut un jour une extraordinaire vision. Cette vision, comme l'auteur la rapporte, est partye vraye, partye feinte. Il luy sembloit porter en son ventre sept petits chiens blancs, marqués de noir sur le dos et sur le ventre; de quoy estant en peine, un ange luy vint révéler, de la part de Dieu, qu'elle seroit mère de sept enfants, tous religieux, vestus d'un habit blanc, avec un froc, ou un scapulaire noir dessus; qui, comme bons chiens et fidèles, jappeoient et crieroient après les méchants. Ces sept enfants, sçavoir saint Bernard et ses frères, tous de l'ordre de Cisteaux, ont fondé

plusieurs monastères, entre autres Clervaux, le plus renommé de tous.

Cette maison de Fonteines a eû alliance avec celles de Malay (il a voulu dire Malain), de Meu-vy, de Rougemont et de Marigny (il ne devoit point oublier Montbaro).

Nous en produisons ailleurs l'arbre généalogique, qui en sera ou la preuve, ou le contredit.

La quatrième fille de Grancey fut espouse du seigneur de la Chapelle, près de Mascon ; et d'eux deux sortit un chevalier seigneur de ce mesme lieu, qui chassant un jour, trouva dans sa forest de pauvres hermites, fort gens de bien, dans la chapelle desquels ayant senti beaucoup de dévotion, durant le service divin, il leur donna tout ce quartier-là de bois, et les villages d'alentour; puis s'en revint un peu tard au logis. Sa femme estonnée de ce qu'il n'estoit pas retourné à son heure accoustumée, lui demanda où donc il s'estoit égaré; et ayant appris comme si promptement, et sans luy en avoir rien communiqué, il avoit fait une si grosse donation : Voilà, s'écria-t-elle (à ce que dit le conte), un *lourd-don*, parce que parmy celà, il y avoit un excellent chasteau, basty en une situation très avantageuse, et commandant à tout le pays, auquel depuis est demeuré le mot de Lourdon. Vint puis après, de cette mesme race, un comte nommé Guillaume le Pieux, lequel leur offrit son comté, et fit bastir un monastère pour trois cent cinquante religieux ou moines noirs, qui est aujourd'hui la magnifique abbaye de Cluny, où il prit lui-même l'habit de religieux.

Lors, adjouste nostre chroniqueur, que quelqu'un de cette maison de la Chapelle vient à décéder, on rend son corps à la porte du monastère, et les religieux sortent en chappes, viennent le recevoir, et le vont inhumer honorablement en la chapelle de ces seigneurs, luy faisant un service, comme à un fondateur de l'abbaye. Ces messieurs se trouvent avoir alliance avec les seigneurs de Montaigu, en Bourgogne, de Sombernon,

à quatre lieues de Dijon, de Marnay (qui est une petite ville entre Bezançon et Grey), et autres. Je n'ay pas des mémoires ny des titres certains pour justifier ces alliances ; l'on en croira ce que l'on voudra.

Passons à la cinquième dame, sortie de la maison de Grancey, laquelle nostre autheur asseure avoir esté femme du seigneur de Conflans en Champagne, maison illustre et puissante, à laquelle l'abbaye de Vertu, qui est près de ce chasteau, rapporte sa fondation. Un évesque de Chalons, qui en estoit sorty, fonda semblablement dans Châlons, ou auprès, l'abbaye ditte de Toussaints, en l'Ille, où il mit des chanoines réguliers. Cet évesque méritoit bien d'estre nommé.

Le chroniqueur raconte puis après, une histoire fort longue, qui n'est ny toute vraye, ny toute fausse, de trois pauvres garçons, qui devindrent grands personnages, par le moyen de l'estude, et à l'occasion des seigneurs de cette maison de Conflans.

Un seigneur de Conflans, dit-il, avoit trois fils de grande espérance, lesquels il envoya sous un excellent maitre au collége de Chalons, et les logea près d'une pauvre vefve, qui avoit trois filz de leur âge. Les trois pauvres garçons portoient en classe les livres des trois petits gentilshommes, et leur rendoient d'autres services, pour avoir, par leur moyen entrée au collége, de quoy vivre du demeurant de leur table. Comme ils estoient tous en train de bien apprendre, la mort qui ne considère pas plus le savant que l'ignorant, leur enleva ce brave homme qui les instruisoit ; et celuy qui fut substitué en sa place, ne luy ressembloit ny en adresse, ny en charité, ny en sçavoir. Ces petits seigneurs quittèrent les estudes, et les trois pauvres fils de la vefve, demy désespérés, ne sceurent que devenir. La mère leur dit qu'il falloit quitter un tel métier qui n'est que pour ceux qui ont de quoy vivre, et en apprendre un autre. Les enfants ne respondirent à celà que par leurs larmes et leurs sanglots. Le seigneur de Conflans, touché de compassion, leur envoya dire

qu'il les assisteroit, et qu'ils poursuivissent leurs études, puisqu'ils avoient si bien commencé. Mais, en considérant qu'ils ne feroient pas grande fortune en leur pays, et se souvenant de la parole de Nostre Seigneur, que nul n'est prophète parmy les siens, luy déclarèrent que leur intention estoit d'aller voyager, et voir les universitez. Le gentilhomme loua leur dessein, leur donna à chacun dix livres, qui estoit beaucoup alors, pour sortir de leur pays. Ces trois jeunes hommes estant arrivés (il ne dit pas où), mais enfin loin de leur lieu natal, résolurent ensemble de se fier à la providence divine, et d'un accord sans contredit, donnèrent le peu d'argent qui leur restoit aux pauvres, à l'intention d'obtenir de Dieu quelque grâce pour ce noble et libéral chevalier qui les avoit tant obligés. Mais, parce qu'en demandant tous les jours leurs aumosnes, ils reconnurent qu'ils s'affamoient l'un l'autre, et que tel eust été porté à avoir soin d'un, qui n'eust pas voulu se charger des trois, ils résolurent de se séparer, ce qu'ils ne peurent faire sans s'embrasser plusieurs fois, et pleurer sur le col l'un de l'autre. Ils continuèrent chacun avec beaucoup de peine leurs estudes en divers pays, et il arriva après beaucoup d'années que, sans sçavoir rien l'un de l'autre, ils furent merveilleusement avancez. Celui que le sort avoit tiré en Italie, y devint pape. Le deuxième fut fait archevesque de Sens, et le troisième eut par élection l'évesché de Chartres.

Leur pauvre mère, réduite en extrême nécessité, et de maladie et de pauvreté, se faisoit porter tous les jours à la porte de la grande Eglise de Châlons, afin qu'avec l'aumosne que l'Evesque luy faisoit donner, elle eust de quoy vivre. Et il arrivoit souvent que le bon Prélat, au logis duquel elle avoit autrefois servy de blanchisseuse, la consoloit de quelque bon mot. Une fois, entre autres, il luy demanda si elle n'avoit pas des garçons, et ce qu'ils estoient devenus. La pauvre femme luy respondit : Ouy, Monseigneur, j'en ai eu trois, que Dieu avoit formez d'un excellent naturel, et qui avoient de l'esprit ; il y a

je ne sais combien d'années qu'ils m'ont quittée, et je ne sçay ce qu'ils sont devenus; je les pleurè assez souvent, et m'imagine bien qu'ils sont morts, parce que, depuis qu'ils se sont séparez de moy, je n'en ay appris aucune nouvelle.

A quelques jours de là, le Reverendissime Evesque eut advis que Sa Sainteté venoit en France; qu'elle devoit passer par Châlons, comme en effet elle y arriva avec un grand équipage et nombre de Cardinaux, d'Archevesques et d'autres Prélats. Le Roy et la Cour s'y rencontrèrent aussi; et comme le Saint-Père, qui estoit logé chez Monseigneur l'Evesque, après avoir visité l'Eglise, prenoit sa refection en la salle, un des gens de l'Evesque luy vint dire à l'oreille (si ce fut discrètement ou non, je m'en rapporte) que sa mère venoit d'expirer; à quoy le Prélat ne respondit qu'en deux mots, sans s'esmouvoir beaucoup: Dieu lui fasse miséricorde! Le Pape, qui avoit oüy ce que le valet avoit dit, et ne voyant aucun signe de tristesse sur le visage du Prélat, admirant sa constance en cet accident, luy demanda si on ne luy venoit pas d'apporter la nouvelle du trespas de sa mère. Sur quoy l'Evesque, en se souzriant, lui dit: Saint-Père, ce n'est pas de ma propre mère que mon homme a parlé; je n'ay pas une si haute vertu, que je puisse supporter une telle séparation sans douleur: il m'a parlé d'une pauvre femme, qui languissoit il y a longtemps, et que j'appelois ma mère à cause de son âge, selon la mode de ce pays, et parce que, dès ma plus tendre jeunesse, elle avoit blanchi mon linge. Le Pape ayant la pensée que, n'estant pas la mère de l'Evesque, ce pouvoit bien estre la sienne qui avoit esté la blanchisseuse de sa maison, voulant s'en asseurer, poursuivit à le questionner là-dessus, lui demandant: « Eh quoy! cette femme ne laisse-t-elle point encore d'orphelins? » Le Prélat fit response en sorte que le Pape ne douta plus que ce ne fust sa mère. « Elle avoit, dit-il, trois petits clercs fort jolys, qui apprenoient à merveille, mais que la pauvreté chassa de leur maison. On ne sçayt ce qu'ils

sont devenus, et il y a grande apparence qu'ils auront beaucoup souffert, et peut-estre sont-ils morts de misère. Ils ne pouvoient avoir pié en leur logis. Cette pauvre créature, avant que de mourir, les a pleurez beaucoup de fois. » A cette parole, le Pape, changeant de couleur, et tournant un petit le visage en arrière, essuya quelques gouttes qui lui tomboient des yeux et qu'il ne put réprimer. L'Archevesque de Sens, qui estoit à la mesme table, se trouva en mesme desarroy. L'Evesque de Chartres, qui y estoit aussy, fit paroistre une semblable émotion. Mais chacun creut que ces mouvemens, bien qu'extraordinaires, venoient à ces bons Prélats, ou d'une compassion naturelle, ou d'une tendresse de dévotion et de charité envers le prochain.

Monseigneur de Châlons, s'apercevant que le Pape ne mangeoit plus, eut crainte que les viandes ne fussent pas assaisonnées à son goust, de quoy il se montra estre en inquiétude, et dit à Sa Sainteté : « Saint-Père, nous n'avons rien de bon ! » Le Pape, au contraire, luy dit qu'il avoit bien mangé, que l'on pouvoit lever la table. Les grâces dittes : « Differez, je vous prie, dit-il à son hoste, de donner sépulture au corps de cette pauvre femme : donnons le reste de la journée à nostre joyeux advesnement. »

L'Evesque, s'emerveillant de tant de soin, lui repartit : « Cet objet ne vault pas que Vostre Sainteté s'y arreste davantage ; je m'en vay envoyer deux de mes chappelains pour enterrer ce corps : n'y pensez plus. — Non, repart le Pape, je lui veux moymesme demain donner la sepulture ; le corps d'un Roy n'est pas d'autre estoffe que celui d'un mendiant, et les âmes des fidèles sont egalement precieuses devant Dieu, qui les a creées et rachettées bien cherement. » Le reste de la journée se passa, comme l'on peut se figurer, à recevoir des accueils et oüyr des harangues.

Le lendemain venu, le Pape ne s'oublia pas de son bon pro-

pos; il voulut luy-mesme aller à la pauvre petite maison de la defuncte, laquelle Monseigneur l'Evesque avoit fait parer au mieux qu'il avoit peu. Les Prélats, Abbés et autres ecclesiastiques en grand nombre, force noblesse de tous pays, de Flandre et d'Allemagne aussy bien que de France, une foule de peuple innombrable se trouva à sa suitte. Le Pape commanda à quatre chevaliers de porter ce corps sur leurs espaules à l'Eglise. Les prières dittes autour, et la recommandation de l'âme faitte avec les cerémonies ordinaires, le Pape, voulant luy donner sa dernière benédiction, se leva, et faisant signe de la main pour estre oüy avec plus d'attention, commença à parler françois, ce qu'il n'avoit point fait jusqu'alors, et dict tout hault : « Mon Dieu, donnez votre paternelle benédiction à l'âme de ma mère, et la mettez en votre paradis ; Peuples, voylà le corps de celle qui m'a mis au monde ! » Et luy versant de l'eau benite pour se retirer, l'Archevesque de Sens s'avançant, comme pour prendre l'aspersoir de sa main, dit, de mesme ton : « Saint-Père, assistans, sçachez que c'est aussy ma mère ! » — L'Evesque de Chartres, encouragé et touché de mesme sentiment, fend la presse, et cria aussy tout hault : « Je suis le troisième filz de cette pauvre defuncte ! »

Là-dessus, il s'esleva un doux murmure meslé d'une genérale admiration, qui faisoit que chacun regardoit sans parler ceux qui estoient près de luy, et s'esjouissoit de s'estre trouvé à tel enterrement. Les trois freres, se reconnaissant alors, s'embrassèrent à la veue de tout le monde, et commencèrent à estre considérez comme trois hommes venus du ciel plustost que de la terre, où ils n'avoient aucune parenté, ou comme trois anges incarnez, s'il en pouvoit estre. On n'en demeura pas là. Le Pape sortit avec sa suitte pour benir la terre qui devoit recevoir et couvrir le corps de celle qui luy avoit donné la vie. Le cimetière nouveau, dit l'auteur, est hors la ville et s'appelle *le Jard*. Là fut inhumé le corps de cette mère du Pape, pour laquelle il

fit celébrer plusieurs services et aumosna beaucoup d'argent aux pauvres. Au retour du convoy, Sa Sainteté s'informa si les Messieurs de Conflans n'estoient pas par là ; il se les fit venir et les caressa, les nommant à quelque office en cour de Rome, et leur accordant les grâces qu'il luy demandèrent ; puis s'escriant : « Ho! dit-il, que j'aurois pris de plaisir à recompenser nostre bon maistre, s'il estoit resté en vie! » Il prit avec soi un des enfants du vieux seigneur, le mena, avec ses frères, à Rome, et les fit Cardinaux ; et il ne se trouva personne de ceux de qui il avoit reçu quelque plaisir qui ne lui rendist au centuple.

Voilà un roman entier et parfait, qui n'est toutefois qu'une bien petite partie d'un autre. Il y a du vray, il y a du faux. L'avancement du Pape Urbain IV, Champenois et Troyen de naissance, fameux au siècle auquel l'autheur escrivoit, et arrivé seulement soixante ans auparavant duquel il parlera puis après, luy a donné sujet d'inventer cette fiction du Pape, qu'il n'a point mal conduitte. Michel et Pierre de Corbeil frères (*opinor*), de petite et pauvre extraction, quoique le Pape Innocent III, qui avoit esté leur disciple dans Paris, les qualifie nobles, devenus par leur grand savoir, leur probité, l'un après l'autre, Archevesques de Sens ; ou bien Henri, surnommé le Cornu, Archevesque de la mesme metropolitaine et frère de Robert et d'Alberic, Evesques de Chartres semblablement l'un après l'autre ; ou enfin Pierre de Charny, leur precepteur, eslevé depuis à la dignité Archiepiscopale, quasi tous deux dans le siècle d'Urbain IV, qu'on peut à ce sujet appeler le siècle des estudes fortunées, ou la gloire des lettres, luy ont peut-estre fourny l'idée de ces deux autres personnages, frères du prétendu Pape. On peut croire encore qu'il a eu en veüe Pierre Lombard et ceux qu'on lui donne pour frères, tous savans personnages sortis de bas lieu. Quoy qu'il en soit, si le conte n'est point véritable, c'est au moins une agréable moralité.

Il fait sortir Saint-Menge, nommé en latin *Memius*, premier évesque de Chalons, de la race des seigneurs de Conflans, par la règle que nous avons expliquée cy-dessus ; et les allie avec les comtes de Saint-Paul, les seigneurs de Bos-Jean qui est une terre sur les confins de la Bresse et du comté de Bourgogne ; et les comtes de Saint-Aulbin. Il y a, en cela, quelque chose de vray et quelque chose de douteux, que nous demeslerons par les tables de généalogie.

La dame de Conflans estant vefve, dit-il, espousa en secondes nopces le seigneur d'Arcies ou d'Arcy-sur-Aulbe, et en eut plusieurs enfants. On envoya les garçons estudier à Troyes : ils eurent pour précepteur un pauvre garçon de la ville, fils d'un savetier, qui avoit assez bien estudié et auquel il conte qu'il arriva par bruit commun l'advanture que je vais rapporter. Ce pauvre garçon, demandant un jour du pain par aumosne à une femme qui estoit fort rude et incivile ; cette sotte le voyant tout drilleux, en voulut faire son jouet et luy demanda s'il n'estoit pas cler ; en son langage, c'estoit-à-dire, estudiant ou escolier. Le jeune homme respondit modestement : « Ouy madame, c'est ma profession. » — « Il me le sembloit ainsy, » repart la femme ; « tiens donc, voilà un morceau de pain, à condition que tu renonceras à la papauté. » L'escolier, honteux et piqué de se voir ainsy baffoué, prit le pain et le jetta dans la boue, et au lieu de se décourager, s'attacha avec plus d'affection que devant à l'estude. Il fust donc donné pour maistre aux jeunes messieurs d'Arcies, lesquels puis après le pourveurent en reconnaissance d'un bénéfice. C'est le propre, adjouste-t-il, de la vraye noblesse, d'en user ainsy. D'un petit bénéfice il passa à un plus grand, et enfin donna jusques à la papauté, à laquelle il n'avoit pas voulu renoncer. Ce fut cet Urbain IV, duquel j'ay parlé cy-dessus et qu'il ne nomme pas, l'ayant divisé en deux personnages ; lequel j'ay trouvé en quelques mémoires, avoir esté curé d'une paroisse dans la ville de Verdun. Ce bon

pape, dit-il, ennoblit tous ceux de sa race (je ne connois personne qui s'en vante), et il fist bastir dans Troyes, en la maison, dit-on, où il estoit né, l'église collégiale et paroissiale qui y est sous le titre de Saint-Urbain, laquelle semblablement il dota de revenus.

Les seigneurs d'Arcies, dit-il, sortis de la fille de Grancey, confinent les seigneurs d'Autigny, d'Eschandy et de Buc ou de Luce, je ne scay pas bien de quel costé : et ils ont d'autres alliances plus asseurées; pourtant celle de Grancey est vraye, comme nous le justifierons, mais vous diriez à l'ouyr quelle est de cinq cents ans auparavant.

Cet autheur n'oublie rien de son dessein. Le comte de Blammont, dit-il, espousa la sixième fille de Grancey et entre autres enfants, il en vint un très-devost chevalier qui s'estant jetté, desjà avancé en âge, en un monastère de l'ordre de Cisteaux, fut mis entre les mains d'un charitable et sçavant religieux qui, par tous ses soins, ne luy put rien mettre dans la teste. Il ne put pas seulement luy faire apprendre son *Pater noster*, et tout ce que ce vieux novice put retenir furent les deux premiers mots de l'*Ave Maria*, lesquels il réiteroit sans cesse. L'abbé se contentant de celà, luy dit qu'il ne se mist point en peine d'en sçavoir davantage, qu'il ne récitast que ce peu de paroles et cette courte prière durant que les religieux psalmodiraient au chœur. Le bon homme récitoit cette prière mille fois le jour et autant de fois la nuit, avec des sentiments de dévotion incroyable et il plust à Nostre Seigneur l'appeler à soy. Il fut inhumé au cimetière ordinaire des religieux. Et comme longtemps apres on creusoit en cet endroit pour y faire une nouvelle fosse, on trouva le corps de ce noble et sainct idiot, entier, comme le jour qu'on l'y avoit mis et repandant de soy un parfum de très-bonne odeur. Il se descouvrit mesme qu'un lys avoit sa racine de sa bouche et que sur les feuilles de ce lys estoit escript (d'autres adjoutèrent en lettres d'or), *Ave Maria*, *Ave*

Maria. On regarda tout autour et fust encore trouvé sous sa teste un billet, qui contenoit en ce peu de mots le nom et l'espitaphe de ce bienheureux cavalier: Cy gist le sainct homme Guillaume qui a servy la vierge Marie d'un grand cœur. Ce qui nous apprend que Dieu a plus d'égard à la volonté qu'à l'effet, et que la bonne affection est souvent réputée effectuée. Cette découverte fut suivie de miracles, et une telle sainteté attestée par les signes qui ne peuvent venir que du ciel.

Les comtes de Blammont ou Blamont, c'est en la Vosge, ont de tout temps, dit-il, été portez aux œuvres de miséricorde, et à fonder des hospitaux et autres maisons de Dieu. Ils sont alliés, adjouste-t-il, avec les comtes tant de Savoye que de Genève et de Montbéliard. Ce que je sais de leur généalogie les fait cadets des comtes de Salmes et leur donne des femmes des maisons de Bar et de Vaudemont, mais non pas de Savoye, ny de Montbeliard, bien que je croye en ce point le chroniqueur, comme je le tiens pour véridique en l'alliance de Grancey, ce que l'arbre de cette maison justifiera.

La septième fille de Grancey fut donnée au comte de Sarbruk, ou Sarbruche près de Trèves; l'autheur raconte une histoire d'un seigneur de cette maison qui est rapportée aussy ailleurs.

Il dit que ce seigneur s'estant un jour mis en chemin avec deux gentilshommes pour venir en France, et passant par un village, entra en l'église, après avoir mis pied à terre, et entendit la messe tout du long et fort dévotement : de laquelle les deux autres cavaliers se dispensèrent. La messe ditte, ils poursuivirent ensemble leur chemin, et comme ils estoient au milieu des champs par une grande chaleur, parce que c'estoit en été, vint un tonnerre, et un carreau de foudre tua les deux chevaliers qui accompagnoient le comte, sans luy faire autre mal, sinon que son cheval en fut un peu effrayé et se mit à courir çà et là. Comme il alloit à travers champs, ayant pris le

frein aux dents, le seigneur s'aperçut qu'il y avoit à son dos un diable armé d'un marteau d'armes qui s'efforçoit de le frapper, auquel un autre qui estoit en l'air crioit : « Frappe donc! que tardes-tu ? » Auquel l'autre respondoit : « Je ne sçaurois; il a aujourd'hui entendu *in principio erat verbum,* » ce qui sauva le seigneur.

Ces messieurs, adjouste nostre ecrivain, ont tous esté braves gens, et ont fait beaucoup de belles actions. Ils ont alliance avec les ducs d'Austriche, les comtes de Grand-Pré et de Soyers. Qui auroit leur généalogie bien recherchée, j'ay opinion qu'il pourroit vérifier cela. Elle n'est, de mon sujet, qu'en ce qui regarde Grancey. Nous ne lairrons d'en rapporter quelques pièces en d'autres rencontres.

La huictième dernière fille (il ne les fault pas, toutefois, prendre toutes pour estre sorties d'un mesme père et de mesme mère) fut conjoincte en mariage avec le comte de Bourlemont. On escrivoit comme on prononçoit alors, Bollemont, ainsi qu'il l'escrit, ce que j'ay observé en divers titres de la maison : d'où l'on corrigera le mot de Bello-monte, et de Beaumont que l'on a substitué au lieu de Bollemont ou Borlemont. Ce chasteau, qui se sent de sa bonne maison, est en une éminence près de la Meuse, de la mouvance et du costé de la Champagne, bien qu'à une lieue seulement dit Neufchasteau, que l'on dit en Lorraine.

Les anciens seigneurs de ce lieu ont fondé, dit-il, en leur voisinage, une abbaye de l'ordre de Premonstré, nommée Mureau, en latin *Mira Vallis :* et dans leur propre héritage, le prioré de Saint-Jacques-du-Mont, autrement de Sion, et se sont réservé le patronage, la garde et la protection de ces deux églises. C'est ce qui est vray. Mais ce qui suit a besoin de modification et de favorable interprétation pour n'estre point jugé faux.....

XXII. — UNE FEMME VENDUE AU DIABLE.

Inscription d'un tableau de l'Eglise de Notre-Dame de Marsilly, concernant les seigneurs de Noyers.

Les seigneurs de Noyers, qui n'avaient point d'autre nom, etoient d'une maison très-illustre dans les fastes de la Bourgogne. La chronique la fait remonter aux temps primitifs de notre histoire. Les seigneurs de cette maison portèrent la plupart ce simple nom de *Miles* de Noyers : cela venoit, disoit la tradition, de ce que l'un d'eux avoit battu et baptisé vingt chevaliers, et qu'un sire de Noyers fut écuyer de la reine Clotilde. Le plus grand nombre des sépultures des seigneurs de Noyers se trouvoient dans l'église de l'abbaye de Marsilly qu'ils avoient fondée au XIII[e] siècle. C'est dans cette église, à côté des pierres tumulaires des sires de Noyers, que se trouvoit inscrit, en un tableau, le récit suivant que nous fournit le manuscrit 9873 du *f. Delamarre*.

A costé du grand hostel de ladite église est un autel, du costé de l'évangile, où se voit une noble dame qui fait quantité de miracles sous le nom de Nostre Dame de bon Repos, avec un tableau attaché contre la muraille où se lit l'histoire qui s'ensuit.

« En l'an mil deux cent, sous le reigne de Philippe Dieudonné, un nommé Geofroy Lebrun, maistre d'hostel du roy, estant disgracié de la cour et sans aucun moyen, comme il passoit au travers de la forêt Darnois, autrement Darnaux, le diable lui apparut qui luy promit de grandes richesses, à condition qu'il luy livreroit sa femme : ce que leditLebrun luy promit ; et à cet effet luy en donna une cédule signée de son sang. Ce que voulant exécuter, il monta à cheval, mit saditte femme en trousse, et se mit en chemin pour s'en aller au rendez vous, qui estoit dans la susditte forêt; et comme son chemin estoit de passer au devant

de l'église de Nostre Dame de Marcilly, la veille de l'Assomption de Nostre Dame, laditte femme entendit sonner une messe, et demanda à son mari d'entrer dans l'église, et comme ledit Lebrun voulut sortir pour achever son voyage, la Vierge prit la figure de sa femme, monta sur la croupe de son cheval derrière luy ; — et estant au rendez-vous, on entendit un grand bruit qui se faisoit dans la forêt, et en mesme temps la Vierge enleva d'entre les mains du diable la cédule dudit Lebrun et la rendit à sa femme, laquelle fut trouvée dans laditte église où elle s'estoit endormie, et la Vierge luy ayant apparu luy ordonna de prier pour la conversion de son mari, et disparut. »

XXIII. — ANTOINE DU PRAT, ARCHEVÊQUE DE SENS, CARDINAL ET CHANCELIER DE FRANCE.

Antoine du Prat, qui tint un si haut rang sous le règne de François Ier, a été assez maltraité par les historiens qui n'ont guère vu en lui que l'agent aveugle et passionné de la reine-mère, Louise de Savoie. La révocation de la Pragmatique, la vénalité des charges, la disgrâce du connétable de Bourbon et le supplice de Semblançay, sont autant d'événements dont ils lui ont infligé la responsabilité. L'archevêque de Sens prit, il est vrai, une part active à tous ces grands faits du règne de François Ier ; mais on n'a pas assez tenu compte des embarras des finances, des difficultés du temps et de mille et une circonstances qui échappent aux yeux des historiens prévenus, ou qui n'écrivent qu'à l'aide de témoignages isolés et sous l'influence de traditions peu sûres. Les nombreux documens que nous avons retrouvés dans les recueils de la Bibliothèque impériale et ses *Mémoires* inédits et à peine entrevus, sont destinés à jeter un nouveau jour sur l'histoire de ce règne et le rôle qu'y joua le chancelier. Déjà M. le marquis du Prat, petit neveu du cardinal, a tiré grand parti de ses propres découvertes dans le champ de l'inédit, et

12

des pièces curieuses que nous avons pu nous-même lui signaler, dans son remarquable *Essai sur la vie d'Antoine du Prat*. L'étude sérieuse que continue M. du Prat des *Mémoires* et de la correspondance de l'archevêque de Sens, nous permet d'assurer qu'une riche et nouvelle composition sur cette grande figure historique, ne tardera point à venir compléter les importantes publications que nous possédons déjà sur la première moitié du règne de François I[er].

LE CARDINAL DU PRAT AU ROI.

Au Roy, mon souverain Seigneur.

Sire, j'ay receu sur le chemin ung pacquet venant de Suysse adressant à moy : Il y a lettres à vous et à moy. Boisrigault me mande veoir les vostres : et aussy il y a lettres adressans à mons[r]. le Grant Maistre, à *Lametz* et à Pauyet (*Poyet*), et quelques autres escriptes en alemant, que les Suysses, ainsy que mande Boisrigault escripvent, que j'envoye à Bayart pour leur faire tenir. J'ay trouvé dans icelluy pacquet ung livre que icelluy Boisrigault m'envoye, et le nom de celluy qui l'a envoyé en Suisse, comme vostre bon plaisir sera de faire veoir au premier feuillet tourné d'icelles lettres qu'il m'escripvit. C'est ung livre hérétique, luthérien et malicieusement composé contre vostre honneur; et est en françoys, soubs le nom de Béda (1) qui dict que vous luy avez pardonné, pour ce qu'il a délaissé l'erreur où il estoit par cydevant et est retourné à entendre et cognoistre la vraye foy.

(1) Les biographes représentent Noel Béda comme un fougueux catholique, et le font le principal moteur des poursuites et persécutions qu'essuyèrent Erasme, d'Etaples et l'infortuné Berquin. Sa fougue alla si loin, dit on, qu'il dénonça même un livre de Marguerite de Navarre, et qu'il fallut punir, par une sévère condamnation, son zèle inconsidéré. Voici pourtant une lettre qui doit modifier en quelques points l'opinion des Réformés sur Noel Beda, car nous le voyons lui-même repris d'hérésie! Est-ce reellement pour son trop grand catholicisme ou pour son hérésie qu'il eut à subir le bannissement? Le fait nous paroît douteux après cette lettre.

Ce livre est très scandaleux et n'est besoing le communicquer à beaucoup de gens pour les faulces persuasions qu'il contient. Je ne scays, Sire, s'il vous recorde que vous dicts, à Rouen, comment fut trouvé à Paris, chez ung libraire plusieurs livres lutheriens qu'il avoit imprimez. Aussi furent trouvées lettres missives de quelqu'un de Suysse pour faire aller par delà ung imprimeur en françois. Icelluy libraire fut mis en prison pour luy faire son procès. Il seroit bon, parlant soubz vostre correction, scavoir avec Chauderon et Mesnager qu'est devenu ce prisonnier et veoir sa confession. Pareillement seroit expédient envoyer icelluy livre au premier président de Paris, pour se informer de celluy qui se intitule au commencement du livre l'avoir imprimé à Paris, et aussi de celluy qui l'a envoyé en Suysse, pour faire prendre l'ung et l'aultre : semblablement seroit besoing envoyer icelluy livre à Béda, pour scavoir s'il l'advoue ou non, et s'il l'advoue le fault emprisonner et faire son procès : s'il le désadvoue, fauldra faire ung épigramme bien composé, en latin et en françois, sur icelluy desadveu, et après qu'il sera imprimé l'envoyer partout. Fauldra aussi, soubs vostre correction faire brusler icelluy livre et tous les aultres semblables qu'on trouvera, sur les dix heures, à l'issue du parlement en la court du Pallais, avec le cry en tel cas necessaire, affin que chascun sache que c'est : et escripre à Nostre Sainct Pere et aux Cantons chrestiens ce que sur ce aura esté faict, et mander à Boisrigault qu'il achepte tous les livres qu'il trouvera par delà, semblables à cestuy pour les vous envoyer.

Sire, après m'estre recommandé tant et si humblement que il m'est possible à vostre bonne grace, prieray le benoist fils de Dieu vous donner tres longue vie avec santé. — A Tornus, ce matin, 24 de décembre.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

A. Cardinal de Sens.

(*Béth.* 8530, p. 104.)

A M. LE GRAND MAITRE (1).

Monseigneur, parce que escripts au Roy, entendrez ce que avons faict avec le Cardinal en vostre absence, que ne rapporteray, pour ne user de redicte.

Au demeurant, Monseigneur, j'ay reçu vos depesches, par lesquelles on me mande que madame de Semblançay s'est rendue religieuse à Hyerre, et que feu le s[r] Semblançay, son mary, fut despendu la semaine passée d'armes envyron à mynuist, et fut enterré aux Cordeliers ou Augustins : ce qui ne se peult faire par autorité et commandement d'autre que le Roy. Si telles choses sont souffertes, l'on en entreprendra bien de plus grandes ; j'auroys advisé s'il plaist au Roy que l'on feit aug..... que s'il y a aucun de ceste conjuration qui veicille révéler ses compaignons, il aura pardon et 50 escuz : et après avoir trouvé ceulx qui l'auront faict, le fauldra pugnyr selon l'exemple du cas, et mesmement le désenterrer et rapporter où ils l'ont prins.

Monseigneur, quant à ce que m'avez escript que les commissaires de Paris qui font très bien leur devoir ne se despartissent, je vous advise que longtemps auparavant la rescription de vos lettres, estoient deppartis. C'est assavoir : maistre Ambroise de Florence, avec monseigneur de Lautrec, le président Pat... de Savoie par congé de Madame, en son pays, Deyveau en Poictou ; j'ay subrigé d'autres en leurs lieux qui, à mon jugement, sont des gens de bien.

(1) Voici une lettre qui réveille le souvenir d'une histoire lamentable et sur laquelle il est resté bien des incertitudes que cette pièce ne dissipe pas : mais elle a l'intérêt de fixer d'une manière formelle l'époque de l'exécution de Jacques de Baune, baron de Semblançay, qu'on savoit avoir eu lieu en 1527, sans rien de plus précis.

Et sur ce, Monseigneur, après m'estre recommandé de très bon cœur à vostre bonne grâce, prieray le Créateur vous donner bonne vie et longue. A Amyens, ce 26e d'août.

Votre bon serviteur et amy.

Card. de Sens, chancellier de France.

(*Béth.* 8573, p. 75.)

AU ROI (1).

Au Roy mon souverain Seigneur.

Sire, ce jourd'huy après avoir reçu vos lestres, ay conclud le marché de l'entrée des draps de soye, demandé auparavant l'advys au genéral de Languedoc. J'ay ordonné au trésorier de l'espargne de parler à Turquan : je donneray demain ordre pour envoyer l'autre moitié du moys de Mars à Monsr de Lautrec ; et le surplus luy sera envoyé en avril et may. Je feray aussy payer les mortes payes pour ung quartier qui se prandra des finances de ce quartier de janvier.

Au demeurant, sus monsr de Guyse m'a faict présenter ung rolle de ce qu'il demande pour Champaignie : ce n'est pas à moy à y pourveoir, mais d'obeyr à ce qu'il vous plaira me commander ; à ceste cause le vous envoye enclos en ce pacquet.

Ceulx du consille de ma province besognent chacun jour toute la matinée. Il y a des plus gros et savans personnages du royaulme qui, par parolles évidentes fondez en la saincte escripture, confondent clairement la perverse doctrine de Luther. Il

(1) Cette troisième lettre témoigne du zèle et de l'activité d'esprit que déployoit en toute matière le cardinal du Prat Quoiqu'on prétende que l'archevêque de Sens n entra jamais dans son église cathédrale que pour y recevoir l'inhumation, il est certain que, de près ou de loin, il s'occupa activement des affaires de son diocèse, et cette lettre-ci tend à le prouver.

n'y a poinct encore esté faict livre qui plus subtillement ne ouvertement confondent ses œuvres. Ce sera ung acte fort utille et prouffitable à toute la chrestienté : mès qu'elle soit parachevée, la fault envoyer au Pape. Il y a quelque malyn esprit qui les a voulu destourner de leur bon propos ; pour ce faire et pour y parvenir, on dit que estiez mal contant de ce qu'ils procédoient contre Luther. Je leur ay maintenu le contraire. Si vous plaisoit, Sire, leur escripre quelques bonnes lettres pour les exhorter de continuer leur bon vouloir, ce seroit œuvre fort méritoire. — Sire, le prévost de Paris m'a parlé ce soir de la somme que on doit demander à Paris. Il semble que combien que faille les entretenir et avoir plustôt quelque chose d'eulx à bon grée que plus avant par la force, neantmoins suis d'advis, parlant subs correction, que deviez demander cent mil escuz, car ils mettront peine d'en rabattre ce qu'ils pourront ; et si vous sauront meilleur gré du rabais, que de leur avoir demandé au commencement. D'autre part, ils payerent cent mil escuz du tems du roy Jehan, non pour le racheter, mais pour faire la guerre ; les autres villes y prendront exemple, et en tirerez beaucoup moins que ne pensez, si rabatez des cent mil escuz. Et sy y a plus, car si les deniers sont bien deppartiz à Paris, le plus grand ne sçaura payer 50 escuz ; on les joue bien à un soir aux cartes ou aux déz, et davantage. Les affaires que avez à conduyre sont grants, et sy on ne vous ayde, il est impossible d'y fournir.

Sire, après me estre recommandé tant et sy très humblement que faire je puis, à vostre bonne grâce, priray le benoist fils de Dieu vous donner très longue vye, santé et prospérité. A Paris, le 25 jour de février.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

LE CARDINAL DE SENS, chancellier.

(*Béth.* 8573, p. 1.)

BALADE A LA LOUANGE DE MONsr DU PRAT, MIL Ve. XXVIII.

Nous publions cette pièce comme un curieux spécimen de la versification alambiquée et pleine de figures, qu'avoit léguée le xve siècle aux poëtes du xvie. La grande finesse de cette ballade métaphorique est sans doute dans le refrain qui montre la ville de Sens échangeant la mitre de son archevêque contre le chapeau de cardinal. Quoi qu'il en soit, en lisant de pareils vers on n'est pas fâché que Marot, et Ronsard lui-même, ne se soient pas trop fait attendre.

Auprès d'ung pré, clos d'arbres fructueux,
Remply de fruicts, feuilles et florectes,
Me suis trouvé, où plusieurs vents venteux
Eurent desir de ce pré vertueux
Adnichiller, et secher les herbettes :
Or veis venir dessus ces entrefaictes
Une vertu que prudence disons,
Qui resista encontre les poisons
De ce dict vent, voulant prendre saisine
Des dites fleurs : dont fist par ces raisons
Chapeau, par Sens, tainct en couleur sanguine.

Erreur cuida par faiz sedicieux
Semer dedans zizanie et noisectes,
Voulant du tout le faire infructueux
Par malle bouche et buissons espineux
Le pulluler offusquant lés feuillectes :
Ce voyant soy par œuvres magnifestes
Vainquist erreur, preparant des tisons
Pour l'abollir et brusler ses blasons
Et puis cueillit la mectant en ruyne
La tresse au pré faisans en oraisons
Chappeau, par Sens, tainct en couleur sanguyne.

Follie estoit avec ses envieulx
Qui caquetoit, disant plusieurs sornettes :
Mais temperance arriva sur les lieux ;
Justice y vint clore leur bouche et yeulx,
Abolissant parolles indiscrettes.
Lors espoir a voulu faire aprester
Avecq ses seurs en temps et en saisons
De recueillir les fruits des arbres bons,
Les préservant de mordante vermyne,
Faisant d'iceulx teracynant buissons
Chappeau, par Sens, tainct en couleur sanguine.

Des deux chemins le meilleur eslisons
Et gardons charité très bénigne
Qui faict des fruicts dont a faict garnisons
Chappeau, par Sens, tainct en couleur sanguine.

ALLELUYA.

(*S. Germ. fr.* 1557.)

XXIV. — DE CHARNY, LIEUTENANT GÉNÉRAL EN BOURGOGNE.

La Bourgogne ne fut ni complice ni victime des cruelles exécutions de 1572. Le comte de Charny, grand écuyer de France et lieutenant général des armées du roy, prit le parti de différer l'exécution des ordres jusqu'à l'arrivée de nouvelles missives du roy. On a fait honneur de cette décision au parlement et à l'avocat général Jeannin. Mais nous aimons à associer à cet acte d'humanité le nom du comte de Charny, qui se trouvoit alors investi de tous les pouvoirs, et malgré l'apparente rigueur de l'ordonnance que nous renseignons sous le n° 1697 (*Voir au Catalogue.*)

La première de nos deux lettres est à l'adresse du capitaine Didron et datée de quelques jours après la S. Barthelemy : la seconde, à l'adresse de Saulx-Tavannes, se rattache au retour de Henri

de Valois, fugitif de Pologne et revenant après la mort de son frère Charles IX prendre possession de la couronne de France.

A MONS[r] LE CAPITAINE DIDRON.

Monsieur Didron, jay receu vos lettres et ay esté bien ayse du debvoir que vous avez faict de mettre les huguenots de la ville de Seurre en prison. Vous les tiendrez tousjours en seure garde, jusques ad ce que aultrement par Sa Magesté en soyt ordonné. J'espère sçavoir dans trois ou quatre jours sa volonté, de laquelle je vous advertyray. Cependant vous ferez toujours bien de prandre garde qui va qui vient et qui passe, affin que les huguenots se retyrant avec armes ne s'assemblent pour entreprendre quelque chose au préjudice de Sa Magesté ou de ses subiects catholiques; qui sera l'endroict où, après mestre bien affectionnement recommandé à vos bonnes graces, je prie le Créateur, monsieur Didron, vous donner en bonne santé longue et heureuse vye.

A Rovendry, ce 8 septembre 1572.

Vostre entièrement bon amy.

CHARNY.

(*Fontet.* XL, f° 43.)

LE COMTE DE CHARNY A M. DE TAVANNES (1).

Mon fils, bientost après le partement du page que je vous depeschoy hier, je receus lettres de la Royne régente, du XI[e] de ce moys, par lesquelles Sa Magesté me mande que sur les nouvelles

(1) Il s'agit ici de Guillaume de Saulx, comte de Tavannes, qui refusa d'entrer dans la ligue et conserva au roi les villes de Beaune et de Chalons, prit en 1588 Flavigni, Saint-Jean de Lône, Sémur Moncenis, Saulieu, etc., et arrêta dans la Bourgogne les entreprises de son frère qui servoit le parti de Mayenne. Il avoit épousé Catherine Chabot, fille aînée du Grand-écuyer de France de Léonor, comte de Busancoy et de Charny.

quelle avoit eues du Roy qui debvoit partir de Venize le VIIIe auparavant, pour dans peu de jours après se rendre à Lyon, elle deliberoit luy aller audevant jusques-là et quelle prendroit son chemin par la Bourgongne, m'ordonnant de pourvoir aux passages et y departir les compagnies de gens d'armes, qui y sont pour luy faire escorte. Pour à quoy pourvoir j'ay advisé d'envoier à Chastillon celle de mons. le Vicomte, votre frere, qui est toute preste et a cheval; et laquelle accompagnera Sa Magesté jusques à Chalon : là où il sera bon quelle trouve la vôtre ensemble, plustost que de vous envoier là bas, à Aucerre, où vous ne la pourriez mestre assez à temps : car on me mande que Sa Magesté faisoit estat de partir de Paris environ le XXe de ce d. moys. Je me resouts de l'aller recevoir jusques aud. Chastillon, ou Bar sur Seyne, et serois bien d'advis que nous y allassions ensemble après que vous aurez bien pourveu à faire assembler votre 5e compagnie aud. Chalon, pour le XXVe dud. moys. J'espere estre mardy au soir à Dijon, et de vous y voir. Cependant je vous envoye la prolongation que j'ay faict depescher pour l'honneur de monsieur le Prince Daulphin, au sieur de la Grange son m^{r}. d'hostel, afin que vous la vooiez et ratiffiez, selon ce que m'en avez escrit me recommandant tres affectueusement à vre bonne grace, et prie Dieu vous donner, mon fils, en santé, l'entier accomplissement de vos bons désirs. De Paigny, le XVIIe de juillet 1574.

Vre entierement bon pere et parfait amy.

CHARNY.

Mon fils, depuis cette lettre escritte, je viens de recevoir celle que m'avez envoiée par mon page, à laquelle ne fais autre response, sinon que ce matin le maréchal des logis de la compagnie de monsieur le Vicomte m'est venu trouver qui fera toute diligence d'assembler lad^{e} compagnie ; et luy ay donné charge de s'acheminer, mais à petites journées, devers Chastillon avec

environ vingt sallades qu'il a avec luy d'icelle compagnie..... sur quoy je ne vous envoye point ses lettres... desirez avoir de moy à cet effet.

A mon fils, mons^r. de Tavannes, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, et son lieuten. gener. au gouvernement de Bourgogne en mon absence.

Au dos : De Monsr. Le Grand, du xviii juillet 1574.

(*Fontet.* xl, f° 60.)

XXV. — PIÈCES DIVERSES.

1. LES GENS DE LA COUR SOUVERAINE DU PARLEMENT DE DOLE, AUX PRÉSIDENT ET GENS DU PARLEMENT DE DIJON.

Nous rappelerons ici, seulement pour mémoire, deux faits importants que les lecteurs connoissent d'ailleurs fort bien. Marie de Bourgogne, en épousant Maximilien d'Autriche, lui avoit apporté en dot ce qui lui restoit des Etats de son père. Ces domaines devinrent le principe de la puissance de la maison d'Autriche et de sa rivalité de trois siècles contre la France. Louis XI reconquit bientôt la Franche-Comté que le traité d'Arras 1482 laissa à la France, sous la clause du prochain mariage de Marguerite, fille de Maximilien et de Marie, avec le Dauphin. Répudiée par Charles VIII qui lui préféroit Anne d'Autriche, Marguerite reporta la comté de Bourgogne à la maison d'Autriche, entre les mains de laquelle elle demeura jusqu'à la conquête de 1674, ratifiée par le traité de 1678. D'un autre côté, la maison d'Autriche avoit encore failli s'agrandir à nos dépens de tout le duché de Bourgogne. On sait que la délivrance du prisonnier de Pavie n'eut lieu qu'à la condition qu'il céderoit le duché de Bourgogne et la mouvance du Charollois. On connoit aussi la belle protestation des Bourguignons et leur refus de se séparer de la France, pour rentrer, à la remorque de la Franche-Comté, dans le domaine de l'Empereur. Le traité de 1539,

en maintenant à François Ier le duché de Bourgogne, laissa à la maison d'Autriche le comté de Charollois. Cet état de choses, reconnu par les traités, ne calma point les animosités qui sont ordinaires entre les peuples de deux provinces limitrophes et rivales. Des luttes incessantes avoient lieu sur les marches des deux Bourgognes, et les attaques des brigands ou soldats de fortune dont il est question dans les pièces qui suivent ne font que révéler une habitude d'hostilités entre les deux pays.

Messieurs, nous sommes advertis que ung nommé Anathoile Valet dit Barsot, de ce pays, apres avoir, par conspiration prinse avec deux aultres detenus ici prisonniers, puis nagueres cruellement meurdry et occis en la maison presbytérale de Saligny, en ces pays, le vicaire d'Illez et une vieille femme sa servante, saccaigé sa maison, et buttiné tout ce qu'il y avoit treuvé, s'est retiré *rière* l'obéissance du Roy et (comme l'on dit) au lieu de Poinnard, où il est encore présentement. A ceste cause vous requérons que, en faveur de justice et à ce que tel exécrable délit ne demeure sans punition exemplaire, vous veuillez permettre, selon que, en tel cas, a esté par cydevant respectivement, tant de vostre coustel que du nostre observé, suyvant la forme des traités de neutralité, que ce porteur, nostre huissier, puist prendre et saisir au corps ledit Barsot, en quelque lieu qu'il pourra estre apprehendé *rière* vostre jurisdiction, et l'amener seurement en ce lieu : et à cet effet escripre aux officiers du Roy au lieu de Beaulne ; donner aud. huissier toute assistance réquise à ce que dessus. Et nous ne fauldrons faire le semblable, quand de vostre costé en pareil ou greigneur cas, nous vouldrez requerir. A tant, messieurs, prions le Createur vous avoir en sa saincte garde.— De Dole, le xxve de janvier 1544.

Les Gens tenant la Court souvere. de Parlement de Dole, bien vostres, SELESMES.

(*Fontet.* XL, A, fo 31.)

AUX MÊMES.

Messieurs, les officiers du Roy, nostre Sire, en son bailliage de Dole, nous ont faict remonstrance que, entre le lieu de Sainct Aulbin, en ce pays, et la Maison-Dieu, près Sainct Jehan de Losnes, il y a ung bois et passaige de hault et grand chemin fort estroit et neantmoings journellement frequenté par plusieurs passans et repassans, négotians de l'un dès pays en l'aultre, deans lequel bois et passage, dès ung an ença ou plus, se sont ramagez et rangez plusieurs brigans, larrons et destrousseurs de gens embastonnez d'arquebuttes, pistolets et aultres armes invasives, dont ils font plusieurs grans maux et oultraiges, voires meurtres et homicides; et à couleur de ce que les d. bois et passages sont sur deux divers pays, ces d. brigans ayant fait quelque mal sur l'un, se retirent sur l'aultre, pour non estre prins, surquoy seroit necessaire que, comme ce d. bois est fort estroit, comme dict est, l'on debvroit ordonner aux habitans des villages voisins tant de vostre coustel que du nostre d'essarter et eslargir le chemin de quatre ou cinq toises. Dont avons bien désiré vous advertir, à ce qu'en vostre endroict, il vous plaise ordonner et pourvoir au d. essartement, et nous ferons le semblable *piéça* nostre jurisdiction; aultrement, ce que seroit faict en l'un des lieux, sans l'aultre, seroit infructueux et frustatoire: vous priant nous faire responce de vostre bonne intention. A tant Messieurs, nous recommandons à vos bonnes graces, priant le Créateur vous donner en santé longue vie. De Dole, ce xx[e] de novembre 1563.

Les Président et Gens tenant la Court de Parlement a Dole bien vostres.

PARRIARD. (?)

(*Font.* ib.)

III. MADAME DE GAUMERANS, FEMME DU GOUVERNEUR DE SAINT-AMOUR, A M. BOCHE, PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE DIJON.

Monsieur,

La maladie de monsieur de Gaumerans estant dans l'extresme, l'empesche d'avoir l'honneur de vous escrire, ce qui m'oblige de vous donner advis, Monsieur, que les Contois de St. Amour, Geigny et autres villages du comté, au nombre de quatre à cinq cents hommes assiegèrent hier, v^{e} du courant, le chasteau de Saint Amour où commande Monsr. de Gaumerans, mon mari. Je vous supplie, Monsieur, d'y mettre quel ordre qu'il vous plaira et me le faire scavoir. L'extremité où est Monsr de Gaumerans ne l'empeichera jamais de faire ce que home d'honneur doit pour le service du Roy; vous scavez, Monsieur, que despuis que les compagnies franches sont casées, que ce qui reste d'hommes dans le chasteau nous les payons du nostre. Ainsy le nombre n'en peut estre grand. J'ay cru, Monsieur, qu'en labsence de Monseignr. de Vendaume, je devois m'adresser à vous et vous supplier très humblement d'en donner advis en cour, affin que sy le Roy désire de se conserver la plasse, que l'on y envoye du secours promptement. Si M^{r}. de Gaumerans peut souffrir le travail du cheval ou du brancart, il se fera mener à la porte du chasteau quand il y devroit perdre la vie : vous asseurant que je suis véritablement, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissante servante,

DENILLEY.

(*Fontet*. XL, A, f° 26.)

P. HÉLIOT AUX PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CHASTILLON-SUR-SEINE (1).

Messieurs et très honorès freres, Dieu ayant favorisé mon retour du Synode national, j'ay creu estre de mon devoir de vous advertir par avance de ce qui vous doit estre cogneu auparavant la tenue du Synode provincial prochain : c'est qu'il a esté résolu 1° que desormais la coupe de la sainte Cene sera administrée par la main des seuls pasteurs, suivant la teneur de l'article dont vous aurez l'extrait ci-dessous. 2° Qu'il est défendu à tous pasteurs de prescher leurs sentimens, en ce qui concerne les affaires politiques. 3° Que le jeusne public se célebrera par toutes les eglises le premier jeudy du mois de mars prochain, pour les causes portées en l'article sous escrit. 4° Qu'il vous est enjoinct de faire collecte en vostre eglise pour nos freres du marquisat de Saluces nouvellement bannis de leur pays, et spoliés de tous leurs biens; laquelle collecte sera envoyée à Monsr. Gras, pour estre distribuée là où il appartiendra : comme aussi une autre collecte pour l'eglise de Privas qui a souffert ceste année un dommage indicible par les assaults de nos ennemis, afin de se conserver le droit de place de seurté qui leur a esté ostée, à faute de prompt secours, à la ruine de plusieurs particuliers, lesquels sont recommandés à la charité des eglises les plus voisines, qui adresseront leur subvention aud. sieur Gras. De quoy je vous prie vous souvenir, afin que ni vous ni moy n'y soyons accusés

(1) Cette pièce n'est pas sans intérêt pour l'histoire du Protestantisme, dont la marche en Bourgogne n'a point été étudiée. Je ne sais même si l'église réformée de Chastillon-sur-Seine a jamais été signalée.

de négligence. Et sur ce je demeure, messieurs et très honorés freres, vostre bien humble et plus affectionné frere et serviteur.

HELIOT.

J'ay joinct à la présente une copie des actes du Synode de Dordrecht, jurés et signés par nostre compagnie, pour estre reservée et observée en vostre église : si vous desirez avoir copie des actes du Synode national d'Illez, me le mandant je la vous ferai faire au meilleur prix qu'il me sera possible.

A Arnay le Duc, ce 29 dec. 1620.

Au dos : A messieurs et très honorés frères, messieurs les Pasteurs et Anciens de l'eglise reformée de Chastillon-sur-Seine, à Chastillon. (*Fontet.* XL, f° 115.)

XXVI. — BUSSY-RABUTIN.

Voici deux lettres inédites, l'une du célèbre Bussi-Rabutin, l'autre de son fils. Elles sont toutes deux écrites du château de Bussy, près Sainte-Reine (canton de Flavigny). Roger de Rabutin, comte de Bussy, né à Epiry en Nivernois, étoit, comme on sait, d'une des meilleurs familles de Bourgogne. On connoit assez son histoire, celle de son livre et de ses infortunes. Son plus grand malheur fut de passer sa vie dans ses terres, exilé de la cour. Ni les jouissances du luxe, ni l'autorité que donne un nom, ni l'estime et le commerce d'amis illustres et dévoués, ni la culture des lettres qui console de tout, ne purent apporter de soulagement aux regrets, aux peines cuisantes de sa disgrâce. Toutes les prières et les supplications, toutes les démarches et humiliations, Bussy y eut inutilement recours pour rentrer en faveur. La plupart de ses lettres, pour ne pas dire toutes, sont empreintes de ce sentiment de chagrin, de ces alternatives d'espoir

et de découragement auxquelles il ne cessa d'être en proie. Celle qui suit est conforme à ses habitudes d'esprit et de langage. Exilé en 1665, il fut cependant rappelé en 1682, après dix-sept années d'éloignement: mais ce rappel ne fut point pour lui le retour des bonnes grâces du maître. La froideur de Louis XIV, à son égard, lui fit comprendre qu'il ne lui restoit d'autre parti que de retourner en Bourgogne. Bussy y mourut en 1682 et fut inhumé en l'église de N.-D. d'Autun. On voit, par la lettre de son fils, que ce caractère des Rabutin, si hautain avec les inférieurs et si souple avec les gens de pouvoir, n'a point dégénéré et s'est religieusement conservé dans la race. Le génie de l'auteur des *Amours des Gaules*, est tout entier dans les compliments si humbles du fils pour le contrôleur général.

LE COMTE DE BUSSY RABUTIN AU REVEREND P...

A Bussy ce 23e novembre.

Je vous ay proposé de faire agir l'homme que vous savés pour mon retour, sur ce qu'on m'avoit mandé qu'il parloit bien plus d'affaires à son maitre que ne faisoit son prédecesseur, et que vous etiès son bon amy: mais je voy bien que cela n'est pas tout à fait comme on m'avoit mandé et je n'en doute non plus que si je le savois par moy même: le grand soin que vous prenès de me persuader est superflu, car je vous croy au premier mot, mais il est le plus obligeant du monde, car il me fait voir l'envie que vous avés que je vous ayme et que je vous estime touiours: je vous assure, mon Reverend Pere, que je suis bien la dessus au gré de vos desirs.

Mais pour reparler de mon retour et du dessein que vous avès d'en conferer avec madame de Scudéry, je vous diray que cela me peut etre fort utile. Vous avès tous deux de l'esprit, des amis, et bien de l'amitié pour moy: il y a peu de choses à quoy l'on ne reussisse avec tout cela. Aidès moy donc, mon Reverend Pere, depuis notre liaison j'ay plus d'envie de retourner

que je n'avois auparavant et j'attends de grandes douceurs de nos conversations. Cependant envoiès moy des fragmens de vos reflections : rien ne me paroist plus naturel et d'un plus beau naturel que ce que vous ecrivès.

LE COMTE DE BUSSY RABUTIN, A M DESMAREST CONTROLEUR GENERAL DES FINÀNCES.

Monsieur, l'interet de l'Etat auquel vous scavés a quel point je suis devoué autant que la recognoissance de l'attachement que je vous dois ne me permettent pas de demeurer dans le silence sur le bruit de vostre restablissement dans une charge que vous avez si dignement et si utilement exercée pour le salut du royaume, jusqu'à la mort de ce grand Roi. Vous scavés si je n'ay pas toujours préveu que Mgr. le duc d'Orléans éclairé et agissant par ses seules lumières reviendroit a se servir des vostres, pour commencer ce grand et difficile ouvrage de l'acquittement des deptes de l'estat. C'est dans cet esprit, monsieur, que j'ay toujours dit qu'il ne falloit pas de moindres talens que les vostres pour en venir à bout. J'ay même monsieur, recognu vos maximes dans tout ce qui s'est fait de mieux jusques icy, depuis vostre éloignement des affaires ; ainsi que la nouvelle sur laquelle j'ay l'honneur de vous escrire se trouve vraye ou non, j'auray toujours, monsieur, la fermeté de dire qu'on n'auroit pu mieux faire que de vous employer : et plein de ces sentimens je continueray d'estre toute ma vie avec un parfait devouement et un profond respect, monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur,

BUSSY RABUTIN.

A Bussy pres de Reine en Bourgogne, ce 28 juillet 1716.

En tête de la main de Desmarest, rep. le 8 aout 1716.

XXVI. — LES JETONS DES MAIRES DE DIJON.

On connait la célébrité des jetons des maires de Dijon qui, dans les collections des numismates, ont pris leur place presque à côté des médailles contemporaines. Nous signalons, dans cette livraison, le recueil que dans ce genre avoit ébauché Gaignières et l'on sait le parti qu'ont tiré de ces sortes de pièces M. Rossignol dans son ouvrage des *Libertés de la Bourgogne*, et M. Fontenay dans sa *Nouvelle étude des Jetons*. Cette lettre donne une idée du zèle que Gaignières mettoit aux recherches, à l'aide desquelles il est parvenu à former ce riche cabinet qui est encore l'un des plus beaux fleurons de la Bibliotheque du Roi, aujourd'hui Bibliotheque impériale.

A MONSIEUR DE GAIGNIÈRES, A L'HÔTEL DE GUISE.

A Dijon, ce 26 aoust 1690.

Vous aurez pour advis, monsieur, que suivant votre lettre du 15 court, je remis jeudy dernier au carrosse de Dijon a Paris, un petit paquet de jettons cacheté en trois endroits dans lequel il y a quinze jettons, dont quatorze sont des maires de Dijon et un des Estats. Ce carrosse arrivera mercredy prochain, vous aurez soin s'il vous plaist de le retirer....

Je vous ay envoyé les noms des maires de 1590, 1591 et 1592. Il ne se trouve point de jettons de ce maire qui est Estienne Bernard, 1594. — Je vous en ay envoyé le nom et je vous en ay envoyé de ceux auquel finit M. Robert. Je vous ay mandé que je n'avois pas tous les maires de ce siècle, n'ayant pas escrit leur eslection, parceque je me promectois les tirer des registres, ce que j'espere faire dans quelque temps, Dieu aydant : car nous avons un honnete maire ceste année, et je puis dire que depuis cinquante sept ans que je suis par ma jeunesse habitant de Dijon, il n'y a point eu tant de joye et d'affection

a eslection à donner sa voix à maire qu'à celui cy. J'ay demandé à son devancier plusieurs fois son jetton, je n'en áy pu encore avoir un pour vous : je luy en feray encore la demande et continueray à chercher ce qui vous plaist, et à vous continuer mes services comme estant, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

FALLIOT.

A monsieur de Gaignières à l'hôtel de Guise à Paris.

XXVII. — LA QUERELLE DES VINS DE BOURGOGNE ET DE CHAMPAGNE : — BEAUNE ET BIBRACTE.

Nous sommes de ceux qui gardent pieusement le culte de nos pères pour les produits savoureux de la Bourgogne, et qui pourtant leur donnent volontiers pour concurrent le jus perlé des coteaux de la Marne ; mais sans arrière pensée de domination ou de supériorité quelconque. On ne se montroit pas si tolérant au commencement du XVIIIe siècle, qui n'entendoit encore rien à l'éclectisme. La Bourgogne et la Champagne prirent les armes, et contestèrent du prix de leurs vins à grands coups de dithyrambes, de satyres, de thèses et de brochures. Du côté des Bourguignons, il faut citer le professeur Bénigne Grenan, Bern. de la Monnoie et les deux frères H. et J.-B. Salins, de Beaune, docteurs en médecine à Dijon de par la facultéd'Angers. — Coffin, professeur au collége de Beauvais, répondit aux vers latins de Grenan par une ode qu'il dédia au conseil de ville de la cité rémoise, qui remercia l'auteur par l'envoi de quatre douzaines de flacons de *vin gris et rosé*. Coffin, charmé, chanta victoire :

Par un si beau présent on vide la querelle,
Mettez les armes bas, Bourguignons envieux !
Et confessez que l'ode la plus belle
Est celle que l'on paye le mieux.

Le 5 mai 1700, un jeune médecin, M. Le Pescheur, avoit soutenu devant MM. de la faculté de Reims, une thèse « sur la prééminence du du goût et de la salubrité du vin de Champagne sur le vin de Bourgogne. » Le docteur Salins y répondit en publiant une *Défense du vin de Bourgogne contre le vin de Champagne, par la réfutation de ce qui a été avancé par l'auteur de la thèse soutenue aux écoles de médecine de Reims, le 5 mai* 1700. Cette défense obtint un succès colossal à Beaune et lieux circonvoisins. Le Pescheur répliqua : sa lettre insérée au *Journal des Savants*, 1706, est un petit morceau plein de sel et de gaieté; Salins s'en vengea par une cinquième édition de sa *dissertation*. Le Pescheur continua de harceler son adversaire dans une *Réponse à la cinquième édition de M. de Salins l'aîné, nouvellement imprimée à Beaune.* Salins l'aîné ne se tint point pour battu. Aidé de son frère, Hugues de Salins, il se remit à l'œuvre et prit la municipalité de Reims à partie. On recherche encore aujourd'hui sa *Lettre écrite à un magistrat du premier ordre, pour réponse à un docteur rémois auteur d'un libelle diffamatoire, par deux lettres qu'il a écrites contre l'honneur et la réputation des vins de Beaune* (Paris, 1706, in-4°). La querelle, comme on voit, s'était envenimée. C'est en ces circonstances que, pour faire diversion, Hugues de Salins qui avoit pris si fort en main la cause de son frère et la question elle-même, se mit à publier successivement deux dissertations sur l'antiquité de la ville de Beaune, sa patrie, ou plutôt sur l'ancienne Bibracte des Commentaires de César. Voici leur titre: « *Copie de la lettre de M. de Salins, écrite à un de ses amis, servant à réfuter l'extrait de la dissertation de M. Moreau de Mautour sur la ville de Bibracte. Dijon,* 1708, *in*-8°. » — *Lettre du même à un de ses amis, contenant ses réflexions sur une dissertation historique au sujet de l'ancienne Bibracte, composée par un anonyme, imprimée à Paris en* 1706, *chez Pierre Cot.*—A Beaune, 1709, in-12.

L'anonyme réfuté étoit le P. Lempereur d'Epernay, célèbre antiquaire, dont le *Journal des Savants* et le *Journal de Verdun* nous ont conservé quelques précieuses dissertations. Le P. Lempereur n'étoit pas homme à se laisser battre, fût-ce par deux Bourguignons. Nous avons entre les mains l'autographe de sa replique, quelque peu verte: nous la publions ici, car nous la croyons inédite; la mort des deux frères Salins, arrivée vers cette époque (le 18 février et le 28 septembre 1710), ayant sans doute mis fin à la querelle. Ici, comme pour la lettre de l'abbé le Beuf, nous ne sommes qu'éditeur, tout au plus responsable des erreurs typographiques. Nous

faisons cette réserve et pour cause. L'étymologie quelque peu fallote que donne l'auteur du mot *Beaune*, nous paroit sujette à caution. — Nous ne savons ce qu'en pensera le savant auteur de la nouvelle *Histoire de la ville de Beaune...* Nous ne voulons point d'affaire personnelle avec le vengeur des droits de Saint-Antoine !

LE P. LEMPEREUR AU P. DE T.

Mon Reverend Père,

Lors qu'on me manda il y a quelque temps que M. Salins écrivoit contre moy, je crus que sa colère contre le vin de Champagne alloit se repandre sur tous les Champenois, et que je serois la première victime immolée à son amour pour le vin de Beaune. Je me souvenois en effet de m'estre un peu déclaré en faveur du Médecin de Reims ; d'avoir dit que de tout temps les gens de bon goût avoient aimé le vin de Champagne et que Louis XI, François Ier, Charles-Quint, Henry huitième, Léon X et Henry IV, avoient une maison à Ay et un pourvoyeur pour faire leur provision de vin. J'avois ajouté ce me semble que le goût n'avoit point changé, qu'on accouroit encore aujourd'hui au vin de Champagne de tous les endroits de l'Europe, que la meilleure cuvée de vin de Bourgogne ne se vendoit pas si cher qu'une queüe de vin d'Hautvillers, et que pour faire hausser leur vin de prix, les Bourguignons n'avoient pas trouvé de meilleur moyen que de le façonner à la champenoise.

J'avois même un peu plaisanté sur les médecins qui avec un alambic se veulent rendre les arbitres du bon goût, et sur le motif qu'apportoit mons. Salins pour décrier le vin de Champagne en publiant qu'il étoit nuisible aux gouteux : par la mesme raison, disois-je, il faut décrier le vin généralement, car

il est nuisible à tous ceux qui ont la fièvre: et comme je sçavois que tout cela avoit pû estre rapporté à M. Salins, je craignois qu'il ne l'eut mis de mauvaise humeur contre moi. Mais c'est un bien autre sujet qui a irrité sa bile. C'est que j'ai osé faire une dissertation pour montrer qu'Autun étoit *Le Bibracte* des anciens! Je ne me suis pas souvenu qu'il y a dix ans que M. Salins travaille à démontrer que c'est Beaune sa patrie qui est l'ancienne *Bibracte*. J'ay tort, il est vray: je devois respecter les sentiments et les intentions d'un ancien Docteur en médecine, et Secrétaire du Roy en la Chambre des Comptes, du comté de Bourgogne! Mais M. Salins n'a-t-il pas tort luy mesme, comme luy reproche M. le président de Saint-Vallier, de laisser dans l'obscurité une pièce qui doit répandre sur sa patrie une gloire que rien ne pourra jamais effacer! En vérité tout Beaune devroit contribuer à l'impression de cet ouvrage, et pour moy je suis résolu, en attendant qu'on l'imprime, pour réparer le tort que j'ai fait à M: Salins, d'en donner un abrégé.

Cet ouvrage a deux parties: dans la première M. Salins en homme prudent ruine toutes les opinions contraires à la sienne, et dans la seconde il l'établit.

Il montre donc d'abord qu'Autun et Bibracte étoient deux villes différentes, parce qu'Autun s'appeloit du temps de César *Ædua*, et il le prouve par l'authorité du sieur Ladone, très devot chanoine et très médiocre poëte de la ville d'Autun, qu'*Ædua* étoit la capitale des Ædüens et que *Bibracte*, quoique ville considérable, n'en estoit pas la capitale; et une preuve incontestable, c'est que César l'appeloit *oppidum* et non pas *civitas* qui est le nom propre des capitales; et parce qu'on luy avoit dit que César avoit parlé de Bibracte comme de Besançon, capitalle des Séquanois, il répond hardiment que Besançon ne fut jamais la capitalle des Séquannois, quoiqu'il le suppose ailleurs en disant que la disposition des provinces ecclesiastiques suivit la disposition des provinces civiles. Après

avoir défait ceux qui veulent qu'Autun ait succédé à Bibracte, M. Salins fond sur ceux qui osent assurer qu'elle étoit située sur la montagne de Bevran et prétend les avoir défaits à platte couture en disant qu'on ne trouve à Beauvay aucun vestige d'antiquité. Cependant il n'en scait rien, car il n'y a jamais esté, puisqu'il en parle comme d'une montagne d'une hauteur prodigieuse et fendue en deux par un grand chemin! — Chargé des dépouilles de ses ennnemis sur les débris de leurs opinions, M. Salins établit la sienne et nous assure que c'est Beaune qui a succédé à Bibracte.

La raison qu'il en donne, c'est que Bibracte étoit une place ou se faisoient les assemblées des Ædüens : or parmi les villes Ædüennes, il n'y en a point de plus commode pour celà que Beaune, parce qu'elle est le centre des villes Ædüennes. M. Salins prouvera difficilement ce paradoxe à ceux qui scavent qu'à trois lieues de Beaune on entre dans le pays Lingonois.

Il prouve ensuite son systeme par l'authorité de Junius Bulingenes et Dinoth, et mesme pour celle de M. Duchesne qui écrit que Dijon et Beaune sont sœurs d'origine. Quand cela seroit vray, Beaune ne seroit que du règne d'Aurelien, ou, comme le veulent ceux qui aiment à reculer l'origine des villes, du règne de Marc Aurèle : elle n'estoit donc pas Bibracte qui est beaucoup plus ancienne.

Quand on demande à M. Salins quelques restes des monuments antiques, qui fassent voir que Beaune étoit cette grande et célèbre ville qu'on appeloit Bibracte, il nous promet de nous en donner une histoire : mais je pense que tout celà se terminera à la fondation de l'hopital de Beaune par le présid. Raulin, car je ne vois rien de plus considérable en ce pays-là

Je veux pourtant ayder M. Salins à commencer son histoire, et pour celà je veux qu'il observe d'abord que Beaune en langage gaulois signifioit un creux. Ce qui me le fait croire, c'est qu'en certaines provinces de France il y a encor cette significa-

tion, et *Beaunette* y signifie un petit creux ou un trou comme les boulins.

Cela supposé, voicy l'origine de Beaune : à l'endroit où elle est batie, il y avoit un trou dans un rocher ou une cave dans laquelle quelqu'un trouva bon de se loger. A l'entrée de cette grotte se sont formés par succession de temps des maisons qui ont enfin formé une ville. Voilà votre origine, messieurs de Beaune. *Attendite ad petram unde excisi estis*, etc.

Mais nul ne doit avoir honte de l'obscurité de son origine, puisque tous les commencements sont petits... Ce qui doit faire la gloire de Beaune, c'est qu'il en est sorti ce qu'il en sort tous les jours, de tres honnestes gens : et ce qui la doit faire préférer à la plus grande partie des villes du Royaume, c'est que tout y est bon ; bon pain, bon vin, bonne eau, bon air, belle situation, beaux paturages et bonnes gens.

Après cet éloge je me tiens réconcilié avec M. Salins qui est un bon homme et avec qui je ne veux point avoir d'affaires, ayant été toujours élevé dans la crainte de Dieu... et des médecins.

Je vous supplie de l'en assurer et de me croire, mon R. P., votre, etc.

XXVIII. — TROIS LETTRES D'ALEXIS PIRON.

Le pays qui vit naître S. Bernard et Bossuet est aussi la patrie d'Alexis Piron. L'auteur de la *Métromanie* n'étoit point, comme ces deux grandes lumières de l'église, issu de souche patricienne : Piron sortoit d'une officine d'apothicaire. Son père, dont à Dijon on montre encore la boutique (rue Berbisey), cultivoit avec amour et succès la poésie Bourguignone. Les Noëls qui contribuèrent tant à

la réputation de Bernard de la Monnoie, sont en partie l'œuvre d'Aimé Piron. On se trompe généralement dans l'idée qu'on se fait du caractère de son fils, dont le nom est, pour beaucoup, synonyme d'Epicurien effrené. A part les trop regrettables indiscrétions de sa muse juvénile, indiscrétions qu'il a durement expiées, Alexis Piron étoit jovial, sans contredit, mais simple de cœur et tout entier aux affections de famille, un honnête homme enfin, que l'indigence et l'infortune atteignirent cruellement. Voici trois lettres de lui que nous fournit encore le cabinet de M. A. Leverdet. Piron avoit soixante ans quand il les écrivit. Elles nous semblent jeter une véritable lumière sur le naturel de ce célèbre écrivain, et l'on comprend mieux, après les avoir lues, la sincérité des regrets consignés dans le testament qu'il fit remettre à l'Académie : « Je lègue, » dit-il, aux jeunes insensés qui auront la malheureuse démangeaison de se signaler par des écrits licencieux et corrupteurs, je » leur lègue, dit-je, mon exemple, ma punition et mon repentir » sincère et public. » — Piron, né en 1689, mourut au commencement de 1773, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

A M. PIRON, APOTICAIRE, AU BAS DU BOURG, A DIJON.

Je n'en étois pas à mon dernier désastre quand je vous ecrivois, il y a dimanche huit jours, onze du courant. La 2e journée de notre aménagement icy, ma pauvre femme excedée de fatigues et de chagrin tomba sans parole et sans connoissance et est restée cinq jours en cet état. Elle n'en releve qu'avec une paralysie sur le côté gauche et, qui pis est, sur la langue. Jugez de mon afliction et de l'étrange embarras où j'ay été et où je suis menacé d'être le reste de mes jours. Cela n'est pas exprimable, et tout cela pour nous etre laissé gagner aux importunités d'un amy devenu tout a coup très riche, qui nous a tirés presque violemment de notre ancienne habitation pour nous loger dans son nouveau palais et qui du jour précis où le dernier

clou fut mis se trouva forcé encore plus violemment luy même de nous faire le plus mauvais compliment du monde. Cela seroit trop long à vous raconter. Je viens d'écrire ce triste détail au P. de l'Oratoire. Si vous en etes curieux vous pouvez le luy demander : qu'il vous envoye ma lettre, vous verrez combien notre bonheur quelque borné qu'il soit depend peu de notre bonne conduite, et que quelquefois même elle est la source de notre malheur. Nous rendons durant trente ans les services les plus essentiels à un homme qui le ressent tout au plus vivement. Il fait une fortune subite et brule de nous la partager. En quinze jours de temps il m'arrache du sein tranquille de mes pénates, me coûte 8 ou 9 cent livres de déménagement, cent écus de loyer tous les ans de plus que je n'ay jamais payé ; et bien pis que tout cela m'ôte l'esprit, et la moitié du corps d'une pauvre femme à qui je dois une garde qui me coutera au moins 6 ou 7 cens livres par an. Peut-on rien de plus cruel et de moins mérité? Tout le monde en convient et compatit sincerement à mon affliction : mais vous le scavez comme moi : de quoy cela guérit-il?—J'ay touché les 100 f. que vous m'avez envoyés par la poste, et je vous en remercie; malgré le gouffre où je suis, ne vous incommodez en aucune façon pour achever le paiement : il me fera toujours plaisir en quelque temps qu'il vienne : mais je serois aussy trop malheureux si c'étoit là ma dernière ressource. Jeudy, c'est à dire demain, je fais mettre en bouteille votre ancien vin de Chenove, et j'espere en boire enfin cette semaine.

Vous scavez peut-être, ou vous ne scavez pas, que M. Bret est en prison à Vincennes pour une brochure qu'on luy impute et dans laquelle des personnes de grande autorité se trouvent ofensées. Il perd un solliciteur zelé en moy. La triste situation où je me trouve me rend cent fois plus prisonnier et plus malheureux que luy. Nos infortunes ne finiront-elles point? Ne boirons-nous pas quelque jour ensemble, vous et moy, à Che-

nove? Je l'espère bien peu! Mais enfin, n'y a-t-il que les grands malheurs de possibles?

Chez M. Alleaume, no^{re}., rue de Condé, F. S. G.

Ce 21 may 1749.

AU MÊME.

Il n'y a point de repos dans la vie. Ma pauvre femme est retombée dans son accident. Elle en releve enfin pour une seconde fois, mais parfaitement muette, imbécile et paralitique. Jugés de ma douleur, de mes peines et de mon embaras: il ne falloit qu'une de ces trois choses là pour faire le malheur de sa vie et de la mienne: ce que j'ai soufert et dépensé pour elle depuis cinq ou six mois n'est pas concevable, et me voila encore bien moins avancé que jamais. Dieu veuille me donner des forces, du courage et quelques ressources! Ce qu'il y a de pire à tout cela, c'est que je ne puis sortir sans la laisser en danger, et que ne pas sortir pour moy, c'est pour un ouvrier fermer boutique et ne plus rien faire. Voila, mon cher frere, de mes tristes nouvelles. Celle de ma mort en seroit une meilleure. Je suis enfin une fois en ma vie vraiment désolé et sans espoir: à moins qu'il n'arrive des bonheurs que je ne devine point ou des malheurs que j'aurois horreur de deviner, c'est-à-dire des secours, ou sa mort. Je luy suis si fort attaché et luy ay de si grandes obligations que je désirerois mille fois plustot la mienne: et la mienne encore me fait fremir si elle arrivoit la premiere! Quand je songe à l'état où je la laisserois! Je fais donc mon plan de tout faire pour nous conserver, elle et moy, et de pas perdre la tête un moment. Voila une étrange révolution dans nos destinées. Depuis plus de trente ans nous coulions la vie du monde la plus douce et la plus aisée dans la rue des Saints-

Peres. Un amy nous force de déménager pour nous loger une fois mieux : tous les frais et les mouvemens faits, l'afaire échouë et nous perissons depuis ce temps là de fatigue, de depense, de misere et de chagrin. —Voyez donc si vous pourriez m'aider du reste de compte qui est à faire entre nous. Il ne falloit pas moins que de telles extrémités pour que je vous en parlasse. Pardonnez-le moy donc et plaignez-moy.

Ce 25 octobre 1749.

Chez M. Alleaume, n°, rue de Condé, vis à vis la rue des Quatre-Vents.

AU MÊME.

Si, comme vous m'en donniez avis, votre voiturier est party les premieres fetes de Paques, j'ay lieu de m'inquieter en ne voyant rien arriver, d'autant plus que naturellement j'aurois dû, ce me semble, recevoir un deuxième avis de vous au moment de son départ, et que je n'ay encore entendu parler de quoyque ce soit au monde. Comme j'ay peur que mon changement d'adresse n'ait causé quelque contretems malgré les précautions que j'ay prises pour cela, je me crois dans le cas de vous la redonner. *A M. Piron, rue St-Honoré, la deuxième porte cochère après la place Vendome, vis à vis le mur des Capucins, au second, à Paris.*

La voila tout au plus exacte pour jusqu'à nouvel avis : car après 5 ou 600 fr. de dépense que je viens de faire pour ce nouvel aménagement et des fatigues sans nombre, je ne compte encor sur rien. Le ramoneur au moment même que je vous écris cecy, m'annonce, dedans le tuyau de ma cheminée où il est grimpé, quelle est crevée à jour et prète à cheoir : ainsi dès demain, qui sera le troisième jour de ma transmigration, je pour-

rois bien estre forcé de ceder encore mon appartement aux maçons. Je veux esperer, jusqu'au rapport de l'architecte, chez qui j'envoie, que la réparation se pourra faire sans que je me déplace : car en vérité s'il falloit encor déguerpir, il y auroit pour en devenir fou. Mais j'espere mieux, vous dis-je : en tous cas j'aurois soin que l'adresse que je vous donne fut sure en attendant l'autre : ainsy vous pourrez tabler ladessus et agir en conséquence.—Je viens de recevoir une lettre du pauvre Fiefé. Elle a fait vingt virevoultes pour Paris avant que de m'arriver. Il s'y dépeint dans un déplorable etat. Il n'est qu'ulcère et playe. Il a, dit-il, actuellement le talon ouvert. Voudroit-il mourir comme Achille? Il ajoute qu'il a été au point que le bruit de sa mort a couru toute sa province, et ce qu'il y a de singulier, poursuit il, c'est que le bruit de la mienne aussy couroit à Grenoble; elle couroit icy de même, à cause d'un nommé Piron comme moy, et que je ne connois en façon quelconque qui étoit mort effectivement dans mon dernier quartier. Enfin le pauvre Fiefé se plaint de sentir son batiment s'écrouler. Ce sont ses termes. Il ne laisse pas de plaisanter et de dire : Vivons, mon cher frère, en dépit des mauvais bruits : c'est ainsy qu'autrefois M. Gruzot mourut à Dijon trois differentes fois. Vous vous en souvenez bien, vous, du *Joulay Grezô* qui ch.... debout contre les murailles ? — J'attends impatiemment de vos nouvelles et vous prie de me croire entierement devoué à vous.

L'architecte vient de venir et de me rassurer. J'en seray quitte pour un peu de gachis et de platras. Reposez-vous donc sur l'adresse que je vous donne icy et ne l'égarez pas que vous ne la sachiez bien par cœur.—Paris, ce jeudy, 9 avril 1750.

Ma femme est toujours en même et triste état. Il luy est survenu des especes de nodus très douloureux au poignet et au bas du pouce.

Cab. Laverdet.

XXIX. — LETTRES DE BUFFON.

Voici quelques lettres de notre illustre naturaliste: elles n'ont peut-être pas l'importance que nous voudrions, mais toutes ont le cachet du maître et servent à le montrer sous son véritable jour. D'ailleurs, aujourd'hui que l'on met un soin pieux à recueillir jusqu'aux moindres fragments des célébrités littéraires, on lira volontiers ces lignes qui peuvent aider à compléter une nouvelle édition des œuvres du grand écrivain. — Sur la ligne de Paris à Dijon, à l'entrée de la plaintive et pittoresque vallée des Laumes, à gauche du chemin et sur le flanc d'une montagne, se dressent encore au milieu d'un massif d'arbres au sombre feuillage, les vieilles murailles du château de Montbar, qui vit naître Buffon et abrita si longtemps ses savantes méditations. On y montre encore ce cabinet de travail situé sur la terrasse du donjon, où l'auteur, en manchettes et l'épée au côté, jetoit sur le papier ces belles et éloquentes pages qui sont dans le souvenir de tous. Les lettres suivantes sont dictées de ce donjon célèbre et portent, il nous semble, l'empreinte du caractère de l'écrivain-grand-seigneur.

A M. DE MONTBELLIARD, CAPITAINE AU REGIMENT ROYAL D'ARTILLERIE, INSPECTEUR DES ARMES A CHARLEVILLE.

J'ai lu, Monsieur, avec grand plaisir votre mémoire sur le fer fabriqué avec de vieilles ferrailles, et je l'ai trouvé en tous points dans les vrais principes.

De ce qu'il se leve des écailles qui se détachent de la surface du fer, je pense comme vous, Monsieur, qu'on ne doit pas en conclure qu'il se fasse de pareilles exfoliations dans l'interieur que sur l'extérieur : c'est comme vous le dites tres bien le couteau de l'air qui détache et trempe ces écailles, et quand même ces exfoliations se feroient en plus grande quantité, elles ne nuiroient point a la parfaite reunion des pièces que l'on soude ensemble, puisque ces écailles sont du fer pur. Je l'ai vu et n'en

ai jamais douté, vos expériences le confirment et il suffiroit d'approcher un aimant de ces écailles pour convaincre ceux qui voudroient le nier. Au reste, ce que vous dites dans votre memoire des fers à nerfs et à grains est aussi très bien vu et conforme aux expériences que j'ai faites et suivies moi même sur la composition et décomposition du fer, matière que personne n'entend et qui cependant est de la plus grande importance.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime et tous les sentimens que vous pourez désirer de moi, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.—A Montbard, le 15 novembre 1767.

BUFFON.

A M^r^. .....

Je l'avois cependant annoncée cette visite, Monsieur, mais sans aucun autre détail que d'en dire l'objet. La tête pleine dans ces commencemens de mille détails, il n'est pas etonnant qu'il en ait oublié un indifférent. Je ne peux rien scavoir aujourdhui parce que livré aux ministres étrangers je ne le verrai pas. Cela ne m'empechera pas de me trouver a dix heures du matin chez Mr *Serès*. J'ai l'honneur de vous saluer.— Mardi matin.

BUFFON.

A MADAME .....

Voulez vous bien mon adorable et tres respectable amie remettre au grand homme la lettre ci-jointe qui contient un petit remerciement de l'attention qu'il a eue de m'envoier une production singuliere que je placerai au Cabinet : je saisis cette occasion pour vous redire ce que je voudrois vous repeter sans cesse, que je vous aime et vous aimerai toute ma vie, et que

neanmoins je ne pourrai jamais vous aimer autant que vous le mérités ni peut etre autant que je le dois.

BUFFON.

Ce 4 mars.

DU MÊME A M....

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de remettre à Mgr. le duc de la Vrillière un mémoire de plaintes contre le sieur Mandonnet second échevin de la ville de Montbard; j'y ai joint un extrait des dépositions des témoins qui vous donneront connoissance d'une partie des propos injurieux qu'il a tenus contre moi et même contre M. Amelot notre Intendant. Vous jugerez aisément, monsieur, de l'insolence et de l'extravagance de cet homme, qui n'est échevin que depuis un an et qui ne mérite pas d'etre continué; comme c'est ici le temps où vous les nommez, j'ai demandé que le sieur Richard premier échevin actuel fut continué pour l'année prochaine et le sieur Mandonnet remplacé par un autre qui vous sera présenté : j'ai joint aux deux memoires deux notes qui contiennent des exemples que cela s'est fait ainsi dans des cas même moins graves.

Je vous supplie donc, monsieur, de faire rapport de cette affaire à Mgr. le duc de la Vrillière qui a reçu ma demande avec toute sa bonté et justice ordinaire, en me disant qu'il ne falloit pas nommer échevin le sieur Mandonnet dans la circonstance présente. C'est en effet le seul moyen de rétablir la paix dans cette petite ville où je l'ai maintenue depuis quarante ans; mais dans une seule année cet homme, qui est une espèce de fou, se trouvant échevin, a suscité des troubles de toute espèce. Vous pourriez, monsieur, vous en informer auprès de M. Robinet qui est actuellement à Paris et qui comme subdélégué de M. l'Intendant de Bourgogne a vu de

près les déportemens du sieur Mandonnet ; mais indépendemment de ce motif de paix et de bien public, j'espère que pour moi même vous me ferez la grace que je vous demande avec instance. J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BUFFON.

De Paris ce 2e juin 1773.

En tête d'une autre main : ... Que je suis très-aisé de trouver cette occasion de l'obliger luy même : qu'ainsi il peut estre certain que je prendrai les ordres du ministre à mon premier travail pour exclure le sieur Mandonnet de l'Echevinage.

(Même compliment.)

Remettre à l'Abbé.

DU MÊME A M...

Je reçois, mon cher monsieur, les quatre effets que vous avez eu la bonté de m'envoyer, montant ensemble à 8000 fr., et pour valleur desquels j'ai l'honneur de vous envoyer ci joints deux billets, tous deux payables à Paris, l'un de 5250 fr. et l'autre de 3150 fr., tous deux payables au 31 juillet de l'année prochaine 1783. Je vous remercie ainsi que M. de Saint-Marc d'avoir bien voulu me faire ce plaisir : vous nous avez laissés bien des regrets : madame de Saint-Marc doit être accoutumée à recevoir des éloges, mais je ne crains pas de dire à son cher papa qu'elle les mérite autant par son caractère et son esprit que par sa figure charmante. Faites lui mention de moi, je vous supplie, ainsi qu'à sa très chère maman.

On m'écrit aussi de Paris que la paix est prête à se conclure : je le désire encore plus que je ne l'espere. Ce qu'il y a de sur, c'est que le siège de Gibraltar inquiete cruellement les Anglois, parce qu'il y a toute apparence que la place sera forcée de se rendre peut etre avant six semaines ou deux mois.

Je vous renouvelle mes remerciemens avec ma reconnoissance et tous les sentimens de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

LE COMTE DE BUFFON.

Montbard, ce 30 juin 1782.

LA COMTESSE DE BUFFON A M. LE PRÉSIDENT *** (1).

Monsieur le Président,

Je suis confuse de vous importuner encore de nouveau; mais j'espere que vous voudrez bien me pardonner de vous adresser une note qui contient les conclusions qui ont été prises jusquà ce moment dans mes affaires avec la compagnie *Suix* (?) les 12,000 f. et les interets qui me sont dus m'ont toujours été alloués et il seroit bien dur pour moi d'en etre evincée maintenant d'une grande partie, si les prétentions qu'on eleve contre moi étoient admises. Ces 12,000 fr. ont été pretés par M. de Buffon mon beau père il y a plus de trente ans, à cette Compagnie qui m'a fait déjà éprouver des pertes énormes. C'est le 3 mars que l'affaire sera appelée: oserai-je vous supplier de nouveau, si elle vient sous vos yeux, d'y faire un moment d'attention particulière.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute estime et considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, votre très humble servante,

LA COMTESSE DE BUFFON.

Montbard, *ce* 23 *février* 1823.

(1) Nous complétons cette série de lettres de Buffon par celle-ci d'une date récente, et qui montre comment s'éternisent ou finissent souvent, pour les gens de lettres, les affaires et placements d'argent.

XXX. — LETTRES DE MARIGNY (suite).

A Paris, le 19 *juin* 1652, *à six heures du soir* (1).

Monsieur de S. Pere m'a donné ce matin votre paquet. Je ne manqueray pas de rendre en main propre les lettres que vous m'avés adressées et de continuer à entretenir fort exactement le commerce que je commençay dimanche dernier par la voye de M. de Baussy. L'armée de MM. les Princes est à S. Clou et à Suresne. On croit quelle est assurée de Poissy. S. A. a reçu nouvelles ce matin que les trouppes du comte de Pas estoient à vingt lieues d'icy. On dit que Mr. de Thurennes veut marcher du costé de Ponthoise. Le procédé du duc de Lorraine l'a tellement rendu odieux et les Anglois aussy, que ceux de ces nations-là ne sont pas plus en seureté que les Mazarins. Je vous avois bien mandé que l'infidélité Lorraine feroit faire quelque impertinence au vilain; en effet, la reponse qu'il a fait faire par ecrit aux deputez du Parlement en est un bon temoignage, car il leur a donné un galimathias de son païs qui sans doute arrêtera les gents de bien. Hier S. A. le leut dans son cabinet. La substance est que le Roy desire savoir (s'il avoit eloigné le Cardinal pour quelque employ honorable, après qu'il auroit eté justifié dans le Parlement) si les Princes mettroient bas les armes; si M. le Prince reponddoit de M. le P. de Conti et de mademoiselle de Longueville, de Bourdeaux et de toutes les autres places qui se sont declarées pour eux; si les Princes viendroient servir S. M. dans ses conseils, et s'ils ne luy aideroient point à retablir son authorité. Il n'est pas malaisé de juger par là que le vilain se mocque de Dieu et du monde, et que si l'arret qui met sa teste à prix n'est executé, on n'en

(1) Cette lettre, trouvée hors de sa date, devoit porter le nº 4 et venir après le nº 3 de notre recueil, p. 111.

viendra jamais à bout. Cependant, il est certain que les negociations secretes commencent et cela fait du bruit parmi les bien intentionnés à qui l'on n'en communique rien. Je sçay de bonne part que M. le Prince de Tarente s'en est plaint à quelques-uns de ses amis qui sont les miens, et que la confiance que S. A. prend à M. de Rohan luy donne de la jalousie. Vous en sçavez assez les raisons. M. de Gaucour a esté à la Cour et son voiage n'a pu estre si secret que l'on ne l'ait sçeu veritablement: il n'a pas vu le Mazarin, mais il a conferé avec M. de Bouillon. Hier au soir MM. de Rohan et de Chavigny eurent trois conferences avec Mme d'Aiguillon, et M. le Prince de Guimené ne put s'empescher d'en dire ses sentiments à S. A. R. Il luy temoigna que les gents de qualité qui sont dans son party ont quelque sujet de se plaindre quand on leur cache ce qui se passe de plus secret, et que c'est les traitter comme les goujats d'une armée. Cette negociation a esté cause que S. A. R. n'a point esté aujourd'huy au Palais et qu'elle a pris son pretexte sur ce qu'elle estoit de qualité à estre invitée de venir prendre sa place. Demain on verra de quelle façon cette reponse sera receue. On tient pour certain que M. de Chateauneuf et madame de Chevreuse ont grand part à l'accomodement de M. le duc de Lorraine avec la Cour. S. A. a dit que le cardinal de Retz n'en devoit point estre accusé et qu'il n'en avoit rien sceu. Elle alla visiter hier cette nouvelle Eminence contre laquelle, toutefois, une partie du peuple est fort deschaînée. On trouve fort à redire icy que les deputez du Parlement allant à la Cour, aient fait passer 40 mille escus, dont les gendarmes et chevaux légers de la garde ont été payés et dont M. de Miossans a fait mesme des railleries; et qu'en retournant ils ayent ramené des Mazarins fieffés comme Boisleve, l'evesque de Glandesve et le president Marcas. Je croy qu'il est bon de ne pas trop divulguer les secrètes conferences dont je vous ay parlé et que vous en devez faire votre profit. Je vous suis fort obligé de

l'advis que vous m'avez donné du beau dessein de ce bon homme perruquier. Je le connois, et quand il m'eut escrit je n'aurois pas manqué à luy faire reponse telle qu'on les fait à des espions. Cependant, je luy conseille de marcher droit avec moy, car je ne suis pas trop endurant. Vous devriez avertir M. le chevalier de Thodias, à qui je baise mille fois les mains, de l'humeur de ce galant homme, car il me semble qu'il s'y fie assez. J'ay fait vos baisemains à tous ces messieurs qui vous en rendent cent pour un; vous entendez bien que c'est M. de Croissy et M. du S. Romain, qui commence à se guérir. Je disnay hier avec madame de Sévigné qui est plus belle qu'un ange et qui est dans un embonpoint merveilleux. Faites, s'il vous plaist, mille amitiés pour moy à ceux qui sont de mes amis, et l'aze φουτε les autres en grec et en françois.

A onze heures du soir.

Depuis ma lettre escrite, j'ay esté à Luxembourg dont je sors tout à l'heure. Monsieur m'a dit, quoy qu'il eut pris un petit remede, qu'il ne laisseroit pas d'aller demain au palais, declarer sur la reponse de la cour, qu'il n'avoit rien à dire autre chose sinon : point de Mazarin. Cependant, S. A. R. et M. le Prince, ont esté depuis deux heures jusques à sept chez M. de Chavigny avec M. de Rohan et M. Goulas. Toutes ces negociations chagrinent les gents, et je ne sçay si quelques uns estoient duppés, si les aultres (j'entens le public), s'en soucieroient. M. le Prince me dit en sortant de Luxembourg qu'il n'avoit rien à vous mander.

Le 14 *de juillet* 1652 *à minuit* (1).

Je suis bien aise d'apprendre par vostre lettre du 8 de ce mois la belle resistance de Villeneufve; c'est bien avoir sa re-

(1) Cette lettre devait venir après le nº 5, p. 119.

vanche de Miradour, et c'est en mesme temps faire grande honte à Xaintes. Cependant, je vous plains d'estre au milieu de l'armée, et de l'armée triomphante, sans argent et ne vivant que de l'esperance que vous donnent MM. de Madrid dont la lenteur enfin est trop ennuieuse. Toutes les circonstances des affaires rendront vostre conduite beaucoup plus considerable. Les tumultes populaires rebuttent fort les gents de qualité et depuis ce qui se passe à l'Hostel de Ville, la plus grande partie du parlement souhaite fort la paix afin de voir la canaille soumise. Hier les chambres etant assemblées, on fit la letture de la lettre de MM. les deputés qui mandoient à la compagnie la response du Roy, qui continuoit en substance que encore qu'il fust aisé à reconnoistre et que l'on vit clairement que la demande à laquelle on insiste pour l'eloignement de M. le C. Mazarin ne soit qu'un pretexte, neanmoins Sa Majesté ne laissoit pas de luy permettre de se retirer, sur les instances qu'il luy en avoit faictes, lorsque les ordres auroient esté donnés pour l'exécution de ce qui doit estre pour le retablissement du calme dans le royaume, et pour cet effet S. M. entendoit que le Parlement fist sçavoir son intention à M. le duc d'Orleans et à M. le Prince, afin qu'ils envoyassent en cour leurs deputés; et cependant que ceux du parlement demeureroient proches de sa personne. Il n'estoit pas malaisé par une response si ambigüe de voir que le cardinal Mazarin qui se sent pressé par l'approche de l'archiduc, tâche d'introduire une nouvelle negociation pour décrier les Princes dans le public et faire en mesme temps entrer les Espagnols en deffiance de LL. AA., tandis que de son costé il a voulu traitter avec eux et qu'il a offert Barcelonne, Arras et le Roussillon, et en echange du Castelet et de la Capelle, Hesdin et La Bassée. Mais on n'a pas donné dans son panneau (car cela seroit trop honteux), et MM. les Princes ayant déclaré qu'ils ne vouloient point envoyer de deputés et qu'ils escriroient à M. de Nemours auquel ils donneroient pouvoir de dire qu'ils

ne demandent que l'eloignement du Mazarin, conformement à la declaration et aux arrests, et qu'après qu'il seroit hors du royaume, ils poseroient les armes, il passa à mander aux deputés que les Princes persistoient en leur declaration, qu'ils feroient sçavoir à M. de Nemours leur volonté, que les deputés retourneroient lundy huict heures du matin, auquel temps leur pouvoir seroit revoqué, et que mardy on delibereroit serieusement pour prendre les dernieres resolutions. Quelques-uns parlerent de s'unir avec les Princes et la ville. M. le Boully parla contre cette proposition, mais il s'eleva quelque petit murmure contre luy. Je ne voudrois pas, toutefois, en tirer une conséquence infaillible. Durant que l'on contoit les voix, quelques bourgeois frappèrent à la porte du parquet, des huissiers criant qu'ils demandoient l'union. Ceci fit dire à beaucoup de messieurs que l'on vouloit faire sans doute le second acte de la tragedie de l'hostel de ville et qu'il ne falloit plus venir. S. A. R. estant sortie de sa place pour prendre l'air, je luy dis que par le discours de beaucoup de messieurs, je voyois bien que s'il arrivoit quelque desordre dans le Palais, on s'en prendroit à elle et à M. le Prince. S. A. me commanda de sortir et d'aller parler de sa part à ces bourgeois, ce que je fis avec tant de fermeté, qu'après les avoir menacés de la part de Monsieur s'ils faisoient du bruict et s'ils crioient, puisque S. A. ne vouloit point qu'on crust qu'il contribuast à violenter les suffrages d'une compagnie si bien intentionnée, ils ne dirent pas un seul mot à la sortie des Princes et du Parlement.

Ce soir, M. le chevalier de Gramont, qui est revenu de S. Denis, a assuré S. A. R. que le Mancini est abandonné des médecins et que la gangrène est dans sa playe. Toutes les lettres de la Cour portent la même chose. Ce sera une grande perte, non pas pour l'estat mais pour son oncle, car ce petit compagnon commençoit de s'ériger en favori. On ne croit pas que le Mazarin veuille quitter la Reyne, mais il faudra bien

qu'il quitte bientost le poste de S. Denis; car les Espagnols sont à Chauny qu'ils ont attaqué, afin d'avoir ce passage sur l'Oise; après ils viendront passer la rivière d'Esne. Le mareschal d'Hocquincour a mandé qu'ils avoient passé S. Quentin et Guise avec quatorze mille hommes effectifs et qu'ils estoient suivis de quatre mille hommes encore. Il est à craindre qu'ils ne veuillent pas decider les affaires. Le cardinal fera marcher son armée du costé de Melun et Corbeil, dans la creance qu'après que les Espagnols auront joint quelques trouppes à celles des Princes, ils se retireront et que M. le P. n'estant pas plus fort que M. de Thurennes, on pourra hasarder une bataille dont le succès seroit douteux, les trouppes mazarines estant sans doute les meilleures de l'Europe; que, cependant, l'approche de toutes ces grandes armées incommodera et fera crier Paris. Il semble que les choses pourront bien se disposer à faire icy des trouppes, mais peut estre que Paris en voudroit estre le maistre, afin que lorsque le Mazarin sera chassé, on les puisse joindre à celles du Roy, indépendamment des Princes, si pour des interests particuliers ils vouloient continuer la guerre. Car enfin le Parlement et Paris n'en ont point d'autres que l'expulsion du vilain. Quelques-uns pensent que la necessité pourra porter le Mazarin à se retirer (sauf à revenir), afin de faire perdre aux Princes toutes les mesures qu'ils pourroient et qu'ils voudroient peut estre prendre dans des traittés particuliers. Quant à moy, je n'espereray point de calme que lorsque le vilain sera hors le royaume et le Roy dans Paris. Je suis tout à vous et de tout mon cœur. Je vous prie de faire bien ma cour et d'assurer tous mes bons amis de mes très-humbles services.

N° 8. — *A Paris, le* 21 *de juillet, à minuit* (1).

Je vous manday par ma dernière lettre la sortie du Roy hors de Saint-Denys et le voiage que M. le Prince et M. de Beaufort y avoient fait. Jeudi après midi S. A. R. et monsieur le Prince montèrent à cheval pour faire rentrer seurement dans cette ville les députés du Parlement auxquels ils avoient donné escorte, et qu'ils voulurent même honorer de leur presence. Ces messieurs les députés avoient receu ordre du Roy de se rendre à Ponthoise, mais comme l'arrest de la cour leur enjoignoit de retourner et leur ostoit tout pouvoir, le terme de leur commission etant expiré, qu'ils avoient déjà prié S. M. de les dispenser de faire ce voiage, et qu'ils avoient adverti la compagnie de ce qui se passoit à la cour à leur egard, ils en receurent ordre de revenir le plus promptement que faire se pourroit. Vendredi, les Chambres etant assemblées, M. le président de Nesmond rendit compte de tout ce qui s'etoit fait dans leur deputation, et, sans mentir, on ne peut parler avec plus de vigueur et de prudence qu'il a fait au Roy. Après qu'il eut informé la Compagnie et leu les lettres que M. le Garde des sceaux et M. de Guenegaut avoient escrites à MM. les deputez pour les obliger d'aller à la suite de la cour, S. A. R. prit la parole et dit qu'il etoit bien aise de juger que le Mazarin continuoit sa façon d'agir pour reculer la paix, qu'il avoit retenu les deputés près de trois semaines pour tirer les affaires en longueur; qu'après les déclarations que S. A. R., et M. le P. avoient faites de poser les armes bas, si tost qu'il seroit hors du royaume, après le consentement qu'ils avoient donné à tout ce que le Roy avoit désiré d'eux, après avoir donné parole de souscrire à tous les articles

(1) Cette lettre et la suivante devaient venir avant la lettre du 31 juillet, p. 120.

qui leur avoient été envoyés par le Roy, ce nouveau procédé du Mazarin faisoit assez connestre qu'il n'avoit cherché que des moyens de prolonger la guerre; qu'il ne vouloit point sortir, que c'etoit une chose inutile d'envoier des deputez, qu'il falloit prendre de plus fortes resolutions afin de terminer l'affaire. On delibera et deux avis furent ouverts cette matinée: l'un de M. de Broussel, de faire reponse à la lettre que le Roy avoit escritte aux deputez, dans laquelle on feroit sçavoir à S. M. les raisons qui les avoient obligés de retourner; de prier M. le duc d'Orléans (attendu la detention du Roy qui est manifeste) d'accepter la qualité de lieutenant general du Roy dans le royaume, et de prier M. le Prince d'accepter le commandement des armes sous S. A. R.; d'ecrire dans toutes les provinces pour leur faire deffense d'obéir aux ordres qui viendront de la cour, tant que le Mazarin y sera, enjoindre à tous les receveurs d'apporter à Paris les deniers de leurs receptes, deffenses d'en vuider leurs mains par aucun ordre de la cour, inviter ceux qui sont près de la personne du Roy de le ramener dans Paris et de chasser le Mazarin, et de faire une assemblée de ville pour conferer avecque les Bourgeois des moyens les plus faciles pour faire subsister et fortifier les trouppes. — L'autre advis etoit de M. Le Musnier, qui etoit presque la même chose; car il accordoit tout à M. hormis le titre de lieutenant general; mais le lendemain, qui etoit hier, lorsque l'on continua la deliberation qui avoit été commencée, il revint à l'advis de M. de Broussel, et M. Doujat demeura chef de ce second advis. Celuy de M. de Broussel l'emporta de neuf voix, car il y en eut soixante et quatorze et l'autre soixante et cinq. Je voudrois avoir assez de loisir et moins d'envie de dormir, je vous manderois quelques advis particuliers qui furent fort beaux, car je vous avoue que je n'ay jamais veu mieux opiner et de nos jours on n'a veu peut estre une deliberation si importante. Quelques uns vouloient donner à M. la qualité de Regent et à M. le Prince celle de Lieutenant-general

de l'Estat; d'autres qui prouvoient par notre histoire que cette première qualité ne se pouvoit donner à M., vouloient qu'on luy donnât la qualité de Gouverneur de l'Etat, et appuyoient leur opinion d'exemples tirés de nostre histoire ; il y en eut qui combattirent ces advis avec vigueur, disant mesme que ces qualités choquoient directement la personne et l'authorité royale. Enfin, la chose fut debattue avec toute liberté, mais cependant l'advis de M. de Broussel passa. Si vous voyez quelques arrests imprimés, dites qu'ils sont faux, je vous en enverray un par le premier ordinaire, car il ne sera pas imprimé comme il a été veritablement conçu, que mercredi prochain.

Enfin, Monsieur, nous voila dans le commencement d'une guerre qui durera peut-estre plus que nous, si quelque coup impreveu ne rapporte le calme dans l'Estat. S. A. R. va etablir un conseil dans lequel elle appellera deux de MM. du Parlement et de quelques autres compagnies et des notables. Peut-estre se servira-t-on du petit sceau, *in absentia magni,* comme c'est la coustume en d'autres affaires. Les graces se donneront de ce costé cy aussi bien que de l'autre, et le plus fort en jouira, et tout cela pour un impertinent φɔντιυρ et cependant quelque mine que fasse la Cour, elle est fort embarrassée. Elle avoit envoyé demander à Rouen l'entrée dans la ville, mais on n'i a pas voulu recevoir le Mazarin, et aujourdhui on disoit qu'on avoit resolu dans le conseil de faire marcher le Roy du costé de la Touraine, de rappeller les trouppes qui sont devant Mouson et celles de Guyenne pour faire un corps qui seroit auprès du Roy, et de faire de nouvelles levées ; si l'on pouvoit, cependant, que l'on demeureroit encore trois jours à Ponthoise. L'armée de M. de Thurennes est auprès de Compiegne pour observer la marche de celle des Espagnols et couvrir Noyon, Soissons, et Compiegne, qui courrent risques d'estre attaquées, car enfin les trouppes auxiliaires ont pris Chauny et le comte de Pas qui commande celles que M. le P, a fait lever dans le Liege, a prié

M. de Gaucourt d'en demander le gouvernement pour luy. Il luy mande qu'ils ont pris dans cette place 190 gentilshommes ou officiers. La pluspart du regiment du Piedmont et tout ce qui etoit de soldatesque, prisonniers de guerre (MM. d'Elbeuf et Manicamp). J'ay veu le billet. Le duc de Lorraine a joint l'archiduc, de sorte que l'armée des confederés est presque trois fois aussi forte que celle du mareschal de Thurennes, qui, constamment, avec le mareschal de la Ferté, n'a pas 8000 hommes. Enfin, si les affaires continuent, à moins d'un grand malheur, les Princes sont icy les patrons. M. de Briole qui n'est plus prisonnier a repris Charenton, et nostre armée va marcher du costé de Corbeil, à ce que l'on dit, pour l'attaquer et le prendre. Toutes les choses sont icy très bien disposées, et si vos galions estoient venus et qu'ils nous eussent apporté de l'argent, vous seriez de fort honnestes gens, et nous aussi.

M. le Prince a eu une legere indisposition. Il prit hier sur le soir un lavement, il eut quelque envie de vomir, mais sans effet. Il me fit l'honneur de m'envoier querir et pour divertir son mal, nous nous mismes à faire une folie dont je vous feray part par le premier ordinaire. Je suis assuré qu'elle vous divertira. J'y joindray quelques fruits nouveaux de ce pays. Je sors presentement de l'hostel de Condé, S. A. se porte mieux quoique ce soir elle ait encore pris un lavement. Demain, elle sera seignée. Nous avons ri de la folie d'hier, et S. A. R. en a ri jusques aux larmes. Ne soyez point en peine de l'indisposition de S. A. Je ne doute point que votre Parlement ne fasse la même chose que celuy-ci. J'oubliois de vous dire que l'on a arresté que tous les parlemens et villes seront invitées de le faire. Toulouse fera son devoir; je ne sçay si Dijon aura assez de vigueur. Peut estre verrons-nous des choses encore plus fermes et l'Estat en patira. Nous sommes déja venus au point de nous rejouir des progrès de ceux qui n'en eussent point fait si tout le monde avoit été sage. Mais, mon cher patron, *omnis honesta ratio expedienda*

salutis. Je suis bien faché de l'indisposition de madame de Longueville, je vous prie de luy faire mes complimens sur sa maladie ; et quand vous verrez Mlle de la Chastre, de luy témoigner que j'ay bien du deplaisir d'apprendre qu'elle se porte mal. Je croy que vous voudrez bien aussi assurer toutes les principautez de mes respects, la dame, *i cavalieri, l'arme et gli amori.* Montaigu est icy, il a voulu tenter quelque negociation, mais on dit que c'est en vain. Dieu le veuille! Je suis tout a fait rejoui de la santé de Mme de Tourville. Je vous prie de luy bien dire et que, sans faute, je me donneray l'honneur de luy ecrire mercredi. Gardés s'il vous plaist mes brouillons qui me serviront quelque jour de memoire, pour ce que vous sçavez. *Mil recados al sennor de Marchin, al baron de Vatevilla, y a los de mas amigos que Dios guarde.* Je suis tout à vous. Mandez-moy un peu des nouvelles de vos cours et de vos ministres.

N° 9. — *Le* 25 *Juillet* 1652.

Hier mercredy, on delibera sur deux choses : la premiere pour estimer l'arrest de la lieutenance générale, et en effet il y avoit quelque chose à dire. Je ne manqueray pas de vous l'envoyer lorsqu'il sera imprimé. Il met ordre pour empescher que les deniers ne soient portés des receptes à la Cour. On delibera ensuitte pour trouver un fonds pour faire les 50 m. escus pour la teste du Mazarin. Il y eut trois advis : l'un de prendre cette somme dans les coffres de la maison de ville et de la remplacer après la vente des meubles ; l'autre de faire une queste volontaire par touts les cartiers, et la troisième de faire une taxe sur les boues. Cet advis a passé. L'argent sera mis entre les mains

de bons banquiers pour le faire tenir où il plaira à ceux qui feront le coup.

On va faire un conseil de la lieutenance generale; faire des recrues et de nouvelles levées. M. d'Elbeuf a fait une jolie capitulation dans Chauny, il en est sorti à cheval lui quatriesme, et a laissé prisonniers de guerre 200 gentilshommes ou officiers qui sont sortis sur leur parole ou laissé des ostages. Fuensaldagne est auprès de Soissons, je pense vous avoir mandé qu'il a tiré dix mille escus de Noyon et du pain; Soissons veut composer. Desmarie, que S. A. y avoit envoyé, retourna hier. Il vit le duc de Lorraine qui avoit joint avec une partie de ses trouppes; il les vit faire une mechante plaisanterie, car il avoit deux medailles, l'une des princes, bleue, l'autre de la Reyne et du Mazarin, verte; il les montra à Fuensaldagne en luy disant: « Voilà les deux partys de France, lequel voulez-vous que je » suive? » Non-seulement le marquis avoit eu ordre de ce que je vous ay mandé, mais Sainct-Ivre et depuis peu Montaigu estoyt venu icy pour faire quelque tentative; mais S. A. luy fit faire commandement de se retirer. On peste fort contre 47 sur le sujet des negociations et contre 99. M. de Chavigny et Mme de Chastillon sont accusés de quelques commerces secrets. Dieu fasse reussir les choses à l'avantage et seureté de LL. AA. et du public. On tasche de persuader aux peuples que M. le Prince ne pousse les choses que pour faire son traitté meilleur.

Un lieutenant du regiment du comte d'Olac, mareschal de camp, estant allé en party avec son congé, mais sans celui du comte de Thavane, ce lieutenant general à son retour l'a fait arrester. Le comte d'Olac l'a fait appeller par Lussan, capitaine dans l'*atteri* (?) de cavalerie. S. A. R. a fait mettre à la Bastille Lussan, et on ne sçait où est le comte d'Olac; mais la chose sans doute sera accommodée. S. A. de Condé a fort blasmé le procedé du comte d'Olac.

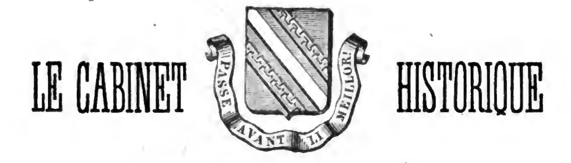
Vous allez bien faire l'entendu quand votre flotte sera venue,

les petits cabaleurs auront bien de l'argent : les affamés se vont bien reffaire et le grand cappitaine *Mereaulx* va faire de belles trouppes.

Quand Sarrasin vous dit qu'on luy rend de bons offices auprès de M. le Prince, il a raison, car on dit à S. A. la vérité des choses. Ce petit tiercelet de ministre est le plus grand frippon que l'on ait jamais veu. J'ay escrit une jolie lettre sur son sujet à M. le prince de Conty, car j'ay appris que ce compagnon avec d'autres impertinens m'avoit daubé en presence de S. A. et de Mme de Longueville. Si LL. AA. y prennent plaisir, tant mieux, j'auray aussy quelques divertissements dans cette bonne ville. On est icy furieusement affligé de la maladie de Mme de Longueville. Je vous prie de luy faire mes complimens comme vous sçavez bien faire. Je vous envoye mes cinq balades, que S. A. R. a voulu faire imprimer, et par le premier ordinaire je vous enveray de quoy vous divertir. Faites, s'il vous plaist, comme il faut ma cour à l'archevesché et à mon petit prince, à tous nos beaux trouppeaux et à tous nos bons amys mille et mille complimens. *Gli altri quanti sono gli ho nel culo.* Adieu mon trèscher, j'ay fait vos complimens à M. et à Mme de La Rochefoucauld, qui vous en rendent un million. — Au reste, sçachez que le Janot de la balade est le petit-fils de Coulon.

(La suite au prochain numéro.)

On fait un tirage à part des lettres de Marigny, dans lequel le classement est rétabli suivant l'ordre des dates.



REVUE TRIMESTRIELLE.

BOURGOGNE.

XXXI. — LA MÈRE FOLLE DE DIJON.

Du Tilliot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des Fous*, n'a traité son sujet que très-imparfaitement; et ce qu'il y dit de la *Mère-Folle* de Dijon notamment est fort insuffisant : on peut assurer que cette histoire est encore à faire. C'est une tâche que va prendre, nous dit-on, M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, à qui l'on est déjà redevable de nombreux travaux utiles. Nous signalerons à ses investigations plusieurs textes dont la présente livraison du *Cabinet historique* donne l'indication. Le curieux recueil auquel les pièces suivantes sont empruntées mérite à lui seul les honneurs de la publicité. Ce que nous en donnons est un spécimen, pris au hasard, des arrêts de ce bizarre tribunal, qui comptoit parmi ses titulaires l'élite de la société bourguignone. « La ville de Dijon, dit le père Menestrier, qui est un pays de vendanges et de vignerons, a eu longtemps des spectacles, qu'on nommoit la *Mère-Folie*. Ces spectacles se faisoient tous les ans au temps du carnaval; et les personnes de qualité, déguisées en vignerons, chantoient sur des chariots des chansons et des satyres, qui étoient comme la censure publique de ce temps. Et c'est de ces chariots à chansons et à satyres que vint le proverbe latin *plaustra injuriarum, charretées d'injures.* » — L'association de la Mère-Folle étoit composée d'infanterie : ses membres tenoient ordinairement leurs assemblées dans la salle du Jeu de Paume de le Pois-

sonnerie, à la réquisition du procureur fiscal ou *fiscal verd*. Les charges étoient distribuées suivant le mérite ; et le chef ou président, nommé Mère-Folle, étoit habituellement le plus recommandable par sa bonne mine, ses belles manières et sa bonne renommée. Il avoit toute sa cour, comme un souverain : sa garde suisse, ses gardes à cheval, ses officiers de justice, son chancelier, son grand-écuyer et tous les autres dignitaires de la royauté.

Le sérieux et le burlesque se rencontroient dans cette institution, dont l'origine n'a pu jusqu'à ce jour être nettement établie. Il suffit de dire qu'elle compta parmi ses membres les personnages les plus considérables. Les jugements que rendoit la justice de la *Mère-Folle* s'exécutoient nonobstant l'appel qui se relevoit directement au parlement. L'infanterie, qui étoit de plus de deux cents hommes, portoit un guidon ou étendard, sur lequel étoient peintes des têtes de fous sans nombre avec leurs chaperons et plusieurs bandes d'or, et pour devise : *Stultorum infinitus est numerus*. Voir Du Tilliot pour les curieuses gravures qu'il a données des enseignes et autres emblèmes de la *Mère-Folle*, et pour quelques autres détails que nous ne pouvons reproduire ici.

Du jeudy onziesme janvier
En l'an mille six cens et dix,
Apres, je ne veux pas le nier,
Avoir mangé bonne perdrix
Et beu tous à perte d'haleine
Au logis du sieur Capitaine.

Le fiscal Vert est demandeur,
Contre un nommé Gaspard le Prince,
Qui est remply de telle humeur
Quoiqu'il ne soit de la province,
Qu'il a, tant il est indiscret,
Descouvert des fols le secret ! !
Comparant en propre personne
Avec une assez bonne trogne.

Ledit fiscal ayant conclud
Contre ce défendeur d'Auxerre,

Teste nue, genoux en terre,
Luy, par excuse, a respondu:
Nous requérant miséricorde,
Moiennant satisfaction :
Or, pour avoir paix et concorde,
On lui a faict remission,
Et soubs promesse qu'il a faicte
De servir les fols tout de bon,
Nous ordonnons que sur sa teste
L'herault mectra le chaperon.

Le fiscal vert depuis hyer
Désire ouïr le sieur de Gyé,
Pour recognoistre à sa posture
S'il n'est pas fol de sa nature.
Après avoir bien advisé
Au logis du sieur Lavisey
La fasson et la contenance,
La bonne grace et grosse panse
Du sieur de Gié, coint et accord,
Comme ung petit mignon d'amor :
Ouy le fiscal qui ne bouge
De sa place avec son nez rouge,
Qui a consenti et conclud,
Quand des fols il fut reçeu
Qu'en ayant esgard à sa grace
Il fust pourveu de bonne place :
Attendu qu'il a respondu
Comme ung bon gros fol resolu,
La cour, eu esgard à sa migne,
Le déclara capable et digne
D'estre ambassadeur du Levant,
Parce qu'il va comme le vent ;
Et puis qu'il tient de la folie,
L'a reçeu en l'infanterie :
En signe de quoy tout de bon
L'on luy a mis le chaperon

Rouge, jaulne et vert par la teste :
Le griffon lui dirâ le reste.

Ledit fiscal sortant de table
Désire veoir le Connestable
Brigandet, et lieu luy donner,
Pour selon loy le guerdonner.
Ouy Brigandet en sa personne;
Et veu sa prestance et sa trogne,
La cour sur les conclusions,
Du fiscal et sur les raisons
Proposées par Brigandet,
L'a réputé pour fol parfait,
Le déclarant digne et capable
D'estre des fols le Connestable
Sur le serment par lui presté,
D'estre fol l'hyver et l'esté,
Et au printemps et en automne
Sur le péril de sa personne.

Ledit fiscal forme sa plaincte
Contre Chandelier, de Paris,
Qu'il démontre avoir l'ame atteinte
Et remplie de grand mespris,
Pour n'avoir jamais tenu compte
De comparoir pardevant nous,
Et monstre que c'est à lui honte,
De négliger ainsi les fous.
La cour ne se veult refier
A l'excuse du Chandelier,
Qui ne sent que feinte et frivolle,
Et conceue en sa teste folle,
Lequel elle tient indiscret,
Et sur tout donnera arrest.

Catherines, ce beau rousseau,
Croyoit que c'estoit menterie,
Lorsqu'il fit l'autre jour deffault
A Bontemps et Mère-Folie.
Si à ce coup il ne compare
Et ne s'en vient se presenter
Croyez qu'il aura belle dare
Et que l'on l'ira visiter.
Catherines en sa personne,
Le fiscal ayant veu sa trogne,
Et après qu'il a respondu
Sur les faicts, le tout entendu
En faisant droit sur sa demande,
La cour l'a receu de la bande
Capragat, et le chaperon
Faict mettre sur son horion.

Prudent Sordailles, advancez
Pour voir si estes fol assez
Et si vous estes en saillie
Capable de l'infanterie :
Si à force de chevaucher,
Vous avez le cats esmanché :
Ouy et veu les remontrances,
De Sordailles, ses contenances,
Ses gestes façons, son humeur,
La cour l'a receu chevaucheur
Ordinaire en l'infanterie,
Parant le droit de la Folie.

Pierre Grangier, nostre libraire,
Et l'un de nos fols ordinaires,
Pour demonstrer l'affliction
Qu'il a de l'augmentation
De l'honneur de l'infanterie,
L'a supplié sans raillerie,

Lui permettre et donner pouvoir,
Mettre en lumière, et faire veoir
Un recueil des choses jouées
Cy-devant en la compagnie,
Et de bien les faire imprimer.
Sur quoy il est dit que premier
D'imprimer, ny mettre en lumière
Ledit livre, que nostre Mère
Et six fols esleus le verront,
Et après le corrigeront,
Et feront ce qu'en cette affaire
Sera requis et nécessaire.

Du jeudy gras apres disné
Chez Rougeot, ayant fort gros né,
Ayant beu du vin détestable
Et mangé viande agréable,
En l'an mille six cens et huict
Et près de fols deux cens dix huict.
Chacun ayant pris sa séance,
L'hérault a dit : faictes silence !
Entre le Fiscal demandeur
Contre les Enfans des neuf muses ;
Qui, bien loin d'acquérir honneur,
Osent blasmer que l'on s'amuse.
Cest D'acier, Robin, Guénebault,
Je les apelle icy tout hault :
Dacier, Guénebault en personne,
Robin absent, dont l'on s'estonne.
Grifon, lisez le mandement
Et que ce soit diligemment

COMMISSION.

Enfans de fer, et Cueur d'Acier,
Que faites vous depuis hier?

Quoy vous dormés, quand vostre mere
Et Bon-temps entrent en colère!

Hoho! hoho! assemblez vous :
Venés à eux, accourés tous!
C'est plustost rage que folie
De ne point assurer sa vie!
Bon-temps s'enfuit, et elle aussy
Si ne pourvoiés à cecy.

Les medecins nous font faillitte,
Il n'y en a plus à leur suitte.
Qui conservera l'embonpoinct?
Vous dormez et n'y pensez point!

Les sages n'en veulent rien dire,
Mais les fols prenant tout empire
Y doibvent interposer paix
Et ne croupir dessous le faix.

Or pour savoir sur quels subjects
Ils se seront ainsi distraicts,
Quels humeurs ils ont en la teste,
Qui les a meus, qui les tempeste,
Et raccommoder leur cerveau,
Le carnaval est assez beau
Pour chascun ouyr en deffence,
Car vous en avez la puissance.

Vous mandons et à nostre hérault
De s'adresser a Guénebault,
A Robin, à Dacier-la-Lune,
Car l'on ne veult plus de rancune,
Les adjourner à comparoir
Jeudy matin, et non le soir,
Pardevant nostre chère Mere
Qui pourvoira a ceste affaire
Le tout par inclination
Ou a peine d'infraction

De portes, de mectre en mielle
Cil qui aura teste mal faicte,
En certiffiant bien au vray,
De ce qui sera dict ou faict.

LA MÈRE.

Quoy vous, cheris mignons des muses,
De mere-folle et de Bon-temps,
Qu'est le subject qui vous amuse,
Que ne venez veoir leurs enffans?
Est-ce sagesse qui vous poinct,
Ou bien que ne les aimiez poinct?
Ce n'est l'habit qui faict le sage,
Nous ne manquons pas de courage,
Quoy que vous nous voiez couvert
Des couleurs rouge, jaulne et vert.
Le fol souvent le sage advise
Et son conseil il ne mesprise.
Unissez-vous avec nous,
Car l'on vous tient capables fous.

DACIER.

A madame mere Folie,
Et toute son infanterie.

Dacier, plus fol que nul de ceux
Des enfans de mere Folie,
Tient à honneur qu'on ne l'oublie
De l'assembler. Frere avec eux,
Son pere des premiers receus
Fust parmy ceste infanterie :
Pourquoy le fils à ceste hoirie
De venir seroit paresseux?
Salut donc nostre Mere folle,
A vous mes confrères aussi,
Mais naiez point tant de soucy

D'apoincter des fols la querelle;
Fols sur fols n'ont puissance telle
Et fault aller à aultre escuelle.

GUÉNEBAULT.

Salut à la morosophie!
Mil salut à Mere-Folie,
A toute sa philosophie,
Qui a pouvoir sur toute gens,
Sur les bons et sur les méchans
Et sur le fol et sur le sage!
Je viens pour vous faire l'hommage,
Puisqu'il vous a pleu me mander.
Que voulez vous me commander?
Est ce poinct pour quelques malades
Qui ait besoin de mermelades,
Ou de quelque saulce a l'oignon,
Ou de consommé, de jambon?
Pour luy ramener le courage
Je feray faire cest ouvrage:
Ou s'il fault conserver Bon-temps
En la fleur de ses jeunes ans,
Ou bien si vostre Infanterie
Veult point reformer l'asnerie
De quelques petits rimailleurs
Qui ont cherché loin des oreilles
Larges et longues à merveilles,
Et n'ont pas peu trouver les leurs.

ARREST.

L'obéissance qu'avès faictes,
Fera apaiser nos trompettes,
Bref vous donnant le sauf conduit,
Soit de jour ou en plaine nuit,
L'on vous met en la sauvegarde
De tous les fols qui vous regarde,

Pour folastrer tant que vouldrez,
Et valloir tout ce que pourrez.

Heraults advancez vous deux pas,
De ces fols il fault faire cas;
Couvrez leurs tetes à l'environ,
Comme scavez, du chaperon,
Et que ce soit tout a ceste heure.
Ce qu'a esté faict sans demeure,
Moyennant quoy ils ont promis
De vivre à jamais bons amis.

Et pour Robin qui ne compare,
L'on l'aura bien, s'il ne s'esgare.

XXXII. — LETTRES DE BUFFON (suite).

M. Ph. Beaune nous permettra de faire précéder les lettres de Buffon qui suivent, de celle qu'il a bien voulu nous écrire en mettant à notre disposition, avec une gracieuseté parfaite, les richesses de son cabinet. Nous publions d'autant plus volontiers sa lettre, qu'elle fait connaître une collection importante d'autographes et de documents historiques inédits, en même temps que les louables et nobles occupations auxquelles M. Beaune, retiré des affaires publiques, consacre aujourd'hui ses loisirs.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CABINET HISTORIQUE.

« Je vous remercie, Monsieur, de l'obligeance que vous avez eue de me gratifier du dernier numéro du *Cabinet historique.* En témoignage de ma reconnoissance, je m'empresse de vous

adresser quelques nouvelles lettres inédites de Buffon. Je les prends au hasard dans ma collection, qui se compose de 122 pièces, lettres de famille, d'intimité, de science, d'affaires et de procès, et qui, comme on dit si volontiers aujourd'hui, montrent le grand homme en *déshabillé*, lui qui mettoit tous ses soins à ne point paroître en public sans manchettes ni jabot. Si le cadre du *Cabinet historique* le pouvoit permettre, je vous en adresserois volontiers d'autres encore, avec une notice sur ma collection rassemblée de çi de là, et qui n'en est pas moins curieuse. —Avez-vous assez de la discussion sur les pourceaux de Norges? Il existe tout près d'ici, à Saint-Thibault, un curieux morceau de sculpture qui reproduit l'hommage d'un porc fait par Philippe le Hardi à Saint-Thibault. Je tiens à votre disposition le dessin de cette œuvre d'art, de ce monument échappé à M. Rossignol. (*Avis à ce dernier.*)

Je possède aussi un manuscrit très-étendu sur la généalogie d'Hubert Languet, pièce originale qui renferme de nombreux documents sur les familles de Bourgogne. Voulez-vous un extrait de ce manuscrit? Enfin, Monsieur, seroit-il curieux pour vos lecteurs de reproduire quelques pièces attestant la présence de Napoléon Ier au collége d'Autun avant son entrée à Brienne? Je crois ces documents complétement ignorés. Parlez, Monsieur, et je mets ce que je possède à votre disposition...

Agréez, Monsieur, etc. PH. BEAUNE.

P. S. — J'aurai incessamment à votre disposition les détails les plus étendus, les plus inconnus, les plus authentiques sur les Du Prat, barons de Vitteaux... Un brave épicier m'apporte d'énormes liasses de vieux papiers : j'y trouve plusieurs lettres datées de Reims 1651, signées *Colbert*, adressées à M. Fort, escuyer seigneur de la Planche, *rue du Petit-Musc, à Paris*; écriture fine et ronde. Il s'agit de dettes que l'auteur de ces lettres ne peut encore payer... de ravages des Allemands qui inondent le pays... Seroit-ce de Colbert, simple commis à Reims? Comment ces lettres se trouvent-elles à Vitteaux? — Si mon Simon de Grandchamp trouve sa place dans le *Cabinet historique*, je pourrai vous adresser des notes sur un membre du tribunal révolutionnaire qui a condamné Marie-Antoinette, notes écrites sous la dictée de cet homme étrange, ami d'Anacharsis Clootz, de Saint-Hurugue, et servi par une ancienne maîtresse de ce dernier, morte couverte de scapulaires et en odeur de sainteté à Vitteaux. »

Nous mettons en tête des quelques lettres que nous envoie M. Beaune l'extrait de baptême de Buffon, que nous devons également à son obligeance. Ce genre de document a son importance, aujourd'hui qu'on pousse jusqu'à la minutie les recherches qui ont pour objet la biographie des hommes illustres.

EXTRAIT DE BAPTÊME DE M. DE BUFFON.

George-Louys, fils de M. Benjamin Françoys Leclerc, conseiller du Roy, receveur du grenier à sel de Montbard, et de dame Reine Christine Marlin, né le 7 septembre 1707, a été baptisé le jour suivant. Le parain M. George Blaizot, seigneur de Saint-Estienne, membre ordinaire à la chambre des comptes à Chambery, représenté par M. Leclerc, conseiller du Roy, subdélégué à l'intendance de Bourgogne; la marraine dame Gilette d'Espoisse, veuve de M. Vaussin, advocat.

Signé : D'ESPOISSE. LECLERC. LECLERC.

A MADAME DE MONTBELLIARD (1).

Le 2 de may 1766.

Pourquoy me laissez-vous dans l'incertitude, Madame, sur votre grande opération? Je ne sais où vous prendre. Êtes-vous à Chevigny (2)? Avez-vous déterminé le temps, le jour de l'ino-

(1) Femme de M. Guenau de Montbelliard que Buffon avoit associé à ses travaux.

(2) *Chevigny* (près de Sémur), c'étoit la maison de campagne où M. de Montbelliard alloit se reposer de ses études, cultivant ses vignes avec la même passion que l'histoire naturelle.

culation? Si je n'avois pas d'enfant je saurois tout ce qui vous intéresse sur cela, car j'aurois été à Chevigny vous en demander des nouvelles, et je vous supplie de m'en donner si vous avez un moment où vous ne soyez pas occupée après votre enfant. Je vous félicite de votre courage, je plains tendrement vos inquiétudes, et je souhaite ardemment de savoir tous les détails qui vous concernent : je vous les demande avec instance. Voilà une lettre pour madame de Prévost que j'attends ici tous les jours : si vous êtes à Chevigny, je l'enverrai prendre à Semur, si cela vous convient : elle n'aura qu'à me le faire dire.

A MONSIEUR GUENEAU DE MONTBELLIARD, AU CHATEAU DE SÉMUR, EN AUXOIS (Bourgogne).

Hélas! mon très-cher Monsieur, je ne croyois pas que vous dussiez perdre encore de sitôt la chère personne qui cause aujourd'hui vos regrets douloureux (1). Il n'y a aucun de vos amis qui ne connoisse votre âme, mais je crois connoître mieux qu'aucun sa noble et tendre sensibilité, aussi nous vous avons plaint et vous plaignons de tout notre cœur. La santé de notre pauvre convalescente n'est pas encore assurée, ses forces reviennent bien lentement et même ne peuvent toutes revenir dans l'état où elle est. Nous avons vu M. de Montbelliard, sa santé est bonne et ses yeux meilleurs, et j'ai eu bien du plaisir à raisonner fer avec lui.

J'ai dit à Panckoucke que vous ne pouviez guère luy donner de l'agriculture avant dix-huit mois ou deux ans, et il attendra

(1) Cette lettre sans date est de 1767 ou 1768. Nous ne savons quelle perte venoit d'éprouver M. de Montbelliard : mais le *charmant* mouton est madame de Montbelliard elle-même.

volontiers le temps qui vous conviendra. J'aurois été enchanté de recevoir un beau coq pour étrennes, mais en quelque temps qu'il vienne il sera toujours bien reçu.

Je ne connois rien de nouveau dans la littérature que la Physiocratie de M. Quesnay. Il a fait autrefois de la médecine pour les individus, ceci est la médecine du gouvernement, c'est-à-dire de l'espèce entière. Je vous en garde un exemplaire que je vous enverrai ou donnerai à mon retour.

Nos poëtes se percent d'épigrammes : en voicy une bien courte et bonne (si vous connoissez l'homme) de Piron contre Poinsinet..

Pégase constipé s'efforçoit un matin :
Le petit Poinsinet fut son premier crotin.

Bonjour, mon très-cher Monsieur, mille tendres respects au charmant mouton ; ne m'oubliez pas aussi auprès de mademoiselle Boucheron (1) et le beau Finfin (2). Mademoiselle de Mussy n'est pas encore guérie de son pied brûlé. — 20 *janvier*.

AU MÊME.

Cher bon ami, dont je me fais honneur d'être en même temps le bon voisin, j'ai lu les *Ortolans* avec plus de plaisir que je ne les aurois mangés. Cependant je les ai envoyés tout de suite à la broche de l'Imprimerie royale, et si les bruants et les bouvreuils sont déjà un peu avancés, vous aurez du temps pour les autres, car ceux de ma composition qui suivent immédiatement le bou-

(1) Cette demoiselle Boucheron qui figure souvent dans les lettres intimes de Buffon n'est morte que vers 1852 dans un petit village de l'arrondissement de Beaune.

(2) *Finfin*, l'enfant de Mme de Montbelliard qui fut le condisciple de Buffonnet le fils de l'illustre écrivain.

vreuil feront cent pages d'impression, en y comprenant les cottingus qui sont de la vôtre et qui me paroissent entièrement achevés.

Je vous saurois bien bon gré de profiter de ce petit loisir pour achever la traduction des Progrès de l'esprit humain. Le prince de Gonzague en pétille de joie et d'impatience, et à tous égards il mérite qu'on fasse pour lui ce qu'il désire. Il est enchanté de vous et de ma bonne amie, il en parle avec enthousiasme et me charge même de joindre ses hommages à mes respects pour elle : mais vous devriez tous deux faire la partie de nous venir voir ; sur cela, je vous embrasse et lui baise les mains. — ***Montbard*, ce 4 aoust** 1777.

Puisque vous avez mis un mot pour la petite bête dans la lettre du grand homme, elle vous remerciera dans sa lettre même et vous dira tout le plaisir que j'ai eu de vous revoir bien portant et si gai. Je vous renvoie la lettre que j'avois emportée hier : en lisant tout haut les caractères de la Bruhère (*sic*), nous avons trouvé deux phrases qui alloient à merveille à notre Apollon. Les voicy : qu'en pensez-vous?

(*Le reste manque.*)

A MADAME DE MONTBELLIARD.

Je suis enchanté, ma très-chère et respectable commère, de notre nouvelle alliance : ce sont les seules noces qui conviennent à mon âge et je vous promets fidélité pour le reste de ma vie : le succès a été complet puisque l'aimable accouchée et sa bonne maman désiroient un fils. Chargez-vous, je vous supplie, de mon compliment pour elles et je prens en effet grande part à leur satisfaction. La mienne seroit complète si je savois notre cher bon ami en santé parfaite, mais puisque cette toux si opiniâtre

est fort diminuée, il y a toute espérance qu'elle cessera et qu'il sera rétabli tout à fait : je le désire plus ardemment que personne et je vous supplie de m'en donner de temps en temps des nouvelles.

J'ai bien soutenu la fatigue du voyage pendant les deux premiers jours, mais le roulement sur le pavé depuis Fontainebleau à Paris m'a fait rendre du sang, et je vais rester dans ma chambre 8 ou 10 jours pour ne pas m'exposer à de pareils accidents sur le pavé de Paris, que je ne fréquenterai d'ailleurs qu'avec précaution et moins souvent qu'il me sera possible (1).

J'ai signé hier avec M. de la Rivière le contrat d'acquisition de la terre de Quincy : je vous serai obligé, Madame, d'en informer M. l'avocat Labbé qui a pris part à cette affaire.

J'ai fait vos amitiés à mes enfants, ils m'ont chargé de vous en témoigner leur reconnoissance ; ma petite belle-fille est toujours dans un état de langueur qui me fait peine, et je ne crois pas qu'elle imite de sitôt les procédés de madame de Chazelles.

Adieu, ma très-chère et respectable commère, il m'est sans doute permis de vous embrasser aussi tendrement que je vous aime.

LE COMTE DE BUFFON.

Au Jardin du Roy ce 7 novembre 1784.

(1) Buffon, à la date de cette lettre, était âgé de 77 ans; et nous rappellerons qu'il mourut à Paris le 16 avril 1788.

XXXIII. — LAZARE HOCHE.

Tous les partis ont rendu justice à la loyauté, à la bravoure et aux grands talents militaires de Lazare Hoche, l'une des gloires de l'armée révolutionnaire. — Appelé au commandement des troupes dirigées sur l'héroïque Vendée, Hoche engagea contre les royalistes de l'Ouest une lutte d'actes de rigueur envers les combattants et de douceur envers les vaincus, qui amena en peu d'années la pacification du pays. La pièce qu'on va lire est curieuse par tout ce qu'elle a de caractéristique et de personnel au jeune chef républicain. Puis Lazare Hoche, d'abord garde d'un chenil royal, simple palefrenier, devenu l'un des grands capitaines de son époque, Hoche donnant des instructions et des ordres à Simon de Grandchamp, fils d'un trésorier de France, général des finances de Bourgogne et de Bresse, qui fait métier de partisan au service des sans-culottes contre les derniers soldats de la monarchie déchue, c'est là un de ces nombreux contrastes que la révolution amena dans les positions sociales, et dont on a par la pièce suivante un témoignage de plus. Ce Simon de Grandchamp, dont la vie aventureuse réclameroit une petite place dans la biographie bourguignone, est encore vivant aujourd'hui : âgé de plus de quatre-vingt-six ans, dans un état complet d'indigence, il vit au milieu de la génération présente qui l'ignore, et à deux pas du château de ses aïeux, où il n'a plus la liberté d'entrer que pour demander et recevoir l'obole de la charité. C'est du pauvre vieillard, autrefois condisciple de Napoléon Bonaparte au collége d'Autun, que M. Ph. Beaune tient les souvenirs de l'enfance du grand empereur, souvenirs d'autant plus curieux, que peu de documents écrits ont conservé trace de ce séjour de Napoléon au collége d'Autun ; ce séjour, de quelques mois seulement antérieur à l'entrée à Brienne, a suffi pour laisser dans la mémoire de Grandchamp des anecdotes piquantes sur plusieurs personnages de la famille impériale. Nous regrettons que le *Cabinet historique*, exclusivement destiné à la reproduction de documents écrits, se voie forcé de laisser à d'autres recueils la publication des *Souvenirs de Simon Grandchamp*, qui ne manqueront certainement pas d'éditeurs.

Armée de terre de Cherbourg et Brest : Cartier général
de Rennes, le 10 vendémiaire an III de la République.

CIVISME. — SANTÉ. — ACTIVITÉ.

Lazare Hoche, *général en chef, au citoyen Simon de Granchamp, capitaine au premier bataillon de la* 197e *demi-brigade, à Morlaix.*

Je te préviens, citoyen, que tu es admis au nombre des officiers demandés à l'ordre du 29 pluviôse; en conséquence, après avoir pris congé du chef de ton bataillon, tu voudras bien te rendre auprès du général Duchesne, commandant la 8e division à Laval, pour y recevoir des instructions particulières et les troupes dont le commandement t'est confié.

Rappelle-toi sans cesse, citoyen, pendant le cours de ton honorable mission, que ta conduite doit être celle d'un patriote éclairé, d'un homme vertueux, d'un officier républicain et français. Tu restes responsable de celle des hommes qui te sont confiés. Habitue-les à la fatigue, au feu, à la victoire, et surtout à respecter l'innocent habitant des campagnes. Cette vertu et l'amour de ton pays doivent seuls t'animer.

Évite les pourparlers avec les ennemis, tu ne dois que les combattre; s'ils veulent parler d'accommodement, envoye-les au général commandant la division. Cependant sois toujours bon, humain et prêt à recevoir l'homme égaré qui abjurant son erreur, viendrait se jeter dans tes bras : fais aimer la République et respecter ses armes. Mille personnes veilleront sur tes actions : comporte-toi donc de manière à recevoir des louanges de tes concitoyens.

J'ai réfléchi depuis l'impression du règlement que souvent les troupes ne pourroient pas trouver à se loger dans les censes, métairies et petits villages; qu'elles ne trouveroient ni bois, ni

paille, ni marmites : tu les feras donc loger dans les bourgs à portée desquels tu te trouveras. Ménage le soldat; donne-lui le temps nécessaire au repos et à préparer ses aliments : la République pourvoit à ses besoins : il ne doit rien exiger. Tu feras des bons pour le bois et la paille et remettras aux municipalités des endroits où tu logeras.

Porte toute ton attention à bien connaître le pays que tu as à défendre et les habitudes des brigands. Redouble d'efforts pour surprendre ceux-ci; ne néglige aucuns moyens; fouille exactement les métairies et les greniers; munis-toi de perches aiguës avec lesquelles tu sonderas les meules de paille et de foin; recherche les armes scrupuleusement; ordinairement les brigands les cachent sous les feuilles, dans les genêts, dans leurs lits, entre des fagots, sous des branches; sois minutieux s'il le faut dans tes recherches, mais qu'elles soient scrupuleuses.

Tu prendras toutes les mesures nécessaires pour atteindre le but. N'hésite jamais pour attaquer; sois toujours en mesure pour le faire avec fruit; ne t'écarte jamais des règles contenues dans le règlement et l'instruction que je joins ici. Après la victoire, poursuis rigoureusement l'ennemi, fonds sur lui la bayonnette dans les reins, écrase-le enfin. Si tu es obligé par des forces infiniment supérieures à te retirer, fais-le avec ordre et après avoir recueilli tout ton monde.

Si dans le jour tu as fouillé quelques villages, reviens dans l'un d'eux par une contre-marche au milieu de la nuit; fais-le entourer soigneusement et arrête les brigands qui s'y trouveroient. Ordinairement ils se trouvent dans les métairies, marchesy et jamais par les chemins qui conduisent d'un bourg à un autre, mais bien par les sentiers. Afin de te fournir les moyens de les connoître, je t'autorise à requérir des guides du pays.

La plupart des généraux de la République ne doivent leur avancement qu'à leur infatigable zèle pour le service de la patrie. Avant eux les la Morlière, les Graffin, les Fischer ont com-

mencé comme toi le métier de partisan que tu entreprends; marche sur les traces de tous, et fais voir qu'on ne doit pas se repentir de t'avoir accordé une grande confiance. Les récits de tes travaux iront frapper les oreilles de nos législateurs; ils sont justes, et indépendamment de la gloire dont tu peux te couvrir, tes peines seront récompensées.

LAZARE HOCHE.

XXXIV. — DERNIERS MOMENTS DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE. — QUINZE LETTRES DE NAPOLÉON BONAPARTE.

(Bibl. Imp. Suppl. fr. 3208.)

De Lazare Hoche, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, à Napoléon Bonaparte, général en chef de l'expédition d'Italie, la transition n'est pas trop forcée. Voici quelques lettres récemment rapportées d'Italie par M. Mas-Latrie, qui en a enrichi la Bibliothèque impériale. Le savant paléographe les a tirées, avec d'autres documents historiques infiniment curieux, mais plus anciens, des archives de la république de Venise et du fameux conseil des Dix : c'est dire qu'elles ont toute l'autenthicité désirable.

On a présentes à la mémoire les circonstances de cette prodigieuse expédition : nous n'avons pas à en faire le résumé en manière de préambule à ces lettres. Nous nous contenterons de rappeler que les premiers coups du jeune généralissime furent dirigés contre le Piémont qui, de concert avec les Autrichiens, avoit menacé la France d'une invasion redoutable. Après la soumission du Milanois, Bonaparte voulut atteindre et punir Venise, dont le gouvernement sous couleur de neutralité avoit osé prendre parti contre la France.

Après le provéditeur Foscarelli, qui n'avoit su sauver à Vérone l'occupation françoise, la république astucieuse dépêcha vers Bonaparte

deux autres sénateurs, Erizzo et Battaglia, que le jeune général ménagea davantage. « Ce que la France m'envoie faire dans vos contrées, leur dit-il, est tout dans l'intérêt de Venise. Je viens chasser les Autrichiens au delà des Alpes; peut-être constituer la Lombardie en état indépendant... Nous ne faisons la guerre à aucun gouvernement... Nous sommes les amis de tous ceux qui nous aideront à renfermer la puissance autrichienne dans ses limites. » Les deux Vénitiens sortirent frappés du génie de ce jeune homme, qui tour à tour menaçant et caressant, impétueux ou souple, et parlant de tous les objets militaires et politiques avec autant de profondeur que d'éloquence, annonçoit que l'homme d'État étoit aussi précoce en lui que le guerrier. « Cet homme, dirent-ils en écrivant à Venise, aura un jour une grande influence sur sa patrie. » Cette prédiction, dit M. Thiers, est du 5 juin 1796.

« Cependant Venise, ajoute M. Thiers, détestoit les François, surtout depuis qu'elle les voyoit sur son territoire. Elle ne s'en tenoit pas à la neutralité désarmée; elle armoit avec activité. Elle avoit donné ordre aux commandants des îles d'envoyer dans les lagunes les vaisseaux et les troupes disponibles. Elle faisoit venir des régiments esclavons de l'Illyrie; le provéditeur de Bergame armoit directement les paysans superstitieux et braves du Bergamasque... »

Les lettres qui suivent jettent un grand jour sur la situation. Nous doutons que M. Thiers, qui a raconté avec tant d'entrainement cette première phase de la vie militaire du héros, en ait eu connaissance. — Quoi qu'il en soit, nous les recommandons à la commission chargée de recueillir et publier les œuvres de l'empereur Napoléon.

---

1. — Au quartier général Roverbello, le 19 messidor an IV de la République une et indivisible.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie,*
à Mons. le provéditeur général de la République de Venise.

Je reçois, Monsieur, plusieurs rapports d'assassinats qui ont été commis par les habitans de Pont-Saint-Marco et de Lonato contre des Français. Je ne doute point, Monsieur, que vous n'y

mettiez ordre le plus tôt possible, sans quoi ces villages se trouveraient exposés aux justes ressentimens de l'armée et je ferais sur eux un exemple terrible.

Mais je me flatte que vous ferez arrêter les coupables, que vous placerez de nombreux détachemens de vos troupes dans ces villes, pour assurer la communication. Je suis, Monsieur, avec estime et considération,

Votre etc., etc. BONAPARTE.

---

2. — Au quartier général de Vérone, le 20 messidor l'an IV.

BONAPARTE, *général en chef*,
à Mons. le provéditeur général de la République de Venise.

Il y a entre la troupe française et les Esclavons une animosité que des malveillans, sans doute, se plaisent à cimenter. Il est indispensable, Monsieur, pour éviter de plus grands malheurs, aussi fâcheux que contraires aux intérêts des deux Républiques, que vous fassiez sortir demain de Vérone, sous les prétextes les plus spécieux, les bataillons d'Esclavons que vous avez dans la ville de Vérone.

Je suis, Monsieur, avec estime et considération,

Votre etc., etc. BONAPARTE.

---

3. — Au quartier général de Vérone, le 21 messidor l'an IV.

BONAPARTE, *général en chef*,
à Mons. le provéditeur de la République de Venise, à Vérone.

Les circonstances de la guerre et la nécessité de pourvoir à la défense de Vérone, m'obligent, Monsieur, à me servir de

l'artillerie existante dans la place de Vérone pour en armer les remparts. J'ai donc l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que l'artillerie de cette division sera transportée sur les remparts, où elle sera placée conformément aux ordres que j'ai donnés.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir l'assurance de la parfaite considération avec laquelle je suis,

BONAPARTE.

---

4. — Au quartier général (sans date.)

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie,*
a Mons. Battaglia, provéditeur de la Rép. de Venise, à Brescia.

Je reçois à l'instant, Monsieur, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Les troupes françaises ont occupé Bergame pour prévenir l'ennemi qui avait l'intention d'occuper ce poste essentiel; je vous avouerai franchement que j'ai été bien aise de saisir cette circonstance pour chasser de cette ville la grande quantité d'émigrés qui s'y étaient réfugiés, et reffrener un peu les libellistes qui sont en grand nombre dans cette ville, et qui depuis le commencement de la campagne ne cessent de prêcher l'assassinat contre les troupes de la République, et qui ont jusqu'à un certain point produit un effet, puisqu'il est constant que les Bergamasques ont plus assassiné de Français que le reste de l'Italie ensemble. La conduite de M. le provéditeur de Bergame a toujours été très-partiale en faveur des Autrichiens; il ne s'est jamais donné la peine de dissimuler tant par sa correspondance que par ses propos et ses actions la haine qui l'anime pour l'armée française. Je ne suis point son juge ni celui d'aucun sujet de le sérénissime République de Venise. Cependant, lorsque contre les intentions bien connues de leur

gouvernement, il est des personnes qui transgressent les principes de la neutralité et se conduisent en ennemi, le droit naturel m'autoriserait aussi à me servir de représailles. Engagez, je vous prie, Monsieur, le gouverneur de Bergame, qui est votre subordonné, à être un peu plus modeste, plus réservé et un peu moins fanfaron lorsque les troupes françaises sont éloignées de lui; engagez-le à être un peu moins pusillanime, à se laisser moins dominer par la peur à la vue des premiers pelotons français; si ce sentiment, qui est celui peut-être du châtiment, qu'il savait avoir mérité par sa conduite passée, des Français, ne l'avait prédominé, le château de Bergame n'aurait point été évacué par les troupes vénitiennes; mais l'on s'y serait conduit comme à Brescia et Vérone. Immédiatement après le reçu de votre lettre, j'ai pris en considération la position de la ville de Bergame, que j'ai fait évacuer par une partie des troupes qui y étaient. Je donne également l'ordre au général Baragay-d'Hilliers de restituer le château à la garnison vénitienne et de faire le service ensemble. Quant à la tranquillité de Bergame, vos intentions, celles du gouvernement de Venise et la bonté de ce peuple m'en sont un sûr garant; je connais le petit nombre d'hommes malintentionnés qui depuis six mois ne cessent de prêcher la croisade contre les Français. Malheur à eux s'ils s'écartent des sentimens de modération et d'amitié qui unissent les deux gouvernemens. C'est avec plaisir que je saisis cette occasion, Monsieur, pour rendre justice au zèle pour la tranquillité publique que montre M. l'évêque de Bergame et son respectable clergé. Je me convainc tous les jours d'une vérité bien démontrée à mes yeux, c'est que si le clergé de France eût été aussi sage, aussi modéré, aussi attaché aux principes de l'Evangile, la religion romaine n'aurait subi aucun changement en France; mais la corruption de la monarchie avait infecté jusqu'à la classe des ministres de la religion; l'on n'y voyait plus des hommes d'une vie exemplaire et d'une morale pure,

tels que le cardinal Mattei, le cardinal archevêque de Bologne, l'évêque de Modène, l'évêque de Pavie, l'archevêque de Pise ; il m'a paru quelquefois, discourant avec ces personnages respectables, me retrouver aux premiers siècles de l'Eglise.

Je vous prie de croire, Monsieur, aux sentimens d'estime et à la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

BONAPARTE.

---

5. — Au quartier général de Castiglione de la Fluvières, le 3 thermidor an IV de la République une et indivisible.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie, au provéditeur général, à Brescia.*

Depuis que vous êtes à Brescia, Monsieur, les fournitures pour les besoins de l'armée ont cessé. Vous m'aviez fait espérer que vous remédieriez aux assassinats qui se commettent, et ils redoublent. Vous m'aviez promis de mettre ordre et de fournir aux locaux pour les hôpitaux, et ils sont réduits dans l'état le plus pénible.

Votre prédécesseur se conduisait favorablement aux Français; c'est sans doute la raison pour laquelle on l'a disgracié.

Je vous prie, Monsieur, de me faire connaître sur quoi je dois compter. Vous ne souffrirez pas que nos frères d'armes meurent sans secours dans les murs de Brescia, ou assassinés sur les grands chemins. Si vous êtes insuffisant pour faire la police de votre pays et pour faire fournir par la ville de Brescia ce qu'elle doit pour l'établissement des hôpitaux et les besoins de l'armée, je prendrai des mesures plus efficaces.

Je vous prie de me croire avec les sentimens d'estime et de considération, votre très-humble,

BONAPARTE.

---

6. — Au quartier général de Brescia, le 25 thermidor an IV.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie, au provéditeur général.*

Dix huit cents malades sont dans les rues de Brescia. Je viens d'envoyer à la porte des six couvents une garde, et je donne l'ordre au directeur des hôpitaux d'y envoyer trois cents malades par couvent. Je vous prie d'en prévenir ces religieux, afin qu'ils se comportent conformément à l'esprit de leur religion.

BONAPARTE.

---

7. — Au quartier général de Brescia, le 25 thermidor an IV.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie, aux représentants de la ville de Brescia.*

Deux mille malades français ou autrichiens sont dans les rues de Brescia; l'humanité ordonne qu'ils soient soulagés. Je viens d'ordonner qu'il en soit mis trois cents dans chaque couvent. Veuillez bien prendre les mesures pour qu'ils soient soignés et

traités comme ils doivent l'être.—Les malades qui sont dans les hôpitaux de Brescia manquent de tout. Il faut que dans la journée vous leur procuriez tous les secours possibles. La nécessité, l'humanité et la religion l'ordonnent. Vous voudrez bien, en conséquence, faire fournir dans la journée au directeur général des hôpitaux trois mille aunes de toile pour linge à pansement, trente mille pintes de bon vin, dix pièces de vinaigre, quinze cents pintes d'eau-de-vie, deux milliers de sucre ou cassonnade, trois mille citrons, six mille chemises.

Ces objets, ainsi que tout ce qu'a à fournir la ville de Brescia, seront payés; mais il est indispensable que ces fournitures soient faites dans la journée. A défaut de quoi je taxerai de contribution la ville de Brescia à trois millions, et je serai obligé faire prendre de moi-même ce que vous ne fournirez pas.

BONAPARTE.

---

8. — Au quartier général. Milan, le 4e jour complémentaire de l'an v de la République une et indivisible.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie,*
à Mons. Battaglia, provéditeur de la République de Venise.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée en date du 7 septembre. J'ai donné ordre que la navigation de l'Oglio fût libre à tous les bateaux vénitiens. Je saisis avec empressement cette occasion de vous témoigner la considération avec laquelle je suis à votre égard.

BONAPARTE.

---

9. — Vérone, le 7 pluviose an v.

Le général en chef de l'armée d'Italie,
à Mons. Battaglia, provéditeur général de la Rép. de Venise.

Après les rapports qui m'ont été faits, Monsieur, de ce qui est arrivé à Iseo, je suis autorisé à penser que c'est la municipalité qui est personnellement coupable de l'insulte grave faite à l'armée. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on mette en liberté les six personnes qui ont été détenues, et je vous prie de faire prévenir les représentants de la ville d'Iseo que tous les déserteurs prisonniers autrichiens qui passeront par Iseo, ce qu'ils ne manqueront pas de faire en grand nombre, puisqu'ils doivent connaître la protection spéciale que leur accorde la municipalité, je leur ferai payer une contribution de 500 fr. par mois pour chaque homme qu'ils auront fait évader.

Je vous prie de croire aux sentimens d'estime et de considération distinguée avec lesquels je suis, Monsieur le provéditeur, Votre très-humble et obéissant serviteur.

Bonaparte.

---

10. — Au quartier général d'Ancône, le 23 pluviose an v.

Bonaparte, *général en chef de l'armée d'Italie,*
à monsieur le podestat de Vérone.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite. Je serai sous peu de jours de retour à Vérone, où je m'empresserai de satisfaire à l'objet de votre courrier. L'état-major écrit au commissaire ordonnateur pour qu'on prenne toutes les mesures peur eloigner de Vérone les malades pris à Trente.

Bonaparte.

---

11. — Au quartier général de Goritz, le 1er germinal an v.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie,*
à Mons. le provéditeur de la république de Venise, à Udine.

Monsieur,

Je reçois à l'instant la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Je suis vivement affligé des maux que la guerre occasionne aux peuples de cette province. Il y a des villages sur les confins qui ont été le théâtre de différens combats, et qui alors se trouvent incendiés et ravagés alternativement par les deux combats. Vous m'obligerez infiniment de me faire connaître en détail les procès-verbaux des plaintes qui vous seraient portées, afin que je puisse faire vérifier les délits, en connaître les auteurs et les punir sévèrement.

Je vous prie de rester persuadé, Monsieur, du désir que j'ai de vous témoigner, dans toutes les circonstances, l'estime et la considération distinguée avec lesquelles je suis votre très-humble, etc. BONAPARTE.

---

12. — 22 germinal an v.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie,*
à monsieur Pesaro, sage-grand de la république de Venise.

Si le sénat de la république de Venise, Monsieur, avait eu à cœur de finir promptement et sans effusion de sang les affaires de Brescia et de Bergame, il aurait accepté la médiation de la République française que je lui ai offerte à Goritz. Mais il paraît bien décidé aujourd'hui que l'on a cherché un prétexte pour armer les paysans de la montagne. On a parfaitement réussi. Le sang français a coulé de toutes parts. Pour tout dire,

vos paysans se sont fait un jeu de satisfaire leur cruauté et la fureur que vous leur avez inspirée sur les cadavres de nos frères d'armes. La lettre que je reçois de votre courrier semble également me menacer de cette population armée. Vous n'avez pas bien réfléchi, sans doute, sur les exemples partiels que vous offre cette campagne.

Mon aide-de-camp doit être à cette heure arrivé à Venise. Il était porteur d'une lettre pour le sénat. Je désire, pour la paix, que vous ayez donné à la République française la satisfaction que les circonstances exigent.

Quant à Brescia et à Bergame, je vous l'avais offert à Goritz, je l'ai offert au sénat par ma lettre. J'interposerai l'autorité de la République française pour que tout finisse. Il me semble que ce n'est pas exiger trop en voulant seulement que les paysans que vous avez excités et armés n'assassinent pas nos soldats.

Il serait singulier que le sénat de Venise nous obligeât à lui faire la guerre dans le moment où nous sommes en paix avec tout le continent. Je vous prie, du reste, d'être persuadé des sentimens d'estime et de considération particulière avec lesquels je suis, Monsieur,

BONAPARTE.

---

13. — **Au quartier général à Palma-Nuova, le 11 floréal an 5.**

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie, à messieurs les envoyés du sénat de Venise.*

Je n'ai lu qu'avec indignation, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite relativement à l'assassinat Laugier. Vous avez aggravé l'atrocité de cet événement, sans exemple dans les annales des nations modernes, par le tissu de mensonges que votre gouvernement a fabriqués pour chercher à se justifier.

Je ne puis pas, Messieurs, vous recevoir. Vous et votre sénat

êtes dégouttans du sang français. Quand vous aurez fait remettre en mes mains l'amiral qui a donné l'ordre de faire feu, le commandant de la tour et les inquisiteurs qui dirigent la police de Venise, j'écouterai vos justifications. Vous voudrez bien évacuer dans le plus court délai le continent de l'Italie.

Cependant, Messieurs, si le nouveau courrier que vous venez de recevoir était relatif à l'événement de Laugier, vous pourriez vous présenter chez moi.

BONAPARTE.

---

14. — Au quartier général de Milan, 5 vendémiaire an 5.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie, à monsieur le cardinal Mattei.*

Votre caractère, Monsieur, dont tous ceux qui vous connaissent vous louent, m'engage à vous permettre de retourner à Ferrare et à jeter un voile d'oubli sur votre conduite du mois passé. J'aime à me persuader que cela n'a été de votre part que l'oubli d'un principe dont vous avez trop de lumières et de connaissance de l'Évangile pour ne point être convaincu : que tout prêtre qui se mêle des affaires politiques ne mérite point les égards qui sont dus à son caractère.

Rentrez dans votre diocèse, pratiquez-y la vertu que l'on vous accorde unanimement, mais ne vous mêlez jamais de la politique d'un État. Soyez sûr, du reste, que le clergé et tous les gens qui se dévouent au culte seront spécialement protégés par la République française.

Je suis, Monsieur, avec estime et considération,

BONAPARTE.

---

15. — Au quartier général de Milan, le 11 vendémiaire an v.

BONAPARTE, *général en chef de l'armée d'Italie,*
à Mons. Battaglia, provéditeur de la république de Venise.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite. Je suis aussi empressé que vous à réprimer les désordres que quelques mauvais sujets de l'armée française pourraient commettre sur les routes. Il m'est déjà revenu plusieurs plaintes du côté de Bassano. Je vous serai obligé de me présenter les moyens de réparer les torts qui auront pu être faits aux différens particuliers. J'approuve fort la mesure que vous proposez, de faire faire des patrouilles depuis Vérone jusqu'à Bassano. Je donne des ordres en conséquence.

Il est indispensable de désigner dans les plaintes qui sont faites si elles sont portées contre l'infanterie ou la cavalerie, et de quel corps sont les coupables.

Je suis charmé, Monsieur, d'avoir trouvé cette occasion de vous témoigner l'estime et la considération avec lesquelles je suis, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

BONAPARTE.

XXXV. — LETTRES DE MARIGNY (suite).

N° 10. — *Paris, le 28 de juillet 1652, à dix heures du soir.*

Votre lettre du 22 de ce mois est remplie de bonnes nouvelles, mais la meilleure à mon advis est celle de l'arrivée de la flotte à Cadis; si elle etoit à Bourg je la trouverois encore mieux que là où elle est; le vent d'Espagne est si lent que j'apprêhende toujours qu'il n'i en ait pas assez pour la faire arriver jusqu'à vous. Il y a, ce me semble, longtems que M. de Guise est parti de S. Sebastien, et cependant on ne le voit point encore paroistre. Enfin, mon cher Monsieur, la lenteur du païs m'est toujours suspecte; ces messieurs là ne sont pas moins compassés de ce costé-cy que du votre; après avoir paru jusqu'à Soissons, ils se sont retirez; ils ont quitté Chauny: on dit que c'est pour aller passer à la teste des rivières. Pour moy, je croy que leur interest etant d'entretenir nos divisions et de ne les point terminer, ils sont bien aises de ne pas laisser succomber ce parti; mais ils ne veulent pas absolument détruire l'autre, et s'ils vous payent fort exactement tout ce qu'ils vous doivent pour pouvoir remettre vos troupes en Guyenne, tandis qu'ils ne fortifient pas tout à fait comme ils pourroient les notres de ce coté-cy, ce n'est que pour imiter le bon pape Alexandre VI qui donnoit de l'argent aux Ursins et des trouppes aux Colonnes, afin de les défaire par eux-mesmes et de profiter après de la foiblesse des uns et des autres.

Nos affaires prennent ici une bonne forme, et ce qui s'est passé depuis deux jours a surpris merveilleusement la Cour. Vendredi, S. A. R. etant allée au Palais pour declarer qu'encore que la compagnie luy eust donné toute l'authorité du lieute-

nant-general de l'Estat, elle ne vouloit pas, toutefois, rien faire sans sa participation. Elle pria la compagnie de vouloir inviter M. le Chancelier à venir prendre sa place dans le conseil qu'elle desiroit establir, et dans lequel elle vouloit appeller quelques-uns de messieurs. La matière mise en delibération, M. Bignon qui, jusqu'à ce jour-là, n'etoit point venu au Palais, parla à son ordinaire, c'est-à-dire admirablement. Il dit que dans la conjoncture presente des affaires, la compagnie n'avoit point fait une nouveauté, en declarant M. le duc d'Orléans lieutenant-general; que ce n'estoit que luy continuer la charge qu'il avoit eue et qu'il avoit encore devant la minorité du Roy; que l'on ne devoit point craindre que l'authorité royale receust aucun préjudice entre ses mains; qu'il avoit toujours vescu d'une manière qui ne pouvoit faire soupçonner sa conduitte; qu'il avoit toujours eu tant de respect pour le Roy, que tout ce qui avoit porté quelque marque de la Royauté, luy avoit esté en grande considération, que *cesserat etiam Galbæ imaginibus*, enfin qu'après avoir fait connestre par ses actions qu'il etoit prince debonnaire, amateur de la Royauté et de l'Estat, on n'avoit pu mieux faire présentement que de mettre entre ses mains un pouvoir dont il avoit esté déjà revestu; que l'Estat avoit besoing que quelqu'un songeast à sa conservation, puisqu'il avoit perdu et continuoit à perdre sa fortune et sa splendeur sous un ministre incapable et declaré perturbateur du repos public; qu'il prioit M. le duc d'Orléans de se charger de ce soing-là et conclut à laisser au choix de S. A. les personnes qu'elle jugeroit nécessaire dans le conseil qu'elle vouloit establir. Il y eut deux advis: l'un, des conclusions des gents du Roy; l'autre, d'inviter M. le Chancelier à venir faire ses fonctions de chef du conseil du Roy, près de la personne de M. le duc d'Orléans. Il y avoit bien de l'apparence que puisque Monsieur avoit fait cette proposition à la Compagnie, il etoit bien assuré que M. le Chancelier y consentiroit, mais que c'etoit une condition

de la négociation que l'on avoit faite pour cela, afin qu'il parust qu'il ne l'avoit accepté qu'à la sollicitation du Parlement. Mais soit que la Compagnie appréhendast d'estre refusée, soit qu'elle jugeast à propos de ne s'en mesler pas, l'advis des conclusions fut suivy. Au sortir du Palais, Monsieur et M. le Prince alloient chez M. le Chancelier, qui accepta les offres de LL. AA. La harangue de M. Bignon, dont la probité est connue de tout le monde, et la declaration de M. le Chancelier sont à mon advis deux aussi rudes coups que pouvoit recevoir la Cour dans un temps comme celuy-ci. Il y eut bien quelques difficultés sur le reglement du conseil que l'on va faire, qui ne sont pas encore à present terminées, mais je pense que l'on y trouvera quelque tempérament. Ce conseil doit estre composé de plusieurs testes et de plusieurs personnes de différentes qualités, et c'est ce qui est cause des difficultés qui se presentent. MM. de Nemours, de Beaufort et de Ricey, comme princes, prétendent estre au-dessus de M. le Chancelier, et pour appuyer leur pretention, ils apportent l'exemple de M. de Longueville à qui M. le Chancelier mesme l'a cédé; mais outre qu'un mauvais exemple n'acquiert point de droit, c'est que M. de Longueville fut traitté comme dernier prince du sang, et à dire vray, la pretention des uns et des autres est tout à fait chimérique et sans fondement. Outre cette difficulté, il y en a encore une autre de ces messieurs entre eux; car M. de Nemours ne le veut pas céder à M. de Beaufort; M. de Ricey ne le veut pas céder à M. de Nemours, et on a beau alléguer que les uns peuvent estre souverains et les autres non, que les uns sont cadets et les autres aisnés, ce n'est point encore un point bien *decis* (?). Les mareschaux de France le disputent encore aux ducs et pairs, et c'est la contestation de M. d'Estampes avec les ducs dans les conseils de guerre. Les mareschaux pretendent l'avoir toujours emporté; enfin, Monsieur, ces choses ne sont pas encore réglées. MM. de Nesmond et de Maisons, presidens au mortier, entre-

ront dans le conseil; on dit que les presidens Viole et de Thou y auront aussi place; enfin, cette grande cohue servira à faire sçavoir tout ce qui se passera. On obligera les chefs à faire un conseil secret dans lequel se prendront les véritables résolutions, et cela en ce cas pourra servir à desgouter la meilleure partie des ministres. Demain il y aura une assemblée à l'Hostel de ville, dans laquelle on proposera les moyens pour faire subsister et fortifier les trouppes. M. le Prince après avoir visité aujourd'huy le camp, les a fait avancer du costé de Villeneufve. La Cour est toujours à Ponthoise qui attend l'issue de la negociation de M. Servient qui est allé en Normandie. On espéroit que M. de Longueville se déclareroit pour le Mazarin; mais le Bourgeois n'en veut point entendre parler. On croit que la Cour est assurée de la Bourgogne et qu'elle pourra bien y aller chercher un asyle; n'estant point assurée de la Normandie, dont elle tire pourtant près de cent mille escus par mois, ni de la Touraine; Tours n'estant pas résolu de recevoir le Mazarin une seconde fois.

Le Mazarin avoit fait proposer aux Présidents et Conseillers qui sont sortis de Paris de faire un parlement, et leur avoit fait porter parole que s'ils vouloient le tenir quinze jours, qu'après ce temps là il sortiroit de France; la confiance que l'on a à tout ce qu'il promet, est cause que ces messieurs n'en ont rien voulu faire. C'eust esté le Parlement des quatorze qui eust esté rudement frondé par celuy-cy. Chartres n'a pas voulu recevoir le Grand conseil. On va travailler à la levée des deniers pour le prix de la teste du Mazarin. Je vous envoye le tarif qui vous divertira sans doute; c'est la folie dont je vous avois parlé et qui fut faite sur la table de S. A. un soir qu'elle avoit pris une médecine. Elle y a travaillé et S. A. R. aussy, je m'assure que vous en rirez.

Sarrazin a raison de dire qu'on luy rend de bons offices auprès de M. le Prince, car il y est si bien qu'après qu'il eut leu

une lettre qu'il ecrivoit à M. Dupré à dessein qu'elle fust veue par Son Altesse, et celles qu'il ecrivoit à M. Courtin, dans lesquelles il dit que je suis un méchant homme et un fourbe, bien que j'affecte de paroistre sincère et franc, et que je débite icy des calomnies contre luy, S. A. se mit si fort en colère contre moy, qu'elle dit tout haut que Sarrazin etoit un fripon et qu'il luy feroit donner les estrivières. Voyez comme l'innocence est maltraittée!

Mandés-moy si M. de Corail vous ara rendu un pacquet dont il se chargea jeudi dernier avec ceux de S. A., parce qu'il y avoit des papiers qui importent à un de mes amis et des lettres que je serois bien marri qui fussent perdues, que j'ecrivois à M. le prince de Conti. J'en ay pourtant gardé la copie, parce qu'il m'importe qu'il les reçoive, comme je vous prie de faire garder ces mauvais billets, parce qu'ils me peuvent servir un jour à ce que je vous ay mandé.

Mademoiselle vous a ecrit et vous devés en estre bien glorieux. MM. de Saint-Romain, de Croissy et Courtin vous baisent les mains. Le dernier ecrit à M. le prince de Conti. Prenés la peine de luy donner sa lettre. Faites, s'il vous plaist, mes compliments à mon petit Prince, à madame de Tourville, aux trouppeaux et à nos bons amis, *y por los otros que se vagan*, etc. M. le comte de Fiesque est grand-maistre de l'artillerie, et S. A. R. a donné l'evesché de Poictiers à M. de Laval, frère de M. le prince de Tarente.

N° 11. — *A Paris, le 11me jour d'aoust* 1652.

Je vous ay déjà dit que lorsque vous ne receviez point de mes lettres par touts les ordinaires, vous ne vous en prissiés pas à moy, puisque je n'en laisse partir aucun sans vous informer assez exactement de tout ce qui se passe icy. Je vous suis fort obligé des assurances que vous me donnés de la continuation de votre amitié, vous n'en pouvés jamais avoir pour personne qui vous honore et qui vous estime plus que je fais, et quand vous rompés des lances pour moy, vous défendés le plus passionné serviteur que vous ayez. S'il n'y avoit point d'imposteurs au monde, vous ne seriez pas en cette peine-là, et je n'aurois pas le regret d'apprendre que LL. AA. sont si désavantageusement préoccupées contre moy qui n'ay jamais manqué et qui mesme ne me sens pas capable de manquer jamais au respect que je leur dois ; il faudroit que j'eusse perdu l'esprit, si repoussant par des vérités les calomnies de mes ennemis, je m'allois attirer de gayeté de cœur l'indignation des personnes de cette qualité. Quelque amitié qu'elles puissent avoir pour ceux qui m'ont attaqué par leurs lettres, je sçay fort bien distinguer les intérests des uns et des autres, et je ne seray pas dans cette rencontre plus maladroit que celui qui perça le serpent sans toucher le corps auquel il estoit attaché. Mais puisque M. le P. de Conti s'est plaint à vous de ma conduitte, je pense qu'il est assez à propos que je vous en rende compte en peu de paroles, afin qu'il vous soit plus facile de la justifier, et que ma défense ne vous coûte pas tant une autre fois. Il n'est pas besoing que je vous fasse ressouvenir de l'injure que l'on me fit à Bourdeaux lorsque l'on me soupçonna d'avoir eu part

à la chose du monde dont j'etois le moins capable et qui m'avoit touché le plus sensiblement. Vous estes tesmoing des outrages qui me furent faits en cette rencontre. Je veux croire que la relligion de madame de Longueville fut surprise; mais, cependant, elle escrivit icy qu'on ne doutoit point que je fusse coupable, et je passay pour criminel dans son esprit, parce que des gents dont le procédé n'a rien de celuy des hommes d'honneur luy avoient donné de mauvaises impressions. Vous sçavés ce que je fis pour faire parler les autheurs d'une si noire imposture, et je ne vous cachay point alors de quelle façon j'estois resolu de les traitter en cas que je les peusse decouvrir. Comme j'eus la satisfaction à Bourdeaux d'avoir parlé en homme d'honneur, et d'avoir obligé mes calomniateurs au silence, depuis que je suis icy, j'ay trouvé partout la satisfaction que je pouvois espérer, c'est-à-dire une approbation universelle de ma conduitte dont on estoit pleinement informé devant que je fusse arrivé. Lorsque j'etois sur le point de partir, vous sçavez que madame de Longueville vous pria de raccommoder Sarrazin avec moy. Vous sçavez ce que je vous repondis sur ce sujet et la declaration que je vous fis de ne vouloir jamais avoir aucun commerce avec un homme reconnu fourbe par tout le monde et de qui madame de Longueville mesme, durant qu'elle etoit à Stenay, avoit eu les derniers soupçons et certes avec grande raison. Je pense que vous avez sceu de quelle façon ce petit compagnon qui veut trancher du ministre, s'est conduit à mon egard depuis que je suis icy, en quels termes il a parlé de moy en présence de M. le Pr. de Conti et de madame de Longueville, avec d'autres petits messieurs dont véritablement la vie est sans reproche et desquels il n'y a rien à dire, mais aussi qui me sembloient n'avoir rien à dire de moy lorsque j'etois present. Vous avez peu apprendre par quelques lettres que j'ay ecrittes à Bourdeaux que Sarrazin, devant que je luy eusse fait sentir le poids de mes justes

reponses, avoit mandé plusieurs fois à M. Courtin (qu'il ne croioit pas de mes amis), qu'ils prissent bien garde à moy, que j'etois un méchant homme, grand fourbe quoyque j'affectasse de paroistre sincère; que je debitois des calomnies contre luy parce qu'il avoit empesché que M. le Prince de Conti ne payast les bulles de ma pension (chose qu'il m'avoit promise en presence de M. le comte de Maure), que ce que je disois de luy n'etoit que *sermones inopes rerum vocesque canoræ;* que M. Courtin avoit tort de me souffrir parler contre luy, puisqu'un bon amy en telles occasions *ignavum pecus arcet*.

Il est vray que j'ay pris la liberté d'ecrire à M. le Prince de Conti, et je pense luy avoir fait connoistre assez clairement que ce que je puis dire de Sarrazin ne sont pas des *sermones inopes rerum*, etc. Et, en effet, j'ay des informations en main suffisantes pour le faire pendre en bonne justice; et quand je voudray me divertir d'un *Salve* en Grève à ses dépens, je le puis faire, et quand je voudray mettre entre les mains d'un procureur général les papiers que j'ay, il ne peut se sauver que par une abolition. Dite-moy, s'il vous plaist, Monsieur, de quel droit Sarrazin m'offensera-t-il, sans que je repousse son insolence, et M. le Prince de Conti qui l'entend médire de moy qui suis absent, peut-il s'offenser si je réplicque par lettres et si je confonds la vanité de ce pied d'Escot? Tout ce qu'il y a icy de gents de qualité à qui j'ay communiqué la lettre que j'ay escritte à S. A. devant que de luy envoier, ont trouvé que j'avois raison et il me semble que les advis que je donnois à M. le P. de Conti de la conduitte infasme de Sarrazin, plus décrié à proportion de sa bassesse que n'est le Mazarin, méritoient une autre reconnoissance, et pour traitter ce fourbe comme il le mérite, est-ce offenser M. le Prince de Conti? Les intérets des patrons sont-ils inséparables de ceux de leurs ministres? Si cela estoit, nous serions criminels; mais je ne pense pas que S. A. avoue de porter les armes contre le Roy

pour les avoir prises contre le Vilain, ce seroit un mauvais exemple qu'elle nous donneroit. Pour moy, je ne pense pas avoir offensé le Roy en disant les véritez du Mazarin, et je ne pense pas avoir peu donner le moindre sujet de mécontentement à M. le P. de Conti en reprimant l'orgueil de Sarrazin qui n'est, en comparaison du Vilain, que *progenies terræ*. Enfin, je ne croy pas que S. A. voulût que je souffrisse les impertinences de Sarrazin, et je vous advoue que conservant toujours les respects que je dois avoir pour LL. AA., je ne me sens pas d'humeur à les souffrir. C'est un homme que je sçay fort bien, et depuis son berceau. Tachés de voir la lettre que j'ay escritte dont on se plaint, elle vous persuadera ce que je vous dis, et cependant elle ne vous apprendra pas la centième partie des choses que je sçay, dont la moindre est capable de le faire mourir de honte. Quant aux liaisons que LL. AA. disent que j'ay prises avec leurs ennemis, elles ne m'ont pas fait l'honneur de m'en donner la liste, je ne veoy point le Mazarin ni ses adhérents, je n'ay point de commerce avec M. le Cardinal de Retz, je n'en sçay point d'autre; je fais ma cour fort régulièrement à S. A. R., à Mademoiselle, à M. le Prince. Je veoy quelquefois madame de Chastillon, M. de la Rochefoucault, M. et madame la comtesse de Fiesque; je vais chez M. le comte de Béthune et dans toutes les autres compagnies où se trouvent touts les amis et les serviteurs de M. le Prince. Si parmi ces gents-là LL. AA. ont quelques ennemis, elles peuvent me les marquer. Pour moy, je sçay bien qu'elles protégent mes ennemis, qu'elles prennent plaisir à les entendre lorsqu'ils me déchirent; voilà ce que je sçay fort bien. Vous me ferés pourtant plaisir de les assurer que quoyqu'elles puissent faire contre moy, je ne me dispenseray jamais de mon devoir, et que ceux qui leur ont mandé que je manquois à ce que je leur devois ont faussement menti, puisque, au contraire, je pense estre de de tous ceux qui sont icy, celuy qui prend plus de plaisir à en

dire le bien et les avantages. Voilà, mon cher Monsieur, une grande lettre, et peut-estre bien ennuieuse, mais je pense que vous aurés la bonté de faire sçavoir à LL. AA. ce que vous trouverés à propos.

(*Sur une feuille séparée.*)

Saint-Estienne est de retour d'aujourd'huy de l'armée de Fuensaldagne avec La Boulaye, capitaine des gardes du duc de Lorraine. La maladie périlleuse du comte de Fuensaldagne, qui s'est fait reporter à Bruxelles, arrive assez à contre-temps; son armée s'est retirée. Il nous a pourtant laissé six mille hommes qui sont sur la rivière d'Aisne avec huit mille du duc de Lorraine. On dit assez secrettement que la Cour a envoyé à ce comte des propositions fort avantageuses pour la paix générale; qu'il les a envoiées en Espagne. Peut-estre a-t-il aussi adverti S. A. qui doit estre comprise dans ce traitté. Je sçay bien qu'après une conférence assez grande qu'elle a eue ce matin avec M. de Chavigny, on a parlé de faire faire un voiage à M. de S. Romain, et ce pouvoit bien estre pour aller à Bruscelles dans la conjoncture des propositions de la paix. On est toujours icy fort en colère contre le baillage de Ponthoise, soit disant parlement. Je vous envoye les arrets de part et d'autre. On fronde diablement ces MM. les sequestrés schismatiques de la Fronde parlementaire, et on les bat des propres armes dont ils s'etoient autrefois servis. Demain, les chambres s'assembleront, mais je ne pense pas que l'on prenne les dernières résolutions contre les faux-frères, parce que M. le duc d'Orléans n'i pourra assister à cause de sa goute : et je pense que l'on ne fera autre chose que de deputer à S. A. R. pour se condouloir avec elle de la mort de M. de Valois, qui mourut hier matin à sept heures. C'est une grande affliction pour tout l'Estat, mais particulièrement pour le palais d'Orléans. Je pense

que vous serés bien fachés de la mort de M. de Bouillon, qui mourut aussi avant-hier au soir. Je vous prie de vouloir bien faire tenir à MM. de Duras les lettres que je leur ecris sur ce sujet. On dit que le Cardinal doit partir demain après les remontrances qui devoient estre faites aujourduy par l'Auditoire de Ponthoise; d'autres disent vendredi, pour moy j'ay peine à croire qu'il veuille s'en aller et je pense qu'il n'a point d'autre dessein que de tromper ceux à qui il a fait faire un schisme. Nostre armée est toujours à S.-Cloud. Celle de M. de Thurenne (qui est à la Cour) est près de Pantin, c'est-à-dire à deux lieues d'icy et dit-on qu'elle veut prendre le poste de Charenton. M. de Langues a quitté le service de M. le Prince, il luy a remis son regiment: il se plaint de ce que S. A. ne l'a pas fait lieutenant genéral comme elle luy avoit promis. Le marquis de Clerembaut s'est aussi retiré, Chavagnac et le marquis de Villars; semblables retraittes de braves gens sont très-fascheuses.

Je vous prie de faire bien ma cour à M[me] la Princesse et à M. le Duc; mille compliments à M[me] de Tourville, à mes femmes ne filles, et aux trouppeaux de l'une et de l'autre couleur. Vous m'obligerés bien fort si vous me faites sçavoir les sentiments des divinités sur le chapitre des mortels. *Mil y mil recados al sennor baron.*

N° 12. — *A Paris, le* 15 *aoust* 1652.

Je vous ecrivis lundi dernier une lettre fort ample et je pense qu'après l'avoir leue vous ne blasmerés pas si fort ma conduitte. J'ay sceu de quelle façon on estoit aigri contre moy à l'hostel de Conti et à celuy de Longueville. J'ay sceu mesme que l'on y avoit ecrit que je faisois gloire de parler desavantageusement de LL. AA. Vous pouvés me croire et je vous le dis comme si j'estois devant Dieu, qu'il n'y a rien de plus faux et que je ne souhaitterois pour ma satisfaction autre chose sinon que LL. AA. pussent entendre de quelle façon j'en parle dans les occasions, et je veux bien repéter icy ce que j'ay dejà mandé à Bourdeaux, que quiconque a ecrit ou ecrira que lorsque je parle de LL. AA. je manque au respect que je leur dois a menti et mentira. Mais je ne pense pas qu'elles puissent trouver mauvais que je repousse les injures d'un homme comme Sarrazin. La lettre que j'ay ecrite à S. A. etoit pleine de veritez; je serois au desespoir si elle croioit que j'eusse eu la pensée de l'offenser, et il faudroit que je fusse fou pour ne pas separer le maistre d'avec le valet, un grand prince d'avec un très grand coquin. Il n'en use pas de la sorte, car dans un billet qu'il ecrit à M. de Trilleport, datté du 8 de ce mois, il luy mande que S. A. a tellement treuvé mauvaise la lettre que je luy ay ecritte, qu'elle a mandé à l'abbé Roquette de me dire que si je continuois à parler de Sarazin, elle me feroit coupper le nez. On ne m'a pas fait encore cette belle harangue, mais outre que la chose ne seroit pas facile, c'est que je ne pense pas que M. le Prince de Conti voulût me priver d'un nez qui me feroit faute et que j'ay porté fort hautement pour son service sans rien craindre, durant sa prison. On dit que dans cette lettre, S. A. me reproche de m'avoir donné cinq mille livres de rente en bénéfices, sçavoir: deux en un prieuré et trois en une pension.

Outre que S. A. n'a pas eté bien informée du bail du prieuré, je dis tout haut et je le diray que je ne le tiens point d'elle, mais de M. le comte de Bussi et de M. de Boucherat qui ne voulut point prendre son indult. Vous sçavez cette histoire. Il est vray qu'elle m'a fait l'honneur de me donner un parchemin qui ne m'a servi jusqu'ici qu'à me faire plaider ; voilà tout le bien dont je luy suis obligé, et j'ay la satisfaction qu'on dit partout que mes services (que je ne reproche point) valoient quelque chose. Je vous rends mille graces des marques que vous m'avez données de votre amitié : vous ne sçauriés aimer une personne plus reconnoissante et moins craintive. Je tascheray de veoir la lettre de Roquette et selon cela je prendray mes mesures. J'ay déjà cette consolation que tout ce qu'il y a de gents de qualité sont scandalizés d'entendre parler de cette lettre : et, pour la deffense que l'on fait de ne me point veoir, je vous jure qu'elle ne s'estend pas sur beaucoup de personnes. Quant au nez et aux oreilles de Sarazin, je retiendray tant que je pourray quelques lacquais qui me les veulent envoyer, car je porte respect au patron ; peut-estre que quelque jour il sera desabusé, et alors comme alors.

Je vous envoie une procuration pour un de mes amis dont j'ay envoyé à M. de Taranque quelque papier, parce qu'il s'agit de toucher quelque argent. Je vous prie de ne la donner qu'à quelque procureur bien solvable et qui soit de votre connoissance et de celle de M. de Taranque, à qui vous m'obligerés d'en parler ; et vous me manderés après, le nom, afin qu'on luy puisse ecrire de temps en temps pour sçavoir l'estat de l'affaire. Je vous prie de dechiffrer vous mesme à qui s'adresse la lettre de Philemon et de n'en parler à personne du monde. C'est pour 3. 9. 8. 7. 6. 15. 14. 24. 10 (Brequigny).

Lundi et mardi les chambres furent assemblées touchant le pretendu parlement de Ponthoise. L'affliction de S. A. R. et sa goute empeschèrent qu'elle ne pust venir au Palais, de sorte

que M. le Prince y vint tout seul. Après que lundi on eut arresté premièrement de faire une députation à S. A. R. pour se condouloir avec elle de la mort de M. de Valois, on mit l'affaire de Ponthoise en deliberation, et après que Belzar, pour les gents du Roy eut parlé et blasmé le procédé de ces messieurs qu'il qualifia de déserteurs, il conclud à leur donner quelque temps pour se reconnoistre. Il y eut divers advis : celuy du doyen qui estoit de suivre les conclusions, celuy de M. de Broussel de les declarer criminels de lèze-majesté, de rayer leurs noms du tableau, de leur faire le procès ; celuy de M. de Hodie, de les declarer eux et leur postérité incapables de tenir aucune charge de judicature, et d'entrer jamais dans la compagnie ; de noter leurs charges et leur résignation, afin qu'il eussent peine à en treuver, de rayer leurs noms du tableau, si dans huict jours ils ne venoient rendre compte de leurs actions, auquel cas on delibéreroit tout de nouveau pour veoir de quelle façon ils seroient traittés pour avoir fait un semblable establissement. Cet advis a esté suivy. Jamais il n'a paru dans le Parlement tant de chaleur ; jamais on n'y a deliberé avec tant d'emportement. Tout le monde donna quelque coup de bec au pretendu parlement de Ponthoise, et à ceux qui le composoient. M. Magdelaine avoit aussi eté d'advis de statuer dès à présent la peine contre ceux qui avoient fait cet establissement nouveau, et d'informer après des noms des particuliers. Peu s'en fallut que l'affaire ne passât par là ou par l'advis de M. de Broussel. Je vous avoue que je n'ay jamais remarqué tant d'aigreur dans la compagnie. Et je tiens qu'il seroit peut-estre plus facile de raccommoder avec elle le Mazarin que ceux qui ont quitté. Vous en jugez assez les raisons ; car ce royaume etant un royaume de conséquences, il est certain que d'autres ministres à l'advenir s'en pourront prévaloir, et quand ils voudront faire faire tiranniquement le procez aux princes, ducs et pairs et aux autres privilégiés, au lieu de prendre des commissaires, ils feront de

semblables parlements, car ils treuveront bien toujours douze ou quinze corrompus.

Les Ponthoisiens ont fait leurs remonstrances contre le Mazarin qui avoient esté concertées avec luy. Le Roy fit dabord réponse qu'il feroit sçavoir sa volonté par escrit. Il l'a faitte, je vous l'enverray par la première ordinaire. C'est Jules luy-mesme qui l'a composée, c'est son panégyrique qui finit par le consentement que S. M. donne à ce qu'il s'en aille, quoyqu'il luy soit fort necessaire. Cependant, après avoir fait quelques grimaces publiques pour cela, il n'est pas encore parti, et il a remis son voiage à ce que l'on dit, à samedi prochain. On dit qu'il veut aller à Compiegne, et de là prendre sa route pour se retirer. Cependant la Cour qui n'agit que par ses ordres, a fait commandement à la chambre des Comptes de sortir de Paris pour venir s'establir à Beauvais, à la cour des Aides de venir à Laon, ce me semble ; au Chastelet d'aller à Saint-Denys, et aux Echevins de la ville de s'y rendre afin de proceder à l'election du prevot des marchands. J'avois bien ouï dire autrefois qu'on mettoit Villejuif dans Ponthoise ; mais Paris dans Ponthoise, il n'appartient qu'au Vilain. Peut-on croire qu'il ait grande envie de partir, puisqu'il donne de si beaux ordres. Cependant, s'il s'en va, il faudra faire la paix. S. A. R. qui est fort lasse de la guerre, mettra bas les armes tout aussi tost, et pour moy je ne sçaurois m'empescher de croire que l'on ne traitte, veu la grande lethargie dans laquelle demeurent les six mille hommes du Roy, et les trois mille hommes des Princes, le peu de diligence que l'on fait pour lever les taxes des portes ; enfin, de la lenteur de la guerre, je juge de la paix. Fuensaldagne s'est retiré, les six mille hommes qu'il donne sont encore près de la rivière d'Aisne avec les trouppes du duc de Lorraine qui traitte toujours de tous les costez. Il a ecrit à M. le duc d'Orléans qu'il etoit serviteur de S. A. R. et qu'il etoit pret de tout faire pour elle. Il a mandé à M. le Prince qu'il etoit son serviteur, mais qu'il s'en tenoit à ses

places. Je vous ay dejà mandé que Saint Romain pourroit bien faire quelque voiage; si ce n'est en cour ce pourra estre en Flandres, et si les choses se tiennent disposées à faire la paix generale, il y aura icy des gents qui tacheront de se faire nommer pour traitter les interests de S. A. Souvenez-vous que Saint Romain et M. de Croissy ne s'oublieront pas (cecy entre nous, s'il vous plaist), et si on vous a donné quelque parole, faites en ressouvenir le monde de temps en temps.

Avant hier, S. A. m'envoia querir le soir et m'ayant retenu à soupper me parla de l'affaire de Sarazin. Il me dit que c'estoit un grand frippon et un grand voleur, et que sans doute il auroit mal interpreté à Monsieur son frere ce que je lui avois ecrit, qu'il falloit que je luy ecrivisse, mais qu'il vouloit voir ma lettre auparavant (1). Si ce que l'on m'a dit de la lettre de M. le P. de Conti est vray, j'auray peine à me resoudre à luy ecrire. La retraitte de M. de Lauques et des autres ne fait point de bien parmi les trouppes de ce païs-cy. Je ne doute point que S. A. ne vous mande des nouvelles du comte de Harcour; comme j'etois auprès d'elle, on amena l'escuyer de Lillebonne qui avoit été fait prisonnier. Par les lettres de ce Prince lorrain, ecrittes au Mazarin, on apprenoit qu'ils etoient fort empeschez de leur contenance, que leur infanterie etoit reduitte à sept ou huit cents hommes, leur cavalerie, au plus à mille vedettes, et qu'ils avoient perdu toutes les places du Perigord. Continuez moy l'honneur de votre amitié, et me croyez très-veritablement tout à vous.

Faites part des nouvelles à Mme de Tourville et à nos amis.

(La suite a un prochain numéro.)

(1) Dans une lettre à Lenet du 15 août 1652, le prince de Condé dit: « Je suis bien fasché de l'affaire de Marigny. Il a fait une faute qui n'est » pas pardonnable, mais mon frère le cognoit, et sçait ses emportements » ordinaires. Il l'a bien servy autrefois et cela merite bien qu'il l'excuse, » (ou) « *meriteroit quelque excuse.* »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU CABINET HISTORIQUE.

Revue universelle des arts, publiée par Paul Lacroix (bibliophile Jacob).

Paraît simultanément à Paris et à Bruxelles, le 15 de chaque mois, par livraison de cinq feuilles gr. in-8, et forme chaque année deux forts volumes.

Prix : un an, 15 f. ; dép., 18 f. ; étrang., 20 f.

Bureaux : quai Voltaire, 9, chez M. France, libraire.

L'Athæneum français. revue universelle de la littérature, de la science et des beaux-arts, paraissant tous les samedis, par livraisons de 3 feuilles ordin. in-4.

Depuis le 1er janvier 1855, l'*Athæneum* a ajouté à sa publication, sans supplément de prix, un bulletin archéologique paraissant tous les mois, avec des figures sur bois et sur métal.

Prix : 1 an, 25 f. ; dép., 29 f ; étrang., 32 f. 50

Bureaux : rue Mazarine, 9.

Journal général de l'instruction publique et des cultes.

Ce journal, qui contient une partie officielle et une partie non officielle, paraît deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Il publie tous les mois quatre bulletins supplémentaires : deux bulletins de l'instruction primaire, un bulletin des cultes et un bulletin des sociétés savantes. — *Rédact. en chef*, M. Ch. Louandre.

Prix : un an, 30 f, ; départ., 36 f.

Bureaux : rue de Grenelle-St-Honoré, 45.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. — Documents historiques et originaux, XVe, XVIIe et XVIIIe siècle.

Prix : un an, 13 f. ; dép., 15 f. ; étrang., 15 f.

Bureaux : rue Sainte-Anne, 30.

Bulletin du Bibliophile — Revue mensuelle publiée par J. Téchener. (Paraît depuis 1834.)

Prix : un an, 12 f. ; dép., 14 f. ; étrang., 16 f.

Bureaux : 20, place de la Colonnade-du-Louvre.

Revue du Lyonnais. — Recueil mensuel historique et littéraire.

Paraît le 1er jour de chaque mois, par livraison de 5 feuilles gr. in-8, et forme deux beaux vol. par année. — *Réd. en chef*, Aimé Vingtrinier.

Prix : un an, 20 f. ; départ., 24 f.

Bureaux : Lyon, quai Saint-Antoine, 36 ; Paris, Dumoulin, quai des Augustins, 13.

Revue de l'Académie de Toulouse et des autres Académies de l'Empire. — Recueil mensuel rédigé par une société de professeurs et d'hommes de lettres, sous la direction de M. F. Lacointa.

Cette Revue, outre ses articles de fond, donne les nouvelles des Académies ; les comptes rendus des cours publics, des distributions de prix ; bulletins bibliographiques ; histoire des sociétés savantes et des grands établissements d'instruction publique du midi de la France ; études biographiques sur les hommes célèbres, etc., etc.

Paraît une fois par mois, et par livraisons de 100 à 120 pages in-8.

Prix : un an, 20 f. ; départ., 25 f.

Bureaux : Toulouse, rue du Sénéchal, 8 ; Paris, Désobry, rue des Maçons-Sorbonne, 1.

La Picardie — Revue littéraire et scientifique publiée sous les auspices des académies et sociétés savantes des départements de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

L'archéologie, l'histoire, la philosophie et la littérature sont les principales matières de ce recueil. — *Réd. en chef*, A. Dutilleux. — *Administrat.*, Lenoel-Hérouart.

Paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 3 feuilles in-8, formant par année un volume de 5 à 600 pages.

Bureaux : Amiens, rue des Rabuissons, 10 ; Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

La Haute-Marne. — Revue champenoise paraissant le jeudi de chaque semaine. — *Rédact. en chef*, Carnandet, bibliothécaire. — *Direct.*, C. Cavaniol.

Prix : un an, 12 f. ; départ., 14 f.

Bureaux : à Chaumont, rue de l'Ange, 5.

OUVRAGES PARUS DEPUIS PEU.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux, 3e éd., entièrement revue sur le manuscrit original et disposé dans un nouvel ordre par MM. de Monmerqué et Paulin Paris. *Paris, Téchener.* — (Les 4 premiers vol. sont en vente.) — Prix du vol..... f. 7 c. »

Iconographie historique. — Notice d'un manuscrit souabe de la bibliothèque de Stuttgart, contenant la relation des voyages faits de 1453 à 1457, en Europe, en Asie et en Afrique, par G. d'Ébingen, chevalier, accompagnée de neuf portraits peints d'après nature.....; par M. Vallet de Viriville. Paris, Didron. — Prix .... 5 »

Recherches iconographiques sur Jeanne Darc, dite la Pucelle d'Orléans : analyse critique des portraits ou œuvres d'art faits à sa ressemblance. 1855. — Paris, Dumoulin. — Prix.................. 2 »

Nouvelles recherches sur la famille et sur le nom de Jeanne Darc, accompagnées de tableaux généalogiques et de documents inédits. — Paris, Dumoulin, in-8. — Prix.... 2 »

Agnès Sorel, étude morale et politique sur le xve siècle, par le même. — Paris, Dumoulin, in-8 .... 2 »

La Mer Noire au moyen age. — Caffa et les colonies génoises de la Crimée, par Sainte-Marie Mévil. — Paris, E. Dentu, 1856.......... 1 50

Chronique de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre (918-1203), textes latin et françois en regard, revue sur huit manuscrits, avec notes, cartes, glossaires et tables, par le marquis de Godefroy-Ménilglaise.—Paris, J. Renouard, 1855, in 8.......................... f. 8 c. »

La vie et passion de monseigneur Saint-Didier, martir et evesque de Lengres, joué en la dicte cité l'an mil cccc xx et deux, composé par vénérable et scientifique personne Maistre Guillaume Flamand, chanoine de Langres : publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Chaumont, avec une introduction, par J. Carnandet, bibliothécaire de Chaumont. — Paris, Téchener, 1855. — Prix .... 7 »

Notice historique sur Edme Bouchardon, suivie de quelques lettres de ce statuaire : publiées pour la première fois d'après les originaux, avec un portrait et un autographe, par J. Carnandet. — Paris, Téchener. — Prix .... 2 »

Histoire de la ville de Chalons-sur-Marne et de ses intitutions, depuis son origine jusqu'en 1789, par M. Ed. de Barthélemy. — Paris, Téchener, 1854. — Prix........... 6 »

Note sur les archives de l'hôtel-de-ville de Verdun (Meuse), par Ch. Buvignier. — Metz, 1845, et Paris, Téchener. .... 2 »

Histoire de Chaumont, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ornée de plans et de vignettes, par Émile Jolibois. — Chaumont, 1855, et Paris, Dumoulin, in-8... 6 »

Adam, représentation de la chute du premier homme, imitation libre de la première partie du drame anglo-normand du xiie siècle, que M. Victor Luzarche a publié pour la première fois en 1854, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tours. — Paris, A. Wittersheim, 1853.

Se distribue *gratis*, au bureau du *Cabinet historique* : **Le Catalogue imprimé d'un médaillier a vendre**, composé de 850 pièces — (argent, gr. et moyen bronze). Suites consulaires et impériales. — Belle conservation.

LE

CABINET HISTORIQUE

Paris. — Imprimerie de Wittersheim, rue Montmorency, 8.



LE CABINET HISTORIQUE

REVUE TRIMESTRIELLE

Contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues,

LE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS

QUE RENFERMENT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

TOUCHANT L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE

ET DE SES DIVERSES LOCALITÉS

AVEC LES INDICATIONS DE SOURCES, ET DES NOTICES SUR LES BIBLIOTHÈQUES

ET LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

SOUS LA DIRECTION DE LOUIS PARIS

Ancien bibliothécaire de Reims, chevalier de la Légion d'honneur.

TOME PREMIER

DEUXIÈME PARTIE. — CATALOGUE



PARIS

AU BUREAU DU CABINET HISTORIQUE

RUE D'ANGOULÊME-SAINT-HONORÉ, 27.

—

1855

TABLE DE MATIÈRES

CATALOGUE GÉNÉRAL.

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

DOCUMENTS ET MANUSCRITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE.

AVIS.

Nos souscripteurs ont pu remarquer une irrégularité dans la pagination des trois premières livraisons du *Cabinet historique*. Il faut en attribuer la cause aux tâtonnements qui accompagnent d'ordinaire les entreprises du genre de celle-ci. La partie des documents inédits se suit sans solution de continuité, de la page 5 à la page 206, et trouve pour notre premier volume son complément dans le présent numéro. Quant à la partie du *catalogue*, par suite de la détermination que nous avons prise, seulement avec le deuxième numéro, de faire deux paginations, elle est restée acéphale, c'est-à-dire sans commencement, et ne s'ouvre qu'à la page 55. Afin d'y remédier et de lui donner les 54 pages qui lui manquent, nous aurions pu revenir sur l'histoire de Champagne, dont nous n'avons indiqué qu'une partie des titres; mais on réclame de nous plus de variété, et nos abonnés de l'étranger souhaitent que nous donnions quelque place aux documents qui intéressent leur pays. Pour combler la lacune que nous venons de signaler et répondre autant qu'il est en nous au vœu de nos correspondants, nous commençons ici le catalogue des documents relatifs à l'histoire étrangère. L'Allemagne, dont l'histoire se mêle si souvent à la nôtre, réclamoit une part de notre publicité. La recherche que nous avons faite des textes allemands ou françois qui se rattachent à son histoire a été productive : l'espace dont nous disposons ne nous permet pas d'épuiser la matière. Quoi qu'il en soit, ce que nous en publions aujourd'hui servira d'introduction au *Catalogue général des manuscrits et documents relatifs à l'histoire de l'ancienne France,* et remettra au complet la pagination de notre premier volume.

ALLEMAGNE.

MANUSCRITS ET DOCUMENTS INÉDITS CONCERNANT L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE DE CE PAYS.

Histoire générale.

1. Cosmographie. Description de l'empire d'Allemagne, 1 v. in-fol. pap. lignes long., XVIIe siècle, de 100 feuillets. (Anc. f. 6815².)

On y trouve une histoire assez exacte de la formation des nombreuses souverainetés qui composent l'Allemagne, avec la table généalogique des empereurs et des rois de Bohême, de Hongrie et d'Espagne, de la maison d'Autriche, issues de l'empereur Rudolphe.

2. Description sommaire de l'empire d'Allemagne, des Républiques des Suisses, Provinces unies et autres États du Nord, par Théod. Godefroy. (Anc. f. 1167. — Le même. *Ib.* 1170.)
3. Description sommaire de l'empire d'Allemagne, des royaumes de Danemarck, Suède et Polongne et du grand-duché de Moscovie, par Théod. Godefroy. Ms. s. p. in-fol. (Dup. 20.)
4. Catalogue alphabétique de tous les duchés, comtés, marquisats, etc. d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, etc. (S. Magl. 24.)
5. Voyage en Allemagne, Italie, Hollande et Angleterre. (F. G. Saint Germ. 63.)
6. Genealogiæ regum Francorum, Vandalorum, Gothorum, aliorumque. (F. lat. 4921.)
7. De Francis, seu Germanis et eorum origine: sive commentatio in qua author adstruere conatur, non e Germania Francos, sed Germanos e Francis esse oriundos: Celtarum nativum et proprium nomen esse: Gallorum et Galliæ, Francorum deinde Germanorum et Allemannorum adscititia atque indita. Præmittitur præfatio ad Philippum Huraltum, Chivernii comitem, Franciæ concellarium. Ms. du XVIe sec. (F. lat. 6026.)
8. Histoire de Jules César d'après ses commentaires et les récits de Lucain, Salluste et Suetone, 1 vol. in-fol. max. (Anc. f. 6910.)

C'est en effet un texte d'histoire romaine, mais à partir du folio 238 jusqu'au folio 246 et dernier, on y trouve tous les empereurs qui ont été depuis Octavien jusqu'à Frédéric III, mort en 1493.

9. Liste des Empereurs romains jusqu'à la mort de Frédéric II. (Anc. f. 7160.)

C'est la même liste que dans le manuscrit 6910, mais le texte offre quelques précieuses variantes.

10. Histoire chronologique des rois de Danemarck, des entreprises, conquêtes et faits mémorables des Danois en France, en Flandre, en Angleterre, en Suède, en Allemagne, des révolutions arrivées en Angleterre, Danemarck, Suède et Norwége, et des changements en fait de religion, de 885 à 1201. Texte Allem. (Sup. 213.)

11. Tractatus de diplomatibus, sigillis et numismatibus imperatorum et regum Germaniæ, sive Romanorum; authore Joanne Hardouin, soc. Jesus. — Tractatus de diplomatibus regum Francorum, eodem authore. — Numismata selecta Cæsaris Dictatoris et ejusdem res gestæ, excerptæ ex Plinii secundi libris, authore eodem Joan. Hardouin. XVIIIe siècle. (F. lat. 6226^a.)

12. Le livre de Blason, allemand. (Bib. de l'Ars. Hist. 804^a.)

13. Suite des empereurs d'Allemagne, leurs titres, qualités; abrégé de l'histoire d'Allemagne. in-4°. (Arsen. hist 639^b.)

14. Histoire de l'empire germanique jusqu'à l'an 936. 1 vol. in-fol. (Sup. 1880.)

15. Remarques sur l'empire, 2e partie. (G. S. Germ. 194.)

C'est un extrait ou une table des matières d'un ouvrage plus étendu.

16. Essai historique sur l'Allemagne. In-4°. pap. XVIIIe siècle. — (Sup. 2591.)

17. Supplément à l'histoire de l'empire d'occident, tiré des chroniques du mont Cassin. (S. Vict. 959.)

18. Allemagne. Pièces diverses. (Gaign. 679^4.)

19. Cy-après devise comment et en quantes manieres les princes d'Allemagne sont faits et créés empereurs. in-4°. (Arsen. hist. 369^a.)

20. Les princes allemands traitent avec les princes étrangers. (Dup. vol. 10. 99. 436. 39. 587.)

21. Traité entre les empereurs d'Allemagne et les rois de France, et autres pièces y relatives. (Brien. 88.)

22 Traités de paix avec les empereurs, princes et états d'Allemagne. (H. S. Germ. 209.)

23. Traités entre les empereurs d'Allemagne et les rois de France, avec plusieurs mémoires, etc. (G. S. Germ. 45.)

24. Mémoires sur les affaires d'Allemagne dans leur rapport avec celles de la France. 2 vol. in-4°, XVIIe siècle. (Sup. fr. 1647a.b.)

25. Mémoires pour l'histoire d'Allemagne contenant lettres et traités et autres pièces au nombre de 58. (Dup. 10.)

26. Concordat d'Allemagne. (Dup. 468.)

27. Lettres, actes et mémoires concernant les empereurs d'Allemagne et les électeurs de l'empire, ensemble les traités des empereurs avec les princes de l'empire et autres seigneurs allemands. (Brien. 87.)

28. Lettres, actes, mémoires concernant les empereurs d'Allemagne, leur élection, les électeurs de l'empire, ensemble les traités d'entre l'empereur, les princes de l'empire, et autres seigneurs allemands. (Seril. 62.)

29. Allemagne. Lettres, actes et mémoires concernant les empereurs d'Allemagne et les électeurs de l'empire. (S. Germ. 1169. — Le même. G. S Germ. 34.)

30. Des électeurs de l'empire et de l'élection du roi des Romains. (Anc. f. 1571.)

31. Recueil de pièces sur les électeurs de l'empire; sur le patriarche d'Aquilée, etc. (S. Germ. 1416.)

32. Les ordonnances des officiers de l'empereur. (Bal. 7905³)

33. Titres et papiers de fiefs assis et diverses prevostez et meslanges. (Lor. 9597c.)

34. Divers mémoires pour l'Allemagne. (Dup. vol. 222.)

35. Divers mémoires pour l'histoire d'Allemagne. (*Ib.* vol. 541.)

36. Titres et mémoires d'Allemagne. (*Ib.* vol. 436.)

37. Plusieurs mémoires et pièces concernant l'Allemagne. (*Ib.* vol. 605.)

38. Relation d'Allemagne, par Godefroy. (Anc. f. 10083².)

Histoire des Empereurs.

39. État de l'empire d'Allemagne, depuis Charlemagne jusqu'en 1636. (Ne De. 154.)

40. Histoire de l'empire d'Occident, jusqu'à l'année 1024, sous le règne d'Henri II, par Ditmar, evêque de Mersbourg. (S. Vict. 959.)
41. Vie de l'empereur Conrad le Salique, par Vippon. (*Ib.* 960.)
42. Histoire de l'Empire, de 1043 à 1077, par Lambert d'Aschaffen bourg. (*Ib.*)
43. Vie de l'Empereur Henri IV, par Othon. (*Ib.*)
44. Histoire de l'Empire, de 1077 à 1139, par Berthold. (*Ib.*)
45. Histoire de l'empire d'Occident, depuis 1146 jusqu'en 1515, par divers auteurs. (*Ib.* 962.)
46. Chronique contenant la vie et fin malheureuse de Herman, dernier comte de Wintzenburgk, en 1153 : tirée des anciennes pièces authentiques, par Jean Letzenar Hardesficus. (Allem.) (Sup. 570.)
47. Der Schwabenspiegel. Constitution de l'Empire, sous la dynastie de Frédéric Ier. — Texte allemand : publié dans le *Thesaurus* de Schiller. 1 vol. in-4. parch. 137 feuil. (Sup. 1197.)
48. Epistola presbyteri Joannis, quam misit imperatori Frederico Barba Rubea. (F. lat. 6244ᵃ.)
49. Copia privilegiorum concessorum civitatibus Lombardiæ per imperatorem Fredericum, anno 1183, et forma juramenti ipsi imperatori præstandi. — Texte du xiv^e^ sec. (F. lat. 5414ᵃ.)
50. Gervasii Tilleberiensis, regni Arelatensis Marescalli, otia imperialia ; sive orbis ejusque mirabilium descriptio, Ottoni IV, Romanorum imperatori nuncupata : libris tribus. — Texte du xive sec. (F. lat 6488.)
51. Catalogus romanorum imperatorum, ab Octavio Augusto ad Fredericum II. (F. lat. 4910.)
52. Bulle d'or de l'Empereur Frédéric II. (S. Germ. 812.)
53. Lois et constitutions impériales avec la bulle d'or. — Texte allemand. (Colb. 7829³.)
54. Recueil de pièces sur les affaires d'Allemagne, de 1275 à 1633. (Miss. étr. 244.)
55. Recueil des traités de paix, d'alliance, etc., concernant l'Allemagne, la Bohême et la Hongrie, depuis l'an 1294 jusqu'en 1636. (Sorb. 1014 et 1015.)
56. Donation par l'empereur Albert à son fils Rodolphe, des duchés

d'Autriche, Styrie, etc., à cause du mariage qui devoit se faire entre lui et Blanche, sœur du roy Philippe le Bel, 1299. (Dup. 649.)

57. Déclaration de l'empereur Albert de l'union à l'Empire des comtés de Hollande, Zélande et Frize, 1300. (Dup. 39.)

58. Traité entre les empereurs et les rois de France, de 1306 à 1609. (Brien. 5.)

59. Relatio fratris Nicolaï, episcopi Botrontinensis, facta Clementi papæ V, de rebus gestis in Italiâ per Henricum VII, imperatorem, ab anno 1310, usque ad annum 1313. xiv° sec. (F. lat. 6027.)

60. Flores chronicorum fusiores et breviores, sive catalogus pontificum romanorum a beato Petro ad Joannem XXII, et romanorum imperatorum a Julio Cæsare ad Ludovicum Bavarum : authore Bernardo Guidonis. (F. lat. 4979.)

Il y a un grand nombre d'exemplaires de ce recueil.

61. Anonymi chronica de translatione imperii ad Germanos. — Bulla aurea Caroli IV. — Leges promulgatæ in curiâ metensi, per Carolum IV imperatorem, anno domini 1356. — Forma coronationis et de benedictione et coronatione imperatricis. (F. lat. 4931[a].)

62. Sauf conduit (en latin) donné par l'empereur Charles IV à Iolande, comtesse de Bar, 1355, 19 nov. — (Lor. 192.)

63. Sauf-conduit, en latin, de l'empereur Charles IV à Robert, marquis du Pont, pour le venir trouver et s'en retourner, 1356, 18 déc. scel. — (Lor. 192.)

64. La venue de l'empereur Charles IV, en France, avec miniat. vél. (Arsen. Hist. 643.)

65. Beneventi de Rambaldis liber augustalis de vitis Cæsarum usque ad Venceslaum. (F. lat. 5010.)

66. Mandement de l'empereur Venceslas, roi des Romains, à Jean, duc de Lorraine, d'avoir égard aux droits de l'ordre Teutonique dont la maison de Bekingen dépend, etc. (s. date), et autres pièces y relatives. (9597[B], f° 3071.)

67. Venerabilis viri magistri Alani Quadrigarii ad Sigismundum imperatorem epistola de fœdere cum rege Franciæ ineundo. (F. lat. 8757.)

68. Caroli VII epistolæ ad electores Imperii de pace vel libertate ecclesiarum. (*Ib.* 5414[A].)

69. Caroli VII epistola ad Sigismundum, ducem Austriæ, de matrimonio ejus cum Alienorâ filia regis Scotorum. (F. lat. 5414[A].)

70. Lettres (en allemand) au sujet de la terre des Monts, au pays de Bar, de 1422 à ..... (Lor. 190.)

71. Neuf lettres sur parchemin, (en allemand) qui sont traités appointemens et accords faits entre Adolphe duc de Desmonts, et Robert Desmonts son fils, avec Charles duc de Lorraine, Louis cardinal de Bar et René d'Anjou, duc de Bar et marquis du Pont, touchant les guerres qu'ils avoient eues ensemble au sujet du marquisat de Pont-à-Mousson que le dernier duc prétendoit lui avoir été donné par l'empereur, comme acquis à l'Empire, après le décès d'Édouard duc de Bar, mort sans enfans... 1422. (Lor. 190.)

72. Comment on fait un empereur de Rome, un roi d'un nouveau royaume, etc. xv[e] siècle. (Anc. f. 10385[2].)

73. Cérémonies de la création d'un empereur. xv[e] siècle. (Anc. f. 7910[3].)

74. Æneæ Sylvii, Senensis episcopi, historia de rebus gestis Frederici III imperatoris: præmittitur Joannis Antistitis Tridentini, in hancce historiam præfatio ad Maximilianum Frederici filium. xv[e] siècle. (F. lat. 6028.)

75. Rerum sub imperatore Frederico III gestarum historia, authore Æneâ Sylvio. (xv[e] siècle.) (F. lat. 6221.)

76. Charoli VII epistolæ ad Fredericum III imperatorem, ut in libertatem restituat Sigismundum ducem Austriæ et Ludovicum ducem Bavariæ, anno 1438. (F. lat. 5414[A].)

77. Trève signée de Maximilien, duc d'Autriche, avec Louis XI. Orig. (Anc. f. 8449.)

78. Frederici III imperatoris epistola ad Ludovicum ducem Sabaudiæ, anno 1447. (F. lat. 5414[A].)

79. Sentence en latin des magistrats de Besançon en faveur de Nicolas de Vienne, contre Jean Mankitt de Fong, dont les différends leur avoient été renvoyés par l'empereur Frédéric, 1451, 11 août. (Lor. 192. L. Empire n° 4.)

80. Enumeratio principum et legatorum qui comitis Ratisponæ, tempore Frederici III, anno 1454, pro fœdere contra Turcham inter-

fuerunt.—Anonymi oratio in dieta Ratisponensi habita, quâ causa convocationis innotescit. (F. lat 6225.)

81. Vidimus en latin de 1485 des lettres d'investiture données par l'empereur Rupert à Charles duc de Lorraine, son gendre, pour l'advocatie de Tholey et Yve, etc., 1406, 10 et 13 janvier 1585, scellé. (Lor. 192. L. Emp., n° 3.)

82. Traitez des princes allemands avec les autres princes de 1483 à 1640. (Mortem. 18.)

83. Relatio adventus domini imperatoris Frederici ad urbem Romam anno Domini 1452... xv° sec. (F. lat. 6029.)

84. Petri de Andlo, præpositi Lutenibacensis ecclesiæ, libellus de Cæsarea monarchia ad Fredericum III, imperatorem : præmittitur ejusdem carmen in laudem studii Basileensis. (F. lat. 6030.)

85. Reprises du duc Charles pour la terre de Falckenstein à l'empereur Maximilien II, à laquelle est insérée celle du duc Jean à l'empereur Frédéric en 1458. 1567. — Texte allem., (Lor. 193.)

86. Lettres de l'empereur Maximilien, en allemand, au duc René, pour faire exécuter la sentence de ban prononcée contre Haman et Welcher, comte de Linanges, pour la rébellion contre la sentence rendue en faveur de Marguerite de Limoges, leur sœur. 1500. (Lor. 192. L. Emp., n° 8.)

87. Mandement de l'empereur Maximilien adressé aux membres de l'empire pour tenir prêts à Constance les sommes et troupes réglées par contient à la diette dudit lieu, à l'occasion de la guerre contre le roy de France, adressé au comte de Blamont : en allem. impr., de 1507. (Lor. 192. L. Emp., n° 9.)

88. Michaëlis Coccini de rebus Maximiliani, Romanorum imperatoris in Italia gestis libri tres, ad Henricum Bebelium, Justigensem : ad calcem subjiciuntur Bebelii aliorumque poetarum carmina, in laudem Coccinii. Com. du 16e sec. (F. lat. 6031.)

89. Traité de paix entre le roi Charles VIII et le roi des Romains, signé à Senlis le 23 may 1493. (Gaign. 469². p. 189.)

90. Traité du commerce entre Henri VII d'Angleterre et l'archiduc d'Autriche, 1495. (Dup 152.)

91. Propositions faites aux électeurs de l'Empire par les ambassadeurs du roi très-chrétien pour prouver que le roi de France

peut être élu roi des Romains, quoiqu'il ne soit issu ne parti de Germanie. (Min. 32.)

92. Vie de Philippe archiduc d'Autriche et de Jeanne sa femme; leurs voyages en Flandre et Espagne en 1501 à 1506. (Dup. 503.)

93. Manifeste de l'empereur Maximilien sur ses préparatifs pour son voyage en Italie pour son couronnement et sa déclaration de guerre contre la France et les Vénitiens : adressé au comte de Blamont, en allemand, 1508. (Lor. 492. L. Emp., n° 10.)

94. Anciens traités avec les maisons de Bourgogne et d'Autriche. (9851[55].)

95. Traité de Cambray, 1516, entre l'empereur Maximilien I[er] et Charles, roi d'Espagne, d'une part, et le roi François I[er] de l'autre, avec les pièces relatives audit traité. (S. Vict. 1087.)

96. Procès-verbal de la conférence tenue entre Gravelines et Calais, par les commissaires du roi et des archiducs, touchant le canal pour Gravelines, que faisoient faire lesdits archiducs. 1618. (Brien. 325.)

97. Sommaire des voyages faits par Charles-Quint, empereur, depuis l'an 1514 jusqu'en 1551, recueilli et mis par écrit par Jean de Vandenesse, contrôleur, qui avoit suivi Sa Majesté en tous sesdits voyages., in-fol., pap. (Bibl. de Reims. O. 872.)

98. Mandement de l'empereur Charles V au duc Antoine pour fournir son contingent, 1531. (Lor. 192. L. Emp. n° 24.)

99. Cahier en parchemin contenant le renouvellement du traité précédent de Nuremberg, 1543, en allem. (*Ib. ib.*, n° 26.)

100. Histoire et vie des princes de la maison d'Autriche, avec leurs portraits jusqu'à Charles V, par Jean Franco. (Anc. f. 10197[2].)

Ce vol. qui est enrichi d'un grand nombre de fort curieuses miniatures est intitulé au dos de la reliure : *Lignée d'Autriche.*

101. Procès-verbaux des cinq conférences entre les députés de Charles V et ceux de François I[er] à Calais. (1521.) (S. G. 844.)

102. Remontrances à l'empereur Charles-Quint, sur la reddition du duché de Milan. (Suppl. 311.)

103. Histoire d'Allemagne par forme d'annales de 1520 à 1630. (S. Vict. 963.)

104. Conférences de Calais en 1521, entre les députés de Fran-

çois Ier et ceux de Charles-Quint. (Brien. 8478; 149, Miss. étr., *ib.* 350; G. S. Germ. 128.)

105. Lettres, mémoires relatifs à la conférence de Calais, et autres pièces pour servir à l'histoire, pendant l'année 1521 (8491). — Les mêmes (8492).

106. Traité de Calais en 1521. (Anc. f. 7655$^{3.3}$.

107. État des dépenses faites pour la flotte de l'empereur Charles-Quint, ès an. 1521 et 22. (Anc. f. 8389^{3}.)

108. Mandement de l'Empereur au duc Anthoine pour se trouver à la diette qui doit se tenir pour la guerre contre les Turcs. 1526; impr. en allem. (Lor. 193. L. Emp., n° 45.)

109. Capitoli dell' amicicià e buona Verzinita tra la Ces. Maesta Carolo V e don Ferrante de Gonzaga. (S. Vict. 981.)

110. Histoire des troubles et séditions en Haute-Allemagne, en 1525 et années suivantes, par un témoin oculaire. (S. Vict. 955.)

111. Sommario d'una relazione di Carlo V. (Sorb. 391)

112. Traité entre Charles-Quint et la seigneurie de Florence, en 1527. (Brien. 5.)

113. Relation de Bourgogne, roi d'armes de l'empereur Charles-Quint, contenant son besongne, quand il porta au roi de France, François Ier, la réponse de son cartel de la seurté du camp, en 1528 : — à la suite est le cartel. (Lam. 9597$^{g.h}$.)

114. Deux livres apologétiques pour l'empereur Charles V, traduits par N. Wolky, avec le privilége de l'Empereur, à Schoeffer, pour les imprimer. 1530. (Anc. f. 9726^{b}.)

115. Ratio rerum gestarum in comitiis Augustæ habitis. 1530. (Dup. 424.)

116. Pouvoir du roi François Ier au vicomte de Turenne pour traiter de son mariage avec Éléonor d'Autriche, reine douairière de Hongrie. (Gaign. 468.)

117. Déclaration de l'Empereur sur l'alternative proposée par le traité de Crespy, en 1544, pour le mariage du duc d'Orléans, fils de François Ier, avec une princesse autrichienne. (S. Vict. 1085.)

118. Extrait d'un recueil de lettres écrites à l'empereur Charles V par don Diégo de Mendoça, son ambassadeur à Rome, en 1547 et 1548. (Anc. f. 8631.)

119. Mines. Mémoires concernant les droits des souverains sur les mines. — Lettres, instructions, missives entre les empereurs Charles V, Ferdinand et les ducs de Lorraine, Antoine, Charles, touchant les mines du Val-de-Lièvre, en 1521-26 : en allem. et en franç. — Mines de Bussau, du Thillot, Falkenstein, St-Lambert, Bouvines, St.-Diey, etc., etc. (Lor. 474.)

120. Livre quatrième de l'hérésie, contenant le progrès de l'hérésie de Luther et le commencement de celle de Carlostad et de Zuingle, depuis l'année 1519 jusqu'en l'année 1523. (Les 3 premiers livres manq.); in-4°, 18e siéc. (Gaign 493[21].)

121. Diarium eorum quæ Romæ contigerunt anno 1527, post captam urbem ab exercitu Caroli V imperatoris a die sexta decembris, usque ad diem decimam septimam aprilis 1528. (F. lat. 5224.)

122. Voyages de Charles V. in-fol. (Arsen. hist. 644.)

123. Nouvelles d'Allemagne, du 26 août 1547 et en 1549. (Gaign., vol. 430 et 431, p. 27, 43 et 58.)

124. Lettre missive en latin de Charles V au comte de Vaudemont, portant qu'ayant fait sa paix avec la France, il va en Italie se faire couronner, 1526. (Lor. 192. L. Emp. n° 22.)

125. Dépeches de M. Marillac, archevêque de Vienne, ambassadeur pour le roi en Allemagne, en 1550. (8625 et 8626.)

126. Traité d'alliance et de confédération entre l'empereur Charles V et Henri II, roi de France, et leurs alliés en 1551. Ratifié à Chambord en 1552. (Bal. 8669[2].)

127. Pragmatique de l'empereur Charles V, en 1550 (S. G. 438.)

128. Relazione dal Cl. Marino Cavallo tornato ambas. d'al imp. Carlo V, anno 1551. (S. Germ. 1432.)

129. Derniers propos de Charles-Quint à sa mort et plusieurs discours d'empereurs et capitaines. 1 vol. in-fol. pap. (S. Germ. 1572.)

130. Ristratto d'alcuni particulari della vita di Carlo V. (G. S. G. 130.)

131. Traité de Passau en 1552, entre l'empereur et les princes d'Allemagne. (Bal. 8669[2].)

132. Négociations du cardinal de Lenoncourt, de M. de Vieilleville et de Marillac, avec les députés des princes d'Allemagne, 1553. (Anc. f. 8627.)

133. Procès-verbaux des conférences entre les députés de l'empereur Charles V et ceux d'Henri II en 1555. Rédigés par Jean de Morvilliers. (S. G. 844 et 845.)

134. Grâces octroyées par l'empereur Charles V, lors de son passage en France en 1540. — Lettres, mémoires, etc., pour servir à l'histoire de 1526 à 1560. Original. (Anc. f. 8611.)

135. Lettres de l'empereur Charles V, etc., et autres pièces pour servir à l'histoire, de 1527 à 1574. Original. (*Ib.* 8516.)

136. Derniers propos de Charles-Quint à sa mort. (*Ib.* 1572.)

137. Pilippi Melancthonis, Martini Buceri, Joannis Ungari, Petri Legman, Martini Frechti, Bonifacii Vicelii, Conradi Furcini, C. Boniasii et Thomæ Gasneri, epistolæ de ineundæ concordiæ ratione. (F. lat. 3382.)

138. Traité de Nuremberg, signé par l'empereur Ferdinand. 1542. Orig. scel. de 5 sceaux. (Lor. 193. L. Emp. n° 27.)

139. Insinuation de la Chambre impériale de Spire, du 29 août 1561. — Du traité de Nuremberg, entre l'empereur Ferdinand et Antoine, duc de Lorraine. 1542. — Texte allem. (Lor. 193. L. Emp. n° 25)

140. Ferdinandi imperatoris, Maximiliani, regis Romanorum, Caroli archiducis Austriæ, ALBERTI ducis Bavariæ, et Mariæ Scotorum reginæ epistolæ ad papam. (F. lat. 3382.)

141. Relatione di Allemania di Michel Soriano. 1557. (Dup. 660.)

142. Michel Suriano. Relatione di Germania. 1557. (Gaign. 2780.)

143. Relazione di M. Paolo Thiepolo, 1557, ambasciatore di Venezia al re de Romani. (Sorb. 394.)

144. Négociations de M. de Bordillon et de Marillac avec les princes d'Allemagne, en 1558 et 1559. (Anc. f. 8628.)

145. Relazione del signore Giov. Michele, ritornato ambasciatore dall' imperatore Ferdinand d'Austria. 1563. (S. Germ. 1432.)

146. Lettre de l'archiduc Charles à Pie IV. 1564. (Dup. 356.)

147. Lettres en latin de l'empereur Maximilien II, pour l'investiture de Lorraine; Vouerie de Tholey, etc, au duc Charles. 1567. (Lor. 193. L. Emp. n° 29.)

148. Forme de serment en latin que Jean, comte de Salm, procu-

reur du duc Charles de Lorraine, fit à Maximilien empereur, au nom du duc. 1567. (Lor. 193. L. Emp. n° 53.)

149. Inventaire ample, causé et raisonné de toutes pièces, lettres, instrumens et chartes, contenant lès droits, priviléges, immunités, autorité et revenus de l'abbaye de Senonnes, et les troubles que lui ont causés les s^rs comtes de Salm et Rhingraffs, Vouez de ladite abbaye et leurs officiers et chastelains : rédigé en ordre par Jean Petremann, avec la requête présentée par D. Claude Raville, abbé de cette abbaye, et l'empereur Maximilien en 1572, contenant les griefs contre lesdits comtes de Salm et de Rhingraffs. — Inventaire des pièces servant de preuves auxdits griefs, et les lettres (en allemand) dudit empereur audit comte en faveur de ladite abbaye. (Lor. 615.)

150. Mandement impérial pour les contributions de l'empire. 1571. En allem. (Lor. 193. L. Emp. n° 45.)

151. Mandement imprimé de l'empereur Maximilien, pour la guerre contre les Turcs, 1573, avec une missive du 1er avril 1575. (Lor. 193. L. Emp. n° 31.)

152. Trois lettres missives (en allem.) des envoyés du duc de Lorraine à la diette de Ratisbonne, concernant les contributions impériales. 1576. — Trois autres du trésorier de l'empire audit duc sur le même sujet. 1576. — Mandat de l'empereur Maximilien audit duc, pour la prorogation jusqu'au 1er mai de l'assemblée des Estats de l'empire, en lui enjoignant de s'y trouver en personne. 1576. — Autre de l'empereur Rodolphe audit duc, touchant les mêmes contributions. 1578. (Lor. 193. L. Emp. n° 43.)

153. Lettres missives de différentes personnes et années, recueillies par M. Alix, sçavoir : des empereurs Rodolphe II et Maximilien II aux ducs Charles III et Antoine de Lorraine et à la princesse d'Orange; de la reine de Hongrie à la même princesse et à la duchesse de Guise, etc. (En allem. lat. et fr.) (Lor. 606, 607 et 608.)

154. Danielis, Eremitæ Belgæ, iter germanicum; sive epistola ad Camillum Guidium, equitem, scripta de legatione ad Rudolphum II, Cæsarem Augustum et aliquot Germaniæ principes. (XVIIe sec.) (F. lat. 6226.)

155. Ambassade de l'évêque de Vienne, en Allemagne, en l'année 1588. (Sup. 1036.)

156. Lettres de l'empereur au duc Charles, pour les impositions de Regenspurg. 1577. (En allem.) (Lor. 193.)

157. Lettre des ambassadeurs d'Allemagne au roi de France, avant de retourner vers leurs princes, en latin et en françois; oct. 1586. (Anc. f. 7140^{3}. f° 58.)

158. Abrégé de l'état du Saint-Empire. 1591. (Anc. f. 10498^{2}.)

159. Enquestes des commissaires du roi et des archiducs sur le différent du village et abbaye de Femy. 1601. (Brien. 328.)

160. Main-levée donnée au roi par l'archiduc, ensuite du traité de Vervins, des terres en Flandres, Brabant, etc. 1598. (Dup. 52.)

161. Voyage de M. de Marca en Allemagne en 1599. (Orat. 93.)

162. Conférences entre les députés d'Henri IV et ceux des archiducs en 1601-1602 et 1603, pour terminer les différends demeurés indécis par les traités de Câteau-Cambrésis et de Vervins. (S. Germ. 821.)

163. Relatione di Germania fatta in tempo del présente imper. Ridolfo II de Austria. (S. Germ. 1432.)

164. Instruction du sieur de Boisseré allant en Allemagne en 1609. (S. Germ. 834.)

165. Lettres en latin de Rodolphe II, qui demande au duc Charles, qu'en exécution d'une sentence de la cour impériale de Spire, les biens de Nicolas d'Ardel, situés en Barrois, soient exécutés. 1594. (Lor. 193. L. Emp. 58.)

166. Relazione del trattato della Tregua di Flandria che si concluse in Anversa, 1609. (Brien. 105.)

167. Voyage de M. le prince en Allemagne et Italie, en 1609 et 1610. (S. Magl. 183.)

168. Lettres écrites à M. de Sainte-Catherine, par MM. de Castille, de Myron et Anjorrant. Orig. (Delam. 9291^{10}.)

169. Instruction au duc d'Angoulême, etc., ambassadeur extraordinaire en Allemagne. (S. Vict. 1099.)

170. Lettres écrites à M. de Sainte-Catherine par le duc d'Angoulême, MM. de Béthune, de Préaux, Laubespine, Villeroy, etc. Orig. (Delam. 9291^{9}.)

171. Lettres écrites à M. de Sainte-Catherine, résident à Heidelberg, par MM. de Baggy, résident à Vienne; de Besseaux, à Londres; Hotman, à Dusseldorf; Pericaud, à Bruxelles; de Boissier, en Hollande; de Neuville, en Hollande; de Brederode, etc. Orig. (Delam. 9291[5,6,7].)

172. Lettres de Georges-Michel de Lingelsheim, conseiller d'état du roi de Bohême à M. de Sainte-Catherine. Orig. (Delam. 9291[12].)

173. Lettres de M. de Sainte-Catherine, résident en Allemagne, au roy, à la reine sa mère, à MM. de Villeroy, Brulart, Puysieulx, de Richelieu, évêque de Luçon, Manget et Christian, prince d'Anhalt, de 1614 à 1617. (Delam. 9291[8].)

174. Lettres de M. Brulart de Puysieulx à M. de Sainte-Catherine, de 1612 à 1621. Orig. (Delam. 9291[11].)

175. Ambassade du duc d'Angoulême, de MM. de Bethune et de Préaux en Allemagne, de 1620 et 1621. (Miss. étr. 27. *Ib.* 267. Suppl. 591. Brien. 93. S. Vict. 1093.)

176. Négociations en Allemagne par MM. d'Angoulême, de Bethune et de Préaux. 1620 et 1621. (Dup. 205.)

177. Lettres écrites à M. de Sainte-Catherine, par M. de Flavigny. Orig. (Delam. 9291[8].)

178. Protestation de l'empereur à Urbain VIII sur le patriarchat d'Aquilée. 1628. — Imperatoris protestatio Urbano VIII pro patriarchatu Aquiliensi. 1628. (Dup. 45 et 746.)

179. Divers mémoires pour l'histoire d'Allemagne, de 1551 à 1620. — Extraits des mémoires de M. Dupuy. (S. Germ. 1874.)

180. Discours sur les mouvements d'Allemagne. 1620. (Beth. 9294.)

181. Histoire et ambassade d'Allemagne, contenant les lettres originales des ambassadeurs, de 1550 à 1624. (H. S. Germ. 238.)

182. Mémoires et actes pour l'histoire d'Allemagne, de 1619 à 1638. (S. Germ. 1171.)

183. Missives et réponses à l'occasion des troupes logées et contributions demandées aux villages de Hiedersdorff et Boubrie, que le duc Charles avoit reçus en sauvegarde à Calmesweiller et à Vchtelfang, près d'Eppelbron, appartenant à MM de Lewenstein, etc. 1629-1630. — Autres à l'occasion de troupes logées à Obersultzen (Haute-Suisse), seigneurie de Morhanges; à Brucken,

Mengen, Bolchen et Freiningen-sur-la-Blise, seigneurie de Forpach, etc., de 1606 à 1700. (Lor. 588.)

184. Discours sommaire de l'empire d'Allemagne, des royaumes et pays voisins en dépendants, sous le règne de Ferdinand II, en 1619. (Sup. 160.)

185. Déclaration des Etats de Bohême sur l'émotion arrivée à Prague en 1618, et autres pièces, relatives à l'Allemagne, jusqu'en 1620. (Anc. f. 9774.)

186. Traités d'alliance et de paix et autres pièces pour servir à l'histoire de la Bohême, de l'Allemagne et de la Suède, de 1620 à 1630. (*Ib.* 9776.)

187. Copie des lettres du résident, pour le roi, à Bruxelles, en 1624 et 1625. (S. Germ. 700.)

188. Relation de l'état d'Allemagne en 1628. (S. Vict. 964.)

189. Relation de l'empire d'Allemagne et de sa puissance, faite en 1628 pour la république de Venise. En italien. (Anc. f. 10084 et 10085.)

190. Relation d'Allemagne par le nonce Caraffa. 1628. (Dup. vol. 10. 20. 205. 223. 258. 517. 642. 666. 741. 846.)

191. Relazione dello stato dell' Imperio e della Germania per tutto l'anno 1628. (Sup. 1098.)

192. Lettre de l'archiduc Léopold à l'empereur touchant le duc de Friedland. 1629. (Dup. 10.)

193. Discours sur l'occurrence des affaires présentes, et particulièrement sur le subject de celles d'Allemagne. 1629. (Delam. 9357[4].)

194. Des États et gouvernement de l'empire d'Allemagne, et d'anciens royaumes et républiques voisins, sous Ferdinand II, vers 1630. (Lancel. 68.)

195. Abrégé des troubles d'Allemagne, depuis 1610 jusqu'en 1631. (Min. 22.)

196. Relation du voyage que le sieur de Feuquières fit en Allemagne en 1633, et de l'estat des affaires à son départ pour Nancy, où etoit le roi : par de Sainte-Marthe. (Bal. 9687[2].)

197. Propositions de M. de Feuquières, ambassadeur de France, faite à Halbron, en 1633. (Sup. 1020.)

198. Négociations de M. de Feuquières en divers endroits de l'Allemagne, en 1633 et 1634. — Orig. (Anc. f. 9211.)

199. Traités de Louis XIII avec l'électeur de Bavière en 1631 : avec l'archiduc de Trèves et l'évêque de Spire en 1632 : avec les princes et États protestants de Franconie, Suève et du Rhin en 1633 : avec le duc de Wirtemberg et autres princes d'Allemagne en 1634 : avec le duc Bernard de Weimar en 1635, et avec le landgrave de Hesse, en 1636. (Bal. 6806[3].)

Histoire des divers États.

200. Discours sur les motifs de la France pour la guerre d'Allemagne : sur la conjuration de Valstein et les négociations de Munster, etc. (Anc. f. 9255.)

201. Discours sur les révoltes d'Allemagne et la conspiration de Valstein contre l'empereur, en 1634. (S. Germ. 1875.)

202. Dissolutio concilii austriaco hispanici pro monarchia tirannica penitus confringenda. 1635. (Dup. 587.)

203. Conjuration de la maison d'Autriche contre la liberté de l'Europe, en la dernière élection faite à Ratisbonne 1636. (Dup. 517.)

204. Relation de mon voyage d'Allemagne et d'Italie ès années 1657 et 1658, par M. de Coulanges. (Anc. f. 9933[6].)

205. Relation du Voyage de M. de Feuquières en Allemagne en 1633. (Bal. 9587[2]. Anc. f. 9788 ; S. Germ. 845.)

206. Mémoire du voyage du P. Lecointe en Allemagne, avec M. Servien, en 1643. (Orat 115.)

207. État de l'empire d'Allemagne, sa grandeur, lois, coutumes, diètes, justice, cercles, archevêchés et évêchés, religions, maisons, provinces et royaumes, sous le règne de l'empereur Ferdinand III. (Bl. mant. 56.)

Suivi d'un autre traité sur l'Allemagne plus ample, mais sans titre.

208. Discours sur toutes les affaires qui sont en dispute entre les rois de France et les princes de la maison d'Autriche. (Anc. f. 10353 et 9793.)

209. Discours des affaires entre la France et l'Autriche. (Anc. f. 9555. 10378[4], et Bal. 9806[2].)

210. Mémoires concernant les différents de la France avec la maison d'Autriche, par le chancelier Seguier. (Miss. étr. 191.)
211. Discours sur toutes les affaires qui sont en dispute entre les rois de France et les princes de la maison d'Autriche. (S. G. 721.)
212. Intérêts et alliances des princes d'Allemagne. (Sup. 350[18].)
213. Mémoires des intérêts de la maison de France et de ses alliés avec la maison d'Autriche, pour la paix générale. (S. Germ. 722.)
214. Affaires de France et d'Autriche. (Miss. étr. 289.)
215. Origine et biens de la maison d'Autriche. (H. S. G. 131.)
216. Mélanges. — Traité de paix entre la France et la maison d'Autriche. (H. S. Germ. 210.)
217. Recueil de traités de paix entre la France et la maison d'Autriche. (Miss. étr. 236 et S. Magl., 8.)
218. Commission nommée par le roi Louis XIV, pour renouveler les alliances faites avec les villes de la Hanse teutonique. (Gaig. 450.)
219. Capitulation de Brême, le 25 mars 1638. (Gaig. 451.)
220. Négociation d'Osnabruck, en 1647. (Bouh. 31. Anc. f. 9352.)
221. Lettres de dépêches et négociations de M. de Vantorte, pendant son ambassade en Allemagne, de 1645 à 1654. (S. G. 750.)
222. Traité du roi de France avec l'archevêque de Trèves, en 1646; autre avec la reine de Suède, régente de Hesse, et, d'autre part, les électeurs de Bavière, Cologne, et le prince Maximilien Henri; du 14 mai 1647. (Bal. 9806[3].)
223. Lettres de la négociation d'Osnabruck, faite par M. d'Avaux, en 1647. (Miss. étr. 291, St-Vict. 1059, et S. Germ. 835.)
224. Plan des affaires d'Allemagne, par M. de Lacour, jusqu'en 1648. Bal. 9587[2].)
225. Sommaire des articles de la paix générale entre l'empire et la France. 1648. Sup. 177.)
226. Plan des affaires d'Allemagne. 1648. (Sup. 160.)
227. Mémoires historiques pour servir à la carte d'Allemagne, jusqu'au règne de l'empereur Ferdinand III. 1648. (Orat. 126.)
228. Négociations de M. de Vaucorte en Allemagne, pendant 1649 et 1650. (F. Letel. N.N.R.R. 9350.)
229. Lettres, actes et mémoires concernant les empereurs d'Allemagne et les Électeurs de l'empire, ensemble les traités des em-

pereurs d'Allemagne avec les princes de l'empire et autres seigneurs allemands, jusqu'en 1652. (S. Germ. 1169.)

230. Relation de l'État présent de l'Allemagne, postérieurement à l'année 1654. (S. Germ. 1040.)

231. Lettre de M. *** au cardinal Mazarin, du 12 février 1654, sur la prise de Belford par les troupes du roy, et quelques autres affaires d'Allemagne. (Gaign. 479.)

232. Acta comitiorum imperialium, Ratisbonæ, annis 1653 et 1654. — Francofurti ad Mœnum, anno 1644. — Spiræ, anno 1651, celebratorum : singulis voluminibus præmittitur index locupletissimus. 5 vol., 17e sec. (F. lat. 6032.)

233. Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne, et quelle y a été sa conduite. (S. Germ. 1788; *ib.*, 1. Jac. S. Jacq.)

234. Mémoires du baron de Lisola. (Ars. hist. 647.)

Franç. dell' Isola, célèbre par les ambassades dont il fut chargé par l'empereur Ferdinand III, mort en 1677. Auteur du pamphlet *la Sausse au Verjus*, contre M. Verjies, diplomate françois. Ses mémoires sont inédits.

235. Libellus cujus titulus : Collegium electorale de eligendo Romanorum imperatore, anno 1657. 17e sec. (F. lat. 6033.)

236. Traité des matières de la conférence de Cologne, pour la paix entre l'empereur et le roi d'Espagne, avec la France, par le chancelier Séguier. (S. Germ. 720.)

237. Recueil de pièces dont : Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne, et quelle y a été sa conduite sous Louis XIII. (S. G. 1017.)

238. Recueil des lettres de MM. Le Tellier et de Louvois, sur le secours des troupes que le roi envoya en Hongrie à l'empereur, contre les Turcs, en l'année 1664. 2 vol. in-fol. (Dép. de la Guerre, vol. 189 et 190.)

239. Mémoires des campagnes de M. le vicomte de Turenne, des années 1643, 44, 45, 46, 47, 48, et sur le passage du Rhin. (*Ib*. 109.)

240. Guerre d'Allemagne. — Correspondance de la cour et des généraux, an. 1673. 11 vol. (*Ib*. vol. 342 à 353.)

241. Mémoires des campagnes de M. de Turenne, en 1672 et 1673, en Westphalie. Extr. de ses lettres. 1 vol. (*Ib*. vol. 3531.)

242. Ordre de marches de l'armée du roi, commandée par M. le prince de Condé, pendant la campagne de 1674, contre les armées confédérées de l'empereur, de l'Espagne et de Hollande. (*Ib.* 403.)

243. Guerre d'Allemagne, an. 1674. 5 vol. (*Ib.* 410 à 414.)

244. Diplomatie, an. 1675. Lettres du corps helvétique, de l'Électeur de Cologne, du comte Palatin, etc. 1 vol. (*Ib.* vol. 467.)

245. Guerre d'Allemagne, 1676. 3 vol. (*Ib.* vol. 507, 508 et 509.)

246. Guerre d'Allemagne, 1675. 4 vol. (*Ib.* vol. 558 à 461.)

247. Mémoires ou extraits de la correspondance de la cour pendant la guerre commencée en 1672. Campagne en Allemagne, 1677 et 1678. 13 vol. (*Ib.* vol. 569 à 581.)

248. Paix de Nimègue, 1679. Diplomatie et traité de limites. 5 vol. (*Ib.* 630 à 634.)

249. Extrait chronologique des principaux événements de l'histoire d'Allemagne dans le xviie siècle; in-4°. (Arsen. hist. 28.)

250. Recueil de plusieurs circonstances arrivées à l'élection de l'empereur Léopold, par de Bertrand. (Bal. 10498[1].)

251. Manifeste de François aux princes électeurs assemblés à Francfort, pour l'élection d'un empereur, 1658. (S. Germ. 1040.)

252. Réponse du B. de Lisola à une lettre relative à des négociations en Allemagne, vers 1668. (Sup. 1020.)

253. Négociation de M. Verjus à Ratisbonne, en 1679-1683. (Bouh. 87.)

254. Relation d'un officier de l'armée de l'empereur à un général espagnol, contenant le détail des actions qui se sont passées au siége de Vienne, fait par les Turcs, en 1683. (Bouh. 56.)

255. Proposition impériale, faite le 12 décembre 1689, à l'assemblée collégiale des Électeurs de l'empire, convoqués pour délibérer sur les moyens à opposer aux desseins ambitieux de la France. (Bouh. 87.)

256. Mémoires sur les affaires d'Allemagne et Hongrie, contenant : 1° Notice d'une découverte d'antiquité, faite à Trèves, en 1705 ; 2° Fragment italien sur les affaires d'Allemagne au xve siècle ; 3° De lingua germanica (2 feuillets) ; 4° Rôle des bénéfices de la

Haute-Alsace; 5° Électeurs de l'empire. — Mois romains; 6° Lettres de N... sur les affaires de 1697 à 1703, etc. (Sup. fr. 1663.)

257. Campagne en Allemagne en 1735, armée commandée par le maréchal de Coigny. — État des pièces. — Plans des retranchements des impériaux sur le Rhin, des postes établis sur le Rhin; du Spirbach; relatifs aux travaux proposés pour rendre naviguable le canal du fort Mortier; du camp de Frankendal, le 26 mars. (Dép. de la G. 2808.)

258. Réflexions d'un patriote allemand impartial sur la demande de la garantie de la pragmatique impériale, avec l'analyse de cette pièce, vers 1712, sous Joseph Ier. (Sup. 276.)

259. Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'Allemagne, dans le XVIIe siècle. (Sup. 2249.)

260. Généalogies, armoiries et portraits des archiducs d'Autriche et de quelques autres grandes maisons d'Allemagne. Allem. (Anc. f. 9980 et 9980¹. En duplicata.)

261. Histoire des événements de la dernière guerre, après la mort de l'empereur Charles VI.; in-fol. (Arsen. hist. 645.)

262. Tableaux des événements de la guerre pour la succession des pays héréditaires de l'empereur Charles VI, par Brunet. 1750. (Arsen. hist. 646.)

263. Historia patriæ conscripta per semestre æstivum, 1765, auctore R. (en allem.) In-4°, pap. (Sup. fr. 3173.)

264. Journal du voyage de M. de G... en Allemagne, en 1773. 1 vol. in-fol. (S. fr. 1262.)

265. Précis des affaires des princes d'Allemagne. In-4°. (Ars. hist. 640.)

266. Journal du voyage de M. G... en Allemagne, en 1773. (Sup. 1262.)

267. État présent de la cour de l'Empereur. (Arsen. hist. 642.)

ÉTATS D'ALLEMAGNE.

Autriche, Hongrie, Bohême, etc.

268. Histoire généalogique des Empereurs d'Occident, de la maison

d'Autriche, des rois d'Espagne de la même maison et des autres rois étrangers de l'Europe, 1705. 1 vol. in-4° de 666 p. avec une table des noms propres. (Reims. O. 871.)

268 *bis*. Mémoires sur l'Autriche, Bosnie, Brandebourg, Bulgarie, Carinthie, Croatie, Danemarck, etc. (Sup. fr. 1236.)

269. Mémoire pour la donation du duché d'Autriche, 1299. (Dup. 671.)

270. Usurpations de la maison d'Autriche en divers endroits.—Usurpations sur l'Empire en diverses parties de l'Europe par la maison d'Autriche. (Dup. 587. 468.)

271. Petri Brocardi, Frederici Mantuæ Marchionis, Cancellarii, libri duo versibus heroïcis de laudibus Sigismundi, Austriæ ducis, et de bello, strage et obitu Caroli, Burgundiæ ducis. (F. lat. 7170[A].)

272. Trèves entre Louis XI et le duc d'Autriche, 1481. Origin. (Anc. f. 8453.)

273. Relatione di feder Badouro ambasciadore di Venetia all' imp. Carolo V°. (Dup. 133 et 695.)

274. Lettre de Sigismond Battory, prince de Transilvanie, à l'empereur, 1602. (Dup. 436.)

275. Inventions de la maison d'Autriche d'imposer sur les Allemands prenant prétexte de faire la guerre contre la France. (Dup. 605.)

276. Table des articles du journal militaire de Vienne, classés par nature de matières par le général Haxo. Ms. autogr. 1 vol. in-8°. (Bib. du Louv. c. 2805[10].)

277. Histoire du royaume de Hongrie, par Balthazar Guerin s[r] du Montot. 1604. S. Germ. 1877.)

278. Mémoires pour l'histoire des royaumes de Hongrie, de Bohême et de Pologne, depuis l'an 1331 jusqu'en 1620. (S. Germ. 1172.)

279. Fêtes données à la reine de Hongrie et ordre de son voyage, depuis Venise jusqu'en Hongrie, par Bretagne héros d'armes. 1 vol. in f° max. composé de sept grandes feuilles pliées en vélin : commencement du XVI[e] siècle. (Anc f. 6764.)

C'est l'histoire de la brillante réception faite à la reine Anne de Hongrie, dans le territoire de Venise, le 13 juillet 1502, fille du comte de Candale et petite-fille de Gaston, comte de Foix et de Magdelaine de France ; Anne venoit d'épouser Ladislas VI, roi de Bohême et de Hongrie, fils et successeur de Casimir IV, roi de Pologne.

280. Voyage de Mathieu Laug, cardinal et ambassadeur de Maximilien Ier, à la cour de Ladislas roi de Hongrie. (S. Vict. 962.)

281. Lettres de Ferdinand, roi de Hongrie, lieutenant général de l'Empereur en Allemagne, qui reconnoit avoir reçu 10,000 florins du duc Antoine, pour subvenir à la guerre contre les Turcs. 1529. (Lor. 193. L. emp. n° 40.)

282. Relation de la campagne de Hongrie et des combats de Kermain et de Saint-Gothard entre les troupes françoises et allemandes et l'armée des Turcs, avec les articles des traités de paix faits entre l'empereur et le grand seignenr. 1 vol. in-f°. (Bibl. du Louv. C. 2687.)

283. Campagne de Hongrie en 1664. (H. S. Germ. 241 et suppl. 1020.)

284. Della guerra col Turco in Ungheria, anno 1670, par le comte RAIMOND DE MONTECUCULLI. 3 vol. in-f°. (Bibl. du Louv. C. 2766.)

285. Journal d'un officier général des troupes de l'empereur, servant en Hongrie pendant la campagne de 1687. In-f° pap., partie rédigée en allemand et partie en françois. (Ce vol., qui provient de la collection de Lorraine, est maintenant du Sup. fr. 3264.)

286. Les constitutions des sœurs religieuses hospitalières de Sainte-Élisabeth, princesse de Hongrie, sous la règle de Saint-François. (F. Colb. 7840³·³.)

287. Æneæ Sylvii historia Bohemica. (Finis desideratur.) xve siècle. (F. lat. 6034.)

288. Æneæ Sylvii de Picolominibus, cardinalis Senensis, historia Bohemica, ad Alphonsum, illustrissimum regem Aragonum. (*Id.*)

289. Recueils des traités de paix, d'alliance, etc., concernant la Bohême et la Hongrie... de 1294 à 1636. (Sorb. 1014, 1015.)

290. Traités, pièces et autres actes concernant la Bohême, la Hongrie et la Pologne. (Séril. 68.)

291. Legatorum regis Franciæ oratio ad Bohemos, authore Alano Quadrigario. (F. lat. 8757.)

292. Ad ordines Bohemiæ, Moraviæ et Silesiæ Rigordus de gestis Philippi magnanimi. Recens. (S Germ. 834.)

293. Caroli VII litteræ commendatitiæ ad Ladislaum, regem Bohemiæ et Hungariæ, et ad alios. (F. lat. 5414A.)

294. Sigismond, duc d'Autriche, prie le roi de terminer le mariage de sa fille avec Ladislaus, roy de Bohême, 1456. (Dup. 760.)

295. Nouvelles venües de Bohême et de Pologne, en 1588. — Deux pièces, la seconde latine. (Anc. f. 7140². n° 20.)

296. Mémoires sur les affaires de Bohême, 1618. 1 vol. in-4°. XVIIe siècle. (Sup. f. 1662.)

297. Déclaration des états de Bohême touchant l'émotion advenue à Prague, en mai 1618. (S. Germ. 828.)

Prusse.

298. Topographia Prussiæ et Pomerelliæ, id est descriptio præcipuarum urbium et locorum Prussiæ et Pomerelliæ, authore Martino Zeillero. XVIIe siècle. (F. lat 4819.)

299. Mémoire historique sur Fréderic le Grand, roi de Prusse, par Favier. In-f° pap. (Sup. 2581.)

300. Règlement militaire de Prusse, avec observations. Texte allemand, in-4° pap., XVIIIe siècle. (Sup. f. 3995.)

301. Règlement pour les hussards Prussiens. XVIIIe siècle. (S. f. 4219.)

302. Topographia electoratus Brandenburgii et ducatus Pomeraniæ: id est, descriptio præcipuarum urbium et locorum electoratus et et marchionatus Brandenburgensis et ducatus Pomeraniæ, authore Martino Zeillero. XVIIe siècle. (F. lat. 4819.)

303. Lettres, mémoires et instructions concernant le différend de la succession de Juliers et de Cleves, entre l'électeur de Brandebourg et le palatin de Neubourg. 1609. (Brien. 91-92.)

304. Mémoires sur les affaires de Brandebourg. 1 vol in-f° p. XVIIe siècle. (Sup. fr. 1620.)

Saxe.

304 *bis*. Extraits de l'histoire de la Saxe. (S. fr. 4195.)

305. Topographia superioris Saxoniæ, Thuringiæ, Misniæ, Lusatiæ, etc., id est descriptio præcipuarum urbium et locorum electoratus

Saxoniæ, Thuringiæ et Misniæ, etc., authore MARTINO ZEILLERO. —Topographia Saxoniæ inferioris, id est descriptio præcipuarum urbium et locorum hujus inferioris Saxoniæ circuli : eodem authore. XVII° sec. (F. lat. 4817.)

306. Caroli VII epistola ad Fredericum, ducem Saxoniæ, de confederatione cum eo inita. (F. lat. 5414A.)

307. Articles de paix entre l'Empereur et le duc de Saxe. 1536. Minim. 37.

308. Vie de Maurice duc de Saxe, archi-maréchal et électeur du Saint-Empire, par George Arnold, trad. du latin en allem., par David Schirmer (1672.) In-f° pap.. XVII° siècle. (Sup. fr. 3998.)

309. Mémoire au nom des princes et électeur de Saxe, pour le marquis de Brandebourg. (S. Vict. 1079.)

310. Détail historique de la révolution arrivée en Saxe en 1745, par Durand Daubigny. In-fol. (Ars. hist. 648.)

310 *bis*. Mémoires sur les intérêts militaires et patriotiques de la Saxe (S. f. 3413.)

Westphalie.

311. Topographia Westphaliæ; id est descriptio præcipuarum et celeberrimarum urbium et locorum Westphalici circuli : autore Martino Zeillero, ad calcem subjicitur appendix ad Wisphaliam : eodem authore. XVII° sec. (F. lat. 4816.)

312. Histoire de la Westphalie, par Kleinsorgy. Texte allem. 2 vol., in-fol. (Sup. fr. 1881a-b.)

313. Lettres de MM. de Vautorte, d'Avaugour et Millet, plénipotentiaires de France à Osnabruc, écrites conjointement ou séparément au cardinal Mazarin, du 4 juin au 10 septembre 1646, sur les négociations pour la paix de Westphalie, avec la lettre des États de l'Empire à l'Empereur : de Nuremberg le 14 septembre, sur la révolution de la subscription *du Recez ad interim*. (Gaign. 479.)

314. Pièces concernant l'élection à l'évêché de Munster, 1708. — Pièces pour l'examen des témoins pour l'élection à l'évêché de Munster, en faveur de Charles de Lorraine évêque d'Osnabruck,

à cause de la prétention audit évêché par l'évêque de Paderborne; avec plusieurs mémoires, entre autres sur la nullité de l'élection de l'évêque de Paderborne à l'évêché de Munster et de la validité de celle du prince Charles de Lorraine, évêque d'Osnabruck : plusieurs lettres de l'Empereur, etc., et autres sur le même sujet et plusieurs quittances faites au sr Lefevre et autres pour les frais à faire tant à Rome qu'à Vienne, en Autriche et ailleurs : avec cinq brochures in-4°, contenant la congrégation consistoriale de l'élection du prince Charles de Lorraine, évêque d'Osnabruck, pour évêque de Munster, 1706-1710. (Lor. 278.)

315. Mémoire historique sur la régie des vivres de France, en Westphalie, Bohême, en Autriche et en Bavière : en 1741-1745. (Arsen. hist. 559.)

316. Vue de Slatsberg en Westphalie. Dessin linéaire et géométral. (Cab. des est. top. de l'Allem.)

Provinces rhénanes.

317. Chronique en vers, de la ville de Cologne. In-4° pap. xviiie siècle. (Sup. f. 3978.)

318. Recueil de constitutions, règlements, comptes, formules de serment relatifs à la ville de Cologne. In-f°. (S. fr. 4231)

319. Procès-verbaux d'élections et de consultations, pour l'électorat de Cologne. xviiie siècle (S. fr. 4226.)

320. Lettre du cardinal d'Autriche à l'électeur de Cologne. 1597. (Dup 157.)

321. Statuts et ordonnances de la ville de Cologne, en 1437.—Taxe des droits de procédure en 1693. (Allem.) In-4° pap. xviie siècle. (Sup. fr. 3980.)

322. Oliverii Scholastici Coloniensis, ad Engelbertum, ejusdem urbis archiepiscopum epistola : (xive siècle.) (F. lat. 4955.)

323. Histoire du temps de la déposition de Gérard Truchsess, archevêque de Cologne. xviiie siècle. (S. fr. 3979.)

321. Élection capitulaire de S. A. Clément Auguste, électeur de Cologne, 25 avril 1722. (S. fr. 4227.)

325. Élection de Maximilien Frédéric, comte de Kœnigsberg-Rottenfels, à l'archevêché de Cologne, 1762. (S. fr. 4228.)
326. Solutions données par des professeurs de Cologne, en matière de succession. In-4° pap. XVIIIe siècle. (S. fr. 3977.)
327. Table alphabétique des édits de l'archevêché de Cologne. XVIIIe siècle. (S. fr. 4225.)
328. Pièces concernant la ville d'Aix-la-Chapelle. (Miss. étr. 156.)
329. Négociation faite par les sieurs de la Vieuville, de Selve et de Villiers Holman, ambassadeur du roi pour terminer les différends entre la bourgeoisie et le magistrat d'Aix-la-Chapelle, en 1610 et 1611. (Brien. 90.)
330. Chronicon de Gestis Treverorum, à primo urbis exordio, ad annum 1397. — Gesta nobilis Henrici de Finestinga, Treverorum præsulis; authore anonymo. XVe siècle. (F. lat. 6036.)
331. Historia Treverorum, ex præcedenti codice descripta. Ecrit du XVIIe siècle. (F. lat. 6037.)
332. Lupoldi de Bebenburch, decretorum doctoris, tractatus de juribus regni et imperii Romanorum, ad Baldewinum, archiepiscopum trevirensem, sacrique imperii per Galliam archi-cancellarium. (F. lat. 4973.)
333. Chronique historique de la ville d'Ulm et des événements les plus importants qui s'y sont passés depuis l'origine de cette ville jusqu'en l'an 1555, par David Kolzlin, correcteur et professeur d'histoire au collége d'Ulm, 1717. In-f° pap. (S. fr. 3166.)
334. Rapport historique de la capitale et résidence de Cleves, par J. Fr. Oppermann. 1 vol. in-f°. (Bibl. du Louv. F. 1185[1].)
335. Chronique des princes du pays de Cleves, jusqu'en 1448, avec leurs armoiries. Avec miniat. (Anc. f. 10195.)
336. Titres et papiers des fiefs de Gueldres, Cleves, Juliers et Zutphen, de 1489 à 1543. (Anc. f. 9597[c].)
337. Caroli VII epistola ad ducem Clevensem, de concordia revocanda inter ipsum et archiepiscopum Coloniensem. (F. lat. 5414[A].)
338. Dénombrement (texte allemand), de Weirich de Daun, s[r] de Falkenstein, à Jean duc de Calabre, pour la seigneurie de Falkenstein. 1458. Scel. (Lor. 192. L. Emp. n° 5.)
339. Lettres de l'empereur Maximilien au duc René, pour l'exhorter

à donner son contingent de même que les autres princes de l'Empire, pour la guerre destinée à empescher que les infidèles n'entrent en Allemagne, 1495. Scel. — Lettres d'investiture du comte de Falkenstein, données par l'empereur Maximilien au duc René à Worms. (Lor. 193. N° 6)

340. Lettres de reprises pour Falkenstein, fait par le même duc René en personne, à Worms, à l'Empereur : 1495. *Scel.* — Joint les lettres d'investiture du même comté de Falkenstein, données le même jour par ledit empereur au duc de René, le tout en allemand, 1495. (Lor. 192. L. Emp. n° 7.)

341. Reprises du duc Charles pour la terre de Falckenstein à l'empereur Maximilien II, à laquelle est inserée celle du duc Jean à l'empereur Frédéric, en 1488-1567. Texte allem. (Lor. 193. L Emp. n° 28.)

342. Reprise du duc Antoine à l'empereur Charles V de la terre de Falkenstein et Donnersberg, 1522. Texte allem. (Lor. 192. L. Emp. n° 16.)

343. Remonstrances en papier avec excuses et protestations de Philippe Frantz de d'Haun, comte de Falçkenstein, accusé par le procureur général d'avoir supprimé l'exercice de la religion catholique et establi celle de la confession d'Augsbourg dans les fiefs qu'il tient de Lorraine, etc., 1582. (Lor. 193. L. Emp. n° 33.)

344. Deux missives de Sébastien de d'Haun qui demande au duc Henri jour et an pour reprendre de lui la seigneurie de Falkenstein, 1609. Texte allem. (Lor. 193.)

345. Reversalles de Sébastien et Enrich, frères, comtes de Falckenstein, pour ladite seigneurie de Falckenstein, 1609. Scel. Texte allem. (Lor. 193. L. Emp. n° 36.)

346. Lettres en latin, contenant l'investiture donnée par l'empereur Ferdinand II à Henry, duc de Lorraine, dans laquelle sont insérées les deux reprises ci-dessus (n°s 37 et 38) qui manquent pour le comté de Falckenstein. 1623. (Lor. 193.)

347. Lettres du roi, de la reine et des secrétaires d'État à M. de Villiers Hotman, pendant son séjour à Cleves, de 1609 à 1613. (Bal. 8964^{2}.)

348. Advisata et deliberata in diæta Ascheffemburgensi, anno 1447. (F. lat. 5414A.)

349. Historia urbis Trajectensis et ejusdem episcoporum, à sancto Willebrordo ad Henricum ducem Bavariæ et comitem Palatinum, episcopum Trajectensem quinquagesimum octavum : authore Guillelmo Heda, decano sancti Joannis Trajectensis. XVIe sec. (F. lat. 4686.)

350. Lettres (en allemand) contenant les reversales à Philippe d'Hun, comte de Falkenstein et seigneur d'Oberstein, pour le fief de Falkenstein et Donnesberg. 1528. (Lor. 192. L. Emp. n° 23.)

351. Mémoire, en allemand, touchant la reprise que prétend faire le comte d'Oberstein par procureur, 1528. (Lor. 193. L. emp. n° 45.)

352. Renonciation du circuit de la seigneurie d'Oberstein, 1538. (Lor. 193.)

353. Copie d'un mémoire contre le comte d'Oberstein qui avoit fait défense aux habitants de Kelternostern, Hobstetten et Mittelbolenback de payer les aides générales au duc de Lorraine, 1597. (Lor. 193.)

354. Mémoire (en allemand) sur les qualités et propriétés d'une fontaine et bain appelée Walsbroun dans la seigneurie de Bitche; avec une copie et traduction de cette pièce. (Lor. 501.)

Weymar.

355. État militaire du royaume de Pologne et de la Saxe électorale, pour l'année 1754. (Allem.) in-4° pap. XVIIIe siècle. (S. f. 3997.)

356. Négociation avec le duc de Weymar, en 1637 et 1638. (9211 et 9226.)

Bavière.

Histoire générale.

357. Origo prosapiæ principum Bavariæ. Germ. (B. Maz. 235, 8379.)

358. Anonymi tractatus de ducatus Bavariæ origine, ducum prærogativis illorumque juribus in varias ditiones. XVIIe s. (F. lat. 6227.)

359 Origine de la maison de Bavière, ou généalogie des ducs de Bavière, depuis l'an de Rome 573 jusqu'à l'an 1475. Texte allem. (Anc. f. 8379.)

360. Sur la maison de Bavière. (Sup. fr. 1020.)

361. S. XV. Histoire de plusieurs papes, empereurs, princes et rois, et particulièrement la vie de l'électeur Frédéric de Bavière et celle de ses ancêtres, etc., par Mathieu de Gannal, avec quelques vers latins. Texte allem. (Anc. f. fr. 10,191.)

362. Compte des provisions de bouche fournies dans les cuisines d'Albert, duc de Bavière.—Compte du duc de Hollande pendant les années 1401, 1404, 1405. (S. fr. 4224.)

363. Pouvoir de Guillaume, duc de Bavière et de son père, pour traiter d'une ligue avec François Ier. (Dup. 10.)

364. Alberti Bavariæ ducis epistolæ ad Pium IV. 1564. (Dup. 356.)

365. Lettres de Guillaume duc de Bavière au duc de Lorraine, de 1570 à 1592. Texte allem. (Lor. 493.)

366. Lettres du duc de Bavière à la duchesse de Brunswick, sa sœur, pour lui recommander de ne point épouser le marquis de Varambon; et autres lettres de Renée, duchesse de Bavière, à la reine de Danemarck, sa mère, et de la duchesse de Brunswick sur différents sujets, de 1575 à 1588. (Lor. 493.)

367. Propositions des princes allemands au duc de Bavière, 1619, et la réponse écrite de M. Jeanin sur les troubles d'Allemagne. 1620. (Dup. 619 et 203.)

368. Relation touchant le duc de Bavière et ses intérêts avec la maison d'Autriche. 1620. (Dup. 10.)

369. Lettres de l'Empereur au roi d'Angleterre sur la translation de l'électorat au duc de Bavière. 1623. (Dup. 649.)

370. Manifeste de l'électeur de Bavière, 1647. Réponse des Suédois audit manifeste. (Dup. 739.)

371. Lettre de M. le duc de Bavière à la reine de Pologne, sa belle-mère, sur la bataille d'Hockstet, écrite du camp de Huffingen, 1704. —*Dans le même cahier* : Mémoire sur les secrets motifs d'entreprise du siége de Vienne, en 1683, et sur les raisons qui portèrent

Jean Sobieski, roi de Pologne, à secourir Vienne. (Gaign. 788'.)

372. Minutes des lettres de la cour adressées à MM. de Baye, aide-major-général-des-logis; le maréchal de Belle-Isle et autres, concernant l'armée de Bavière, pendant les cinq premiers mois de l'année 1742. Pièces. (Dép. de la G. 2938.)

373. Chronick von Memmingen, von 288 bis 1497 (dans l'Algow, en Souabe;) in-fol. pap., écrit en l'an 1568. (S. fr 3161.)

374. Topographia Palatinus Rheni et vicinarum regionum, id est descriptio et perspicua delineatio præcipuarum urbium et locorum Palatinatus Rheni et vicinarum regionum, episcopatuum, scilicet Wormatiensis et Spirensis... unà cum additamento quorumdam sacri imperii ad superiorem Rhenanum circulum pertinentium...; auth. Martino Zeillero. 17e sæc. (F. lat. 4815.)

375. Chronique contenant la vie et fin malheureuse de Herman, dernier comte de Wintzenburgk, en 1153, tirée des anciennes pièces authentiques, par Jean Letzenar Hardesfiens. Texte allem. (Sup. 570.)

376. Lettre du sieur Baugy, comme le duc de Bavière a été investi de la dignité électorale palatine. 1623. (Dup. 587.)

377. Discours du Palatinat faits en 1637. Réponses et rescriptions au sujet de la restitution du Palatinat.—Testament de Charles, comte palatin, etc. (H. S. Germ. 239.)

378. La guerra del Palatinado. (Anc. f. 10502.)

379. Mémoire concernant la maison palatine. (Cang. 78)

380. 8295. Instruction chrétienne de M. l'électeur palatin, Frédéric V. Texte allem. et franç. (B. Maz. 781.)

381. Pièces diverses, minutes de lettres, lettres missives, mémoires, comptes, rapports, instructions, translat de la diette de Ratisbonne, mandemens, quittances, passeports, conventions, traitez, etc. concernant les contributions que le duc de Lorraine doit à la chambre impériale à Spire, pour faire cesser les contraventions de la part de l'Empire, aussi bien que ses calamitez, restitutions des biens ecclésiastiques, levées de troupes; difficultez entre l'électorat de Mayenne avec la maison électorale de Saxe sur les prétentions de la ville et district d'Erfort; guerre et contributions contre le Turc, etc. de 1600 à 1665 (Lor. 623.)

382. Recessus Viennensis, anni 1616. — Chronicon Bambergense. (Germ.) (Bib. Maz. 872.)

383. Arnoldi, episcopi Haberstatensis, epistola ad Henricum, episcopum Herbipolensem, de institutione episcopatus Bambergensis. (F. lat 4952.)

384. Alberti de Ayb opusculum de laudibus civitatis Bambergensis (F. lat. 4948a.

385. Chronique de Nuremberg jusqu'en l'an 1502, par Jean Molitor. Chronicon von Nuremberg, in-f., pap., XVIIIe s. (Sup. fr. 3163.)

A la fin du volume se trouvent quelques additions qui paroissent se prolonger jusqu'en l'an 1562.

386. Chronique de Nuremberg, de l'an 1003 à 1578, par Boniface Deuffenbach.— Gehaime Chronicon von Nuremberg, von 1003 bis 1578. in-fol. pap., XVIe s. (Sup. fr. 3164.)

387. Chronique de Wurtsbourg — Gotich Ortofs von Wirzpurg. in-fol. pap., XVe s. 2 v. (Sup. fr. 3162.)

388. Chronicon wirziburgeuse ab anno Christi 684 ad annum 1102. (F. lat. 4860.)

389. Miroir du droit de Souabe. — Traité du droit féodal. (Anc. f. 7009.)

390. Miroir du droit de Souabe (allem.) IV in-fol. magn., vol. à deux colonnes du XVe siècle. (*Ib.*)

C'est un recueil de droit allemand, publié par Schilter, sur un ms. plus ancien, mais moins complet que celui-ci. En effet ce volume-ci contient 382 ch., et l'on chercheroit en vain dans Schilter les ch. 29, 30, 35 et 36.

391. Chronique en allemand de la ville d'Ausbourg depuis la naissance de Jésus jusqu'en l'an 1568. 2 vol. in-fol. p. ornés de blas. col. (Sup. fr. 3165.)

392. Costumes portés par Mathieu Schwartz, bourgeois d'Augsbourg, depuis le 20 février 1497, jour de sa naissance, jusqu'en 1560 : avec un texte explicatif en allemand, écrit et peint par Schwartz lui-même. In 8° vél., 16e siècl. (S. fr. 1907.)

Album singulier, qui donne l'idée des modes du temps en Allemagne, et dont le *Magasin pittoresque* a reproduit quelques vignettes.

393. Des comtes d'Augsbourg. (Dup. 691.)

394. Supplication à l'Empereur par les légats des alliés en la confession d'Augsbourg. (Dup. 99.)

395. De vetustate urbis Nemetum Spiræ libellus, authore Guillelemo Eysengrein. (F. lat. 4948¹.)

396. Cahier contenant le départ de la diette tenue à Spire par les états de l'Empire où il est dit qu'il sera tenu un concile pour les Allemands à cause des différentes opinions, 1526. En allem., (Lor. 192. L. Emp., 20.)

397. Chronicon Spirense, in septem libros distributum, Authore Christophoro Lehmann, latine vero redditum an. 1668.—Porro in hoc chronico agitur : 1° de origine, incremento, liberatione, ratione gubernationis, immunitatibus, privilegiis, juribus, memorabilibus historiis et rebus gestis, diversis etiam bellis et obsidionibus civitatis Spirensis. — 2° De ortu et progressu imperii germanici de ejusdem gubernatione per reges et imperatores : qualisque ejus formæ quovis tempore in genere, in specie vero honestarum liberarumque imperialium civitatum fuerit : de sacri etiam imperii ejusque membrorum actis, constitutionibus, et processibus, diversis mutationibus una cum multis bonis et utilibus historiis selectis, politicis, regulis et exemplis.—3° De origine et inscriptione episcoporum Spirensium et episcopatus Spirensis. 17e sec. (F. lat. 6075.)

398. Varia instrumenta ad ecclesias Spirensem et Wormatiensem pertinentia. Præmittitur repertorium super his omnibus quæ hoc nostro volumine comprehenduntur, ordine alphabetico digestum. 16e sec. (F. lat. 5225.)

399. Lettres en latin contenant la procuration du duc Antoine à Jean, comte de Salm, et autres, pour se trouver à une journée à Spire, 1526. (Lor. 192.)

400. Relation du siége de Landau, avec plans. (Gaign. 298.)

401. Journal de la défense de Landau, en 1704, contre les Autrichiens, avec plans. vél., in-fol. (Bib. du Louv. C. 2571.)

Wurtemberg.

402. Topographia Sueviæ, id est descriptio et perspicua delineatio præcipuarum urbium, et locorum in superiori et inferiori Suevia, ducatu Wurtembergensi, marchionatu Badensi, et aliis ad

laudatissimum Sueviæ circulum pertinentibus provinciis et locis : authore Martino Zeillero. — Ad calcem appendix ad topographiam Sueviæ. XVII° s. (F. lat. 4814.)

403. Droit public de Wurtemberg, par Jehann Bottlier Kreyer. 1758: en allem., in-4°. pap. (Supl. fr. 3173)

404. Forma pacis quam Henricus IV, imperator, apud Wittembergam cum principibus ordinavit. (F. lat. 4686.)

405. Traité fait avec le duc de Wirtemberg, par les commissaires du roi, en 1604, et évaluation de tous les domaines dudit duc. (Anc. f. 8950)

406. Recueil de lettres, mémoires, arrêts, etc., relatifs au duc de Wirtemberg, de 1612 à 1718. Orig. et cop. (Anc. f. 9282.)

407. Traité de Louis XIII avec les princes et États protestants de Franconie... avec le duc de Wirtemberg, en 1634. (Bal. 6806ᵃ.)

Grand duché de Bade.

408. Droits féodaux dus par Georges d'Ingoldt, de Strasbourg, au margraviat de Bade, ann. 1547. in-4° vél., orig. allem. (A. f. 2480.)

409. Ascheyd de la journée tenue à Bade, 1607. (Dup. 400.)

Hesse électorale.

410. Topographia Hassiæ, id est descriptio præcipuarum urbium et locorum Hassiæ et finitimarum provinciarum : auctore Martino Zeillero, XVII° sec. in-fol. de 231 fol. (F. lat. 4816.)

411. Pièces concernant le prieuré et l'église de St-Martin-de-Hesse, 1252. — Les fiefs qui en dépendent et dont cette layette présente des titres, sont : Helbewilre, Eszexen, Hobeldange, Helmengen, Gorelmengen, Rodesheim, Rukesingen, Dorolzheim, Alberstorf, Bensenaga, Linanges, Zimgrimen-werder, Berruiller, Trenheim, etc. (9597ᶜ.)

412. Matricule de l'empire dressée à Worms, contenant l'état des chevaux, hommes et florins auquel les princes et membres de

l'empire sont imposés pour l'armée de l'empereur. 1521. (Lor. 193,)

413. Liasse de papiers, tous en langue allemande, concernant les fabrications et épreuves des monnoyes de l'empire, faites en la ville de Worms, dans une assemblée des Estats dudit empire, convoquée à cet effet, ès années 1619 et 1620. (Lor. 605.)

414. Traités de Louis XIII avec l'Électeur de Bavière, en 1636, avec le landgrave de Hesse. (Bal. 6806³.)

Luxembourg et villes libres.

415. Priviléges et confirmations des priviléges du duché de Sleswic-Holstein, ès années 1187, etc. Allem. (Supl. 568.)

416. Origine de la maison de Luxembourg. (Dup. 661-662.)

417. Epilogus originis vitæ et mortis atque miraculorum, beati Petri de Lucenburgo. (Dup. *ib.*)

418. Articles de parentés, alliances et grandes habitudes que messires Léon d'Albert, de Luxembourg Brante et messire Henry de Lévy, duc de Ventadour, et dames Marguerite Charlotte de Liesse de Luxembourg, leurs espouses, ont tant en la cour de parlement de Provence que pardevant le Roy et nos seigneurs de son conseil ou bien par-devant vous. (Dup. *ib.*)

419. Topographia et perspicua delineatio præcipuarum urbium, arcium, castellorum et aliorum locorum Ducatuum Brunsvicensis et Lunœburgensis et pertinentium comitatum, ditionum et provinciarum, authore MARTINO ZEILLERO. XVI.° sec. F. lat. 4818.)

420. Deux grosses liasses de comptes, de quittances et autres papiers, la plupart écrits en allemand, quelques-uns en espagnol, en italien et en françois, concernant les affaires domestiques du duc de Brunswick, depuis 1547 jusqu'en 1583. (Lor. 604.)

421. Décret de modération donné à Francfort au duc de Lorraine, pour fournir à l'empereur 40 chevaux et 184 hommes de pied, 1571. En allem. (Lor. 193.)

422. Placet d'Isaac Puffendorff, chancelier de Brême, au roi de

Suède, pour demander la démission de sa charge de chancelier, daté à Brême, le 30 juin 1687. (Allem.) (Supl. 569.)

423. Terrier de la cour de Rorchswir, pour l'année 1666. (Allem.) In-fol. vél.

MATIÈRES DIVERSES.

Mélanges.

424. Ancienne chronique en allemand, avec figures. — (7266 Sup. 227.)

425. Extrait des chroniques de Christian V, roi de Danemarck. Allem. (Sup. 569.)

426. Chronique de Martin de Pologne (Martinus Polonus), en allem. in-fol. pap. XVe siècle. (Sup. fr. 3850.)

Cette chronique, qui est celle des papes et dont l'auteur mourut en 1278, n'est mentionnée ici que comme texte allemand.

427. Généalogie de la famille d'Ahlfeld, avec un détail de toutes ses branches. (Allem.) (Sup. 570.)

428. Compte des recettes et dépenses de la maison et des biens de Harlenstein. XVIIIe siècle. (Sup. fr. 4223.)

429. Géographie par le baron Maximilien de Schurff. Allem. in-4°, pap. XVIIIe siècle. (Sup. fr. 3987.)

430. Catalogue de cartes géographiques. Allem. in-8°. pap. XVIIIe siècle. (Sup. fr. 3992.)

431. Extrait des chroniques de France depuis le commencement du monde jusqu'en 1572, avec miniat. Allem. (7832.)

432. Histoire de la Révolution françoise en allem. in-4°. pap. XIXe s. (Sup. fr. 3061)

433. Histoire de la Révolution françoise, en forme de lettres, en allemand, 1800. in-4°. T. 1er de 1785 à sept. 1792. (Sup. f. 2101.)

Théologie et Morale.

434. Commentaire sur le Pentateuque, en langue saxonne ancienne. (Sup. 254[12].

435. Psautier anglo-saxon et latin. (Suppl. arm. vitrée 2014.)

436 Livre de liturgie, 1 vol. in-4°, rel. v. br. à fers froids. Fig. sur la couvert. du xvi° siècle. (Arsen. Th. 1.)

437. Livre de prières, en allemand. In-8° vél. xv° siècle, avec fig. (Sup. f. 3149.)

A la fin on trouve une instruction sur l'influence de la lune et des signes du zodiaque, sur la santé et les travaux de l'homme.

438. Livre de prières en allemand. (Orat. 199.)

439. Prières, en allemand. — Mittelhochdeutsch. In-4° parch. xiv° ou xv° siècle. (Sup. fr. 3376.)

440. Livre de prières, en allemand. In-8° vél. xv° s. (Sup. fr. 3177.)

441. Livre de prières, en ancien flamand, du xv° siècle. (Suppl. 1882.)

442. Prières pendant la messe, en allemand. In-8° vél. très-bl. orné de 22 belles miniatures. (Sup 2299²)

Ce manuscrit a appartenu au Roi Jh. Bonaparte dont le chiffre est sur la couverture à l'intérieur.

443. Christlicher Seelen-Schatz auserlesener Gebeter. 1 v. in-8°, ou pet. in-4° mar. bl. — Trésor de prières choisies, dédiées à Clément-Auguste, Électeur de Cologne, par M. J. C. Kaukol, et gravées en taille-douce en 1729. (Ars. théol. 2.)

Joli volume, mais à tort classé parmi les manuscrits. Imprimé en gothique maigre et élancée, fleurons et initiales historiées.

444. Recueil de différentes prières, avec figures gravées. (v. br. dent. in-4°), donné en présent à . . . . par sa sœur Marie-Anne, Électrice de Bavière, née duchesse de Saxe. Écrit au xvii° siècle, orné d'un assez gr. nombre de grav. de J.-A. Ofeffel. (Ars. 3.)

445. Manuscrit contenant différentes prières pour l'usage de Son Altesse Royale la princesse Josèphe, 1745. Avec fig. grav., couv. en cart. in-8°. (Ars. 4.)

446. Instructions chrétiennes en allemand. In-8°, xv° s. pap. (Sup. f. 3175.)

447. Instruction chrétienne de Frédéric V, Électeur palatin, avec le texte allemand, 1614. (Sup. anc. fr. 8295.)

448. Traité de dévotion : saxon-angl. (Sup. 819.)

449. Poème sur les devoirs religieux, en allemand. Anonyme. in-fol. du xv° siècle. (Sup. 1190.)

450. Morale du S. Esprit. 1 v. in-4°, allem. (Sup. 868.)

451. Traité sur le sacrifice de la messe, contre Luther, en allem. in-fol. pap. XVIIe siècle. (Sup. fr. 3333.)

452. Livre de piété et de morale, en ancien allemand. 1 vol. in-12 vél. (Sup. fr. 3325.)

453. Méditations sur les dix commandements, les péchés capitaux, la prière, etc., tirées des sermons de M. Nicolas Dinkelspühl et autres prédicateurs, en allemand. In-4° pap. (Sup. fr. 3359.)

454. Le livre d'or des vertus, par Fréd. Spée, de la comp. de Jésus, suivi du Rossignol spirituel. Allem. In-4° XVIIe s. (S. fr. 3986.)

455. La vie de la Vierge, poème en moyen haut allemand, Mittelhochdeutsch), par Philippe le Chartreux, et transcrite par Pierre Schreiber, de l'ordre teutonique, qui se donne pour l'auteur. (in-4°. vél. du XIVe siècle. (Sup. fr. 3732.)

456. Vœu de la France à la Vierge, pour le renouvellement des vœux de Louis XIII, trad. du françois en allemand par le P. Beok, dominicain, en 1790. In-8° pap (Sup. fr. 3334.)

457. Histoire de la vie et mort des trois rois Melchior, Balthazar et Gaspar, avec miniat. En Allem. du XVe siéc. (Colb 7832^{3}.)

458. Légendes de saints, allem. In-4° vél. de 1460. (S. f. 2747.)

459. La vie et les miracles de saint François, en bas allem. Miederdeutsche. In-4° pap. XVIe s. (Sup. fr. 373^{5}.)

460. Vie de saint Vincent de Paul, allem. In-4° pap. XVIIIe s. (Sup. fr. 3396)

461. Extrait des œuvres des Pères Eusèbe, Cyrille, Augustin, etc, par maistre Pierre, prédicateur, en allem. XVe s. vél. in-fol. (Sup. fr. 3167.)

462. Remarques sur la religion naturelle, par Blount. Texte allemand. (Sup. 572.)

463. Traduction de l'Alcoran en allem. par A. Heid. (Anc. f. 8176.)

464. Livre allemand, avec figures. (Q. 2, 1249, 7832.)

465. Livre ms. en allemand. (B. Maz. 8173.)

466. Livre appelé la Somme-le-Roy. En flam. (Ach. 8176^{2}.)

467. Theophrasti Paracelsi Archidoxa magica Germanice. Couv. en vél. in-4°. (Arsen. 5.)

Avec quelques dessins des signes du zodiaque dans le texte, qui est du XVIIe siècle.

468. Excerpta e variis Melanchtonis declamationibus. (F. lat. 4948A.)
469. Le Code des loix d'Islande, en vieux saxon. (Maz. 1901.)
470. Traité des fiefs, en allemand. — xve s. (7009.)
471. Matricule de l'Empire, droit impérial, contributions des cercles, état des villes impériales. in-4o. (Ars. hist. 641.)
472. Le droit impérial, établi par le roi Charles.— xve s.(S. fr. 3088.)

Sciences mathématiques, art militaire.

473. Livre des quatre vents des quatre parties du monde, par Barth Harrichter. Allem. (F. lat. S. Germ. 633[2]).
474. Description des compas à plusieurs pointes, de Fabrice Mordentus, trad. de l'italien en allemand, et ensuite de l'allemand en latin. 1616. (Colb. 6045[3].)
475. Livre du jeu des échecs, en vers allemands. (Maz. 59.)
476. Traité du jeu des échecs, avec fig. Texte allem. (7833[5] C.)
477. Liber scaccorum, versibus germanicis. Scriptus à C. 1337. (Arsen. 6.)

Ce ms. contient un long poëme sur le jeu des échecs, histoire du jeu, explications allégoriques et morales des figures avec de longues excursions théologiques, morales, historiques même, dont quelques-unes sont assez intéressantes pour l'histoire des mœurs du temps de l'auteur qui ne se nomme pas. — Michel Scherer dit, dans une écriture en encre rouge (fo vo du titre), avoir écrit ce ms. à Strasbourg l'an 1418, mais il ne parle que de la copie qu'il en a faite cette année : l'auteur disoit d'ailleurs lui-même à la fin de l'ouvrage, qu'il la composé sur un original latin au mois de mars 1337. Il avoue avoir eu de la peine à comprendre son original et se plaint souvent de la difficulté de bien mettre son latin en rimes allemandes. L'auteur appartient d'ailleurs à ce genre de poëtes qu'on appelle en allemand Meister-saënger.

478. De nobles hommes et des gens du peuple selon le jeu des échecs, trad. de Jacq. de Cessoles, en vers allemands, par Conradus de Ammenhusen, en 1337. (7834.)
479. Livre d'astrologie et de physionomie. Texte allem. (Maz. 414.)
480. Livre d'astrologie judiciaire, en allemand. (Maz. 8174.)
481. Traité d'arithmétique. Texte allem. (Sup. 941.)
482. Arithmétique de Benoist Bamhem. 1642. —Traité d'arithmét. en allemand et diverses mat. 1 vol. in-fol. (Sup. 67.)
483. Traité d'astrologie, en allemand. (Avec miniat.) (7833.)
484. Lettres astrologiques. (8174.)

485. Recueil de divers traités d'astrologie et de géomancie. Texte allem. (8174.)

486. Compilation astrologique, traduite de Leupold. (Anc. fr. 7095.)

Ce sont les traités astronomiques compilés en latin par ce Leupold, prétendu fils du duc d'Autriche qui, au rapport de Fabricius, vivoit vers l'an 1200.

487. Horologiographia, jam denuo à SEBASTIANO MUNSTERO recognita et locupletata. XIVe sec. (F. lat. 7300c.)

488. Premiers éléments de tactique avec pl. XVIIIe siéc. (S. f. 4220.)

489. Traité de tactique et de manœuvres militaires. Allem. in-8°, pap. XIXe s. (S. fr. 3990.)

490. Manœuvres d'infanterie, par Jean Philippe Clebaut. 1759. (S. fr. 4221.)

491. Instruction sur les manœuvres de guerre nouvellement prescrites par S. M. I., pour les régiments d'infanterie, avec plans de manœuvres. Texte allem. t. Ier. in-4°. XVIIIe s. (Sup. fr. 3981.)

492. Explications sur les manœuvres des régiments de cuirassiers et de dragons, publiées en 1749. Texte allem. in-4°, du XVIIIe s. (Sup. fr. 3996.)

493. État et entretien d'un régiment d'infanterie. in-4°. XVIIIe s. (S. fr. 4218.)

494. Règlement et ordonnance pour l'infanterie de l'électorat de Mayence, du 19 oct. 1765. Texte allem. 1re part. in-4°. (S fr. 3982.)

495. Manuel des exercices des régiments de la cavalerie impériale et royale. En allem. 1769, in-8°, pap. XVIIIe s. (Sup. fr. 3130.)

496. Ordre du jour du régiment de Berlichingen (cavalerie), du 27 mars 1771 au 17 janvier 1778. Texte allem. 4 vol. in-4°. (Sup. fr. 3984 1 à 4.)

497. Règlement pour le service de la cavalerie impériale. Texte allem. in-4°, pap. XVIIIe s. (Sup. fr. 3985.)

498. L'art de l'artificier et de l'arquebusier, suivi d'une instruction sur les pièces de gros calibre, avec pl. col. Texte allem. in-4°, pap. XVIIe s. (Sup. fr. 3983.)

499. Traité contenant plusieurs secrets et curiosités concernant l'art de l'arquebusier, l'artillerie, la poudre à canon, le nitre, le soufre, le charbon, etc. Texte allem. (Sup. 669.)

500. Compositions sûres et approuvées de toutes sortes de feux, tant pour les réjouissances que pour la guerre. 1636. Texte allem. (Sup. 809 et 1133.)

501. Catalogue de dessins d'artillerie, feux d'artifices, etc., etc. Texte allem. fr. et ital. in-8°, pap. XVIIIe s. (S. fr. 3991.)

502. Catalogue de plans de fortifications. Texte allem. 8°, pap. XVIIIe s. (S. fr. 3976.)

Sciences médicales et autres matières.

503. Prolegomena materiæ medicæ. 1 vol. in-4°. Texte allem. (S. f. 3078.)

504. Traité de l'urine attribué à Isaac, fils de Salomon (médecin israélite à Kierowau, au Xe siècle), trad. de l'arabe en latin, par Constantin, moine du Mont-Cassin, et du latin en allemand, par Me Ortholf, de Bavière. — Recueil de recettes de diverses eaux et liqueurs qui servent de médicaments, par Michel Schrick. — Recettes diverses d'onguents, emplâtres et autres médicaments, avec l'indication des maladies contre lesquelles ils doivent être employés. in-4°, pap. XVIe s (S. fr. 3327.)

505. La chirurgie de Paracelse, imprimé en allem. (S. Germ. 1639.)

506. Traité de médecine, par le doct. Ortholff, de Virtzbourg. En allem. in-fol. pap. XVIe s. (S fr. 3168.)

507. Recueil de recettes mises par ordre selon les parties du corps. Texte allem. (S. Germ. 1639.)

508. Traité d'Albert le Grand, des secrets de la femme, divisé en trois parties; de la formation du fœtus, de l'accouchement, des signes de la conception. — Les problèmes d'Aristote, sur les rapports de l'homme et de l'animal. XVIe s, pap. En allem. (S. fr. 3129)

509 Connoissance des chevaux, avec planche. XIXe s (S. fr. 3994.)

510. Quelques pièces satiriques du moyen âge et ordonnances des empereurs, pour maintenir la paix, favoriser le commerce et réprimer le brigandage. Texte allem. (Sup. 476.)

Grammaire, poésie, littérature.

511. Glossaire anglo-saxon et latin. (Sup. fr. 2717.)

Copie moderne de quelques feuillets d'une écriture du IXe siècle, qui se trouvent à la suite des homélies de saint Augustin, app. à la bibl. d'Épinal.

512. Vocabulaire allemand. (Orat. 179.)

513. Instructio orthographica ad scribendos characteres germanicos. Année 1548. Texte allemand. (8296.)

514. Instructio orthographica ad scribendos characteres germanicos. (B. Maz. 1008.)

515. Fragments d'un traité de la ponctuation. Texte allem. (Orat. 179.)

516. Méthode d'écriture, par Jean-Leonard Micholowitz. XIXe s. (S. fr. 4290.)

517. Album du professeur Magnus Gesner de Bruxelles, sur lequel il a fait peindre les armes de tous ses amis, après leur avoir fait écrire quelques lignes. Obl. XVIIe s. Pap. orné de blasons col. d'aquarelles, de vue pittor. etc. (S. fr. 3176.)

518. Grammaire polonoise, trad. de l'allemand, par M. Coquebert de Taizy. 3 vol. in-4°. ms pap. (B. de Reims. Sup. J. n° 10.)

519. Catalogue des ouvrages composés par Barthelemy Karvifler. Texte allemand. (S. Germ. 1681.)

520. Eclaircissements sur la versification allemande et sur la nature de la prose mesurée, dans laquelle sont écrits les ouvrages poétiques de Gesner. (S. fr. 2036[31]. Pièce IVe.)

521. Cantilenæ veteres germanicâ linguâ, pleræque de laudibus imperatorum, regum et aliorum illustrium virorum de mulieribus, de vino, variisque rebus, figuris miniatis, sed minus elegantibus ornatæ. — Codex scriptus circa annum 1300 in membranis. (De 428 feuil.) (7266.)

M. Paulin Paris a signalé ce curieux texte dans son catalogue des manuscrits françois, t. VII, p. 176. — Voir sa notice.

522. Plusieurs chansons, en allemand. (Sup. 276.)

523. Recueil de chansons dont la plupart sont à la louange des empereurs, rois, personnages illustres, etc., avec 114 miniat. En allemand. (7266.)

524. Chronica antiqua, rythmis germanicis; ab orbe condito usque ad tempora Josue. XIII° sæc. (7267.)

525. Traduction, en vers allemands, de la chronique de Godefroi de Viterbe, jusqu'au temps de Josué. in-4° vél. de 153 feuil. à 2 col. XIVe siècle. (Anc. f. fr. 7267.)

Sur la première garde on lit que cette histoire a été traduite par ordre de Henri, landgrave de Thuringue, en 1248. Scholastica historia ex lat. Godefredi viterb. in versus germanicos translata jussu Henrici, landgravi Thuringiæ, circa annum 1248.

526. Histoire de Lancelot du Lac et des chevaliers de la Table ronde en prose allemande. v. f. d. s. tr. ms. du XVIe s. (4 vol. grand in-fol.) (Ars. 7.)

A la fin du 1er volume on lit : Ennde des Erstenn Thayls Tafellronnde and Lantzelotz von Lac, etc. — Actum die Veneris, ante Mathæi apostoli, anno 1539.

527. Voyages de J. de Mandeville à la Terre-Sainte, et autres pièces en prose et en vers dont la table se trouve en tête des vers. 1 vol. in-4°, pap. 1419. Texte allem. (Sup. 633.)

528. Recueil de pièces protestantes contenant entre autres : Histoire du massacre fait à Paris l'an 1572, le dim. 24 août. — Cantique allemand nommé A B C, avec trad. franç. — Vers spirituels allem. et fr. in-4° pap., XVIIe s. (Sup. fr. 4188.)

529. Catalogue de gravures. Allem. in-8° XVIIIe s. (S. fr. 3975.)

Supplément à l'histoire des divers États.

530. Droit public d'Allemagne, par Mascow. (Ars. jurisp., 180.)

531. Traité du droit féodal en allemand, relié avec le Miroir du droit de Souabe, mss. du XVe siècle. (Anc. f., 7009.)

Il a été pareillement publié par Schilter, en 1697, d'après le ms. de Strasbourg. Il est divisé en 151 chap.; mais l'édition de Schilter en contient 8 de plus. Il ne seroit pas moins important de conférer les deux textes qui offrent des différences.

532. Titres et papiers des fiefs allemans, Oberstein et autres lieux, vers glane et duché des Deux-Ponts, de 1287 à 1435 (9597 C. fol. 5075.)

533. Titres et papiers des fiefs de Guemunde et Weideshein, de 1263 à 1470. (9597C, fol. 5981.)

534. Recueil de tout ce qui est statué ès ordonnances et constitutions du Saint-Empire sur ce faict de l'establissement, entretene-

ment et conservation de la paix publique au Saint-Empire, appels de Landfrid, contenant ce qui a esté premierement ordonné en la Bulle d'or de Charles-le-Quart, et depuis icelle ce qui a esté changé, augmenté et diminué ès diètes, et journées impériales subséquentes, selon l'ordre des temps : le tout pris des ordonnances et constitutions dudit Saint-Empire, et traduict d'allemand en langue françoise. (F. Dup., 586.)

535. Caroli VII salvus-conductus pro Arnoldo, duce Guelrensi et Juliacensi. (F. lat., 5414A.)

536. Déclaration du Roi que l'Alsace est fief de l'Empire. (Font. 31.)

537. Nouvelles politiques d'Allemagne la 1re du 15 oct. 1530. (Gaign. vol. 394, p. 183, 187, 192; — et vol. 425, p. 34.)

538. Reconnaissance de deux cent mille écus de Goscelin et de Louis, comtes palatins du Rhin et de Bavière. (Gaign. 390, p. 83.)

539. Lettres de Guillaume, duc de Bavière, à Charles, duc de Calabre de Lorraine, de Bar, etc. (Lor. 493.)

La première du 25 juil. 1570, la dernière du 26 avril 1620. Affaires du temps politiques et particularités diverses, compliments et choses mêlées avec quelques lettres d'autres personnages, notamment de Rénée de Lorraine. Un grand nombre en allemand.

540. Lettres à Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick, Lunébourg, marquise de Varambonsc, 1582-1606. (Lor., vol. 534.)

541. Affaires du duc Henri de Brunswick et du landgrave de Hesse. (Gaign. 390.)

542. Sur la Hongrie, fol. 149; Heidelberg, fol. 169; du landgrave de Hesse, fol. 185. (Cler., 253.)

543. Articles de la réconciliation entre l'empereur Rodolphe II et Mathias, roi de Hongrie, son frère, 15 sept. 1610. (Dup. 586.)

544. Les causes du retardement de la paix entre le Roi, l'Empereur et le roi d'Espagne, et les remèdes qui se peuvent apporter et autres pièces. 1 vol. in fol. (B. 293, B. du L.).

545. Planctus Ecclesiæ in Germania, authore Conrado de Megenberg, sive de Monte-Puellarum, XIVe siècle. (F. lat. 3180 D.)

546. Lettres en allem. de sœur Marie-Anne de Ste Thérèse, carmélite, à Marie-Éléon. d'Autriche, duchesse de Lorraine. (S. f. 4006.)

547. Lettres de Jean Scheuchzer de Zurich. (Bouh. 165.)

548. Loix, statuts et édits de la ville de Hambourg, suivis de l'his-

toire des choses arrivées en cette ville de 771 à 1573 (allem., 10, 510.)

549. Confédération suisse et traités d'alliance entre divers souverains et les cantons suisses (en allem.); le mss. manque de titre. Mar., fil. dor. s. tr., in-8°. (Ars. 8.)

550. Constitutiones forenses civitatis Basileensis post inundationem, ann. 1529 (en allem., 7829.)

551. Lettre écrite le 29 août 1563 par le magistrat de la ville de Comines, au magistrat de la ville d'Anvers, touchant la franche foire accordée par le roi d'Espagne à la ville d'Anvers. Texte flamand, sup. 350.

552. Henricus de Hassia in reg. S. Augustini. (Arsen., n° 30.)

553. Journal de son voyage en Allemagne en 1773, par Mme de G... (S. f., 1262.)

554. Copie en papier du traité de paix entre l'archevêque de Trèves, le roy de Bohême, le duc de Lorraine, le comte de Bar et la ville de Metz, 1325 (L. Metz, cité 1, n° 9. — Lor. vol. 223.)

555. Traité de mariage en allemand, sur parchemin, entre Guillaume, comte de Furstemberg, à Bonne de Neufchastel, veuve de Louis comte de Blaumont, 1505. (Lor. vol. 215.)

556. Copie en papier du traité de mariage en allemand entre Philippe-Louis comte Palatin du Rhin, duc de Bavière, et Anne, duchesse de Clèves, 1574. (Lor. vol 215)

557. Cahier touchant ce qui s'est passé à la tenue des Estats de l'Empire dans la ville de Nuremberg. 1524. (Lor. 369.)

558. Estat des cavaliers et fantassins que les dix cercles de l'Empire doivent fournir contre le Turc. 1532. (Lor. 369.)

559. Documens (la plupart en allemand) qui sont les déclarations, transactions, mémoires, traitez, remontrances, requêtes, missives, instructions, etc , concernant la quantité d'hommes à cheval et à pied que chaque prince et Etat d'Empire est obligé de fournir contre le Turc. (Lor. 370.)

560. Accord fait à la diète de Nuremberg entre le roy des Romains et Antoine duc de Lorraine sur certains griefs dont le dit duc se plaignoit, et ordre de l'Empereur pour faire cesser les poursuites de ses officiers contre le dit duc, comme contraires au traité de

Nuremberg.—Assemblées de Passaw, Francfort, Strasbourg, etc., sur la guerre de l'Empire et de la France. 1541-1569. (Lor. 370.)

561. Pièces (la plus grande partie en langue allemande) qui sont : Départ de la diette de Spire, protocoles, matricules de l'Empire, missives, invitations, mandemens, instructions, assemblées des Etats à Worms, résultats, etc., concernant la diette impériale tenue à Spire sur les troubles entre les pays voisins de la Hongrie et de la Bohême : articles débattus à Worms. (Lor. 371.)

562. Liste de ce à quoy chaque Etat de l'Empire est imposé par les députés modérateurs à Francfort et modération demandée par le duc de Lorraine sur les dits impôts. — Mesures à prendre contre le Turc qui avoit violé la trève de 8 ans par une incursion sur la Hongrie. — Soulèvement des Espagnols contre ceux de Liége. — Assemblée de Worms pour le cercle du haut Rhin pour y prendre des mesures contre le duc d'Alençon, qui levoit des troupes sur les frontières de la haute Bourgogne, où il avoit déjà pris quelques bourgs qu'il avoit fait fortifier. 1570-1579. (Lor. 371.)

563. Pièces (en allemand) concernant la convocation des Etats à Ratisbonne; instructions, mandemens, etc., sur la convocation des Etats à Augsbourg afin de prendre des précautions et mesures contre le Turc : pour régler les matricules de l'Empire, les monnoies, le commerce et les contributions; — pour la résistance qu'il convient faire contre le sultan Amurat à cause du violement de la trève, du progrès qu'il avoit déjà fait et des menaces même par luy faites d'assiéger la ville de Vienne; — levée des troupes dans l'Empire; — diminution demandée par le duc de Lorraine à l'Empereur sur les contributions impériales, etc. 1580-1599. (Lor. 372.)

(La suite des documents allemands à un autre numéro.)

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

MANUSCRITS ET DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE.

CHAMPAGNE.

Histoire générale. — Comtes et Comté.

1. Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Champagne, par feu M. Rémons du Cours, avec l'approbation du Censeur : du 4 avril 1720. Ms. in-fol. de 639 pag.
   L'ouvrage destiné à l'impression est resté inédit.
2. Histoire des comtes de Champagne, suivie d'une description histor. et géographique des principales villes de la Champagne (1767).
   Autographe de l'ouvrage de Rémons du Cours et plus complet.
3. Histoire des comtes de Blois et de Champagne. Sans nom d'auteur (XVIIe siècle).
4. État général de la province de Champagne, avec ses distinctions par diocèses, lieutenances, élections, etc. : avec beaucoup de cartes.
5. Mémoires concernant la province de Champagne, ses institutions, us et coutumes et divisions.
6. Mémoires particuliers concernant la Champagne et ses principales villes, cités, etc.
7. Mémoires concernant la province de Champagne, par l'intendant de Pomereu. Ms. du XVIIe siècle, an. 1697 et 1699.
8. Mémoires concernant la province de Champagne, par M. Larcher. 1698.
9. Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Champagne, Picardie, Normandie et Auvergne.

10. Collection de titres pour l'histoire de la France par provinces. Tom. 1er : Champagne et Brie : par l'abbé Dangeau. 1 vol. in-fol.

11. Généalogie de la maison de Champagne, avec copie de plusieurs actes et partages.

12. Tableau général de la maison de Champagne. In-fol.

13. Histoire généalogique de la maison des comtes de Champagne, contenant : les comtes de Champagne, les rois de Navarre, qui en sont sortis ; les comtes de Blois, les comtes de Sancerre et les seigneurs de Sully.

14. Articles pour les nobles de Champagne. 1315.

15. Nobiliaire du comté de Champagne, contenant toutes les maisons nobles qui ont produit devant M. de Caumartin, intendant de justice en Champagne... commis à la recherche de la noblesse l'an 1666 : avec les autres maisons qui ont été déclarées roturières.

16. Lettre de M. le Bœuf, capitaine de milice bourgeoise à Joigny, à M. Levesque de la Ravallière, au sujet des pairs de Champagne. (Imprimé, mais rare.)

17. Chartularium Campaniæ ab anno 1199. In-fol. magno. — Le grand cartulaire de Champagne, dit *Liber principum*. — Chartularium comitum Campaniæ, temporibus Blanchæ comitissæ, — avec les suites. 10 vol. in-fol.

Trésor inestimable pour l'étude des coutumes et mœurs au moyen âge, et pour l'histoire ancienne des diverses localités de la province.

18. Inventaire des chartes contenant le gouvernement de Champagne. 1 vol. in-fol., pap.

19. Copies de titres, extraits de cartulaires et autres pièces d'histoire ecclésiastique rangées sous divers titres.

On y trouve entre autres de nombreux extraits du cartulaire de Champagne proprement dit.

20. Extraits de plusieurs cartulaires et des titres des maisons de Champagne (*collection Duchesne*).

21. Quatre tables des cartulaires de Champagne.

22. Chronicæ et chartularia Campaniæ, multàque alia diligenter recensenda.

23. Lettres, actes et mémoires concernant la Champagne et la Brie, au nombre de 112 pièces, t. 1er.

24. Recueil de pièces concernant la Champaigne et la Brie, t. 2e, au nombre de 137 pièces.

24 *bis*. Divers titres concernant la Champagne en général et plusieurs villes en particulier.

24 *ter*. Etat des domaines et droits des comtes de Champagne et de Brie, divisé par juridiction avec copie des chartes, des priviléges des différentes villes, concernant le bailliage de Troyes, Villemaur, Bar-sur-Seine, etc. XIVe siècle.

25. Les fiefs de Champaigne, hoc est: Feodum Campaniæ. *Circa*, 1140.

26. Lieux sur lesquels le comte de Champagne avoit droit de giste.

27. Diverses pièces commençant par les hommages rendus par le comte de Champagne.

28. Droits du Roy au comté de Champagne.

29. Compte de la terre de Champaingne pour un an, fini à la Magdelenne, l'an mil cccx lj.

(Long rouleau de parch. et fort important pour l'histoire de la Champagne au XIVe siècle.)

30. Copie d'une renonciation prétendue faite par Engilbert de Clèves; et autres pièces concernant les maisons de Champagne, d'Armagnac et de Nevers.

31. Lettres d'union à la couronne de Bourgogne, Normandie, Champagne et Toulouse. 1360.

32. Remontrances faites au roi François Ier par Jacques Cappel, son avocat au parlement de Paris, touchant le Barrois et les frontières de Champagne: et les entreprises faites sur les limites du royaume, en 1539.

33. Procès-verbal de la conférence pour les limites de Champagne, pays messin et seigneurie de Mouzon, vers le comté de Luxembourg et comté de Chigny. 1564.

34. Titres anciens pour montrer que le duché de Lorraine relève du comté de Champagne. — Examen de ces titres.

35. Cartes topographiques de l'Isle-de-France, Picardie, Soissonnais, Champagne, par Jacques Fougeu, maréchal des logis du Roi et de ses armées en 1599, à l'usage de M. d'Escure, pour la guerre

du temps. — Plusieurs demandes et ordres d'exemption de logement pour des villages et terres. (In-fol., pap.)

36. Procès-verbal pour les limites de Champagne, Beaulieu en Argonne, Commercy.

37. Terrier et domaine de Champagne, par Le Gorlier de Verneuil. 1682.

38. Recueil de plans des places de la Champagne, en 1676.

39. Les droits et les coustumes de Champagne. 1224.

40. Anciennes coutumes de Champagne, par Pierre et Guillaume de Montagu.

41. Les establissements et coustumes de Champagne.

42. Priviléges et ordonnances de Champagne. xvi[e] siècle.

43. La division des foires de Champagne. — Époques des foires de Champagne et Brie. — Ordonnances contenant les priviléges des foires de Lyon et de Champagne. — Regestum Nundinarum Trecensium...

44. Ordonnance de Charles IV en date du mois de juin 1326, sur la reformation des foires de Champagne; ensemble l'ordonnance de Philippe VI, dit de Valois, en date de décembre 1331, sur le même sujet. (15 pag. in-fol.)

45. Priviléges des foires de Champagne. — Charte où est relaté le sceau des foires de Champagne (mai 1344, foire de Provins).

46. Indication des foires de Champagne.
(Groley l'a publié, mais d'après un ms. moins complet.)

47. Ancien registre des bois et forêts de Champagne. Siècle xiii[e]. (Mutilé.)

48. Reformation générale des eaux et forêts de Champagne, par MM. de Machault, Renart et de Lestrée. 1 vol. in-fol.

48 *bis*. Tailles en Champagne et en Touraine.

49. Titre de Blanche, comtesse de Troyes, touchant le partage de ses filles. 1212.

50. Cinq lettres de Philippe-Auguste en faveur du comte de Champagne. — Assistance contre ses ennemis. — Liberté des Juifs. — Promesse à la reine Blanche de marier sa fille, etc.

51. Recueil de Chartes en faveur du comte de Champagne. — Hommage de l'abbé de St-Denis à la comtesse de Champagne. — Des

abbés de Clervaux. — Trois-Fontaines et Moustier en Argonne. — Sur le mariage de Thibaut avec la fille d'Archambaut. 1233. — Protection à un marchand Lombard. 1135. —Le duc de Bretagne marie son fils avec Blanche de Champagne. 1236.—Le pape mande de lever deniers pour la Croisade. 1239. — P. le Jais vend quelques vassaux au comte de Champagne. 1241. — Le roi Louis IX ne retiendra aucun juif ni sujets du comte de Champagne. 1246. — Vente par Baudoin du Plessis, de tous les hommes qu'il tenait en fief. 1252.

52. Lettre du roi Thibaut, comte de Champagne sur la mort du roi, Louis IXe du nom.

53. Hommage du comté de Champagne, par Edmond, fils du roi d'Angleterre. 1276.

54. Rebellion de Champagne et de Picardie. 1314.

55. Statuts de la reine Jeanne, fondatrice du royal collége de Champagne, dit de Navarre. 1 v. in-4° (xve siècle).

56. Compte des deniers levés en Champagne pour la rançon du roi Jean.

57. Compte de recettes et dépenses des terres du duc d'Orléans, situées en Champagne. 1404.

58. Lettre d'Antoine, duc de Lorraine, à M. d'Orval, gouverneur de Champagne, sur l'équipement des troupes.

59. Mémoire du duc de Guise, sur le succès de son voyage en Champagne, pour la cessation des meurtres, larcins, etc., par ci-devant commis au pays de Champagne. 17 décembre 1572.

60. Lettres et mémoires, relatives aux affaires du gouvernement de Champagne, sous Henry de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Champagne et Brie, et le sieur d'Inteville, lieutenant général en la même province. — 31 lettres ou instructions originales de Henri III : — 23 d'Inteville — et 17 du duc de Guise.

Fort curieuses pour l'histoire des guerres de religion en Champagne.

61. Pouvoir de M. de Mayenne aux sieurs de Rosne et de St-Paul, de commander en Champagne. 1589.

62. Gamaliel de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, donne reçu à Pierre Le Charron, de la somme de 100 livres, pour la police des gens de guerre du régiment de Champagne. Mars 1608.

63. Pouvoir au sieur de la Fermas pour l'intendance de la Champagne. 1633.

64. Lettres de M. d'Oyssonville et de M. d'Erlac, à M. de Guebriant, pendant les an. 1641, 42 et 43.

65. Instructions au marquis de Gesvres, —à M. le duc d'Enghien— et à M. le maréchal de Chastillon, s'en allant en Champagne pour la campagne de 1643.

66. Etat général des étapes fournies aux troupes du Roi, qui ont passé dans la généralité de Metz, Luxembourg et frontières de Champagne, pendant les six derniers mois de l'an 1676, XVIIe siècle, in-fol. pap.

AUBE.

Troyes. — Histoire ecclésiastique.

67. La suite chronologique des évêques de Troyes, avec leurs actes et leur histoire.

68. Notice sur les églises de Troyes, Saint-Pierre, Saint-Etienne et Saint-Urbain, avec des recherches sur les diverses communautés religieuses de ladite ville.

69. Recherches sur les établissements ecclésiastiques de la ville de Troyes, avec l'histoire (*Pouillé*) de son diocèse et l'indication de ses trois cent soixante-douze paroisses.

70. Cartulaire ou état des bénéfices du diocèse de Troyes.

71. Titres pour la ville de Troyes. Priviléges et fondations des églises de ladite ville.

72. Livre des chapitres, abbayes, communautés, hôpitaux, paroisses et autres églises qui ressortissent au bailliage de Troyes directement, ou par appel, ou dans les cas royaux. (In-folio d'environ 250 p.)

73. C'est le compte de l'œuvre de l'église de Troyes fait et rendu par les chanoines procureurs de l'œuvre de ladite église, t. 1er, an 1374-79. — t. 2, an 1386 à 1480. 2 vol. du XIVe au XVe siècle. — Id. au 1773-74-77-79, 2 vol. du XVIIIe siècle.

74. Compte de l'œuvre de l'église de Troyes. An 1372-73-80 à 85. — 1403-1431-32-84 et 85, 10 in-fol.

75. Le compte de la grant chambre de l'église de Troyes, fait et rendu par moy, Simon Ryvier, chanoine de Notre-Dame en l'église de Troyes, l'an mil CCC quatre-vingt et huit jusqu'à la feste saint Pierre et saint Pol, après en suivant, l'an mil CCC quatre-vingt et neuf. Grand in-fol. vel., orig., de 39 feuillets.

76. Compte de la grant chambre de l'église de Troyes, rendu par Milet Jaquemin, prestre, l'an 1415. In-fol., vel. XVe siècle.

77. Comptes du célérier de l'église de Troyes, pour les ann. 1308 à 1365 en lat., et 1390 à 1414 en franç. 15 vol. in-fol., vel. — (Il y a quelques lacunes.)

78. Compte des revenus obituaires de l'église de Troyes. An 1412. Grand in-fol., vel., XVe siècle.

79. Chartularium ecclesiæ S. Stephani Trecensis. 1 vol. pet. in-fol.

80. Livre censier de l'église Saint-Estienne de Troyes, pour l'an 1339. 1 vol. in-fol., vel.

81. Comptes des chambres des Essars et de Pons-sur-Seine, rendus par Guillaume Saigeon, chantre de Saint-Estienne de Troyes et chambrier desdits lieux. (1401-1402). In-4° vel., du XVe siècle.

82. Procès entre les marguilliers de l'église de Saint-Estienne de Troyes et le fermier du droit d'entrée des vins dans cette ville, au sujet de l'exemption de ce droit, réclamé par lesdits marguilliers. 1443.

83. ORDINARIUM TRECENSIS, ou Domaine du roi à Troyes, finissant à la Magdeleine, 1514, commençant ainsi : Copie de la copie des lettres patentes du roy notre sire, données à Paris le IXe jour de juin l'an 1513, par lesquelles et pour les causes y contenues ledit seigneur a donné à M. Nicolle le mareschal *La Chateryem* (*sic*) l'eglise de St-Etienne de Troyes... In-fol. sur vel., de 179 feuillets.

84. Tombeaux de Henri Ier et de Thibaut III comtes de Champagne, tels qu'ils se voient en l'église de Saint-Estienne de Troyes.

85. Histoire, description et singularités de l'église de Saint-Urbain de Troyes.

86. Compte de la chambre de l'église de Saint-Urbain de Troyes. An 1377-1393. In-fol., vel.

87. Compte 1er d'Anthoine Blanchart, receveur de Saint-Urbain, pour le cardinal de Lorraine. 1 vol. in-fol. orig.

88. Histoire de l'abbaïe de Saint-Loup de la règle de Saint-Augustin, et la description de sa superbe église.

89. La suite chronologique des abbés de Saint-Loup.

90. Echange d'hommes entre la comtesse de Champagne et l'abbé de Saint-Loup, de Troyes. 1208.—Avec plusieurs autres actes extraits des cartulaires et concernant l'abbaye de Saint-Loup.

91. Commission de Clément V pour faire le procès à l'évêque de Troyes. XIVe siècle.

92. Mémoires contre *l'archevêque* de Troyes. 1458. Déclaration des gens du Roi sur le même fait. Plaintes du procureur du Roy de plusieurs entreprises dudit évêque. Jugement rendu sur lesdites plaintes.

93. Ecritures pour l'évêque de Troyes, du temps de Louis XI. Ecritures du procureur du Roi contre l'évêque de Troyes. 1460.

94. Epislola ex Synodo Trecensi.

95. Histoire ecclésiastique de l'église de la ville de Troyes, capitale du comté et pays de Champagne, de la restauration du pur service de Dieu, et de l'ancien ministère en ladite église, contenant sa renaissance, son accroissement, les troubles, persécutions et autres choses remarcables advenues en ladite église, jusques en l'an 1594, par P. Pithou.—Copie de Lev. de la Raval. In-fol. de 262 p., précédée d'une vie de l'auteur, par Lev. de la Raval.

96. Mémoire de M. Pithou, répondant à un écrit du pape contre l'ordonnance de Blois. 1576.

97. Sommaire recueil des raisons pour lesquelles le peuple de Troyes refuse de recevoir la société des jésuites.

98. Procès-verbal de M. de la Poterie pour le rétablissement des jésuites à Troyes, en 1638.

99. Arrêt pour l'établissement des religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Troyes.

100. Estat général du revenu des hospitaux, maladreries et aulmones généralles, comme il se trouve ès années 1655 et 1656. 1 vol. pet. in-fol. d'environ 200 p.

101. La vie de saint Loup, évêque de Troyes, par le chanoine Brayer Ms. du XVIII[e] siècle.

102. Eclaircissements sur quelques endroits de la vie de saint Loup, évêque de Troyes; adressés à M. le D. L. R. pour servir à la topographie de Troyes et de Langres : avec l'indication d'une ville entièrement ruinée.

Pièce imprimée, mais rare.

103. Extrait des actes du Synode provincial des Eglises réformées de l'Ile-de-France, Picardie, Champagne et pays Chartrain, tenu à Charenton, 1625. — Synode de Houdan. 1626.

104. Procès-verbaux des assemblées provinciales du clergé de Champagne, depuis 1637 jusqu'en 1710.

105. Etat des biens saisis et régis sur la frontière de Champagne, appartenant aux religionnaires ou nouveaux convertis de ladite frontière, qui se sont absentés du royaume depuis l'an 1685.

106. Portefeuille des tombeaux dessinés et coloriés de la province de Champagne.

107. Recueil de pièces envoyées au P. Lebrun, relatives aux rites des Eglises d'Auxerre, de Troyes, etc.

On y trouve plusieurs lettres de l'abbé Le Bœuf, et différentes observations de ce savant sur les missels et rituels d'Auxerre.

108. Tombeaux et épitaphes qui se voient ès églises de Troyes.

Troyes. — Histoire politique, civile et administrative.

109. Discours du nom de la province de Champagne, de la ville de Troyes et comté d'icelle.

110. Troyes est-elle la capitale de la Champagne. — Liste et analyse des pièces composées sur ce sujet.

111. Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Troyes en Champagne, par Nicolas Pithou.

112. Titres de la ville de Troyes (recueil ou inventaire des), le premier daté de 650, le dernier de 1737. In-fol. (très-important).

113. Titres et documents divers pour l'histoire de Troyes.

114. Titres pour la ville de Troyes, priviléges d'icelle et des artisans. — Fondations d'églises de cette ville. In-fol.

115. Consultation sur un article de la coutume de Troyes.

116. Ordonnances royaux des mestiers de Troyes.

117. Lettres ès quelles sont déclarées les coutumes, franchises et libertez de la ville de Troyes. P. 129.

118. Priviléges aux habitants de Troyes.

119. Table d'un petit registre où sont contenues diverses matières pour l'histoire de la ville de Troyes.

120. Titre de Blanche, comtesse de Troyes, pour le partage entre ses filles. 1212.

121. Abonnissement des vignes de plusieurs lieux circonvoisins de Troyes, fait par l'abbé de Saint-Pierre du consentement du comte de Champagne, pour cinq sols l'arpent. 1267.—Et plusieurs autres chartes sur les vignes et vins du pays de Troyes.

122. Le livre des grands jours tenus à Troyes depuis 1367 jusqu'en 1596.—Ms. du XVIIe siècle.

(Durant les XIVe et XVe siècles, la justice fut rendue en diverses localités par une cour suprême dite les Grands-Jours. L'assemblée de Troyes fut la première : elle date de 1302. Il y en eut une à S. Mihiel, en 1380; une à Rennes, en 1424, etc.

123. Arrêt dit de Troyes. 1404. — Privilége d'arrêt donné par le Roy aux habitants de Troyes. 1419.

124. Testament de Jean de Cossa, comte de Troyes, seigneur de Grimaud, grand sénéchal de Provence. 1476.

125. Extrait des registres du parlement, de 1256 à 1627, par Pithou.

126. Recueil contenant : Avis de P. Pithou sur l'ordonnance de Blois de l'année 1576... Observations sur la régale... mai 1681.

127. Harangue de M. Pithou. — Autre sur la Guienne, — avec d'autres pièces du même auteur, 1583.

128. Recueil de pièces sur la ville de Troyes, avec la liste de ses baillis.

129. Compte de Denis Lebé, recepveur des manans et habitans de la ville de Troyes, des recepte et dépense par lui faictes, commençant le 11 juin 1551 et finissant le pareil jour 1552. In-fol. de 150 p.

130. Patrimoine de Troyes. Troisième compte des deniers patrimoniaux de la ville de Troyes, de Me Jehan Lemaistre, receveur. 1572, 1589, 1590. In-fol. d'environ 100 f.

131. Compte de la voyrie de la ville de Troyes. 1561. In-fol. (environ 100 pages.

132. S'ensuivent les charges dues à cause de la voirie, tant dedans la ville de Troyes que dehors.

133. Registre sur lequel est fait estat de toutes les chaussées de la ville de Troyes, de leur contenance, des ponts qui sont hors ladite ville, de toutes les murailles, du tour et enceinte d'icelle, de la couverture, de toutes les arcades et grilles qui sont sur les ramparts, de tous les ponts qui sont dans ladite ville dont elle est tenue à l'entretenement, corps de garde tant dedans que dehors, hôtel de ville, arsenal, chambre de la santé, aysances et lieux communs et autres bastimens publiqs dont ladite ville est aussy tenue et des réparations qui y ont esté faictes emploiés dans les comptes des octroys rendus à la chambre des comptes à commencer en l'année 1632. (In-fol. de 152 p.)

134. Estat des debtes de la ville de Troyes, vériffiées par MM. les commissaires à ce députés par S. M. en l'année 1633. (In-fol. d'environ 200 p.)

135. Créanciers de la ville de Troyes. Livre dans lequel est escript toute la recepte et dépence (faicte par le receveur de la ville) que j'ay faicte pour les créanciers de la ville de Troyes et suivant la vérification de leurs debtes qui en a esté faicte par MM. les commissaires à ce députés par Sa Majesté, le 22 juillet 1633. (In-fol. de 144 feuil.)

136. Estat des chaussés qui sont ès environs de la ville de Troyes. 1657.

137. Touchant le voyeur du Roy en la ville de Troyes. (2 vol.)

138. Ponts et chaussées et voirie de Troyes: contenant trois pièces qui sont arrêts du conseil sur le fait de la voirie. An. 1649-1671.

139. Estat de ce qui appartient à la recepte du patrimoine de la ville de Troyes. (In-fol. de 241 f.)

140. Estat à quoi pourra monter la dépense pour la construction des fontaines pour la ville de Troyes, par Claude Denis, ingénieur et fontainier ordinaire du Roy. 2 in-fol.

141. Rentes foncières sur les faux-fossés à l'environ de la ville de Troyes.

142. Les halles de Troyes avec leurs singularités.

143. Le blason colorié des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) de la ville de Troyes.

144. Vues, plans, desseins et monumens de la ville de Troyes.

145. Recherches historiques sur les antiquités de la ville de Troyes. 1 vol. in-fol.

146. Histoire ecclésiastique et séculière de la ville de Troyes, contenant plusieurs remarquables au fait de la religion, par Nic. Pithou. 1 vol. in-fol.

147. Lettres de Henry, comte de Troyes, où sont déclarées les coutumes, franchises et libertés des habitants de Meaux et Troyes.

148. Chartes diverses du XIII[e] siècle pour l'histoire de Troyes. Sur la maison de Saint-Abraham de Troyes. 1200. — L'Evesque de Troyes réclame les secours du comte de Champagne contre les religieux de Saint-Germain d'Auxerre. 1214. — Echange de femmes entre l'abbé de Saint-Loup et la comtesse de Champagne. 1217. — L'abbé de Saint-Denis promet de vendre au comte de Champagne une table et une croix d'or de Saint-Estienne de Troyes. 1226. — Aubert du Plessis promet ses deux fils au comte de Champagne comme hommes-liges. 1231. — L'evesque de Troyes donne pouvoir de poursuivre les debteurs des droits de croisade. 1268, etc.

149. Lettres de la reine Elizabeth, régente du royaume, portant suppression de tous les subsides imposés pour raison des guerres à Troyes, le 3 avril 1418.

150. Lettres datées de Troyes, 1521, de François I[er], du baron de Montmorency, du sire d'Albret, de Michel de Louppe et autres, au sujet des guerres et de l'invasion du pays de Champagne par les armées de l'empereur.

151. Lettre à M. l'évesque de Troyes touchant ce qui s'est passé au concile provincial à Paris, par le cardinal de Sens, en l'an 1528.

152. Registre de l'échevinage de Troyes, de 1637 à 1646.

153. Regestum ubi plura, ad urbem trecensem spectantia. Regestum primum magnorum dierum trecensium, ab an. 1367, ad an. 1395.

154. Deux sentences du bailliage de Troyes du 2 et 12 septembre

1652, qui condamnent à être pendus deux procureurs pour avoir baillé confort et aide à ceux de la religion P. R. qui en forme d'hostilité s'étoient emparés de Bar-sur-Seine.

155. Pièces relatives à la paix de 1564 avec l'Angleterre.

156. Lettre de Barbezieux au Roi, datée de Troyes 10 avril 1570, sur la douane de Lyon. (Curieuse.)

157. Ordonnance faicte à Troyes par M. le maréchal de Vielleville, La Moignon et Potier, maitres des requêtes, pour le repos de la dite ville. 1571.

158. Histoire de la journée de la Saint-Barthélemy, avec différents détails des événements qui ont précédé ou suivi cet événement, particulièrement à Troyes. (Voir le N° 59.)

159. Ce qui se passa à Troyes au commencement des troubles (la Ligue).

160. Lettre de Henry III au sieur d'Inteville, du 26 avril 1585, au sujet d'une conspiration ourdie sous prétexte de religion et qui devoit livrer Marseille aux étrangers.

161. Procès-verbal de l'assemblée de Troyes pour la Ligue Mai 1590.

162. Mémoire envoyé par les députés en l'assemblée générale tenue en la chambre de l'eschevinage de Troyes, le 11 décembre 1592, à leurs députés résidants aux états convoqués par le duc de Mayenne.

163. Lettre de Charles, duc de Guise, à MM. les maire et eschevins de la ville de Troyes, datées de Paris en mai, juin et juillet 1593, pour leur donner avis des délibérations des états.

164. Lettre du Roy à ceux de Troyes pour être reconnu. — Acte par lequel ceux de Troyes reconnaissent le Roy. 1594.

165. Mess. de la ville de Troyes au duc de Nevers. 1615.

166. La circulaire de M. de Nevers aux principales villes de Champagne. 1625.

167. Résolution de l'assemblée des eschevins de Troyes du 14 juin 1625.

168. Instruction au bailly de Troyes, envoié ambassadeur en Angleterre. 1632.

169. Pièces relatives à la paix célébrée à Troyes en 1660 et 1668

avec l'Espagne : en 1678 avec la Hollande: en 1684 avec l'Espagne: en 1697 et 1698 avec l'Angleterre, l'Espagne et les Provinces-Unies : en 1679 avec l'Espagne.

170. Réjouissances publiques à Troyes pour victoires remportées et prises de villes, de 1712 à 1719, et autres cérémonies du même temps.

171. Essai sur l'agriculture et le commerce de Troies en Champagne en 1759 (1).

Histoire des environs de Troyes.

172. Aliénation par le Roy de la terre, justice et dépendances de Torvilliers, au profit de Me Pierre Chomel, controlleur en l'élection d'Epernay. In-fol. 1594.

173. Procès verbal du dénombrement de Thennelières. Mars 1539.

174. Inventaire général des titres et papiers concernant le prieuré de Saint-Alderal de Saint-Sépulcre-lès-Troyes, de l'ordre de Cluny membre dépendant de la Charité-sur-Loire, sis à Villacerf, en l'année 1727 : de l'ordre de messire Charles-Maurice Colbert, seigneur du marquisat de Villacerf, abbé des abbayes de Neaupale la.. Saint-André-en-Gouffre; prieur des prieurés de Sainte-Marguerite de Lenoncour et de Saint-Aldeval de Villacerf, cy-devant Saint-Sepulcre, conseiller du roi en ses conseils, agent général du clergé de France.

175. Titre de la donation de la terre et seigneurie de Vailly, faite au prieur et prieuré de Saint-Sépulcre. 1179.

176. Procès verbal, du 8 septembre 1563, d'évaluation et vente de trois muids de bled, seigle, dus au prieur de Saint-Sépulcre, par M. de Chamoy, seigneur dudit Saint-Sépulcre : — avec quatorze autres titres concernant Villacerf, d'époques diverses.

177. Extrait du compte de la vente et aliénation du temporel des ecclésiastiques du diocèse de Troyes, faites ès an. 1564 et suivantes, rendu le 26 février 1587.

(1) Nous aurions pu facilement augmenter l'article de Troyes, à l'aide des *Archives historiques* de M. Vallet de Viriville : mais ce livre utile est assez connu : on peut facilement y recourir.

178. Mémoire instructif touchant le procès d'entre MM. les abbé de Molesme et prieur de Villacerf, en qualité de gros décimateurs de la paroisse de Villeloup, contre M. Jean Boulard, prestre, curé dudit Villeloup, au sujet de la portion congrue, prétendue par ledit Boulard et réparations de l'église dudit Villeloup. 1689.

179. Autres pièces sur les revenus et charges du prieuré du Saint-Sépulcre. 1694.—Sur les décimateurs de Villacerf. 1686.— Et sur les usages du bois de Saint-Mards.

180. Dissertation géographique ou critique, dans laquelle on prouve que Villery, hameau à quatre lieues de Troyes, est l'endroit où s'est faite la première entrevue de Clotilde avec Clovis, lors de son mariage avec ce prince, par un chanoine de Troyes.

Imp., mais rare.

181. Mémoire pour l'histoire de Villemaur, avec treize lettres de de M. Chevre, doyen de Villemaur, à M. Lévesque de la Ravallière: et quatre lettres ou réponses de celui-ci : — toutes relatives aux faits de l'histoire de Villemaur.

182. Mémoires pour servir à l'histoire de Villemaur, son chapitre et autres antiquités. (27 feuillets).

A la fin on trouve cette observation :

« Tout le contenu au présent cahier comprenant 27 feuillets d'écriture est conforme aux titres et autres pièces qui y sont cotées, lesquelles j'ai toutes lu et dont partie est entre mes mains. Les dates et citations ont été exactement vérifiées et collationnées par moi soussigné doyen de Villemaur. Ce 14 oct. 1775.

» *Signé* CHESNE de la Charmette, doyen curé de Villemaur. »

183. Recueil de chartes et titres concernant la seigneurie, l'église, etc., de Villemaur, fondations diverses en ladite église.

184. Prisée de Villemaur et autres terres de l'an 1350, (et autres actes à ce relatifs). Prisée du même pour l'année 1328.

Le commencement de cette pièce est imprimé aux Preuves de la nouvelle Hist. de Bourgogne, t. 2, p. CLXXXIX.

185. Cartulaire du monastère de Montier-Ramey, diocèse de Troyes, écrit au XIVe siècle. — Autre cartulaire de Montier-Ramey, ordre de Saint-Benoît, écrit au XVIIe siècle.

186. Mémoire pour réponse aux écritures du sieur Fabre, curé de Clerey, pour le curé de Fresnoy.

187. Déclaration des biens appartenants à la cure de Verrières et Chapelle-de-Notre-Dame, du 20 avril 1693.

Arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

188. Notice historique sur la ville et les environs d'Arcis-sur-Aube.
189. Le livre des rentes et revenus de la terre, chastel et chastellenie d'Arcis-sur-Aube, XIVe siècle.
190. Lettres de Charles, duc d'Alençon, au Roy, datées d'Arcy-sur-Aube, le 9 juin, avec quelques autres lettres sur la guerre et les événements de cette époque. (1521.)
191. Lettres des habitants d'Aubigny au duc de Nevers. 1625.
192. Recherches historiques sur Chavanges, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arcis.
193. Notes historiques sur Bailly-le-Franc, diocèse de Langres.
194. Méry-sur-Seine, documents et pièces diverses et sur son prieuré.
195. La coutume de Méry-sur-Seine.
196. Chartes des XIIe et XIVe siècles, concernant Méry.—Association de l'abbé de Larrivaux et de Blanche, comtesse de Champagne, dans les droits sur Méry. 1219.—Traité de Thibaut de Méry et du comte de Champagne, au sujet d'une redevance de 40 liv. de Provins. — Aveu et dénombrement d'Amé de Joinville, seigneur de Méry, rendu au comte de Vertus. 1365, etc.
197. Lettres de Charles VI, qui affectent à la Chapelle du bois de Vincennes les revenus des hautes justices de Méry-sur-Seine, Virey-sous-Bar et Marolle en Champagne (février 1387: Vidimus de 1379). — 8 feuillets.
198. Certificat pour la ville de Mery-sur-Seine, 12 juillet 1717. — Présidence des assemblées pour les élections municipales.
199. Recherches sur Plancy, d'abord baronnie, marquisat, puis duché-pairie: titres et pièces diverses, fiefs de la seigneurie de Plancy.
200. Guy de Plancy déclare que son château de Gondricourt est jurable et redevable au comte de Champagne. 1220.—Hommage au même, pour le fief de Rey par Philippe de Plancy. 1224.—Le même déclare que le vicomte de Saint-Florentin, tient à hommage du comte de Champagne, tout ce qu'il possède à Jauges, etc., etc.

201. Sentence rendue aux requestes du Palais à Paris, en 1532, pour la terre et baronnie de Plancy en Champagne.

202. Accord entre l'évesque de Troyes et Philippe d'Aunay, pour les droits qu'ils avoient sur les habitants de Saint-Oulphe. 1200. — Autres sur le même sujet, 1202 et 1213.

203. Recherches sur Ramerupt, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, avec la note des communes et des localités de sa circonscription et les titres de son ancien prieuré.

Arrondissement de Bar-sur-Aube.

204. Histoire de la ville et comté de Bar-sur-Aube, de son château et du prieuré de Sainte-Germanie.

205. Titres concernant Bar-sur-Aube, Laferté-sur-Aube et Bar-sur-Seine. 1227 à 1258.

206. Chartes des XIIIe et XIVe siècles concernant Bar-sur-Aube. — Lettres de l'abbé de Saint-Memie de Chalons, pour la vente d'un four à Bar-sur-Aube, à Marguerite, comtesse de Champagne. — Aumône sur les foires de Bar, pour les vêtements des religieuses de Sainte-Eugénie. — Vente au comte de Champagne de cinq estaux, à Bar, pour 30 livres de Provins. — L'abbé de Quincy reconnoît ne pouvoir rien acquérir à Bar-sur-Aube, sans la permission du comte de Champagne. 1214, etc.

207. Notice historique sur le Val-des-Vignes-lès-Bar-sur-Aube, avec le Val-des-Ecoliers, 4 p.

208. Institutio ordinis Vallis Scholarium. 1215.

209. Recherches sur Brienne-la-Ville et Brienne-le-Château : avec l'histoire des seigneurs qui l'ont possédé.

210. Généalogie de la maison de Brienne. Première branche, de 900 à 1356 : avec les titres extraits du cartulaire.

211. Chartes du XIIIe siècle pour l'histoire de Brienne.— Lettres de l'évêque de Langres en faveur de la comtesse de Champagne, contre Evrard de Brienne, 1209. Les abbés de Citeaux, Clairvaux et Quincy, promettent à Evrard de Brienne et à sa femme l'absolution de leur excommunication s'ils veulent obéir au pape. 1209.— Nullité du mariage d'Evrard de Brienne. 1213. — Défenses à

Evrard de Brienne d'épouser la fille du comte Henri, sa parente. 1215. — Le duc de Lorraine obligé de secourir la comtesse de Champagne contre Evrard de Brienne. 1218. — Aggravation par l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, de la sentence d'excommunication contre ceux du parti d'Evrard. 1219. — Lettre de l'évêque d'Auxerre sur la renonciation d'Evrard et sa femme au comté de Champagne. 1222, etc.

212. Permission au comte de Brienne, sieur de Chaumont et d'Auvezac, d'établir deux foires à Auvezac. 1480.

213. Portefeuille: lettres originales écrites à M. Servien par M. de Brienne.

214. Notes et recherches sur l'école de Brienne.

215. Notice historique sur Montmorency-Beaufort.

216. Histoire de l'abbaye de Clairvaux, avec la chronologie de ses abbés.—Les singularités de son église, les hommes célèbres qu'elle a produits et l'inventaire du trésor des reliques de son abbaye.

217. Recherches sur la vie et les écrits de Saint-Bernard, premier abbé de la maison de Clairvaux.

218. Generatio Claræ-Vallis. An. ab. incarn. MCXIII, fundata fuit abbatia quæ dicitur Clara-Vallis, et consequenter seriatim nominantur abbatiæ filiationis ipsius Clarævallis, quæ ante D. Bernardi obitum fuerunt fundatæ, cum nominibus regionum et diæceseon in quibus sunt : quibus jungitur taxatio vacantis in camera apostolica.

219. Clarævallenses annales. Visitatio, reformatio, epistolæ et alia fragmenta.

220. Répertoire général de tous les lieux et endroits où Clairvaux peut avoir du bien ou quelques droits. 1 vol. in-fol , lat.

221. Mélanges ou notes de M. Guitton, religieux de Clairvaux, avec une relation de son voyage, qui est assez curieux. 1 vol. in-fol.

122. Inventaire des volumes et livres de l'église et abbaye de Clairvaux, fait en may 1472, et écrit de nouveau en janvier 1615. 1 vol. in fol.

Arrondissement de Bar-sur-Seine.

223. Recherches pour l'histoire de la ville, comté et bailliage de Bar-sur-Seine. — Chartes de diverses époques.

221. Thibaut, comte de Champagne, eschange quelques biens avec Jacques de Durnay, pour une part du comté de Bar-sur-Seyne qui estoit escheue par succession audit sieur Durnay.

225. Notice historique sur la chastellenie de Chappes et son ancienne mouvance : avec l'inventaire des chartes de 1134 à 1350.

226. Robert de Saint-Fal vend au comte de Champagne 120 arpens du bois de Fouchères à 12 s. l'arpent. 1243.

227. Titre concernant la terre et seigneurie de Villiers-le-Bois, du 26 août 1391.

228. Association de Rolland, abbé de Larrivaux, et de Blanche, comtesse de Champagne, dans les droits seigneuriaux de Pargues. 1219.

229. Jean de Marsilly affranchit Hébert des Granges et sa famille. 1246.

230. Notes pour l'histoire de Chaource, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, avec l'indication des communes et localités de sa circonscription.

231. Notes et indications pour l'histoire d'Essoyes, de Mussy-sur-Seine et des Riceys.

Arrondissement de Nogent-sur-Seine.

232. Titres pour Nogent-sur-Seine et fief de la Grand-Aulne: An 1221-1226.

233. L'abbé de Saint-Denis vend à la comtesse de Champagne trois muids de moture qu'ils avoient sur le moulin de Nogent, pour 120 livres. 1213.

234. Certificat pour la ville de Nogent-sur-Seine, 25 août 1717, pour la présidence des assemblées municipales.

235. Excommunication des Urbels, sieur de Villenauxe. —Lata fuit presens sententia judicialiter per dominum oficialem Trecensem, anno 1516, die martis post octavas Penthecostes:—avec un extrait sur la valeur de cette excommunication.—Traité de l'opinion, par M. le Gendre de Saint-Aubin.

236. Mémoire pour Me François Camu, prêtre prieur de Brandonnet et vicaire de Villenauxe, intimé, appelant contre messire Antoine

Galliot de Saint-Chamans, seigneur de Villenauxe, lieutenant des gardes du corps du roi et maréchal de ses camps et armées, appelant et intimé.

237. Donation à la léproserie des deux Eaux (près de Troyes.) 1196. — Mariage d'Alix de Tresnel, fille de feu Garnier de Tresnel, avec Ponce, vicomte de Polignac. 1223. — Gaufridus de Donziaco dat filiam suam Ansello de Triangulo in uxorem. 1217.

238. Ordonnance de police pour la boucherie de Traisnel. 7 décembre 1373, et autres concernant Traisnel.

239. Extrait d'un aveu et dénombrement de la terre de Traisnel, rendu au Roi, le 1er mars 1399.

240. Aveu et hommage au Roy, de Philibert de Beaujeu, chevalier, baron et sieur de Lignières, Tregnel, Marigny, vicomte de Troyes, du 1er février 1525. In-fol. de dix feuillets.

241. Hommes illustres de Troyes.—Mémoires pour servir à l'histoire des hommes en dignité, des auteurs, artistes célèbres par leur vertu, par leur mérite et leurs charges originaires, de Troyes, des environs, recueillis par Levesque de la Ravallière. In-fol. 365 p.

HAUTE-MARNE.

Chaumont. — Histoire ecclésiastique, politique, civile et administrative.

242. Observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives, des monuments, dans les dép. de la Haute-Marne,.... par l'abbé Grégoire. In-fol pap.

243. Histoire du Chaumontais.

244. Mémoires pour l'histoire du Bassigny.

245. Pièces pouvant servir à l'histoire de la ville de Chaumont.

246. Mémoire concernant la ville de Chaumont en Bassigny, dressé par M. Angiboire, subdélégué en 1765: avec quatre pièces sur les églises et abbayes de cette élection. (21 pag.)

247. L'evesque de Langres prend le duc de Bourgogne pour arbitre du différent qu'il avoit avec la comtesse de Champagne, pour les biens situés à Chaumont, 1212.

248. Bref d'Honoré III au prieur de Chaumont-Ste-Chenevièvc, contre le prevost de Chaumont. 1220, p. 81.

249. Priviléges pour ceux de Chaumont en Bassigny, l'an 1292, 1338. (de 5 pag.).

250. Pièces relatives à la grande diablerie de Chaumont. — Bulle du grand pardon, etc.

251. Engagement par le roi Louis XI à Nicolas, marquis de Pont, fils de Jean duc de Calabre, de Lorraine, des seigneuries de Chaumont en Bassigny, Nogent, Montigny, Coiffy, Vassy, Sainte-Menehould, Saint-Dizier, Vaucouleur et Monteclair: Paris, septembre 1467.

252. Le roi Louis XI retire du bailliage de Chaumont, pour les mettre sous celui de Sens, les quatre villages, savoir : Noyers, Menouvaux, Rangecort et Chauffour, — qui appartenoient à l'église de Langres. — Plessis au Parc, oct. 1481.

253. Lettres du roi Louis XII, données à Chaumont le 25 juillet 1504, adressées aux gens de ses comptes à Paris, par lesquelles il les charge de recueillir les titres des domaines royaux répandus dans le royaume chez les particuliers, pour les déposer au trésor des Chartres.

254. Lettre du cardinal de Tournon au cardinal du Bellay. — Datée de Chaumont, 22 *septembre*.

255. Roolle de tous siéges royaux et non royaux ou du ressort du bailliage de Chaumont en Bassigny. — Du 8 juin 1553.

256. Les Officiers, Bourgeois et Habitants de Chaumont, à M. le duc de Guise.

Au sujet des fortifications de leur ville, ils lui envoient un devis d'un nouveau boulevard par le maçon qui conduit l'œuvre de leur église.

257. Lettres du Roi à son lieutenant au gouvernement de Champagne et Brie, avec les réponses d'iceluy, en oct, nov. et déc. 1606.

Concernant l'ordre des chevaliers du Cordon-Jaune, qui formaient des assemblées en Bassigny, en Bourgogne et devers Vaucouleurs.

258. Convocation de la noblesse du bailliage de Chaumont en Bassigny.

259. Messieurs de Chaumont au duc de Nevers. 1625. P. 136, 150.

260. Liste de tous les siéges du ressort de Chaumont en Bassigny,

déclaration de la seigneurie de Puy-Laurens et autres pièces. In-fol., cart. s. parch.

260 *bis*. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) de la ville de Chaumont en Bassigny.

Histoire des environs de Chaumont.

261. Charte de Thibaut, comte de Troyes, en faveur de l'église de Saint-Remy du prieuré de Condes en Bassigny, 1198, avec commentaire de Lév. de la Rav.

262. L'evesque de Langres change ce qu'il avoit à Chome pour ce que la comtesse possédoit à Aubepierre. 1207.

263. Notes historiques sur Andelot et ses dépendances.

264. Carta fundationis cellæ de Castro-Villano ordinis grandimontensis : — avec plusieurs autres chartres et notices touchant la même ville.

265. Constitution pour les religieuses du tiers ordre de la ville de Châtean-Villain. 1 vol. in-4.

266. Titre pour la Ferté-sur-Aube. 1231.

267. Cartulaire de Clairvaux. 1 vol. in-4, vél., XIIIe ou XIVe siècle.

268. Acte de foi et hommage, rendu au Roi par le seigneur de Clermont en Bassigny, l'an 1344. 1 fo.

269. Symon Clarimontis mandat episcopo suession. et abbati Sancti Johannis in Vineis, et decano suession, ut relaxent excommunicationem quam in se promulgaverant, quod se retraxerat ab homagio B et Th 1219.

270. Mémoire par lequel, contre les entreprises des officiers du Roi à Chaumont et à Langres, l'on montre que le village de Colombey a été de tout temps tenu, et nommément par les seigneurs de Choiseul, comme fief dépendant des ducs et comtes de Bar et situé hors du pays de France.

Il y a deux Colombey : l'un, Colombé-les-Deux-Eglises, canton de Juzennecourt et près de Bar-sur-Aube; l'autre, Colombey-lès-Choiseul, canton de Clermont. Il s'agit ici du second (?).

271. Declaration de Mathieu, abbé de Saint-Denis, touchant le moulin que le comte de Champagne luy avoit permis de bâtir à Marnay. 1259.

272. Charles du XIIIe siècle, concernant Nogent-le-Roi. — Transaction entre l'abbé de Saint-Remy et la comtesse de Champagne pour la vente des bois de l'abbaye de Saint-Denis, situés près Nogent. 1222. — Hommage de Thibault, comte de Champagne, à l'abbé de Nogent. 12:6. — D., abbé, et les religieux de Saint-Denys se mettent sous arbitres sous peine de 100 liv. de dédit, pour une contestation qu'ils avoient avec ledit comte de Champagne à cause du parc de Nogent. 1233. — Establissement de la foire de Saint-Laurent de Nogent, dans les halles du marché de ladite ville, à cause du grand nombre des marchands qui ne pouvoient estaller près de l'église dudit saint. 1234. — Droits accordés au curé de l'église de Saint-Laurent, sur la foire, pour le dédommager du tort qu'il prétendoit lui être fait par ce changement. 1234.

273. Cartulaire du prieuré de Vignory. 1 pag. in-4°, XIVe siècle, avec 5 pièces détachées.

274. Quod galtherus, dominus Vangionis, viri de Blanchâ comitissâ acceperit feodum Vangionis viri. 1204. — Quod Galtherus tenet a rege Navarræ Theobaldo, infeodum columbarium ad duas ecclesias. 1239.

275. Le fils du comte de Chaalons prend à foy et hommage du comte de Champagne le fief de Vignory. 1262.

276. L'archeveque de Besançon déclare que le fils du comte de Chalons tient Vignory à hommage du comte de Champagne et le doit excommunier s'il lui manquoit de fidélité. 1262.

277. Lettre de Henry de Lenoncourt (comte de Nanteuil) au duc de Guise, datée du 25 juillet 1551, — de Vignory.

Arrondissement de Langres.

278. Traité de la situation du pays de Langres, de ses grands chemins, fontaines, rivières qui y naissent et qui y passent; des fiefs, seigneuries et anciennes familles nobles du détroit du présidial de Langres, avec leurs armoiries.

279. De pontificibus urbis Lingonens. Et primo de antiquitate et laude civitatis. — Item. De privilegiis urbis Lingonicæ et no-

menclatura beneficiorum suiq. diocceso. (Auctore Claudio Felice.) 30 f°.

280. Gesta præsulum Lingonensium.

281. Episcopi Lingonenses.

282. Historia brevis Lingonensium episcoporum, auctore Joanni de Cavanyac, cancellerio et canonico Lingonensi.

283. Le premier livre de la décade historique du diocèse et pays de Langres, avec la lettre de Bertius, par Jacques Viguier, jésuite.

284. Livre II de l'histoire de Langres, chapitre 1er. De la naissance du christianisme dans la ville et le pays de Langres sous les premiers Antonins, empereurs; qui en a esté le premier evesque ou apostre? si ça esté saint Bénigne, ou s'il en faut reconnoistre un autre avant luy, du nom de Hyro? 44 p. in-fol., autogr. de Viguier.

285. Preuves de la seconde partie de l'histoire du diocèse de Langres, 26 p., aut. écrit. minuscule.

286. Preuves, allégations et pièces authentiques sur lesquelles les présentes vies de sainte Salaberge, de saint Bodo et de leurs saints enfants ont été dressées; avec l'histoire du pays d'Ornois. 12 p., écrit. minusc. de Viguier.

287. Partie III de l'histoire de Langres; des deux archidiaconez de Laçois et du Barrois. Avec les preuves de l'histoire de l'archidiaconé du Tonnerrois, appartenant à la partie seconde de l'histoire du diocèse de Langres.
Écriture minuscule chargée de ratures.

288. La chronique de Grancey, intitulée autrement: la Roue de fortune; qui est un roman généalogique contenant beaucoup de remarques et de curiositez, qui peuvent servir à l'histoire du diocèze de Langres, composée premièrement en gros latin par un chanoine de l'église cathédrale come il y a apparence, l'an 1320, et attribuée par l'autheur à Gérard de Haut-Vé ou Haut-Gué, qu'il qualifie grand archidiacre et chancelier, et à Jean de Vesvres, qu'il fait aussi chancelier et evesque de Grèce en l'an 1220 ou 1320, traduite en françois l'an 1336 et finalement illustrée de commentaires historiques par .... (J. Viguier). 86 p. —
Le comment. franç. de Viguier en occupe la moitié.

289. Décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacq. Viguier. 6 vol. in-4, minori, autogr.

D'une écriture minuscule et fastidieuse. — *Le Chronicon lingonense. Ling.* 1665, n'est qu'un résumé fort écourté de ce volumineux ouvrage.

290. Histoire de Langres. 2 vol. in-fol.

291. Mémoires pour l'histoire de Langres.

292. Recueil historique: documens sur Langres, par Ant. Colart.

293. Pièces diverses pour l'histoire de la ville de Langres.

294. Cartulare episcopatus Lingonensis, jussu Johannis episcopi Lingon. in ordinem redactum anno christi 1329, continens feoda dictæ ecclesiæ Lingon. nec non et proprietates et possessiones spectantes ad episcopatum. 1 vol. in-fol. recens.

295. Cartulaire de l'éveché de Langres. 1 vol. pet. in-fol. de 431 p., écrit. du XVIIe siècle, avec table des matières.

296. Collectio chartulariorum ecclesiarum Lingonensis, S.-Benigni. Divonensis hospitalii Belnensis, etc.

Nous réunirons sous le même n^o les textes suivants, qui diffèrent entre eux et que possède encore la bibliothèque imp.

297. Carta ecclesiæ Lingonensis. — Chartularium ecclesiæ Lingonens. — Copie d'un ancien cartulaire de l'église de Langres. — Cartulaire de Langres (original lat.). — Cartulare privilegiorum, donationum, et fundationum ecclesiæ cathedralis S.-Mammetis Lingonensis. — Obituarium ecclesiæ Lengonensis.

298. Charte de Louis-le-Jeune sur un différend de l'eveque de Langres et Eudes, duc de Bourgogne. 1151.

299. Chartes pour Langres du roy Robert. 1179.

300. Taxationes beneficiorum regularium existentium sub ecclesiæ S.-Benigni divionensis, Lingonensis diœcesis, pro decima secundum reductionem novam Urbani papæ V.

301. Recueil d'inscriptions et de monuments anciens de la ville de Langres et lieux circonvoisins, par Jacq. Viguier, jésuite.

302. Epitaphes et inscriptions qui se lisent aux églises de Langres, avec de nombreux dessins à la plume et au crayon des pierres tumulaires et armoiries qui s'y voient.

303. Chartes du XIIIe siècle, parmi lesquelles : 1° l'evesque de Langres prend le duc de Bourgogne pour arbitre de son différend avec la comtesse de Champagne pour ses biens situés à Chau-

mont. 1212. — Guillaume, evesque de Langres, reçoit l'hommage de Thibault, comte de Champagne, pour les fiefs que ses ancestres avoient tenus de ses prédécesseurs, sauf le bail de sa mère. 1214. — Association entre l'eveque de Langres, la comtesse de Champagne et son fils pour la seigneurie de Montigny. 1217. — L'eveque de Langres déclare que le comte de Champagne l'a déchargé envers les marchands auxquels il s'estoit obligé pour luy plusieurs fois. 1219. — L'eveque de Langres promet d'indemniser la comtesse de Champagne de 750 liv. dont elle l'avoit cautionné envers des marchands. 1221. — Le comte de Champagne luy promet de ne retenir aucun de ses sujets de Jourolles tant que ledit evesque vivra. 1222. — L'evesque de Langres certifie avoir veu les lettres d'Archambaud de Bourbon, par lesquelles il s'oblige de payer 36,000 liv. au comte de Champagne, son gendre, pour le mariage de sa fille. 1222. — L'eveque de Langres confirme les articles du mariage accordé entre le comte de Champagne et la fille d'Archambaud. 1232. — L'evesque de Langres saisit une maison de l'abbé de Saint-Pierre de Troyes, sauf le droit de garde que le comte de Champagne y avoit. 1233. — L'eveque de Langres déclare avoir reçu plusieurs lettres patentes du comte de Champagne des mains de l'abbé de Pruilly, dont quelques-unes touchant la renonciation dudit comte à divers fiefs de Champagne. 1234. — Robert, eveque de Langres, donne au comte de Champagne ce qu'il avoit à Montigny en Bassigny, en échange de ce qu'il avoit à Cons. 1239. — Robert, eveque de Langres, reçoit l'hommage du comte de Champagne à Lyon, et déclare que ledit comte n'est obligé de le luy faire qu'à la Marche. 1250. — Robert, eveque de Langres, reçoit en passant à Chasteau-Thierry l'hommage de Marguerite, comtesse de Champagne. 1255. — Articles du contrat de mariage du comte de Champagne avec la fille d'Archambaud.

304. Procès entre l'évêque de Langres et le chapitre de cette ville au sujet des priviléges dudit chapitre, vers 1320.

305. Registre de l'official de Langres, environ de l'an 1330 à 1343 (du XIVe siècle)

306. Arrêt, le roy séant en son Parlement, contre l'évêque de Langres. 1354.

307. Ajournement personnel à l'évêque de Langres qui obéit. 1377.

308. Compte de recettes et dépenses de la confrérie de Saint-Pierre et Saint-Paul, fondée en l'église de Saint-Pierre à Langres, pour les années 1388, 1389 et 1393.

309. Griefs et défenses du chapitre de Langres, contre les Maire, Échevins de la ville, qui prétendoient avoir juridiction de la paix de Laon, XIVe siècle.

310. Monitoire de l'official de Langres, pour faire venir à révélations les maltoutiers.

311. Lettres de Charles VIII, datées de Laval, le 27 mai 1487, en faveur de la ville de Langres, contre le chapitre de ladite ville.

312. Lettre de M. de la Beaume au Roi, écrite de Langres, du 7 juin 1521.

Sur les vivres militaires.

313. Le Roy, à MM. les chancellier et autres ambassadeurs estant à Calays. De Langres, 16 août 1521.

314. L'amiral Bonnivet à François 1er. De Bourdeaulx, 26 août 1521.

Principalement au sujet de la maladie du Roi, pendant son séjour à Langres.

315. Cession et accord par frère Jean Thibault dit prieur de Langres, avec les religieux abbé et couvent de Saint-Victor, en 1541, fol. 57 à 59, d'un vol. in-fol.

316. Ordonnance de François 1er, à ce que Langres ressortisse par devant le bailly de Sens. 1545.

317. Lettre des confrères de la confrairie. Mgr. Saint-Didier de Langres, à Mme la duchesse de Guise. 1555. Dernier décembre. Autres datées de Saint-Dizier.

318. Lettres du doyen et du chapitre de Langres, des maire et échevins de ladite ville, au duc de Guise, gouverneur de Champagne.

Pour épargner à leur ville le fardeau d'une garnison, attendu la pauvreté du peuple, affoibli par les maladies chauldes. — Contre les entreprises de ceux de Dijon, qui demandoient la distraction de leur pays du diocèse de Langres : avec la supplique au Roi de ceux de Dijon, pour la création d'un évêché en leur ville.

319. Lettres de Charles IX, accordant pour le terme de trois années, à trois manufacturiers de futaines à Langres, le privilége exclusif de fabriquer et de faire saisir tous autres semblables manufacturiers à 20 lieues à la ronde, leur octroyant en outre exemption de taille et tous autres subsides.

320. L'eveque de Langres adjourné de comparoir à la cour. 1578.

321. Lettres de messieurs du conseil de la ville de Langres à M. le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, ès années 1614, 1625, 1626 et 1627.

Touchant les affaires de la ville.

322. Lettres de M. l'évesque de Langres au roi, au duc de Nevers et au connetable.

Affaires politiques et autres : — concernant les intérêts de la ville.

323. Inscriptions antiques, armeils et statues trouvés dans les fortifications de Langres, en 1673.

324. Etat des bois ecclésiastiques des diocèses de Chartres, Langres, Nismes et Sens, Soissons, Troyes et Valence. Manuscrit du XVIII[e] siècle, in-fol. pap.

325. Raisons du clergé de Langres, pour ne pas publier ni accepter le mandement de l'évêque : en date du 27 juillet 1728. Manuscrit du XVIII[e] siècle.

326. Ecrit de M. de Langres contre de Saint-Cyran. — Apologie de Saint-Cyran contre l'évêque de Langres.

327. Prieurés dépendants de la collation de l'abbé de Saint-Bénigne, diocèse de Langres, et état des offices de ladite abbaye.

328. Pièces diverses pour l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Langres.

329. Association du comte de Champagne et de l'abbé de Saint-Pierre de Celles, pour Drou, Ste-Marie, et Drou St-Basile. 1235.

330. Accord entre l'abbé de Celles et l'abbesse, de N.-D.-de-Troyes, touchant le bois d'Igny et la disme de St-Potame. 1220.

331. Transaction entre Robert, évêque de Langres, et le prestre de Neuilly, pour deux moulins situés à Freinecour et Boncour. 1206.

332. Titres, armoiries, épitaphes de l'abbaye de d'Auberive, Or. de Cit. près de Langres.

333. Recherches historiques sur Bourbonne-les-Bains et ses eaux.

334. Notices historiques sur les villes, paroisses et villages du pays de Langres, tirées de divers recueils, tant imprimés que manuscrits.

335. Etat de dénombrement des ressorts des gabelles compris dans l'étendue des directions d'Amiens, Saint-Quentin, Soissons, Châlons et Langres, suivant les roles fournis au commencement de 1725, in-fol.

Arrondissement de Vassy.

336. Recherches et notes historiques sur Vassy et ses environs.
337. Relation de ce qui se passa à Vassy. 1561.
338. Destruction ou saccagement exercé cruellement par le duc de Guise et sa cohorte en la ville de Vassy le 1er jour de mars 1561.
339. Lettres-patentes de Charles IX sur le massacre de Vassy.
340. Relation de l'occision faite par le duc de Guise, exécutée à Vassy en Champaigne, composée par le susdit huguenot l'an 1551: style de France, et selon le commung. 1562.
341. Désordre de Vassy. 1562.
342. Les habitans de Vassy au duc de Nevers. 1625.
343. Lettre du P. Estienne de Chaumont, missionnaire et capucin, à M. l'eveque de Chalons, du 16 juillet 1678.

Au sujet de la conversion de deux jeunes filles et d'un apothicaire chirurgien. (Curieux détails.)

344. Lettre de M. Roynette à M. l'eveque de Chalons, du 29 novembre 1678, de Joinville.

Au sujet de l'état religieux de Vassy dont il est fort content.

345. Lettre et notice sur l'histoire du prieuré de Saint-Eloy, autrement dit des Hermites, en la forest de Vassy, par M. Prevost, du 18 janvier 1697. (Curieux.)
346. Lettre de M. Thevenin, de Vassy, 16 mars 1747, à M. Silvestre, avocat au parlement, rue Beaubourg, à Paris :

Sur diverses affaires, et notamment sa visite au prieuré des Hermites. (« Il n'y a ici ni curieux ni gens d'étude, » dit-il en parlant de Vassy.)

347. Fondation de l'abbaïe des Trois-Fontaines, ordre de Citeaux, diocèse de Chalons, dans le duché de Bar.
348. Donation à l'abbaye de Trois-Fontaines par Albert de Sainte-Menehould, du consentement de son fils et de ses frères.
349. Carta Gaufridi decani et capituli Compendiensis, de dono loct abbatiæ Trium-Fontium.

Quelques autres titres et notes historiques sur ladite abbaye.

350. Cartulaire et inventaire des titres de l'abbaye de Trois-Fontaines : copies de bulles des papes et autres papiers concernant

l'ordre de Citeaux : règlement pour les religieux de cette abbaye. (158 f^os^), pet. in-fol. du XVIIe siècle. — Un autre cahier des titres de 58 p.

351. Règlement pour les religieux de Trois-Fontaines. 1607. (Pet. in-fol. de 7 f°.)

352. Notes historiques sur Bienville (doyenné de Joinville).

353. Notes historiques sur Roche, doyenné de Joinville.

Il y a deux Roche dans l'arrondissement de Vassy : l'un, Roche-sur-Rognon, du canton de Doulaincourt ; l'autre, Roche-sur-Marne, du canton de Saint-Dizier.

354. Recherches historiques sur la ville et principauté de Joinville.

355. Pièces diverses pour l'histoire de Joinville.

356. Recueil historique : documens concernant Joinville, par Ant. Colart.

357. Notice historique sur le château de Joinville, sur les tombeaux que renfermait son église collégiale et sur le monument qui recouvre les restes mortels des sires, barons et seigneurs de Lorraine et des princes de Joinville, par M. Fr. Al. Pernot.

358. Fief de Guy de Joinville donné par le roy des Romains au comte de Bar, en accroissement de fief. 1296.

359. Foy et hommage de Joinville-sur-Marne.

360. Hommage du duc de Lorraine au Roy pour Joinville.

361. Claude de Lorraine, duc de Guise, au Roy, de Joinville, 15 septembre 1527

Au sujet des lansquenets qui, faute de paie, menacent de passer au service de l'empereur.

362. Le cardinal de Lorraine au Gr. M. de Montmorency, 1527.

Sur le rétablissement de la santé du roy François Ier.

363. Lettres-patentes par lesquelles le roy Henry second érige la baronnye de Joinville en titre, nom et qualité de principauté, avec le nom aucien de Sénéchal-hérédital de Champagne, en avril 1551 avant Pasques. (12 p.)

364. Joinville érigée en principauté. 1551, 1552.

365. Compte premier de Me Guillaume de Champaigne, trésorier et receveur général des finances de madame la duchesse de Guise et de messeigneurs ses enfants pour l'an. 1563, fait et arresté à Joinville, par ordre de monseigneur le cardinal chargé de pro-

curation de madame la duchesse, le mercredi 18 avril 1564. (In-fol. d'environ 200 p.)

366. De fundatione a cardinale de Lotharingia facta in ecclesia collegiata Sancti-Laurentii, in castro de Joinvilla, diocesis cathalanensis. (F° 136, 137.)

367. Lettres de A. S. Chaumont à M. du Verger, superintendant des affaires de la royne d'Escosse, et au bailly de Joinville, conseiller de ladite royne. An 1777.

Touchant les affaires de la roine Marie-Stuart au pays de Joinville.

368. Plusieurs lettres d'Henry III et de M. de Guise à M. d'Inteville, gouverneur de Champagne. 1580-81.

369. Traité fait à Joinville pour exclure le feu roy Henry le Grand et le prince de Condé, de la succession du royaume. Le 31 décembre 1584.

Le sommaire de ce traité est dans de Thou, liv. 8.

370. Lettres du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, datées de Joinville, de 1560 à 1574. — Touchant les affaires politiques du temps.

371. Lettre de Camusat à Duchesne, pour le remercier des mémoires de la maison d'Inteville, issue de Joinville.— Il lui demande ceux de la maison de Luxembourg et des achats de livres.

372. Arrest de la court de parlement pour la principauté de la ville de Joynville, de Monsieur le duc de Guise. *Troyes, de l'imprimerie de Jean Moreau*, in-8° de 23 pages. — Impr. rare.

373. Arrêt contre M. de Joinville pour des excès commis contre M. de Bellegarde. Août 1599.

374. Accord entre M. de Joinville et M. Le Grand. 1600.

375. Accord du prince de Joinville avec M. Le Grand. 1602.

376. Accord du prince de Joinville avec le comte d'Auvergne. 1602.

377. Interrogatoire de Messire Claude de Lorraine, prince de Joinville. 3 décembre 1602.

378. Notes historiques sur Norrois, doyenné de Joinville.

379. Titres divers de l'abbaye de Valdosne, rec. par Lévesque de la Ravallière.

380. Donation de Geoffroy de Joinville aux religieuses du Valdosne. —Il leur donne ce lieu du Valdosne pour s'y établir, etc. In-fol.

381. Papiers concernant l'abbaye du Valdosne, dépendant de l'abbaye de Molesme. In-fol.

382. Extraict des titres produits par le prieuré de Valdosne, tant contre M. l'évesque de Chalons que contre les administrateurs du bien de pauvres de lad. ville. In-fol.

383. Donation aux dames religieuses du Valdosne, par sire Jehan de Joinville, de trois muids de vin, à prendre par chacun an sur les pressoirs dudit lieu.

384. Donation de douze cens harengs par M. Gnart-le-Fisicien chanoine de Saint-Laurent de Joinville, pour la pitance des dames du Valdosne. In-fol.

385. Arrest notable du grand conseil, donné en faveur de dame Marie de Mallarbarbe de Boromée, prieure du prieuré de Valdosne. In-4° de 8 pages. Et plusieurs autres titres concernant Valdosne.

386. Procès-verbal touchant la mauvaise situation du prieuré du Valdosne et du dépérissement des bâtiments, causé par les eaux des montagnes voisines. 1677. In-fol.

387. Anceau, abbé de Moustier-en-Dé, déclare avoir été payé de tout ce que le comte de Champagne lui devoit, et qu'il s'est pareillement acquitté envers ledit comte. 1237.

388. L'abbé de Moustier-en-Dé déclare qu'il a reçu dudit comte 4,800 livres, pour les rendre aux marchands siennois dont ledit abbé les avoit empruntés pour ledit comte. 1238.

389 L'abbé donne au comte de Champagne, Vaucreuse, en échange de la rue de Valiers, à Somme-Voire. 1247.

390. L'abbé déclare que le comte de Champagne, a la garde de son abbaye avec 300 livres de taille par an, avec droit d'ost et de chevauchée. 1247.

391. Notes historiques sur Saint-Dizier.

392. Mémoire sur la ville de Saint-Dizier.—Titres pour Saint-Dizier.

393. Lettres de Guy de Dampière pour les combats de champs de bataille, entre les hommes de la terre de St-Dizier et de Bar. 1200.

394. Charte de Saint-Dizier (en 73 articles), octroyée par Guillaume de Dampierre et Marguerite, sa femme, comtesse de Flandres. 1228. (Lat.)

395. Don fait par madame Louise de Savoie, mère du roi François Ier, régente de France, à Claude de Lorraine, comte de Guise, de la terre de Saint-Dizier en Parthois. Mars 1524.

396. Notes historiques sur la Neuville-lès-Saint-Dizier.

397. Notes historiques sur Perthes (doyenné de Joinville).

398. Notes historiques sur Valcourt et la Grange-Robert, doyenné de Joinville.

399. Notes historiques sur Chancenay. (Lév. de la Rav.)

400. Quod Erardus de Châcenaio juravit super sancta, quod jurabit Blancham et Th. Comitem companiæ, contra omnem creaturam. In-fol.

401. Aubert du Plessis s'oblige au rachapt du fief de Vaury qu'il avoit engagé aux religieux des Trois-Fontaines. 1238.

402. Déclaration d'Aubert du Plessis touchant la liberté d'une de ses femmes. 1238.

MARNE.

Châlons. — Histoire ecclésiastique.

403. Catalogue des evêques de Chalons, suivant un ancien sacramentaire de S. Grégoire et deux anciens mss. conservez dans le chapitre de l'église cathédrale de Chalons.

404. Polium ecclesiæ Cathalaunensis collectum 1630, per magistrum Nicholaum Laficquet, canonicum cathalaunensem nec non christianissimi franciæ regis consiliarium, archidiaconum studiosum et illustrissimi DD. cathal. vicarium generalem acmagnum pœnitentiarium. (60 fo.)

405. Lettres de priviléges et exemptions accordés à l'église cathédrale de Chalons. De Cléry, juillet 1482.

406. Estat abrégé du revenu tant temporel, spirituel que casuel de l'evesché de Chalons. (12 novembre 1573.)

407. Notes diverses recueillies par Lévesque de la Ravallière sur les églises, bénéfices et chapelles du diocèse de Chalons. (Jointes au Pouillé de 1630.)

408. L'inscription des sépultures des evêques de Chaalons en Cham-

pagne ou sur Marne, tant en l'église cathédrale de St-Estienne audit lieu, que aultres de ladite ville et fauxbourgs d'icelle. 6 roles.

409. Inventaire de pièces produites par le chapitre de l'église de Châlons pour justifier son droit de minage et mesurage dans certaines maisons, contre l'evêque de Châlons. (102 f°.)

410. Lettres de sauvegarde accordées aux églises collégiales de la Trinité et de N. D. de Chalons s. M. — De Cléry, juillet 1482.

411. Inventaire des titres du compte de l'office de pain et vin en l'église de Chalons, faît en l'an 1583. 9 roles.

412. Traité des vidames et advoueries tenues en fief. - Vidame de Chartres. — Vidame de Laonois. — Vidame d'Amiens. — Vidame de Chalons, etc. 1 vol, in-fol., pap.

413. Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye de Toussaint-en-l'Isle, de Chalons, déposés aux archives de la Préfecture.

414. Vita S. Memmii, episcopi et confessoris.— Sanctus Memius ab Hispanis vindicatus ad illustrissimum et reverendissimum D.D Fœlicem Vialart, episcopum ac comitem Catalonnensem franciæ parem (4 roles.)

415. Ordonnance de Cosme, eveque de Chalons, contre le couvent de St. Mémie : le mauvais déportement des prieurs et religieux, et des excès commis en icelle au grand scandale de l'état ecclésiastique et du public. (4 f°.)

416. Estat des biens et revenus du couvent de St-Mémie-lès-Chaalons (4 f°.)

417. Ci sont les comptes Colet Banequin, pitancier de St-Menge, de toutes receptes mises faictes par luy à cause de l'office des pitances dudit St-Menge, pour l'an mil IIII cent et trente quatre, jusques à Pasques 1435 : et se ledit avoit aucune chose oblié ou escappé tant en receptes comme en mises ou il eut erreur ou vice, ledit proteste de mettre ou oster et de venir à bon compte toutes les fois qu'il en seroit remembrans ou requis suffisamment. 19 f^os^.

418. Extrait d'un cartulaire de l'abbaye de St-Menge, de 74 f°.

419. Mémoire et déclaration du revenu de l'abbaye de St-Menge. Ce qu'elle possède à Jalon et à Nuisement.

420. C'est la déclaration de ce qui appartient aux vénérables religieux réformés du monastère de St-Memie-lès-Chalons. 1520.

421. Mémoire des villages et lieux en Champagne esquels M. Vautier, abbé de St-Menge, a des censes, dixmes et autres revenus.

422. Deffenses aux abbés, prieur et religieux de St-Memie de recevoir aulcun à la vesture ny profession (du 21 novembre 1634), et autres actes et ordonnances concernant ladite abbaye. Réforme de 1634.

423. Tombeaux et épitaphes des églises de la ville de Chalons et des environs.

424. Collectio epistolarum Nicolai de Clamengis, ad Carolum VI.

425. Déclaration du revenu des bénéfices du diocèse de Chaalons, fait en 1500 à l'occasion du subside demandé par le pape pour soutenir la guerre contre le Turc.

426. Lettres de Robert de Lenoncourt, eveque de Chalons, à M. le cardinal du Bellay en cour de Rome, par lesquelles il le prie de solliciter pour lui le chapeau de cardinal. — Plusieurs lettres d'autres personnages sur le même sujet. 1535.

427. Registres et expéditions du cardinal de Lenoncourt touchant les bénéfices. 1 vol. in-fol., pap.

428. Lettres de Robert de Lenoncourt et de Louis Guillard, eveques de Chalons, sur les affaires politiques de leur époque.

429. Plaidoiries de Montholon, pour les doyen, chanoine et chapitre de Chaalons. — de Villecoq, pour MM. Jherosme de Burgensis, eveque et comte de Chaalons. — Réplique de Montholon. — Réplique de Villecoq —Plaidoyer de M. Dumesnil pour le procureur général.

Il s'agit de deux questions : l'une concerne l'exécution du concile de Trente, l'autre de remettre tous les chapitres en une forme nouvelle. XVIe siècle.

430. Bail à ferme des revenus de l'evesché de Chalons, par Cosme Clausse, eveque en 1578. — Etablissement du séminaire, par le même, avec diverses pièces concernant cette maison.

431. Recueil de pièces dont : Adveu rendu le 1er juin 1581 à l'eveque de Chalons par Guil. Fera.

432. Adjudication des biens de l'evesché de Chaalons, du 30 octobre 1642. (41 f.)

433. Lettre du roi à l'eveque comte de Chalons, pour obliger les abbesses et supérieures des monastères de filles de son diocèse à

donner l'état de leurs biens, leurs titres et le nombre des religieuses de chacune maison, et envoyer le tout à S. M.

434. Institution et establissement des Pères de la Doctrine chrestienne au seminaire de Chalons, par Mgr Félix Vialart, evêque. 8 février 1667.

435. Lettre de M. Duboys, chanoine de Châlons en Champagne, écrite à M. Le Roy, abbé de Hautefontaine, sur l'embrasement de l'église cathédrale de Châlons arrivé en 1668.

Avec un imprimé du procès-verbal de visite des dégats causés par ledit incendie,—dressé par Lefebvre de Caumartin, du 21 janvier 1668.

436. Eveché de Chalons. — Correspondance. —1er paquet, 3 Lettres des eveques de Chalons. — 2e paq. Lettres adressées aux eveques de Chalons. XVIIe et XVIIIe siècle. — 3e paq. Lettres des Dames de la Congrégation de Sainte-Menehould. 1677-78. —4e paq. Lettres sans signatures et mandemens des eveques de Chalons. — 5e paq. Copies de lettres adressées aux eveques de Chalons, XVIe et XVIIe siècle, : le tout concernant les affaires du diocèse.

437. Recueil de lettres adressées aux Evêques de Chalons et au cardinal de Noailles, de 1686 à 1720.

438. Pièces relatives à M. Vialart : — Son testament. — Affaires du chapitre après la mort de messire Félix Vialart, evêque de Chalons, arrivée dans son séminaire le 10 juin 1680. — Déclaration du chapitre sur la bonne conduite de feu M. de Chalons. — Lettres de Mgr l'archevêque de Reims et réponses du chapitre sur l'administration du diocèse *sede vacante*,—et autres matières.

439. Lettre sur le sacerdoce, à M. Baudouin, chanoine de Reims. — Lettre sur la vie et la mort de mess. Félix de Vialart, evêque de Chalons. In-4°, pap., XVIIIe siècle.

440. Formulaire à l'usage du secretaire de l'evêque de Chaalons. 1697.

441. Histoire du diocèse de Châlons, — avec trois Lettres des evêques de Châlons.

442. Lettres autographes de l'eveque de Chalons au cardinal de Noailles, son frère, de 1699 à 1719, dont quelques-unes en chiffres et plusieurs avec reponses autographes du cardinal.

443. Lettres adressées à l'eveque de Chalons, frère du cardinal de Noailles, de 1694 à 1701.

444. Lettres de plusieurs eveques et autres ecclésiastiques à l'eveque de Chalons, de 1698 à 1719.

445. Lettres de ministres aux evêques de Chalons-sur-Marne, du 12 novembre 1686 à 1720.

446. Rituale cathalaunensis ecclesiæ. —

(Belle écriture, curieux). Pet. in-4o de 191 f., du XIIIe siècle, avec des notes historiques liminaires en tête et à la fin, notamment celle-ci :

« Le XVI juing 1563 a esté assize la première pierre du boulvart d'Aumale en la forteresse de Chaalons par hault et puissant seigneur Claude de Lorraine, duc d'Aumalle, lors grand veneur de France, gouverneur de Bourgongne et lieutenant général du roy en Champagne et Brie. »

447. Historia circumcisionis D. N. J. Christi ecclesiæ M. in vallibus utilissima, auctore D. Joanne Cassiano, doctore theologo et pastore S. Appolinaris quæ est Romæ : opus dignissimum, utilissimum cuilibet fideli christiano. (28 fo) lat.

448. Témoignage sur lequel on fonde ce qu'on croit du S. Nombril à Châlons, examiné dans cette lettre. — Extrait de l'acte qui a été dressé en 1407. (20 fo, pet. in-4o.)

449. Lettre où l'on fait voir le cas qu'il faut faire du témoignage d'un certain soldat, rendu en 1407 en faveur du S. Nombril. — Méchante histoire du S. Nombril que l'on assure avoir été donné à Charlemagne par un ange ou par le patriarche de Jérusalem. — Charles l'auroit donné au pape Léon III ; on l'a conservé à Rome jusqu'à Clément V qui l'a partagé en trois, dont la première partie a été donnée à Constantinople, la deuxième à N. D. de Chalons et la troisième est retrouvée à Rome.

450. Extrait du cérémonial de l'Eglise de Chalons sur la manière d'honorer le S. Nombril.

451. Procès-verbal fait par l'evêque de Chalons en 1407 sur la relique du Saint Nombril. — Processus verbalis in translatione sacratissimi umbilici D. N. J. G. gestus. (5 fo, lat.)

452. Lettre du P. de Leschallier, de la C. de Jésus (sans adresse), du 26 février 1717.

Doléances sur sa malheureuse position et protestations de son innocence dans l'affaire qui lui est intentée.

153. Charles Gabriel de Tubières de Caylus, evêque d'Auxerre, à M. Tassin, curé de l'hôtel Dieu de Chalons s. M.

Au sujet du sieur Dombal, chanoine de St-Fargeau, fort mauvais sujet.

ivrogne de profession, etc., et sur le misérable écrit du chanoine de Vitry le François, rempli des principes des déistes, etc.— M. de Caylus est mort doyen des évêques le 14 avril 1754, âgé de 86 ans.

454. Lettre de M. de St-Remi, chanoine et archidiacre de Chaalons, aux MM. de Molesme.

Pour faire copier ce qu'ils jugeront devoir servir à l'histoire de Chaalons.

Châlons. — Histoire politique, civile et administrative.

455. La fondation de Chaalons, Eglogue par J. de Meules, sieur du Rosier. 1627, in-4°.

456. Pièces diverses pour l'histoire de la ville de Châlons.

457. Notice des chartres pour servir à l'histoire de Châlons-sur-Marne. 24 feuillets.—Autre inventaire des titres de l'église de Chaalons.—Autre inventaire général de tous les titres et papiers et renseignements qui se sont trouvés au chartrier de l'evesché et comté de Châlons, Pairie de France.

458. La montre du duc de Lorraine et de treize chevaliers, bacheliers et quatre vingts-dix-neuf écuyers et deux arbaletriers reçus à Chaalons en Champagne, par Guy de Pointaillier, maréchal de Bourgogne, du 27 juillet 1385.

459. Lettres du roi Louis XI, aux maire, échevins, manans et habitants de la ville de Châlons.

Affaires d'intérêt public.

460. Lettres du roi Charles VIII, aux maire, échevins, bourgeois et habitants de Châlons.

Affaires du temps,—levées de troupes,—fortifications de la ville,—victoires dans le Milanois, — paix avec le Roi des Romains.

461. Lettres de Jehan d'Albret, sire d'Orval, gouverneur de Champagne, aux officiers, bourgeois, manans et habitants de la ville de Châlons :

Sur divers sujets d'intérêt local et autres d'intérêt politique.

462. Lettres de Louis XII au sieur d'Orval, gouverneur de Champagne, datées de Milan, des 3 et 4 nov. 1499.

Pour recommander le maintien de la trêve avec le Roi des Romains, qui fait des propositions de paix, et veut aller guerroyer le Turc.

463. Lettres de différents personnages du xve siècle, Jeh. Moreau, Wassignon, Jeh. Bourgeois, Guil. de Chasteau, Hurlin Gourlas,

Louis le Roy, Regnault Doucet—aux officiers, bourgeois et manans de la ville de Châlons.

Affaires de la ville, et quelques-unes politiques.

464. Mémoire touchant un moulin à pouldre. 1541-1646 (du domaine de l'Eveché).

465. Lettres du conseil d'Etat, séant à Châlons, au Roi, et du Roi à la Reine et aux membres de son conseil.

Au moment de partir pour son expédition en Allemagne, au commencement de l'année 1552, le roi Henri II avoit déclaré Catherine de Médicis régente du royaume et lui avoit donné pour conseil l'amiral d'Annebault et quelques autres. Ce conseil tint ses séances à Châlons. Il s'établit une correspondance active entre le Roi et la Reine, dans laquelle sont relatées d'une part toutes les mesures et ordonnances prises par le conseil, et de la part du Roi les nouvelles de l'armée et des négociations entamées. La plupart des lettres du conseil sont contresignées du secrétaire *Burgensis*, frère de Hiérome Burgensis, évêque de Châlons, quelques années après.

466. Lettre de Guillaume de Champagne, datée de Châlons, 6 févr 1555. (Le général de Champagne à Monseigneur.)

467. Trois lettres de Bellièvre, datées de Châlons et de Vitry, d'août 1570, à la Reine mère.

Sur le licenciment des troupes allemandes, etc.

468. Registres du conseil de la chambre de justice du parlement, séant à Châlons, du 15 novembre 1590 au 27 décembre 1593. In-fol. pap. XVIIIe siècle.

469. Extrait des registres de la chambre de justice du Parlement, établie à Challons du 12 mars 1591, par où ladite cour exhorte les françois à demeurer fidèles à Henri IV et enjoint à tous gentilshommes, capitaines et soldats à la venir trouver pour marcher contre les barbares espagnols.

470. Lettres de Henri IV (datées de Coucy, 29 janvier 1596), en faveur de la ville de Chaalons.

Il l'exempte et décharge de la somme de 2000 écus sol. en laquelle elle avoit été cotizée comme ville close, ainsi qu'il l'a fait précédemment pour la ville de Reims, rentrée sous son obéissance.

471. Lettres de Messieurs de la ville de Châlons à M. de Nevers, années 1615-1625. — Affaires d'intérêt local et politique.

472. Etat de répartition du foin à livrer pour les habitants du bailliage de Châlons, pour la cavalerie du quartier de Pouilly, décembre 1652, fol. 101.

473. Mémoire du sieur Akakia allant en Pologne, en 1656.

474. Etats arrêtés au conseil des finances, de la recette et dépense des deniers, provenant de la taille et autres impositions sur la généralité de Chaalons, an 1680-1687.

475. Registres des Parlements de Poitiers, Tours et Châlons, et grands jours.

476. Deux lettres de M. Faron, conseiller de l'hôtel de ville, à M. l'abbé Le Bœuf, du 23 avril 1737.

Au sujet d'une jeune fille sauvage trouvée dans les bois.—Mémoire sur la vie de St-Nicaise. Le fief de Baye de la Maison de Béthune, issue de S. Alpin· vénération de M. le duc de Charost pour ce saint, etc. L'une de ces lettres figure parmi les pièces qui précèdent notre catalogue.

477. Lettres et mémoires des XVIIe et XVIIIe siècles, pièces diverses concernant la ville de Châlons, son histoire et les particularités qui s'y rattachent.

478. Pétitions, lettres, proclamations, mémoires et pièces, concernant Châlons pendant la révolution.

Recueil important pour l'histoire du pays pendant la crise révolutionnaire.

479. Notices biographiques sur les grands hommes du pays chalonnois.

480. Blasons et généalogies des familles nobles issues du pays de Châlons.

481. Le blason colorié des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) de la ville de Châlons.

482. Vues, plans et dessins, représentant la ville de Châlons, ses monuments et environs.

483. Règles pour la navigation de la Marne.

484. Cours de la rivière de Marne, de Paris à Châlons.

Histoire des environs de Châlons.

485. Droits de l'abbaye d'Avenay en la ville de Chalons, 10 chartes, de 1193 à 1472, dont la première est une lettre donnée par Philippe, roy de France, portant qu'un nommé Rotrodus Esleu, de Chalons, a donné par aulmosne à l'église S. Pierre d'Avenay 25 sols de rente annuelle et perpétuelle.

486. Note statistique sur Aigny. — Visite de M. Ch. M. Le Tellier, du 5 octobre 1674, dans l'église de S. Martin d'Aingny.

487. La cense, les censives, les constitutions de rentes, la mairie d'Aigny et Recey. — 12 chartes, la première, de 1405, qui est une lettre passée sous le scel du bailliage de Vermandois, par laquelle Jehan Jacquet, sergent royal en la prévosté de Passavant, confesse devoir à madame Nicole de Saulx, abbesse d'Avenay, la somme de treize écus d'or, la pièce de 22 sols 6 deniers, pour cause de la mairie de Recey.

488. Note historique et statistique sur les paroisses d'Athis et de Cherville, par le curé Arvico, et visite de M. Le Tellier en l'église S. Remy d'Athis le 7 octobre 1674.

489. Chartes et pièces concernant la seigneurie d'Athis, de 1302 à 1651.

490. Chartes, au nombre de quarante-neuf, concernant la seigneurie de Bouy. — La première, de l'année 1140, est un accord fait par Samson, archevêque de Reims, entre Boso, archidiacre de Reims, et madame Ælis, abbesse d'Avenay, au sujet du moulin neuf en construction sur la rivière de Bouy, etc.

491. S'ensuit la teneur du vieux titre du comte Thibaut, trad. en françois, contenant la concession faite à ceux de Clamange.

492. Magistri Nicolaï de Clemengiis descriptio rei cujusdem mirabilis quæ in galliis audisse fertur, cum catologo operum ejus. (Voir le nº 424.)

493. Chartes et pièces concernant Fagnières et les dixmes, de 1146 à 1511. La première est une lettre donnée par Guy, évêque de Châlons, certifiant le don que fait à l'église de S. Pierre d'Avenay Frédérique de Fagnières, pour raison d'une sienne fille qui se fait religieuse en ladite abbaye.

494. Notice historique sur Isse : Chartes de l'abbaye d'Avenay, de l'abbaye de St-Denis de Reims et divers autres titres des xiiie, xive et xve siècles concernant les habitants, la paroisse ou l'église d'Isse.

495. Reconnaissance des habitants de Vaudemange qu'ils doivent au curé de Isse, par chacun an, un quartel de seigle ; les veuves un demi quartel, excepté les clercs et les nobles.

496. Visite de M. Ch. M. Le Tellier, archevêque de Reims, en l'église de St-Martin d'Isse, M. Pierre Pierre étant curé ; et autres pièces.

497. Notice et chartes concernant les Grandes Loges. — Visite de M. Le Tellier, archevêque de Reims, du 5 octobre 1674, en l'église de S. Nicolas des Grandes Loges.

498. Guy d'Aueilly met au fief du comte de Champagne tout ce qu'il avoit au Plessis et à la Chaussée pour 190 liv. de Tours. — 1271.

499. Notes historiques sur St-Martin aux Champs (canton d'Ecury sur Coole.)

500. Notes statistiques, chartes diverses relatives à Condé. Visite de M. Le Tellier, archevêque de Reims, du 5 octobre 1674, en l'église de St-Remy de Condé.

501. Recherches sur Courtisols, l'origine et singularités de son peuple, notices diverses. — M. de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons, au prieur de St-Remi de Reims, propose de nommer M. Raussin à la cure de Courtisols, à la collation de l'abbaye.

502. Terrier de la prévosté et seigneurie de Dampierre. 1410. 1 vol. in-4°, vél.

503. Recherches historiques sur l'Epine et son église, pèlerinage célèbre.

504. Lettre de Charles VII, datée de Châlons le 10 août 1445, en faveur de l'église Notre-Dame de l'Epine, notable et somptueux édifice commencé depuis peu et qui est ja fort avancé, « et laquelle avons visitée en notre personne et y avons esté en pèlerinage. »

505. Mémoire des religieux de l'Epine pour s'exempter de paier les dixmes. Ils y font une déclaration de leurs revenus ; sig. : f. Nicolas Liessant, f. P. Bidault et f. Jacq. Pioche. 1636. (7 p.)

506. Note de l'abbé Gridaine, curé de Suippe, à M. Hillet, chanoine de St-Symphorien, sur l'état statistique et historique de la paroisse de St-Martin de Suippe.

507. Chartes et pièces pour l'histoire de Suippe et Somme-Suippe : 1° Don de présentation à la cure de Somme-Suippe par Guido, archevêque de Reims, aux dames de l'abbaye d'Avenay, 1050 ; 2° ratification du même don, par Raoul, archevêque, 1110 ; 3° charte de Thibaut, comte de Champagne, en témoignage du don du fief de Mont-le-Mesey à Adam de Suippe, par Regnart de

St-Pierre, 1198; 4° charte de Blanche, comtesse de Champagne, ratifiant l'accord entre Mme Eustache, abbesse d'Avenay et les seigneurs de Nanteuil; 5° don fait par le seigneur de Nantheuil, à Mme Eustache, abbesse d'Avenay, d'un moulin et promesse par lui de ne plus retenir en otages les habitants de Suippe et Somme-Suippe, 1215; 6° bulle du pape Honoré III, qui prend sous la protection de St-Pierre et la sienne tout ce que l'abbaye d'Avenay possède à Suippe et à Somme-Suippe, 1216; 7° charte de Blanche, comtesse de Champagne, qui déclare n'avoir à exercer nul droit de servitude sur les habitants de Suippe en raison des travaux faits par eux à la forteresse dudit lieu, 1212; 8° nul droit de guidage contre les mêmes, 1232; 9° rente de 40 liv. assignée par le comte Thibaut, roi de Navarre, à l'abbaye d'Avenay, pour échange de biens, 1242; 10° cession de tous droits que Michel de l'Aigle et ses frères Baudoin de Vadenay, et sa femme Eremberge, avoient à Montfeschier, 1278; 11° lettre du roi Philippe Ier, qui met la ville de Suippe au ressort de la prévosté d'Epernay; 12° droit de guidage aboli, 1310; 13° lettre du roi Philippe, pour s'enquérir s'il y a lieu, sur la demande de l'abbesse d'Avenay, d'établir une foire à Suippe, 1342; 14° établissement de ladite foire par lettre émanée de la prévosté de Paris, 1343; 15° lettre du roi pour faire créer ladite foire, 1345; 16° Viatrix de Suippe et Emengarde, sa fille, se reconnoissent femmes de l'église St-Pierre d'Avenay, 1289; 17° acquets faits par Mme Jehanne d'Arcies, abbesse d'Avenay, de maisons, terres, vignes, jardins et autres héritages, sis à Suippe et environs, 1346: 18° diverses reconnoissances de foi et hommage; 19° prisonniers renvoyés en la justice de Suippe, d'où ils avoient été tirés comme hommes de la reine de Navarre, 1361; 20° le bailly de la reyne Jeanne aux assisses d'Espernay, maintient aux dames religieuses d'Avenay la haute, basse et moyenne justice à Somme-Suippe et à Montfeschier, que leur contestoit l'abbé de St-Menge de Châlons, 1362-1363; 21° accord entre les dames d'Avenay et les habitants, clercs des villes de Suippe et Somme-Suippe, touchant les corvées, chevauchées, fort mariages et autres servitudes, 1397; 22° accord pour le droit des Echevins de Suippe et Somme-

Suippe, qui leur est payé par les dames religieuses au jour de Noël, 1447; 23° sentence qui confirme le droit de Jean de Chenery, chevalier, de prendre tous les ans, deux cents poules en la seineurie de Suippe, 1451; 24° commission du bailly de Vermandoys, pour informer de certains excès et délicts commis envers les officiers des dames d'Avenay, en leur ville de Somme-Suippe la longue, 1465 et 1466; procès, sommation et sentence, au sujet du droit de Giste-le-Comte, 1470-73 et 74; 25° sentence du bailly de Vitry, en ses assises de Ste-Menehould contre le chevalier Gracien d'Aguerre, gouverneur de Mouzon et seignenr de Montbadel, qui avoit détourné le cours d'eau de la rivière de Suippe, au détriment du moulin de Crusson; 26° procès et sentence contre les perturbateurs du droit de mesurage à Suippe, 1502-1514; 27° accord entre mesdames d'Avenay et les habitants de Suippe pour le rétablissement des fosssez de la maison seigneuriale qu'ils avoient comblés et sur lesquels ils ne pourront mettre qu'un petit pont de passager pour venir à l'église qui est attenante, etc., 1514 et 1515; 28° L'eschole ne se peut tenir à Suippe, sans la licence des dames religieuses; 29° sentence contre les habitants de Somme-Suippe, pour avoir empêché les fonctions de leur échevin par eux eslu, 1542; 30° acquets par Mme de la Marck, abbesse d'Avenay, des terres, prés, bois, maisons et autres héritages à Suippe de Guil. Brue meunier et Françoise Maquart, sa femme, 1602, etc., etc.

508. Recherches sur l'endroit de la Champagne ou Attila a été vaincu: avec une notice de M. M... des A... et la lettre d'envoi.

509. Droits de l'abbaye d'Avenay, sur la seigneurie de Vadenay. — 7 chartes dont la première de 1313 est une lettre de Louys, fils de France, roy de Navarre, comte Palatin de Brie et de Champagne pour maintenir les dames d'Avenay dans la possession de certaines dépouilles que leur contestoit Jehan Vaudenois, chevalier.

510. Rentes et revenus de l'abbaye d'Avenay à Vaudemange. Chartes de 1348 à 1474.

511. Reconnoissance des habitants de Vaudemange, qu'ils doivent au curé (de Isse, Ambonnay et Vauldemange), par chacun au un quartel de seigle, les veuves un demi quartel, excepté les clercs et les nobles.

512. Visite de M. Ch.-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, du 9 octobre 1674, en l'église de St-Hippolyte de Vaudemange, M. Richard Rougeau étant curé; et autres pièces.

513. Notes ou extraits de l'inventaire des titres de l'abbaye St-Sauveur-de-Vertus, conservés aux archives du département de la Marne.

514. Accord entre l'abbé de N. D. de Vertus et les habitants de Vertus pour la maladrerie dudit lieu. 1268. —Accord entre l'abbé de Vertus et les religieuses d'Andecies. — L'abbé de N. D. de Vertus, cède à la comtesse de Champagne, un estang qu'il avoit fait faire sur les terres de ladite comtesse. 1215, etc., etc.

515. Recherches sur Moyemer, vulgairement appelé Mont-Aimé.

516. Lettre de M. de Chevre, sur le fort de Mont-Aimé, dans la plaine de Châlons.

Impr., mais rare.

517. Notice sur Eustache Deschamps, dit Morel, et recherches sur ses œuvres poétiques, avec l'indication des manuscrits connus qui contiennent ses vers.

518. Recueils de titres concernant le prieuré de Vinet-lès-Châlons.

519. Chartes et pièces concernant la Cense de Vraux de 1257 à 1510, parmi lesquelles une de 1266 qui est un accord pour le giste du Vidame, de Châlons à Vraux, qu'il prétendoit, ledit Vidame, avoir droit de prendre en la maison de Vraux, appartenant aux dames d'Avenay, tant pour lui que ses gens et chevaux et qu'on lui devoit fournir ustensils, lits de plumes, draps, sel, bois, chandelle, etc., tout le temps qu'il séjournoit audit village de Vraux.

520. Visite de M. Le Tellier, archevêque de Reims, du 5 octobre 1674, en l'église de St-Laurent de Vraux, M. Ch. Bilcart étant curé; et autres pièces.

Histoire de Sainte-Menehould et environs.

521. Histoire de la ville de Sainte-Menehould et des diverses particularités qui s'y rattachent.

522. Chartes et pièces diverses concernant la ville de Sainte-Menehould.

523. Notice sur l'histoire de la ville de Sainte-Menehould, par Claude de Liége.

524 L'abbé de Beaulieu vend au comte de Champagne un bois situé près le chasteau de Ste-Menehould, pour 140 livres.

525. Bertrand de Sainte-Menehould donne à l'église de St-Viton-de-Verdun le tiers de ce qu'il avoit à ..., et vend les deux autres tiers à l'église et à la comtesse de Troyes, 1206.—Il vend à ladite comtesse partie du bois de Verrières et la moitié de celui de Germanie. — Erard de Saint-Remi est homme-lige du comte de Champagne et doit garde trois mois l'an à Sainte-Menehould, 1238.

526. Certificat du garde des sceaux de la Prevosté, que la grosse bombarde pour la défense de Sainte-Menehould pèse 8 milliers, 1418.

527. Let. de François Ier, datées du 18 septembre 1523, à Sainte-Menehould, à l'évêque d'Auxerre, pour qu'il cesse de troubler les religieuses de St-Julien-d'Auxerre, f° 71.

528. Lettre du roi Henri IV à la ville de Sainte-Menehould et autres voisines, du 3 août 1589.

529. Articles accordez au prince de Condé et autres princes, ducs et officiers de la couronne — tant présents qu'absents qui sont unys avec lui. A Sainte-Menehould, le 15 mai 1614.— (p. 689 à 697).

530. Traités de Sainte-Menehould et de Loudun, ensemble les depeches et déclarations faites sur iceux, depuis l'an 1614 jusques en 1617. Ms. du XVIIe s. in-f° pap.

531. Sentence de Me Guillaume sur le traitté de paix, résolu à Ste-Menehould. 4 p. (burlesque.)

532. Sur l'incendie de Sainte-Menehould et du Petit-pont de Paris.

533. Etat de la recette et depense en deniers provenant des charges locales sus les bailliages de Troyes, Chaumont, Vitry, Sainte-Menehould et dépendances, en 1661-62.

534. Lettres de sœur Marie-Claude Asseline, supérieure de la congrégation de N.-D. de Sainte-Menehould, à Mgr de Chalons, — 1674-1680,— sur les affaires de la maison qu'elle dirige.

535. Marie-Cl. Asseline, supérieure de la congrégation de N.-D., à M. l'Eveque de Chalons.

Au sujet de la sœur Beauveau, que la congrégation redoute de voir : sa mauvaise conduite, ses relations scandaleuses et ses médisances, etc.

536. Lettres des sœurs de Coucy de Beauveau et autres religieuses de N.-D. de Sainte-Menehould, à M. l'Eveque de Chalons.

Au sujet des discordes de la maison, — affaires de Jansénisme, — querelles diverses.

537. Notes satistiques et historiques sur les paroisses des environs de Sainte-Menehould.

538. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) de la ville de Sainte-Menehould.

539. Notice historique sur l'abbaye de Belleval et ses dépendances.

540. Visite de M. Le Tellier, archeveque de Rheims, en l'église de Braulx-St-Remi, le 10 juin 1676, M. J. Lude, curé; — et autres matières.

541. Extrait de l'inventaire des chartres du trésor de la Couronne de France, gardé à la Sainte-Chapelle de Paris, touchant l'abbaye de Chatrices, — 1197.

542. Accord entre Blanche, comtesse de Champagne, et Milon abbé, touchant l'établissement d'un nouveau lieu près de Villers, 1206. — Charte d'approbation par la comtesse Blanche de la donation faite par Huard de Sainte-Menehould à l'église de Chatrices. — Charte de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, pour les abbés et couvent de Chatrices et les habitans de Villers en Argone, mai 1239. — Bulle du pape Clément, qui confirme en détail toutes les possessions de cette abbaie, 1197.

543. Divers titres de 1132 à 1341, concernant le prieuré de Chaudefontaine. — Confirmation de ce que nous avons en l'evesché de Chalons pour le prieur de Chaudefontaine. — Pariage de Chaudefontaine. — Déclaration de tous les biens, tant en seigneuries qu'en terres arables et non arables, qui appartiennent au prieur de Chaudefontaine, 1542. — Arrest du conseil privé du Roy, confirmant l'union du prieuré de Chaudefontaine au collége des pères Jésuites de Rheims, contre les religieux, prieur et couvent de St-Vannes de Verdun, or. de St-Benoist, Philippe Lambinet devolutaire, et fr. Jean-Bonaventure Cheverlier, son resignataire, etc., du XVIII juin 1637. In-8° de 16 p. — *Paroît imprimé.*

544. Les habitans de Maurimont et de Maufricourt, du consentement

de l'abbé dudit Maurimont, s'obligent de payer tous les ans à la comtesse de Champagne douze deniers, une poule et un quart d'avoine par chaque beste de charrue, à cause de la garde de leur ville. 1194. — L'abbé de Maurimont associe Blanche, comtesse de Champagne, dans les bois de son abbaye, 1200. — L'abbé de Maurimont associe le comte de Champagne en la seigneurie d'Horricourt, 1250. — L'abbé de Moiremont promet de faire dire une messe pour le comte de Champagne, 1250. — Echange de plusieurs terres situées à Sainte-Menehould, entre l'abbé de Moiremont et le comte de Champagne, 1250. — Transaction entre l'abbé de Maurimont et le comte de Champagne, par laquelle ledit abbé cède audit comte le péage de Villeneuve-au-pont, et quelques autres droits qu'il avait à Sainte-Menehould, sous les conditions marquées à ladite transaction, 1250.

545. Recherches historiques sur Passavant.

546. Simon de Passavant cède *Montigny* à Blanche, comtesse de Champagne, et lui fait hommage pour *Montreuil*. Juillet 1209. — Guichard, chevalier, sire de Passavant, se reconnoist homme-lige du roi de Navarre, comte de Champagne, et lui fait hommage de trente livres de terre. — Lettres de Guichard, sire de Passavant, par lesquelles il déclare qu'il a associé le comte de Champagne dans la seigneurie de Farauz et qu'il a repris de lui le bourg de Passavant-en-Voge. — Mémoire signifié pour les prieur et chanoines réguliers de N. D. de Chatrices, contre messire fr. d'Haussonville de Vaubecourt, ancien évêque de Montauban, seigneur engagiste de la terre de Passavant, etc. In-fol. — Arrêt pour les religieux de Chatrices, touchant les droits de cens et terrage des vignes et bourgeoisie à Passavant-en-Argonne. (45 f°.)

547. Notice sur Valmy. — Lettres de Dumouriez et autres pièces concernant la bataille de Valmy. 1792.

Vitry-le-François.

548. Notice historique sur Vitry-le-Bruslé.

549. Description et origine de la ville de Vitry en Perthois.

550. Déclaration des villes, bourgs, villages, hameaux, censes et lieux du ressort du bailliage de Vitry-le-François.

551. Etablissements et communautés religieuses de la ville de Vitry-le-François.

552. Notice sur l'église de Vitry-le-François (doyenné de Joinville et de Perthes).

553. Mémoires des fiefs mouvans de Vitry dans lesquels il y a ouverture. (11 p.)

554. Catalogue des baillys qui sont venus a ma connoissance par la lecture des titres des abbayes de Moutier-en-Argonne, de Moiremont et de Trois-Fontaines. (De 1220 à 1615) *Autogr. de Lév. de la Rav.*

555. Recherches, notices et commentaires sur la coutume de Vitry.

556. Chartes concernant le pays de Vitry parmi lesquelles : Petrus comes autissiodor. et Tornodoren. recognoscit se tenere de Blancha comitissa Mailliacum Castrum et Vitriacum. 1210.

557. Fondation des chanoines de Vitri, par Blanche, comtesse de Troies. 1212.

558. Blanche, comtesse de Troyes, reconnoît la fondation de deux chapelains faite par le comte Henry en sa chapelle de Vitry. — Elle approuve toutes les donations qui y sont faites et y ajoute encore dix sols de rentes paiables au dimanche des brandons. (Lat.)

559. Hugues, chastelain de Vitry, met la mesme censive sur ses subjects que sur ceux du comte de Champagne demeurant en sa ville de Vitry. 1232.—Il prie ledit comte de confirmer la vente qu'il a faite de ses eaux de Merlou à l'abbaye de Saint-Jacques de Vitry pour 273 liv. 10 s. 1237.

560. Robert, chastelain de Vitry, prie le comte de Champagne de recevoir l'hommage de la dame de Marne pour le sien et celuy de Jacques d'Argières. 1263.—Il vend audit comte pour 240 liv. tous les fiefs que sa femme et ses enfants tenoient de luy.

561. Confirmation par Thibault, comte de Champagne, de tous les biens du chapitre de N.-D. de Vitry, et permission a lui donnée d'acquérir des fiefs, censives, domaines, etc., pourvu que dans un

fief, outre la moitié du fief il n'acquiert pas plus de vingt-trois livrées de terre. 1269.

562. Garde des châteaux de Clermont-en-Argonne, Vienne et Cuminières proche Verdun, donnée au bailly de Vitry en Partois par le roi Charles V. 1377.

563. Sentence donnée contre aucuns de Vitry pour un débat meu soudainement entre eulx.

564. Arrest du conseil privé confirmatif des priviléges de Vitry-le-François. 1547.

565. Lettre de Bonnet (secrétaire) datée de St-Dizier, 22 juin 1553, à M. le duc de Guize.— Contre les entreprises de ceux de Vitry.

566. Déclaration des subjects et justiciables de M. de Beugne, a cause de sa seigneurie de Vitry, acquise par lui du chanoine de St-Pierre de Mascon. (16e s. in-fol. pap.)

567. Récit de ce qui s'est passé au synode des églises réformées de Champagne, Brie, Picardie, etc , et Vitry-le-François, tenu à la Ferté, le 27 avril 1570.— Avec quelques pièces sur Troyes.

568. Estats de Blois de 1576, convocation du Roi, élection des députés pour le bailliage de Vitry. Du 15 août 1576. (In-fol. de 43 p.)

569. Election de Vitry-le-François, 159 paroisses, avec des notes msstes de Lévesque de la Ravallière, sur chacune des paroisses. In-fol. de 20 pages.

570. MM. de la ville de Vitry-le-François à M. de Nevers. 1625. P. 43.

571. Reconnoissance de Franç. de Lhopital, gouverneur de Vitry (hôtel du Hallier). 1634.

572. Notice de plusieurs mémoires imprimés concernant accords passés entre le chapitre de N.-D. de Vitry-le-François et les habitants de la même ville.

573. Mathieu de Sainte-Menehould à M. Lévesque de la Ravallière, du 31 décembre 1739,— sur les baillys de Vitry.

574. *Vitry-le-François*. Mémoire ou journal de ce qui s'est passé à l'ouverture et pendant la tenue des Etats de la partie de Champagne et de Brie, régie par la coutume de Vitry. A Vitry-le-

François, 23 avril 1744.—Extrait sur l'original copié par M. le prince de Ligne, président de la noblesse. (2 cahiers pet. in-fol. de 32 p.)

575. Recueil des lettres de divers personnages, relatives à l'histoire de Vitry-le-François, de son église et des particularités qui s'y rapportent.

576. Lettres diverses adressées à Lévesque de la Ravallière au sujet de Vitry-le-François et de son histoire.

577. Notices biographiques sur les hommes célèbres de Vitry-le-François.

578. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) de la ville de Vitry-le-François.

579. Recherches historiques sur le fief et village d'Ablancourt.—Biographie, lettres et pièces diverses concernant Perrot d'Ablancourt.

580. Notice historique sur Aunay-l'Aistre et son abbaye, *quæ Sauvilliers dicitur.*

581. Recherches historiques sur Rignicourt-sur-Marne, Blacy et les maisons appelées les Indes. — Frignicourt et la ferme du canal. — Marolles et Saint-Amant.

582. Lettres de l'abbé Cuissotte à M. l'abbé Herbunot, chanoine de la cathédrale de Chalons, au sujet de vols et actes sacriléges commis ès églises de Brouilly et de Pringy. 1675.

583. Catal. des titres concernant l'abbaïe de Cheminon, dans le diocèse de Chaalons, près l'abbaïe des Trois-Fontaines, autrefois de l'ordre de Saint-Augustin, aujourd'hui de celui de Citeaux.

Les actes renseignés et qui suivent ce catal. sont d'une très-mauvaise écriture.

584. Notes historiques sur l'abbaye de Cheminon.

585. Bulle du pape Pascal, 1103, avec différentes chartes, de 1110, 1162, 1191, 1220, des comtes de Champagne au profit de l'abbaye de Cheminon.

586. Copie de plusieurs titres de la maison de Cheminon, écrite vers l'an 1450 ou 1460. 2 fol.

587. Extraict de l'inventaire des titres de la baronie d'Arzillières en Champagne, près de Vitry en Parthois, communiqué par

M. de Hauteville, à Chaalons, l'an 1672, au mois de may, à M. d'Hozier. — Lettre de M. l'abbé Chanlaire au sujet de la chapelle Sainte-Catherine d'Arzillières.

588. Histoire de l'abbaye de Huiron. — Mémoires pour servir à l'histoire de sa fondation et principaux événements de l'abbaye. Notice de 5 p. in-8° écrit. minusc.

589. Anseau de Possesse déclare que Robert, comte de Braine et de Drues, est homme lige du comte de Champagne, pour tout le fief de son père et pour la forteresse *de la Fère*. 1225. —Accord entre le comte de Champagne et Anseau de Possesse pour la garde de Moustier en Argonne. 1229. —Alix, dame de Possesse, déclare quelle a ouy dire que le sire de Possesse devoit garde à Vitry un an et un jour. 1261.

590. Recherches sur Growesteins et le siége de Possesse.

591 Certificat du bailly d'Epernay touchant une donation faite de quelques terres et priviléges à l'église de Sainte-Eugende au lieu dit Sarmazia (Sermaise), par Hugues, comte de Champagne. Bulle du pape Eugène touchant ladite donation. — Les religieux de Saint-Eugende associent le comte de Champagne en la seigneurie de Sermaize. 1187.

592. Lettres et relations diverses sur la jeune fille sauvage trouvée dans le bois de Songy.

Arrondissement d'Epernay.

593. Mémoires concernant la ville d'Epernay, envoyez en 1738 par Phil. Valentin Bertin du Rocheret, lieutenant criminel au bailliage, président et grand voyer de l'Election. — A M. Lévesque de la Ravallière.

Contient l'état des fiefs de la châtellenie d'Epernay, l'état du bailliage du doyenné rural, avec la lettre d'envoi de Bertin du Rocheret.

594. Election d'Epernay. — Intendance de Châlons : Epernay. Notes sur son histoire. Sa situation, sa population.

(Extr. de Lévesque de la Ravall.)

595. Histoire de la ville d'Epernay, avec un recueil de lettres,

poëmes, contes et pièces diverses par Bertin du Rocheret. 2 vol. pet. in-f.

Recueil curieux de la bibl. de Châlons-sur-Marne. La bibliothèque d'Epernay contient un recueil volumineux du même auteur : documens historiques, lettres, notices. A l'aide de ces mss. et de celui de Châlons, il seroit facile de composer une bonne histoire d'Epernay et une biographie curieuse de l'auteur.

596. Pièces diverses relatives à l'histoire d'Epernay : 1° Acquis de Louis duc d'Orléans (1380) à François d'Orléans, comte d'Angoulême, son fils ; 2° 1508. Mention relative à P. Aubelin, bailly d'Epernay ; 3° 152.: Indulgences de 600 jours de pardon à ceux qui visiteront l'église de Mgr S. Martin d'Epernay et la chapelle St-Antoine au bois ; 4° 1589. Quittance d'Edme de St-Estienne, capitaine et gouverneur d'Epernay ; 5° Baillis anciens d'Epernay, qui se trouvent par les papiers anciens de la maison de céans, de 1363 à 1650 ; 6° Généalogie de la famille Fagnier, avec un extrait d'Oud. Cocquault, intitulé : *Histoire tragique du président Fagnier.*

597. De ecclesia Sparnacensi. — Recueil de chartes tirées de différents cartulaires.

598. Doyenné d'Epernay, le premier de l'archidiaconé de Champagne. — Etat de ses bénéfices et de ses cures, — au nombre de trente-deux, — avec le nom des titulaires, etc.

599. Visites de l'archev. Le Tellier en l'église N.-D. d'Epernay (1673 à 1675) et dans chacune des églises du doyenné d'Epernay.

J'ai déjà eu l'occasion de parler de ces visites dont le récit offre de précieux renseignements et presque toujours de curieuses et piquantes réflexions.

600. Catalogue de titres et chartres concernant l'abbaye de St-Martin d'Epernay et la dite ville, du XIe au XVIIe siècle. — Extr. des registres de l'abbaye.

601. Analyse du gros registre de l'abbaye St-Martin. Pet. in-fol. couv. en bois, avec divers extraits.

602. Grenier à sel d'Epernay — (Lettres de Charles VI portant confirmation du). Avec l'état du ressort dudit grenier à sel, en 1737.

603. Role de l'élection d'Epernay, 86 paroisses, — avec des notices manuscrites de Lév. de la Ravallière sur chacune des paroisses.

604. Pièces jointes au role de l'élection d'Epernay : 1° 1127. Insti-

tutio canonicorum regularium in abbatia S. Martini Sparnacensis a Theobaldo, comite Campaniæ; 2° 1032. Charta fundationis ecclesiæ S. Martini Sparnacensis, diœcesis remensis, ab Odone comite Campaniæ; 3° 1053. Titre de fondation de l'abbaye de St-Martin d'Epernay (lat.); 4° 1114. Don fait par Hugues de Troyes à la même église (lat.); 5° 1179. Henri I[er], comte de Troyes, donne à la même église l'hopital d'Epernay (lat.); 6° 1263. Thibault, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie transfère des chanoines d'Epernay à sa chapelle d'Ygni le Jard.

605. Lettres du don de l'office de bailly d'Epernay, fait par Madame Marguerite comtesse d'Angoulême, dame d'Epernay et de Romorantin à M[e] Jehan Aubelin, cy-devant bailly d'Epernay.

606. Mémoire communiqué par les chanoines réguliers de l'abbaie d'Epernay, contenant une inscription en l'honneur de Denys Briçonnet, abbé de St-Martin d'Epernay, en 1520. (Lév. de la Rav.)

607. Notes historiques sur la maison des Minimes d'Epernay, des religieuses Ursulines et autres maisons hospitalières. (Bauny.)

608. Mémoire du domayne d'Epernay, vendu par Andrian de Petremol, sieur de Rozières, en 1587, après la mort de la royne d'Ecosse, douairière de France (Marie-Stuart), dame d'Epernay.

609. Lettre au P. de Villers, Jésuite à Dijon.

Au sujet de la ville d'Epernay. — Imp., mais rare.

610. Recherches sur le *Pagus Otinensis*, de la charte d'Heribert, comte de Troyes, avec les lettres de Lévesque de la Ravallière et de Bertin du Rocheret, sur ce sujet et une carte ébauchée des environs d'Epernay.

Publié en partie par la *Chronique de Champagne*.

611. Déposition de Guillaume Lyon, seigneur de Convantry, dem. à Brugny près d'Epernay, — avec les autres pièces du procès.

Dans l'affaire de l'enlèvement de Monsieur, par Jacq. de Savoie, duc de Nemours, 1651. Les Guises, mécontents de l'ascendant qu'avoient repris les princes de Bourbon, les Montmorency et les Chastillon, au commencement du règne de Charles IX, imaginèrent d'attirer en Lorraine Monsieur, frère du Roi, depuis Henri III. — On en eut fait le chef apparent d'une ligue contre le gouvernement dont en réalité les Princes lorrains eussent été l'âme. L'intrigue, déjouée par les agents de Catherine, s'était nouée principalement à Epernay par le moyen de Lignerolles, confident du duc de Nemours, l'un des plus chauds partisans des Guises.

612. Lettre du maréchal de Cossé au Roy, datée du camp d'Epernay le 22 août 1570.

Affaires du temps, — guerres civiles.

613. Lettres diverses, nouvelles à la main de différents personnages du commencement du XVIIIe siècle.

614. Manuscrits du P. Lempereur de la compagnie de Jésus.

L'abbé Lempereur etait d'Epernay.—Son portrait est au musée de Reims. Parmi ces manuscrits, presque tous relatifs à des points de numismatique, nous distinguons : l'histoire constantine par les médailles.—2. Histoire Auguste par les médailles.—3. Réflexions critiques sur l'histoire de la ville de Lyon du P. Menestrier.—4. Explication de quelques monnaies gauloises.—5. Dissertation sur l'ancienne Bibracte.—6. Dissertation sur le peu d'utilité qu'on tire de la connoissance des médailles, etc., etc.

615. Note du Prés. Bouhiers à l'ab. Lebœuf, sur les dissertations historiques du P. Lempereur.

616. Flodoardi presbyteri opuscula metrica. — Notes et recherches sur Flodoard et sur ses travaux historiques et littéraires.

L'Académie de Reims s'occupe en ce moment d'une édition complète de ce chroniqueur.

617. Notes biographiques sur les hommes remarquables de la ville et du pays d'Epernay.

618. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et communautés laïques (arts et métiers) de la ville d'Epernay.

619. Bertin du Rocherèt.—Recherches généalogiques et notes critiques sur certaines familles de Champagne.

620. Recueil fait par M. Bertin du Rocheret, président en l'élection d'Epernay, — sur les généalogies des patriarches et princes hébreux, depuis Adam ; — avec un recueil de titres originaux concernant plusieurs familles modernes.

621. Relation historique de l'église de Pondichéry et des royaumes de Malabre et du Mogol écrit par le P. Maurice d'Epernay. 1 v. in-8.

Une note, en tête, annonce que les faits et la chronologie ont bien des fautes.

622. Lettres, pétitions, adresses de la municipalité et de la société populaire de la ville d'Epernay, de 1792 à 1795.

Environs d'Epernay.

623. Notes sur Pierry et Corrigo, — sur l'église de S. Julien — et les singularités du pays. — Chartes et pièces diverses.

624. Recherches sur la seigneurie d'Amblois ou d'Arblois, dite aujourd'hui *Saint-Martin-d'Ablois*. — Note sur les seigneurs, et le château. — Biographie du comte Roy, ministre des finances, — avec la description et les curiosités du lieu dit *Le Sourdon*.

625. Jean d'Arblois déclare qu'il tient du comte de Champagne le vignoble de Lechères, 1252.

626. Titres, chartes et faits historiques se rattachant à Damery. — Antiquités romaines. — Histoire de mademoiselle Le Couvreur, qu'on dit à tort née à Fismes, etc.

627. Note sur Fleury la Rivière, — Radet, Mardeuil et le château de Camois.

628. Lettre du curé Dureteste à M. l'ab. Hillette, chanoine de St-Symphorien de Reims—du 8 octobre 1784,—sur l'état historique et statistique de la paroisse de Chouilly,—avec notes diverses.

629. Recherches historiques sur Avize, son église et ses seigneurs, — avec des notes sur les principales communes de son canton.

630. Lettre de M. Janet, curé de Cuis (1783), sur l'état statistique et historique de l'église et paroisse de Cuis. — Note sur la seigneurie. — Visite de M. Le Tellier. 1674, etc.

631. Charte par laquelle Gautier de Vasnou vend à la comtesse de Champagne le vicomté de Cuis, et l'avoerie de ce qu'il avoit au Meix. 1210.

632. Notes historiques et statistiques sur les communes de Oiry, Chouilly et Plivot, autrefois Plivis.

633. Faits divers concernant le Mesnil.

634. Notes pour l'histoire de Dormans, recueillies par Lévesque de la Ravallière.

Châtellenie de Dormans. — Jehan de Dormans, cardinal eveque. — Généalogies et blasons, avec les hommes illustres de Dormans.

635. Lettres de Thibault, comte de Champagne et Brie, palatin : où sont déclarées les coustumes, redevances et priviléges des communes de Dormans.

636. Henry de Sorcy vend à la comtesse de Champagne sa ville de Dormans. 1210.

637. Titres, armoiries, épitaphes de l'Amour-Dieu, abbaye de femmes, O. de Cit., près de Dormans.

638. Notes sur Boursault : l'ancien et le nouveau château. — Ses seigneurs. — Maison de Chevigné. — Le poëte Castel, etc.

639. Notes sur les seigneurs et le château de Brugny. Généalogie de la maison Clermont-Tonnerre.

640. Cartulaire de l'abbaye d'Igny, ordre de Citeaux, diocèse de Reims. 1 vol in-4 vél., XIIIe et XIVe siècles.

641. Charte de Thibault, comte de Champagne, en faveur de l'abbaye d'Argenteuil (près Paris), confirmative de celle de Thibault IV, datée d'Igny-le-Jard.

642. Extrait de l'inventaire des titres et pièces concernant l'abbaye d'Argensole, conservés au département de la Marne.

643. Titres, armoiries, épitaphes de l'abbaye d'Argensole.

644. Extrait de l'inventaire des pièces relatives au prieuré de Champvoisy, qui sont aux archives du département de la Marne.

645. Longueaux. — Notice sur l'église et monastère de Longueaux, par Aluze. — Les religieuses de Longueaux. (Notice de la Ravall.)

646. Du château de Montmort et des seigneurs qui l'ont possédé.... Extrait d'une lettre écrite par feu M. Chérin à feu M. le comte de Maurepas, du 25 juillet 1780.

647. Extraits de quelques vieux titres conservés au château de Montmort.

648. La comtesse de Champagne permet à Pierre, abbé de St-Remy de Reims, de vendre le bois de Montmaur. 1218.

649. Histoire de la famille des Daguerre, seigneurs de Montmort. — Lettres au roi François Ier de Charles d'Alençon (époux de Marguerite de Valois) et du maréchal de Chastillon, 3 et 4 septembre 1521.

Pour disculper M. de Montmort d'avoir rendu, sans combattre, la ville de Mouzon assiégée par les troupes de l'empereur Charles-Quint.

650. Pièces (trois) concernant la généalogie de la famille Rémond de Montmort.

651. Note sur les seigneurs et le château de Congy, près Montmort.

652. Monasterium Orbacense S. Petri. — Orbacense S. Petri monasterii primordia. (*Documenta monastica.*)

653. Epistola prioris et conventus beati Petri de Orbaco de societate facienda cum monachis de Charitate ad Ligerim. — Litteræ

societatis initæ inter Orbacenses et Charitatenses monachos (1294).

654. Ambassade de M. d'Orbais en Suisse, ès années 1562 et 63 ; — avec les lettres, actes, mémoires y relatifs. Ms. du XVIe siècle.

655. Transaction entre les habitants de Chaltrait et ceux de Vertus, Bergeres, Souliers, etc., faite en l'auditoire des Vertus le 19 février 1585. — Note sur le château de Chaltrait, sur ses seigneurs, —Blason de la famille Saint-Chamans, etc.

656. Copie du role des enfans baptisez en l'église reformée de Poissy en Brie, qui s'assemble à Chaltrait, par M. Jeh. de Beaumont, ministre de la parole de Dieu en la dite eglise, depuis le 14$_e$ novembre 1603 jusques à la fin de 1605. Faite et collationnée à l'original par Me Abraham de la Cloche, pasteur en la dite eglise. — Catalogue de ceux qui ont esté baptisez en l'Eglise de Poisi en Brie, recueilli à Chaltrait, depuis le 1er jour de l'an 1606.

657. Inventaire des principales liasses dont se compose le chartrier de l'abbaye de la Charmoye.

658. Manuscrits du P. Pezron, religieux de la Charmoye. — Dissertations sur divers sujets d'archéologie sacrée.

659. Recherches sur les seigneurs et le chasteau de Baye. — Histoire de Marion de Lorme, de la maison de Baye.

660. Histoire du chasteau d'Étauges avec des recherches sur les seigneurs qui l'ont possédé. — Maison d'Anglure et de Bourlemont. — Famille de Montebello.

661. Description de la galerie du chasteau d'Etauges, avec les peintures du S. Hélart, de Reims, 1677.

662. Mandement de Mgr l'Evesque comte de Chaalons pour recommander aux charités des fidèles les habitans de Fère Champenoise, entierement ruinés par un incendie, arrivé le neuf du mois de mai 1756.

663. Suite des seigneurs de Mariguy. — Note de Lévesque de la Ravallière.

664. Recherches sur le seigneur et le chasteau de Montmirail. — Vues et plan du chasteau. — Généalogie de la maison de la Rochefoucault, etc.

665. Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye de l'Amour-Dieu

de Montmirail, conservés aux archives du département de la Marne.

666. Campagne de 1814. — Récit des glorieuses batailles de Montmirail et de Champaubert.

667. Remontrances faites de la part de Charles VII à M. le Dauphin, par l'eveque de Coutance et M. d'Esternay.

668. Permission à Guérin le Groin, bailli de St-Pierre-le-Moustier, chevalier, seigneur de la Motte-du-Pré d'Esternay et de Chaillot en Gastinois, d'avoir un marché tous les vendredis à Chailleau, — et quatre foires.

669. Henry de Rivière rend au comte de Champagne 60 arpens de bois situés près de Chantemerle, pour 140 liv. et 100 s. 1243.

670. Donation de Marie duchesse d'Orléans, à l'abbaye de Chantemerle. — Notice historique sur Chantemerle. — M. de Salvandy.

671. L'abbé de Chantemerle et le doyen de Pont-sur-Seyne prient le comte de Champagne de faire sceller de son sceau une transaction faite entre quelques marchands florentins et le prieur de St-Ayoul de Provins. 1259.

672. Le saint voyage de Hièrusalem pour aller à Sainte-Catherine du mont Sinay, etc., par M. d'Anglure, en 1395. — Histoire de la ville et de la maison d'Anglure.

673. Notice historique sur le prieuré de Saint-Julien de Sézanne, en Brie. — Histoire de la ville de Sézanne et de ses particularitez.

674. Inventaire de partie des archives : 1° de l'abbaye de N. Dame de Sézanne dite *Bricot ;* — 2° de l'abbaye du Réclus (Notre-Dame); — 3° du prieuré de Sézanne; — 4° du chapitre de St-Nicolas de Sézanne.

675. Carta fundationis prioratus S. Juliani de Sezanna. 1085. (Ext. du cartulaire de Champagne.)

676. Bulla domini Anastasii papæ IV pro Sancto Juliano de Sezanna. 1153. — Bulla domini papæ Alexandri III pro de Sezanna, S. Juliani prioratu. 1179.

677. Quomodo Guillelmus, prior de Charitate et de Sezannia, ordinavit anniversaria facienda pro domino Artaudo de Nogento et uxore et filiis ejus. 1 april 1198.

678. Inventaire de partie des archives du prieuré de Val-Dieu, conservés à la préfecture de la Marne.

679. Note sur les titres de l'abbaye de Macheret, déposés aux archives de la préfecture de la Marne.

680. Mémoire concernant l'abbaye de Macheret. 3 p., avec une lettre de J. Placide de Voyr, religieux de Grammont, prieur de Macheret. 1739.

681. Vidimus des donations de Henry, comte palatin de Troyes, à plusieurs maisons de Grandmontains, Aulnay, Lehau, Macheret, Châteauvillain, et pièces diverses touchant l'abbaye de Macheret.

682. Vente de 15 septiers de vin de rente sur les vendanges de Barbonne, faite au comte de Champagne par le seigneur d'Amblois pour 20 liv. provinoises. 1245.

683. Note sur les titres de l'abbaye d'Andecy déposés aux archives de la préfecture de la Marne.

684. Sermon (de M. d'Allemagne) sur les versets 41, 42, 43 et 44 du chapitre 12 de l'Evangile de N. S. J. C. selon S. Marc, prononcé à SÉZANNE le 16 février 1659.

685. Marquisat de Pleure et ses dépendances.

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Reims. — Histoire ecclésiastique.

686. Pouillé de l'archeveché de Reims, avec un formulaire ou modèle de requêtes, plaintes, conclusions et autres actes qui regardent l'officialité. — 1 vol. in-4°.

687. Pouillé du diocèse de Reims, par l'abbé Bauny. — Ms. du XVIIIe siècle, an. 1780. — 6 vol. in-12 pap.

Cet ouvrrage est remarquable par sa belle écriture, qui est de J.-B. Perseval (de Sacy, près Reims). — Le même Pouillé, exécuté de la même main, se trouve à la bibliothèque de S. E. M. le Cardinal Gousset. — Perseval (de Sacy), habile calligraphe du XVIIIe siècle, a laissé un grand nombre de travaux du même genre épars dans les cabinets d'amateurs.

688. Divers autres Pouillés de l'archeveché de Reims.

689. Etat des Revenus de l'archeveché de Reims. (Extr. du Pouillé Bert. Du Roch.)

690. Etat général des paroisses succursales et chapelles du diocèse de Reims.

691. Dénombrement des cures et des curés du diocèse de Reims

par M. Le Tellier, archev. — 4 gr. vol. in-8 rel. en maroq. rouge, aux armes.

692. Détail du diocèse de Reims par doyennés, écrit par M. Le Tellier, archev. 9 vol. in-4°.

Ces deux derniers ouvrages, entièrement écrits de la main de Ch. M. Le Tellier, contiennent le récit des Visites pastorales dont nous avons fait plusieurs fois mention, notamment au n° 599.

693. Pouillés des bénéfices qui sont en la collation et présentation de M. Le Tellier, tant à cause des abbayes dont il est pourvu que comme grand vicaire du cardinal d'Este.

694. Registre général contenant en détail les revenus et pouillés des abbayes, de l'abbé Le Tellier, avec un estat des gages et revenus de la charge de grand maitre de la chapelle du Roy. — Contenant les revenus et douilles des abbayes de St-Benigne de Dijon, — St-Pierre de Lagny, — N^e-D^e de Daoulas, — St-Etienne de Caen, — N^e-D^e de Breteuil, — et du prieuré de St-Arnoul de Crespy. In-f°, v. br.

695. Micellanea historica de Urbe et ecclesia remensi.

696. Mémoires pour servir à l'histoire de Reims, par Aluze.

697. Histoire des archevêques de Reims jusqu'en 1175. Ms. du xve siècle. (Imparf.)

698. Incipit prologus in vita vel passione beati Arnulphi episcopi et martiris : — Sixti et Sinici : — Sancti Remigii. (34 fol.)

699. Privilegia curiæ remensis archiepiscopi, scripta anno 1249.

Il en a été publié un fragment dans le *Gallia Christiana*. IX, 112.

700. Catalogue et tablettes des archevêques de Reims. — 131 feuill. in-4°.

701 Catalogue des archeveques, en 86 feuillets in-4°. — Deux autres catalogues : l'un en 4 feuillets, l'autre en une feuille et demie — Liste des archeveques de Reims qui ont été chanceliers de France. — Liste des faux archeveques de Reims.

702 Dissertation sur la suprématie des archevêques sur les chorévêques, sur le pallium, sur le comté, sur le duché-pairie, sur la monnaie des archevêques, etc.

703. Apologie pour l'archev. Hincmar contre les invectives et dé-

guisemens du sieur Mauguin et la prétendue justification des erreurs de Gothescalt.

704. Histoire du siége archiépiscopal de Reims, depuis ses commencements jusqu'au temps de Monsieur de Talleyrand exclusivement.

Ces biographies des archevêques, toutes plus étendues, plus fournies de faits, de preuves et de recherches que celles d'Anquetil, sont la plupart en double récit, — l'un rédigé par Lévesque de la Ravallière, l'autre par l'abbé Aluze ou Haluze, curé des environs de Reims, écrivain peu connu, mais dont les travaux réunis à ceux de la Ravallière, seroient dignes de l'impression.

705. Taxe sur les bénéfices du cardinal de Lorraine, dressé au conseil tenu à St-Maur des Fossez le 12 septembre 1568. (F° 117.) — Ordonnance à ce sujet, du 12 août 1571. — Harangue du cardinal de Lorraine au Roi, même sujet. 1573. — Lettre de la royne Catherine au Cardinal: — même sujet, et autres pièces.

706. Acte de plusieurs fondations faites par Charles, cardinal de Lorraine, archevêque duc de Reims, en l'église de ladite ville. 11 déc. 1570.

707. Etat des pensions que le cardinal de Lorraine veut et entend etre payées tant à MM. ses freres et neveux qu'à ses domestiques par le trésorier et receveur général de ses finances durant l'an 1570.

708. Advis de deux advocats parisiens sur la prébende contentieuse en l'église de Reims, entre Monsieur nostre Me Boucher, curé de St-Benoist de Paris, et Me Jehan Baron, secrétaire de Monseigr le card. de Pellevé, en la faveur duquel Baron, iceux advocats concluent.

709. Pièces, lettres, mémoires, satires et documens divers concernant messire Antoine Barberin, cardinal-archeveque de Reims.

710. Pièces relatives à messire Maurice Le Tellier.— Conclusions du conseil.—Lettres, actes, mandemens, sermons et documens divers, de 1670 à 1710.

711. Denombrement pour servir de mémoire de tous les héritages dont M. Le Tellier, S. de Chaville, a composé les batimens et cours du chateau de Chaville.

712. Commission du Roi aux sieurs de Boinville et Barentin de prendre connaissance des affaires de M. l'archeveque de Reims.

713. Le Tellier (Michel) et Charles Maurice Le Tellier, archev. de Reims.—Affaires ecclesiast. des années 1673 à 1699. 28 vol. in-f.

Recueil considérable dans lequel figurent beaucoup de pièces relatives à Reims et à son église.

714. Mémoire des différends des archeveques de Reims et de Narbonne.

715. Apologie des curés du diocèse de Paris contre l'ordonnance de l'archeveq. de Reims, du 4 janvier 1717. Ms. du XVIIIe s. pap.

Cette apologie est revêtue de la signature de tous les curés de la ville et diocèse de Paris.

716. Memoire sur le differend de l'archeveque de Reims et le chapitre de Chartres.

717. Mélanges de pièces concernant l'histoire ecclesiastique de Reims.

718. Pieces relatives à Notre-Dame, métropole.

719. Series prœbendarum insignis ecclesiæ metropolitanæ Remensis et canonicorum qui eas obtinuerunt ab anno 1300 ad an. 1790.— Scripsit anno 1784 Seb. Ren. Le Comte, canonicus, ad usum proprium. (Extr. des provisions, des conclusions et des chartes de l'église de Reims.)

Précédé d'une notice histor. du même auteur sur les prébendes ou canonicats de l'église de Reims — et de la liste des chanoines en 1784.

720. Dignitaires (liste et notes des) de l'église de Reims. — Extraits du Pouillé de Reims de Bertin du Rocheret. — Chanoines. — Chanceliers, etc.

721. Association par l'église de Reims avec le comte de Champagne du Val de Roignon. 1025.

722. Arrest du 7 mars 1411, entre l'archev. Simon de Cramaut et le chapitre de N.-D. de Reims au sujet des privileges du chapitre reconnus par la transaction du 26 fev. 1380.

723. Charles VIII mande au chapitre de Reims qu'il n'ait rien à faire sans sa permission sur la vacance de l'archeveché. 1497.

724. Lettre de Charles IX, datée de St-Maur, 10 juin 1566, au bailly de Vermandois, approuvant la vente faite par le card. de Lorraine, archev. duc de Rheims, — et par le chapitre de plusieurs argenteries, meubles et joyaux de leur eglise pour fournir leur part de la solde à laquelle le diocèse de Reims auroit été cotizé—et lui défend toutes recherches à ce sujet.

725. Pièces de la procédure du chapitre de Reims contre les coustres, clercs de la cathedrale.

726. Inventaire général de tous faits et actes qui se rapportent à l'histoire de l'église cathédrale de Reims — depuis l'an. 583 jusqu'en 1830.

Précieux pour l'histoire du monument.

727. Historique de Notre-Dame de Reims. : Plans, prospects, vues, dessins inédits, etc. — Relation de la grandeur, largeur, hauteur et autres singularités excellentes de l'édifice de l'église de Notre-Dame de Reims en Champagne. —Description de l'église de Reims, et pièces qui s'y rattachent. — Le grant pardon de Notre-Dame de Reims. 1482. — Histoire des chapelles de l'eglise de N. D. de Reims, et principalement de la chapelle du S. Lait., avec tout ce qui est relatif au grand autel et à l'autel cardinal. — Sanctuaire, chœur, arrière-chœur, pavés, — dalles et marbrerie, — stalles, chaises, et banquettes.— Grand et petit orgue,—musique,—maître de chapelle,—horloge et carillon.—Tapisseries, tableaux, fresques, peintures murales, mosaïques,—et verrières.— Livres, manuscrits, antiphoniers, canons.—Tombeaux, pierres tumulaires, épitaphes, —avec l'histoire du tombeau de Jovin. —Travaux de l'abbé Godinot, ses démolitions et l'histoire de la restauration de l'église de Reims.

728. Pardon et indulgence de plenière rémission en forme de Jubilé, donnés à perpétuité à tous ceux qui visiteront l'église Notre-Dame de Reims le jour St-Luc dédicace d'icelle église. — Le grand pardon.... à tous ceux qui visiteront la chapelle de Saincte-Croix en l'église de Reims les jours de jeudy, vendredy et samedy de la semaine sainte. — Id. ..... à ceux qui le jour de Pasques assisteront à la procession qui se faict devant les matines à l'église de Reims.

(Ces trois pièces, à la même date, sont trois placards imprimés du xv[e] siècle.)

729. Inventaire des joyaux étant dans la cathédrale de Rheims et en celle de Laon.

730. Inventaire des ornements et joyaux de l'église de Reims, fait en 1623.

731. Autre inventaire des joyaux étant à Rheims. — XVIIe siècle.

732. Histoire de l'abbaye de S. Remy et pièces y relatives.

733. Ex archivis monasterii Si. Remigii remensis de effigie deiparæ virginis ab abbate dedicata anno 1100 — in memoriam restaurati monasterii quod incensum fuerat, anno 1098.

(Imprimé, mais rare.)

734. Inventaire des archives de St-Remy de Reims. 1 vol., pap. (XIXe siècle.)

735. Historiæ regalis archimonasterii Sti. Remigii remensis, brevis notitia. — 28 p.

736. S. Remigii remensis. 14 p. — Abrégé de l'histoire de l'abbaye royale de S. Remi de Reims. 15 p.

Avec une lettre de Mabillon.

737. Mémoires sur l'archimonastère de S. Remy de Reims, recueillis par M. Gabert. XVIIe siècle. — Autres mémoires sur la même abbaye. 1718. — In-f°, pap.

738. Histoire et description de la somptueuse église abbatiale du monastère de S. Remi.

739. Notes de Lév. de la Ravallière sur quelques inhumations dans l'eglise abbatiale de S. Remi de Reims.

740. Lettre de Nicole de Serlan, religieux et chappelain de S. Remi, à messire Jehan Canart, abbé du monastère vers 1420.

Ce sont des remontrances respectueuses sur l'intérieur, la police, le gouvernement de l'abbaye, et les affaires du monastère : pièce très-curieuse de 10 feuil. — L'abbé Canart a doté son église de grandes et belles tapisseries et a laisse le renom d'un prélat magnifique :—Mais il paroît, d'après cette pièce, que les revenus de l'abbaye et le bien-être des moines eurent à souffrir de son amour pour le faste et les beaux arts.

741. Requête des religieux de S. Remi, pour faire par provision le service divin en la prevosté de Mersen, adressée à la duchesse de Parme. 22 décembre.

742. Lettre de Marguerite, gouv. des Pays-Bas, au cardinal de Lorraine, par laquelle elle refuse d'accorder le prieuré de Biencourt au chanoine Pierre Remi, qui n'est point religieux profès dudit prieuré.

743. Lettre de Henri de Lorraine, archev. de Reims, aux religieux de St-Remy.

Ordonnance pour réparations à faire à l'église de Saint-Remi, montant à plus de 15,000 fr.

744. Papiers relatifs à un don de 30,000 liv. fait par Louis XV aux Jésuites de la maison de St-Louis, sur les fruits et revenus de l'abbaye de S. Remy de Reims. — Fol., pap. (XVIIe siècle.)

745. Liste des monastères de la congrégation de S. Maur, où l'on peut placer des familles allemandes, jusqu'à leur transmigration aux colonies de la Guiane.

746. Conclusions du conseil du 30 janvier 1665, députant vers MM. Colbert père et fils au sujet de la nomination de ce dernier à l'abbaye de St-Remy, et d'une somme de 600 liv. allouée à M. Buridan pour l'aider à imprimer sa *Coustume de Reims*, dont il fournira 50 exemplaires.

747. Histoire des établissements monastiques de la ville de Reims. — Abbaye de S. Remy. — Abbaye de S. Nicaise. — Abbaye de S. Denis.

748. Mémoire de la recepte et dépense qu'a fait dom Charles Mercier de S. Germain pour le grand-livre du chœur qu'il a fait et achevé en 1735.

749. S. Nicasii remense. Monasterii primordia, varíus status, instauratio, progressus, et nostram ad ætatem perducta disciplinæ facie. (26 p. in-f°.)

750. Pièces relatives à S. Nicaise. — Recherches sur l'époque précise et les circonstances de son martyre.

751. Déclaration de tous les revenus de la mense abbatiale de St-Nicaise de Reims.

752. Déclaration de tous les revenus de la mense abbatiale de St-Nicaise de Reims, suivant leur livre de recette. 2 vol. in-f°.

753. Histoire des établissements monastiques de la ville de Reims. — Communautés d'hommes : — les Capucins ; — les Cordeliers ; — la Commanderie du Temple ; — les Augustins ; — les Carmes ; — les Jésuites ; — les Jacobins ; — les Minimes.

754. Histoire des établissements monastiques de la ville de Reims. — Communautés de femmes : — abbaye S. Pierre les Dames ; — abbaye S. Etienne les Dames ; — le monastère de Ste-Claire ; — les Carmélites ; — Clairmarets ; — les religieuses de la Congrégation.

755. Premier cayer que j'ay tiré d'un viel manuscrit des Dames de

S. Pierre de Reims. (Notez que les autres se suivent suivant la copie de l'original.) 70 p.

Obituaire latin de l'abbaye, de la main de Rogier.

756. Le cardinal de Tournon à la Roine-mère. (De Rome, le 13 fév. 1559.)

Au sujet de la société de Jésuites dont le cardinal de Lorraine et le duc de Guise ont dû lui parler. Il en fait le plus grand éloge et demande son établissement à Paris.

757. Lettre à l'archev. de Rheims sur son ordonnance touchant les deux thèses des Jésuites. 1696.

758. Exercices pratiqués dans le séminaire anglois de Reims, et les hommes savans qui en sont sortis.

759. Histoire et pièces relatives aux hôpitaux de Reims : — Orphelins; — S. Marcoul; — Hôpital général; — Hôtel-Dieu; — Lépreux; — S. Antoine; — les Chartries; — la maison de Charité; — la communauté des Magneuses, et autres maisons de refuge.

760. Lettre de Charles VI aux membres du chapitre de l'église de Reims. *Du* 23 *novembre* 14...

Il leur recommande comme curé de St-Ladre Me Jehan Prudhomme, me ès-arts et bachelier en théologie, en remplacement de feu Jehan de Nanteuil.

761. Autres établissements religieux : — l'église S. Sixte; — la chapelle Sainte-Anne; — la collégiale Sainte-Balzamie; — l'église S. Symphorien; — l'église et collégiale de S. Timothée.

762. Histoire des écoles chrétiennes et pièces y relatives. — Vie du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, leur fondateur.

763. S. Theodorici in monte Or, propè remos. (31 p.)

764. Conciles de Reims et de la province. — Recherches et documens.

765. Extrait du mémoire baillé à M. le card. de Lorraine quand il fut envoyé au concile de Trente.

766. Instructions pour le cardinal de Lorraine au concile de Trente. 1662. In-fol., original.

767. Lettre collective datée de Reims le 13 décembre 1564, de Ch. de Lorraine, archevêque de Reims, — Hiérome Burgensis, évêque de Châlons, — Pierre (...), évêque de Senlis, — Charles (...), évêque de Soissons, et Nicolas Breton, secrétaire du con-

cile provincial tenu à Reims le 26 novembre 1564, au roi Charles IX.

Nouvelles du concile provincial.—Ils lui envoient les décrets votés dont ils ne veulent ordonner l'impression et la publicité qu'après son approbation.—L'évêque de Beauvais, Odet Chastillon, étant contumace, excommunié, il doit être pourvu à la vacance de son siége.—Au sujet des évêques des Pays-Bas, suffragants du siége métropolitain et qui ont refusé de comparaître audit concile provincial.

768. L'évêque d'Arras appelé au synode de Reims, et ses lettres pour s'en excuser. En 1564 et 1583.

769. Synode de la province de Reims, le 1er en 1564, par Charles de Lorraine, archev., et le 2e en 1583.

770. Quelles ont été dans le pays de Reims la marche, les progrès et l'influence de la réforme? — Question soutenue au congrès de Reims par M. Petit, pasteur de l'église réformée.

Histoire civile, politique et administrative.

771. Annalium Rhemensium libri septem; per Antoniium Colardum canonicum Rhemens.—10 feuillets in-4. (Mauvaise écriture.)

772. Extraits faicts d'un gros manuel, ou journal faict par Jehan Foulquart, procureur syndicq des habitans de Reims, contenant les faicts de la ville de Reims, durant le temps de sa charge de procureur quy a commencé le 1er jour de mars 1479, avant Pasques. In-f. de 17 feuill. — Autogr.

773. Registre faict par Jehan Foulquart, lors clerc, c'est-à-dire procureur de l'Eschevinage, au moys d'octobre et de novembre 1478. — Ainsi commence : En ce petit chartulaire sont déclarez les effets en brief de plusieurs lectres en forme de chartres, arrests et aultres concernant et touschant les frais de la despence des sacres et couronnemens des roys de France, nos souverains seigneurs, estant nagueires en l'hostel de l'echevinage de Reims, telles que vues, visitées, inventoriées et registrées par moy Jehan Foulquart, clerc dudit échevinage, par l'ordce de Messeig. les Eschevins dudit Reims, qui depuis ont icelles fait porter et mettre au chartrier qu'ils ont fait faire entre deux voissies sur la chapelle Notre-Dame, au-devant de celle au font, de l'église de S. Pierre aux Clercs audit Reims : duquel les clefs sont audit eschevinage

et *aultmaires* du greffe, pour les aller veoir quant il plaira et besoing sera... In-f. de 76 feuillets.

On trouve encore dans la collection Lév. de la Raval., un extrait de l'ouvrage de Foulquart, procureur-syndic de la ville depuis 1479 jusqu'à 1498. — Si bien qu'on peut croire que l'ouvrage que l'on croit perdu à Reims, est à peu près tout entier dans ces divers recueils.

774. Histoire de la ville de Reims, par Nicolas Bergier, avocat, — précédée d'une notice sur Bergier.

In-fo de l'Ecriture de Lacourt et avec ratures.

775. Mémoire de ce que j'ay recogneu de l'estat de la ville de Reims en recherchant les tiltres et chartres anciennes d'icelle quy estoient en une estude au-dessus de la porte du grenier à sel : par lesquelles il se recognoist des grandes mutations et changemens en l'ordre et gouvernement d'icelle, come aussy en sa closture de portes, ponts, tours et remparts. (42 feuill., autogr., écrit. minuscule.)

Ce ms. est un fragment des nombreux travaux de Rogier.

776 Recueil faict par moy Jehan Rogier, des chartres, tiltres et arrests notables quy se trouvent en la maison et hostel de ville come aussy en la chambre de l'eschevinage de la ville de Reims, ensemble des gestes et faicts notables des habitans d'icelle, depuis l'an 1160 environ, ne se trouvant chartres ny tiltres plus anciens que de ce temps: mais par aucuns d'iceux on pourra conjecturer quel estoit le gouvernement précédent. In-f. de 64 feuill.

777. Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Reims, avec pièces justificatives, par Rogier, 1626. 2 v. in-f., pap., XVIIe siècle.

C'est un double des Mémoires également autogr. que possède la biblioth. de Reims.

778. Extraits des mémoires manuscrits d'Odart Coquault, bourgeois de Reims, commençant à l'année 1649 et finissant en 1694. 45 f. pet. in-f (Autogr. de Lacourt.)

Lacourt a composé ces extraits non seulement sur les mémoires de Oudart Cocquaut, mais aussi à l'aide de ceux de Maucroix qui se trouvent fondus ensemble.

779. Abrégé de l'histoire de la ville de Reims, par M. Pluche, professeur de réthorique en ladite ville. (Par demandes et par réponses.) 24 p. pet. in-f.

780. Notes diverses de M. de Taizy sur l'histoire de Reims.

781. Gouvernement civil, militaire et municipal de la ville de Reims.

782. Noms des lieutenans des habitans de la ville de Reims depuis 1422 jusqu'à présent.

783. Inventaire des chartes de l'hotel de ville de Reims. In-f., pap., XIXe siècle.

784. Copie de la chartre de l'eschevinage de Reims, vulgairement dicte la Vuillelmine, — avec commentaires.

785. De la commune de Reims. 1182.

786. C'est la déclaration des coustumes, usaiges de Reims et la glose sur ce compilée par Gérard de Montfaucon, en 1439. 1 v. in-4, pap.

787. Lettre sur les priviléges de Reims.

788. Déclaration des coustumes et usaiges de Reims.

789. Articles extraits du testament de Sibille, feme de Jehan Lapame, citoien de Reims, demeurant en la paroisse St-Jacques, faict et passé au mois de may 1270, pardevant Lambert de Chaulmont, clercq de la court de Reims.

790. Juridictions de la ville de Reims. — Election de Reims.

791. Comptes des deniers patrimoniaux de la ville de Reims. Extr. pour l'an. 1559.

792. Requeste des habitans de Reims — au lieutenant général de l'état royal et couronne de France.

Tendant à la prorogation de l'octroi sur les vins pour aider à payer les frais faicts pour le service du party de l'union des catholiques.

793. Notes et recherches sur les portes, les fontaines, les foires et marchés. — Recherches sur la Monnaie de Reims, son hôtel, et les matières qui s'y rapportent.

794. Sommaire des gestes et faicts des habitans de la ville de Reims durant le règne du roy Jehan, qui commença en aoust 1350, jusques à son décès quy fut le VIIIe jour d'apvril 1364. — (34 feuil.)

795. Coppie d'un traité faict par les habitans de Reims avec le comte de Flandres durant l'emprisonnement du roy Jehan en Angleterre.

796. Charles VI au capitaine de Reims (1). — Le Roi, informé qu'au mépris de la trève jurée entre lui, le duc de Bourgogne, le duc de Berry et autres seigneurs de son lignage, des gens de guerre parcourent les provinces, pillent et rançonnent le peuple et les villes, enjoint au capitaine de Reims de leur interdire l'entrée de la ville et du pays, à moins qu'ils ne soient expressément autorisés de lui : ordonne d'aviser aux fortifications et à l'armement des citoyens. — 8 avril 1410.

Au capitaine de Reims. — Il interdit de ne laisser entrer ni passer dans Reims aucuns gens d'armes. — Corroboratives et duplicata de celles du 8 avril dernier. — 19 août 1410.

Aux bourgeois manans et habitans de la ville de Reims. — Avis des complots et ligues des ducs de Berri, son oncle, d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon, d'Alebret, ses cousins, de Bernard d'Armagnac et leurs adhérens, contre sa couronne et lignée royale, lesquels ont pris par force la ville de St-Denis où sont plusieurs reliques et joyaux avec l'oriflamme, et le pont de St-Cloud, contre le duc de Bourgogne : enjoint qu'on lui envoie un renfort d'hommes armés et qu'on veille à la défense et sûreté de Reims. 14 octobre 1411.

Publication par Jehan de Troissy, sergent royal, des lettres de Charles VI relatives à un prêt de 2,000 liv. à lui fait par la ville de Reims, — et pour contraindre à l'impôt pour obtenir lad. somme, 13 mars 1411.

Aux gens d'église, eschevins, bourgeois et habitans de la ville de Reims.—Il ordonne de faire crier la trève ou abstinence de guerre pour trois mois entre le Dauphin et le duc de Bourgogne.

A M. l'Archeveque duc de Reims; à Robinet, 1er varlet tranchant, grand escuier et capitc de Reims, et aux eschevins d'icelle ville.— Ayant appris le rassemblement de force gens de guerre de toutes les contrées et diverses nations sur le pays de Reims et aux environs, lesquels causent d'irréparables dommages au pauvre peu-

(1) Les archives de Reims conservent plus de trois cents lettres originales et et signées des rois Charles VI, Charles VII, Louis XI et Louis XII.— Le *Cabinet historique* possède la copie de toutes ces lettres : celles dont on fournit ici l'indication sont prises au hasard, — et ne sont ni les plus belles ni les plus précieuses pour l'histoire.

ple, il donne l'ordre qu'il soit fait bonne garde pour la défense de Reims, qu'on ne laisse y entrer qui que ce puisse être s'il n'est porteur du grand scel, que les armes et pannonceaux royaux soient déployés sur les tours et beffrois de la ville et toutes mesures prises pour la sûreté de ladite ville. Du 20 août 1411.

Au duc de Bourgogne. — Il est informé qu'en plusieurs lieux des bailliages de Vermandois et d'Amiens sont très grand nombre de gens d'armes et de trait qui pillent, gastent et robent ses loyaux subjects, tuent et renchonent, efforcent femmes mariées, violent filles à marier, robent églises et monastères, etc., en conséqnence le commet à la défense du pays et lui donne tout pouvoir de lever troupes et gens de guerre, et d'aviser par tous les moyens à la délivrance dudit pays. 11 septembre 1411.

A Robert de Boulogne, capit^e de Reims. — Il lui mande de faire publier par la ville de Reims que tous ceux qui se sont rendus partisans du duc d'Orléans aient à sortir de la ville, sous peine de la hart. 13 septembre 1411.

Au bailli de Vermandois, au capitaine de Reims ou à leurs lieutenans. — Pour recommander la garde, défense et sureté de la ville de Reims, dont il fait un long et bel éloge. Visiter le château de Porte-Mars, qui par ses portes et sorties sur la campagne peut être l'occasion de beaucoup d'inconvéniens, etc. 20 octobre 1411.

Lettres des généraux commissaires sur le fait des emprunts, pour la levée de l'emprunt royal pour les besoins de l'armée contre les rebelles.

Procuration donnée par les echevins aux notables habitans y dénommés (au nombre de 147) de se transporter vers le roi Charles VI et lui prêter serment de fidélité au nom de la ville.

Commission du roi Charles VI pour empêcher les exactions faites sur les foires de la Couture par le prévot de l'Archeveché et autres. — Du 19 avril 1412.

Vidimus du 2 mars 1412 des lettres de Charles VI, de l'acte de réconciliation des ducs de Bourgogne et d'Orléans. 1412, 22 aout.

Mandement du roi Charles VI au bailly de Vermandois, au chapitre de Reims, etc., qui enjoint aux clercs mariés et non ma-

riés ainsi qu'à tous les habitans indistinctement de garder la ville sous l'autorité du Roi, des Lieutenans et gens du Conseil de ladite ville.

Lettres de Charles VI sur son projet d'entrer en campagne au mois de mai prochain contre les rebelles. — A cet effet, il veut qu'il soit levé sur tous les habitans sans exception une subvention d'argent, laquelle sera remboursée sur les confiscations et forfaitures par les Receveurs des aydes et domaines. 1412, 30 avril.

797. Abolition de Charles VII à ceux de Reims. 1429.

798. Lettres de mad. la duchesse de Bourgogne à l'eveque d'Arras et au vidame de Rheims, ses ambassadeurs à Constance.

799. Noms des seigneurs et capitaines qui accompagnèrent Charles VII à son couronnement.

800. Epitre de Jean Juvenal des Ursins envoyée aux trois Estats tenus à Blois en 1433. — Avec dix pièces du même auteur. 1 v. in-f.

801. Lettres de créance du roi Charles VIII, datées de Moulins le 26 juin 1497, au chapitre de l'eglise métropolitaine de Reims, pour le marechal de Baudricourt.

Il envoie dire ses intentions au sujet de la vacance du siége arrivée par la mort de Robert Briconnet archevêque chancelier de France.

802. Rec. de pièces hist. sur les regnes de Louis XI, Ch. VIII. — Passeport du Dauphin : ordre qu'a la nouvelle de la mort du Roi on vienne le trouver près Reims.

803 Louis XII (de Blois, le 1er jour de janvier 1508) aux maire, echevins, bourgeois et habitans de Reims.

Au sujet de la paix nouvellement conclue avec l'Empereur et l'Archiduc, prince de Castille.

804. Louis XII (de Blois, 18 janvier) aux bourgeois, manans et habitans de la ville de Reims.

Il leur annonce que la guerre qu'il a à soutenir contre le Turc l'empêche de leur rembourser pour le moment, l'argent qu'ils lui ont prêté : il les prie donc instamment de ne pas en exiger de suite la rentrée et d'attendre à l'année suivante.

805. Le Sire d'Alebret aux habitans de Reims. (De Langres, 12 juillet 150..)

Au sujet des aydes prorogées par le roi, — et qui doivent être utilisées aux travaux de fortifications. — Menaces contre les retardataires.

806. Le Sire d'Albret, gouv^r de Champ^e (de Châlons, d^er août 1508) à ceux de la ville de Reims.

Au sujet de la tour à construire entre la porte Mars et la porte à Vesle.

807. Compte de la recepte des deniers de la Croisade, de l'archeveché et diocèse de Rheims, pour les années 1517 et 1518.

808. François de Bourbon au Roy, datée de Reims le 28 juillet 1521.

Avec trente autres lettres de divers personnages tels que le duc d'Alençon, le maréchal de Chastillon, Charles de Bourbon, duc de Vendôme, la Roche du Maine, Bayard et autres : toutes datées de Reims et relatives à l'invasion de la Champagne par Charles-Quint,—au siége de Mouzon, de Mezières, etc.

809. Loyse, mère du Roy, duchesse d'Angoulême, régente de France aux maire, echevins et habitans de Reims, du 24 octobre 1525.

Elle leur mande que les Princes du sang et les bonnes villes du royaume se sont rendus garants des clauses du traité de paix signé entre le roi de France et le roi d'Angleterre,—elle les exhorte à répondre, comme ils le doivent, à l'attente du Roi.

810. Charte de l'institution du juge royal à Reims de l'an 1523.

811. Let. de Claude de Lorraine, duc de Guise, au cardinal du Bellay, datée de Reims, 20 août.

Il lui rend compte de la retraite des ennemis qui etoient entrés dans son gouvernement.

812. Dispute entre le cardinal de Lorraine et M. le chancelier au conseil, sur un édit pour les Huguenots.

813. Lettre du roi François Ier au président Poyet, datée de Reims, le 3 août 1535.

Il lui mande de retirer des mains des héritiers du feu Legat Ant. du Prat, les papiers et traités concernant sa légation, et de les lui envoyer avec leur inventaire.

814. Jehan Bertrand (garde des sceaux) au roi Henri II, *datée de Reims*, *5 juillet* 1554.

Au sujet du procès de sa fille contre le fils du général la Chesnaye.—Activité de la Reine à gérer les affaires pendant l'absence du Roi.

815. Lettre de Pioche, datée de Reims, 26 décembre 1555.

816. Lettres de M. le cardinal et le duc de Guise, sous les regnes de Charles IX et Henri III. Autres à mad. de Nemours, sous Charles IX.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

Paris. — Imprimerie de Wittersheim, rue Montmorency, 8.

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

DOCUMENTS ET MANUSCRITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE FRANCE.

CHAMPAGNE.

Arrondissement de Reims (Suite).

Notice sur la Bibliothèque de Reims.— Comme toutes les grandes bibliothèques de France, celle de Reims s'est formée des débris des bibliothèques ecclésiastiques. Successivement déposée dans la salle des Augustins, puis dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu (autrefois la bibliothèque de S. Remi), elle prit définitivement possession du local qu'elle occupe à l'hôtel de ville, vers 1812, mais ne fut guère livrée au public qu'en 1818. Le matériel des différentes collections réservées pour la bibliothèque communale s'élevoit à près de 70,000 volumes. MM. Coquebert de Taisy, l'abbé Bergeat et dom Engrand furent chargés du soin de réduire et d'organiser le fonds dont se devoit enfin composer la bibliothèque qui, par suite des doubles et des rebuts, fut réduite à moins de 22,000 volumes. Nous dirons un mot de ces trois premiers commissaires à la bibliographie, ainsi qu'on les appeloit. M. de Taisy, nom resté cher aux bibliophiles, et le principal auteur du catalogue sur cartes qui a servi plus tard à la rédaction du catalogue en usage encore aujourd'hui, avoit rassemblé et rédigé de nombreux matériaux sur l'histoire de Reims et principalement sur la biographie champenoise. Quelques-uns de ses manuscrits sont restés la propriété de la bibliothèque de Reims.

L'abbé Bergeat, homme d'esprit et de littérature, bien qu'il n'ait guère laissé que des petits vers encore inédits, a rendu son nom célèbre à Reims par le zèle qu'il déploya pour la conservation des objets d'art échappés aux ruines révolutionnaires. Quant à dom Engrand, dernier et modeste représentant à Reims de l'ordre illustre de S. Benoît, on lui doit quelques livres d'éducation et des travaux bibliographiques dont ses successeurs ont profité. M. Engrand prenoit le titre de *conservateur des dépôts littéraires de Reims*. A sa mort, arrivée vers l'année 1819, la municipalité lui donna pour successeur M. Christophe Siret, professeur au Lycée impérial, auteur du *Selectæ historiæ grecæ*, petit livre classique qui a contribué à enrichir son éditeur, tout en laissant, comme de raison, son auteur dans la gêne ordinaire aux gens de lettre de province. A M. Siret fut adjoint, en 1834, l'éditeur du présent recueil, qui resta seul chargé du dépôt de 1839 à 1846.

La Bibliothèque de Reims, de 1847 à 1849, fut dirigée par M. Eugène Courmeaux, ancien bibliothécaire-adjoint et littérateur distingué : puis par M. Maubeuge, ancien professeur de mathématiques. Elle est aujourd'hui confiée à la garde de M. Loriquet, membre de l'académie de Reims, auteur récent d'un savant ouvrage sur l'*éclairage chez les anciens*. Cette bibliothèque est riche de près de 30,000 volumes, parmi lesquels de beaux incunables et un grand nombre de raretés bibliographiques. — Ses manuscrits, dont le chiffre dépasse 1,100, sont remarquables à divers titres : plus de soixante proviennent de la bibliothèque d'Hincmar. — Parmi les curiosités de ce cabinet il faut citer le fameux Évangile slave, dit *Texte du Sacre*, dont nous avons donné une splendide reproduction; des missels des XIIIe et XIVe siècles, avec riches enluminures; un Euripide, texte grec, sur papier, du XIIIe siècle, un Lucain, un Stace, un Virgile, un Quinte-Curce, un Aristote, un Ovide des XIIe et XIIIe siècles. — Un volume des grandes chroniques de Saint-Denis, un Monstrelet, plusieurs recueils de lettres inédites sur les guerres de la ligue, un grand nombre de documens et de matériaux pour l'histoire locale, et cinq à six livres de chœur de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, du format atlantique, qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'art et de calligraphie, et que distinguent de fort belles vignettes en couleur, rehaussées d'or.

ARCHIVES. — Le cartulaire qui contient les archives municipales, et qui dépend de la bibliothèque, est situé au-dessus de cet établissement. Il renferme les titres de l'hôtel de ville depuis le XIIIe siècle

jusqu'à nos jours. Ce qui rend surtout ce dépôt important, c'est le recueil des délibérations du conseil municipal depuis plus de trois cents ans, sans aucune interruption. Ces délibérations, imprimées textuellement, seroient à elles seules l'histoire de la cité.

On sait que la ville de Reims joua un grand rôle dans les affaires politiques de la France aux XIVe et XVe siècles. Un nombre considérable de lettres originales des rois Charles VI, Charles VII, Henri d'Angleterre, Louis XI et Charles VIII, adressées aux échevins, gens d'église et habitants de la ville de Reims, témoignent assez de l'importance politique de la ville à cette époque.

L'administration municipale a, sous la magistrature éclairée de M. de Saint-Marceaux, obtenu la réunion au cartulaire de la ville d'une partie des archives ecclésiastiques qui, lors de la révolution, avoient été transférées au chef-lieu du département. Cette restitution a enrichi le dépôt d'un grand nombre de précieux cartulaires et d'une masse de documents indispensables aux écrivains qui veulent s'occuper de l'histoire de Reims. Parmi les innombrables pièces curieuses de ces archives ecclésiastiques, on trouve une foule de belles chartes des archevêques de Reims, des comtes de Champagne, des comtes de Grandpré, des sires de Châtillon, des comtes de Rethel, des évêques de Châlons, de Laon, de Soissons, de Beauvais, etc., puis de nombreux diplômes des rois de France : le tout formant un des plus précieux trésors paléographiques qu'une ville de province puisse offrir.

Mélanges d'histoire ecclésiastique (1).

817. Origine du christianisme dans les Gaules.—Paganisme, quand éteint dans la province de Reims.— Ancienne etendue de la pro-

(1) Signes des indications de sources. Nous désignons tout ce qui se trouve à la Bibliothèque impériale par les initiales des fonds, sans rappeler à chaque article les mots *Biblioth. imp.*: *Collection de Champagne*, Col. de Ch.—*Fonds latin*, F. lat.—*Supplément français*, S. f —*Fonds Béthune*, F. Beth. —*Fonds Cangé*, F. Cang. — *Fonds Saint-Germain*, S. G. — *Sorbonne*, Sorb.— *Arsenal*, Ars. —*Mazarine*, Maz. etc.— *Bibliothèque de Reims*, B. de R.— *Archives judiciaires de Reims*, Arch. jud. de R.— *Cartulaire de Reims*, Cart. de R. — *Archives du département des Ardennes*, Ar. des Ard., etc., etc.

vince de Reims, priviléges du metropolitain. — Observations sur les histoires particulieres des eglises et des villes. — Reims, metropole. — Des metropoles, leur origine. — Advoués. (Col. de Champ., R., t. I.)

818. Des premiers martyrs de la ville de Reims. — De S. Thimothée.—Anciens cimetieres des chretiens de Reims—Etat du diocese de Reims.—Denombrement des doyennez abbaies, chapitres et prieurez qui s'y trouvent. — Eglises du diocese de Reims. — Abbayes dont ne parle point Marlot.—Comtes des villes episcopales de la province. — Dependances de l'eglise de Reims. — Cures, autels, dixmes données aux ecclesiastiques et aux monasteres.— Decimes. — Etablissement des monasteres dans le diocese de Reims. — Des processions qui se faisoient autrefois à Reims et de celles qui s'y font encore. — Anciens cimetieres de Reims. (Col. de Ch. R., t. I.)

819. Epitome Pontificum Remensium qua series et acta eorum succincte continentur a primis fidei patribus et ecclesiæ Remensis fundatoribus : collectore G. B. (Col. de Champ., R., t. III.)

Ms. du commencement du XVIIe siècle, assez peu facile à lire.

820. Catalogue des archeveques de Reims, histoire recueillie et écrite en partie par Lacourt : de S. Sixte à Hincmar. 882.—Quand et où Clovis a-t-il été baptisé ? — Vie de S. Gregoire de Tours.— Sur la bataille de Roncevaux qui a donné lieu au roman attribué à Turpin, archeveque de Reims. — Recherches sur Hincmar, sa vie, ses ouvrages, etc. (Col. de Champ., t. XXX.)

321. Catalogue et tablettes des archeveques de Reims contenant un abregé des actes d'iceulx et de plusieurs rois de France, signaument de la troisieme race, avec autres choses memorables entrelassées. —*Ms. autog. et raturé, avec cette note en tête d'une autre main du* XVII*e siècle qui l'a fréquemment annoté :* — « C'est un recueil » serieux bon et laborieux qu'a l'autheur escrit, en la premiere » page de ce livre, estre rapsodie par lui faicte pendant sa longue » infirmité. » (Ch., R., t. III.)

822 Cartulaire ✠ de l'archeveché : copie du XVe siècle sur papier in-fol. de 234 feuil. (B. de R.)

823. Cartulaire A de l'archeveché, copie du précédent, faite vers 1580, sur pap., de 192 feuil. (Bibl. de R.)

824. Cartulaire B de l'archeveché, copié vers 1580, 1 vol. in-fol. sur pap. de 198 feuillets. (*Ib.*)

825. Cartulaire C de l'archeveché, copie écrite vers 1650, sur pap. de 491 pag. (*Ib.*)

Il contient particulièrement les démêlés de l'archevêché avec l'échevinage.

826. Privilegia curiæ Remensis archiepiscopi, scripta anno 1269. 1 vol. de 89 feuil. écrit du xve siècle. (F. lat. 5210.)

Contient diverses autres matières intéressantes pour l'histoire ecclésiastique du xiiie siècle.

827. Statuta ecclesiæ Remensis, de 1327 à 1641. (B. de R.)

828. Testament de l'archeveque Richard Pique ou Richard de Besançon. 1391. In-fol. (Bibl. de R.)

Publié en partie par la Société des biblioph. de Reims.

829. Droits de régale à Reims. — Contestations et procédure à ce sujet, lors du décès de Mgr Charles Maurice Letellier, archevêque de Reims. Fevrier 1710. (Arch. jud. de R. CC.)

830. Pieces concernant la constitution *Unigenitus*. — Plaidoyé de M. Chevalier, avocat en parlement, pour les trois chanoines de l'eglise de Reims appelant comme d'abus de la sentence d'excommunication prononcée contre eux par l'official metropolitain de la meme ville, les jeudi 30 avril et 14 mai 1716, en l'audience de la grand'chambre. 1716. (Col. de Ch. R., t. II.)

Vol. de 62 pages, avec la conclusion confirmative du 26 juin 1716, de 18 p.

831. Détail (ou catalogue) de ce qui s'est passé à Reims touchant la constitution, sous M de Mailly, archeveque.—Cantique de Reims : A quelles tristes allarmes... (40 strophes). (Col. de Ch., R., t. II.)

832. Inventaire des chartes, titres et documens de l'église métropolitaine de Reims... commencé par MM. Michaut et Huet, notaires, interrompu au sacre de Louis XVI en 1775, continué par Pierre Camille Lemoine de Paris, avocat au parlement, et auteur de la *Diplomatique pratique* de 1785 à 1787. 6 vol. in-fol. (B. de R.)

833. Cartulaire A, ou Livre rouge du chapitre. 1 vol. in-fol. vél. de 367 feuil. (Bib. de R.)

Ce sont des fragments de cartulaires de diverses époques réunis vers le xvie siècle.

834. Cartulaire AB du chapitre, seu Chartæ ac variæ litteræ de juribus capituli.—Præcepta synodalia diœcesis et provinciæ Remensis.—Repertorium beneficiorum diœcesis Remensis. Ecrit. du XIVe siècle. 1 vol de 151 feuill. (Bib. de R.)

C'est en partie une reproduction du Livre rouge et du cartul. E.

835. Cartulaire B ou le Livre blanc du chapitre. Ecrit. du XIVe siècle. Enorme in-fol. sur vél. de 635 feuillets. (*Ib.*)

Les matières en sont réparties sous ces titres variés : Dignitates.—Libertates. — Senescalia. — Anniversaria. — Matutinæ. — Fabrica. — Prebendæ. — Vicariæ et Capellaniæ.

836. Cartulaire C du chapitre. Mauvaise écriture de 1550. In-fol. de 307 feuil. (*Ib.*)

837. Cartulaire D, ou Livre noir du chapitre. - Escriptures rassemblées et recueillies par moi Jehan Godart d'Attigny, chantre et chanoine de Reims, de divers livres et papiers, au profit et utilité de l'église, sauf à y adjouter ou diminuer selon que on verra, de l'an 1538. — Petit in-fol. sur pap. de 313 feuil. (*Ib.*)

Recueil curieux de pièces intéressant surtout l'échevinage et la cité, de 1300 à 1530. A étudier pour l'histoire de l'occupation anglaise et l'institution du baillage de Vermandois.

838. Cartulaire E, ou gros registre du chapitre. Ecriture du commencement du XVe siècle. 1 vol. pet. in-fol. sur vélin de 170 feuil. aux armes de Simon de Cramaud, archevêque de Reims. (*Ib.*)

839. Cartulaire F ou G, dit aussi Livre vert du chapitre. Petit in-fol. du XIIIe siècle sur vélin à 2 col. de 127 feuil et 7 de table. (*Ib.*)

C'est le plus ancien de tous les articles du chapitre que l'archiviste Lemoine a mal à propos coté le dernier.

840. Martyrologium et necrologium ecclesiæ Remensis. — De 1263 à 1276 : 146 feuil. (*Ib.*)

C'est ce manuscrit dont quelques feuillets offrent un palimpseste curieux pour l'art. On y voit les épures d'un monument de l'art gothique, que l'on s'est efforcé de regarder comme le plan primitif de la cathédrale de Reims ; mais le fait est plus que douteux.

841. Recueil de pièces concernant l'église de Reims. Petit cartul. de 132 p. sur papier, XVIIe siècle. (*Ib.*)

842. Chapitre de Notre-Dame.—Idée générale du gouvernement du chapitre de l'église de Reims, avec le dessin des sceaux de l'église de Reims.—Origine des chapitr.—Vie des anciens chanoines de Reims, sous les premiers archevêques.— Que l'église de Reims possédoit

des biens considérables avant que Louis d'Outre-mer eût donné le comté à Artale.—Guillaume Filiastry, chanoine et doyen de Reims, remet en ordre les institutions des archeveques, des chanoines et des dignités de l'eglise de Reims, qu'il recueille de différens livres anciens. — Dignités de l'eglise de Reims. — Epistola Alexandri papæ III ad canonicos Remenses super vitam communem quam demiserant. 1159.—Acte de Milon de Nanteuil, prévôt de l'eglise de Reims. 1211. — Bulle d'Innocent V, qui defend au chapitre de Reims de faire cesser l'office sans permission du S. Siege, 1275. — Differends entre le chapitre de Reims et l'archeveque Pierre, terminés par le légat Simon. 1271.— Resolution du chapitre de Reims contre les entreprises de l'archeveque Pierre, 1279. — Nécrologie de l'église de Reims, avec la mention de plusieurs faits interessants concernant ladite église. De 1070 à 1710. — Election de Simon de Nigelle, autrement de Clermont, pour le siege de Noion, confirmée par le chapitre de Reims. 1296. — Charte de Philippe le Bel, qui accorde au chapitre plusieurs privileges, en reconnaissance de quelques services d'argent. 1304. — Extrait du livre des conclusions du chapitre de l'eglise de Reims, depuis 1320. — Reformation des statuts de l'eglise de Reims. 1327. — Memoire sur l'extinction et la réunion des chapelles de l'eglise de Reims, en faveur de vicaires, enfants de chœur, etc. De 1352 à 1572.— Lettres de Charles, regent, qui permettent aux Aubains, membres du chapitre, de disposer de leurs biens. 1362. — Reglement des hauts justiciers de Reims touchant les epreuves. 1458. — Le chapitre obligé d'envoyer des vivres à l'armée du Roy. 1470. — Foi et hommage du duc de Nevers pour les terres de Frâlicourt au chapitre. 1471. — Le sieur de Girondel moleste la terre des Potets et implore la defense du comte de Porcean contre le chapitre. 1472. — Lettres de Charles VIII au chapitre touchant l'election de Robert Briçonnet. 1493. — Charles VIII excuse près du chapitre Robert Briçonnet, qui n'est point encore venu visiter son eglise. 1493. — Charles VIII fait part au chapitre de la naissance du Dauphin. 1496. — Lettre du chapitre d'Orléans pour remercier le chapitre de Reims des reliquaires et ornemens qu'il avoit donnés pour remplacer ceux que les heretiques avoient ruinés

et pillés. 1601. -- Arret du parlement qui confirme au chapitre le droit de se choisir des confesseurs. 1626. (Col. de Ch., t. 27.)

843. Inventarium librorum bibliothecæ ecclesiæ Remensis factum et recolatum per venerabiles circumspectosque viros dominos et magistros Philippum de Longolio, præpositum; Petrum de Pertis cantorem, Dyonisium de Clamecy decan. Joh. de Gomonte, alterumque senescallorum et Odonem Jeronimum, alterum fabricæ dictæ ecclesiæ Remens. canonicos ejusdem, adhoc per capitulum commissos et deputatos, in præsentia *mei* Radulphi Vitrarii, scribe ac notarii dicti capituli, an. Dom. 1456 à 1479. (B. de R.)

Cet inventaire avoit été plié et mis au rebut dans une liasse de papiers indiqués comme *paperasses inutiles et à brûler*. Étant archiviste, il a été reconnu par moi et relié pour être placé au cabinet des manuscrits, dont il me semble devoir être un des documents les plus précieux. Il servira en effet à la reconnaissance et constatation de l'état ancien et actuel de la collection. Il est à remarquer toutefois que cet inventaire ne présente pas le catalogue complet de la bibliothèque du chapitre, car on n'y voit pas figurer les livres d'Hincmar, d'Adalbéron et autres prélats du IXe au Xe siècle, que possède encore aujourd'hui la bibliothèque, non plus que le fameux planisphère, *seu charta orbis universalis, in corio equi marini*, envoyé de Constance par le cardinal Filiastre en 1417. Il est probable que ces derniers étoient conservés dans une autre partie des salles capitulaires, ou mieux encore au trésor même de Notre-Dame.

844. Inventaires des archives de l'abbaye de Saint-Remy. (S. f. 4438.)

845. Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Remy de Reims. 1 vol. gr. in-fol., du commencement du XIVe siècle, à 2 col., d'une très-belle écriture, magnifique exécution. (B. de R.)

846. Cartulaire de l'abbaye de S. Remi. 2e et 3e vol. 2 vol. petit in-fol., du XIIe siècle. (*Ib.*)

Ces deux volumes devroient plutôt être désignés comme le 1er et 2e vol., car l'écriture et les actes en sont plus anciens.

847. Remarques sur l'abbaye de S. Remy de Reims. — Origine de l'eglise de S. Remy, — et autres matieres. — Chartes diverses. — Abbés de S Denys, etc. (Ch R., t. 2.) — Extrait d'un obituaire d'environ 400 dans l'abbaie de S. Remy. — Epitaphe de Ragenaire sur le degré du chapitre de S. Remi. — Epitaphes de Louis d'Outremer et de Lothaire son fils. — Catalogue des pieces du premier volume des Chartes de l'abbaye de S. Remy de Reims. — Chartes et titres divers, touchant l'abbaye. — Notes sur les manuscrits de S. Remy, de Reims. — Præpositi Remigiani. — Prieurs. — Abbés de

S. Remy, archeveques de Reims. — Dédicace de l'eglise de S. Remy par le pape Leon IX. 1048. – Notice sur Guillaume Walon, abbé de S. Arnould de Metz et de S. Remi de Reims. XIe siècle. — Sur Robert, abbé de S. Remy. XIIe siècle. — Incendie du monastere de S. Remi, en 1098. — Donation de Hugues, comte de Champagne. 1114. — Requete des abbés et religieux de S. Remy, de Reims, à Mme la duchesse d'Orleans, dame de Coucy. 1116. — Guiter, comte de Rethel, avoué de S. Remi, excommunié. 1127. — Instrumentum de reformatione sigilli S. Remigii Remensis. 1232. — Extrait d'une ancienne chronique touchant les démelez de Thomas de Baumetz et l'abbaye de S. Remy. 1259. — Arret sur une dispute entre le Roy, l'abbé et le couvent de S. Remy, touchant la garde de ce monastere et l'archeveque de Reims, par lequel il est dit qu'au roi seul appartient de juger si les pairs seront appelés ou non, en 1259. — Institutiones, seu ordinationes privilegiorum, S. Romanæ ecclesiæ pro monastico S. Remigii Remensis. (C. de Ch., t. 27.)

848. Mémoires sur l'archi-monastère Saint-Remy de Reims : sur ses armoiries et scel, recueillis par Habert, vers l'an 1659, avec une histoire de S. Remi, divisée en trois livres et s'arretant à l'an 912; écrit. du XVIIIe siècle. (Sup. fr. 1980.)

849. Necrologium S. Remigii Remensis. 1 vol. long et étroit : bonne écrit. du XIIIe siècle. (B. de R.)

850. Memoires pour l'Histoire de l'Abbaye de S. Remy de Reims. 1658. (Paroit être de Marlot et autogr.) — Ch. 1 de l'eglise de S. Christophe, lieu miraculeusement choisi pour la sépulture de S. Remy. — De son enterrement et donation de ladite eglise. — « Bien que l'abbaie de S. Remy soit une des plus signalées et » plus considérables du royaume de France, etc.» (C. de Ch. t. 37.)

851. Vie et éloge de S. Remi, in-fo. (Rés. S. Germ. 19e paq. R. No 52.)

852. Mystère de S. Remi; 1 vol. in-fol. (Ars. 274.)

853. Papiers relatifs à un don de trente mille livres, fait par Louis XIV aux Jésuites de la maison de S. Louis, sur les fruits et revenus de l'abbaye de S. Remy de Reims. 1 vol. in-fol., pap. XVIIe siècle. (Sup. fr. 3794.)

854. Déclaration de tous les revenus de la manse abbatiale de S. Ni-

caise, avec la déclaration du revenu de la communauté des religieux de cette abbaye. (Sup. fr. 1430.)

855. Inventaire des chartes et titres de l'abbaye de S. Nicaise de Reims; 1 vol. in-fol. (Bib. de R.)

856. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicaise. — 1 vol. in-fol., sur vélin, de 104 feuil., très belle écrit. des XIIIe et XIVe siècles. (*Ib.*)

857. Histoire de l'Abbaye de S. Nicaise de Reims, par le chanoine Lacourt.—Introduction.— Jovin. Ses actions, son tombeau, anciens tombeaux et épitaphes.—Monasteri S. Nicasii Remensis ordinis S. Benedicti initia et progressus.— Droit de gîste et de procuration sur l'abbaie de S. Nicaise.—Plusieurs chartes sur la garde de S. Nicaise. — Commission du Roi au sujet de l'avouerie de S. Nicaise, 1284, et autres pièces sur le même sujet. — Extrait de l'obituaire de S. Nicaise, etc. — Le pilier tremblant où l'on demontre la vraie cause du tremblement du pilier de S. Nicaise de Reims, par dom Jean Gareau, religieux bénéd. de la congr. de S. Maur. — Recueil de philosophie scholastique : Explication du tremblement qui se fait dans un pilier de l'église de S. Nicaise à Rheims, lorsqu'une cloche sonne. — Dissertation sur le pilier tremblant de S. Nicaise, 1708. (Champ. *R.*, t. II.)

858. Transcription des titres de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, où l'on a mis les extraits de ce qu'il y a de plus important dans les titres originaux. (Cart. de R.)

Copie du XVIIIe siècle, souvent fautive, formant un grand nombre de cahiers non reliés. — Quelques cahiers semblent manquer.

859. Liber Dionysii Rhemensis. — Regula S. Augustini. — Passiones quorumdam martyrum. (Lam. 4506².)

860. Cartulaire de l'abbaye Saint-Denis de Reims. Gr. in-4° de 706 p. écrit. du XVIIIe siècle. (Bibl. Ste-Genev., titre uniq.).

861. Abbaie de S. Pierre de Reims. Réforme introduite par Renée de Lorraine.—Notice sur les abbesses de S. Pierre de Reims. Pièces sur la mort de Mme Renée de Lorraine. (C. de Ch. *R.*, t. II.)

862. Notice sur la maison de Notre-Dame-des-Prez-Bénédictines à Paris, précédemment fondée à Mouzon, en 1628. —Val-des-Ecoliers : Abbaie de Saint-Etienne.—Translation des religieuses de St.-Etienne-lès-Soissons au Val-des-Ecoliers de Reims.— Chanoinesses

regulières de Picpus, issues de S. Etienne de Reims.— Cordelières. —Abbesses de Ste Claire de Reims.—Carmélites.— Religieuses de Clairmarais.—Religieuses de la congrégation. (C. de Ch., *R*. t. II.)

863. Notice sur l'église de S. Thimothée, collegiale.—Callisti Papæ II rescriptum, de vitanda simonia in præbendis S. Thimothei de Roberto priore S. Oricoli revocando, et de monachis servandis in ecclesia Reitestensi, 1120. – Notice sur l'église collégiale de Ste-Balsamie; sur l'église paroissiale de Saint-Hilaire, ses réparations, etc. (C. de Ch., t. 27.)

864. Eglise et commanderie du temple des Augustins.—Notice sur les Carmes, les Prescheurs, les Minimes, (C. de Ch., R. t. II.)

865. Recherches sur les Jésuites à Reims. — Mémoire contre la demande des Pères Jésuites pour une deuxième maison dans la ville de Reims. — Conclusions de l'Université. — Leur établissement. — Me Jean Gauthier, chanoine, se fait Jésuite, etc. — Le prieuré de S. Maurice réuni aux Jésuites. (C. de Ch. R., t. II).

866. Pièces et procédure relatives à la dissolution de la société des Jésuites. — Mémoire historique. — Etat des biens. — Pensionnat, Bibliothèque des Jésuites. — Procès-verbaux et décrets concernant la démolition de l'autel de l'église paroissiale de S. Maurice. (Ar. jud.)

867. Liasse contenant 26 pièces manuscrites et imprimées, concernant les hôpitaux de la ville et diocèse de Rheims. (Anc. supl., 430, KK, et C. de Ch. R., t. II.)

868. Comptes des hopitaux et léproseries, de 1336 à 1632. 29 vol. pet. in-fol. (Cart. de R.)

869. Inventaire des titres de la leproserie qui ont été delivrés à MM. les administrateurs de l'hopital general de Reims. 1 vol. pet. in-fol. (*Ib.*)

Mélanges d'histoire politique et administrative.

870. Le cartulaire A, ou Livre rouge de l'echevinage, pet. in-fol. de 224 p. vél. écriture des XIIIe et XIVe siècles. (Cart. de R.)

871. Le cartulaire B, ou Livre blanc de l'echevinage, gros in-fol. format in-4o, écriture uniforme du XVe siècle, de 376 fol. (*Ib.*)

872. Le cartulaire D de l'Echevinage, in-fol. vél. de 150 p. (*Ib.*)

Les actes que contient ce volume sont postérieurs à l'année 1564.—En résumé ces trois cartulaires renferment les titres les plus importants de la commune de Reims.

873. Conclusions du buffet de l'echevinage ou actes administratifs, et de la juridiction des echevins, de 1417 à 1635. 14 vol. in-fol.

874. Conclusions du conseil de ville de 1422 à 1790. 87 vol. in-fol.

Recueil important, sans lacune, et que les historiens rémois n'ont point assez consulté. On y trouve tout le mouvement de la cité pendant les trois siècles qui ont précédé l'ère révolutionnaire, dont l'article qui suit forme le complément.

875. Registre des delibérations du conseil municipal de 1790 à 1793. 3 vol. in-fol. (Cart de R.)

876. Choix de conclusions de l'hôtel de ville de Reims depuis 1422, — suivi du ceremonial de la ville de Reims, — d'une histoire de l'Université de Reims,—du séminaire,—suite des Mémoires d'Aluze, curé des environs de Reims. (Col. de Champ. t. 35.)

877. Tailles de l'échevinage où sont consignés par paroisses les noms et cotes des contribuables. 2 v. in-fol. de 1301 à 1496. (Cart. de R.)

878. Protocoles des actes de la juridiction de 1406 à 1519. 1 v. in-4.

879. Plaids en prevosté de 1400 à 1516. 9 vol. in-4. (*Ib.*)

880. Plaids en baillie de 1394 à 1496. 4 vol. in-4. (*Ib.*)

881. Liber practicus de consuetudine Remensi, du XIIIe au XIVe siècle. 94 feuil. in-4. (Bib. de R.)

882. Inventaire des actes, titres, papiers et registres du cartulaire de la compagnie de messieurs les officiers du bailliage de Vermandois, siège royal et présidial de Rheims; non compris dans l'imprimé de 1700. Écrit. du XVIIIe siècle. (Arch. jud. de R.)

Seul catalogue qui renseigne sur l'importance d'une partie des archives judiciaires de Reims, enfouies dans les combles du tribunal civil.

883. Pieces concernant le présidial. — L'incendie de 1764 et les projets de reconstruction, 1765 et 1770. (*Ib.*)

884. Jugemens rendus par la commission dite cour souveraine de Reims — avec l'énonciation des peines et des amendes prononcées — depuis l'entrée en fonction de ladite commission jusqu'à sa suppression, — du 17 nov. 1740 au 14 juillet 1788. (Cab. hist.)

C'est à propos d'un jugement rendu par cette cour que Diderot composa son roman-pamphlet des *Deux amis de Bourbonne.*

885. Ordonnances de police et pieces diverses concernant la culture de la vigne ; — les vendanges, le grapillage et le commerce de vin de Champagne, la destruction des besches et autres insectes. — Defenses de planter de nouvelles vignes sans permission expresse du Roi, sous peine de 3,000 fr. d'amende, etc. (Arch. jud. yyy.)

886. Pieces concernant la police et juridic. des arts et métiers. (*Ib.*)

887. Compte des fortifications et depenses de guerre de 1345 à 1346, de 1514 à 1553. 1 vol. pet. in-fol. (Cart. de R.)

888. Comptes des chaussées, de 1355 à 1767. 28 vol. in-fol (*Ib.*)

889. Compte des aides levées pour la guerre de 1544. 1 v. in-fol. (*Ib.*)

890. Des anciens ducs de Champagne. — Gouvernement particulier de Reims, sous les rois des 1re et 2e races. — Comtes et vicomtes. — Capitaines de la ville de Reims. — Chartes relatives à Guy de Chastillon.—Lieutenans de ville, etc. (Col. de Ch., t. 36.)

891. Pièces et lettres sur l'élection du lieutenant des habitans, sa juridiction et différends à ce sujet avec l'archeveque. (*Ib.*)

892. Role des villages et localités de l'election de Reims, avec des notes de Levesque la Ravalliere. (*Ib.*)

893. Mélanges. — Anciens statuts du jardin de l'arbalestre, avec le serment que fait le chevalier, le jour de sa réception. — Des jeux de l'oie, de l'arbaletre et de l'arquebuse. — Copie d'une lettre ecrite de Paris, à M. Colleau, sur les deux mémoires qu'il a faits à l'occasion du projet de la place où l'on doit ériger la statue du roi à Reims; — Inscription rémoise trouvée à Lyon. — Navigation de la Vesle, etc. (C. de Ch. t. 36.)

894. Mémoires de Jehan Rogier. (B. de R.) (Sup. f. 15152.)

C'est le même ouvrage que nous avons renseigné sous le no 777, avec quelques notables différences cependant, toutes à l'avantage de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale.

895. Histoire de l'eglise, ville et province, de Reims, contenant ses douze éveschés suffragants... à commencer du deluge jusqu'a nous, par Pierre Cocquault, prestre chanoine de l'eglise de Reims. 5 gros vol. in-fol. (Bib. de R.)

La table chronologique de cette histoire existe imprimée. Reims, 1650, 1 vol. in-4. Elle est recherchée.

896. Mémoires pour servir à l'histoire ecclesiastique et civile de la ville, cité et diocèse de Reims, par Bidet. 4 vol. in-4. (*Ib.*)

897. Mémoires et recueils du chanoine Lacourt. 5 in-fol. (B. de R.)

Lacourt a fait d'immenses recherches sur l'histoire, et principalement sur tout ce qui concerne sa ville natale. Ses manuscrits ne sont pas tous à Reims. Il s'en retrouve beaucoup dans la collection de Champagne de la Bibliothèque impériale.

898. Histoire de Reims, par Leferon, curé de S. Leonard. (B. de R.)

C'est un assez bon résumé de ce que l'histoire de Reims renferme de plus curieux : le ms. est autographe.

899. Manuscrits de Povillon Pierrard, archiviste de la mairie.

Compilateur laborieux, l'auteur étoit à la piste de toutes les curiosités de son pays; il y a peu d'établissements et d'époques rémoises dont il n'ait essayé l'histoire. — Mais ses travaux, utiles sous certains rapports, manquent de critique, et son érudition n'est rien moins que sûre.

900. Deux lettres au card. de Lorraine pour le consoler de la mort du duc de Guise, ecrite l'une par le comte de Lune à Inspruck le 10 mars, l'autre par le duc d'Albe, de Madrid le 29 mars 1563.—Deux autres lettres, même sujet, en latin. (Dup. 541).—1566. Sentence de mort du 23 mars, des syndics et juges de Geneve, contre Jacques Spifame, bourgeois de Geneve, jadis eveque de Nevers et chanoine de Reims, pour s'etre fabriqué de faux contrats de mariage. (Dup. 500.)—Deux lettres de Villegaignon au cardinal de Lorraine, par lesquelles il mande que le Turc, après avoir renforcé la garnison de Strigonia, retiroit son armée pour aller châtier les Albanois.— Voyage du duc de Guise son neveu en Italie. — Caractère de ce prince, etc. (Dup. 549).— Lettres du duc de Guise à la duchesse de Nevers, datées de Reims le 20 mai 1585, où il lui apprend entre autres choses, comment il a pris Verdun le jour de Pasques. — Lettre du même, 28 avril 1585, sur les mesures à prendre pour se procurer certains postes et passages de rivières importants.— Réponse du 5 mai. — Cinq lettres, dont trois du duc et une du cardinal de Guise à M. le duc de Nevers, et une du cardinal de Bourbon à M. de Nevers: écrites en 1585 et relatives au projet de la Ligue.

901. Relation de la mort du cardinal de Guise par le médecin Miron. 1588. (Dup. 480.) — Histoire au vray du martyr et assassinat perfidement et proditoirement commis au cabinet du Roy en la personne de mons. le duc de Guise, et par après de mons. le cardinal son frère, etc., 1 vol. in-4. (Supl. 10,339-22.)—

Demande et proffit de trois défauts, faite par dame Cath. de Clèves, duchesse douair. de Guise, au parlement de Paris en 1589 pour la poursuite des assassins du duc de Guise et du Cardinal son frère).—Pièces concernant les Suisses... parmi lesquelles : Proposition sur la mort du duc et du cardinal de Guise. (Miss. étr. 159.) —Informations faites pour raison de la mort du duc et du card. de Guise. 1589 et 1590. (Br. 187.) — Addition d'information faite par Pierre Michon et Jehan Courtras, conseillers en la cour de parlement, et commissaires commis par icelle, toutes chambres assemblées en cette partie, à la requete de dame Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses enfans mineurs, pour raison des massacres commis par assassinats au chateau de Blois, ès personnes des deffunts seigneurs duc de Guise, pair et grand maistre de France et cardinal de Guise son frère, archeveque duc de Reims et 1er pair de France, contenant ladite information les dépositions de plusieurs témoins en date de 28 mars, 5 et 9 avril, 5, 7 et 24 juin 1589. (Dup. 582.) — Seconde addition d'information par les mêmes conseillers, contenant la déposition de l'archeveque de Lyon, du 1er mars 1590. (*Ib.*)

902. La Ligue : circonstances de la ligue dans la ville de Reims, tirées d'un manuscrit communiqué par M. Dorigni, lieutenant criminel de ladite ville de Reims. — Memoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne, principalement entre les rivières de Marne et Meuse, depuis le commencement apparent des guerres de la ligue des princes de la maison de Guise jusques à la fin d'icelles. *Avec cette note :* « Le manuscrit original est entre les mains de M. Amé, chanoine de S. Symphorien de Reims. » — Ligue de Reims et de Champagne. Extr. de Lacourt. (Col. de Ch. 37, fol. 107.)

903. La Ligue à Reims. — Serment de la Ligue, juré et signé par plus de six vingt habitans de Reims et par le comte de S. Paul. — De par le roi. — Sur la formule à adopter pour la profession de foi. 23 déc. 1585. — Monitoire obtenu par le syndic des habitans de Reims, contre ceux qui parleroient mal de la sainte Ligue (lat.). — Union des villes de Paris, Reims et Troye, pour

ensemble presenter requete à Sa Majesté, afin d'etre conservé en la religion catholique, apost. et rom. 1588. — Exhortation par le chapitre et des curez à leurs paroissiens, d'apporter prochainement les tailles à la ville de Reims. 1589. — Ordonnance du chapitre de Reims, du 20 mars 1589, qui refuse les sacremens à ceux qui reconnoissent Henry le Navarois pour Roy. 1589. — Lettre du duc de Mayenne au pape, portée par M. Frizon, chanoine et doyen, 1589 : avec l'instruction du doyen Frizon envoyé vers Sa Sainteté. — Arrest de la cour du parlement séant à Chaalons sur certains libelles injurieux et scandaleux intitulés *Bulles monitoriales* et imprimées à Reims, 1591 ; ensemble l'acte du parlement de Paris qui casse et annulle cet arret, du 8 juil. 1591. — Oratio quæ congregationis initio quotidie recitabatur ab illustrissimo ac religiosissimo dno cardinale de Pellevé, in clericorum camerâ, præside comitis generalibus, Lutetiæ anno dni 1593. — Lettre de Reims aux etats de Paris pour les affaires de la Ligue. — Lettres du duc de Mayenne, lieut.-général de l'Etat et couronne de France, du 3 mai 1593 : Il y proroge de deux années l'octroy des aides dont le produit sera employé aux travaux des fortifications. — Lettre des lieutenans et gens du conseil de la ville de Reims aux trois etats assemblés à Paris, du 26 mai 1593, avec des observations. — Lettre des trois Estats assemblez à Paris en 1593 aux lieutenant et conseil de la ville de Reims. Du 6 fév. 1597. — Autre du 23 fév. — Autre du 19 mars, avec des observations. — Registre des deputés de la noblesse de France aux etats généraux tenus a Paris durant la Ligue. 1593. — Lettre des ligueurs de Reims au Pape, pour savoir s'ils doivent reconnoître le Roy et pour obtenir d'être relevés du serment de l'union et des censures ecclesiastiques. 10 nov. 1594. Lat. — Récit du massacre du maréchal de Saint-Paul, tiré du journal de Pussot. 1594. — Lettre de M. Morus, par laquelle il signifie au chapitre de Reims qu'il se retire de la ville et ne peut, en conscience, reconnoître le Roy jusqu'à ce qu'on reçoive la reponse du S. Pere aux difficultez qu'on luy a proposées : et autres matières. (C. de Champ.)

904. Mémoires de Jehan Pussot. De 1568 à 1585. (B. de R.)

On y trouve, mêlés à la chronique du temps, des affaires domestiques, des

observations météorologiques, le cours des denrées, du blé, du vin, etc. Très-curieux documents pour l'histoire de la Ligue, dont l'auteur étoit grand partisan. C'est le même que le P. Lelong nomme Jehan Piessot, et dont il pousse à tort les notes jusqu'en 1625. — Ce ms. étoit en très-mauvais état de conservation; un ignorant bibliothécaire l'avoit renseigné sur le dos de cette étrange façon : « Inutile; à conserver seulement pour les renseignements historiques qu'il contient. » — Il a depuis peu été remonté et relié à neuf.

905. Serment de fidelité preté au roy Henry IV, le 10 avril, au chapitre de Reims, par tous les corps de la ville, entre les mains de M. de Guise et de M. d'Amour, conseiller au parlement. 1595. — Lettres patentes de Henri IV pour les franchises de Reims. 1595. Autres touchant le commerce et l'exportation. — Lettres de Henry IV (de la Ferté, 9 novembre 1595) aux maires, eschevins, bourgeois et habitans de Reims. pour la levée et livraison de dix muids de blé, auxquels ils ont été taxés pour aider au siége de la Fère, encore au pouvoir des Espagnols. — Relation du séjour du roi Henri IV à Reims, en 1606. — Lettres du cardinal de Joyeuse à M. le duc d'Epernon; des ducs de Bouillon, de Nevers, etc., écrites au partir de Reims. (*Belles et intéressantes lettres.*) — Lettre du Roy (du 17 nov. 1595) par laquelle est ordonné aux lieutenant et gens du conseil de Reims de refuser l'entrée de la ville à M. Frizon, doyen de la cathedrale. — Lettre du roy Henri IV à M. Fremyn, de 1696, au sujet de la maréchale Saint-Paul, et pour encourager celui-ci à continuer ses bons services. — Arrest du parlement de Paris, en faveur de Noel Ballet, bailly de Reims. 17 mars 1598.

906. Lettres de Messieurs de la ville de Reims à M. de Nevers, gouverneur de Champagne. 1625, au sujet des affaires de la cité.—Lettre écrite à M. Dupuy, prieur de Saint-Sauveur à Paris, datée de Reims le 7 juillet 1641.—Lettre du Roi datée de Reims le 14 juillet 1641, au parlement de Metz sur la bataille de Rethel, pour lui donner avis de son arrivée en sa province de Champagne, à l'effet de prévenir les suites de la perte de ladite bataille). — Arrêt du parlement du 6 septembre 1641, qui déclare le duc de Guise rebelle et criminel de leze-majesté et comme tel le condamne à être décapité par effigie, et déclare tous ses biens féodaux réunis au domaine de la couronne et les autres confisqués; et de plusieurs autres pièces relatives aux ducs de Guise et de Bouillon. (Col. de Ch.)

907. Plusieurs pièces concernant le cardinal Antoine Barberin, et le titre de protecteur des affaires du Roi qui lui est retiré. Octobre 1644. Avec ses réponses. (Dup., 619.) — Lettre du cardinal de Richelieu au cardinal Ant. Barberin. (F. Colb. 10347.)—Correspondance du cardinal Antonio Barberini. (Colb. 278.)—Recueil de lettres et de mémoires sur le cardinal Antoine Barberin, neveu d'Urbain VIII. 1 vol. in-fol. (S. Germ., 1304 1318.)

908. Pièces concernant la Fronde. — Arrêt de réhabilitation en faveur de M. le marquis de la Vieuville, du 6 déc. 1643. — Lettres du roi et de M. le prince de Condé au sujet de la sédition arrivée à Reims en 1649, contre ledit sieur marquis de la Vieuville. (*Arch. judic. de R.*, liasse N.)

909. Mémoires historiques d'Oudard Cocquault, de 1649 à 1668, 1 vol. pet. in-4. (Bibl. de R.)

Curieux pour l'histoire de la Fronde, dont l'auteur étoit un des plus fougueux partisans.

910. Mémoires historiques de René Bourgeois, avocat au parlement, conseiller, echevin, de 1640 à 1679. 3 vol. autogr. pet. in-4.

Curieux, mais d'une écriture fastidieuse.

911. Lettre de M. Bidet, lieuten. honoraire des eaux et forêts à Reims, à M. Anquetil, chan., auteur de l'*Histoire de Reims*.

Au sujet de l'émeute populaire du mois de mars 1649, contre le marquis de la Vieuville. (*Mazarinade.*)

912. Procès-verbaux faits par les sieurs Colbert de S. Pouanges et Colbert de Vandières, députés par le Roi avec ceux du duc de Lorraine, en exécution du traité de 1661.

913. Lettres autogr. de Colbert, sa correspondance politique, administrative et littéraire. (F. Colb., t. 1 à 10.)

914. Conclusions du conseil du 21 avril 1663 au 27 octobre 1771.

Toutes ces conclusions sont relatives à J.-B. Colbert, ministre d'Etat, dont la ville sollicite l'appui dans l'intérêt de ses affaires.—Octroi.—Capitation.—Industrie, commerce.—Établissement de manufactures.—Vins de champagne.—Points de Venise.—Différend avec le clergé, avec l'archevêque, etc., etc.

915. Recueil sur les finances, contenant entre autres : Trois mémoires de Colbert et de sa main, 1663...; note de Colbert qui demande un travail sur une constitution de rentes à prendre sur le grenier à sel de Paris : seize pièces dont treize de la main de Colbert, concernant les finances de l'État.

916. Conclusions du conseil pour remercier Mgr Colbert de ce qu'il a bien voulu faire part du mariage de ses deux filles. Du 27 janvier 1667. — Extraits des conclusions du conseil du 27 octobre 1667 au 25 août 1668.

Relatives à la mort de l'historien Marlot.—Arrivée du cardinal Antoine Barberin.—Procès aux joueurs de violon.—Maladie contagieuse.—Procès du *Te Deum*.—Passage du prince de Condé.—Arrivée de M. le coadjuteur Le Tellier. —Procession de la chasse de St-Remy.—Le sieur Page, chirurgien d'Ay, mort au service des pestiférés, etc., etc.

917. Ordonnance de police concernant la sanctification et observation du dimanche, la punition des blasphémateurs, les coureurs de nuit, les mascarades, la tenue des cabarets, tavernes et tripots, les vendeurs de marée, la police des pauvres. — (*Arch. judic.*, *de R.*, liasse CCC. MMM.)

918. Ordonnance de police et pièces diverses concernant l'exercice de la librairie, de l'imprimerie, et relatives à la maladie contagieuse de 1668. — (*Arch. judic. de R.*)

919. Recherches sur la famille Cochinart de Reims, se disant issue de Raoul Cochinart, maître d'hôtel du roi Louis XI : avec diverses lettres et pièces touchant ce dernier.—Mémoire, et pièces concernant la succession de feu M. d'Arnoult, président de la Cour des Monnoies, 1650, etc. (Col. de Ch., t. 36.)

920. Programmes et pièces concernant la proclamation de la paix et les réjouissances publiques ès années 1649 à 1783. (*Ib.*)

921. Registre où sont transcriptes les lettres, actes et arrêts obtenus au profit de la ville, ensemble les escriptures et mémoires concernant les procès et autres affaires communes de ladite ville, de 1651 à 1740. 1 vol. in-fol. (Cart. de R.)

922. Comptes du college des Bons-Enfants, de Reims, 1671 à 1789. 9 vol. in-fol. (*Ib.*)

923. Registre des délibérations du conseil général de la commune de Reims, de 1790 à l'an II. 8 vol. in-fol. (*Ib.*)

924. Registre de la contribution patriotique du 6 octobre 1789 à l'an II. 3 vol. in-fol. (*Ib.*)

925. Registre des délibérations du comité permanent de la maison commune de Reims, de 1789 à l'an III. (*Ib.*)

Ces trois derniers numéros contiennent toute l'histoire de la Révolution à Reims, en y joignant le no 875.

926. Registre des pétitions à l'administration municipale du 1er pluviôse an v à 1827. 2 vol. in-fol. (*Ib.*)

Sacres et couronnemens.

927. Du sacre et couronnement des rois de France, depuis Hugues-Capet, jusqu'à François Ier. (Sér. 177.)

928. Cérémonies du sacre et couronnement des rois de France.— Sacre, couronnement et entrée à Paris de Mad. Claude de France et d'Anne de Bretagne. (S. fr. 10,326.)—Mémoires sur le sacre des rois de France et sur la Ste-Ampoule de Reims. (S. fr. 3607.)

Le 1er cahier des mémoires est de la main de l'abbé de Targny. Le cahier sur la Ste-Ampoule est de l'abbé Gillot, chan. de la cathédrale de Reims.

929. Du sacre et couronnement des Rois et Reines. — Sacre, régences, reines, princes du sang et apanages. (S. Vict. 1084.)

930. Sacres et couronnemens des rois et reines de France et des rois et princes étrangers. (Ars. 378.) — Du serment des rois de France à leur sacre et couronnement, et qu'il n'y est fait aucune mention qu'ils n'aliéneront pas leur domaine. (S. fr. 908.)

931. Tailles des sacres : depuis Philippe le Bel, 1287, jusqu'à Louis XIV, 1654. (Liasses et rouleaux) *Le premier de ces documents a pour titre :* « Veci les cahiers de l'assise de la taille dou » couronnement de Monseigneur le Roy de France, laquelle taille » fu faite et getée l'an mil CC IIII XX et VII. » (Cart. de R.)

932. L'ordre du sacre du Roy (François Ier), en ce que j'ai peu voir et entendre, par J. Barillon, p. 64. (Fontan. 161.)

933. De consecratione et coronatione Regis Franciæ. — Le sacre et couronnement de Henry II, François II, Charles IX.

934. Le sacre et couronnement des rois Henri II, François II, Charles IX. (S. Germ. 508, H.)

935. Séances observées au festin des fiançailles d'Henri III à Reims, et autres cérémonies. (S. fr. 9369.2.)

936. Epitre du chancelier de l'Hospital au cardinal de Lorraine.

Sur le sacre du roi François second, et sur la manière de bien gouverner le royaume, par Perrault : en vers, 37 p. — Précédée d'une lettre en prose. L'épitre au cardinal est imprimée dans les œuvres du Chancelier.

937. Sacre de Henri IV et de Louis XIII, avec les portraits et les

armoiries des pairs de France et des ducs ornées et décorées de toutes les marques d'honneur qui appartiennent à leur qualité, par P. de Valles. In-f. (Ars. 379.)

938. Lettre de M. Bourgeois à M. Bergier, avocat à Paris, datée de Reims, le 3 oct. 1620. — Sur les quatre chevaliers de la Sainte Ampoule, et sur les fonctions des douze pairs de France au sacre avec leurs devises. (Dup. 672)

939. Journal de tout ce qui s'est passé au sacre du roi Louis XIV. (S. fr. 4169.)

Pet. in-f° de 8 feuillets, écriture du temps. Il porte à deux endroits le nom de Bouton qui paraît en être l'auteur;—inéd. curieuses particularités sur la Sainte-Ampoule, les costumes, la calvacade et le pèlerinage à Saint-Remi.

940. Relation du sacre du roi Louis XV, fait à Reims le 15 octobre 1722, écrite par Desgranges, le 12 mars 1730. — Ms. aut. XVIIIe siècle; in-f. pap. (Maz. 1730)

941. Procès-verbal contenant les interrogatoires des prisonniers qui se sont trouvés et se sont remis volontairement dans les prisons royales de Reims, à l'occasion du sacre de Louis XV, avec les rolles de ceux auxquels la grace a été accordée, et sauf-conduit de trois mois à ceux à qui elle a été refusée, avec les tables alphabétiques. 1722. (S. fr. 581.)

942. Procès-verbal des graces accordées par Sa Majesté à l'occasion de son sacre. 1775. (S. fr. 585.)

943. Pièces et procédure touchant la levée des frais du sacre, 1722 à 1776. (Cart. de R.)

Mélanges d'histoire littéraire.

944. Historia hierosolymitana, auctore Roberto, monacho Remensi. XIIIe siècle. Imparfait. (N. D. 102 E. 13.)

945. L'Estoire de ce que Charlemaigne fist et conquesta en Espaigne par l'arcevesque Turpin. Ms. du XIVe siècle. — Chronique de Charlemagne par Turpin. (S. fr. 10,307.⁵.)

La bibl. impér. possède dix textes de cette chronique qui diffèrent souvent entre eux. Il y en a un en langue provençale.

946. Album de WILLARS DE HONECORT. — Sur la grant force de

maçonnerie, — les Engiens de carpenterie, et sur la portraiture. (S. Germ., 1104, lat.)

Cet unique et curieux album d'un artiste du XIIIe siècle qui, parcourant l'Europe et l'Asie, dessine et transcrit tout ce qui frappe ses regards, contient un grand nombre de croquis de la cathédrale de Reims, croquis d'autant plus précieux qu'ils ont été exécutés au moment même où s'édifioit le monument. Il semble aussi résulter de cette mention écrite par Honecort au bas du dessin du chevet de St-Etienne de Meaux, qu'il est le principal auteur de cette partie de cet édifice : « Vesci les lignement de l'église de Miax de Saint-Estienne; deseur est une glize à double Karole K. Wilars de Honecort trouva, et Pierre de Corbie. » — M. Lassus en prépare une édition, nous dit-on.

947. Livre de maistre Guillaume de Machault, là où sont les balades et chansons royaux et complaintes et rondiaux non mises en chant, et plusieurs livres qui s'ensuivent et après ce, s'ensuivent lays et *moltes* rondyaux et balades et vyrlais, balades fais par le dit maistre Guill. de Machault, et mis en chant. (*Anc. sup.* 346.)

En tête : Ce livre de Me Machault est à Jehan fils du roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Estampes, Boulogne et d'Auvergne.— *Signé* : FLAMEL. —Vol. enrichi des plus belles vignettes; c'est le plus précieux des Mss. des œuvres de Guillaume de Machault.—Il n'en a été publié qu'une partie par M. P. Tarbé.

948. JEAN GERSON, chanoine de Reims. — Ses œuvres, (S. Germ., 7326. (S. fr., 134, 6851. S. Vict., 621.)

Nous connaissons à la Bibl. imp. plus de quinze textes différents des œuvres diverses du pieux et savant chancelier.

949. Recherches sur GUY DE ROYE. — Instructions chrétiennes pour les simples et pour ceux qui ne savent pas le latin ni l'Ecriture-Sainte.—Le doctrinal des simples gens, par Guy de Roye, archeveque de Reims. (S. fr. 7292, 3, A.—S. Germ., 1202.)

Les mss. de Guy de Roye sont également nombreux et variés.

950. Notes biographiques sur Guillaume Fillastre, chanoine et doyen de l'église de Reims. — Histoire de l'ordre de la Toison d'Or, par Guillaume Fillastre, eveque de Tournay. (Sup. fr. 3244.)

951. Recherches biographiques sur Guill. Cocquillart, official de Reims. — Ses poésies. — Histoire de la guerre des Juifs de Josephe trad. par G. Cocquillart, en 1460, avec très-belles miniatures. (Sup. f. 7015.)

952. JEHAN JUVENAL DES URSINS. — Chroniques du roi Charles VI. — Traité compendieux de la querelle de France contre les Anglois. — Harangues et lettres contre Pierre de Luna. — Haran-

gues pour éteindre le schisme — et différentes pièces du même auteur. (Sup. fr. 8298. — S. Germ., 9663, 1537, 870.)

953. Lettres de Monantheuil au Roi. — Notes biographiques sur ce mathématicien. (Dup. 496.)

954. Recherche de plusieurs singularités par Françoys Merlin, controlleur general de la maison de feu Mme Marie Elisabeth fille unique de feu roy, Charles dernier, que Dieu absolve,—portraictes et escrites par Jacques Cellier, demourant à Reims, commencé le 3e jour de mars 1583 et achevé le 10e septembre mil V° quatre-vingt et sept. (Sup. 153.)

Volume fort curieux et qui, outre une infinité de fantaisies calligraphiques, contient de nombreux et curieux dessins sur les monumens de la ville de Reims. — A la plume, sur la couverture en dedans : *Baillon*, 1593.

355. Notice sur Nicolas Bergier et ses ouvrages. — Varia selecta.— Poemes françois et oraisons latines. — La musique spéculative. (Sup. fr. 3792, 7489.)

956. Lettres de Nicolas Bergier, avocat, auteur de l'histoire des grands chemins de l'empire romain. (Bibl. de R.)

Elles sont relatives aux affaires de la ville et datées de Paris où Bergier avoit été envoyé et commis à cet effet.

957. Discours du royaume de France et recueil de diverses lettres patentes, déclarations du Roi, commissions, provisions d'offices, etc. etc., par Henry Coquebert, Sr d'Adon. In-4°, pap. XVIe siècle. (Sup. fr. 3389.)

958. Lettres de l'an 1569, de Charles cardinal de Lorraine, fondateur de l'université de Reims, adressant à ladite université et lui enjoignant de recevoir, reconnoître et incorporer les nouveaux professeurs de langue et de mathématiques qu'il pourra par après instituer en ladite université, avec fixation de leurs droits et privileges. — Lettres de l'université de Reims au legat Caetan et la reponse. 1590. (Dup. 581, 549.)

959. Codex Telleriano Remensis, 227. — Décretales recueillies par Thenier. (F. lat. 2495.) — Sermon pour le IXe dimanche de la Pentecote par Maurice Le Tellier, coadjuteur de Reims. — Acte passé par-devant notaire, par P. Aubouyn qui constitue pour son procureur Robert Pepie auquel il a donné pouvoir de se transporter en la ville de Reims et partout ailleurs où besoin sera, aux fins

de saisir tous les livres contre la religion, l'Etat, libelles, etc., an 1691. — Pierre Verité, avocat : panegyrique du parfait philosophe, dedié à M. Le Tellier, archeveque de Reims, avec son portrait sur vélin. (S. Genev. X. 1.)— Comptes de la succession Le Tellier. In-fol., pap. 1705. (Sup. fr. 4335.)

960. Lettres de J. B. Thiers, curé de Montrond, à M. Pinguenet, chanoine de Reims. (Sup. fr. 3678.)

Les originaux sont à la bibl. de Reims, et ont été imprimés dans le bulletin monumental publié par le ministère de l'Instr. publique, en 1847.

961. Poesies et fragments de Fr. de Maucroix, chanoine de Reims. (Sup. 526.) — Les deux premiers actes d'*Achille*, tragédie de Jean de la Fontaine, écrits de sa main. — Les poésies de Fr. de Maucroix, chanoine de Reims. — La seconde philippique de Ciceron, trad. par le même et écrite de sa main. — Les quatre catilinaires de Ciceron, trad. par le même. 1 vol. in-fol. donné à la bibliothèque du Roi par l'abbé d'Olivet en 1740. (Sup. fr. 2295[s].)

Les poésies ont été récemment publiées par l'éditeur du *Cabinet historique*.

962. Notice sur la famille Rainssant. — Collections diverses sur les plus anciennes matières de l'antiquité grecque et romaine par M. V. Rainssant, docteur en medecine, demeurant à Rheims, qui me les a prêtés pour les faire copier. *Signé* BRIENNE. (Sup. 528.) —Traité du Comput ecclesiastique par le père Ch. Rainssant. (S. Vict. 1012.) — Mémoire du P. Rainssant contre le P. Lenain, et réponse de ce dernier. (S. Vict. 999.)

963. Recueil de pièces relatives à Mabillon. — Lettres et dissertations. — Matériaux concernant sa personne et ses ouvrages, etc. (Rés. S. Germ 88.)

964. Lettres et manuscrits divers de dom Ruinart, religieux benedictin de la congrég. de S. Maur. (Bl. mant. 77[b].)

965. Lettres (au nombre de 41) adressées à DD. Lobineau, Morice, Martene, Mopinot, Durand, etc. (Bl. mant. 50.)

966. Lettre du P. Balthus, jés. bibliothhécaire de Reims, au président Bouhier. (Bouh. 165.)

Questions littéraires et d'archéologie.

967. Documens relatifs à Colbert. — Recherches sur son origine et sa famille. — Pièces pour et contre Colbert en vers et en prose. —

Mémoires sur les affaires de finances pour servir à l'histoire, par Colbert, et de sa main. (Sup. fr. 3695).— Principes sur la marine, par Colbert, le marquis de Seignelay, le comte de Pontchartrain, le comte de Morville et le Conseil de marine. (Supl. 2036[8], t. 1 à 5.) — Mémoires et documents originaux des ministres Colbert et Seignelay, sur l'administration de la marine en France, ès an. 1669 à 1677. 6 vol. in-fol. (S. fr. 3012) — Précis et esprit des ordonnances de Colbert. 2 vol. in-fol. (*Ib.* 12[3].) - Réformation générale des eaux et forêts de Picardie, Artois, Boulonnois et pays reconquis, par MM. Colbert, Machault et de Castrie. (S. G. 26.) — Etat dressé par ordre de Colbert de ce qu'on peut faire pour l'histoire de France, en médailles (9609[2])—Devises présentées à M. Colbert par M. son fils. (Ars. Conr. t. XI.) — Inventaire fait après le décès de Colbert. (Colb. 34.)

968. Notice sur Gobelin, teinturier rémois. — Etat des tentures de tapisseries de la manufacture des Gobelins faites depuis Colbert jusqu'au temps du duc d'Antin. 1 vol. in-8, pap. XVIII[e] siècle. (Sup. fr. 3063.)

969. Quelques papiers de dom Vincent sur l'histoire littéraire de la France et sur celle du moyen âge. — Dissertation sur l'autorité des Empereurs dans les Gaules après l'établissement des barbares, par dom Vincent, benedictin de S. Remi de Reims. — (Sup. fr. 1520-2957.) — Polyptique de S. Remi. (Pap. de dom Poirier.)

Le polypt. de S. Remi est la dernière publication de feu M. B. Guérard.

970. Commentaires sur les Psaumes.— Pieces relatives à M. Legros, chanoine de Reims, avec l'indication de ses œuvres et une notice sur sa vie. — (Supl. 737 *bis*.)

971. Notice sur l'abbé de Lattaignant, chanoine de Reims. — Lettres de Lattaignant, prieur de S. Victor, à M. l'évêque de Valence (S. fr. 2723.) — Lettres de Gabriel de Lattaignant à M. de Seguier. — Chansons de l'abbé de Lattaignant. (S. Ger. 1017—709. — Ars. 65[4].)

972. Notes biographiques sur l'abbé Pluche. — Reflexions sur l'histoire du ciel, ou critique du systeme de Pluche et la véritable origine des divinités égyptiennes. (Supl. 2586.) — Analyse du

spectacle de la nature de Pluche, par le prince d'Elbeuf, 1772, et autres pièces. (Supl. 2240.)

973. Lettres (au nombre de 56, avec la minute des réponses) de M. l'abbé Favart, archidiacre et chanoine de l'eglise de Rheims; à M. Duvau, ancien capitoul de Toulouse, en sa maison, rue des Bons-Enfans, à Paris. (S. fr. 2432[3].)

Correspondance numismatique d'un haut intérêt pour la science et les anecdotes littéraires. — Il y est question, dans plusieurs, du cabinet d'antiquités et de curiosités mis en vente après la mort de Lacourt, chanoine de Reims, historien et amateur distingué, cité ci-après et ailleurs.

974. Manuscrits du chanoine Lacourt. — Mémoires, notices, etc. — Extraits redigés pendant ma détention à la Bastille au mois de juin 1722. — Varia Selecta, etc. pet. in-fol. (Col. de Ch. t. 33.)

La plupart relatifs aux faits de l'hist. de Reims. — Curieux et sans ratures.

975. Notice historique sur le caveau antique de l'eglise St-Martin de Reims, par Lévesque-de-Pouilly. Autogr. (*Ib.*)

976. Recherches sur la navigation de la Vesle et de l'Aisne.

977. Extrait du Trésor des Chartes. — Bibliographie manuscrite et imprimée, concernant surtout l'histoire de la Champagne, et en particulier l'histoire du pays de Reims. (Col. de Ch., t. 37.)

978. Archives révolutionnaires de la ville de Reims.—Lettres, discours, motions, dénonciations, émeutes, pillages et massacres. Clubs et comités révolutionnaires.—Persécution des prêtres : fermeture des églises, suppression du culte.—Fêtes révolutionnaires. Exécutions. Désarmements. Visites domiciliaires. Terrorisme et réaction, etc. (Arch. impér. — Cart. de R. Cab. hist.)

Histoire des environs de Reims.

979. Recherches et titres concernant l'état ancien des communes d'Ormes et Thillois; de Betheny, Champigny, Saint-Brice, Courcelles et Tainqueux; de Saint-Léonard et Trois-Puits. (F. div.)

980. Titres de la seigneurie et plan du village de Bezannes. — Généalogie des de Bezannes. (Arch. de la Marne. — Arm. de Ch.)

981. Titres et plan de la terre et seigneurie de Cormontreuil (*Ib.*)

982. Biographie des hommes célèbres de la province de Reims, par M. Cocquebert de Taizy. (Bibl. de R.)

983. Pièces concernant l'abbaye S. Basle au diocèse de Reims. — Histoire du monastère.—1° Charta Philippi Catalaunensis episcopi remittentis jus advocati monasterio S. Basoli prope Remos. — 2° Ex Historia ms. monasterii S. Basoli. — 3° Reformation de l'abbaie de S. Basle, par Pierre, archev. de Reims, tiré d'un vieux livre de la Bibl. de Reims. 1283. (Col. de Ch., t. XXXVIII.)

984. Mémoires sur l'histoire du pays de Reims, par M. La Planche, curé de Sermiers. De 1048 à 1712. (B. de R. — Cab. hist.)

985. Notes statistiques sur Verzenay, titres et chartes. 1247. — Hommage de Garnier Liegres à Thibaut, comte de Champagne, pour la gruerie d'un bois près Verzenay. (Col. de Ch., t. II.)

986. Ordonnance sur requète, portant defense de former dans l'eglise de Rilly aucune assemblée de filles, sous prétexte d'association ou confrairie. (Arch. jud., 122e.)

987. Notes statistiques sur la paroisse de Mailly. — Seigneurie. — Justice. — Mairie. — Plaids généraux. — Bois et dimes. — Titres des fiefs de Montbret, de Mont-Laurent, de Muire et de Taissy. — Pièces diverses. (Cart. de R.)

988. Notice sur Monbré. — Seigneurie, justice, cens, etc. (*Ib.*)

989. Notes statistiques sur Sept-Saulx, adressées par M. Abraham, curé, à l'abbé Hillet. — Titres concernant la chastellenie et seigneurie de Sept-Saulx. — Plaids généraux et anciens comptes. — Dessin de l'ancien chasteau, d'après Chastillon. (F. div.)

990. Droits de l'archevéque de Reims sur Thuisy. 1191. — Union de la chapelle castrale de Challerange aux cens de Thuisy et Challerange. 1729. Droits du seigneur de Thuisy à la premiere entrée de l'archeveque de Reims en cette ville dont il est senéchal. 1670. Erection de Thuisy en marquisat. 1680. (Col. de Ch., t. XLIV.)

991. Notice sur le château de Sillery.— Fief de Sillery.— Puisieux et Verzenay. — Dessin du chasteau de Verzenay, d'après Chastillon.

992. Journal des choses les plus remarquables arrivées en France, depuis la mort de Henri II jusqu'à la bataille de Moncontour, recueilli par P. Bruslard, abbé de Joyenval. (Bouh. 49.)

Imprimé dans les *Mémoires de Condé,* mais incomplétement.

993. Recueil de ce qui s'est passé, tant aux affaires générales de la

Suisse, Genève et Savoye que autres lieux, pendant l'ambassade de M. de Sillery. De 1587 à 1592. 1 vol. in-fol. du temps. (Carmes, 1.—Brien. 112.)

994. Registre de M. Pinart, contenant les déclarations, lettres de cachet et autres du roi, pendant les années 1583, 1584, 1585 et 1586. (Sup. fr. 8809 et 8812.)

995. Estat présent du revenu des biens de la succession de feu monseigneur le chancellier de Sillery. — Estat particulier de l'argent emprunté par Madame depuis le décès de feu Monseigneur.—Estat des deniers employez par Madame... Estat du revenu des terres du marquisat de Sillery, vicomtez de Puisieulx, Ludes, Verzenay, Fontaine, et leurs dépendances... de 1624 à 1633. (Cab. hist.)

996. Accusation et commission pour faire le procès au chancelier de Sillery 1624. (Dup. 31.)

997. Histoire du chevalier de Sillery, avec un recueil histor. des secretaires d'Etat. — Notes biograph. sur la vie et les ouvrages de du Buisson Aubenay, écrites par lui-même, avec l'éloge des Brulards, par de Ste-Marthe. 3 vol. (Maz. 1778.)

998. Procès de Noel Brulart, comte de Rouvres, poursuivi pour crime d'inceste. Factums, requêtes, notes, correspondance avec le présid. Bouhier. Fol. pap. (Bouh. 171.)

999. Lettres de M. Brulart de Puysieulx à M. de Sainte-Catherine. De 1612 à 1621. Orig. (Delam. 9291,[3]. [4].)

1000. Lettres au commandeur de Sillery, etc. De 1624 à 1653; la plupart originales (S. G. 366.)

1001. Opuscules de messire Fabio Brulart de Sillery, eveque de Soissons, membre de l'Académie françoise, avec des mémoires sur sa vie; par lui-même. In-fol. (Sup. fr. 1899.)

1002. Lettres, discours, études du chevalier de Sillery. 2 v. in-fol. (Harl. 365.)

1003. Lettres écrites au marquis de Puisieux, en 1749. 1 vol. in-fol. (S. f. 2056.)— Lettres, discours et motions du citoyen Bruslart, ci-devant marquis de Sillery. — Notice sur la vie et les ouvrages de madame de Genlis, ci-devant marquise de Sillery. (Cab. hist.)

1004. Titres de la seigneurie du chapitre de Reims sur Ecueil et Chamery. 1303.— Droits de l'archeveché sur la chastellenie de

Nogent-lès Reims, Sermiers et Chamery-la-Montagne. — Plaids generaux, etc. (Arch. de R.)

1005. Fief et seigneurie de Ludes et Chigny, Beaumont, Courmelois et autres lieux. (*Ib.*)

1006. Notice historique sur Villers-Allerand.—Titres de l'abbaye de Saint-Remy, chartes et pièces diverses. (*Ib.*)

1007. Recherches, lettres et fragmens divers pour l'histoire d'Ay. Les cens, rentes, terres, prez, vignes, amendes, ban de justice de l'abbaye d'Avenay, dans Ay, de 1264 à 1501. — Acte de 1264 par lequel Henri, fils de Gerbaut de Venisse, et dame Isabelle sa femme vendent à Jehan d'Avenay, jadis prévost d'Epernay, tout ce qu'ils possedent au terroir d'Ay. — Lettres du comte d'Angoulême (1446) confirmatives de la possession par les habitans d'Ay des bois et usages de la communauté. — Arrêt du parlement qui condamne les habitans d'Ay, tant clercs que laïcs, à payer 15 l. ts. de rente annuelle à l'abbaye de S. Denis. — Traité du 29 juillet 1514, entre honnête homme Timothée Bigot, habitant d'Ay, et les chanoines reg. de S. Denis, au sujet d'une construction sur une place revendiquée par l'abbaye. (Cart. de R. — Cab. hist.)

1008. Deux lettres de Henri III roi de France et de Pologne (1578 et 1583) confirmatives de celles du roi François I[er] qui permettent aux habitans d'Ay de faire clore leur bourg de tours, murailles, portes, porteaux, fossés, barbacanes et autres choses necessaires à forteresses... — Lettres du roi Henri IV, de sept. 1607, confirmatives de celles du mois de décembre 1312, qui donnent pouvoir et permission aux habitans d'Ay de nommer, élire et établir par chacun an, un mayeur et deux echevins, avec attribution de tous cas de justice, excepté le cas de furt, et de larcin et autres de haute justice. (Arch. mun. d'Ay. — Cab. hist.)

1009. Pièces relatives au Synode provincial d'Ay. (S. Magl. 42.)

1010. Chartes, titres et pièces diverses concernant l'église, le village et le terroir d'Ambonnay. — Extrait des archives de l'abbaye de S. Denis de Reims.

1011. Catalogue (notices biographiques) des abbesses de l'abbaye royale de S. Pierre d'Avenay, O. de S B. (Cab. hist.)

1012. Cartulaire de l'abbaye d'Avenay, où sont transcrits tous les

titres, privileges et chartes de ladite abbaye. 1 vol. pet. in-4. vél., écrit. des XIIIe et XIVe s. (Bibl. de R.)

1013. Inventaire des tiltres, lettres et papiers qui se trouvent ès chartes de l'abbaye de S. Pierre d'Avenay... dressé selon l'ordre de Mme Marie Eleonore Brulart de Sillery, abbesse de ladite abbaye en l'année 1667. 1 vol. pet. in fol. de 142 feuil. (Arch. mun.)

1014. Documens, lettres, factums et memoires pour servir à l'histoire de l'abbaye d'Avenay. — La prestimonie. — Les chanoines, l'hôpital et l'église paroissiale de S. Trezain d'Avenay. (*Ib.*)

1015. Articles accordés entre les deputés du conseil des villes de Reims et Chaalons, et les nommés d'entre le clergé, la noblesse et le tiers état assemblés au bourg d'Avenay en 1593.

Ces articles sont cités entre les pièces du nº 3301 du catalogue de Leblanc, 34,234 bibl. du P. Lelong. — Il en est aussi question dans les Mémoires de Pussot.

1016. Recueil de lettres d'abbesses et de religieuses de l'abbaye d'Avenay, depuis le XVIe siècle jusqu'au moment de la suppression. — Pièces et lettres concernant les trois sœurs de Gonzague, de la maison de Nevers. (Cab. hist.)

1017. Déclaration que fait sœur Marguerite de Cossart d'Espiés, abbesse de l'abbaye royale d'Avenay... à Mess. les officiers municipaux du bourg d'Avenay... de tous les biens et revenus de son abbaye, des lieux où ils sont situés, ainsy que des charges d'icelle, du 25 février 1790, avec l'inventaire des effets, titres et papiers de l'abbaye d'Avenay des 2, 3, 4 et 5 nov. 1790. (Arch. mun.)

1018. Déclarations faites à la municipalité d'Avenay par les dames religieuses touchant la question de savoir si elles entendent sortir de leur maison, ou si elles préfèrent y continuer la vie commune, du 30 décembre 1790. — Et autres actes et procès-verbaux concernant le dépouillement de l'église abbatiale, la saisie du mobilier de la communauté et la fermeture de la maison en vertu des lois révolutionnaires. (*Ib.*)

1019. Extrait des archives de l'abbaye de S. Nicaise de Reims, concernant l'église et la seigneurie de Bisseuil. — Notes statistiques sur Bisseuil, par M. Lefranc, curé, à M. l'abbé Hillet. — Visites de M. Le Tellier dans l'église de S. Hilaire de Bisseuil.

— 1240. Simon, abbé de S. Nicaise de Reims, permet au comte de Champagne d'abattre les murs de Busseuil quand il lui plaira, sauf le droit de l'église. (*Lib. princip.*) — La deffaite des troupes huguenotes et politiques, en Champagne, par le sieur de Saint-Paul, ensemble la prise de Bisseuil, et la honteuse retraite du baron de Thermes. 1589. Impr. mais rariss, (Cab. hist.)

1020. Lettre et notes statistiques sur Bouzy, de M. le curé Gonel à l'abbé Hillet. — Titres, chartes et notes diverses sur la châtellenie de Bouzy. (Cart. de R.)

1021. Lettre et notes de l'abbé Blanchard, sur la statistique de la paroisse de Cumières, adressées à M. l'abbé Hillette, du 23 août 1783. — Factums, lettres et pièces diverses. — Notes sur Champillon et Dizy. (Cab. hist.)

1022. Histoire et catalogue des abbés de l'abbaye d'Hautvillers. — Notice sur l'église paroissiale. — Chartes, lettres, titres et pièces diverses. (F. div.)

1023. Litteræ Rodefridi abatis Altevillaris, de permutatione facta cum Theobaldo Campaniæ comite. 1235. (*Lib. Princ.*)

1024. Notice sur la vie et les ouvrages de Alman et Drogon, moines de l'abbaye d'Hautvillers.

1025. Notice sur St-Imoges. — Etangs et bois de Vernay. (Cart. de R.)

1026. Notes historiques et statistiques sur l'église, la paroisse, la commune et le château de Louvois. — Conclusions de l'hôtel de ville de Reims, des années 1677 à 1691, relatives aux seigneurs de Louvois. — Recherches sur les seigneurs de Louvois. (F. div.)

1027. Inventaire général des titres du duché-pairie de Louvois, fait en 1776. (Supl. fr. 144.)

1028. Mémoire sur le ministère du marquis de Louvois, secretaire d'Etat de la guerre. — Sa correspondance et autres pieces. — In-4, pap. (Supl. fr. 3404.)

1029. Notes historiques et statistiques sur l'église, le château et la commune de Mareuil. — Charte de Raynauld, archv. de Reims, de 1086, par laquelle il donne à Mme Agnès, abesse d'Avenay, et à ses suivantes, le droit de présentation à la cure de S. Hylaire de Mareuil, en cas de mort ou de crime commis par les curés dudit lieu. — Isabelle de Braine, vicomtesse de *Mareuil* et dame de

Pacy, donne à Olivier, son nepveu, sa vicomté et dépendances. — Titres de madame l'abbesse de d'Avenay sur les cens et sur cens de Mareuil; droits seigneuriaux, acquets, rentes et revenus. De 1206 à 1545.—Note sur le siége de Mareuil, le 13 juin 1434.

1030. Visite pastorale de M. Le Tellier, archevêque de Reims, en l'église de S. Hilaire de Mareuil.—Affaire criminelle du curé de Mareuil : arrêt de renvoi au bailliage royal de Reims, 1771. (F. div.)

1031. Notes statistiques et historiques sur l'église et la paroisse de Tours-sur-Marne. — Titres et chartes concernant le prieuré de Tours, la collegiale et la maladrerie. — Prevosté de Condé et titres. (Cart. de R.)

1032. Recherches et notice sur la seigneurie de Chastillon-sur-Marne. — Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne et de Luxembourg. (S. Germ. 690.)

1033. Carta Galtheri de Castellione monachis S. Mauritii Remensis : dat duo sextaria frumenti ad conficiendas hostias, et duo modia vini, ad missam celebrandam. 1184. – Chartæ Galcheri de Castilione de 1215 ad 1218. — Litteræ Odonis Burgundiæ ducis et Galcheri de Castellione, comitis S. Pauli —Referunt Guidonis de Gasteblé testimonium super querela quæ inter Campaniæ et Niverniæ comites versabatur, super Nulliaco et Ulcheri. 1217. — Hugo de Castellione testatur quod fortericias suas reddet Blanchæ comitissæ... 1219.—Quod Hugo de Castellione filius comitis Sancti Pauli, nullum jus habeat in Buticularia quam comitissa dedit ei. 1219. — Partage de Hue de Chastillon, comte de S. Pol. entre ses enfans. (Col. de Cham. t. 13.)

1034. Treve entre le Roy Charles VII et le duc de Bourgogne adoptée par le seigneur de Chastillon; — tiré des lettres de l'Echevinage de Reims. 1431. (Col. de Ch. t. 13.)

1035. Lettres de Thibaut comte de Champagne et Brie, Palatin, où sont déclarées les coustumes, redevances et privileges des communes de Chastillon-sur-Marne et de Dormans. (Beth. 9418.)

Le comte se réserve la connaissance du meurtre, du rapt, du larcin, du champion vaincu et de la fausse mesure.

1036. Titres et extraits de titres des memoires sur la famille de Chatillon sur-Marne. (Duch. 9612.)

1037. Ecritures du procureur general Bourdin en la cause du Roi pour la réunion de Chasteau-Thierry et de Chastillon-sur-Marne, au domaine, contre Françoise de Brezé, dame de Buillon. 1557. (Dup. 527.)

1038. Les horribles cruautez faites dans les provinces de France, par les gens de guerre d'Erlach et autres. Paris 1649.

Ce mémoire, qui intéresse particulièrement les campagnes des environs de Reims, a été imprimé, mais il est rare.

1039. Notes historiques sur Binson, Courtagnon, Cuisles, La Neuville-aux-Laris, Olizy, Pourcy, le Chasteau-Sainte-Gemmes et Villers-sous-Chastillon. (Fonds divers.)

1040. Notes statistiques sur le canton de Ville-en-Tardenois. — Titres de la seigneurie, mairie, justice et redevances féodales. (Arch. de R.)

1041. Seigneurie et vicomté de Bligny. — Plaids generaux, cueillerets et droits seigneuriaux. (*Ib.*)

1042. Seigneurie d'Ecueil. — Juridiction, droit de bourgeoisie, plaids généraux, arpentages de vignes, bois du chapitre, etc. (*Ib.*)

1043. Titres primordiaux, papier-terrier, droits seigneuriaux, domaines et justice à Tramery. (*Ib.*)

1044. Recherches sur Chaumuzy, sa chatellenie et seigneurie, domaine de l'archeveque de Reims, aveux et dénombrement de sa vicomté.—Justice et police, patronages, etc. (*Ib.*)

1045. Procédure soutenue par les religieux benedictins de S. Remy contre les sieurs Louis Bidet, André Bourgongne et Jean Franç. Turpin au sujet des dixmes de Coulommes, Vrigny et Pargny, et autres pièces. (Arch. jud. l. ZZ.)

1046. Notice sur Sacy : sur J.-B.-Fr. Géruzez, ex-genovefain, curé de Sacy : Sa vie, ses ouvrages et ses relations littér. (Cab. hist.)

1047. Notes statistiques sur les paroisses de Méry-la-Montagne et Premecy, adressées le 6 juin 1783 à M. Hillet, par l'abbé Masson, curé de Méry. — Titres seigneuriaux (F. div.)

1048. Co-seigneurie, justice, droits seigneuriaux, censives, cœuillerets, plaids généraux, etc., concernant Rosnay, Janvry et Germigny. (Cart. de R.)

1049. Titres seigneuriaux concernant Pargny, Jouy-le-Chastel et Marfaut. (*Ib.*)

1050. Recherches historiques sur la ville de Fismes.— Charte de



commune donnée par Thibaut, comte de Champagne et Brie, 1226 (lat. et fr.) — Lettre des habitants de Fismes au chapitre de Reims pour savoir s'ils se rendront ou non au Roy. Du 1er juill. 1594 — avec la réponse du chapitre du 1er août. (Col. de Ch. t.)

1051. Arrest du conseil d'Etat du Roy qui ordonne que le maire de Fismes présidera seul, à l'exclusion de tous autres, aux assemblées des habitans de ladite ville. Du 9 juin 1693.—Pièces diverses extraites des archives révolutionnaires de la ville de Fismes.

1052. Notice sur Jonchery sur Vesle.—Titres génér., papier terrier, plaids, foires et marchés. — Dimes, cure, église, etc. (Cart. de R.)

1053. Titres seigneuriaux des villages et paroisses des environs de Fismes — Bouvancourt, Hermonville, Hourges, Courville, Prouilly, Trigny, etc. (*Ib.*)

1054. Notices historiques sur le canton de Bourgogne et les communes qui en dépendent. (Fonds div.)

1055. Recherches sur la commune de Bourgogne. — Titres primordiaux de la seigneurie. 1171. — Droit de bourgeoisie. — Domaines, usages, etc. (Cart. de R.)

1056. Notice historique sur l'abbaye de S. Thierry : extrait du manuscrit intitulé : Chronicon percelebris monasterii S. Theodorici prope Remos et primævâ sui fundatione usque ad annum 1658; opera et studio Dni Victoris Cotron ejusdem cœnobii prioris.

1057. Caroli Simplicis diploma, quo villam Marsellam restituit, 890. — Continuatio donationis villæ Marsellæ per Lotharium regem. Carta Hlotharii regis quâ villam Athies, dat monasterio S. Theodorici, 974. — Carta donationis Adelæ Danorum reginæ monasterio S. Theodorici factæ, 1090.— Carta Radulphi Remorum archiepiscopi de dono villæ de Baugiaco, S. Theodorico facta, 1123.—Diverses autres chartes et bulles en faveur de S. Thierry; de Samson, archeveque, 1146; du pape Eugene III, 1148; de Hugues Cholet, comte de Rethel, 1159; de Robert de Bazoches, 1185; de Jean, comte de Roucy, etc., etc.—Griffonis de l'ancienne basilique de S. Thierry, des sceaux et du tombeau dudit Hugues Cholet. (Col. de Ch. t. 40.)

1058. De Basilica S. Theothorici, 1227, avec le griffonis d'une coupole. Au bas est écrit : Structura interior Basilicæ S. theorici. (*Ib.*)

1059. Titres concernant Auménancourt-le-Grand, Auménancourt-le-Petit, dépendant de la seigneurie du chapitre de Notre-Dame de Reims. (Cart. de R.)

1060. Titres seigneuriaux relatifs à Brimont et Brimontelle.—Notice sur M. Ruinart de Brimont, ancien maire et député du département de la Marne. (Cart. de R.)

1061. Lettres d'amortissement de Charles IV, Roy de France, en faveur de Jean de Chastillon, qui vouloit vendre la seigneurie de Cauroy à l'Hôtel-Dieu.

1062. Notes historiques sur Cormicy. — Seigneurie, prevosté et chatellenie de l'archeveché de Reims. — Inventaire des titres qui la concernent. — Grenier à sel. — Description archéologique de l'église de Cormicy, par l'abbé d'Arras. (Fonds div.)

1063. Titres relatifs à Caurel, Lavanne et Pomacle. — Heutrégiville, Warmeriville, Loivre et Villers-Franqueux. (Cart. de R.)

1064. Notice historique sur Beine, par M. Masson, curé de la paroisse. —Titres concernant sa seigneurie, justice, droits divers, église et curé. (*Ib.*)

1065. Titres de la seigneurie du chapitre sur Pont-Faverger. — Justice, mairie, police, foires. — Plaids généraux, droits de bourgeoisie, etc. (*Ib.*)

1066. Titres primordiaux et autres de la seigneurie de Berru. — Auberive, Domtrieu, Betheniville, Primay, Saint-Mesmes, Saint-Souplet et autres villages des environs de Beine. (*Ib.*)

ARDENNES.

Mézières et son arrondissement.

Notice sur la bibliothèque de Charleville et les archives départementales.—Ce n'est point à Mézières, chef-lieu du département des Ardennes, mais dans la ville de Charles de Gonzague que se trouve la bibliothèque publique de l'arrondissement. Le chef-lieu n'est en possession que des archives qui comprennent, outre les papiers de la préfecture, tout ce qui composoit les archives des maisons reli-

gieuses de la partie du diocèse de Reims, enclose dans la circonscription du département des Ardennes. C'est là, si les excès de l'époque révolutionnaire n'en avoient fait disparoître une partie, que devroient se trouver, avec leurs archives, les cartulaires des abbayes de Sept-Fontaines, de Chéhéry, de Senuc, de Belval, de Signy, de Mouzon, de Landève et de Longwé : les titres du prieuré de Saint-Hubert et des autres maisons secondaires du département qui se voyoient autrefois à Charleville, à Rethel, à Rocroy, Revin, Sedan et Donchery. Ces archives, nous dit-on, sans être classées rigoureusement, suivant les exigences paléographiques, sont cependant, grâce aux soins de l'archiviste de la préfecture, M. N. Hanotel, disposées en fort bon ordre dans des liasses parfaitement étiquetées, auxquelles il est facile de recourir. On ne peut désirer au dépôt qu'une chose, c'est que son abord en soit moins difficile aux travailleurs qui ont besoin d'y recourir.

Lors de la suppression des maisons religieuses, les livres que renfermoient leurs bibliothèques furent transportés les uns au district, les autres au chef-lieu de département. Beaucoup de ces livres se perdirent ou furent volés en route. Des centaines de manuscrits furent distraits ou gaspillés : au Mont-Dieu on fit des cartouches avec les volumes les plus précieux ; on en jeta au feu bon nombre d'autres ; on en brûla même sur les places publiques. Les livres de Signy, de Laval-Dieu, d'Élan, de Belval et du Mont-Dieu, après de nombreuses avaries, furent transportés par charretées à Charleville, et jetés pêle-mêle dans les salles de l'hôtel de ville et du Saint-Sépulcre. Destinés à l'école centrale, ils restèrent pendant plusieurs années entassés sans ordre et sans surveillance. Et comme on ne leur voyoit pas de meilleur emploi, les volumes aux plus belles reliures furent donnés en prix aux élèves. A l'époque de la suppression des écoles centrales et en vertu de la loi du 8 pluviôse an XI, Charleville fut mise en possession de la bibliothèque, malgré les efforts du préfet des Ardennes pour la faire transférer à Mézières. Longtemps la bibliothèque ne fut ouverte au public que deux fois par semaine, le mardi et le jeudi. Depuis quelques années, et sous la direction de M. Jean Hubert, aujourd'hui bibliothécaire, elle est ouverte tous les jours pendant quatre heures. La bibliothèque de Charleville a vendu ou aliéné, à deux reprises différentes, environ 3000 volumes. Les acquisitions nouvelles et les dons du ministère ont à peu près comblé ce déficit. Le nombre des ouvrages inscrits est aujourd'hui de 9849, qui représentent environ 22,000 volumes. Les plus importants de ses manuscrits sont des bibles

sur vélin avec miniatures, d'une fort belle exécution: les œuvres de saint Grégoire le Grand, de saint Augustin, de saint Jérôme, d'Hugues de saint Victor, de saint Jean Chrysostome, de saint Bernard; des missels; des livres de liturgie, des recueils de sermons, des traités mystiques : une chronique des prieurs de la Grande-Chartreuse; deux cartulaires de l'abbaye de Signy; une chronique françoise des choses advenues depuis la naissance de J.-C. (xve siècle); un vol. des œuvres diverses de J. Gerson, texte du xve siècle. Le *Cours de théologie* du P. Billuart, ms. provenant du prieuré des Dominicains de Revin : l'*Ars grammatica* de Priscien; un traité des siéges et de l'attaque des places, du maréchal de Vauban, etc., etc. M. Jean Hubert, à qui l'on doit le bel ordre qui règne dans cette bibliothèque, et qui en fait les honneurs avec une exquise urbanité, est auteur de nombreux articles de littérature et d'archéologie parus dans les revues et journaux. On lui doit en outre une *Géographie Historique du département des Ardennes*, dont une nouvelle édition, améliorée et augmentée, est actuellement sous presse : puis une *Histoire de Charleville depuis son origine jusqu'en* 1854 (1 vol. format Charp.) qui, au mérite du récit qui n'omet aucun fait important, joint celui d'un style concis, élégant et toujours littéraire. Nous ne nous sommes pas fait scrupule d'emprunter à ce joli volume, qui vient de paroître, les principaux points de cette notice.

Mélanges d'histoire ecclésiastique, politique et administrative.

1067. Voyage en Ardennes, Liége et Pays-bas, en 1624, 1 vol. in-fol. pap. (S. F. 1581.)

1068. Extrait de la relation d'un voyage de Champagne, ou description d'une ardoisière située proche la Meuse. (Font. t. 129.)

1069. Notice archéologique sur le département des Ardennes, par Jean Hubert, bibliothécaire de Charleville (Cab. hist.)

1070. Mémoire sur le projet de réunion de la Seine à la Meuse par le canal des Ardennes, par Deschamps. (Sup. fr. 2005.)

1071. Mémoire historique sur les châteaux, citadelles et villes de Mézières, Charleville et le Mont-Olympe, avec l'histoire des comtes de Rethel,— et un factum contenant les établissements de Char-

leville, les preuves de la souveraineté d'Arches, et la description sommaire de la principauté de Charleville. (Fontette, 32.)

1072. Mémoire historique sur Mézières, Charleville et le Mont-Olympe 1751 (Col. de Ch. 20.)

1073. Notes historiques sur Mezières, Castrice, Donchery, Sedan, Raucourt, St-Menges et autres chasteaux forts du pays d'Ardenne. (*Ib.*)

1074. Charta Maceriæ super Mosam, continens privilegia libertates franchesiasque Burgensium habitantiumque dictæ urbis. — La charte de Maizière sur Meuze, xve siècle. (Cang. 91-104.)

1075. Gens d'armes et de pié qui servirent à Maisières sur Meuse et ès parties de terrasse sous le gouvernement de Gautier duc d'Athenes, lieutenant du Roy de 1339 à 1340, in-f°. (S. fr. 2341.)

1876. Titres du fief du doyenné de Mezieres. (Arch. de R.)

1077. Histoire et description de l'église collegiale de Mezières. — Dessins, plans et vues. (Top. de la Fr.)

1078. Collegiale de Mezières de 1423 à 1785, 2 vol., 2 cart. et 10 pièces. (Arch. des Ard.)

1079. Registres capitulaires de la collegiale de Saint-Pierre de Mezières, 9 vol. in-f°. (Bibl. de Charl.)

1080. Notes historiques sur la maison des dames annonciades célestes, — des frères des écoles chrétiennes, — des filles de l'Enfant-Jésus de Mézières, etc. (F. div.)

1081. Titres du couvent des Annonciades à Mézières, de 1592 à 1788. 2 cart. 4 pièces. (Arch. des Ard.)

1082. Siége et défense de Mézières, de 1521. — Lettres du sire d'Orval, de la maison d'Albret, gouverneur de Champagne, et des principaux officiers de l'armée de François I[er], datées de Mezières des mois de juin, au mois de sept. 1521. (Fontan. t. 171 à 180.)

1083. Notes biographiques sur les hommes célèbres du pays des Ardennes. (F. div.)

1084. Lettres, discours, motions, dénonciations, clubs et comités révolutionnaires. — Terrorisme et réaction : pièces pour servir à l'histoire de la révolution dans les Ardennes. (Arch. imp.)

1085. Vues et plans de Mezières, en 1675 et 1680. — Plan de la ville et citadelle de Mezières, dessin de A. G. Sandrier 1695. — Mezières,

Charleville et le Mont-Olympe, dessinés par M. Antoine Inselin, pour lors âgé de huit ans. (Top. de la Fr.)

1086. Seigneuries diverses (29 fonds) de 1292 à 1788. 6 plans, 9 liasses et 5 titres. (Arch. des Ard.)

1087. Familles diverses des Ardennes au nombre de 121 : de 1461 à 1789. 18 cart., 11 pièces. (Arch. des Ard.)

1088. Mémoires historiques sur l'abbaye de Belval, ordre de Premontrés. (Col. de Champ. — Cab. hist.)

1089. Notice sur les églises de Warcq, de Belval, Sury, Neuville-les-This, Tagnon, Warnicourt, Evigny, Mohon, Semeuse, Villers, Lumes, Viviers, Tumicourt, Issancourt, Geruelle, Cons-la-Grandville et autres lieux circonvoisins. (F. div.)

1090. Prieuré de Saint-Sulpice à Prix, dépendant de l'abbaye de St-Hubert en Ardenne, de 1536 à 1789, 1 v. 1 cart. 2 pièces. (Arch. des Ard.)

1091. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) des pays de Mezières et de Charleville. (Arm. de Fr.)

1092. Le songe de Vieil Pelerin, par Philippe de Maizières. (Sorb. 323.)

1093. La vie de Tobie, ou parabole sur la bonne semence, en vers, par Guillaume, prieur de Ste-Marie-de-Kencellevroch en Ardenne. (S. G. 1856.)

Histoire de Charleville et environs.

1094. Divers plans et prospects de Charleville, 1695, dessinés au lavis et coloriés. — Vues et plans du Mont-Olympe. — Charleville et le Mont-Olympe. — Dessins du sieur Lapointe et autres; au lavis, en noir et coloriés. (Top. de la Fr.)

1095. Féodalité. Principauté souveraine d'Arches et de Charleville, de 1584 à 1748. 1 vol. 1 cart. 1 charte. (Arch. des Ard.)

1096. Mémoire concernant le droit à la souveraineté que le duc de Lorraine prétend avoir sur Arches et Charleville, comme plus proche successeur et immédiat du chef de l'impératrice Eléonore de

Gonzague, petite-fille de Charles Ier, duc de Mantoue, sa grand-mère; avec les représentations faites au Roy par ledit duc, depuis 1708. (Col. de Lor. t. 70.)

1097. Succession du duc de Mantoue. Comptes de Charleville. 2 vol. in-f°. pap. XVIIIe siècle. (Sup. fr. 4073 1.2.)

1098. Notes historiques sur les maisons du Calvaire des Capucins, — des Recollets, — des religieuses du S. Sépulcre de Jérusalem, — des Carmélites, — de la Providence, — des frères des écoles chrétiennes. (F. div.)

1099. Pièces diverses sur le couvent des Cordeliers, à Arches, de 1576 à 1684 1 cart. (Arch. des Ard.)

1100. Titres pour les Carmélites de Charleville de 1597.—Donations de 1632, 34 et 35.—Entrées en religion, 1652.—Registres de vêtures et de sépultures de 1756 à 1789 — Déclarations de biens de 1763. 4 vol. et 3 cartons. (*Ib.*)

1101. Histoire et titres du couvent des Prémontrés du mont Calvaire, à Charleville, de 1627 à 1784. 1 cart. (*Ib.*)

1102. Couvent de la Providence, à Charleville, de 1571 à 1589. 2 cart. 5 ch.—Interrogatoire des dames. 1790. (*Ib.*)

1103. Pièces relatives à la maison des Sépulchrines, à Charleville. — Livre de vêture, donations, inventaires, etc., de 1519 à 1788. 5 vol., 2 cart., 9 ch. (*Ib.*)

1104. Titres relatifs au couvent des Capucins de Charleville — Livre de vêture : Procédés qui ont amené le départ des capucins.—Catalogue de leur bibliothèque. 1736 à 1777. 1 vol. et 1 cart. (*Ib.*)

1105. Notice et pièces sur le couvent des Récollets de Bethléem, à Charleville, 1684. 1 cart. (*Ib.*)

1106. Papiers du couvent des Hiéronymites, à Charleville, de 1571 à 1674. 1 cart., 2 chartes. (*Ib.*)

1107. Instruction publique. — Collége royal de Charleville, comptes et titres, de 1745 à 1785. 1 vol., 2 cart. (*Ib.*)

1108. Notice snr J. Mémie Mogue, homme de loi à Charleville, dit le Propagateur des droits de l'homme.—Ses lettres et ses dénonciations : son procès et sa mort. (Cab. hist.)

1109. Discours, motions et missions : état de services de Dubois-Crancé (Edmond-Louis-Alexis), né le 24 oct. 1747, à St-Remi de

Charleville, diocèse de Reims, — conventionel, ministre de la guerre, etc. (Arch. imp.)

1110. Style de la cour souveraine de Charleville. 1616. (S. Germ. 1380).

1111. Procès-verbal de la tournée faite par de la Porte dans les départements de Soissons, Charleville, Châlons et Langres, en 1701. écrit. du 18e siec in-fol. pap (Maz. 1562.)

1112. Procès-verbal des tournées faites par de Villemur, fermier général dans les directions de Chalons-sur-Marne, Charleville et de Langres, pendant les années 1743 et 1744. Ms. du XVIIIe siècle, in-fol. pap. (Maz. 1563.)

1113. Mémoires sur divers objets adressés à M. le maréchal de Broglie, par M. Collot, subdélégué à Charleville. Un portefeuille in-fol. (S. fr. 3411.)

1114. Album du jeune Ardennais, ou études historiques et archéologiques sur les environs de Charleville, par H. Colin, de Neufmanil. (Cab. hist.)

1115. Chartes et pièces diverses sur Mont-Hermé, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mézières. Extr. de divers cartulaires.

1116. Histoire et description de l'église collégiale de Braux.—Titres de la collégiale de Braux, de 1241 à 1782. 1 vol., 3 plans, 2 cart., 27 pièces. (Arch. des Ard.)

1117. Mémoires pour la seigneurie de Chateau-Regnauld, avec un grand nombre de pièces sur le même sujet. 1 vol. in-fol. pap. (S. Germ. 951.342.)

1118. Maison de Guise.—Tiltre et chartre des terres souveraines de Chateau-Regnauld. 9 feuillets à 28 lignes à la page, écriture du XVIe siècle. (S. fr. 2725.)

1119. Droits souverains du seigneur de Chateau-Regnauld. (Sér. 210.)

1120. Charte de fondation de Chateau-Regnauld, par Hugues, comte de Rethel. 1227. — Lettre de confirmation du roy Louis, par laquelle il approuve la cession faite à Hues, comte de Blois, de la seigneurie de Chateau-Regnauld, de la forest de Blemars et du chateau de Romorantin. 1235.—Charles VII affranchit les habitans de Chateau-Regnauld de toutes aydes et impositions sur les marchandises. 1399.—Aveu des fiefs de la chatellenie de Chateau-Regnauld,

du fief d'Herbault, possédé par Guil. Prunelé 1315. (C. de Ch. t. 13.)

1121. Compte de recettes et de dépenses de Chateau-Regnauld, an. 1335. (Supl. fr. 1418).

1122. Principauté souveraine de Chateau-Regnauld, de 1518 à 1646. 2 plans, 6 cart. 6 ch. (Arch. des Ardennes.)

1123. Adveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chateau-Regnauld en 1558 et 1724 (Col. de Ch. t. 13.)

1124. Registres et titres de la maitrise de Chateau-Regnauld de 1568 à 1621. 1 cart. (Arch. des Ard.)

1125. Vente de Chateau-Regnauld au Roy, par la princesse de Conty. 1629. (Dup. 96.)

1026. Carte du gouvernement de Linchamp, près Chateau-Regnauld. —Plan du chateau de Linchamp.—Linchamp à vol d'oiseau : 6 dess. à la plume et au crayon inéd. (Top. de la Fr.)

1027. Note historique sur Linchamp, ancien chateau des environs et de la dépendance de Chateau-Regnauld. (Cab. hist.)

1028. Vente faite au Roy par la princesse de Conty, de Chateau-Regnauld, Linchamp, Mohan, Latour-Aglaire, outre et deçà la rivière Meuse, en 1629, et l'inventaire des titres. (Dup. 52.)

1029. Notice historique sur l'abbaïe de Sept-Fontaines, ord. de Prémontré en Tierrarche, près de Mezières. (Cab. hist.)

1030. Titres, chartes et pièces concernant l'abbaye de Sept-Fontaines, de 1159 à 1787. 9 plans, 2 cart., 16 ch. (Arch. des Ard.)

1031. Notice sur l'abbaye de Laval-Dieu, chartes et titres, de 1141 à 1780. 1 vol., 8 plans, 2 cartons et 19 pièces. —Figure du boys du Fays, dépendant de la Val-Voy. (*Ib.*)

1132. Titres du comté d'Agimont, de 1555 à 1627. 1 cart (*Ib.*)

1133. Visites de Mgr Charles-Maurice Letellier, dans les églises de Bogny, Broux, Damouzy, Domery, Faillonay, Gesponsart, Harcy, Launois, Lony, Neufmaison, Pry, S. Marcel, Thilloy, Thin, Tourne. (Cab. hist.)

1134. Précis historique sur l'abbaye d'Eslan. Lettres de D. Pierquin, prieur d'Eslan, 1743, à M. Levesque la Ravallière, avec un mémoire sur les abbés commandataires de l'abbaye d'Eslan. (*Ib.*)

1135. Titres de l'abbaye d'Eslan. — Charles du XIIe au XVIe siècle, au nombre de 44, et que l'auteur du classement des archives de

l'abbaye déclare illisibles. Plans des propriétés d'Eslan. — Plan de la rivière d'Aisne, 1753 — Compte rendu de 1791. (Arch. des Ard.)

1136. Rentes en grains, dues par l'abbaye d'Elan et déléguées sur la vicomté de Reims. 1280. (Cart. de R.) — Aubris, chevalier, sire de Baalons, et Marguarite, sa femme, donnent pour le repos de l'ame de leurs ancetres, à l'eglise d'Erlans, de l'ordre des Cystias, 10 septiers de froment à la mesure d'Omont 1280. — Renaus de Ruffi chevaliers, fas savoir que com nobles hons, ses sires et ses peres Clarenbaus, chevaliers, jadis sires de Ruffi eust donné à l'eglise de Eslans un mui de froment à penre chacun an aux assises de Montmarin, à la mesure de Attigny et VII muis de vin qu'il laissa aux maiseus de-leis-Rains, il le lo, grée et oltroie. (Cab. hist.)

1137. Manessiers de Retest sires de Maisières, declare que Richiers chevalier, sires de Sterpigny, ses feaubles, a reconnu au couvent de Eslans, le masnage qu'il ont en la vile de Stirpignis, qui fu la Kenoullière, qui est entre la maison et le pourpris que cil d'Eslans ont en la vile de Strepigni, et la voie par quoi on ist de la vile. 1256.

1138. Pensées sur la religion. 1 vol. in-fol. de 610 feuil., écrit. du XVIIIe siècle. (Supl. fr. 2739 — et Harl. 385.)

C'est le trop célèbre ouvrage de Meslier, curé d'Étrépigny, dont Voltaire a publie un prétendu extrait. La première de ces copies vient du président Bouhier. *Le Bon Sens du curé Meslier,* publié par d'Holbach, n'est point tiré des *Pensées sur la Religion,* et le *Testament* est loin d'être textuel.

1139. Déclaration des biens composant le corps de ferme sis au terroir d'Hamogue, appartenant ci-devant aux RR. PP. Augustins de Reims. 1792. (Arch. de la M.)

1140. Titres du prieuré de Saint-Rigobert, à Omont, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent-de-Laon, 1786. 1 cart. (Ar. des Ard.)

1141. Vue de Bethleem, couvent pres Maizières. — Les Evelles sur la rivière de Meuze. Dess. d'après Chastillon. (Top.)

1142. Notes historiques sur la Cassine, et sur les cordeliers de la Cassine et de Bethleem. — Le chasteau de la Cassine, dessin d'après Chastillon, in-18. (Cab. hist.)

1143. Patronage de l'archevêque de Reims, à Mazerny et Hagnicourt. — Lettre du curé de Vaumontreuil, au sujet du curé Meslier. 1784.

1144. Notice sur Renwez et les communes qui en dépendent.

1145. Archives du prieuré de Notre-Dame-de-Consolation, aux Mazures, dépendant de l'abbaye de Citeaux, de 1256 à 1771. 3 plans, 1 liasse. (Arch. des Ard.)

1146 Droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Remy de Reims sur les villages de Raillicourt. (Cart. de R.)

1147. Précis et recherches historiq. sur l'abbaye de Signy.—Chartes et titres de l'abbaye de Signy, de 1195 à 1789. 4 vol., 10 plans, 6 cartons, 12 ch. (*Ib.*)

1148. Cartulaire de l'abbaye de Signy, de l'ordre de Citeaux. Écrit. des XIIIe et XIVe siècles. (Bibl. de Charl.)—Extraits du cartulaire de Signy. Écrit. du XVIIe siècle. (F. Bouh.)

1149. Titres de la maitrise de Reims, gruerie de Signy, de 1788 à 1789. (Arch. des Ard.)

1150. La remarquable et riche abbaye de Signy, dessin d'après Chastillon. (Top. de la Fr.)

Arrondissement de Rocroy.

1151. Plans du château de Rocroy. — Plan de la ville de Rocroy en Tiérache, ainsy qu'il est fortiffié. — Rocroy en 1662, 1675, 1680 et 1691.—Carte et plans des environs de Rocroy. (Top.)

Dessins inédits de diverses grandeurs, en noir et coloriés. L'un d'eux du sieur de La Pointe.

1652. Notice sur Rocroy et son église. — Mémoire pour les maire, syndic et habitans de la ville de Rocroy, tendant à être déchargés d'impôts en raison des pertes qu'ils ont subies durant les guerres, et de la pauvreté du pays. (Col. de Ch et Cab. hist.)

1153. Marché fait avec un entrepreneur pour la fortification de Rocroy, en avril 1556. (Beth. 9118.)

1154. Correspondance militaire durant et à propos de la guerre *dite* de trente ans: 1612 à 1646.—Récit de la bataille de Rocroy gagnée sur les Espagnols par le duc d'Enghien, le 19 mars 1643.—Lettres et pièces diverses sur la bataille de Rocroy.—Roole des officiers et soldats faits prisonniers à la bataille de Rocroy, envoyés à Niort. — Autres pour être gardés à Moulins, avec leurs noms, qualités, naissance et les habillemens qui leur sont absolument

nécessaires.—Estat des officiers et soldats espagnols faits prisonniers à la bataille de Rocroy estant de present en la ville de Reims pour estre conduits à Falaize, avec le certificat de delivrance signé : Bourgongne. (Min. de la guerre, correspond. milit. vol. 98.)

1155. Instruction au sieur marquis de Gesvres du 27 mai 1643, après la bataille de Rocroy.— Autre instruction du Roi à M. de Gesvres pour attaquer l'ennemi, afin de tirer tout l'avantage de la bataille de Rocroy. — Lettre de M. le duc d'Angoulême à M. Le Tellier, portant qu'il a tellement pourvu à la sûreté de Rocroy que les ennemis ne pourront former aucun dessein de l'attaquer dans cette campagne. De 17 juillet. (*Ib.* t. 89 et 98.)

1156. Discours d'un vieux gentilhomme de Brabant à la noblesse des Pays-Bas après la bataille de Rocroy, en 1643, pour l'exhorter à secouer le joug des officiers espagnols et à recouvrer leurs anciennes libertés et priviléges. (Dup. 587.)

1157. Projet de lettres patentes portant confirmation des priviléges généraux accordés à la ville de Rocroy. 1681. (C. de ch. 38.)

1158. Notes historiques sur la maison des sœurs de l'Enfant-Jésus de Rocroy, et autres fondations. (F. div.)

1159. Domaines du chapitre de Reims à Chilly. — Droits et cueillerets seigneuriaux. — Droits de cens, rentes, feu et bourgeoisie. —Réparations de l'église.—Bornement de Chilly de 1550 à 1788. (Cart. de R.)

1160. Bornement d'Etalle avec les villages voisins. —Titres et droits seigneuriaux de 1456 à 1788. (*Ib.*)

1161. Titres de la seigneurie du chapitre de Reims sur Laval-Morancy. — Rentrée du chapitre en la possession de la seigneurie. 1564.—Les cantons de Langue-Dorée, du Holle, de la Potence et de la Saulx dépendent de la seigneurie de Laval-Morancy. 1563. — Droits seigneuriaux.—Titres concernant l'Eglise : le Moulin.— Bornement de Laval - Morancy avec Le Tremblois et le Châtelet. 1788. (*Ib.*)

1162. Titres primordiaux de droits et héritages pour le chapitre de Reims à Maubert-Fontaine. 1204. — Traité avec les habitans.— Rétablissement de la commune en 1208. — Mairie et échevinage,

exercice de la justice par le bailly et le procureur fiscal de la terre de Potets. 1740. — Entreprise sur les vassaux du chapitre à Maubert-Fontaine. 1364. — Halle, moulin, église. — Plaids généraux pour le bailly de la terre du Potets. 1775. (Cart. de R.)

4163. Notice sur le château et les gouverneurs de Maubert-Fontaine. — Vues et plans de la forteresse de Maubert-Fontaine, dess. au lavis. (Top.)

1164. Notice sur Fumay. — Titres et pièces pour les religieuses Carmélites de Fumay. (Cab. hist.)

1165. Titres et pièces concernant le couvent des Carmélites de Fumay, de 1707 à 1757. 1 cart, (Arch. des Ard.)

1166. Titres et pièces concernant le couvent des Hiéronymites de Divers-Monts à Fumay, de 1409 à 1782. 1 cart., 1 ch. (*Ib.*)

1167. Papiers de l'intendance de Hainaut, seule délégation de Fumay, Givet, Mariembourg et Philippeville, de 1685 à 1789. 1 vol. et 12 liasses. (*Ib.*)

1168. Recueil de chartes pour Fépin, Fumay et Revin. 1 vol. gr. in-8. pap. de 107 feuil. 30 actes, de 722 à 1725, écrit en 1769. — Diplômes, édits, lettres patentes depuis la princesse Berthe jusqu'à Louis XV. (*Ib.*)

Ce recueil, en bon état, fut produit à l'occasion d'une demande formée en 1739 par les habitants de ces trois villes pour réclamer leurs priviléges.

1160. Titres et pièces concernant le couvent des Dominicains à Revin, de 1656 à 1763. 2 cart. (*Ib.*)

1117. Titres du collége de Revin, de 1772 à 1778. 1 vol. 1 cart. (*Ib.*)

1171. Notice sur la ville de Givet et les villages qui en dépendent. — Plans, vues des environs de Givet. — Vue de Charlemont et Givet, à vol d'oiseau. — Dessins inédits. (Top.)

1172. Titres et papiers du couvent des Récollets à Givet. 1683. 1 cart. (Arch. des Ard.)

1173. Papiers de la généralité de Valenciennes.—Élection de Givet, de 1739 à 1789. 1 cart. (*Ib*)

1174. Titres de l'abbaye de Felixpré-les-Dames, près Charlemont, de 1515 à 1789. 3 vol., 2 cart. (*Ib.*)

1475. Titres de la baronie de Hierges, près Givet, de 1576 à 1623. 1 cart.—Vue des ruines d'Hierges, d'après Chastillon. (*Ib.* et top.)

1176. Carte de partie du cours de la Meuse, vis-à-vis les villages

d'Hermeton et Blaimont.... Au lavis, chemin de Givet à Dinant.
1177. Titres de la duché-pairie de Guise, baronie de Rumigny, de 1549 à 1786. 8 vol., 1 cart (Arch. des Ard.)
1178. Domaines, maison, droits seigneuriaux et héritages du chapitre de Reims à Aubigny.— Sauvegarde du château.— Étalonnage des mesures.—Cueillerets et plaids généraux.—Réparations de l'église du château et du moulin d'Aubigny.— Greffe de la justice.— Office du maire royal.— Bornement du terroir, etc. (Cart. de R).
1179. Notice sur Blombay. — Déclaration d'héritages appartenant au chapitre de Reims. Baux du revenu de la terre. Réparations de l'église. —Bornement de Blombay, de 1550 à 1788. (*Ib*).
1180. Notice sur l'Echelle. — Seigneurie du chapitre de N.-D. de Reims. 1217 — Dimes, cure, église. 1223. — Permission pour bâtir un moulin à vent. 1545. — Rentes seigneuriales pour divers objets d'usages, rouages, affouages, stellage, etc. 1551. — Foires, marchés, plaids généraux. 1580. — Hommages, aveux et dénombrement au seigneur de Rumigny à cause de la seigeurie de l'Echelle. 1581. — Hommages et dénombrement de la terre d'Haut-villers-les-Forges, relevant de la seigneurie de l'Echelle. 1672. — Domaine, château, terres, moulins et bois. 1731. (*Ib.*)
1181. Domaines et droits seigneuriaux du chapitre de Reims sur Flaignes. — Baux. — Moulin, église. — Bornement. — Cens seigneurial. 1231 à 1788. (*Ib.*)
1482. Précis historique de l'abbaye Bonnefontaine.— Plan et figure du bois de Coin, situé en Tiérarche, dépendant de la manse particulière et conventuelle de l'abbaye de N.-D. de Bonnefontaine. —Titres de l'abbaye de Bonnefontaine, de 1191 à 1782. 2 cart. (Arch. des Ard.)
1183. Notice sur Liart. — Figure d'une partie du bois de Liart. Dess.
1184. Titres du chapitre de Reims sur la seigneurie de Logny-Bogny. —Traité avec Bonnefontaine sur des droits et héritages entre le chapitre, les abbés et les religieux. 1217. — Moulin cédé aux religieux de Bonnefontaine. 1543. — Bornage des terroirs de Logny, Havy et Bogny. —Erection de Murtin en cure, et union de l'église de Rimogne à celle de Bogny, comme succursale. 1687. (Cart. de R.)

1185. Droit de bourgeoisie en grains, ou de feu, dû par les habitans de Marby. 1580. — Epalement de la mesure pour la perception du droit de feu 1677. — Déclaration d'héritages. — Droits seigneuriaux. — Bornement, de 1550 à 1788. (Cart. de R.)

1186. Fief des rentes seigneuriales sur les habitans de Maubertfontaine et Marlemont, créé en faveur des seigneurs de Rumigny. 1215 (*Ib.*)

1187. Bornement et plan du terroir de Marlemont. — Entreprise du seigneur de Rumigny sur les vassaux du chapitre à Marlemont. 1237. — Mairie pour la justice. 1634, etc. (*Ib.*)

1188. Titres du prieuré de Notre-Dame-des-Prés à Louvergny, de 1309 à 1643. 1 cart., 10 pièces (Arch. des Ard.)

1189. Droits seigneuriaux à Prez. — Rente passive due par le chapitre aux maire et échevins de Prez. 1620. — Note sur le village de Prez. (Cart. de R.)

1190. Notice sur la vie et les travaux de l'abbé de la Caille, astronome, né à Rumigny, près Rocroy. (Cab. hist.)

1191. Notes statistiques sur la paroisse de Cernion. — Seigneurie du chapitre de Reims. — Bois de Sevigny, droit de chasse. — Presbytère, église. — Plaids généraux. (Cart. de R.)

1192 Note sur Sevigny. — Droits de chasse dans la forêt de Sevigny. 1389. — Droits seigneuriaux. — Presbytère, cure de Sevigny et succursale. (*Ib.*)

1193. Domaine et justice à Vilaine-Justine. — Baux. — Droits seigneuriaux. — Visite du fort et du moulin de Vilaine. 1635. — Bornement. 1789. (*Ib.*)

Arrondissement de Rethel.

Notice sur les Archives de Rethel. — La ville de Rethel, non plus que les villes de Rocroy et de Vouziers, n'a point de Bibliothèque. Ce pays des Ardennes si riche en souvenirs historiques est, à l'exception de la Bibliothèque de Charleville dont nous avons parlé, complétement dénué d'établissements littéraires. Nous devons ce-

pendant rendre hommage au patriotisme éclairé de M. Pauffin, maire de Rethel, qui du moins a su tirer de la poussière et disposer en bon ordre les archives communales où sont déposés tant de titres précieux pour l'histoire du pays. On sait le rôle important que les comtes de Rethel ont joué dans nos annales. M. Emile Jolibois, à qui l'on doit une *Histoire de Rethel* et tant d'autres travaux recommandables, a été chargé de mettre de l'ordre dans cette série de documents, et nous savons qu'il s'en est acquitté à merveille, bien qu'il ne nous ait pas été donné d'avoir communication de son inventaire.

1194. Vues et plans de la ville de Rethel. – Dessins que l'on avoit fait pour fortifier la ville et le château de Rethel. — Dessins en noir et au lavis de La Pointe et autres. (Top. de la Fr.)

1195. Recueil historique concernant le Rethellois, par Ant. Colart. (S. f. 1054.)

1196. S'ensuit le recueil de memoires de plusieurs choses de Retelois, et premierement touchant Baudoin de Bourg, jadis roy de Jerusalem et fils aisnel de Hugues, comte de Retelois, extrait et recueilly de l'histoire de la guerre-sainte. — 2° Sur l'appellation de la ville de Retel, extrait d'un vieil livre trouvé à Reims en une bibliotheque par Me Nicolas *Chesnau*, doyen de S. Simphorien de Reims. —3° En l'abbaye d'Elan se voit un tableau de marbre noir sans figure aucune ny enrichissement sinon les armoiries, et autres pieces. (Gaig. 2888.2.)

1197. Le grand manuscrit de M. Pierre Camart, procureur général du duché de Rethellois, sur l'antiquité de la ville et du comté de Rethel. (Cab. de M. Ch Pauffin.)

1198. Recherches pour l'histoire de la ville de Rethel et pays environnans, par M. Le Besgue, de Reims. (Cab. de l'aut.)

1199. Les Ardennes illustrées, par M. Ch. Pauffin : ms. in-fol. maximo, avec cartes, plans, portraits grav. et dess. (Cab. de l'aut.)

Sous ce titre, l'auteur travaille depuis près de vingt années à élever à la ville de Rethel, sa patrie, le plus splendide monument que ville de province ait jamais inspiré. Il n'en a encore été publié que des extraits.

1200. Livre d'hommages et adveus rendus à Henry de Foix, seigneur de Lautrec et comte de Rethelois, par les seigneurs ses vassaux en 1533. — Item pour le vicomté de S. Florentin en Champagne, in-4. ms., miniatures, xve siècle. (Lanc. 9481.^{5}.)

1201. Recueil de pièces concernant le Rethelois, etc. (S. G., 338.) — Pairie au comté de Rethel. 1347, 1573, 1581. (Dup., 640.)

1202. Terrier de la comté de Rethel collationné en 1470. 1 vol. in-fol. pap. (S. f., 1045.) — Divers titres et arrêts pour le comté Retelois. (Dup., 746.)

1203. Comptes de la comté de Rethest, faits par Jeh. Belart receveur de ce lieu, depuis le jour S. J. Baptiste. 1391. Ms. du xive siècle. (S. f., 98.^{27}.)

1204. Titres de la duché-pairie de Rethel-Mazarin, de 1373 à 1774. 1 cart., 1 liasse. (Arch. des Ard.)

1205. Echange de Hainaumont pour Ste-Menehould, entre le comte de Rethel et le comte de Champagne en 1200. — Hommage de Manassés, comte de Rethel, au comte de Champagne, pour sa terre de Charbogne. 1218.—Autre de Hugues, son fils aîné, pour la part qu'il prétendoit au comté de Rethel. Il s'oblige de payer à l'abbé de S. Remy, de Reims, 200 septiers de bled. 1224. — Lettres du même, touchant la vente qu'il a faicte du bois de Beaufort. 1224. — Hugues de Rethel prie le comte de Champagne de recevoir l'hommage de sa femme pour Partes et Tanion. 1226.— Il s'oblige de le dédommager de 500 liv. dont il l'avoit cautionné. 1232. — Il partage la succession de ses père et mère avec son frère. — Il donne à son fils Partes et Tanion. 1236. — Hommage de Manassés son frère, audit comte de Champagne, pour sa part du comté de Rethel. 1236. — Jean comte de Rethel et le comte de Louvain remettent leurs différends à la décision du comte de Champagne. 1245. — Jugement des memes par ledit comte. 1246. — Hommage dudit Jean pour sa comté. — Consentement du mesme en faveur de ses subjets pour la protection du comte de Champagne. 1246. — Il fait confirmer par le comte de Champagne le don qu'il a fait à la prieuré de Longue-Janne de certaine quantité de grains. 1246.—Jean, comte de Rethel, assigne au sieur Milon une rente de deux muits de froment. 1251. — Acte du même touchant l'hom-

mage rendu par son frère pour la comté de Nevers. 1254. — Lettres de créance de Gauthier, comte de Rethel, pour ses chevaliers qu'il envoye au comte de Champagne. 1261. — Manassés, comte de Rethel, s'oblige de desdommager ledit comte de Champagne de deux mille livres dont il l'avoit cautionné. 1267. — Hugues, comte de Rethel, vend à la comtesse de Rosnay la terre de Beaufort. 1270. — Quittance de paiement de ladite terre. 1270. (Lib. princip. t. II.)

1206. Concession par le roi Louis XI à son cousin Jean, comte de Nevers, des droits d'épaves, aubenages, etc. de la ville de Rethel. (Datée de Tours, 20 décembre 1464. Vol. 844, 1/3.) — Lettres qui renouvellent l'érection de Nevers en pairie, faite par Charles, comte de Nevers, en faveur de Jean, son frère et son héritier, de même que le comté de Rethel et la baronie de Rosoy. — Donné à Mauny le penult. jour de juillet 1164. (Trés. des ch.)

1207. Chartes diverses en faveur de l'église de N.-D. de Rethel, dite plus tard de S. Nicolas, de 1094 à 1788. (Cart. de S. Rem.)

1208. Histoire du prieuré de Rethel. — Divers états du prieuré depuis sa donation en 1118. — Eglise de Rethel. — Procès avec le curé. — Domaines et droits en général. 1094. — En particulier. 1106. — Dîmes et surcens. 1198-1539. — Droits seigneuriaux du prieuré à Bourgeron et Novion, 1147 : à Gerson et Juinville, 1258 : à Seuil, 1204 : à Corny-Laville, 1377 : à Bertoncourt, 1502 : à Novion, 1514 : à Bourgeron, 1561 : à Givry, 1579 : à Novy-les-Moines, 1600, etc. (Arch. de R.)

1289. Cense donnée au chapitre de N.-D. de Reims en l'année 1493 par M. Jean Le Roy, trésorier, pour son obit. 1515. (*Ib.*)

1210. Pièces touchant le duché de Vendosme, le Rethelois et un grand nombre de pièces historiques. 1 vol. in-fol. (S. G., 592.)

1211. Généalogie de la famille des comtes de Rethel, par dom Billet. (S. f., 1526.)

1212. Généalogie de la maison de Clèves, des comtes de Marck et d'Altena, des comtes de Nivernois et de Rethelois, de la maison de Clèves, des comtes et ducs de Gueldres, de la maison de Juliers, de la maison de Mons et des ducs de Limbourg. (S. Magl. 119.)

1213. Acte concernant les cérémonies des obsèques de Mme Marie

d'Albret, duchesse de Nivernois, comtesse de Rethelois, Dreux, etc., décédée à Paris, le 27 octobre 1549, et inhumée dans l'église des Cordeliers de Nevers, ensemble celle du transport fait en même temps à ladite église du corps du comte d'Auxerre. (Dup. 591.)

1214. Recueil de pièces et titres, dont la 1re est : lettre d'exemption d'aydes accordée aux habitans du duché de Rethelois. (Cang., 54.)

1215. Règlement de la justice fait par Mgr Ludovico de Gonzague, l'an 1504, pour son duché-pairie de Rethelois, en 222 art. (Cab. de M. Ch. Pauffin.)

1216. Relation de la bataille de Marfée, livrée le samedi 6 juillet 1641 au maréchal de Chastillon qui commandoit l'armée du roi, par le comte de Soissons qui la gagna et y fut tué. (Dup. 590.)

1217. Extrait d'une lettre écrite de Rethel par le comte de Roussillon où il attribue la perte de la bataille à la lâcheté de la cavalerie. (*Ib.*) — Autre relation de la même bataille (La Marfée), par M. Fabert, capitaine au régiment des gardes. (*Ib.*)

1218. Lettres datées de Rethel, du 28 juillet 1641. (Ars. rec. Conr.)

Pièces curieuses pour l'Histoire du pays.

1219. Lettre de M. le duc de Chaulnes, annonçant le départ du duc d'Angoulême avec ses troupes pour Rethel, dans le dessein d'observer la marche des ennemis. 1er août 1643. (B. du min. de la guerre, vol. 98.)

1220. Diverses chartes lat. et franç. sur le prieuré de Rethel. — Règlements faits entre les religieux du prieuré de Rethel et le curé de la paroisse, par Mgr l'archevêque de Reims, le 24 juillet 1679. — Mémoire touchant le prieuré de Retel. — Réflexions sur l'expulsion des religieux de la congrégation de S. Maur du prieuré de Rethel. — Regitestensis cella B. Mariæ. (Col. de ch.)

1221. Histoire des siéges de Rethel depuis 1410 jusqu'à 1652, par MM. Taté de Chasteau-Porcien, et Lanier. (C. de M. Ch. Pauffin.)

1222. Assemblée provinciale de Champagne, bureau intermédiaire de Rethel, de 1784 à 1789. 1 cart. (Arch. des Ard.)

1223. Généralité de Chalons, élections de Reims, Rethel et Ste-Menehould, de 1704 à 1789. 2 reg., 48 plans, 6 cart. (*Ib.*)

1224. Généralité de Chalons, élections de Reims, Rethel et Ste Menehould, de 1704 à 1789. 2 vol., 2 plans et 5 cart. (*Ib.*)

1225. Collége de Rethel, de 1787 à 1790. 1 vol, 1 cart. (Ar. des Ard.)
1226. Fouquier-Tainville, accusateur public, aux citoyens composant le comité révolutionnaire de Rethel. — Mandat d'amener avec ordre de perquisitions chez l'accusé : mention du départ pour Paris de l'accusé, et autres pièces de la révolution.
1227. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et laïques de la ville de Rethel et environs. (Arm. de Fr.)
1228. Notes historiques sur la maison des Minimes, — des PP. capucins, — de la congrégation de Notre-Dame et des Frères des écoles chrétiennes de Rethel (Bauny.)
1229. Couvent de la congrégation de Notre-Dame de Rethel, de 1507 à 1780. 4 plans, 5 cart, 4 chartes. (Arch. des Ard.)
1230. Couvent des Minimes à Rethel, de 1488 à 1771. 6 vol, 1 plan, 4 cart., 3 ch. (*Ib.*)
1231. Titres de la confrairie de Saint-Sébastien de Rethel, de 1703 à 1772. 1 vol. (*Ib.*)
1232. Portion de dixmes dues par les habitans d'Amagne aux religieux de S. Remi de Reims. (Cart. de R.)
1233. Titres de l'abbaye S. Remi de Reims sur les villages de Barby, Gerson, Bertoncourt, Bourgeron et Sorbon. (*Ib.*)
1234. OEuvres de Gerson. — Sermons (S. Vict., 218, 556.) — Sermon sur les morts. (S. Vict., 515.) — La science de bien mourir (*Ib.*, 198.) — L'ABC des gens simples. (*Ib.* 198.) — Les sept dons du S. Esprit. (S. fr., 8189.) — Le secret parlement de l'homme contemplatif de son ame et de l'ame à l'homme, ou le livre dit *le Truant* (S. fr., 6850.) — La Passion de N. S. J.-C. (*Ib.* 7036.) — De la consolation sur la mort de ses amis. — (S. Vict, 515.) — Proposition faite en 1408 au sujet de la paix. (*Ib.* 678.) — Prière à N.-D., en vers. (S. fr. 198.) — Science de bien vivre. (S. Vict., 589.) — Le Miroir de l'âme. (S. fr. 7269.33.) — Songe de 1402. (*Ib.* 7848.) — Traité de la mendicité spirituelle (S. fr., 7308.) — — Le livre de la montaigne de contemplation. (*Ib.*) — La cause escripte en franchois et aux gens simples de la matière de contemplation. (Sorb. 1412.) — Ouvrage tripartite. (S. fr., 1255.) — Différents traités et sermons, dont un contre le roman de *la Rose*. (S. Vict., 517.) — Avertissemens chrestiens envoyés par un docteur.

(S. fr., 8188, 2.) — Les douze perils de l'enfer. (S. fr., 7036.) — L'examen de conscience pour soi mettre de l'etat de peché en l'etat de grace. (S. fr., 6766, A.) — Contre le blasphesme. (S. Vict., 515.) — Traité du peché mortel. (S. fr., 7846.) — Ouvrage tripartite ou briêves manieres de confession pour jones gens. (S. fr., 1255.)

1235. Lettre de la mère de Gerson à deux de ses fils, datée du village de Gerson. (S. fr., 7308.)

Cette lettre si elle est véritablement de la mère de Gerson, ce qui n'est guère douteux, prouve, malgré l'épitaphe connue qui fait d'elle une jardinière, qu'elle joignoit à un esprit élevé une éducation cultivée.

1236. Féodalité, marquisat d'Acy-Romance, de 1414 à 1789. 2 plans, 6 portefeuilles. (Arch. des Ard.)

1237. Prieuré de Notre-Dame-de-Novy, dépendant de l'abbaye de Sauve-Masure, de 1097 à 1788. 2 vol., 2 plans, 5 cart., 51 ch. (*Ib.*)

1238. Cartulaire du prieuré de Novy (Sancta Maria de Noveio). In-8. parch. de 89 feuil. dont 2 de table, de 1205 à 1264. — Contenant, 71 actes, écrit. du XIIIe siècle. — Chartes concernant la seigneurie de Novy, données pour la plupart par les comtes de Rethel et de Champagne et par les archevêques de Reims. Ms. en bon état. (*Ib.*)

1239. Justice seigneuriale de Novy, de 1635 à 1758. 1 L. (*Ib.*)

1240. La voye de Paradis, ouvrage extr. de la Sainte-Écrture et des sermons de Robert de Sorbonne. (S. Vict., 886.)

1241. Le chasteau de Tugny situé au duché de Rethelois avec le païsage prochain : dess. d'après Chastillon.

1242. Déclaration devant la municipalité, des terres, prés et chenevières appartenant aux frères des écoles chrétiennes de Reims, au pays de Wassigny, district de Rethel, le 27 février 1793.

1243. Coridon et Tircis, idyle à MM. de Tugny, pièce satirique. (Cab. de M. Ch. Pauffin.)

Histoire des environs de Rethel.

1244. Principauté de Porcean. — Plans du château de Porcean, à vol d'oiseau. — Vue du château Porcien, dess. au lavis de La Pointe.

1245. Notice historique sur la ville de Château-Porcien, chronolo-

gie des comtes de Château-Porcien. — Notice historique sur le Comté et principauté. (Ch. t. 13.)

1246. Récit des évenemens arrivés en ce pays et lieux circonvoisins, par messire Jean Jourlan de Chasteau-Porcien. (Cab. de M. Ch. Pauffin.)

1247. Fondation du prieuré de S. Thiebault, à Château-Porcien, 1087. —Donation aux abbayes de S. Bertold et de Chateau-en-Porcien et prieuré de St-Thibault à Chateau, par Roger, comte de Porcien. 1087. — Theobaldus comes tradit Henrico comiti Grandis-Prati, Castrum Portuense, cum fortericiâ et proventibus et pertinentiis ejusdem. 1215. — De Agnetâ, domnâ Castri-Porciencis et ejus liberis. 1222.—La chastellenie de Chateau-Porcien, acquise par le comte de Champagne, cédée à Guy de Chastillon et érigée en comté. 1268-1320.—Extrait de la prisiée de Rosoy et de Chatel en Porcien. 1280. — Lettres de l'acquisition faite par M. le duc d'Orléans de la comté de Porcien et de ses appartenances 1400 —Foi et hommages rendus par M. le duc d'Orléans au roi de la comté de Porcian 1400. — Lettre de l'octroi des aides de la comté de Porcian, accordées par le roy Charles au duc d'Orléans. 1400. — Don du comté de Porcien, fait à Mgr le batard d'Orleans par M. Charles, duc d'Orleans. 1427. (C. Champ.) — Contrat de mariage de Antoine de Crouy, prince de Portian, avec Catherine de Cleves, du mois d'oct. 1560. — Note sur l'érection de Chateau-Porcien en principauté. 1561. (Col. de Ch.)

1248. Titres de la principauté de Porcien, de 1533 à 1768, 4 plans, 1 cart. (Arch. des Ard.)

1249. Intendance de Champagne, subdélégation de Château-Porcien. —Mezières, Reims, Rethel, Rocroy et Sainte-Menchould, de 1712 à 1789, avec 6 plans, 59 cartons. (*Ib.*)

1250. Notice sur Avançon. — Titres primordiaux de la seigneurie du chapitre de Reims. — Domaines, dîmes, cens et sur cens, plaids généraux, terres de la mairie. — Cense de la commercerie, cense du vidame, etc., de 1200 à 1788. (Cart. de R.)

1251. Titres de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, sur les villages et seigneuries d'Avançon. (*Ib.*)

1252. Notes historiques sur les maisons des sœurs de l'Enfant-Jésus,

du prieuré de St-Hubert de Château-Porcien, et sur l'abbaye de Saint-Estienne-les-Dames. (Bauny.)

1253. Titres concernant la baronie des Potets. — Domaines, dimes, patronages et revenus. 1217.—Haute justice, greffe du baillage.— Jouissance prétendue par le gouverneur de Maubert-Fontaine des revenus de la terre des Potets. 1643.— Dégâts faits dans la terre des Potets, lors du siége de Rocroy, en 1643.— Contributions à l'ennemi pour conserver la terre des Potets. 1653. (Cart. de R.)

1254. Gruerie de la terre des Potets.—Partage de bois entre le chapitre et les dix-sept villages et communautés qui composent la terre des Potets, 1584.—Usages, aménagements et bornages, 1620.

1255. Titres et papiers de la baronie des Potets, 1770. 1 vol. (Arch. des Ard.)

1256. Mémoire historique sur l'abbaye de Chaumont-la-piscine, en Porcien. (Col. de ch.)

1257. Titres, chartes et papiers de l'abbaye de Chaumont la Piscine, de 1097 à 1789. 1 plan, 5 cartons, 73 pièces. (Arch. des Ard.)

1258. Charta Rogeri Porcensis comitis, pro canonicis sancti Berthaldi de Calvomonte. 1087.--Charta Samsonis Remorum archiepiscopi in confirmatione privilegiorum St Berthaldi de Calvomonte.1147. — Donation de la cense de Pargny, proche Château-Porcien aux chanoines de Chaumont. 1184. — Bulla Gregorii noni, an. 1236.— Bulla Eugenii III, confirmatio instituti Præmonstratensis in Calvomonte an 1147. — Bulla Cregorii IX confirmantis bona monasterii Calvomontani, an. 1227.—R. de Rosoy, sieur de Chaumont, prie le comte de Champagne d'agréer la cession qu'il a faite pour quatre ans de tous ses biens au comte de Blois; il met Chaumont au fief du comte de Champagne ; il lui quitte une rente de 60 liv. pour 500 liv. 1231.—Charta Thomæ regis Navarræ amortissantis, bona omnia Calvomontanæ ecclesiæ, an. 1269.—Charta Philippi V, Francorum regis approbantis aliquas donationes factas monasterio Calvimonti, an. 1292. (Col. de ch. t. 14.)

1259. Titres et papiers de la baronie de Chaumont-Porcien de la maison d'Ayvelles. 1738. 1 port. (Ar. des Ard.)

1260. Plan figuré du chemin de Chaumont à Rémaucourt, et de la route de Flandres en Allemagne. (Cab. hist.)

1261. Seigneurie du chapitre de Reims à Fraillicourt. 1181. — Hommage au chapitre dû par le seigneur de Rozoy de ce qui lui appartenoit à Fraillicourt. — Baux des droits du domaine. 1454. — Plaids généraux. 1518. — Papiers terriers. 1533. — Droits de bourgeoisie, redevances en avoine, chapons et argent. 1548. — Arpentage des héritages du chapitre. — Mairie et échevins, présentation, nomination, serment. 1664, etc. (Cart. de R.)

1262. Tour antienne de Juniville, sur la rivière de Vesle, vue en perspective, dessin d'après Chastillon.

1263. Notice sur Juniville. — Seigneurie des religieux de St-Remy de Reims. 1221. — Moulin, petite manse abbatiale. — Dîmes, cure, église, rentes seigneuriales des fours, bourgeoisies. 1260, etc.

1264. Titres de l'abbaye S. Remy de Reims, sur les villages d'Alincourt, Perthes, et Tagnon. (Cart. de R.)

1265. Titres des dîmes dues au chapitre de Reims par la communauté d'Annelles, près Juniville. (Cart. de R.)

1266. Titres de la seigneurie du chapitre de N.-D. de Reims sur Aussonce et la Neuville. — Droits seigneuriaux indivis avec le commandeur de Merlant. 1385. — Baux des droits seigneuriaux. — Dîmes, cure, réparations d'église, cueillerets des droits seigneuriaux. (*ib.*)

1267. Etat auquel est réduite l'église paroissiale de Neuflize, novembre 1673, avec un plan du bâtiment. (Cab. hist.)

1268. Titres primordiaux de la seigneurie du chapitre de Reims sur Justine. — Terrage, droits de cens, bourgeoisie et rouage. — Déclaration d'héritage, arpentages et bornages de Justine, Wassigny et Sercy. — Réparations de l'église. — Nomination des échevins. — Rivière de Vaux. — Flottage des bois de la réserve de Signy sur la rivière de Vaux, passant à Justine. — Ventillerie du moulin de Justine. — Plaids généraux... de 1222 à 1787. (Cart. de R.)

1269. Titres de l'abbaye S. Remy de Reims sur les villages d'Alledhui et de Chesnoy. 1234. (*Ib.*)

1270. Papiers de la justice seigneuriale de Corny-la-Ville, près Novion, de 1735 à 1789, 1 liasse. (Arch. des Ard.)

1271. Pièces diverses sur Avaux, Asfeld, Ecry-sur-Aisne, Houdilcourt, Poilecourt, Blanzy, Saulx, S. Remy, etc. (Cab. hist.)

Paris. — Typ. Wittersheim, r. Montmorency, 8.

1272. Négociations de M. de Mesmes, comte d'Avaux, de 1644 à 1698. (Gaign. 559. — Ars. 595. 595., 598.) — Vie de Henri de Mesmes. (S. G. 1002.)—Blason et généalogie des de Mesmes.

1273. Déclaration des terres, prez et bois appartenant à l'abbaye royale de S. Etienne de Reims, situés sur les terroirs de Gomont et Balham, du 21 février 1781. (Cart. de R.)

1274. Notice sur le Thour.—Blason et généalogie de la famille de Maupas. — Correspondance de Henry de Maupas du Thour, abbé de S. Denis de Reims, évêque du Puy et d'Evreux. (Gaign. 2782.)

Recueil très-curieux de lettres de Louis XIII, Louis XIV, Marie de Médicis, et d'autres de ministres, évêques et grands personnages, avec les minutes autographes des lettres de Henri de Maupas. La plupart ont surtout pour objet l'affaire de la canonisation de François de Salles, que fut chargé de poursuivre en cour de Rome l'évêque du Puy, qui avoit écrit la vie du vertueux prélat.

1275. Plans du ban d'Allemagne, près le Thour, de Comberzicourt et de Gerzicourt.—Notes sur les antiquités découvertes à Gerzicourt.

1276. Dîmes et redevances foncières dues par Villers-devant-le-Thour, au chapitre de N.-D. de Reims. 1575. (Cart. de R.)

Arrondissement de Vouziers.

1277. Recherches sur la ville de Vouziers. — Titres de la vicomté de Vouziers, de 1761 à 1786. 1 cart. (Ar. des Ard.)

1278. Titres et droits de l'abbaye Saint-Denis de Reims sur Vouzy ou Vouziers. (Cart. de R.)

1279. Lettre du marechal de Chastillon au Roy : datée de Vouzy, 26 août 1521. Nouvelles de l'armée, etc. (Beth. 8510.)

1280. Mémoire historique sur l'abbaye de Longwé. O. de Prém.

1281. Pièces relatives à l'Abbaye de Longwez, de 1506 à 1785. 1 cart., 1 charte. (Ar. des Ard.)

1282. Titres de l'abbaye de Longwé-ès-Vouziers. — Acte de profession. — Cense de Ste-Vaubourg, 1506. — Déclaration des héritages. 1679.—Inventaire de Longwé-l'Abbaye. 1790. (Ar. de Méz.)

1283. Titres du marquisat de Vandy, de 1665 à 1700. 1 cart. (Arch. des Ard.) — Notes sur les seigneurs de Vandy.

1284. Mémoires historiques sur Attigny. — Plan d'Attigny. — La

petite ville d'Attigny-sur-Aisne. — Dessins d'après Chastillon.

1285. Chartes et titres concernant Attigny. — Extrait des titres de la collection de Lorraine. (C. Lor. t. 108)

1286. Titres de l'archeveque de Reims sur la chastellenie d'Attigny. — Seigneurie, droits utiles, domaines, terres, prés, dîmes, plaids generaux, etc., de 1208 à 1762, etc. (Arch. de l'Archev.)

1287. Fiefs mouvans de la chastellenie d'Attigny. — Fief des alleux. 1519. — Fief de Chuffily. 1644. — Fief de Coulomnes-lès-Attigny. 1224. — Fief de Méry-lès-Attigny. 1579. — Fief de Roches-lès-Attigny. 1458. — Fief de Vaisly. 1379. (Cart. de l'Archev.)

1288. Titres de l'abbaye de Saint-Etienne-les-Dames, de Reims à Attigny. — Notes sur les Conciles et le palais d'Attigny. (C. hist.)

1289. Accord entre Alberic, archevêque de Reims et Hugues, comte de Rethel, touchant le fait de Charbogne. 1215. — Droits de l'archevêque de Reims sur les habitans de Colomme. 1268.

1290. Notice sur Saint-Lambert, l'église et le château — Généalogie des Joyeuse de Saint-Lambert, de la maison de Grandpré.

1291. Chartes des XVe et XVIe siècles, concernant les biens de l'abbaye de Louvergny à S. Lambert et à Voncq. (Arch. de Méz.)

1292. Droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Remy de Reims sur Sainte-Vaubourg. (Cart. de R.)

1293. Titres du prieuré de Sainte-Vaubourg, dépendant de l'abbaye de Molesmes, de 1103 à 1781. 2 cart. (Arch. des Ard.)

1294. Procès-verbaux des réparations faites à Sainte-Vaubourg. 1767, et comptes divers sur cet objet. (Cab. hist.)

1295. Terrier de la seigneurie de Sandonville, membre de la commanderie de Sainte-Vaubourg du XVe siècle (S. fr. 1480.)

1296. Quinze lettres de Charles, duc d'Alençon, beau-frère de François Ier, au Roi, datées du camp d'Attigny, — la première du 1er juin, la quinzième du 23 juillet 1521. (Beth. 1583 et 1584.)

Toutes relatives au mouvement des troupes levées pour arrêter l'invasion de la Champagne par Charles-Quint : — siége de Mézières et de Mouzon.

1297. Dix lettres de M. d'Albret, sire d'Orval, gouverneur de Champagne. — Cinq lettres du maréchal de Chastillon. — Autres de François de Bourbon, marquis de S. Pol, — de Anne de Montmo-

rency de Hurtault, général des finances, toutes datées d'Attigny et de l'an 1521.

Même sujet que les précédentes, qu'il seroit bon de réunir à celles que nous avons déjà renseignées ailleurs.

1298. Titres du marquisat de Buzancy, près Vouziers, de 1727 à 1789, 1 cart. 2 titres. (Arch. des Ard.)

1299. Registres et papiers de la maitrise de Sainte-Menehould, gruerie de Buzancy, de 1783 à 1790. (Arch. des Ard.)

1300. Plan de Belval, bois des Dames, canton de Buzancy, arrondissement de Vouziers. (Top. de la Fr.)

1301. Lettres de Henri de Grandpré, portant que le duc de Bar luy estant tenu de la somme de 4000 florins de Florence pour le prix de la vente de la maison et forteresse de Buzancy, dont il lui devoit payer 1000 florins et assigner 300 florins de rente pour les autres 3000 florins, et en outre 200 florins de terre à petits tournois-vieux, sa vie durant, pour 100 florins qu'il lui a assignés en la ville de Buzancy, Bar, Héricourt et appartenances, il déclare estre satisfait desdits 1000 florins et de deux années d'arerages desdites rentes. 1366. — Lettres de Henry de Grandpré, chevalier, qui promet tenir ce dont il est convenu avec le duc de Bar au sujet des poursuites qu'il avoit commencées contre ledit duc sur les grands dommages que lui avoit faits feu Jehan de Salin, qui estoit entré en vertu d'une commission dudit duc dans sa maison de Buzancy, y avoit pris tous ses biens et fait bien d'autres torts qui sont detaillés dans ces lettres. 1371. (Av. 3, Sceaux) — Lettres de Henry de Grandpré, chevalier, qui décharge le duc de Bar de toutes les poursuites qu'il faisoit contre ledit duc pour 1000 florins de Florence qu'il devoit payer audit Henry, et pour 300 florins de rente annuelle qu'il devoit lui assigner pour raison de la vente du chasteau de Buzancy, etc, et qui le quitte de toutes les autres demandes detaillées dans lesdites lettres qu'il luy faisoit en outre, à la reserve de 6 queues de vin, que ledit duc luy doit delivrer rendues à sa maison aux vendanges, deux charrées de foin rendues à sa maison à Dun, son affouage pour ses hospitaulx, Bois de Dun, etc. 1382, avec une attestat. du sceau. (C. de Lor., 208).

1302. Consultation pour le procès de M. le duc de Lorraine, contre les habitans de Berlière, appelans d'une sentence rendue à Ste-Menehould pour le droit de sauvement. (C. de Lor., c. 434.)

1303. Plan de la Fontaine-au-Cron.—Chateau de Nouard, à 2 lieues de Stenay, allant à Busancis,— dess. à l'encre et col. (Top. de Fr.)

1304. Charte d'affranchissement de la ville de Saint-Pierremont, donnée par Renaux, abbé de S. Denis, pour le prieuré de Grand-pré, et Baudoins d'Autry, archidiacre de l'église de Chalons, sept. 1283. (Col. de Ch., t. 40.)

1305. Notice sur la vie et les ouvrages de dom Mabillon. — Lettres de dom Jean Mabillon, de la congrégation de Saint-Maur.

On sait que Saint-Pierremont est la patrie du savant bénédictin.

1306. Pieces concernant le droit de saulvement prétendu par le duc de Lorraine sur le village de Tailly et hameau de la Thuillerie, assis au comté de Champagne, sur la frontière de Lorraine et Luxembourg. (Col. de Lor. 434.)

1307. Droits de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, sur la seigneurie de Le Chesne le Populeux. — Bois, domaines et dixmes. — Seigneurie, justice, rentes seigneuriales. 1200.—Notice. (Cart. de R.)

1308. Lettre d'Anne de Montmorency et François de Silly au cardinal d'Amboise, datée du Chesne, le 23 aoust 1521. (Beth. 8467.)

Avis sur le siége de Mouzon et ses conséquences. — Les Bourguignons courent les villages aux environs de Grandpré, etc.

1309. Notice statistique sur les paroisses de Briquenay et Germont: lettres et pièces diverses.

1310. Titres de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, sur les seigneuries et villages de Bairon, Sauville, Tannay et Pombar. 1106 (Cart. de R.)

1311. Bénéfice-cure de Chestre, au diocèse de Reims. — Déclaration par-devant la municipalité de Chesne, de J.-B. Cliquot, chanoine régulier, prieur curé de N.-Dame de Chestre, et de S. Victor de Falaise, son annexe, des biens de son dit bénéfice. 1790.

1312. Titres du prieuré de N.-Dame, à Chestres, dépendant de l'abbaye de S. Denis de Reims, de 1648 à 1784. (Arch. des Ard.)

1312. Titres du couvent de N.-D.-des-Prés, à Louvergny, dépendant de l'abbaye de Val d'Yonne, à Charenton, de 1665 à 1782. (*Ib.*)

1314. Lettre de M. Fumeron de Verrières, sur les affaires de sa seigneurie.—Tableau des biens dépendans de la ci-devant seigneurie de Verrière sur Bar, appartenant à Jean-Jacques-Pierre Fumeron, émigré. 1792. (Cab. hist.)

1315. Titres du marquisat de Sy, de 1560 à 1774, 2 cart. (Arch. des Ard.)— Lettres de M. de la Vieuville. (Gaig. 362.)

Voir le recit que nous publions aux pièces inédites sur la prise du château de Sy, par M. de Nevers.

1316. Pièces diverses sur les Grandes Armoises et sur Sy. — Lettres de M. des Armoises, du 19 septembre 1552. (Gaig. 407.)

1317. Cartulaire de Senuc, prieuré dépendant de St-Remi de Reims, écrit au xvie siècle. (F. lat. 5431.)

1318. Titres de la prévoté de Senuc. (Arch. de S. Remi. L. 409.)

1319. Titres de l'abbaye de Landèves, de l'ordre des chan. régul. de S.-Augustin, de 1210 à 1774. 4 plans, 1 cart. (Arch. des Ard.)

1320. Titres de l'abbaye de Landèves. — Chartes des xiiie au xve siècle, concernant Blaise, Balay, Chartogne, Chamery, Chestre, Falaise et Houpillard.—Déclarations de biens. 1789 et 1790. (*Ib.*)

1321. Histoire et généalogie des comtes de Grand-Pré. — Chartes des xiiie au xve siècle. (Cart. de R.)

Chartes inédites, et la plupart revêtues de sceaux intacts et magnifiques. La réunion de ces pièces à celles qui se trouvent dans le *Liber principum* et dans la collection de Lorraine formeroit un des plus beaux cartulaires de l'époque féodale : l'étude de ces monuments a été négligée jusqu'ici.

1322. Chartes, accords et transactions de Henry, comte de Grandpré et d'Isabeau sa femme, de Henri, de Jehan et d'Edouard, comtes de Grandpré, leurs enfants, avec les comtes et ducs de Bar. 1265 à 1433. (Col. de Lor. 208.)

1323. Chartes, conventions et autres actes des comtes de Grandpré avec les comtes de Champagne. (Cart. de Ch. 5992.)

1324. Lettres en parchemin (lat.) de Thibaut, roi de Navarre, comte Palatin de Champagne et de Brie, qui cède à son cousin Henry, comte de Bar-le-Duc, pendant la vie dudit roy de Navarre, l'hommage lige du fief du comté de Grandpré. 1236. (Col. de Lor. 208.)

1325 Le comte de Grandpré donne avis au comte de Champagne des poursuites que lui fait l'abbé de S. Remy de Reims pour les

terres qu'il tient dudit comte. Il cautionne le comte de Bar pour 300 liv. qu'il devoit au comte de Champagne. 1242. — Il s'oblige audit comte de Champagne de fermer un chasteau à Montotrau, quy est dou fié le Roy, et li sera jurauble et rendauble, et cil quy y demorront devront au Roy chacun un septier d'avoine. 1242. — Il assigne la dot de sa femme sur la chastellenie de Grandpré. 1245.

1326. Le comte de Grandpré vend au comte de Champagne sa part de la chastellenie de St-Jean-sur-torbe. 1246. — Sa femme ratifie ladite vente. — Il met sa terre de Villeneufve sous la protection du Roy. 1245.—Il s'oblige audit comte de tenir le marché qu'il avoit fait avec Girard de Nivelle de quelques marchandises. 1247. — Il prend à hommage dudit comte la part que sa femme avoit au comte de Grandpré. 1250. (*Lib. princ.*, t. 2.)

1327. Accord entre le comte de Grandpré et la comtesse Blanche de Champagne. 1203. — Hommage du même à la dite comtesse de son chasteau de Grandpré. 1216. — Déclaration du mesme touchant Chasteau-Porcien. 1222. — Autre sur le droit du comte de Champagne sur la terre d'Espars. 1223. — Le mesme quitte au mareschal de Champagne 80 fr. qu'il lui devoit, 1224. — Il promet secours au comte de Champagne contre le comte de Bar. 1229. — Le comte de Grandpré s'oblige au mesme pour le mariage de sa sœur, la dame de Joinville. — Il prend à charge de deux hommages ce qui luy est escheu de la succession du frère de sa femme. — Il met sous la protection dudit comte sa ville de la Croix. 1262. — Il luy promet de luy payer 1700 liv. pour un marchand de Florence. 1267. — Il s'oblige de payer audit comte de Champagne 4000 liv. pour plusieurs raisons. 1267. — Il le prie de sceller un accord fait entre luy et un de ses créanciers, 1267. — Le comte de Grandpré est accusé devant le comte de Champagne aux jours de Troyes sur divers chefs. — Il lui promet de payer l'amende à laquelle il devoit estre condamné par ses juges. 1267. — Il le prie d'agréer que Buzancey soit fief mouvant du comté de Bar. — Acte par lequel Henri, comte de Grandpré, reconnoît le comte de Champagne pour son seigneur suzerain. 1286. — Jean, comte de Grandpré, reconnoît tenir de Pierre Barbet, archevesque de Reims, en foi et sans

moien les lieux de Tahure, Aulre, Marval, et leurs dépendances. 1289. (*Lib. princ.*, t. 2.)

1328. Cartulaire du prieuré de Grandpré. 1 vol. in-4°, parch. de 32 feuill., de 1170 à 1529.—35 actes. Ecriture des XIIe et XVIe siècles. (Arch. de la Marne.)

Chartes de donation, d'acquisition, de confirmation et d'amortissement, relié, couvert en parch. entier., écrit. distincte et de plusieurs mains.

1329. Pièces diverses de l'époque révolutionnaire, concernant la commune de Grandpré et les religieuses du monastère de Lançon. —Invasion des Prussiens.—Campagne de Valmy.

1330. L'ancien bourg et chasteau des Comptes de Grandpré : dessiné d'après Chastillon. (Cab. hist.)

1331. Titres du couvent des chanoinesses, à Lançon, de 1736 à 1789. 1 cart. (Ar. des Ard.)

1332. Droits de l'abbaye de Saint-Remy de Reims sur les villages de Pauvres et lieux circonvoisins. (Cart. de R.)

1333. Titres du comté d'Autry, de 1289 à 1680. 1 cart. (Ar. des Ard.)

1334. Titres de la vicomté de Mont-Saint-Martin, de 1601 à 1604. 1 cart. 2 titres. (*Ib.*)

1335. Titres de la vicomté de Sugny, de 1575 à 1785. 1 cart. (*Ib.*) — Notice sur les sorcières du Sugny. (Fonds div.)

1336. Titres de l'abbaye de Saint-Denis de Reims sur Tourteron.

1337. Titres de la baronie de Saint-Loup en Champagne. 1661.

Arrondissement de Sedan. — Mélanges d'histoire politique, civile, religieuse et administrative.

Notice sur la bibliothèque et les archives de Sedan. — La ville de Sedan, plus heureuse que les villes de Rethel et de Rocroy, a sa bibliothèque communale : mais reléguée dans un des combles de l'hôtel de ville, et connue seulement de quelques professeurs qui lui empruntent les livres classiques utiles à leur enseignement, elle a été longtemps à peu près comme si elle n'existoit pas. Formée des débris des bibliothèques monastiques du pays de Sedan, et notamment des livres de la *Chartreuse du Mont-Dieu*, elle compte environ 3000 volumes, et ne s'est guère augmentée que

des ouvrages octroyés par le gouvernement. On y trouve quelques beaux incunables et de bonnes éditions du XVIe siècle : ouverte depuis peu et le soir seulement. — Les archives communales ont été mieux traitées par l'administration municipale, qui, sous la mairie de M. Franquet, leur a disposé un local parfaitement convenable et les a fait mettre en ordre. On y trouve de nombreux documents pour l'histoire de la principauté aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, et nous y avons puisé de fréquentes indications pour le catalogue qui suit.

1338. Sedan comme il étoit en 1630. — Plan du chasteau, terre ou ville de Sedan. — Vues et plans des fortifications de Sedan. — Sedan et ses environs. — Plan de Sedan en 1700, chasteau et ancienne demeure des princes de Sedan : aux armes, dessins en noir et coloriés, au lavis et à la plume. (Top. de la Fr.)

1339. Chronologie des faits concernant la ville et les principautés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges et quelques autres lieux circonvoisins, par le P. Norbert, Capucin.

Ce manuscrit se trouvoit dans la bibl. des capucins de Sedan. Il en existe aujourd'hui plusieurs copies.

1340. De la seigneurie de Sedan, 1445. — Pièces diverses concernant la ville et seigneurie de Sedan. (Ars. Rec. Conr. t. 6.)

1341. Recueil d'actes et mémoires concernant la principauté de Sedan et le comté de Guise. 46 pièces. (Dup. 435.)

1342. Lettres de Robert de la Marche au roi, au duc d'Alençon, à M. de Chastillon, à M. d'Orval, au trésorier Robertet, etc. Année 1521. (Beth. 8439 et passim.)

Au sujet de l'invasion en Champagne par les troupes de Charles-Quint.

1343. Titres et documents divers de la principauté de Sedan, de 1535 à 1780. 2 vol. (Arch.. des Ard.)

Les anciens registres du conseil souverain de Sedan ont été transportés à Metz, et se trouvoient aux archives du Parlement.

1344. Procès-verbaux, faits par le héraut de Sedan, du duel entre Claude d'Aguerre, baron de Vienne-le-Chastel, et Jacques de Fontaines, sieur de Fendilles, en 1549, avec la procédure et le jugement. (Cang. 711.)

Voir le récit de Brantome sur ce duel célèbre, et l'extrait de ces pièces, qu'a donné la *Chronique de Champagne*, t. , p.

1345. Ordonnances, réglements, etc., de François de Bourbon et de Henri Robert de la Marck, de Charlotte de Lamarck et Henry de la Tour, sur la police, la discipline des soldats, et autres ordonnances pour prévenir les inconvénients de la peste, de 1578 à 1599. (Ar. de Sed., A. 5, L. 6.)

1346. Ordonnances et déclarations des princes de Sedan et arrêts du conseil souverain sur la police de 1554 à 1578. (*Ib.* A4. L. 5.)

1347. Lettres patentes pour la protection, ou en faveur de la ville de Sedan des rois François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, de 1520 à 1776. (Ars. rec. Conr. — et Arch. de Sed.)

1348. Lettre d'octroy pour le transport de bleds et de vins à Sedan, 1584, vérifiée en parlement. — Testament de Guil. Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince-souverain de Sedan à Genève, le 29e jour de décembre 1587. — Mémoire touchant les substitutions des souverainetés de Bouillon et de Sedan. (Ars. Conr., t. 6.)

1349. Lettres et pièces politiques concernant les affaires de M. de Bouillon et de la ville de Sedan, de 1588 à 1616. (*Ib.*)

1350. Lettre de M. le comte de Soissons au Roy, datée de Sedan, 27 novembre 1636. — Avec neuf lettres datées de Rethel et Mézières, du Roi, de Richelieu, etc, à la comtesse de Soissons.

1351. Sentence de mort rendue à Sedan contre Jean Fournier. — Avec une lettre au cardinal, des pasteurs et anciens des souverainetez de Sedan et Raucourt assemblez en colloque et pour tous : signée *P. Dumoulin*, modérateur; *H. Rambour*, adjoint; *Chadirac*, scribe. (Conr., t. 7.) — Lettre à la Reine (et la réponse). Et à Messieurs les ministres de la R. P. R. de Sedan, signée Mazarin. Paris, 29 juillet 1644. — Avec trois autres lettres, au sujet des derniers événements. — Harangue de M. Rambour, ministre et recteur de l'Académie de Sedan, qu'il a faite à Mgr l'archevêque de Reims, à son entrée en la dite ville, au nom du corps de l'Académie, le 13 août 1644. (*Ib.*)

1352. Recueil de lettres et écrits de divers théologiens réformés de L. de Tilenus, et autres de Sedan. (Dup. 424.)

1353. Estimation du domaine de Sedan relativement à l'échange fait par le Roi avec le duc de Bouillon en 1647. (S. fr. 594.)

1354. Affaire des princes, du duc de Bouillon et de la reddition de Sedan, de 1641 à 1643. (Rec. Conr., t. 7. — Coll. de Champ.)

1355. Lettre de P. Dumoulin, datée de Sedan, 7 novembre 1649, à Monseigneur. — Discours de Mons. le mareschal de Fabert qu'il fit aux ministres et aux principaux habitans de Sedan un jour devant sa mort, recueilly par un des ministres. — Lettre du Roi à M. Fabert, gouverneur de Sedan (imprimée). — Item. Autre lettre du Roi au conseil souverain des eschevins de Sedan: — Autre lettre du Roi. Ib. à M. de Fabert, etc.— Contrat d'échange des souverainetés de Sedan et Raucourt, passé le 20 mars 1651, entre le Roi et M. le duc de Bouillon. 1651. (Ars. rec. Conr.)

1356. Plaintes formées par les officiers de l'hôtel de ville contre Jacques Moreau, mégissier, se qualifiant de Conseiller du Roi, qui faisoit partie et tenoit des assemblées clandestines tendant à aigrir les esprits et soulever le peuple contre l'autorité légitime... (Arch. de Sed.)

1357. Adjudications des fermes des Princes et de celles de la ville ainsi que des domaines et droits de 1574 à 1647. — Notices, tableaux, états des produits des domaines de la principauté de Sedan, et des dépenses à la charge desdits domaines pour parvenir à l'échange de Sedan. De 1644 à 1651. (Arch. de Sed.)

1358. Comptes et autres pièces concernant les fabriques de la paroisse de l'église de S. Laurent et de S. Charles, de 1720 à 1793. (Arch. de Sed.)

1359. Registre de la maison des filles de la propagation de la foi de Sedan, dressé en 1692. In-fol., rel. en parch.— Pièces concernant la congrégation des prêtres de la mission à Sedan. 1681 : et l'hôpital général de la Miséricorde de Sedan, de 1601 à 1787. (*Ib.*)

1360. Assemblée provinciale des trois évêchés et du Clermontois : Bureau intermédiaire de Sedan, de 1787 à 1789. 1 vol. et 2 cart. — Anciens papiers des Trois-Évêchés. — Actes de la commission intermédiaire des Trois-Évêchés et du Clermontois. (Arch. des Ard. et de Sed.)

1361. Administration provinciale. — Généralité de Metz. — Election de Sedan, de 1787 à 1789. 1 cart. (*Ib.*)

1362. Papiers de l'intendance de Metz. — Subdélégation de Sedan et de Montmedy, de 1707 à 1789. 2 plans et 5 cartons. (Ar. des Ard.)

1363. Compagnie de la jeunesse de Sedan, de 1578 à 1784. (*Ib.*)

1364. Convention avec la compagnie des Indes. — Etat des ouvriers de la draperie auxquels le blé avoit été fourni par le Roi. — Arrêté du conseil, lettres patentes, délibérations du corps de la draperie et contrats relatifs aux 150,000 liv. prêtés à la ville par le corps de la draperie. — Projets, délibérations, etc., de 1760 à 1775. (Ar. de Sed.)

1365. Communauté des marchands tailleurs et fripiers de Sedan, de 1780 à 1790. 1 vol. (Ar. des Ard.)

1366. Extraits des comptes relatifs au droit de stellage et pièces concernant le droit de réception des bourgeois et les actes de réception et de prestation de serment des étrangers venant s'établir à Sedan, de 1596 à 1792.

1367. Ordonnances du Roi pour le tirage de la milice et autres pièces y relatives. — Lettres des gouverneurs, intendans et députés de la ville, de 1701 à 1767. — Lettres des ministres et intendans sur les affaires de la ville, de 1709 à 1777. (Ar. de Sed., lias. 50, 51 et 52)

1368. Arrêtés des réprésentans du peuple, actes du comité révolutionnaire — Dénonciations contre divers particuliers — Pétitions de diverses personnes arrêtées comme suspectes. — Secours accordés aux familles des employés aux armées. — Lettres de la commission du commerce et approvionnemens de la République, et diverses autres pièces, de 1793 à l'an III. (Ar. de Sed.)

1369. Lettres des généraux, officiers supérieurs, officiers du génie, directeurs de la police et autres autorités prussiennes. — Fournitures doubles et ustensiles de casernernent pendant le temps de l'occupation. — Correspondance de la commission mixte établie près de l'armée prussienne, de 1816 à 1818. (*Ib.*)

1370. Instruction publique. Titres et papiers du collége de Sedan, 1768 à 1786. (Ar. des Ard.)

1371. Manuscrits de l'abbé Halma, de Sedan. — Tableau historique de l'île de Corse, de la Martinique; et de l'histoire de France:

composés et rédigés pour S. M. l'impératrice Joséphine, ornée de dessins, cartes, vues, etc. (S. fr., 2920-21-22.)

1372. Recueil de projets, de plans pour la construction des casernes de Torcy. — Devis estimatif, mémoires d'ouvriers pour d'autres établissemens publics, de 1769 à 1785. (Ar. de Sed.)

1373. Pièces relatives à la construction du pont de Torcy et à celle d'une ancienne maison de la ville. (*Ib.*)

1374. Droits sur la ville de Donchery-sur-Meuse, joint avec ce les usaiges, stilles et coustumes dont on a accoustumé de user d'ancienneté en icelle terre et seigneurie de Donchery, faits et renouvellés en l'an 1320, au temps de feu Mgr Pierre de Thunes, lors abbé de S. Medard et de monsieur Louys, en son vivant Conte de Nevers et de Rethel. (S. G., 1806.)

1375. Notice historique sur la ville de Donchery — Prieuré de Saint-Onésime à Donchery, dépendant de l'abbaye de Saint-Medard de Soissons, de 1771 à 1784. (Ar. des Ard.)

1376. Plans et vues de Donchery, par La Pointe. — Plan de Donchery fait par N. Renaut étant ingénieur audit lieu. (Top. de la Fr.)

1377. Annales de Saint-Menges et autres lieux par le P. Norbert, capucin. (S. f., 2036[42].)

1378. Titres et papiers de la principauté de Saint-Menges, de 1644 à 1779. 1 cart. (Ar. des Ard.)

1379. Annales de Raucourt et autres lieux circonvoisins, par le P. Norbert, capucin. (S. f., 2036[42].) — Pièces concernant la seigneurie de Raucourt. (Dup. 625.)

1380. Pièces sur Artaize. — Annexe de la Neuville. — Dimes, cure, église. 1561. (Cart. de R.)

1381. Mémoire historique sur la Chartreuse du Mont-Dieu, entre Rethel et Mouzon (C. de Champ.)

1382. Cartulaire de la Chartreuse du Mont-Dieu (*Mons Dei*). In-fol., pap., de 254 feuil. dont 34 de table, de 1136 à 1607, 247 actes écrit en 1573. (Arch. des Ard.)

Bulles et priviléges des Papes.— Lettres patentes des rois de France et autres titres importans pour l'histoire du pays, en assez mauvais état.

1383. Chartes, titres et renseignemens concernant la Chartreuse du Mont-Dieu, de 1136 à 1788. 5 vol., 12 plans, 51 carton. (*Ib.*)

1384. Sommaire général et spécial de tous et chascuns les chartes, lettres, titres et autres enseignemens de la maison du Mont-Dieu, écrit l'an 1577, pet. in-fol. — Répertoire de tous les titres et priviléges du Mont-Dieu, commencé l'an 1573, ms. du XVe siècle, de 508 p. (*Ib.*)

1385. Catalogue des livres de la maison. — Extrait de naissance des religieux. — Chartes de 1461 à 1578. — Pièces de procès. — Sauvegarde du Roi. 1628. — Mémoire à consulter. — Lettre d'association des chartreux avec d'autres maisons religieuses. — Contrats des prébendaires du Mont-Dieu, etc. (*Ib.*)

1386. Estimation de la maison de la Chartreuse en 1793. — Correspondance du surveillant principal de la maison du Mont-Dieu. — Etat de la prison et des détenus au Mont-Dieu. — Dénonciations, lettres et pièces diverses de l'époque révolutionnaire. (*Ib.*)

1387. Plan et vues de la ville et des fortifications de Mouzon, dessins au lavis et au noir, de dimensions diverses. (Top. de la Fr.)

1388. Histoire de la ville de Mouzon, diocèse de Reims, avec le journal du dernier siège de cette ville, par un officier qui avoit servi audit siège, par D. N. Chretien, religieux de l'abbaye de Mouzon.

1389. Lettres du roy Charles V touchant l'eschange de Mouzon avec Vesli, l'an 1379.— Union de Mouzon à la couronne avec les priviléges de la ville. (Dup., 570 et 620.)

1390. Titres, chartes et pièces diverses de l'abbaye de Mouzon, de 994 à 1788. 4 vol., 20 plans et 10 portef. (Ar. des Ard.)

1391. Compte de la terre et revenu de la chastellenie de Mouson pendant les années 1515 et 1516. In-fol., vél. (S. fr., 2561.)

1392. Ordre pour faire rendre les devoirs dus par ceux de Mouzon. 1518. (Dup., 435.)

1393. Lettres relatives au siège de Mézières et Mouzon par les troupes de Charles-Quint, écrites au roi François Ier par M. d'Albret, sire d'Orval, gouverneur de Champagne, le maréchal Chastillon de Montmorency, d'Estainville, duc de Nevers, Louys de Genlis, Sr de Montmor, le prince de Nassau, etc., du mois de juin au mois de septembre 1521. (Béth., 8487, 8496 *et passim.*)

1394. Procès-verbal de la conférence tenue en 1564, pour les limites

de la Champagne, Messin et seigneurie de Mousson, vers les comtés de Luxembourg et de Chiny. (Séril. 217.)

1395. Arrêt du conseil pour la justice de Mouzon. 1634. (Dup., 498.) — Chastellenie de Mouzon, de 1610 à 1714. (Ar. des Ard.)

1396. Correspondance des gouverneurs de Mouzon, Montmédy, Luxembourg, etc., pour le roi d'Espagne, au sujet de la neutralité stipulée par l'archiduc d'Autriche et les ducs de Lorraine, de 1611 à 1699. (Ar. des Ard.)

1397. Instructions au sieur Bournon pour Mouzon, Clermont et Passavant, touchant les régales du Barrois. (C. Lorr., t. 50.)

1398. Ressort de Mouzon, Lorraine, Bar et Barrois, Metz, Toul, Verdun, Passavant et Mouzon. (Dup., 746, 492.)

1399. La vérité du siège de Mouzon. (1639. Dup., 549.)

1400. Fondation de l'abbaie de Chéery par le chapitre de Reims. 1146. — Chartes et titres de Chehery. (Ar. des Ard.)

1401. Titres et papiers de la duché-pairie de Carignan, de 1583 à 1755. De la collégiale d'Ivoy-Carignan, de 1385 à 1785. — De la confrérie de Saint-Crépin de Carignan, de 1729 à 1773. — De la confrérie des drapiers d'Ivoy-Carignan, de 1606 à 1753. — Du prieuré de Sainte-Gertrude, dépendant des pères Croisiers de Huy, de 1788 à 1789. (*Ib.*) (1).

1402. Pièces relatives à la formation des municipalités, aux réceptions de bourgeoisie, cahier de plaintes, condoléances pour l'assemblée aux états généraux. De 1763 à 1793. (*Ib.*)

1403. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et laïques (arts et métiers) de la ville et du pays de Sedan. (Arm. de Fr.)

(1) Nous avions cru pouvoir compléter avec le numéro la série de nos indications sur la Champagne, et revenir notamment sur la biographie de l'Aube et de la Haute-Marne; mais force nous est de renvoyer à une autre époque la reprise des documents qui nous restent à signaler pour l'histoire de cette contrée, ainsi que les notices sur les archives et bibliothèques de Troyes, Chaumont, Langres, Châlons, Vitry et Epernay.

BOURGOGNE.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — ROYAUME ET DUCHÉ.

Notice sur les archives de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or (1). — Avant de parler de la bibliothèque et des archives communales de Dijon, jetons un coup d'œil sur les archives de l'ancienne Bourgogne, auxquelles, pour l'importance et l'étendue du dépôt, les archives de Lille peuvent seules être comparées. Disons tout d'abord que douze vastes salles ou galeries suffisent à peine à les contenir : 208 panneaux, présentant un développement de rayons de 2,370 mètres, sont occupés par les documents historiques antérieurs à la Révolution; 67 panneaux, d'une longueur de rayons de 1,100 mètres, par les documents postérieurs. La collection de la chambre des comptes, à laquelle sont réunies les archives ducales et celles du bureau des finances, comprend les titres privés des ducs de Bourgogne, depuis le duc Robert (1075), tels que contrats de mariages, testaments, partages, fondations, etc ; les états de la maison et comptes de la dépense des ducs de Bourgogne, les inventaires de leurs bibliothèques et trésors, etc.; les actes publics, tels que la donation du duché de Bourgogne, faite par le roi Jean à Philippe le Hardi; les traités de paix, de trêve, d'alliance et de neutralité entre les ducs de Bourgogne, les rois de France et d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne, etc.; les pièces et instructions diplomatiques; les traités touchant la rançon du roi René; les enquêtes faites au sujet de l'assassinat du duc Jean sans Peur; les actes des conciles de Bâle, Constance et Florence; les bulles des papes; les plus curieux des anciens titres du parlement, ceux du domaine ducal, des châtellenies, du bureau des finances, de la gruerie, du nobiliaire de Bourgogne, Bresse, Dombes et pays adjacents; la grande collection des fiefs et

(1) Nous empruntons les principaux points de cette notice au *Bulletin officiel du ministère de l'intérieur* (n° 7, 1841).

des titres qui s'y rattachent; les rôles des villes et des villages de la Bourgogne, avec les noms et surnoms des habitants, depuis le commencement du XIVe siècle; les rôles de montres-d'armes, contenant les noms et surnoms des chevaliers, écuyers, hommes d'armes, etc.; les quartiers et preuves de noblesse des ordres de chevalerie; les lettres d'affranchissement, d'anoblissement, de légitimation, de réhabilitation; les titres et papiers des conseils de la Ligue en Bourgogne; le recueil des guerres des ducs et des guerres de la France avec l'Allemagne; enfin une précieuse collection d'autographes des rois, reines de France, princes, ducs et duchesses de Bourgogne et personnages célèbres.

L'inventaire de cette seule partie forme 83 vol. in-fol.

D'autres parties contiennent les terriers du duché et du comté de Bourgogne, de la Champagne, du Charollois, du Nivernois, de la Bresse, du Bugey, du Valromey, des pays de Dombes et de Gex; puis les protocoles des anciens tabellions des ducs de Bourgogne pendant les XIVe et XVe siècles, les registres des causes du conseil ducal, du parlement et des cours des bailliages. D'anciennes comptabilités des chatellenies forment plusieurs milliers de rouleaux de parchemins, dont beaucoup ont plus de trente mètres de longueur. On distingue encore les recherches des domaines engagés, les procès-verbaux de visites du domaine faites par les trésoriers de France, les comptes des receveurs généraux des ducs de Bourgogne, ceux des receveurs des bailliages d'amont et d'aval dans le comté de Bourgogne, ceux des salines, de Salins, des eaux et forêts du duché avec la comptabilité particulière de cette ancienne administration « Parmi ces documents, 480 vol. in-fol. vélin de comptes des XIVe et XVe siècles ont été l'objet d'un travail de dépouillement qui a servi à former un recueil du plus haut intérêt sur l'histoire intime et inédite de la Bourgogne, et en même temps, a procuré la découverte de titres importants pour la constatation d'une foule de droits utiles.

Les Terriers forment une série de plus de 50,000 articles:

Trois salles sont consacrées aux papiers qui proviennent des anciens établissements religieux. Ce sont des chroniques, martyrologes, obituaires et cartulaires des abbayes et monastères de la Bourgogne, Bèze, Cluny, Châtillon, Citeaux, Flavigny, Fontenay, Marmagne, Molême, Reôme, Saint-Vincent, etc. En ce qui concerne le clergé régulier, on trouve avec les titres des abbayes, couvents et monastères, ceux des congrégations, des commanderies et grands

prieurés de Saint-Jean-de-Jérusalem et de Saint-Antoine, et entre autres un précieux manuscrit contenant la règle des Templiers adoptée, en 1128, par le concile de Troyes, en Champagne, sous la présidence de Hugues de Faiens, chef de l'ordre.

Les monuments religieux de la ville de Dijon comprennent tous les titres et registres qui concernent l'évêché, la sainte chapelle des ducs, les chapitres, collégiales, monastères, abbayes, chapelles, cures, paroisses, méparts, congrégations, colléges, commanderies, hôpitaux, léproseries, etc., qui ont existé à Dijon; les bulles ou nécrologues qui s'y rapportent.

La partie relative au clergé séculier concerne les évêchés d'Autun, de Langres et de Châlons, les titres et comptes des fabriques du département; ceux des cures, collégiales, chapelles, familiarités, confréries, les capitulaires et les actes qui s'y rattachent.

Deux collections importantes proviennent des États généraux et de l'intendance. Dans la première se trouvent: priviléges des États généraux, lettres patentes et correspondance ministérielle; minutes des délibérations; délibérations et comptes relatifs aux bâtiments appartenant aux États généraux, aux ponts-et-chaussées, à la monnaie, aux manufactures, pépinières, haras, maréchaussées, milice, comptabilité, octrois, tailles, taillons, offices municipaux, impôts sur les feux, emprunts, amortissement, états particuliers, canaux, guerres de la Ligue et de la Fronde, camps, gabelles, etc. Dans la seconde on distingue les divisions suivantes: affaires des communautés, marine, arts et métiers, navigation, péages, troupes, hôpitaux, fortifications, imprimerie, censure, médecine, manufactures, loteries, agriculture, commerce, jugements de l'intendance, etc. Aux collections se rattache, par son objet, un recueil en dix volumes in-f° des déclarations faites en 1666, par les habitants et corps de communautés de la province, de leurs biens communaux, dettes et charges, et les rôles et répartitions des divers impôts perçus en 1790, dans la province de Bourgogne et dans les pays réunis. Les plans, cartes géographiques et topographiques tant générales que spéciales, ainsi que les planches en cuivre de ces cartes, forment une section particulière.

Quelles que soient les richesses de ce vaste dépôt, elles laissent encore à regretter des lacunes et des pertes fâcheuses. L'énorme affluence de titres envoyés de toutes les parties de la Bourgogne, à l'époque de la révolution, avoit emcombré les salles basses et les greniers mal abrités du palais des États. Pendant quarante ans, les

intempéries de l'air et les filtrations des eaux y exercèrent leur action destructive. Un travail fut fait, en 1793, pour restituer aux départements de la Bourgogne les documents qui pouvoient être pour chacun d'eux de quelqu'intérêt. Ces papiers réunis aux départements de l'Ain, de l'Aube, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Meurthe, de la Moselle, de la Haute Marne, du Rhône, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire et de l'Yonne, remplissoient vingt-huit tonneaux et dix-huit grandes caisses. D'autres événements dépouillèrent le dépôt d'une manière plus fâcheuse. Nombre de titres et papiers féodaux furent brûlés en 1793 et 1794; puis, en l'an II, quatorze milliers de parchemins furent envoyés à Toulon, et à peu près autant à l'Arsenal d'Auxonne pour la confection des gargousses. Des feuilles de vélin furent encore réclamées en l'an VI pour le même usage. En l'an IV on vendit soixante-six mille livres de papiers de toute nature: en l'an V, quinze mille de ceux particulièrement qui concernoient les établissements religieux: de 1810 à 1813, quatre mille: enfin, en 1828, huit mille environ. En outre, lors des deux invasions de 1814 et 1815, les troupes étrangères dévastèrent les archives et en chauffèrent leurs corps de garde pendant plusieurs semaines.

D'autres causes diverses, mais principalement le désordre des archives qui n'avoient pas d'inventaires, en firent disparaître des titres précieux dont le hasard seul a pu faire retrouver la trace. Vers 1830 on commença à songer à établir un ordre. En 1833 le département fit acquisition d'une partie du palais des États, contenant de vastes locaux qui ont permis d'affecter aux différentes collections des salles spéciales, et qui suffiront à tous les accroissements ultérieurs des archives modernes. Le dépouillement et les inventaires, dès à présent terminés pour quelques parties, se continuent avec autant de rapidité que peut imprimer à ces travaux immenses un personnel de trois employés, y compris le conservateur.

Nous n'achèverons pas cette notice dont les éléments sont dus au savant archiviste de la Côte-d'Or, M. Rossignol, sans rendre hommage à son zèle et à son extrême obligeance. Les gens de lettres qui hantent les salles de l'ancien palais des ducs de Bourgogne, savent mieux que nous encore le désintéressement de M. Rossignol, et comme il sait pratiquer le *sine invidia communico* de l'abbé le Beuf, qui, à vrai dire, est ou doit être la devise de tout conservateur. Avant que d'être préposé à la garde du riche musée historique de la Côte-d'Or, M. Rossignol avoit préludé aux études

paléographiques par des études littéraires d'une haute valeur. Aussi, sans parler de sa collaboration active et incessante aux revues et aux journaux de Paris et de la province, il avoit publié une traduction des *poésies de Silvio Pellico ;* de *la Morale de Manzoni*, et six volumes d'autres traductions ; *la Religion d'après des documents antérieurs à Moyse*, 1 vol. in-8° ; *Lettres sur Jésus-Christ*, 2 vol. in-8° qui sont comme l'antidote du trop célèbre ouvrage de Strauss ; enfin, une *Grammaire*, un *Dictionnaire* de la langue hébraïque ; des travaux sur les *Origines de la langue grecque :* des *Etudes sur le Promethée d'Eschyle*, etc.

Depuis son entrée aux archives de la Côte-d'Or, en 1841, M. Rossignol, tout en consacrant ses instants et sa sollicitude à mettre en ordre et en relief les immenses trésors dont il est l'heureux gardien, a trouvé le temps et les moyens de publier :

1. *Histoire de l'abbaïe de Saint-Seine*, in-4° avec grav.
2. *Traité de l'ascia sepulchrale ;*
3. *Discours sur l'invasion en Bourgogne de Galas, général des armées impériales* de 1636 ;
4. *Libertés de Bourgogne, d'après les jetons frappés par les États de cette province ;*
5. *La conquête de la Bourgogne par Louis XI, ou histoire de la réunion de cette province à la couronne ;*
6. Et tout récemment une *Histoire de la ville de Beaune* (patrie de l'auteur), 1 vol. in-8°, dont le succès est assuré, car la grande presse de Paris vient de l'accueillir avec une distinction qu'elle accorde rarement aux livres de ce genre. M. Rossignol a en outre sous presse, ou en préparation, un volume sous le titre de : *La Bourgogne sous Charles VIII*, et une *Correspondance historique et critique*, dont la spirituelle lettre sur les Pourceaux de Norges est comme un spécimen.

BOURGOGNE.

Histoire générale. — Royaume et duché. — Chroniques. — Descente et généalogie des ducs.

1404. Chroniques anciennes concernant le royaume de Bourgogne, pet. in-f. du XVe siècle.

On lit sur l'une des gardes : « Ce présent livre est à moi Est. Grillet ; ceux que je le preterez, qui me le raindre quen plaxar luy, et il sera homme de bien. 1552. »

1405. Histoire de la Bourgogne. 1 vol. in-4. (Bibl. de Dij. 437 *bis*.)

1406. Documents sur l'histoire de Bourgogne, réunis par le prés. Bouhier. 20 vol in-f., in-4., in-8. (Bibl. de Montpel.)

Faisoit partie des mss. du présid. Bouhier, enlevés à la biblioth. de Troyes.

1407. Histoire des anciens rois, ducs et comtes de Bourgogne, par Gaspard-Quarré d'Aligny, jusqu'en 1565 in-f. (B. de Dij 438)

1408. Histoire de Bourgogne et de Flandre depuis la fondation du royaume de Bourgogne jusqu'en 1639. (Sup. fr. 10352)

1409. Chronique de la maison de Bourgogne, par Robert Maquereau, XVI[e] siècle. (Bibl. de Bourg. 12884.)

1410. De la haute souveraineté des rois de France sur les royaumes de Bourgogne et de Provence, 30 feuill. (De Camps 71.)

1411. Du droit des rois de France au royaume de Bourgogne. 1 vol. in-f. (Bibl. de Dij. 439.)

1412. Généalogie des rois et comtes de Bourgogne qui sont esté puis quatre cents et quatre vingts ans en ça ou environ, par laquelle appart de la différence qui a esté contre eux et les roys de France et ducs de Bourgoine. (Dup. 212.)

En tête de cette pièce, qui se compose de trente-sept feuillets, se lit cette mention de la main de P. Pithou : « M. Prevost, advocat en la court de Parlement de Dijon, m'a envoyé ces copies en novembre 1579. »

1413. Discours sur la descente et succession des princes de France et de Bourgogne. (Bal. 9729 [2].)

1414. Recueil de la descente des rois et ducs de Bourgogne. Ms. du XVI[e] siècle. (Bibl. de Bourg. de Bruxelles 8065.)

1415. Généalogie du duc de Bourgogne et de Brabant. (Sup. 1194.)

1416. Généalogie de la maison de Bourgogne. Ms. flam. du XVII[e] siècle, armoiries. (Bibl. de Bourg. de Br. 5762.)

1417. Généalogie des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs aux Pays Bas. Ms. du XVII[e] siècle avec armoiries. (Bibl. de Bourg. de Brux. 5674.)

1418. Cartes généalogiques des ducs de Bourgogne. (Sup. 1330[6].)

1419. Mémoires, titres, actes, etc., concernant la Bourgogne et plusieurs autres provinces. (H. S. Germ. 101)

1420. Histoire chronologique, topographique et physique de Bourgogne, 1760. in-4. (Bibl. de Dij. 437.)

1421. Duché de Bourgogne, conté de Bourgogne, conté du Masconnois, conté d'Auxerre. (Dup. 232.)

Commence ainsi : « Sur la question qui est entre le duc d'Autriche et Mme la duchesse sa femme, d'une part, et le Roy de France très-chrétien, nostre souverain seigneur Louis XIe de ce nom, d'autre part. »

1422. Titres des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, par le président Bouhier et de sa main. 1 vol in-f. (F. Bouh.)

1423. Histoire abrégée du duché de Bourgogne, in-f., pap. XVIIe siècle. (Sup. 2602 et Sorb. 390.)

1423 *bis*. Etendue de la généralité de Bourgogne sous Philippe de Valois et le roi Jean, de 1338 à 1351. (B. de l'hôtel-de ville de Paris, 2 vol. in f.)

1424. Mémoire statistique sur le duché de Bourgogne, XVIIIe siècle. (Bibl. de Bourg. Brux. p. 13.)

1425. De la duché de Bourgogne (Anc. Sup. 226.) :

On lit sur la garde : Ex libris Mgri Ludovici Beschefer Remensis, acquis le 6 juil. 1746.

1426. Extraits de titres de Bourgoigne et de Nivernois. (Gaig. 658.) Mémoires, titres et actes concernant la Bourgogne. (H. S. Germ. 101.)

1427. Minutes de l'état général du gouvernement de Bourgogne ou carte générale et alphabétique des villes, bourgs, paroisses et villages du duché de Bourgogne et dépendances, Bresse, Bugey, Valromey et Gex, avec des observations à chaque article sur les justices, ressorts, dépendances, résidences de maréchaussées, foires, marchés, grandes routes. Le fait est présenté à S. A. S. Mgr. le duc, par Nic. Benigne Fevret ecuyer, seigneur de Daix, l'an 1731, orig. in-4. (Font.)

1428. Extrait du registre des fiefs du duché de Bourgogne ainsi composé : 1° Inventaire des titres tirés du registre de Philippe-Auguste, f° 1 à 34. — 2° Extraits d'un ancien registre du temps de Philippe-Auguste : chartes diverses, f° 35 à 112. (Bal. 8408 ².)

1429. Extrait d'un registre en parchemin contenant les fiefs de Bourgogne, p. 57 à 119. (Gaign. 772 ².)

1430. Affaires de la Bourgogne. (Suppl. 1280). Extraits des titres de Bourgogne et de Nivernois. (Gaign. 658.)

1431. Recueil de pièces concernant les possessions des ducs de

Bourgogne en Flandre, en françois et en flamand. Ms. du xve siècle. (Sup. fr. 4510.)

1432. Recueil des pièces sur la maison de Bourgogne (Sup. fr. 3692.) Ce sont les personnes qui complèrent devant le duc de Bourgogne. Sup. fr. 2544.)

1433. Déclaration des noms des villes closes que Mgr. le duc de Bourgogne a en ses possessions. (Bal. 7905 [2].)

1434. Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne. (Sup. 508.)

1435 Meslanges de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne. (Delam. 9484 [16].)

1436. Remarques et autres pièces concernant l'histoire de Bourgogne, par Dom Aubrié. (Sup. 292.)

1437. Pièces relatives à l'histoire de Bourgogne. (Sup. 758.) Mémoires, titres, actes, etc., concernant la Bourgogne et autres provinces... (H. S. Germ. 101.)

1438. Table chorographique de Bourgogne avec l'histoire des Bourguignons, par Pierre Turrel, philosophe et astrologue dijonnais. (Lamare.)

1439. Mémoire de diverses mutations et changements faits par les rois et ducs dans la propriété et privilége des duché et comté de Bourgogne. (Fontet. 41.)

Chartes et instruments des ducs de Bourgogne, de la première et de la seconde race.

1440. Robert Ier, 1052 à 1075. — Rotbertus dux, filius regis Rotberti, una cum Helia uxore et filiis suis Hugone atque Henrico, dat monasterio Sancti Benigni Divionensis salvamenta trium villarum sitarum in parochia Sancti Apollinaris, scilicet Anguliaici, Cromaï atque Sullei. Actum apud castrum Divionense anno Dom. 1043, regnante Henrico, Francorum rege, prædicti ducis fratre. — Rotbertus, inferioris Burgundiæ dux, concedit monachis Sancti Benedicti Divionensis tabernam ut vendant vinum proprium, etiam banni tempore. Actum castro Divione... an. 1054, regnante Hen-

ico, Francorum rege, prædicti ducis fratre.— Emendatio Rotberti ducis, de infractione claustri et atriorum Sancti Benigni, quam recepit Raynardus, cognomento Hugo, Lingonensis episcopus. Actum Bessuæ an. Dom. 1066, regn. Philippo, rege Franc. (Trés. des Ch.)

1441. Hugues Ier, 1075-1078. — Hugo, dux Burgundiæ, apud Britiniacum per vuidricum Divinionensem et Hugonem de Basua, componit controversiam inter monachos Sancti Benigni et quosdam homines qui in via publica secesserant et invitis monachis terras Marcenniaci excolebant.— Hugo, dux Burgundiæ, concedit monasterio Sancti Benigni Divionensis omnem potestatem in Longo-vico. Hugo, dux Burgundiæ, ad sanctum Jacobum profectus concedit monachis Sancti Benigni, ut quisquis eis posset libere eleemosynam facere de casamento quod a duce Burgundiæ teneretur. (*Ib.*)

1442. Eudes I, 1078-1103. — Odo, Burgundiæ dux, Hierosolymam proficiscens, veniam deprecatur a monachis Sancti Benigni et eis malas consuetudines et exactiones remittit. Actum Divioni, an. Dom. M. C. I. Philippo rege regnante.—Odo, dux Burgundiæ, cedit monetam et confirmat donationes prædecessorum suorum Sancto Benigno. Actum an. Dom. M. C. III.

1443. Hugues II, 1103-1146.— Hugo, dux Burgundiæ, confirmat libertates ecclesiæ Sancti Benigni Divionensis justitiam Plumberiæ, villaris Portagii, Portæ Divionensis et Beluensis castri et domus ponit in manu Paschalis PP. in ipsa dedicatione ecclesiæ. An. Dom. 1106.— Hommage de Hugues II, duc de Bourgogne, à l'empereur Henri, pour le comté d'Albon, an. 1146. (*Ib.*)

1444. Eudes. II, 1142-1162. — Carta Odonis II ducis confirmatoria donationis a Guidone de Sumbernone factæ monialibus sanctæ Mariæ de Moolonia. Datum Laterani, an. Dni 1154, pontificatus vero dni Anastasii papæ, IV anno. (*Ib.*)

1445. Hugues III, 1162-1192. — Hugo III, dux Burgundiæ, in manibus Galtherii Lingonensis episcopi, monachis Sancti Benigni guirpevit terram de Pascua prope Divionem. Act. 1165, Ludovico regnante. — Hugo, dux Burgundiæ, Iherosolymam proficiscens, dat monachis Sancti Benigni quicquid habebat a Plomberiis usque Becix, excepto chemini forefacto. Actum 1170. — Fondation de

la sainte chapelle de Dijon par Hugues, duc de Bourgogne, avec confirmation par le pape extraite, du Cartulaire de ladite chapelle. 1172.— Traité de paix entre Hugues, duc de Bourgogne, et Gui, comte de Nevers, an. 1174.— Accord entre Henri, empereur des Romains, et Hugues, duc de Bourgogne, au sujet du comté d'Albon, an. 1186. (*Id.*)

1446. Eudes III, 1192-1218. — Lettres de Eudes, duc de Bourgogne, par lesquelles il s'oblige envers le roy Philippe-Auguste, au cas que Guillaume de Champlite face aucun tort à Hervé, comte de Nevers, ou ne veuille tenir ce qui aura esté ordonné par ledit roy Philippe, qu'il saisira les fiefs tenus de luy par ledit Guillaume et le chassera de toute sa terre. A Sens, l'an 1200, au mois de janvier. — Le duc de Bourgogne institué chanoine de Saint-Martin de Tours, 1215.—Permission du pape Innocent au duc de Bourgogne d'avoir à son service trois ou quatre chanoines de sa chapelle de Dijon, sans perdre les fruits de leur prébende, 1215. Othon, comte palatin de Bourgogne, se reconnoit vassal de Eudes, duc de Bourgogne, 1193 et 1215. Hommage de la comté de Mascon par le comte de Bourgogne, 1217. (*Id.*)

1447. Hugues IV, 1218-1272. — Lettres d'Alix de Vergy, mère de Hugues IV, par lesquelles elle s'oblige envers le roy Philippe-Auguste de le servir envers et contre tous, et ne se marier sans le consentement et la volonté du roy, et constitue pour pleiges Guillaume de Vergi, Ponce de Grancey, Robert de Belves, Eudes de Grancey et autres, en sorte que si elle y manque lesdicts pleiges assisteront ledit roy Philippes, jusqu'à ce que tout soit réparé. A Paris, l'an 1218, au mois d'aout. — Lettre de A., duchesse de Bourgogne, à ses barons, chevaliers, bourgeois et sergents, par lesquelles elle leur mande s'estre obligée envers le roy Philippe-Auguste, et que si elle y manque, ils puissent assister ledit roy contre elle. Donné à Dijon l'an 1218. — Lettres de A., duchesse de Bourgogne, par lesquelles elle déclare avoir fait le serment au roi Louis VIII[e] de ne se marier sans sa volonté et permission : il est aussi porté que ledit roy Louis lui auroit octroyé de ne la marier contre son vouloir. De Reims, l'an 1223, au mois d'aout. — Lettres de Hugues IV[e], duc de Bourgogne, par lesquelles il con-

stitue au roy Saint-Louis pour la somme de 5000 mars d'argent : pour pleiges, sa mère la duchesse de Bourgogne, le comte de Mascon, le seigneur de Puisat, le seigneur de Montréal, Guillaume du Mont Sainct-Jean, et Jean, seigneur de Montaigu. Le roy sainct Louys l'avoit condamné en l'amande à ladite somme, pour ce qu'il n'auroit voulu, à son mandement, donner assurance à Thibaut, comte de Champagne. Par ces mêmes lettres, ledit Hugues promet de servir ledit roy sainct Louys contre tous et le servir comme son seigneur lige, l'an 1234. — Copies de deux actes des hommages et reconnaissance rendus par Jean, comte de Bourgogne, à Hugues, duc de Bourgogne : l'un daté de l'an 1237, le lendemain de l'oct. de la Pentecôte, l'autre de l'an 1252, au mois d'avril ; l'un en latin, l'autre en franç. — Lettres de Jean de Forges et autres par lesquelles ils confirment la vente de trois mines de terre tenues à *Deux Chevaulx*, l'an 1251.— Lettres de Eudes, fils du duc de Bourgogne, comte de Nevers et sire de Bourbon, par lesquelles il convient avec le Roy sainct Louis du mariage de son aisnée fille, Yolande, avec Jean, fils dudit Roy saint Louis, et baille en mariage à ladite Yolande les terres de Dauzé et Saint-Agnan en Berry, Delperche, Mongay, Bruny et Thorigny en Normandie, lesquelles il fait valloir huit mil livres de rente : l'an 1258. — Lettre de Beatrix, comtesse de Orlemonde, sœur de feu Othon, duc de Méranie, et fille de Othon, aussy duc de Méranie, par laquelle elle donne à Hugues, duc de Bourgongne, le droit qui luy pouvoit appartenir au comté de Bourgongne, l'an 1265. Est fait mention de Marguerite, sœur de ladite Beatrix et de ses autres sœurs.— Ratification du don que dessus, par Othon, filz de la dicte Beatrix, 1265, au mois d'aoust. — Lettres des Evesques de Strasbourg et de Spire par lesquelles ils desclarent que ladicte Beatris comtesse d'Orlemon, fille d'Othon, duc de Méranie et comte de Bourgogne, et sœur d'Othon, aussy duc de Méranie et comte de Bourgongne, a vendu pour 2000 mars d'argent le droit qui luy appartenoit au comté de Bourgongne, à Hugues, duc de Bourgongne, du consentement de ses filz Herman et Othon, l'an 1265, au mois de juillet. — Lettres de Othonin de Bourgongne, filz de Huguemin, comte palatin de Bourgongne, par lesquelles il s'oblige

de rendre à Philippes, comte de Savoye et de Bourgongne palatin, mary de Alix, sa mère, la somme de 118 livres viennoises que ledict Philippes devoit paier à Hugues, duc de Bourgongne, qui avoit acquis de Beatris, comtesse d'Orlemont, sœur aisnée de ladicte Alix, le droit qui pouvoit appartenir à ladicte Beatris audict comté de Bourgongne: et à cest effect oblige ledict Othonin audict comte Philippes ce qu'il a a Bracons et à Salins, et le droit qu'il pourra avoir audict comté de Bourgongne, l'an 1269, au mois de décembre. — Testament de Hugues IVe, duc de Bourgogne, à Vesenues en Dunos, l'an 1272. Il y est fait mention entr'autres de Jean, seigneur de Bourbon, et de Robert, son fils lors vivant, auquel il donne Briançon, La Periere, Beaumont, Buxy, Albergement proche de Buxy, Châlons, Mariengmont, Moncenis, Beaune, Vergy, Nuis, Argilly, Albergement sur Saône, La Borde, Bagneux, Ronces, Dijon, Talant, Saint-Jean sur Saône, Braise, Auxonne, Foucheraus, ce qu'il doit avoir outre Saône, et spécialement le fief de Dôle, Rochefort, Neblans, Le Puys de Salins, Chastillon sur Seyne, Aisy, Villiers..., et en outre l'institue son héritier au duché de Bourgogne et avec cela luy donne les fiefs du comté de Champagne, du comté de Nevers, etc., etc.,

1448. Robert II, 1272-1309. Lettres de Robert, duc de Bourgogne, par lesquelles il reconnoit avoir receu 1000 liv ts. du trésorier du Temple à Paris, qui lui avoient été promis en faveur de mariage, par le roy Philippe III, à cause de sa sœur Agnès, femme dudict duc Robert, à Paris l'an 1273. — Lettres de Robert, duc de Bourgongne, par lesquelles il promet à son cousin Othon, palatin de Bourgongne et seigneur de Salins, de l'aider contre tous, excepté contre Jean, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort, s'il avoit debat avec ledict comte de Bourgongne, et qu'il s'en vouleust remettre à droict audict duc de Bresse, 1279. — Hugues de Bevigny, escuyer, advoue tenir a foy et hommage lige de Hugues de Bourgogne, frère de Robert duc de Bourgogne, ce qu'il a à Muloy, l'an 1279. — Lettre de H. sire d'Usye, escuyer, par lesquelles il advoue tenir à foy et hommage de Robert, duc de Bourgongne, dix livres de terre à Renedale et promet l'ayder contre le seigneur de la Tour, à Beaune, 1284, May et Scellé. —

Erard, sire de Mornay, chevalier, advoue tenir à foy et hommage lige de Robert, duc de Bourgogne, vingt livres de terre qu'il a à Saint-Maignien et promet de le servir contre le seigneur de la Tour et autres, excepté le seigneur de Villars et le comte de Savoye, l'an 1281. — Lettres du Roi Philippe le Bel par lesquelles il promet à Othon, comte de Bourgongne palatin et seigneur de Salins, de le délivrer des poursuites que pourroit faire contre lui le duc de Bourgogne à cause du pourparler du mariage de leurs enfans dont ils étaient demeurés d'accord : à Paris, l'an 1294. — Le Roi Philippe le Bel convient avec Robert, duc de Bourgogne, chambrier de France, du mariage de Louis, son fils aisné, avec Marguerite, seconde fille dudit duc Robert, à la charge d'en avoir la dispense du Saint-Siége apostolique, à l'abbaye de Longchemps, 1299, au mois de fevrier. — Lettres par lesquelles Paliz, filz de Humbert Dandelot, escuyer, recognoist tenir à foy et hommage lige du duc de Bourgongne sa terre de Guichard Garin en la paroisse de Condé, 1307. (Tr. des ch.) — Lettre latine de Marsilly sur la dot de Blanche, fille de Robert, duc de Bourgogne. (Sup. 430 [8aa].)

1449. Hugues V. 1309-1315. — Hugues de Cuisel, sire de Branges, Aslier et Beatrix de la Serre, sa femme, advouent tenir à foy et hommage lige de Hugues, duc de Bourgongne, Ulmes, Hoyrie, Vannoise, Boisphilebert entre Saone et Saille, l'an 1311. — Lettres de Louise de Verdun, veufve de Guichard, seigneur d'Antoue, à Hugues, duc de Bourgongne, par lesquelles elle requiert de recevoir son filz Aymars à foy et hommage, pour ce qu'elle luy a donné en la paroisse de Seuz au mandement de Verdun, 1311. — Lettres par lesquelles Beloz, fille de Point de Brosses, chevallier et vefve de Hugues de Vienne, requiert Hugues de Bourgongne, vouloir recevoir à foy et hommage son nepveu Guyot de Harray, escuyer, pour ce qu'elle luy a donné à Viez, Verprés et Soissons. — 1312, au mois de juin. — Lettres par lesquelles Gérard de Ceraux, filz de Guillemin de Cuysel, escuyer, recognoist tenir à foy et hommage du duc de Bourgongne ce qu'il a à Bethune, l'an 1315.

1450. Eudes IV, 1315-1349. — Compte de recette et dépense des

terres de Bourgogne, 1327 et 1337. — « C'est le compte de madame Mahant, comtesse d'Artois »... 2 vol. du XIVᵉ siècle. (Bibl. de Bourg. nº 14845.)

1451. Lettres d'Eudes, duc de Bourgogne, par lesquelles il recognoist que Philippe, comte de Poitiers, regent le royaume de France et de Navarre, le jeudy devant la Saint-Pierre, au commencement d'aoust, luy a été délivré au Louvre, à Paris, Jeanne sa niepce, fille du Roy Louis Hutin et de Marguerite, sa première femme, sœur dudit Eudes, pour nourrir et garder ladite Jeanne par devers la duchesse de Bourgogne, mère dudit Eudes à Paris, l'an 1316. — Lettres d'Eudes, duc de Bourgogne, par lesquelles il s'oblige envers le Roy Philippes le Long, de bailler provision convenable à sa niepce Jeanne, fille dudit Roy Louis Hutin et de Marguerite, sa première femme, sœur dudit Eudes, eu esgard à la valleur de la terre escheue à ladite Jeanne de la part de ladite Marguerite, sa mère, de laquelle ledit Eudes avoit le bail, jusques a ce que sadite niepce fust en l'aage de douze ans accomplis: l'an 1317 au mois de mars.— Lettres de Eudes, duc de Bourgogne, au Roy Philippes, par lesquelles, sur ce que le Roy lui avoit mandé que le Pape avoit mis soubs sa protection et celle des prélats, les croisés, tant leurs biens que leurs personnes, et octroyé à ceux qui iroient à Jerusalem d'estre exempts de paier les usures à leurs créanciers, il respond audit Roy Philippes qu'il n'est juste ny raisonnable ny loisible au Pape et autre quelconque d'instituer au royaume quelque chose de nouveau sans le consentement du Roy et des siens, pour faire perdre au Roy et à ses barons et vassaux, le service et la justice qui leur sont dus sur leurs subjects; et partant donne conseil au Roy de ne souffrir que aucun institue au royaume quelque chose de nouveau qui n'ait été institué, ordonné et usité du temps de ses predecesseurs. (*Sans date.*) — Lettres de Philippes le Long, roi de France, par lesquelles il donne à la Reyne Jehanne, sa femme, le comté de Champagne, au cas quelle le survive, pour en jouir par ladite Reyne pendant sa vie durant : à Paris, 1316, au mois de février. Autres lettres par lesquelles il délaisse et donne le comté de Bourgongne à la Reyne Jeanne sa femme et aux enfans issus de leur

mariage : après le décès de ladite Reyne Jeanne, l'aisné masle doibt seul avoir ledit comté : le tout de ladvis de Charles, comte de Valois, et de Louis, comte d'Evreux, ses oncles, et Charles de la Marche, son frère, 1318. — Lettres par lesquelles Jean de la Peurere, escuyer, recognoist tenir à foy et hommage lige du duc de Bourgongne ce qu'il a à Cosance et à *Fleire*, 1320, au mois de décembre. (*Peut être* Flée, près de Sémur.) — Jean de Laons reconnoit tenir du duc de Bourgogne ce qu'il a en la paroisse de Vaiesmes, 1324. — Lettres par lesquelles Estienne dict Boilart de la Greuère, escuyer, recognoist tenir a foy et hommage du duc de Bourgongne ce qu'il a à Condé et à Challenches, 1321. — Lettres par lesquelles Ganceran de Chantemerle se recognoist estre taillable, exploictable et mainmortable du duc de Bourgongne pour raison d'une metairie seize au terrouer de Chantemerle, 1329 : Est faict mention de Renaud de Bessey, chevalier, lors chastellain de Chantemerle. — Lettres par lesquelles Eudes de Saubartier, escuyer, seigneur de Sainct-Germain-du-Bois en Bresse, recognoist tenir à foy et hommage lige du duc de Bourgongne ce qu'il a en la parroisse de Sainct-Eusele, diocèze de Bezançon, 1330. — Lettres par lesquelles Guichard de Fontenay, au diocèze de Lyon, recognoist à foy et hommage lige du duc de Bourgongne ce qu'il a audict Fontenay, 1331, au mois de janvier. — Quittance d'Estienne de Sugnoy, escuyer, pour la somme de vingt liv. ts. reçue du duc de Bourgogne l'an 1332. — Lettres par lesquelles Jean de Chardenoux escuyer, recognoist tenir à foy et hommage ce qu'il a en la parroisse de Saincte-Croix, l'an 1333, au mois d'octobre. — Lettres par lesquelles Aimé de la Beaume, chevallier, du diocèse de Lyon, recognoist avoir receu deux cens quarente florains de Philippes, duc de Bourgongne, par les mains de Girard de Chivry, chevallier, pour et au lieu de vingt livres de terre de Laye proche de Cusery, qui luy auroit esté donnée (1336, aoust) par Eudes, duc de Bourgongne, racheptable de deux cens livres tournois à Cuisery, diocèze de Chaalons : l'an 1358, au mois de mars, ès présence de Jean de Loisée et de Guy de Chavanes, chevaliers. (*Id.*)

1452. Philippe du Rouvre, 1349 - 1361. — Computus bailliviæ Divionensis aliarumque in Burgundia sitarum, pro anno 1350.

— Traicté de mariage de Philippes, duc de Bourgongne, avec Marguerite de Flandres entre Jeanne de Bourgogne, Reyne de France, mère dudit Philippes, d'une part et Marguerite, fille du Roy de France, comtesse de Flandres, de Nevers et de Rethel, Louis, fils de ladite Marguerite, et Marguerite de Brabant, femme dudit Louis, comte et comtesse desdits comtés, à Paris, 1356, au mois de mars. — Lettres de Jeanne de Saincte-Croix, dame de Mirabel et de Montrond par lesquelles elle recognoist qu'aiant donné, du consentement du duc et comte de Bourgongne, les chasteaux de Montron, de Bois-Juhan et la ville de Salins à Wautier et Jean de Vienne, enfans de Henry de Vienne, seigneur de Mirebeau, son mary, pour les tenir en fief d'elle, elle rendra ausditz duc et comte les services qu'elle leur doit par raison desditctz chasteaux et ville: 1359, au mois d'aoust. Le tout authorisé par ledict B. de Vienne, son mary. — Lettres du Roy Jean, par lesquelles il unit à la couronne de France les duchés de Bourgogne et de Guyenne, et les comtés de Champagne et de Thoulouse au chastel du Louvre proche Paris, l'an 1361, au mois de novembre. (Trés. des ch.) — Confirmation des priviléges du duché de Bourgogne par le Roy Jehan, en 1361. (Arch. com. de Dij.)

1453. Philippe le Hardi, 1363-1404. — Liber generationis Philippi Burgundiæ ducis a Dynthero. Ms. lat. du xve siècle. (Bibl. de Bourg., n° 5757.)

1454. Reigistre de lettres et ordonnances de Marguerite de France, comtesse d'Artois, gr. in-4, pap. de 123 feuil., xive siècle, contenant 104 pièces, de 1362 à 1369. (Arch. de la C.-d'Or.)

Vol. non rel. bien écrit et d'une bonne conservation.

1455. Registre de lettres et ordonnances de Marguerite de France, comtesse d'Artois, 1 v. gr. in-4, pap. de 123 feuil., cont. 104 act., de 1362 à 1369, écrit du xive siècle. (C.-d'Or.)

1456. Traitté fait par les com. deputés par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Louys, duc de Bourbonnois, touchant les limites de leurs Estats, avec les pouvoirs desd. commissaires et la ratification du duc de Bourgogne, 1375. (Font. 41.)

1457. Estat de la maison de Philippe, fils du Roy de France, duc et comte de Champagne, de Bourgogne et de Flandres, d'Arthois,

de Nevers, de Rethel, seigneur de Malines et de Salins, comme il est rapporté ès comptes des an. 1384, 1385 et les suivantes. (Font. 36.)

1458. Compte de Jehan Paris, receveur du duc de Bourgogne en 1389. (S. 9436[55] a.)

1459. Compte rendu par Guille Bataille, receveur du duc de Bourgogne, des recettes et dépenses des années 1389 et 1390. (Delam. 9436[44], orig.)

1460. Pensions et gaiges prinses sur le duc de Bourgongne et duc de Flandres, etc., 1396. (Delam. 9476[7].)

1461. Investiture de Philippe le Hardi du duché de Bourgogne par Charles IV, empereur, roi des Romains et de Boeme, an 1362. — Coppie de lettres de l'octroy du duché de Bourgogne faict par le roy Jehan au duc Philippe son fils, et aussi de la confirmation dudit octroy, 1363-64. — Lettres du roi Charles V, par lesquelles il confirme le don du duché de Bourgogne faict à son frere Philippe le Hardi par leur pere le roy Jehan, au Louvre proche Paris, l'an 1364. le IIe juin, par ses lettres données à Germigny sur Marne, l'an 1363, le roi Jean se reserve pour lui et ses successeurs, rois de France, le droit de ressort, souveraineté, foy et hommage audit duché et crée son dit fils, Philippe Ier, Pair de France. — Lettres du duc de Bourgogne au seigneur de Talmey et au comte de la Guiche, pour lui amener des troupes, 1364, de Dijon, 11 juillet. — Lettres par lesquelles Eudes de Verdun, chevallier, vend à Philippes, fils du roy de France, duc de Bourgongne, le chastel et chastellainie de Verdun tenus à foy et hommage du duc de Bourgongne, et encores le droict qui luy peut appartenir en la terre de Guiersanz; cette vente faicte pour le prix de 25,000 francs ou florains d'or. Est faict mention de la niepce dudict de Verdun, femme de Jean de Sainte-Croix, chevallier, l'an 1365, au mois de may. — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, mande à ses justiciers de donner main levée à Jacques de Granson, son escuyer de cuisine, de ce qui avoit esté saisy sur luy, puisqu'il luy a faict foy et hommage lige de ce qu'il tient en fief de luy, l'an 1372. — Transaction passée entre les ducs de Bourgogne et de Bourbonnois au sujet des limittes des deux provinces, 1375. — Lettres de

Philippes, fils du roy de France, duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, et de son fils aisné Jean de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Douzy, et encores de Marguerite de Bavieres, femme dudit comte de Nevers, par lesquelles ils s'obligent que Philippe de Bourgogne, aisné fils desdits comte et comtesse de Nevers, prendra a femme Michelle de France, fille du roi Charles VI°, après la dispense qui en sera obtenue, et qu'il sera convenu de dot, douaire et donation pour nopces: à Paris, l'an 1403, au mois de may. Est dit que le mesme jour auroit été accordé le mariage de Louis, duc de Guyenne et dauphin de Viennois, aisné fils du roy Charles VI°, avec Marguerite de Bourgogne, fille desdits comte et comtesse de Nevers. — Lettres de Guillaume des Ursins, chancellier de France, à son cousin Dreux-Budé, conseiller et audiencier de la chancellerie du Roy, par lesquelles il luy mande que le Roy l'a chargé de luy escrire qu'il mette les lettres que dessus au trésor de ses lettres, pour ce qu'elles ne sont reçues en France, car le duc de Bourgongne n'appelle le Roy son souverain seigneur comme il doit: à Chartres ledict jour. — Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, par lesquelles elle s'oblige à l'intretenement du traicté de mariage arreté — l'an 1403. (Trés. des Ch.)

1462. Jean sans Peur, 1404-1419. — Distribution des joyaux et meubles du duc de Bourgogne, duc de Nevers : cy sensuivent les parties de joyaulx d'or et d'argent, de chapelles, de tapisserie et autres biens meubles de mons. le duc de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Douzy, estans en la garde de Franchequin de Blandeche, delivrés par l'ordonn. des commissaires nommés ès lettres de mond. s. aux personnes et marchands qui sensuivent, et pour les prix ci-après déclarez et aussi les lettres et décharges que lesd. marchands ont pour ce rendues aud. Franchequin: mars 1404. (Font. 36.)

Manus. très-curieux d'une écriture minuscule, de 20 p.

1463. Traité entre Henri VI, roi d'Angleterre, et le duc de Bourgogne, en 1406. (Sup. 8425.)

1464. Discours sur l'assassinat du duc d'Orléans, 1407. (Sup. 1314.)

1465. Recueil de pièces touchant la mort du duc d'Orléans, perpétrée par le duc de Bourgogne le 23 novembre 1407. (Sup. 8429.) Le même, 226. (Miss. étr.)

1466. Requete des fils du duc d'Orléans assassiné par Jean, duc de Bourgogne, présentée par eux à Charles VI. (Sup. 10315[2].)

1467. Justification du duc de Bourgogne sur l'assassinat du duc d'Orléans par Jehan le Petit, an 1407. (Sup. 10315[33].)

1468. Procès verbal de la proposition de Jean Petit pour la justification du duc de Bourgogne sur le meurtre du duc d'Orléans, et autres pièces sur la même affaire. (S. Germ. 1320.)

1469. Justification du duc de Bourgogne et reponse à cette justification. (Sup. 1081.)

1470. Les causes et raisons pourquoy Jehan, duc de Bourgogne, advoast la mort du duc d'Orléans. (F. Colb. 3188.) Remission de monseigneur de Bourgogne pour la mort de monseigneur d'Orléans, du 9 mars 1407. (F. Colb. 3188.)

1471. Recueil de ce qui s'est passé pour la justification du duc de Bourgogne en 1407. (F. 9681[5].)

1472. Querelle entre les princes des maisons d'Orléans et de Bourgogne du regne de Charles VI. (S. Germ. 975, 169, 197, Brien.)

1473. Lettres d'abolition du roi Charles VI pour Jean, duc de Bourgongne, lequel auroit fait tuer Louis, duc d'Orleans, frere audit roi, Charles : est porté que le duc de Bourgongne demande pardon au Roy en l'église cathedrale de Chartres, en la nef d'icelle eglise, à l'entrée du chœur et devant l'image de Notre Dame, le roy estant accompagné de la Reyne, sa femme, des rois de Cicille et de Navarre, des ducs de Guyenne et de Berri, du cardinal de Bar, du duc Guillaume de Baviere, comte de Haguau, du duc de Bourbonnois, du duc Louis de Bavieres, des comtes de Mortaing et d'Alençon, du marquis du Pont, des comtes de la Marche et d'Eu, de Charles d'Alebret, conetable de France, etc., Charles 1408. — Lettres du roi Charles VI aux généraux sur le faict des aydes ordonnés pour la guerre, pour qu'ils aient à faire payer par le receveur desdites aydes à Amiens, au duc de Bourgogne, la somme de six vingt mille francs en trois années, promis au traicté de mariage de sa fille Michelle de France avec le comte de Charolles,

fils aisné dudit duc de Bourgogne, à la charge d'en employer 80,000 fr. en heritages. Paris, 1408, au mois d'avril. (Tr. des ch.) — Quittance du receveur du duc de Bourgogne pour la somme de vingt un mil et tant de livres receus du receveur d'Amiens sur et tant moins des cent vingt mil livres que dessus, 1410, au mois de juin. — Autre quittance de la so^e^. de 200 f. d'or, l'an 1410, au mois d'avril. — Mandement du roi Charles VI au duc Jean sans Peur, par lequel informé des pilleries, voleries, prises de villes et forteresses, incendies, forcements de femmes, viols de filles a marier, etc., des gens d'armes des bailliages d'Amiens et de Vermandois, il le requiert de les en expulser, 1413. (Arch. com. de Dij.)— Conventio Leycestriensis inter Henricum, Angliæ regem, et Joannem, Burgundiæ ducem, 1414, 23 mai —Conventio Ypprensis inter Henricum, Angliæ regem, et Joannem, Burgundiæ ducem, 1414, VII augusti. (Font. 36.) — Ordonnance de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui prohibe le commerce du billon en Bourgogne, 1417. (Arch. com. de Dij.) — Lettres patentes du duc de Bourgogne pour faire cesser les maux du royaume, 1417. (Font. 36.) — Manifeste de Charles VI contre les Cabochiens au sujet de l'attentat du 28 avril, et proscription des individus y denommés Elion de Jacqueville, Robinet de Mailly, Ch. de Lens, Pierre Cauchon, Simon le Coustellier dit Caboche, etc., 1417. (Arch. com. de Dij.) — Lettres par lesquelles le Roi veut que le traicté de paix faict à St.-Maur-les-Fossés, tienne et soit gardé par tous ses sujets, 1418, 18 sept. — Manifeste de Jehan sans Peur contre les Armagnacs qu'il accuse de pilleries, de rapines, de ruiner le royaume par les tailles, enfin d'avoir empoisonné le Dauphin, 1419. (Arch. com. de Dij.) — Traité du Roy d'Angleterre avec Philippe, duc de Bourgogne, 1419. (Font. 36.)—Lettres du roy Charles VI par lesquelles il confirme les lettres d'abolition octroyées à ceux du parti du duc de Bourgogne, et enjoint à tous de se retirer du service de son fils Charles après le meurtre commis en la personne du duc de Bourgogne, 1419.

1474. Le livre de la mort de Jean, duc de Bourgogne. (Bal. 10319[3].)

1475. La confirmation de l'abolition faite après la tres cruelle mort

de feu mons[r] de Bourgogne, baillée pour mestre au trésor des Chartres. De anno M.CCCCXIX.

1476. Pièces concernant la mort de Jean sans Peur, ms. du XVIII[e] s. (Bibl. de Bourg., n° 16855.)

1477. PHILIPPE LE BON, 1419 à 1467. — Compte du Baillage de Dijon pour le duc de Bourgogne, par Jean Moisson. Du 1[er] janvier 1420 au 31 déc. 1421. 1 vol. in-fol. carré, vél. (Sup. 1868.)

1478. Inventaire des joyaulx advenus a tres hault et tres puissant prince et mon trés redoublé seigneur Mons. le duc de Bourgongne, comte de Flandre, d'Artoys et de Bourgongne, par le trespas de feu ma dame Marguerite, duchesse de Bourgongne sa mère, dont Dieux vueille avoir l'ame: fait à Dijon par Jacques de Templeune, conseiller commis aidé par mondit seigneur et baillié, par inventaire a Jehan de Lachenel dit Bouloigne, garde des joyaulx de mondit seign. Le 1[er] jour d'aoust, l'an de N. S. 1424. (Font. 36.)

1479. Etat de la cour de Philippe le Bon en 1426, commençant ainsi : « On trouve au service de cette.... » Ms. du 17[e] siècle. (B. de Bourg., n° 16432.)

1480. Relation de l'entrevue du duc Philippe le Bon et de l'empereur Fréderic III, à Besançon. (Arch. com. de Dij.)

1481. Lettres patentes du roi Charles VI qui autorise la circulation dans le royaume des monnaies de Bourgogne, 1419. (Arch. com. de Dij.) — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, portant qu'il défend à ses officiers et sujets les courses et voies de fait sur les terres du cardinal de Bar jusqu'à la S. Remi prochain. 1420, 4 juin. — Philippes, duc de Bourgogne, donne charge a trois de ses conseillers pour s'enquerir avec ceux du roy pour le parfaict paiement des 100,000 escus qui lui auroient été accordés l'an 1418, en faveur de son mariage avec Michelle de France, et cependant doit jouir de 2000 liv. de rente sur la composition de Montenouil et sur le péage de Saint-Jean de Losne. A Paris, 1423, en sept. (*Ib.*) — Philippes, duc de Bourgogne, promet au roy de France et d'Angleterre de l'ayder à remettre en son obéissance la ville de Tournay, laquelle ledit roy luy auroit ceddée, avec les villes et seigneuries de Peronne, Montdidier, Roye, Saint-

Amand et Mortaigne : ladite cession et transport faits pour l'assignation et bail de 20,000 liv. ts. A Paris, l'an 1427, au mois de sept. (Tr. des Ch.) –Le gouverneur de la despence extraordinaire du duc de Bourgogne recognoist avoir receu du receveur general de Normandie la somme de vingt mil livres tournois pour emploier au paiement des gens d'armes et de traict. A Arras, l'an 1429, le 8 juillet. (*Ib.*) — Ordonnance de Philippe, duc de Bourgogne, du dernier jour de février 1429.—Lettre de messire Loys de Chalon, prince d'Orenge, par laquelle il se détermine pour le roy et à son service, a toujours, et le servir contre les Anglois, au nombre de gens, pour le temps et ainsi que contenu est en ladite lettre. Donné le 22e jour de juing 1432. Or. avec sceau. (Tr. des Ch.)— Lettre de messire Loys de Chalon, prince d'Orenge, par laquelle il rattifie et conferme certains articles accordez et passés entre le roy Daulphin d'une part, et lui d'autre, contenue en ladite lettre. Donné le 22e jour de juing 1432. — Lettres de Philippes, duc de Bourgongne, au premier sergent, pour adjourner, en cas d'appel, Anthoine de Dyo, chevalier, en la cause qu'il avoit contre Isabel de l'Istenay, comme aiant le bail de Philippe de Vienne, son fils. 1435. Avec le rapport d'un sergent sur ladite cause. — Nicolai Albergati cardinalis sanctæ crucis, apostolicæ sedis legati, epistola ad Philippum Burgundiæ ducem cognomento Bonum. 1432, 15 déc. (Font. 36.) — Missive du chancelier Rolin, escripte a messire Girard de la Guiche, pour se transporter à Dijon, afin de donner son avis sur l'estat du duc de Bourgogne après la mort du maréchal Thoulougeon, en l'an 1432. (*Ib.*)

1482. Lettres de salutation présentée à Philippe, duc de Bourgogne, à Arras en 1435, par Séciles, etc. 6993².

1483. Soixante-cinq roles et états des gages des officiers de la maison du duc de Bourgogne, depuis le 10 nov. 1435. (Sup. 861.)

1484. Traité de paix signé à Arras entre le roi Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne. 1435. Avec la lettre de confirmation du duc de Bourgogne du 21 sept. (Gaign. 469².)

1485. Lettres, actes et mémoires touchant les différends d'entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, de 1405 à 1436. (Mortem. 2.)

1486. Memoires concernant les grandes difficultés d'entre les ducs

d'Orléans et de Bourgogne. (Min. 28. — Miss. étr. 225. — De Mesm. 9559⁶.)

1487. Traité d'entre Charles VII, roi de France, et le duc de Bourgongne, en 1435, etc. 9675³.

1488. Lettres de Philippe de Bourgogne, touchant les différends avec le roy Charles VII, au sujet des limites du comte de Bourgogne. (Dup. 232.)

1489. Recueil de lettres et mandements des rois de France et des empereurs aux comtes de Savoie, au sujet des limites. Gr. in-4, pap. de 15 feuil., écrit. du xvᵉ siècle, conten. 30 pièces. De 1314 à 1436. (Ar. de la C.-d'Or.)

1490. Extraits divers de l'hist. de Bourgogne de 1438 à 1442 Environ 120 p. (Coll. de Bourg.)

Ecriture raturée, bien lisible : intéressants.

1491. Registre des fiefs de Bourgogne. 1 vol. in-fol. sur vél., cont. 191 feuil. et 782 actes, de 1230 à 1458. Cartulaire d'une même main; écriture du xvᵉ siècle. (C.-d'Or.)

1492. Règlement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne pour la fabrication des monnoies. (Arch. com. de Dij.)

1493. Instrumens du traicté du mariage de madame Katerine, fille du roy et de monsieur Charles, fils de mons. de Bourgogne. — Lettre de mons. et de madame de Bourgogne du pouvoir par eux donné pour traicter le mariaige de leur seul fils, le comte de Charolois et de madame Katerine de France, 8 sept. 1438. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne.... et de sa femme Isabel, fille du roi de Portugal, par lesquelles il donne procuration à Jacques, seigneur de Crevecœur, chevalier chambellan du dit duc, et autres, de traiter avec le roi Charles VIIᵉ, et la roine sa femme, pour le mariage de leur fils unique Charle, comte de Charollois, seigneur de Chastelbelin, avec Catherine, fille dudit Charles VII, et de ladite roine sa femme. A Bruxelles, l'an 1438, le 8 sept. Avec le traité dudit mariage, signé au château de Blois, l'an 1438, le 9ᵉ d'octobre. — Requête du procureur du roy au bailliaige de Chaumont pour demander à nos seign. des comptes du roy à Paris, la restitution de plusieurs villes, bourgs et autres lieux appartenant à la Champagne et à la prevosté de Coiffy, et usurpés

par les Bourguignons vers 1443. (Dup 113.) — Plainte des gens du roi pardevant les juges du bailliage de Chaumont, pour demander justice de la violence faite par des sujets du duc de Bourgogne à un individu qui avoit une sauvegarde du roy. — Réponse des gens du duc de Bourgogne, pour demander du temps pour répondre à cette plainte. 1443. (*Ib.*) — Information faite en 1448 de par le roy, touchant le traité de luy et du duc de Bourgogne à Arras. — Repas donné à Lille en 1454. — 10319 [13]. — Confirmation par le Pape Pie II, du traicté de la paix entre le roy de France et monseigneur le duc Philippe de Bourgogne. Avril 1459. 3 rol. Bulle avec plomb. — Lettres de Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forest, seigneur de Beaujeu et de Chastel-Chinon, par lesquelles, en faveur du mariage de sa fille Isabel de Bourbon avec Charles de Charollois, il donne à ladite Isabelle le chastel et baronie de Chastel-Chinon, les chastellenies de Lorme, de Brassy et d'Ourouer, pour être heritage d'elle et de ses hoirs masles et femeiles qui seront issus d'elle en loyal mariage.... Au Chastel de Moulins, l'an 1454, le 12e de nov. (*Ib.*)

On sait que Charles le Téméraire épousa successivement Catherine de France, fille de Charles VII, morte à Bruxelles à l'âge de 18 ans; Isabelle de Bourbon, dont il eut la princesse Marie, sa fille unique; et Marguerite d'Yorck, fille d'Édouard IV, roi d'Angleterre, décédée sans postérité.

1494. Registre des Chartes de l'audience du scel secret de Mgr. le duc de Bourgogne, avec les coutumes des deux Bourgognes. Registre des an. 1457 à 1460. (Sup. 1926.)

1495. Privileges de ceux qui sont exemptés des impots et fouaiges de Bourgogne. 1460. (Font. 41.)

1496. Guilelmi Episcopi Tornacensis ad Pium II, P. M. oratio nomine Philippi boni, Burgundiæ ducis. 1463. — Bulle de Pie II au duc de Bourgogne, 1463. (Font. 36.)

1497. Registre des Chartes de l'audience du scel secret de Mgr. le duc de Bourgogne pendant les ann. 1457, 1458, 1459 et 1460. 1 vol. in-fol, vél., orig. (Sup. 1926.)

1498. Copie du traité pour le bien public, fait entre St. Maur des Fossez et Conflans, et signé par le roi Louis XI et Charles de Bourgogne, comte de Charolois, le 5 oct. 1465. P. 177. (Gaign.

469[2].) — Paix entre Louis XI et le duc de Bourgogne. (S. Vict. 1080.)

1499. Histoire de Philippe le Bon, duc de Bourg. et des chevaliers de la Toison d'Or qu'il a créez (9597[77].)— Statuts de l'ordre de la Toison d'Or. 8444.

1500. Recueil de diverses pièces utiles ... (3e sect.) Traité du duché de Bourgogne et de l'ordre de la Toison d'Or. 1429. (Dép. de la Guerre 1180.)

1501. Correspondance d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, avec le roi d'Angleterre pour traiter de la paix avec la France, xve siècle. (Colb. 9745[3].)

1502. Johannis Germani.—De virtutibus ducis Burgundiæ Philippi. Ms. lat dú xviiie siècle. (Bibl. de Bourg., 4128.)

1503. La déclaration de tous les hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bourgogne, par Georges Chastelain, son indiciaire. (Delam., 9837[14].)

1504. Charles le Téméraire, 1467 à 1477. — Lettre de Charles, duc de Bourgogne, aú roi de France, Louis XIe, par lesquelles il luy faict scavoir le déceds de son pere et luy recommande sa personne et ses païs à Bruges: 1467, au mois de juin. — Defenses de publier ou proferer injures contre le duc de Bourgogne, 1468. — Lettres qui confirment au duc de Bourgogne la juridiction dans ses terres, 14 octobre 1468. — Confirmation du traicté de la paix de Peronne qui sera mise à Dijon au tresor de Charles, et de laquelle paix les lettres originales sont au trésor à Lille. — Lettres de Louis XI, du 10 juin 1471, par lesquelles il promet de rendre au duc de Bourgogne les places qu'il avoit prises sur lui en Bourgogne, en Charolois, Maconnois, Auxerrois et Liege. — Sauf conduit donné à M. du Bouchage, par Charles, dernier duc de Bourgogne (orig.)—Articles des Gantois accordés au duc de Bourgogne pour obtenir pardon. — Lettres d'Anthoine de Loisey, licencié es lois, à M. le president de Bourgongne contenant la relation de la prise de Liege par Charles, duc de Bourgogne, le roy Louis XI présent, le penultieme jour d'oct. 1468.—Articles de la reddition de la ville de Liege en nov. 1468. — Lettres de Hemart Bouton à Jacques Bouton, son pere, touchant la prise de Liége,

1468. (Font. 36.) Lettres de Jehan de Masilles, echanson du duc de Bourg^e. et capitaine de Saulx, à sa sœur touchant la prise de Liege, 1461. (*Ib.*) Declaration du Roi qui défend aux juges du royaume de juger les causes du duché de Bourgogne, 14 octobre 1468. Defenses aux sujets du Roy d'inquiéter ceux du duc de Bourgogne.—Defenses du Roi au sujet du duc de Bourgogne d'appeler aux parlements du Royaume, 1468. (*Ib.*)—Relation contenant la besongne de Bourgogne, roi d'armes, quand il porta au roi de France la response de son cartel, 9597[s]. — Mesures ordonnées par le duc Charles le Téméraire pour preserver la Bourgogne des attaques du roi Louis XI, 1463. (Arch. com. de Dij.) — Treve de Soleure conclue entre le roi Louis XI et Charles, duc de Bourgogne, 1475. (*Ib.*)

1505. Vision ou songe adressé à Charles, duc de Bourgogne, pour son instruction, avec miniature. (7419.)

1503. Estat des tenanciers des fiefs et arrière fiefs du duc de Bourgogne et la charge qu'ils sont tenus pour les guerres et les contributions, en 1473. (Sup. 368.)

1507. Estat des tenanciers des fiefs et arrières fiefs du duc de Bourgogne, le service et la charge qu'ils sont tenus pour les guerres et pour les contributions. (2 vol. in-fol., parch., anc. Sup. 109.)

1508. Ordonnances de Charles, duc de Bourgogne, pour la gendarmerie. (xve siècle, 9846.)

1509. Etat de la maison de Charles, duc de Bourgogne, par Olivier de la Marche. (S. Germ., 1570, *ib.* 9851-9869.)

1510. Estat de la maison de Charles, dernier duc de Bourgogne. Vol. in-fol., écrit du xvie s. de 82 feuil. (Anc. F. 8430[2].)

1511. Etat de la cour de Charles le Téméraire en 1467. Commence ainsi : « Chancelier, Pierre de.....», ms. du xviiie siècle. (Bib. de Bourg., n° 16433.)

1512. Jean de Haynin. Voyages du duc Charles le Téméraire, ms. du xve siècle. (Bibl. de Bourg., n° 11677.)

1513. Comptes de recettes et depenses des terres de Bourgogne, an. 1475, 1485 et 1594, 4 vol. des xve et xvie s. (Bibl. de Bourg., n° 14845.)

1514. Lettres de Marie, reine de Hongrie, pour faire convoyer le

corps de Charles le Téméraire, ms. fr. du XVII[e] s. (Bibl. de Bourg. n° 6913.)

1515. Dessin du chapeau et des bracelets de Charles le Téméraire, XVII[e] s., dessin. (Bibl. de Bourg., 7926.)

1516. Instructions et diverses autres pièces touchant les ducs de Bourgogne, de 1460 à 1477. (Bal. 9675[a].)

1517. Quatre-vingt-onze rôles et états des dépenses faites pour les maisons des ducs et duchesses de Bourgogne dans les différents voyages par eux faits depuis 1418. (Sup. 8682.)

1518. Mémoires pour le duc et la duchesse d'Autriche, fils de Charles, dernier duc de Bourgogne, sur le différend qu'ils avoient avec Louis XI, touchant la succession dudit duc Charles, avec les reponses du Roi. (Bal. 10327[2].)

1519. Traité du chancelier de Bourgogne sur les prétentions et différends des maisons de France et de Bourgogne en Autriche touchant plusieurs grandes terres et seigneuries. (S. Germ. 51, 276, 281, 318, 1794, et Miss étrang. 233.)

1520. Chronique abrégée de Bourgogne écrite du temps de Charles, dernier duc, et autres pièces sur la même province. (F. Delam. 9597. g. h.)

1521. Dialogue sur les princes Jean, Nicolas et Renée de Lorraine et sur leurs démelés avec les ducs de Bourgogne. (Lor. 686.)

1522. Querelle de Bourgoigne. Extrait en abbregé de la response que fait m[e] Jehan d'Offay pour et au nom de sa maitresse madame Marie de Bourgoigne, duchesse d'Autriche et de Brabant, comtesse de Flandres, pour souldre les querelles et questions qui sont entre elle et le roi Louis XI de France, touchant aulcunes terres comme la duché de Bourgoigne et plusieurs autres seigneuries, assis tant aud. pays que au pays de Picardie. (Dup. 232.)

Le traité de Jean d'Offray est imprimé dans Leibnitz. — *Mantissa codicis juris gentium, part.* 1. *p.* 1.

1523. Etat des officiers et domestiques des anciens ducs de Bourgogne. (Sup. 4110.)

1524. Recueil des droits prétendus par Marie de Bourgogne sur le duché et les comtés de Bourgogne, Macon, Auxerre, etc. (H. S. Germ. 100.)

1525. Recueil de pièces originales concernant les ducs de Bourgogne de 1456 à 1477. (Bal. 9675[6].)

1526. Recueil d'instructions et autres pièces touchant les ducs de Bourgogne jusqu'à l'année 1477. (Bal. 9675 c.)

1527. Chroniques des derniers ducs de Bourgogne par Georges Chastelain. (8348 et 49.)

1528. Traité des différentes maisons de France et de Bourgogne. Autre traité sur le même sujet. (9851[6-7].)

1529. Liste généalogique des chanceliers de Bourgogne. (Sup. f. 4110.)

1530. Différentes pièces relatives aux affaires d'entre les rois de France et les ducs de Bourgogne dans le xv[e] siècle. (Lat. 3359.)

1531. Traités de mariages, alliances, etc., entre les rois de France et les ducs de Bourgogne. (Miss. étr. 181.)

1532. Traités, contrats de mariages et testaments des ducs de Bourgogne, et autres titres concernant le duché de Bourgogne. (Brien. 311.)

1533. Traités, contrats de mariage et testaments des ducs de Bourgogne, et autres titres concernant le duché de ce nom. (Séril. 205.)

1534. Anciens traités avec les maisons de Bourgogne et d'Autriche. (9851[5-5])

1535. Table des traités entre les rois de France d'une part et les ducs de Bourgogne et les empereurs et rois d'Espagne. (Lanc. 71.)

1536. Table alphabétique des traités de paix et de confédération et alliance avec les rois de France et les ducs de Bourgogne, les empereurs d'Allemagne et Philippe I[er], roi de Castille, de 1431 à 1517 et autres. (Mort. 45.)

1537. Recueil des traités de paix entre la France et la Bourgogne et l'Espagne, de 1435 à 1525, t. 2 et 3. (Brien. 56-60.)
Le 1[er] des 3 vol. manque.

1538. Traités de paix et d'alliance entre les ducs de Bourgogne, les empereurs et les rois d'Espagne, depuis Charles VII jusqu'à Henri IV. (S. Germ. 798.)

1539. Traités de paix de la France avec les ducs de Bourgogne, l'empire d'Autriche, l'Espagne, de 1435 à 1598. (S. Peres. 24.)

La Bourgogne réunie. — Années 1477 *à* 1789.

1540. Raisons touchant la duché de Bourgogne. (Sup. 950. *Ib.* 843.) De la duché de Bourgogne. (Sup. 916.)

Ces traités sont relatifs aux difficultés élevées au sujet de la succession à ce duché, après la mort de Charles le Téméraire.

1541. Différend d'entre Louis XI et le duc d'Autriche et la duchesse sa femme, touchant la succession du duc de Bourgogne. (De Mesm. 8669.) — Quatre autres textes, 10327, 9693, 9698², avec minial.

1542. Inventaire de quelques titres pour les duchés et comtés de Bourgogne (Dup.)

1543. J. Dauffaig. (*Sic*). Le droit de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Guerroyeur, ès duchés, comtés et autres païs a lui otés après la mort de son père, par Louis XI. (S. Vict. 1022.)

1544. Réponse au discours de Jehan Dauffray en 1479, sur les droits prétendus par Marie de Bourgogne, duchesse d'Autriche, etc., par de S. Romain, (Miss. étr. 171.) — Autres textes. (S. Germ. 318. *Ib.* 1797.)

1545. Accord entre Engilbert de Cleves et Jehan d'Albret, comte de Rethel, seigneur d'Orval, en faveur du mariage de Charles de Cleves et de Marie d'Albret, comtesse de Nevers, 1505. (Font. A. F.) — Confirmation des anciens priviléges et concession de nouveaux. 1498.—Déclaration de Jehan de Bourgogne, au sujet des comtes de Nevers et de Rethel. 1490 —Lettres de naturalité de Charles VIII pour Engilbert de Cleves. 1486. (*Ib.*) — Transaction entre Jehan, comte de Nevers, et Elisabeth de la Tour, veuve du sire Arnault Armenion d'Albret, seigneur Dorval. 1486. (Font. A. F.)

1546. Recueil de traités dont : Traité de neutralité en la duché et comté de Bourgogne, fait à St-Jean de Losne en 1512. (S. Germ. 1841.)

1547 Neutralité pour trois ans entre les duchés de Bourgogne et païs voisins et la Franche-Comté. 1522, 9852²². D.

1548. Treve de Breda entre l'archiduchesse Marguerite d'Autriche,

tante de Charles VI et Loyse de Savoie, mère de François Ier. 1525. (Arch. com. de Dij.)

1549. Extraits divers sur l'histoire du pays et duché de Bourgogne au xve siècle, de 1418 à 1550, 1 fort vol. pet. in-f°, écrit minuscule. (Coll. de Bourg.)

Ensemble fort précieux pour l'histoire de ce temps.

1550. Nouvelles à la main de la cour de Charles IX. 1562. (Arch. com. de Dij.)

Recueil curieux : on y lit : « Théodore de Beze et Pierre de Cœli prêchent publiquement l'Evangile au château du Louvre. La cour, jadis abondante en p.... et Ruffiens est aujourd'hui en simplicité. Les protestants ont présenté requête au roi de Navarre et à la reine-mère... Grande assemblée convoquée par le roi sur les occurrences... Avis du retour de l'ambassadeur en Espagne des troubles qui ont éclaté à Bazac. »

1551. Pasquil contre les protestants sous forme d'une ordonnance de Satan, contresignée Luther et Calvin, adressée aux gueux et aux hérétiques. 1562. (Arch. com. de Dij.)

Paroît avoir été imprimée.

1552. Entrée du roi Charles IX en sa ville de Dijon, le 15 mai 1564. Etat de solde des officiers de l'armée de Bourgogne. (Gaign. 460.) Touchant la neutralité du duché de Bourgogne pendant la minorité du roi. 1563. (A M. de Vergy.)

1553. Bref inventaire des pieces desquelles nous deputez du roi nous entendons ayder en la conference qu'avons a faire avec MM. les deputez de M. le duc de Lorraine, pour la forest de Passavant, 6 juin 1574. (Font. 31.)

1554. Etat au vrai du duché de Bourgogne en 1580. (Sup. 91.) Etat du duché de Bourgogne en 1580. (Sup. 110.)

1555. Extrait de l'histoire de Bourgogne par Pierre de S. Julien en l'an 1581. (Coll. de Bourg.)

1556. Premier manifeste de la Ligue contre Henri III. Autre contre ses mignons. 1585. (Arch. com. de Dij.)

Pièces qui paroissent avoir été imprimées.

1557. Déclarations des ducs de Bourgogne, depuis 1460 jusqu'en 1587. (Delam. 9846.)

1558. Sommaire du traité entre Henri III et le duc de Guise après les barricades. 1588. (Arch. com. de Dij.).

1559. Mémoire servant à l'histoire des choses qui se sont passées en

Bourgogne pendant les première et deuxième années des guerres civiles, par Millotet. (F. Cang. 78.)

1560. Relation de l'entrée du cardinal de Cajetan à Lyon. De la délivrance miraculeuse du duc de Guise. 1591. (Arch. com. de Dij.)

Ces pièces ainsi que la suivante paroissent imprimées.

1561. Manifeste du roi Henri IV après sa conversion. 1593. (Arch. com. de Dij.)

1562. Mémoires de plusieurs choses remarquables arrivées en Bourgogne en 1593. (F. Delam. 10396.)

1563. Considérations sur les traités faits entre la France et l'Espagne, pour le sujet de la maison de Bourgogne, de 1436 à 1598. (S. Germ. 808.)

1564. Lettre de M. le président de la Béchère à M. de Loménie, touchant les traités pour les terres de surséance (de Dijon, 12 oct. 1628). (Dup. 113.)

1565. Etat des dépenses de Bourgogne pour l'an 1652. (Gaign. 336.) Projet de conquête du duché de Bourgogne et son exécution. (Sup. 189.)

1566. Relation du passage de la reine Christine de Suède en Bourgogne, p. 105. (Gaign. 336.)

1567. Recueil des plans des places des trois évêchés et de la Bourgogne en 1676.

1568. Le *Pater noster* du pape Innocent XI, à l'occasion de la querelle de 1688. (Arch. com. de Dij.)

Cette pièce satyrique commence ainsi :

Saint Père, qui peut faire naistre
Contre la France un tel courroux?..
De quoi doncq te plains-tu de nous?
Est-ce que tu ne veux plus estre
Pater noster...

1569. L'*Ave Maria* du prince d'Orange. (Arch. com. de Dij.)

Pièce du même genre, dont voici le 1er couplet :

Puisqu'enfin apres tant d'efforts,
Prince suivant ton entreprise,
Te voila venu dans nos ports,
Il est bien juste qu'on te dise
Ave...

1570. Intérêts du roi et de la Bourgogne dans le choix d'un gouverneur. Ms. du XVIIIe siècle. (Bibl. de Bourg., n. 12265.)

1571. Lettres de Louis XIV à M. le duc de Bourgogne. 1296[6]. (Sup. fr. 3746.)

1572. Provisions de la charge du gouverneur de Bourgogne et pays adjacents pour Philippes Chabot, sieur de Bryon. 1526. Claude de Lorraine, duc de Guise. 1547. Claude de Lorraine, duc d'Aumale. 1550. Pour le sieur de Chaumont, comte de Brienne. 1477. Ordonnance de M. le prince de Condé, gouverneur de Bourg. 1636. Pour le sire Roger de Bellegarde. 1602. (Delam. 9476[8].)

COTE-D'OR. — DIJON.

Mélanges d'histoire ecclésiastique.

La bibliothèque publique de Dijon, placée dans les bâtiments de l'ancien collége des Jésuites, dont elle occupe entièrement les quatre vastes salles du premier étage, reconnoît pour son fondateur Pierre Fevret, de cette célèbre famille dijonnoise Fevret de Fontete, à qui les lettres et les sciences sont si redevables. Premier conseiller clerc au parlement de Bourgogne, chanoine et chancelier de la sainte chapelle de Dijon, il étoit fils de Charles Fevret, fameux à Dijon par ses services administratifs et savant distingué, auteur notamment du *Traité de l'Abus*. Par son codicile du 15 février 1701, Pierre Fevret légua sa riche bibliothèque aux Jésuites de Dijon, avec un fonds pour l'entretien et l'augmentation des livres, et à la condition d'en faire jouir le public deux fois par semaine. Ouverte en 1708, son catalogue fut publié la même année sous ce titre: *Bibliotheca illustrissimi viri D. Petri Fevreti, in suprema curia senatoris inter clericos primi*, etc. *Divione apud Ressayre*, in-4°.—Le P. Oudin en avoit fait la préface, y avoit joint un petit poëme latin à la louange de Pierre Fevret, de sa famille et surtout de la bibliothèque due à ses largesses. Tous les cinq ans le vicomte Mayeur, le P. Recteur et les héritiers de Pierre Fevret devoient assister au récolement de l'inventaire de ses livres et constater les acquisitions nouvelles. — Après l'expulsion des Jésuites, leur collége fut placé sous la direction de la municipalité et sa bibliothèque particulière, enrichie des dons

d'un grand nombre de personnes, fut réunie à celle de Pierre Fevret, le 23 avril 1770, et on nomma un bibliothécaire pour l'administrer. Les achats et les dons l'augmentèrent jusqu'au moment où les bibliothèques des émigrés et des établissements religieux vinrent tout à coup lui faire prendre de vastes proportions. Elle compte aujourd'hui environ cinquante mille volumes imprimés et huit cents manuscrits. Les imprimés sont remarquables par leur belle condition : peu de bibliothèques présentent un aussi grand nombre d'exemplaires en grand papier. Elle reçoit à peu près toutes les grandes publications auxquelles souscrit le gouvernement. La collection des manuscrits est d'un haut intérêt. M. Guignard, précédemment archiviste du département de l'Aube, jeune savant que d'excellents travaux de paléographie et d'érudition bibliographique ont depuis peu fait choisir pour conservateur, s'occupe à en rédiger un nouveau catalogue critique : nous nous contenterons, en attendant la publication de son livre, de signaler la *Chronique* de Sigibert de Gemblours; l'original de la *Chronique de S. Benigne ;* une magnifique *Bible* du XIIe siècle grand in-folio, dans laquelle les canons d'Eusebe sont ornés des dessins les plus singuliers, un *Virgile* du XVe siècle, orné de miniatures tout à fait remarquables, etc. — Parmi les bibliothécaires qui ont précédé M. Guignard, nous aimons à citer l'excellent M. Toussaint, qui accomplit, de 1834 à 1840, le grand travail du catalogue de la bibliothèque. Ce catalogue rédigé avec le plus grand soin, interfolié et relié, forme quarante et un volumes in-folio. M. Guignard a joint à ce premier élément d'ordre, tous les autres travaux de bibliographie qui, en mettant à jour les acquisitions, les entrées et sorties, la reliure et tout ce qui établit le matériel et la comptabilité, placent la bibliothèque de Dijon au nombre des établissements littéraires les mieux administrés M. Guignard n'est pas seulement un bibliographe distingué; diverses publications utiles lui sont dues et parmi celles qui méritent surtout d'être signalées, nous citerons : *Les anciens statuts de l'hôtel Dieu-le-Comte de Troyes : Troyes*, 1853, in-8°, ouvrage d'une incontestable érudition paléographique ; une notice biographique sur M. de Saint-Mesmin, conservateur du musée de Dijon, et le dernier rejeton de l'illustre famille des Fevret de Fontette ; et son *Rapport* à M. le ministre de l'instruction publique, *sur les papiers de S. A. R. le prince Xavier de Saxe :* collection historique et littéraire de la plus haute importance, fort ignorée jusqu'à ce jour et que ce travail de M. Guignard a révélée au monde savant. Nous nous réservons, quand nous reviendrons

sur les archives et la biliothèque de Troyes, de donner un extrait de ce precieux rapport.

Après la bibliothèque de la ville si bien tenue par son conservateur actuel, il nous faut parler des archives communales qui, sans avoir l'importance grandiose des archives de la Côte-d'Or, forment pourtant un ensemble de documents d'une richesse et d'un intérêt immenses pour l'histoire de la cité dijonnoise. Les éloges que nous avons donnés au zèle, à la science, au talent de MM. Rossignol et Guignard, nous serions injuste et coupable de les amoindrir en parlant de M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, et des nombreux services par lui rendus à la science et aux gens de lettres. M. Garnier, digne émule de M. Rossignol, emploie les rares loisirs que lui laissent son importante gestion, les travaux de recollement, la rédaction de ses inventaires et catalogues qui sont de véritables modèles a enrichir la bibliographie dijonnoise de piquantes et curieuses publications, au nombre desquelles nous citerons tout d'abord: *Rapport* à M. le ministre de l'instr. publ. *sur les archives municipales de la ville de Beaune*, 1839; *Rapport sur les archives des hospices civils de Dijon*, 1839; *Rapport sur le cours du Suzon .. depuis les Romains jusqu'à nos jours : Histoire du château et du village de Gilly-lès-Citeaux*, 1841; *Les compagnons de la Coquille*, Chronique dijonnoise du XVe siècle, 1842; *Chartes Bourguignonnes inédites des* IXe, X^e et XIe *siècles, recueillies et expliquées*.... 1845, ouvrage couronné par l'Institut; *Lettres d'Etienne Bernard, maire de Dijon, sur l'assemblée des Etats généraux de la Ligue*, 1593, *Paris* 1850; *Le château de Talant*, 1852, in-4° avec planches; *Histoire du quartier de Bourg*, 1853; *Notice sur quelques sceaux des abbayes de Citeaux et de Morimond*, 1853; *Notice historique sur la Maladière de Dijon*, 1853; enfin, dans ces derniers temps, une brochure que nous savons très-piquante sur la *moutarde de Dijon* et sa glorieuse histoire.

Quant aux archives communales confiées à la garde de M. Garnier, elles forment deux séries distinctes: archives anciennes ou antérieures à 1790, archives modernes ou postérieures à cette époque et comprennent vingt-quatre subdivisions marquées chacune par une lettre de l'alphabet.

A. Consacrée à l'administration générale, contient la réunion de toutes les pièces relatives aux édits et ordonnances; Etats généraux, 1411-1789; Etats de la province de Bourgogne, 1360-1789; parlement, chambre des comptes, bureau des finances, cour des aides,

16

domaines, intendance de Bourgogne; bailliage, chancellerie, ban et arrière ban; monnoies; pièces politiques concernant l'histoire générale, tels que les troubles des Armagnacs, les guerres du duc Charles le Téméraire, de François V, de la Ligue et de Louis XIV, 1410-1756.

B. *Commune et administration municipale*, c'est-à-dire: Charte de commune octroyée en 1187 par le duc Hugues III et encore revêtue de son sceau entier; les confirmations de cette charte et des privilèges de la ville par tous les ducs, ses successeurs, jusqu'à Charles le Téméraire, 1187-1474; ainsi que par les rois de France, depuis Philippe Auguste, 1183, jusqu'à Louis XVI, 1781. Les francs fiefs; la prévôté; les serments de fidélité, les entreprises des ennemis sur la ville; le siége mis en 1513 par les Suisses, les affaires de la ligue, etc.; les créations d'offices municipaux; les élections et prérogatives des vicomtes Mayeurs; les gardes des évangiles et commis aux magistrats; échevins; conseillers ordinaires; conseillers spéciaux; notables; prudhommes; procureurs syndics; substituts; procureurs spéciaux; secrétaire et clercs de la ville; sergents; trompette; ménétriers; chambre de ville ou pièces d'un intérêt général pour la magistrature municipale; préséances, séances aux Etats du duché, robes d'honneur, voyages en cour, réparations d'honneur, jetons, mobilier, buvettes, registres: qui comprennent: 1° Une collection de cartulaires remontant au XIVe siècle; 2° trois cents volumes de délibérations du corps municipal, 1341-1789; 3° anciens inventaires; 4° correspondance, recueil en trente-deux volumes contenant cinq mille cinq cent soixante-six lettres des années 1395 à 1789, écrites par les ducs ou duchesses de Bourgogne, les rois ou régentes de France, les princes, gouverneurs, généraux, ministres, prélats, magistrats, administrateurs des villes du royaume et autres personnages: lettres toutes inventoriées et qui renferment des documents d'une haute valeur, aussi bien pour l'histoire de la province que pour celle de la France; 5° registres, l'état civil des paroisses avant 1792.

C. *Juridiction municipale.* Les actes qui établissent les droits de justice, haute, moyenne et basse de la ville, dans le territoire et la banlieue, 1107-1789. Les débats pour cette juridiction, tant avec les officiers de justice royale à divers degrés, depuis le parlement jusqu'aux capitaines des garennes, qu'avec les justices ecclésiastiques et seigneuriales de la ville et des environs. Les actes de justice civile et criminelle, le livre rouge ou d'infamie, les pièces con-

cernant le personnel judiciaire de la ville, le greffe, les prisons, le questionneur ou tourmenteur et enfin le bourreau.

D. *Culte.* Pièces relatives à l'évêché de Langres et de Dijon, au clergé des chapitres et des paroisses, aux monastères d'hommes et de femmes dans leurs rapports avec la ville; au culte réformé.

E. *Etablissements de bienfaisance*, savoir: l'hôpital du Saint-Esprit, l'hôpital général, l'hospice Sainte-Anne, les secours administrés aux pauvres, l'aumône générale, la Maladière ou léproserie: la Maladrerie; hôpital de peste, ainsi que tous les documents qui montrent les moyens employés dès le xv[e] siècle pour combattre le fléau.

F. *Instruction publique.* Ecoles publiques avec leur règlement datant du xv[e] siècle. Les colléges Martin et Godran fondés au siècle suivant; l'Université projetée par François I[er], et établie par Louis XV. Cours divers.

G. *Arts et métiers, commerce et subsistances.* Statuts et affaires des corps de métiers, maitrises, jurandes, justice consulaire: poids et mesures, éminage, manufactures, commerce, foires, marchés, taxe et police des subsistances, mercuriales, bleds, approvisionnements, boulangerie, boucherie.

H. *Affaires militaires.* Gouverneur et lieutenants généraux de la province, capitaine et commandant militaire de la ville, milice bourgeoise, compagnies de jeux d'armes, guet et garde, arsenal de la ville, fortifications, milice, garnison, casernes, étapes et logements militaires.

I. *Police.* Affaires générales, fêtes publiques, cérémonies, entrées des ducs, des rois, etc. Présents faits au nom de la ville, lois somptuaires, mystères, comédies, police de sûreté, séditions, malfaiteurs, prostitution, police rurale, viticulture.

J. *Voirie.* Voyeur ou voyer: rues et places, pavage, éclairage, enlèvement des boues, portes, chemins, routes, fontaines, puits, égouts, cours d'eau, canal ordonné par Louis XII: usines.

K. *Patrimoine et biens communaux.* Territoires, propriétés foncières, hôtel de ville, halles, horloges où figure le Jacquemart, trophée de la victoire de Courtray; édifices publics, communaux; promenades, biens accensés, octrois.

L. *Impositions.* Collecteurs, aides, marcs, fouages, tailles, taillons, impôts extraordinaires, impositions locales, habivantage, décharges et modérations, privilégiés, rôles et comptes d'impôts (xiv[e] et xv[e] siècles).

M. *Finances.* Receveur de la ville, emprunts et dettes, créances, états de la caisse municipale, recettes et dépenses, redditions de comptes, contrôles, comptes du receveur du patrimoine et des octrois. Cette dernière série des archives comprend quatorze cent cinquante registres et quatorze cents liasses contenant près de soixante mille pièces.

Les archives portérieures à 1790 contiennent les fonds dans l'ordre que voici : N. *Administration générale.*—O. *Administration municipale.*—P. *Cultes.* —Q. *Etablissements de Bienfaisance.* — R. *Instruction publique.*—S. *Subsistances.*—T. *Affaires militaires.* —U. *Police.*—V. *Voirie.*—X. *Biens communaux.* — Y. *Contributions.*—Z. *Finances et comptabilité.*

On conserve en outre, aux archives, les évangiles sur lesquels les officiers municipaux prêtoient le serment; une collection d anciens sceaux métalliques, les étalons d'anciennes mesures de longueur, pesanteur et capacité, la plaque à poinçon des orfévres, etc.

DIJON. — *Mélanges d'histoire ecclésiastique.*

1573. Table alphabetique des évechés, des monasteres, eglises, etc., de la province de Bourgogne, 2 cah. d'environ 40 p. (Col. de Bourg. *autrement dite :* papiers de dom Villevielle.)

1574. Archives de l'évêché de Dijon, de 1721 à 1790. 10 vol. in-fol. 13 plans et 1 atlas, 13 liasses et 135 actes divers. (A. de la C.-d'Or.)

Quoique de récente création, l'évêché de Dijon doit être placé en tête de ce chapitre. Jusqu'au XVIII siècle, le Dijonnois faisoit partie du diocèse et de l'évêché de Langres. Érigé en 1731, en faveur de M. Bouhier, l'évêque de Dijon étoit le 5e suffragant de l'archevêché de Lyon, premier conseiller d'honneur au parlement de Bourgogne, présentateur du chancelier de l'Université de Dijon au Roi, et seigneur temporel de plusieurs paroisses.

1575. Archives du seminaire de Dijon, de 1673 à 1789. 2 plans, 2 liasses et 10 pièces sur parchem. (*Ib.*)

Le séminaire de Dijon étoit sous la direction des Pères de l'Oratoire, et son église sous le titre de Saint-Charles-Borromée.

1576. Extraits de cartulaires de diverses abbayes de Bourgogne, dont plusieurs écrits de la main de Duchesne. (F. Duch. et d'Oy. 4.)

1577. Reglement pour les droits curiaux d'épousailles et d'enterremens entre la mairie et les curés, 1398. (Arch. com. de Dij.)

1578. Archives de l'abbaye de Benedictins de Saint-Benigne de Dijon, de 836 à 1790, 443 vol., 61 plans et 1 atlas, 67 liasses et 7081 chartes. (A. de la Côte-d'Or.)

La seconde église de Dijon, fondée vers 514, par saint Grégoire, évêque de Langres, qui découvrit miraculeusement le corps de saint Benigne, martyrisé, dit-on, à Dijon, au temps de Marc-Aurèle. Gontrand, roi de Bourgogne et Charles-le-Chauve étoient au nombre des bienfaiteurs de cette église abbatiale de Saint-Benigne. L'église actuelle fut commencée en 1280. Ses chaires, ses stalles et ses belles pierres tumulaires étoient fort admirées. A son portail on signaloit la statue de la reine Pedauque.

1579. Registres des transactions et actes divers de l'abbaye Saint-Benigne de Dijon. 10 v. in-fol. sur pap. du XVe au XVIIIe siècle, cont. 2621 actes de 1160 à 1744. (*Ib.*)

1580. Bourgogne, diocese de Langres, abbaye de S.-Benigne de Dijon. (Col. de Bourg.)

Entr'autres matières, un fragment très-ample d'une histoire de l'abbaye, d'environ 200 pages, belle écriture minuscule, de 48 lignes à la page, lignes serrées, de 1674 à 1678. — Détails précis et curieux.

1581. Chronique de S.-Benigne. (Bib. de Dij. 1348.)

1582. Chronica abbatum S. Benigni divionensis, istius monasterii benefactorum atque fundatorum, cum continuatione, etc. (S. Germ. 443.)

1583. Chronique des abbés et des bienfaiteurs du monastère de Saint-Benigne de Dijon, au XVIe siècle. (F. lat. 5651.)

1584. Excerpta e quodam chronico Benigniano. Diplomata chronicum Benignianum probantia. (Bibl. de B., 8057-8058.)

1585. Chronica abbatum S. Benigni divionensis, appendix chronico Benigniano. Passio beatissimi Benigni martyris. (Bibl. de Bourg., 8051-8052-8053.)

1586. Difficultés sur la chronique de Saint-Benigne de Dijon. (Font. Dij. t. 4.)

1587. Cartulaires des offices claustraux et des manses abbatiale et conventuelle de Saint-Benigne de Dijon. 8 vol. in-fol. sur pap., écrit du XVIIIe siècle, cont. 712 actes, de 1160 à 1744 (A. de la C.-d'Or.)

1588. Pouillé des bénéfices des abbayes de Doulas, Lagny, Breteuil, Saint-Benigne de Dijon, Saint-Arnould de Crepy, de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, Cluny, Moissac, Saint-Vaast d'Arras, Vau-

luisant et Bonnecombe, 2 vol. in-fol. (F. Tell. Louv. 9608[6-7].

1589. Extraits de quelques cartulaires, savoir, du cartulaire de Saint-Benigne de Dijon, etc. (F. Duch. et d'Oyen. 21.)

1590. Diocèse de Langres, abbaye de Saint-Benigne de Dijon. Copie du cartulaire (environ 800 p.), t. III, écrit du XVII[e] s. (Col. de Bourg.)

1591. Table des matières contenues dans le grand cartulaire de Saint-Benigne de Dijon, écrit au XIV[e] s., et augmenté pendant les siècles suivants, in-fol. de 139 p. (*Ib.*)

1592. Table des matières d'un cartulaire du monastère de Saint Benigne de Dijon, fait dans les commencemens du XIV[e] siècle. (*Ib.*)

1593. Diocèse de Langres. Inventaire du cartulaire de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, t. II. 1 fort vol. petit in-fol., écriture du XVII[e] siècle. (*Ib.*)

1594. Titres et papiers concernant les abbayes de Saint-Benigne de Dijon, du grand vicariat d'Esle, de l'abbaye de Notre-Dame de Breteuil, de Notre-Dame de Doulas, de Saint-Pierre de Lagny, de Saint-Etienne de Caen, de l'archevêché de Rheims, de l'abbaye de la même ville et de celle de Bonnefontaine. (Cat. le Pr. nouv. acq.)

1595. Pièces extraites des différentes cartulaires de l'abbaye Saint-Benigne de Dijon. (Col. de Champ.)

1596. Registre contenant en détail les revenus et pouillés des abbayes de Saint-Benigne de Dijon, Saint-Pierre de Lagny, Notre-Dame de Doulas, Saint-Etienne de Caen, Notre-Dame de Breteuil, et du prieuré de Saint-Arnould de Crespy. Etat des gages et revenus de la charge de grand maître de la chapelle du roi. (F. Tel. Louv. 9608[8].)

1597. Liasse contenant des papiers concernant l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, etc. (Cat. le Princ. nouv. acq.)

1598. Dioc. de Langres. Abbaye de Saint-Benigne de Dijon, t. IV. (Col. de Bourg.)

1599. Abbaye de Saint-Benigne de Dijon. (Gaign. 246-617.)

1600. Charte de Henry, comte de Troyes, donnée à Dijon en 1179, pour la garde de Resuel, prieuré de Saint-Benigne de Dijon. — 1250. L'abbé de Saint-Benigne de Dijon donne pouvoir au prieur

de Saint-Benigne de Bertincourt de poursuivre le procès qu'il avoit avec le seigneur de Rivel pour la garde dudit Bertincourt. (Lib. princip. t. 2.) — Privilege du roy Jean donné en l'abbaye de Saint Benigne de Dijon le XXVIII decembre 1361, accordé aux habitans du duché de Bourgogne. (Font. 41.)

1601. Inventaire des reliques et joyaux de Saint-Benigne de Dijon, tiré sur l'ancien, fait en 1395, et sur une autre de l'an 1518: led. extrait tiré en 1724. (Coll. de Bourg.)

1602. Topographia regalis abbatiæ S. Benigni Divionis, ordinis S. Bened. congreg. S. Mauri, 1671. Dessin à la pl. avec lettres de renvoy. (Extr. du cart. de l'Ab. de S.-Benigne.)

1603. Dessin de l'église bâtie par S.-Gregoire, évêque de Langres, partie d'en bas en laquelle est représenté le baptême de S. Symphorien par S. Benigne: le tout ainsi qu'il se trouve en 1702. — Eglise bâtie par S. Gregoire, évêque de Langres: Estage d'en haut en 1722. — Rotonde d'en haut telle qu'elle est en 1722. Tombeau de S. Benigne et au-dessus l'ancienne châsse où ont reposé les reliques. (2 des.) — Dessin de l'église de l'abbaye de S. Benigne. — Fronton historié de l'église de S. Benigne. Têtes frustres à l'exception de celle de S. Benigne. — Reste du pavé de la chapelle de N.-D., derrière la rotonde de l'abbaye de S. Benigne, tel qu'il fut fait du temps de l'abbé Guillaume au commencement du XIe siècle. Ce que l'on voit de l'autre part subsiste encore avec quelques autres figures d'oiseaux en cette an. 1727. — Epitaphes des abbés religieux et autres personnes distinguées qui ont été enterrées dans l'église, chapitre, cloître et ancien cimetière du monastère de S. Benigne de Dijon, avec les armes qui se voient à présent sur les tombes: avec 33 dessins de pierres tombales les plus riches et les plus curieuses, parfaitement exécutées. (Col. de Bourg.)

1604. De prioratu S. Benigni Bertiniacæ al Britaniacæ curtis, 1661. (Font. 31.)

1605. Inventaire chronologique des chartes et titres du prieuré de N.-D de la Loye, membre dépendant de l'abbaye de S. Benigne. (Col. de Bourg.)

1606. **Archives du chapitre cathédral de Saint-Etienne de Dijon,**

jadis abbaye d'Augustins, sécularisée en 1613 et érigée en cathédrale en 1731: de 801 à 1790. 367 vol., 4 plans et 1 atlas. 48 liasses et 7022 chartes ou titres divers sur parchem. (Arch. de la C.-d'Or.)

Le chapitre de Saint-Étienne, église cathédrale de Dijon, étoit composé de cinq dignitaires, de douze chanoines et de six chapelains. Les évêques de Langres en étoient seigneurs et avoient leur palais tout près de son enceinte.

1607. Copies de titres ou chartes, y compris un bullaire du chapitre cathédral de S. Etienne de Dijon. 8 vol. gr. in-4, sur pap., du XVII[e] siècle, conten. environ 2,000 actes, de 800 à 1675. (*Ib.*)

1608. Premier cartulaire du chapitre cathédral de Saint-Etienne de Dijon, jadis abbaye d'Augustins. 1 vol. in-fol sur parch. de 71 feuil., écritures des XII[e] et XIII[e] siècles, conten. 216 actes de 800 à 1167. (*Ib.*)

1609. Deuxième cartulaire du chapitre cathédral de Saint-Etienne de Dijon. 1 vol. in-fol. sur parch., de 110 feuil., écrit. des XIV[e] et XV[e] siècles, cont. 269 actes de 1188 à 1448. (*Ib.*)

1610. Troisième cartulaire (marqué 4[e] sur le dos) du chapitre cathedral de Saint-Etienne de Dijon. 1 v. in-fol. sur parch. de 310 feuillets, écrit. du XV[e] siècle, cont. 320 actes de 1221 à 1435. (*Ib.*)

1611. Petit cartulaire du chapitre cathédral de Saint-Etienne de Dijon. In-4 sur pap. de 31 feuil., du XIV[e] au XV[e] siècle, cont. 30 actes de 1392 à 1430. (*Ib.*)

1612. Cartulare S. Stephani divionensis qui liber Schedularum dicitur, una cum vitâ Warnerii præpositi et chronologia ad usum cartularis et altero volumine post assumptam S. Augustini regulam. (Bouh. 40.)

1613. Registre de Sarpillon, greffier de Saint-Etienne de Dijon, et ses continuateurs, pet. in-fol sur pap., de 93 feuil., du XV[e] au XVIII[e] siècle, environ 206 actes de 1420 à 1661. (Arch. eccl. de la C.-d'Or.)

1614. Titres du mépart de Saint-Philibert de Dijon, de 1273 à 1783. 3 vol., 18 plans, 3 liasses et 210 ch. (*Ib.*)

Saint-Philibert de Dijon avoit également sept mépartistes. On en citoit le clocher en forme d'aiguille, de pierres de taille très-ornementées.

1615. **Archives du mépart de l'église Notre-Dame de Dijon, de 1230 à 1790. 199 vol., 16 liasses et 1697 chartes. (*Ib.*)**

N.-Dame de Dijon avoit le rang de première paroisse : outre le curé, elle avoit un recteur, quatre chanoines et seize prêtres mépartistes.

1615 *bis*. **Discours prononcé à Notre-Dame le dimanche 20 août 1747. (Font. 32.) Pour la substitution des chaises aux bancs de l'église N.-D. de Dijon. (Curieux.) Pierre tumulaire de N.-D. de Dijon, dess. à la plume. (Col. de Bourg.)**

1616. **Archives du mépart de l'église de Saint-Pierre de Dijon, de 1361 à 1768. 7 vol., 6 liasses et 351 chartes. (Arch. E. de la C.-d'Or.)**

Saint-Pierre comptoit sept mépartistes.

1617. **Notes et recherches sur l'histoire de S.-Pierre de Dijon, avec le dessin de deux pierres tumulaires. (Coll. de Bourg.)**

1618. **Archives du mépart de l'église de Saint-Nicolas de Dijon, de 1464 à 1790. 3 liasses et 281 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)**

Saint-Nicolas, 5e paroisse de Dijon, comptoit huit mépartistes.

1619. **Archives du mépart de Saint-Médard de Dijon, de 1450 à 1790. 9 vol., 4 liasses, 10 chartes. (*Ib.*)**

La paroisse de Saint-Médard étoit la plus ancienne de la ville. Le corps du saint patron y avoit été rapporté vers 920. Cette paroisse ayant été transférée à Saint-Étienne, l'église en fut démolie en 1680, et le titre fut transféré dans la cathédrale.

1620. **Archives du mépart de Saint-Michel de Dijon, de 1348 à 1790. 2 vol., 9 liasses et 574 chartes. (*Ib.*)**

Saint-Michel, 3e paroisse de Dijon, avoit quinze prêtres mépartistes.

1621. **Vue de l'église de Saint-Michel à Dijon, dessin à la plume, 1619. Vue du portail de la même église, 1655. Grand et beau dessin, trois tombes de la même église. Dessin au trait, ombré.**

1622. **Archives du chapitre de la collégiale de la Sainte-Chapelle de Dijon, de 1172 à 1790. 790 vol., 18 plans, 2 atlas, 85 liasses et 6555 chartes ou titres sur parch. (Arch. eccl. de la C.-d'Or.)**

Indépendamment du chapitre de la cathédrale, il y avoit dans Dijon trois collégiales dont la principale étoit sans contredit la Sainte-Chapelle. On peut deviner l'importance et l'autorité de ce collége par la richesse de ses archives. Fondée en 1172 par Hugues III, duc de Bourgogne, à son retour de la Terre-Sainte, et confirmée successivement par les papes Alexandre III et Innocent III, l'église, bâtie à la fin du XIIe siècle, avoit été réédifiée au XVe par Philippe-le-Bon, et entièrement achevée par Louis XII. On y conservoit l'hostie miracu-

leuse envoyée en 1430, par le pape Eugène IV à Philippe-le-Bon. Cette hostie, disoit-on, avoit été percée de plusieurs coups de couteau par un juif et avoit versé du sang. Elle étoit conservée, à l'époque de la Révolution, en un coffre d'or orné de pierreries donné à la Sainte-Chapelle, au XVIIe siècle, par le duc d'Épernon, gouverneur de Bourgogne, et antérieurement en un coffre moins grand et en argent doré, mais émaillé et d'un travail exquis. Ce coffre, conservé jusqu'aux derniers temps, étoit surmonté de la couronne d'or, présent de Louis XII, que ce prince portoit à son sacre. Le soleil dans lequel on montroit la sainte hostie au peuple, étoit un présent d'Isabelle de Bourbon, femme de Charles-le-Téméraire. Il étoit orné de pierres précieuses et pesoit 51 marcs. C'est dans cette église qu'étoit le tombeau du maréchal Saulx-Tavannes, mort en 1570. Au nombre de ses curiosités, on remarquoit les stalles du chœur où se voyoient sculptées les armoiries de tous les chevaliers de la Toison-d'Or qui avoient assisté au chapitre général de 1433. C'étoient entr'autres, après celles de Philippe-le-Bon, de Charles-le-Téméraire son fils, et de quelques autres princes de lignée royale, les blasons de Guil, de Vienne, mort en 1435, et dont la devise étoit *A bien vienne tout;* Antoine de Vergy, devise: *Preux de Vergy;* Jean de la Tremouille, dont la roue héraldique avoit pour devise: *Sans sortir de l'ornière;* Jean de Villiers de l'Isle-Adam, devise: *Vas outre;* Pierre de Beaufremont, comte de Charny, qui portoit pour devise celle de sa maison: *Dieu aide au premier chrétien*, et pour épithète: *Le bon baron de Beaufremont;* Jean de Crequi-Canaples: *A Crequi le grand baron*, et *Nul ne s'y frotte.* Le chapitre de la Sainte-Chapelle étoit composé de quatre dignitaires, de vingt chanoines nommés par le roi, et de quatre chanoines musicaux nommés par le chapitre.

1623. Archives des chapelles fondées dans la Sainte-Chapelle de Dijon (61 fonds), de 1249 à 1790. 9 liasses et 948 chartes. (Arch. E. de la C.-d'Or.)

1624. Copies de titres concernant le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. 18 vol. in-fol. sur pap., du XVIe au XVIIe siècles, conten. 5 à 6,000 actes de 1197 à 1714. (*Ib.*)

1625. Papiers et registres des notes, contraulx et actes du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. 37 vol. pet. in-fol. sur pap., du XVe au XVIIIe, conten 4726 actes de 1375 à 1649. (*Ib.*)

1626. Necrologus Capellæ Ducis Divionensis, 1 vol. in-f°. (Bibl. de Dij. 375.)

1627. Extrait du nécrologue de la Ste-Chapelle de Dijon, p. 519. (S. Germ. lat. 1055[2].)

Fait partie du vol., p. 519 à 522, écrit du XVIIe siècle, pet. in-4°.

1628. Extrait du nécrologue de la Ste-Chapelle de Dijon. (S. Germ. 1055[5].)

1629. Manuscrits de l'abbé Leprince, chanoine de la Ste-Chapelle de Dijon, 6 cartons. (B. de Dij. 489 *bis*.)

1630. **Archives du chapitre de la collégiale de la Chapelle-aux-Riches de Dijon, de 1297 à 1790, 57 vol. 9 liasses et 1335 actes divers. (Arc. ecc. de la C.-d'Or.)**

La seconde église collégiale de Dijon étoit la *Chapelle-aux-Riches*, sous le titre de l'Annonciation, et qui sans doute avoit pris son nom de Dominique *le Riche*, chevalier, son fondateur en 1182. Ce chapitre étoit composé d'un doyen et de six chanoines, dont le peu de revenu faisoit contraste avec le nom de Chapelle-aux-Riches que le populaire désignoit sous celui de *Chapelotte*.

1631. Archives du chapitre de la collégiale de Saint-Jean de Dijon, de 1333 à 1790. 179 vol., 1 plan, 27 liasses et 1598 actes divers. (*Ib.*)

Saint-Jean, seconde paroisse de Dijon, avoit le titre de collégiale. C'est là qu'étoient inhumés saint Urbain et saint Grégoire, évêques de Langres. On y conservoit un reliquaire de saint Jean-Baptiste. – Son chapitre se composoit d'un doyen, d'un curé et de douze chanoines à la nomination des fabriciens.

1632. Pièces et chartes sur le Moustier S. Jean, franchise du Moustier. Extraits de plusieurs inventaires des reliques de l'abbaye du Moustier S. Jean. (Col. de Bourg.)

1633. Mémoire des paroissiens de Saint-Jean, pour obtenir de l'évêque de Langres la permission de reconstruire leur église. 1445. (Arch. com. de Dij. D. cultes.)

1634. Procès-verbal des violences, incendies, vols, sacriléges, etc, commis par les Huguenots dans l'abbaye de Moustier S.-Jean, le 1er octobre 1567. Procès-verbal des ruines de l'abbaye par les Calvinistes et Ligueurs. De l'état de l'abbaye de Moustier S.-Jean en 1602. (Coll. de Bourg.)

1635. Extrait d'un procès-verbal du pillage de l'abbaye de Moustier S.-Jean par les Huguenots en 1567. (*Ib.*)

Cela paroît un double du précédent.

1635 *bis*. **Inventaire des pièces et titres du trésor de l'église de Monsieur Saint-Jean-Baptiste de Dijon, commencé le 13e jour du mois novembre l'an 1587. 10 vol.**

1636. Lettres diverses des prevôt et chanoines du chapitre de S.-Jean de Dijon, à M. de Fontette, au sujet de la prébende de chanoine à donner après le décès de Me Dubois. 1765. (Font. 32.) Avec un *mémoire* (imprimé) pour les sieurs Claude Perrot et Mamez Petitot, diacres du diocèse de Dijon et chanoines de l'église collégiale et paroissiale de S.-Jean-Baptiste de la même ville,

défendeurs contre MM. les batonniers, fabriciens et associés de la même église, demandeurs par requête du 7 mai 1765. 20 pages pet. in-f°. (*Ib.*)

1637. Notice descriptive de l'église de Moustier S.-Jean, bâtie au XIIe siècle, avec le dessin de trois pierres tumulaires et épitaphes diverses de l'abbaye S.-Jean. (*Ib.*)

1637 *bis* Noms et qualité des chapelles fondées dans l'église collégialle et paroissiale de S.-Jean-Baptiste de la ville de Dijon. Fondation faite à l'église paroissiale de S.-Jean-Baptiste, par les héritiers de feu M. Ch. Febvret. 28 juillet 1681. (Font. 41.)

1638. Archives de la chartreuse de la Sainte-Trinité de Dijon, de 1384 à 1790. 145 vol., 85 plans et 10 atlas, 125 liasses et 3455 chartes. (Arch. de la C.-d'Or.)

Les Chartreux, fondés au faubourg d'Ouche en 1383, par Philippe-le-Hardi, étoient au nombre de vingt-quatre; leur église étoit surtout remarquable par les magnifiques mausolées des trois premiers ducs de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, Jean son fils, et Philippe-le-Bon. On y voyoit aussi celui de Marguerite de Bavière, femme de Jean.

1639. Cartulaires de la maison des Chartreux de la Sainte-Trinité de Dijon. 5 vol. in f° sur parch., écrit du XVe siècle, contenant 1050 actes, de 1384 à 1489. (*Ib.*)

1640. Registres des actes et traités des Chartreux de la Sainte-Trinité de Dijon. 1 vol. gr. in-4 sur pap., de 587 feuil., écrit du XVe siècle, de 1383 à 1384. (*Ib.*)

1641. Titres, chartes et documents pour la maison des Chartreux de Dijon. (Col. de Bourg.)

1642. Mémoire de ceux qui sont inhumés en l'église de céans, les Chartreux de Dijon. In-fol. 24 p. (*Ib.*)

1643. Archives du couvent des Oratoriens de Dijon, de 1224 à 1790. 4 vol., 4 plans, 4 liasses et 325 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

Prêtres de l'Oratoire, dont l'église étoit sous le vocable de saint Thibault et sainte Marguerite, dans le prieuré du Petit-Val-des-Choux ou le Saint-Lieu, fondé proche de Dijon en 1188, et transféré dans la ville en 1363.

1644. Nécrologue, chartes et pièces diverses sur le prieuré du Val-des-Choux de Dijon (Col. de Bourg.)

1645. Archives du couvent des Dominicains ds Dijon, de 1237 à

1790. 2 vol., 2 plans, 13 liasses et 774 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

1646. Cartulaire du couvent des Dominicains de Dijon. 1 vol. in-8°, parch. de 170 feuilles, écrit en 1286, contenant 157 actes, de 1227 à 1285. (*Ib.*)

1647. Archives du couvent des Cordeliers de Dijon, de 1217 à 1790. 12 vol., 14 plans, 14 liasses et 721 chartes. (*Ib.*)

La fondation des Cordeliers, sous le vocable de la Conception de Notre-Dame, remontoit à 1243. C'est dans leur église, grande et belle, que s'assembloient les États de la province, avant qu'on eût disposé, dans le *Logis du Roi*, des salles plus belles et plus convenables.

1648. Extrait du nécrologue du couvent des Cordeliers de Dijon. 16 feuillets pet. in-f°. (Col. de Bourg.)

1649. Archives du couvent des Carmes de Dijon, de 1362 à 1789. 8 vol., 11 liasses et 505 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

Les Carmes de Dijon, fondés en 1354, sous le titre de la Nativité de Notre-Seigneur. Leur église renfermoit de magnifiques pierres tumulaires, et c'est là que se trouvoit celle du célèbre bibliophile Philibert de la Marre, dont les manuscrits sont aujourd'hui l'une des richesses de la Bibliothèque imp.

1650. Cartulaires et obituaires du couvent des Carmes de Dijon. 4 vol. in-4° sur parch., écrit du xve siècle, contenant 61 actes de 1250 à 1494. (*Ib.*)

1651. Monumens et pierres tumulaires de l'église du couvent des Carmes. Fondation d'Isabelle de Portugal, *très-beau dessin.* Claude Boucher. Henry de Vergy, 1407. Henriette de Vergy, dame de Fontaine-Françoise. Claude de la Tremouille. Jean de Berbisey, président à mortier. Philibert de la Marre et autres. Dess. divers à l'encre de Chine. (Col. de Bourg.)

1652. Archives du couvent des Minimes de Dijon, de 1301 à 1790. 1 vol., 2 plans, 5 liasses et 338 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

Les Minimes, fondés sous le titre de Notre-Dame de Liesse ou de la Présentation, remontoient seulement à l'année 1599.

1653. Transcription des titres du couvent des Minimes de Dijon. 1 vol. in f° sur pap. de 200 feuill., écrit du xviiie siècle, contenant 209 actes de 1597 à 1741. (*Ib.*)

1654. Archives du couvent des Capucins de Dijon, de 1699 à 1790. 1 liasse. (*Ib.*)

Les Capucins établis au faubourg Saint-Nicolas, sous le vocable de sainte Anne, ne datoient à Dijon que de 1602.

1655. Ad clarissimam fœminam Petronillam Gaulthier clarissimi viri Joannis de Clugny, Prætoris divionensis viduam praestantissimam ob concessum ex auro, argento solido ornamentum majori altari templi Collegii Divionensis societatis Jesu, Carmen ΕΥΚΑΡΙΣΤΙΚΟΝ. (Font. gen. A. F.)

1656. Archives du couvent des Lazaristes de Dijon, de 1684 à 1790. 2 liasses de 33 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

Les Missionnaires de Saint-Lazare, fondés au faubourg Saint-Pierre en 1682.

1657. Archives du couvent des Jacobins de Dijon, de 1583 à 1790. 1 vol., 4 plans, 5 liasses et 100 chartes. (*Ib.*)

Les Jacobins, fondés en 1237 par Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne, mère du duc Hugues IV. Leur église étoit sous le titre de Saint-Jacques-le-Majeur. C'étoit dans les grandes salles de leur couvent que les habitants de Dijon s'assembloient pour l'élection du maire et des échevins.

1658. Registres des amodiations de l'abbaye des Bernardines de Dijon. 3 vol. gr. in-4, pap. de 493 feuill., écrit au XVIIe siècle, contenant 253 actes de 1627 à 1696. (*Ib.*)

L'abbaye des Bernardines réformées, élective et triennale, dite N.-D. de Tart, fondée à Tart-sur-Ouche, en 1120, par le duc Hugues second, et transférée à Dijon en 1623, étoit mère de toutes les abbayes de filles de l'ordre de Citeaux. La première abbesse étoit de la maison de Vergy. Plusieurs princesses s'y sont faites religieuses, et au XVIIe siècle deux de ses abbesses, du nom d'Arnauld d'Andilly, sortoient de Port-Royal.

1659. Villelmi abattis vita S. Bernardi. 1 vol. in-f^{o}. (Bibl. de Dij. 398.)

1660. Archives de l'abbaye de Bénédictines de Saint-Julien-de-Rougemont à Dijon, de 1324 à 1789. 5 plans, 4 liasses et 55 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

L'abbaye de Bénédictines mitigées, dite Notre-Dame-de-Rougemont-Saint-Julien, fondée à Rougemont près Montbard, par Charlemagne, selon quelques-uns, d'autres disent seulement en 1147, fut transférée à Dijon en 1677, et le prieuré de Saint-Julien-sur-Dehune lui fut uni en même temps.

1661. Archives du couvent des Carmélites de Dijon, de 1240 à 1771. 4 vol., 4 liasses et 80 chartes. (*Ib.*)

Les Carmélites de Saint-Joseph, fondées en 1605.

1662. Archives du couvent des Ursulines de Dijon, de 1525 à 1790. 80 plans, 19 liasses et 581 chartes. (*Ib.*)

Les Ursulines, sous le vocable de l'Annonciation, furent établies en 1611, et mises en clôture huit années après.

1663. Archives du couvent des Visitandines de Dijon. 2 vol. (*Ib.*)

Les religieuses de la Visitation-Sainte-Marie datoient de 1622.

1664. Archives de la commanderie de la Madeleine de Dijon, de 1191 à 1790. 179 vol., 57 plans et 7 atlas, 55 liasses 1573 chartes. (*Ib.*)

La commanderie de Sainte-Madeleine et de l'ordre de Malthe dans le grand prieuré de Champagne, avoit des prêtres hospitaliers et une chapelle appelée le petit Saint-Benigne, dans une tour où saint Benigne avoit été emprisonné.

1665. Collection de titres relatifs à l'éminage de la commanderie de la Madeleine de Dijon. 1 vol. in-4°, pap. de 77 feuill., écrit du XVIIe siècle, contenant 18 actes de 12:4 à 1674. (*Ib.*)

1666. Autorisation accordée par le roi Louis XII aux magistrats, de construire un hôpital pour y traiter les malades de la peste. 1509. (Arch. com. de Dij. Etabl. de bienf. E.)

1667. Titres de la communauté des sœurs de Sainte-Marthe de Dijon, de 1678 à 1790. 1 liasse et 5 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

La communauté de veuves et de filles, sous le titre de Sainte-Marthe, fut établie en 1678, pour le soulagement des pauvres malades et des prisonniers.

1668. Archives du couvent du Bon-Pasteur à Dijon (maison de correction pour les femmes), de 1690 à 1790. 7 plans, 1 liasse. (*Ib.*)

La maison du Bon-Pasteur, pour les filles débauchées, fut établie en 1687, et dépendoit de la paroisse Saint-Michel.

1669. Archives de Notre Dame-du-Refuge à Dijon (maison de correction pour les femmes), de 1655 à 1788. 7 vol., 9 liasses et 285 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

Les religieuses de Notre-Dame-du-Refuge, fondées en 1655, avoient leur maison sur la paroisse de Saint-Philibert.

1670 Formule du serment prêté par les Lepreux a leur entrée dans maladrerie. XVe siècle. (Arch. com. de Dij. Et. de bienfais. E.)

Voir l'intéressante publication de M. Garnier sur la *Maladière* de Dijon, accompagnée de fort curieuses vignettes.

1671. Acte du vœu fait par la ville à sainte Anne, lors de la peste en 1531, et renouvellé en 1631. (*Ib.*)

1672. Etablissement d'une aumône générale pour le soulagement des malheureux. 1700. (*Ib.*)

1673. Titres de l'hôpital général de Dijon, hôpitaux du Saint-Esprit,

de Notre-Dame, de Saint-Fiacre, de la Maladière; hospice Sainte-Anne, hôpital de Thil-Chatel; de 1185 à 1790. 2 liasses et 200 chartes (A. E. de la C.-d'Or.)

L'hôpital du Saint-Esprit, au faubourg d'Ouche, pour les enfants trouvés, fondé en 1204, par le duc Eudes III, avoit un recteur et des religieux de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, sous la règle de saint Augustin.

1674. Histoire de la maison magistrale, conventuelle et hospitalière du St Esprit de Dijon, par D. F. Calmelet (mort le 12 septembre 1777), tirée du cabinet du F. Burette, prêtre. In-4°, pap. vign. et portr. (S. f. 1900.)

1675. Histoire de la maison conventuelle, magistrale et hospitalière du St-Esprit, fondée à Dijon en 1204. In-f°. (Bibl. de Dij. 371.)

1676. Hôpital du St-Esprit et Notre-Dame-de-la-Charité de Dijon. 2 vol. in-f°. (*Ib.* 372, 373.)

Mélanges d'histoire politique, civile et administrative.

1677. Remarques historiques sur Dijon, 1650-69. 1 vol. in-4. (Bibl. de Dij. 455.)

1678. Mémoires pour l'histoire de Dijon, Tournus, Langres, Bassigny, Bar-sur-Seine, etc. 6 vol. (Lamar. 10396, 7 à 12.)

1679. Chartulare Chartarum. et litter. tam latinè quam gallicè scriptarum ad civitatem, communitatemque Divionis pertinentium. 1 vol. in-4. pap. du XVIe siècle. (F. lat. cart. 15.)

1680. Cartulaire de Dijon, ms. pet. in-4. du XVe siècle, conten. 153 feuil. (Cart. 24.)

Commençant par une lettre en latin, de Hugues de Bourgogne, faisant don de la commune de Dijon, 1187. — La dernière lettre de la création des maire et échevins de Dijon, du roy Louis.

1681. Cartulaire de Bourgogne concernant principalement la ville de Dijon. 1 vol. pet. in-4. sur parch. de 43 feuil., écrit du XVe siècle. (Cart. 25.)

Sur la garde : Ce cartulaire de Bourgogne m'a esté remis par M. l'abbé Sallier, le 8 janvier 1737. Il lui avoit été donné par M. Le Dron, garde du dépôt des affaires étrangères, où estoit ce cartulaire.

1682. Chartes, priviléges, etc., de la ville de Dijon. 1 vol. in-4. (Bibl. de Dij. 446.)

1683. Cartulaire de la ville de Dijon. 1 vol. in-4. (Bibl. de Dij. 447.

La ville de Dijon possédoit un certain nombre de cartulaires de ses priviléges écrits aux XIVe, XVe et XVIe siècles : plusieurs ont été déposés à la bibliothèque publique ; ceux demeurés aux archives forment deux catégories : les cartulaires proprement dits, ne contenant que des pièces appartenant à la commune, et les registres d'enregistrement des lettres-patentes, ordonnances ou provisions. — En tête des premiers figure le volume officiel qui étoit déposé sur le bureau du vicomte mayeur. Il est du XVe siècle, écrit sur parchemin, format in-4o relié en ais recouvert d'un cuir gaufré. Les deux plats sont rehaussés chacun de quatre chapeaux en cuivre, figurant une croix grecque dont les quatre branches terminées en trois lobes rappellent la fleur de lys primitive. Au centre on a fixé une plaque carrée en cuivre émaillée aux armes de la ville, qui sont : de gueule au chef parti au 1er de France, à la bordure campanée d'argent et de gueules, au 2e bandé d'or et d'azur, de six pièces à la bordure de gueules.

1684. Cartulaire des priviléges, droits, etc., des maires de Dijon, in-4. (*Ib.* 448.)

1685. Cartulaires de la ville de Dijon. (Arch. com. de Dij.)

1686. De la mairie de Dijon, de 1187 jusqu'en 1598. (Dup. 630.) Jetons des Maires de Dijon, avec les dessins de chacun. (Gaign.)

1687. Acquisition par la mairie de Dijon de la maison au linge pour en faire l'hôtel-de-ville, 1350. Acquisition de l'hôtel Rolin pour y transférer la mairie et les prisons, 1500. (Arch. com. de Dij. K.)

1688. Juridiction municipale. (Arch. com. de Dij.)

Les liasses relatives aux droits de justice, aux débats soutenus par la commune de Dijon, aussi bien contre la justice du souverain que contre les justices ecclésiastiques de la ville et de la banlieue, contiennent des documents d'un haut intérêt pour l'étude des rapports de justices inférieures entre elles et des moyens employés par l'autorité royale pour profiter de ces luttes, affaiblir les parties et se substituer à leur action. On remarque parmi les registres de cette grande division, le *Livre rouge*, ou d'infamie, qui contient le sommaire de tous les jugements criminels prononcés par la mairie, avec cette particularité curieuse que souvent le rédacteur a figuré à la marge le genre de supplice infligé au coupable.

1689. Correspondance de la mairie de Dijon, 32 vol. in fol. (*Ib.*)

L'analyse seule de cet important recueil forme un vol. de près de 500 p. in-fo, dont la table des matières contient plus de 12,000 articles. M. Garnier s'occupe en ce moment d'un travail sur cette correspondance, qui fournira à l'histoire générale et surtout à l'histoire locale de nombreux renseignements.

1690. Lettre écrite au Chancelier touchant les Echevins de Dijon avec quelques lettres de MM. de la Cour des Comptes. (Gaign. 453-454.)

1691. Compte rendu par Amiot-Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, aux maire, echevins et habitans de Dijon, des recettes et mises par lui faites pour l'edifice

d'un horreloige (le Jacquemart de Courtrai) mis sur l'une des tours de l'église Notre-Dame. (Arch. C. de Dij. K.)

On voit en ce compte le duc contribuer pour 100 liv., la duchesse pour 50, Jean leur fils pour 20; puis viennent différents personnages de la cour de Bourgogne. Les Juifs donnent 40 liv., les Lombards 20 liv., les habitants groupés par paroisses et enfin les coupables du charivari donné aux époux Chavaigny, et la femme Vion... Feu M. Peignot a publié une notice sur ce curieux monument du xve siècle.

1692. Délibérations du conseil de ville, 300 vol. in-fol. (*Ib.*)

Cette importante collection contient l'histoire municipale de Dijon, du xive siècle à la Révolution.

1693. Ordonnance de la Reine Jehanne de Boulogne, pour fortifier la ville de Dijon menacée par les Anglais, 1357. (*Ib.*)

C'est ici le lieu de noter que les archives communales de Dijon offrent de nombreux documents concernant l'Arsenal, la Panoplie et surtout l'artillerie; les comptes des fortifications pourroient aussi fournir d'interessants détails sur les constructions militaires. On conçoit que nous ne puissions détailler tous ces titres : il nous suffit, ici comme ailleurs, de les indiquer. L'obligeance de MM. Garnier, Rossignol et Guignard ne fera défaut à personne.

1694. Compte xxiiiie de Jehan Tricauedet, commis a la recepte générale des deniers de la ville de Dijon, des receptes ordinaires, rentes, amendes, exploits de justice, comme autres droits appartenant à la dicte ville pour un an : commençant le landemain de feste de la Nativité S. Jehan-Baptiste 1511, et finissant la semblable feste de S. Jehan 1512, les dicts jours incluz : pour lequel an de ce présent compte, a esté Viconte-maieur, noble homme Benigne de Cirey, conseiller du Roy nostre sire. 1 vol. in fol. (Sup. fr. 1869.)

Provient de la bibliothèque de feu Monteil.

1695. Ordonnance de Louis XII, qui prescrit la canalisation de l'Ouche depuis Dijon jusques à la Saône. (Arch. com. de Dij.)

1696. Articles de société et fraternité jurés et affirmés par plusieurs notables habitans de la ville de Dijon, pour le maintien de la religion catholique, apostolique et romaine et conserver cette ville sous l'autorité et service du Roi, 1571. (*Ib.*)

1697. Ordonnance de mons. de Chabot-Charny, lieutenant général en Bourgogne, qui enjoint aux habitans de la religion prétendue réformée, de se rendre le même jour à midi, à l'hôtel de ville, sous peine de mort. Du 1er septembre 1572. — Une autre du 23 du même mois qui, sur les ordres réitérés du Roi, ordonne l'élargis-

sement des protestants qui voudront vivre paisiblement sous son obéissance. (Arch. com. de Dij.)

1698. Registre contenant l'acte de serment à la Sainte-Union sous l'autorité du roi Henri, presté par les habitans des sept paroisses, lesquels ont signé, 1588. (*Ib.*)

Comme ce registre n'étoit pas rempli par la pièce que nous venons de renseigner, on y inscrivit à la suite, en 1595, sous une forme analogue, le serment de fidélité de la ville au roi Henri IV, que les Dijonnois venoient de reconnaître : *e semprè bene.*

1699. Soumission de la ville de Dijon à l'autorité du duc de Mayenne, 1589. (*Ib.*)

1700. Lettre de félicitation du pape Sixte V aux Dijonnois pour leur fidélité à la Sainte-Union, 1589. (*Ib.*)

1701. Essai historique sur la reduction de la Bourgogne à l'obeissance d'Henri IV. 1 vol. in fol. (Bibl. de Dij., 443.)

1702. Discours du duc de Bellegarde à l'assemblée tenue à Dijon le 22 novembre 1621. (Gaign. 336.)

1703. Relation de la sedition des vignerons à Dijon en 1630. (Gaign. 336.) Relation d'une sedition de Dijon. (Dup. 94)

1704. Le Lanturlu, ou révolte populaire arrivée à Dijon l'an 1630. Soulèvement de 1775. (Arch. com. de Dij.)

1705. Recit veritable redigé par M. le cardinal Richelieu, de ce qui s'est passé de memorable a Dijon pendant le séjour du Roy et depuis qu'il en est parti jusqu'au 8 avril 1631 (Beth. 9216.)

1706. Passage sous Dijon de l'armée de Gaston, duc d'Orléans, 1632. (Arch. com. de Dij.)

1707. Entrée triomphale du prince de Condé à Dijon. (Ars. 383.)

Les archives communales de Dijon renferment sur les entrées des ducs quelques pièces d'un grand intérêt, notamment un devis de l'érection, dans les rues que devoit parcourir le duc Charles à son entrée en 1474, de *loges à figures* pour la décoration des rues.

1708. Arrets du Conseil touchant les affaires de Dijon. (S. Vict. 1096)

1709. Archives et titres des confreries de Dijon. (A. c. de la C.-d'Or.)

1710. Cartulaire de la confrerie des tanneurs de Dijon, 1 vol. in-4. sur parch. de 10 feuillets, écriture du XIVe siècle, de 11 pièces, de 1282 à 1403. (*Ib.*)

Les archives de la Côte-d'Or ne possèdent qu'une partie des titres des anciennes corporations. On trouve aux archives communales d'autres documents

non moins importants sur cette matière. Indépendamment des statuts particuliers qui figurent dans tous les dossiers de chacune des corporations de métiers de la ville, on y trouve un magnifique cartulaire en parchemin, commencé au xve siècle, qui les renferme tous. C'est une mine féconde pour quiconque veut étudier de près la marche de l'industrie dans nos villes de l'Est. — On remarque également, nous écrit M. Garnier, dans la section G de nos archives *(Arts et Métiers, Commerce et Industrie)*, les lettres-patentes de Louis XI, 1477, qui établit un poids public aux halles, avec défense aux marchands d'avoir dans leur boutique des poids au-dessus de 25 livres. — L'établissement par Louis XII de nouvelles boucheries, 1501. — Les ordonnances d'érection ou de translation des foires et marchés. — La création de la justice consulaire en 1565. —Etablissement du Collége de médecine, 1645, devant lequel, et sous la présidence du Maire, tout nouveau médecin étoit tenu de soutenir une thèse publique avant de pouvoir exercer.

1711. Papiers et titres concernant les notaires gardes-notes des anciens tabellions de la Chancellerie du duché de Bourgogne, de 1310 à 1790. 297 vol., 3 plans, 21 liass. (A. de la C.-d'Or.)

1712. Papiers Gevigney. Recueil de documens divers pour l'histoire de Bourgogne, de 1154 au xviiie siècle, 15 liasses. (*Ib.*)

1713. Archives et papiers des Etats de la province de Bourgogne et des pays adjacents, de 1361 à 1790.—907 vol., 152 plans, 1288 liasses et 6891 chartes ou titres sur parch. (*Ib.*)

La province de Bourgogne étoit régie par des États dont la convocation se faisoit ordinairement à Dijon, et régulièrement de trois ans en trois ans et le plus souvent au mois de mai. Le gouverneur de la province y présidoit, et en son absence l'un des lieutenants généraux au gouvernement. — L'assemblée étoit composée des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état. Le clergé, dans l'origine de ces états, qui remonte très-haut dans l'histoire, étoit présidé par les évêques d'Autun, de Châlons-sur-Saône et d'Auxerre. Ceux de Mâcon ni de Langres n'y avoient point encore leur entrée.—La noblesse y étoit composée de tous les possesseurs de grands fiefs relevant directement du duc. Le tiers état se composoit des députés des villes qui depuis le règne de Louis le-Gros avoient obtenu des priviléges de communes. Vingt-six villes, au xviiie siècle, y avoient leurs représentants, outre les députés des quatre comtés d'Auxonne, d'Auxerre, de Mâcon et du Charolois. Les maires de ces villes, concurremment avec le maire de Dijon, le president né de l'ordre, y tenoient tour à tour le premier rang. On a quelquefois imprimé que la politique de Louis XI et la négligence de ses successeurs avoient fait disparaître les procès-verbaux de la tenue des états antérieurs à la réunion : « On vouloit empêcher par là (a-t-on dit) la preuve de certaines prétentions qui auroient pu gêner l'autorité royale, et l'on n'a de procès-verbaux que depuis l'année 1548. » — Plusieurs des indications qui suivent donnent un démenti péremptoire à cette assertion.

1714. Recherches sur les Etats de Bourgogne, depuis leur origine jusqu'à la réunion du duché à la Couronne. Etats de Bourgogne

au XVI siècle Sur l'origine des Bourgongnons et antiquités des Estats de Bourgongne, 1581. (Coll. de Bourg.)

1715. Extrait du premier registre des lettres et privileges obtenus par les gens des trois Etats de Bourgogne, commençant a la reunion dud. duché de Bourgogne à la couronne de France au temps du roy Jean, 1361, et finissant en 1559, pet. in-fol. de 72 p (*Ib.*)

1716. Tenue des Estats en l'an 1498, 1507, 1531, 1538, 1556, 1561, 1562, 1564, 1606, 1617, 1623, avec les noms des Elus et des Alcades nommés à chaque tenue des Estats pour les trois ordres, à l'usage de dom Urbain Plancher. 1 vol. in-fol. (*Ib.*)

1716 *bis*. Les cahiers des Estats de 1515, 1557, 1631, 1637. Les Estats de la Ligue. (Arch. com. de Dij.)

1717. Charte de admortissement pour les gens des troys Estats du duché de Bourgongne et pays adjacens, du 14e jour d'aoust 1522. Imp. sur vel., 4 feuil. in-fol. (Font. 41 A, rare.)

1718. Remonstrances au roi François Ier, des trois Estats du Royaume, pour montrer que le duché de Bourgogne est un des fleurons de la couronne et par conséquent ne doit pas etre aliéné. (Séril. 205.)

1719. Extrait tiré sur les registres qui sont au greffe des Estats de Bourgogne, des noms de messieurs les gentilshommes qui sont entrez dans la Chambre de la noblesse pendant les tenues et assemblées des Estats. 46 feuil. in-fol. (Coll. de Bourg.)

1720. Extrait des registres des Estats généraux de la province de Bourgogne, de 1548-1650, t. I, pet. in-fol. d'environ 300 p. (*Ib.*)

1721. Remonstrance faite au Roy par J. B. Agnan Beyat, de la part des Estats de Bourgogne, au sujet de l'édit de pacification de 1562, et response pour les députés des memes Estats, contre la calomnieuse accusation publiée sous le titre d'apologie du meme édit. (Delam. 9837 [15].)

1722. Bourgogne. Registres des Estats généraux, t. c. de 1653 à 1736. Vol. pet. in-fol. de 504 feuil. (Coll. de Bourg.)

1723. Extrait de l'inventaire général des titres, chartes et papiers des Estats de Bourgogne, fait en 1674, 1675 et 1676, in-fol. de 151 feuil. (*Ib.*)

1724. Extraits divers des registres des priviléges des Estats de Bourgogne, ann. 1721, 1724, 1727. 1 vol. in fol. (*Ib.*)

1725. Articles pour les Estats généraux sur lesquels il plaira à messieurs les Estats de Bourgogne deliberer, au temps de la Ligue. (Font. 41, A.)

1726. Mémoire historique des faits arrivés à Dijon au temps de la Ligue. Extraits divers. (*Ib.*)

1727. Epineu. Résolutions prises aux Estats de Bourgogne, ms. de 1654. (Bibl. de Bourg., 12,267.)

1728. Requete du Roy des gens des trois Estats de Bourgogne, pour le soulagement des subsides. (Font. 41.)

1729. Supplique des Estats, des pays et duché de Bourgogne au Roy, sur plusieurs chefs et articles. (*Ib.*)

1730. Factum pour messieurs les Evesques qui ont entrée aux Estats de la province de Bourgogne, contre M. Nicolas Larcher, abbé de Citeaux. (M. l'abbé de Citeaux doit-il siéger à la tenue des Estats de la province de Bourgogne, en egalité de siege avec messieurs les Evesques?) 1658, avec plusieurs autres pièces sur ce même sujet. In-fol. de 30 feuil. (Coll. de Bourg.)

1731. Extraits des registres des délibérations et décrets des Estats assemblez en la ville de Dijon en l'année 1658, 2 p. — Ordonnance ou reglement du Roy, portant que dors-en-avant les chaires qui doivent etre placées à l'ouverture des Estats de la province de Bourgogne, tant pour Mgr. le Gouverneur que pour Mgr. l'Evesque d'Autun et M. le premier Président du Parlement de Dijon, seroient à bras, de pareille figure et semblables les unes aux autres. (6 nov. 1658.) — Recit de ce qui s'est passé aux Etats de Bourgogne en 1706, touchant l'un de deux alcades ecclesiastiques. (*Ib.*) — Liste des gentilshommes de Bourgogne qui ont assisté aux Estats de Bourgogne. (Gaign. 336.)

1732. Extrait des registres des délibérations de messieurs les Eleus des trois Estats de ce pays et duché de Bourgogne et pays adjacens, de 1529 à 1542. (Font. 41.)

La chambre des élus généraux des États du duché de Bourgogne, comtés et pays adjacents, se tenoit à Dijon; elle entroit en fonction immédiatement après la clôture des États. Elle se composoit de l'élu du clergé, de l'élu de la noblesse, de deux députés de la Chambre des Comptes, d'un élu du Roi, du

maire de Dijon et d'un élu du tiers-état. Les élus régloient les impositions; l'appel de ses décisions se portoit au conseil.

1733. Extrait du registre estant en la chambre de messieurs les Eleus, commencé le 2e de may 1548, finissant le 14e du mois d'apvril 1554, qui font sept années environ (Font. 41.)

1734. Extrait du second registre des lettres obtenues par les Elus des gens des trois Etats du duché de Bourgogne et pays adjacents, commençant au temps du roi François IIe du nom, 1560.—du troisième registre commençant du temps du roi Henri IV en 1606, et finissant en 1658.—du quatrième registre commençant du temps du roy Louis XIV, en 1656 et finissant en 1676. (*Ib.*)

1735. Requete des Elus des Etats de Bourgogne, tant pour être déchargés des fortifications des villes et places de la province, que pour obtenir le cours des carolus et autres monnoies estrangeres, comme aussi pour le faict de retrancher les evocations 1553. (*Ib.*)

1736. Cahier-état des gentilshommes assignés pour leur noblesse en Bourgogne. (Gaig. 928)

1737. Archives du parlement de Bourgogne, de 1148 à 1790. 10 registres, 6 plans, 2 atlas, 12 liasses et 620 chartres ou titres sur parchemin. (A. de la C.-d'Or.)

Il y avoit à Dijon un Parlement qui prenoit le titre de Parlement de Bourgogne, et dont le ressort comprenoit le duché de Bourgogne, le comte de Charolois et les pays de Bresse, Buguey, Val-Romey et Gex. Il occupoit le cinquième rang parmi les douze Parlements de France, qui se classoient ainsi : Paris, Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Besançon et Douay. Celui de Dijon, créé sous le titre de Cour souveraine du Parlement de Bourgogne, après la mort de Charles-le-Téméraire, par le Roi Louis XI, le 18 mars 1476, renouvellé par édit de ce prince, le 9 août 1480. Il avoit dans son ressort tout le duché de Bourgogne, à l'exception des comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine qui, dès le temps des ducs, ressortissoient au parlement de Paris, ainsi que le Maconois.

Les archives de ce parlement sont loin, comme on voit, d'être aussi riches qu'on pourroit l'espérer. Longtemps on n a trop su ce qu'étoient devenus les registres et les précieux documents qui devoient centupler la portion que nous venons d'indiquer. On croyoit volontiers que l'ensemble avoit été ou brûlé à l'époque de la révolution, ou transféré aux archives nationales. Mais le dépôt impérial ne contient absolument rien de pareil, et nul n'a le souvenir d'un autodafé de ces titres. M. Rossignol a bien voulu nous donner à ce sujet un précieux renseignement. Voici ce que nous écrit M. l'archiviste :

« Quant au parlement de Bourgogne, ses archives ne sont pas absolument

perdues, il en reste encore d'assez beaux débris, non pas dans mon dépôt, mais au greffe de la cour d'appel de Dijon qui s'est mise au lieu et place du parlement. Il s'y trouve un assez grand nombre de registres de cette cour souveraine, une vieille coutume de Bourgogne qui n'est cependant pas originale et de nombreuses liasses d'archives purement judiciaires. L'inventaire de ce dépôt se fera prochainement et je sais que la cour a demandé des fonds au gouvernement pour cet important travail. Ainsi ces archives n'ont pas été détruites par la révolution, elles ont seulement souffert d'un long abandon ou du peu de surveillance. Depuis peu un procès a fait entrer dans les archives, dont j'ai la garde, un inventaire des titres du parlement fort curieux, en 2 vol. in-f°. Les titres qu'il donne sont des plus intéressants pour l'histoire en général et pour le parlement en particulier, et au défaut des documents, ces notes sont d'une grande valeur. »

1738. Parlement sous les premiers ducs de la première race. Etablissement du parlement dans Dijon. 24 oct. 1480. Extraits du parlement de Dijon touchant son établissement. (Coll. de Bourg.)

1739. Parlement de Dijon. 5 vol. in-f° et in-4°. (Bibl. de Dij. 458 *bis* à 462.)

1740. Filiation des charges du parlement de Bourgogne. 1 vol. in-f°. (*Ib.* 453.)

1741. Mémoire sur le parlement de Bourgogne depuis son institution. (Sup. fr. 1599.)

1742. Remonstrances du parlement de Dijon au roy sur une création d'officiers à la dite cour. (Dup. 722.) Remonstrances des présidents, conseillers de la cour du parlement de Dijon, sur les commissions obtenues par J. Brahudet. (Font. 41.)

1743. Commission au parlement de Dijon de faire le procès aux dénommés en la déclaration contre M. Mars. 1601. (Dup. 94.)

1744. Arrêt du parlement de Dijon contre le sieur Mangot, intendant de justice. (Dup. 562.)

1745. Règlement pour la charge de procureur général au parlement de Dijon, avec celle d'avocat du roy. (Dup. 627.)

1746. Arrêt du parlement de Dijon sur un appel de la chambre des comptes. 1615. (Dup. 627.)

1747. Procès fait à Dijon au président Giroux en 1643. (Bal. 7915².)

1748. Remontrances du parlement de Dijon au roy sur quelques

édits. Lettres et autres actes touchant le sieur Le Goux La Berchere, premier président au parlement. (Dup. 627.)

1749. Interdiction du premier président et commission au sieur de Bretagne. (Dup. 498.)

1750. Interdiction du parlement de Dijon, son établissement. (Dup. 627.) Ressort du parlement de Dijon. (Dup. 17.)

1751. Parolles du Majeur et Eschevins de Dijon au parlement. (Dup. 631.)

1752. Mémoire sur les paiemens faits à MM. de Nemours et de Senecey, pour les affaires du pays de Bourgogne. Ordre du roy au parlement de Dijon de travailler au procès des ducs et pairs. 1632. (Sup. fr. 4177.)

1753. Le comte de Charolois, seigneur de Château-Belin et de Rethunes, lieutenant général du duc de Bourgogne à Jean de Joart, président du parlement de Bourgogne, et les autres gens du conseil et des comptes à Dijon. (Font. 36.)

1754. Liste des membres du parlement de Bourgogne en 1653. Lettres diverses. (Gaign. 336, 115, 119.)

1755. Commission du roy à M. Ocquidem, conseiller au parlement de Dijon, pour avec les officiers de l'archiduc recognoistre a qui appartiennent certaines accreues provenantes de l'inondation du Doux, contentieuses entre la duchesse de Mercœur, marquise de Chauleins et quelques autres communautés du comté de Bourgogne. Dijon le 28 juillet 1607. (Font. 41.) Mémoire pour MM. de Chassans, conseiller et de Xaintonge, advocat genéral au parlement et députés d'icelui, fait à Dyjon, 26 décembre 1623. Touchant le différend entre le seigneur de Bosiouan et les habitans de *Soitessan*. (*Ib.*) Commission a MM. Fremyot et Legoux de la Bertière, présidents au parlement de Dijon, et Vignier, maistre des requestes, pour partager les terres mises en surseance. 24 septembre 1610. — Partage des terres de surseance faict par les commissaires du roy et ceux des archiducs de Flandres, comtes de Bourgogne. 1612. Limites du royaume de France. (*Ib.*)

1756. Information pour prouver que Chauleins et la Perrière ressortissent au parlement de Dijon. Surseance et ressort. (Dup. 113.)

1757. Arrêts, lettres patentes et autres actes sur l'interdiction du parlement de Dijon. 1637. (Dup. 498.)

1758. Instruction pour les élus de Bourgogne, députés vers le roy, au sujet de l'abolition du parlement de Bourgogne. (Font. 41.)

1759. Arrêt du parlement de Dijon contre les commissaires extraordinaires. 1648. (Dup. 672.)

1760. Mémoires et observations des choses plus remarquables tirées des registres du parlement de Dijon, depuis son établissement jusques en 1648 au 14 août. 1 vol. in-f°. (Coll. de Bourg.)

1761. Pièces concernant le procès des sieurs Fyot, Gaigne et Quarré, conseillers au parlement de Dijon. 1694. Fol. pap. du XVII[e] siècle. (Sup. f 3769.)

1762. Extrait des registres du parlement de Dijon du 6 juillet 1700, contre les auteurs d'une émeute populaire, à propos de l'exécution du sieur Henry Dorival, condamné à être rompu vif et étranglé. (Font. 32.)

1763. Lettres, arrêtés, remontrances du parlement de Dijon. 1761. In-f°. (Arsen. 225.)

1764. Mémoires et observations des choses plus mémorables et arrets de la cour du parlement de Dijon, faicte à la vérité selon l'ordre du temps pour servir selon la nécessité et occurence, le tout tiré des registres dud parlement. (Anc. Sup 387.)

1765. Table des édits, etc., enregistrés au parlement de Dijon, depuis 1476 jusqu'en 1771. 3 vol. in-4°. (B. de Dij. 456.)

1766. Table des registres du parlement de Bourgogne. 1 vol. pet. in-f° de 561 pp. Ce volume composé de 38 registres des édits vérifiés, dont le premier est daté du mois de mars 1476 et le dernier du 20 oct. 1696, est précédé d'un traité intitulé : « La vraye origine des parlemens, conseils et autres cours souveraines du royaume de France. » 36 p. en plus des 561. (Sup. fr. 4592.)

1767. Registres du parlement de Dijon, depuis 1561 (Serilly 391[1].)

Voici les matières du premier volume : Entrées des Roys et Reynes à Dijon et au palais, p. 1 à 104. Entrées solennelles des gouverneurs, p. 105 à 132. Entrées et séances des gouverneurs au palais et la présentation de leurs provisions et réception au gouvernement, p. 133 à 298. Arrivées et départs ordinaires des gouverneurs, p. 299 à 336. Honneurs rendus aux princes, seigneurs et autres arrivant à Dijon et leurs entrées au palais, p. 337. Honneurs rendus

aux chanceliers et garde des sceaux. p. 396. Entrées et séances des archevêques, évêques et abbés à la Cour, p. 416. Entrées et séances de plusieurs officiers, p. 434. Gouverneurs, p. 494. Lieutenants généraux au gouvernement, p. 512. Députations, p. 690. Réceptions de présidents, conseillers et autres officiers de la Cour, p. 709.

Matières du deuxième volume: Réglemens et autres affaires du dedans de palais, p. 1 à 480. Priviléges des officiers de la Cour, p. 481 à 512. Premiers présidens, p. 513. Scindics de la Cour et direction des affaires du palais, p. 593. Procureurs et advocats généraux, p. 690. Chambre des vacations, p. 727. Greffe, greffiers, commis du greffe, p. 737. Sceau et chancellerie, p. 763. Gruyers, grands maîtres des eaux et forêts, bois et table de marbre, p. 801 à 819 (à 30 lig. à la p.)

Matières du troisième volume: Paix et guerre, p. 1 à 82. Gens de guerre, p. 83 à 124. Guet et garde fait à Dijon, p. 124 à 178. Limites, p. 178 à 208. Edits, p. 208 à 374. Sel et officiers des greniers, p. 374 à 455. Police, 455 à 540. Passeports pour des grains, p. 541 à 567. Mairie, maires et échevins, p. 568 à 800. Hôpitaux et pauvres, 801 à 840. Religion prétendue réformée, p. 840 à 908. Etats, éleus et procureurs syndics du pays, 909 à 982.

Matières du quatrième volume: Affaires de diverses natures, p. 1 à 662. Domaine du Roy, p. 663 à 678. Chambre des comptes, p. 679 à 876. Procureurs, p. 877 à 916. Processions, Te Deum et réjouissances, p. 917. Obsèques, p. 1065 à 1171, de 1172 à 1680.

1768. Table generalle, chronologique et alphabétique de tout ce qui est contenu dans les quatre tomes des choses les plus importantes tirées des registres du parlement de Dijon, avec les dates en marge de chaque article et à la fin du présent volume (*Ib.*).

1769. Erection des chambres des requêtes à Dijon. 1541, 1575. (Dup. 627.)

Les requêtes du palais, après plusieurs essais, furent définitivement établies en 1575, sous le règne de Henri III. Cette chambre avoit ses conseillers et présidents à part.

1770. Déclarations des ducs de Bourgogne, sur les emprunts et les aides, an. 1370, 1382, 1403, 1431, 1435 et 1443 (Arch. com. de Dij.)

Le parlement de Bourgogne étoit aussi Cour des aides depuis que furent pris, dans son ressort, les pays de Bresse et de Bugey, sous Henri IV.

1771. Déclarations du roi Jehan, au sujet des impositions frappées pour sa rançon, 1362. (Arch. com. de Dij.)

1772. Lettres du roy Charles VI, aux généraux sur le faict des aydes ordonnés pour la guerre, par lesquelles il leur mande qu'ils aient a faire paier par le receveur desdites aydes à Amiens, au duc de Bourgogne, la somme de six vingt mille francs en trois années, lesquels auroient été promis au traité du

mariage de sa fille Michelle de France, avec le comte de Charolles, fils aisné dudit duc de Bourgogne, a la charge d'en emploier quatre vingt mille fr. en héritages. A Paris, 1408, au mois d'avril. (Trés. des ch.)

1773. Lettres réiteratives du roy Charles VIe, aux commissaires ordonnés au gouvernement des aydes, par lesquels il leur mande de faire faire le paiement que dessus au duc de Bourgogne. Paris, 1409, au mois de nov. (Trés. des ch.)

1774. Déclaration du roi François Ier, au sujet des impositions frappées sur la ville de Dijon à l'occasion de sa rançon, 1528. (Arch. com. de Dij.)

1775. Archives de la Chambre des Comptes de Dijon, de 1054 à 1790. Cette importante collection se compose de 1142 registres, 3718 rouleaux, 1207 liasses et 37,219 chartes isolées ou titres sur parchemin. (Arch. civiles de la C-d'Or.)

Les ducs avoient leur chambre des comptes à Dijon: le chancelier de Bourgogne en étoit le chef, les prélats et les grands officiers s'y trouvoient aussi avec les maîtres et auditeurs des comptes. Elle fut créée de nouveau par le Roi Louis XI, en 1477, après la mort du dernier duc. Les principaux officiers étoient huit présidents, trois chevaliers d'honneur, vingt-huit maîtres des comptes, neuf correcteurs, treize auditeurs, deux avocats généraux, un procureur général et un greffier en chef. Elle arrêtoit les comptes du trésorier général des Etats de Bourgogne et ceux des receveurs du pays de Bresse. Les feudataires du duché y prêtoient foi et hommage.

1776. Notice de la Chambre des Comptes de Bourgogne et de Bresse. 2 vol. in-fol. (Bibl. de Dij., 463 et 464.)

1777. Recherches et pièces diverses sur la Chambre des Comptes de Bourgogne et de Bresse. (Coll. de Bourg. et Font.)

1778. Establissement de la Cour des Comptes, aydes et finances de Bourgogne. (Delam. 9597, a. b.)

1779. Grand cartulaire de la Chambre des Comptes, in-4° magno; parch. de 367 feuil., écrit du XIIIe au XVe siècle, cont. 667 pièces de 1183 à 1460. (Arch. de la C.-d'Or.)

Beau cartulaire dans sa couverture de bois, cuir gaufré. Il est écrit de plusieurs mains, de plusieurs formes, grosseurs et qualité.

1780. Inventaire des principaux titres, estats et aultres pièces de la Chambre des Comptes de Dijon. *Ex libris Massol.* (Anc. Sup. 149)

1781. Copie de pièces tirées de la Chambre des Comptes des ducs

de Bourgogne, de 1416 à 1476, en flam. et en franç. (S. P. 4430.)

1782. Papier tiré de la Chambre des Comptes de Paris, concernant les fiefs et seigneuries de Bourgogne (Dup. 113.)

1783. Bourgogne: registres de la Chambre des Comptes, I, de 1385 à 1538. Registres 1 à 5, avec une table des noms propres. 1 f vol. de 1660 p. (Coll. de Bourg.)

1784. Bourgogne: registres de la Chambre des Comptes, II. Registre 6 à 26, de 1528 à 1627. 1 vol de 1438 p. avec une table. (*Ib.*)

1785. Bourgogne: table des registres de la Chambre des Comptes, t. Ier commencé en 1390, finissant en 1416, pet. in-fol., vol. de 1237 p (*Ib.*)

1786. Bourgogne: registre de la Chambre des Comptes, III. Registres 27 à 39, de 1624 à 1685, avec table des noms propres, de 730 feuil. pet. in-fol. (*Ib.*)

1787. Chambre des Comptes de Dijon, registres des fiefs de Bourgogne, in-fol. parch. de 194 feuil. écrit des XIIIe et XIVe siècles, conten. 782 pièces de 1230 à 1458. (Arch. de la C.-d'Or.)

Tout ce cartulaire est de la même main, à l'exception de quelques pages. Ce travail est du XVe siècle, quelques pièces n'y sont qu'analysées.

1788. Chambre des Comptes de Dijon, extraits concernant les fiefs mouvans du duché de Bourgogne, in-fol. (Bibl. de Dij., 463.)

1789. Annales-Bourguignonnes, table du registre 24e commencé en 1620 et fini en 1623, cont. 338 feuillets. (Coll. de Bourg.)

1790. Remarques sur l'histoire de Bourgogne, tirées des actes de la Chambre des Comptes de Dijon, 2 vol. in-fol. (Bibl. de Dij., 440, 441.)

1791. Collection des chartes, ordonnances, lettres patentes, édits, déclarations, mandemens et arrêts du Conseil des ducs de Bourgogne et des rois de France, enregistrés par la Chambre des Comptes de Dijon. 70 vol. in-fol. sur parch. et pap. écrit du XIVe au XVIIIe siècle, cont. 16,834, de 1386 à 1799. (Arch. de la C.-d'Or.)

1792. Jurisprudence de la Chambre des Comptes de Dijon, recueillie de soixante registres journaux de ladite Chambre, depuis l'an 1559 jusqu'en 1690, et rangée sous certains chefs

par ordre alphabétique. *Ex libris Massol.* (Anc. Sup. 125.)

1793. Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon, 1 vol. in-4. (Bibl. de Dij., 486 bis.)

1794. Délibération de la Chambre des Comptes de Dijon. Tables, in-fol. (Bibl. de Dij., 465.)

1795. Mandement de Jean, duc de Bourgogne, aux gens de ses comptes de Dijon, auxquels il enjoint de donner main levée au duc de Bar, des terres et seigneuries de Longecourt, Jart et Pottengy, desquelles il lui a fait hommage et fourni dénombrement, 1413, 4 juil. n° 67. (Lor. 184.)

1796. Déclaration de Marguerite, duchesse de Bourgogne, pour faire allouer en la Chambre des Comptes de Dijon, diverses sommes au receveur general de Bourgogne, dont les acquis avoient esté perdus lors de l'assassinat de Jean, duc de Bourgogne, son mari, à Montereau. Donnée à Dijon, le 19e de novembre 1419. (Font. 36)

1796 *bis*. Recueil de diverses lettres concernant les affaires de Bourgogne, en 1444 et 1445, signées, T. de Neufchastel, le seigneur de Blamont, maréchal de Bourgogne: Contault, pour le Conseil des Comptes séant à Dijon, Mongin, Contault, Gerant Vion, etc. (Font. 36.)

1797. Pièces qui se trouvent en la Chambre des Comptes du Roy à Dijon, touchant les faits des limites et enclaves du royaume au comté de Bourgogne. Liste des chatellenies, villes et villages que les gens et officiers du Roy et commis, pour ledit seigneur sur le fait des limites et enclaves du comté de Bourgogne..., pretendant etre du royaume de France pour les causes déclarées en icelle déclaration (Dup. 213.)

1798. Compte que rend pardevant vous nos seigneurs des Comptes à Dijon, Me François Garnier, commis, a la recepte du domaine du Roy au bailliage de la montaigne et chastellenie de Villers le Duc, à cause de la recepte et despense par luy faicte dudit domaine durant l'année commencée au 1er jour de janvier 1587 et fini le dernier jour de décembre en suivant. (Font. 32.)

1799. Memoire à M. Venot, de rechercher en la Chambre des Comptes s'il lui plait, les pieces ci-après en leur copies ou estats

touchant la prevoté de passavant, avec trois lettres signées de Saulx, au meme vers 1612. (Font. 31.)

1800. Lettre de M. Massol, président en la Cour des Comptes à Dijon, touchant les titres et procès-verbaux qui sont en ladite Chambre, concernant les terres de surséance qui sont en débat entre le Roi et le Roy d'Espagne, adressée à M. de Loménie, Conseiller du Roi. Dijon, 6 fév. 1625. (Dup. 113.) Un gros livre et fort grand, plein de cartes ou sont contenues par petit climat le duché et comté de Bourgogne, n'y ajant pas un ruisseau ni un buisson à dire, qui n'y soient figurés. En la Chambre des Comptes de Dijon.

1801. Bureau des finances et Chambre du domaine, de 1577 à 1790. 344 registres, 18 plans, 1288 liasses ou titres sur parch. (A. c. de la C.-d'Or.)

La généralité ou le bureau des trésoriers de France au duché de Bourgogne, comtés de Charolois, Mâcon, Auxerre et Bar-sur Seine, et pays de Bresse, Bugey, Val-Romey et Gex, siégeoit à Dijon. Ce bureau étoit composé des mêmes officiers que ceux de la chambre du domaine et avoit inspection sur les comptables des deniers,des gabelles, des traites foraines et du tabac.

1801 *bis*. Recueil des édits, arrêts, déclarations et lettres-patentes des rois de France, enregistrés par le bureau des finances à Dijon. 57 vol. in-4. et in-fol sur pap., écrit du XVIe au XVIIIe siècle, contenant 19,844 pièces de 1557 à 1677. (*Ib.*)

1802. Etat des greniers à sel de la généralité de Bourgogne (Gaign. 453.) — Touchant le privilége du pays du fournissement des greniers à sel. — Articles à observer par les marchands fournissant le grenier à sel de Bourgogue.— Bail du bournissement des greniers à sel des duché de Bourgogue et comté de Charolois, pour six ans, commenç. au 1er janv. doct. 1580. (Font. 40.)

Il y avoit dans le ressort du parlement de Bourgogne trente-deux greniers à sel avec juridiction, dont quinze, sous la direction de Dijon, seize de la direction de Chalon et un de la direction de Langres. Il y avoit aussi deux justices des gabelles du lyonnois, dont les départements comprenoient douze greniers de la direction de Bourg en Bresse.

1803. Procedures et veue de lieu faicte par le S^r^ juge de la traitte foraine, a requestre de Jean et Pierre Mantel, freres du comte de Bourgoigne et du procureur du Roy en laditte foraine, avec extrait de la sentence des 15, 16 et 17 juillet 1624. (*Ib.*)

Les justices des traites foraines étoient au nombre de six, tant dans le res-

sort du parlement de Dijon que dans celui de la cour des aydes de Paris, elles connaissoient aussi de ce qui concernoit les tabacs. Ces six justices siégeoient : pour les traites de Bourgogne, 1o à Dijon ; 2o à Beaune ; 3o à Chalon. Pour les traites du Lyonnois : 4o à Bourg ; 5o à Nantua. Dans le ressort de la cour des aydes de Paris : 6o à Mâcon. La recette générale des gabelles, traites foraines et tabac pour les directions de Dijon et Chalon se faisoit à Dijon, celle pour la direction de Bourg à Lyon.

1803 *bis*. Intendance de la généralité de Dijon, de 1631 à 1790. 36 registres, 71 plans, 289 portefeuilles et 10 actes ou titres sur parch. (A. c. de la C.-d'Or.)

La création de l'*Intendance*, sorte de magistrature supérieure, œuvre du despotisme de Richelieu, avoit eu ses attributions réglées par les ordonnances de 1629 et de 1635 : elles comprenoient l'ensemble de l'administration, mais surtout les finances et la police. Les intendants créés par Richelieu furent supprimés momentanément en 1648 et rétablis en 1653. Il y en avoit un par généralité. Leurs fonctions étoient analogues à celles des préfets actuels, mais avec plus d'étendue, puisqu'ils étoient presque souverains dans les provinces qu'ils étoient appelés à administrer. Cependant leurs pouvoirs se trouvoient plus restreints dans les pays d'Etats. Ces derniers avoient conservé des pouvoirs municipaux et des états provinciaux qui limitoient les pouvoirs de l'intendant. Il y auroit d'intéressantes recherches à faire sur le rôle des intendants et leur influence sur l'esprit public aux XVIIe et XVIIIe siècles. Mais bien que leur histoire soit récente, nulle part encore on ne s'est occupé de l'écrire, car les documents manquent partout, et nous avouons que nos découvertes pour l'intendance de Bourgogne n'ont pas été très-productives jusqu'ici.

1804. Subdélégations de l'intendance, de 1710 à 1789, 3 liasses. (A. c. de la C.-d'Or.)

1804 *bis*. Mémoire concernant la Bourgogne, par M. Ferrand, intendant, 1699. 1 vol. in-4. (Sup. 2141.)

1805. Mémoires concernant la généralité de Dijon, 1700, in-fol. (Bibl. de Dij., 437 *ter*.)

1806. Requete et pièces diverses pour les habitans et forains des communautés et villages de Fauvernecy, Varange, Tart-le-Haut, Tart-le-Bas, Tart-l'Abbaye, Champ-d'Ostre, Plureau, Pluvet, Janly, Vehey, Trouchans et autres, au sujet des travaux de la rivière d'Ouche, 1729. (Arch. de l'Emp.)

(La suite de la Bourgogne au prochain numéro qui donnera en outre le sommaire complet des matières contenues dans la collection Fontette, composée de plus de 150 vol. in-f°).

Mélanges d'histoire politique, etc. (Suite.)

1807. Recueil des lettres officielles à MM. de Basville, intendant de Languedoc, le duc du Maine, Ferrand, intendant de Dijon et autres concernant le dedans du Royaume pendant les quatre premiers mois de l'an 1701. 338 let. (Dép. de la G. 1524.)

1808. Recueil de lettres officielles de M. de Pomereu, intendant de Champagne, de M. Ferrand, intendant de Dijon, de MM. de Harrouis et Bernage, intendants de Franche-Comté, concernant le dedans du Royaume pendant l'année 1701 et 1702. (*Ib.*, vol. 1608.) — Même sujet, an. 1702. (*Ib.*, 1526.)

1809. Minutes des lettres de la Cour adressées à M. de la Briffe, intendant de Bourgogne, Herault, lieutenant général de police et autres, pendant le mois d'aoust 1729, 437 pièces. (*Ib.*, vol. 2649.)

1810. Lettres de la Cour à MM. le prince d'Isenghien et de Vanolles, intendant du comté de Bourgogne, pendant les 15 derniers jours d'aoust et le mois de septemb. 1736. (*Ib.*, 2834.)

1811. Minutes des lettres adressées à MM. de Vanolles, intendant de Bourgogne, le duc de Duras et autres, pendant les mois de janvier, février et mars de l'an 1738. 704 let. (*Ib.*, 2865.)

1812. Lettres de la Cour à MM. de Vanolles, intendant d'Alsace, de Serilly, intendant de Bourgogne et autres, pendant les mois d'oct. à déc. de l'an 1744. 707 let. et 1 table. (*Ib.*, vol. 3023.)

1813. Lettres de la Cour à MM. de Vanolles, intendant d'Alsace, de Serilly, intendant en Bourgogne et autres, pendant les mois d'avril et mai de l'année 1745. 484 pièces. (*Ib.*, vol. 3078.)

1814. Minutes des lettres de la Cour adressées à MM. de Blossac, intendant à Poitiers, Joly de Fleury, intendant en Bourgogne et autres pendant les 15 derniers jours d'octobre et durant les mois de novembre et décembre de l'année 1752. 452 pièces et une table. (*Ib.*, vol. 3369.)

Histoire nobiliaire de Dijon.

1815. Armoiries anciennes du royaume de Bourgogne. (Dup. 467.)

1816. Inventaire général des archives de l'ordre de la Toison-d'Or,

qui se conservent à Bruxelles, formé en 1759 et 1760 par ordre de S. Ex. le comte Charles de Cobenze, gouv. des Pays-Bas, par Emman. Josephde Tarck, official à la secrétairerie du conseil privé de S. M. l'Impératrice. — XVIIIe siècle, 3 vol. in-fol. pap. (Supl. fr. 2732[1-3].)

1817. Ordonnances de l'ordre de la Toison-d'Or. 1 v. in-fol. (Bibl. de Dij. 374.)

1818. Noms et armes des chevaliers de Bourgogne. (F. Duch. 10.)

1819. Histoire des grands officiers de Bourgogne. (Suppl. 1280[2].)

1820. Armorial général de Bourgogne. Généalogie de Bourgogne. (Ars. 747-748.)

1821. Registre de lettres de naturalités, affranchissements, admortissements, legitimations, annoblissements et aultres, commencé en l'an 1508 au mois de janvier et finissant l'an 1549 au mois d'août. — 1 cah. in-fol. de 18 p., écrit. minusc. (Col. de Bourg.)

1822. Recueil des registres des chartres de la chambre des comptes du Roy à Lille de toutes les lettres d'annoblissement, confirmation de noblesse et creation de chevaliers. (*Ib.*)

1823. Descentes généalogiques de plusieurs familles illustres de la Comté de Bourgogne. (8367[5]. Cang. 25.)

1824. Mémoires généalogiques de diverses familles de Bourgogne par Palliot. 2 v. in-fol. (B. de Dij. 481.)

1825. Memoires pour des maisons de Bourgogne, et pour l'histoire de cette province avec des extraits de cartulaires et des genéalogies. (F. Duch. 10.)

1826. Table alphabétique des noms des personnes dont il est fait mention dans le recueil de Perard. Par ordre chronolog., de 1148. Cah. de 92 p. in-fol. p. (Col. de Bourg.)

1827. Relevé des noms des personnes mentionnées dans les mémoires rassemblés par dom Guillaume Aubré pour en composer une histoire de Bourgogne. (*Ib.*)

1828. Recherches, mémoires et titres divers concernant les familles nobles de Bourgogne : — commence par un Mémoire de conduite pour une recherche de titres à produire dans une preuve de noblesse. 2 p. (*Ib.*)

1829. Roolle des gens nobles convocqués aux Estats de Bourgongne. Bailliage de Dijon, Beaune, Nuicts, S. Jean de Laone. — Memoire de ceux qui entrent en la chambre du clergé de Bourgongne. (*Ib.*)

1830. Usurpateurs (liste des) du titre de noblesse en Bourgogne. Recherches. (*Ib.*)

1831. Charte des armes de la ville de Dijon, 1391, et pièces diverses. (Dup. 232.)

1832. *Généalogies A. C.* Recherches, mémoires et titres divers (dont qq. imprimés) concernant les familles de Bourgogne par ordre alphabeth., de A. à C. 1 fort vol. in-fol. (Col. de Bourg.)

1833. Bourgogne. Généalogies, recherches, mémoires et titres divers, etc. Rec. D. L. (*Ib.*)

1834. Bourgogne. Généalogies, recherches, mémoires et titres divers, etc. Rec. M. R. (*Ib.*)

1835. Pièces et documens historiques pour la famille Orléans-Rothelin. Rec. M. R. (*Ib.*)

1836. Mémoire historique et généalogique des antiquités de la maison Neuville (en lat. Novavilla), dite vulgairement Lameth. Recueil M. R. (*Ib.*)

1837. Etat des titres originaux formant la preuve de la noblesse d'ancienne chevalerie de la maison de la Roche-Fontenilles, originaire du pays de Magnoac, dioceze d'Auch, où sont assiz les chateau et terre de son nom qu'elle a constamment possédée de l'an 1180 à 1780. Rec. M. R. (*Ib.*)

1838. Bourgogne. Généalogies, recherches, mémoires et titres divers, etc. Rec. S. à W. 1 fort vol. (*Ib.*)

1839. Bourgogne. Généalogies, recherches, mémoires et titres divers. Supplément II. 1 v. in-fol. (*Ib.*)

1840. Fondation du prieuré de Bethisy, 1060. Généalogie de la famille Bethisy, Marquis de Mezières. (*Ib.*)

1841. Contract de mariage de Jacques de Chabanes, seign. de la Palisse, gr. maistre de France avec Marie de Meleun, dame de Montmiral, vefve de Jean de la Gruthuze, prince de Steinheuze. — Généalogie de la maison de Chabot. — Preuves de Malthe pour Benigne Antoine de Champagne faictes à Nuis-sous-Beaune, le

24 may 1694. — La maison de Chivat de Fredieres, originaire du Lionnois. (Font. 33 a.)

1842. Généalogie de la famille des Fyot à Dijon, par Pierre Paillot. (Ars. 723.)

1843. Généalogie de la famille des Le Ganz à Dijon, et de celle de Morin, par Pierre Paillot. In-fol. (*Ib.* 728.)

1844. Généalogie de la famille des Godrans à Dijon, par Pierre Paillot. 1 vol. (*Ib.* 725.)

1845. Généalogie de la famille des Demassot, en Bourgogne, par P. Paillot. (*Ib.* 732.)

1846. Histoire et généalogie de la noble et haute maison de Poitiers déduite par ligne directe depuis l'empereur Charlemagne jusques à Charles et Guillaume de Poitiers, barons et seig. de Vadans et Gonnans à présent vivans. (Col. de Bourg.)

1847. Généalogies des maisons de Pouligny, avec des notices biogr. sur Claude Bernard surnommé le Pauvre Pretre.—Pierre de S. Julien.—Claude Burgat.—Jean B. Beauverand.—Pierre d'Hoges. Jacq. Fourré.—Nic. Julien, etc., etc. (*Ib.*)

1848. Histoire généalogique de la maison de Rabutin, par Roger Rabutin. 1 v. in-8. (B. de Dij. 480.)

1849. Mémoire instructif sur l'origine de la famille de Recourt en Artois, et particulièrement sur les seigneurs Dusart, en Picardie, qui en sont issus. In-fol. de 40 p environ. Rec. M. R. (Col. de Bourg.)

1850. Généalogie de la maison de Rye. (*Ib.*)

1851. Généalogie de la maison de Tintry-Charnot. (Font. F. A.)

1852. Généalogie de la famille Valon à Dijon, par Pierre Valot. (Ars. 738.)

1853. Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et laïques (arts et metiers) de la ville et du pays dijonnois. (Arm de Fr.)

1854. Généalogies dressées sur les minutes originales des jugements rendus par M. Ferrand, intendant de Bourgogne, sur la recherche de la noblesse de cette province, depuis le mois de mars 1697 jusqu'au mois d'avril 1700. 12 vol. in-fol. (Cab. des Tit.)

1855. Armorial de la province de Bourgogne, par Jacques Chevil-

lard, rangé par ordre alphabétique, et une carte géographique en deux feuilles, par M. de l'Isle, avec une table alphabétique des bourgs, paroisses, et aussi par ordre alphabét. avec les renvois sur la table. (*Ib.*)

1856. Extraits des productions et jugements rendus par M. Bouchu, intendant de Bourgogne, sur la recherche de la noblesse des bailliages de Dijon, Saint-Jean de Losne, Beaune, Nuis, Châlon, Mascon et Auxonne, de 1666 et depuis. 1 vol. in-fol. mar. rouge. (*Ib.*)

1857. Bailliages d'Autun, Bourbon-Lancy, Semur-en-Brionnois, Charollois, Semur-en-Auxois, d'Arnay-le-Duc, d'Auxerre, Avallon, Chastillon-sur-Seine et de Bar-sur-Seine. 1 vol. in-fol. (*Ib.*)

1858. Tables généalogiques et armes sur vélin des familles qui ont produit pour leur noblesse, devant M. Bouchu, intendant de Bourgogne, avec un état à la fin du vol. 1 vol. gr. in-fol. (*Ib.*)

1859. Extraits des productions et jugements rendus par M. Bouchu, intendant de Bourgogne, sur la recherche de la noblesse des bailliages de Bresse, Bugey et de Gex. 1 v. in-fol. (*Ib.*)

1860. Discours historique de la vie de messire Benigne Fremyot, président à mortier au parlement de Bourgogne. (Bibl. de Troyes, nº 1070.)

1861. Ordonnance du roi Charles VIII, au sujet des lettres touchant le domaine, dons de foire, de marchés, affranchissements, amortissements, légitimations, anoblissements et autres semblables qui doivent être vérifiées à la Chambre des comptes avant d'avoir effect. Ambroise, 4 mars 1490. (Reg. B. de la Chamb. des comptes de Dijon.)

1862. Mémoires de P. Palliot, sur la noblesse de Bourgogne. 1 vol. in-fol. (F. Bouhier. — Bibl. de Troyes, nº 337.)

1863. Noblesse de Bourgogne. (Ms. en 3 vol. in-fol. — De la bibl. de Troyes, nº 324.)

1864. Généalogie de la famille des Pitois, originaire de Bourgogne, faite et dressée par Palliot, sur titres et sur bonnes preuves. 1618. 1 vol. in-4º.

Mélanges d'histoire littéraire.

La ville de Dijon, qui a donné le jour à tant d'auteurs illustres, est citée depuis longtemps parmi les plus littéraires de France. On sait la célébrité de son académie des sciences, fondée en 1736 par les libéralités du conseiller au parlement Pouffier. Outre cet établissement, Dijon possédoit une société littéraire créée en 1752, de nombreux cours publics et de riches et curieuses bibliothèques. — De nos jours, ce ne sont pas les établissements littéraires qui manquent à Dijon. Son académie, reconstituée en l'an VI, reconnue et approuvée par une ordonnance royale du 22 oct. 1833, porte aujourd'hui le titre d'*Académ. impér. des sc., arts et belles-lettres*. Cette compagnie, autrefois richement dotée, ne dispose plus aujourd'hui que d'une subvention de 1,500 fr., votée annuellement par le conseil général du département. Le nombre de ses membres résidants est de 36. Le sceau de l'académie est une Minerve tenant à la main trois couronnes; avec cette légende : *Certat tergeminis tollere honoribus;* en exergue : *Académie de Dijon*.

La *Commission départementale d'antiquités*, d'une origine moins illustre, puisqu'elle n'a été formée qu'en 1831, en vertu d'un arrêté du préfet, s'est cependant signalée déjà par d'excellentes publications d'archéologie et d'histoire nationale. Son but est de veiller à la conservation des monuments, d'en donner la description et l'histoire et d'encourager les recherches et les travaux qui intéressent l'histoire de la ville et de la province. Comme l'Académie impériale, elle reçoit une subvention de 1,500 fr. votée par le conseil général, et, comme son aînée pareillement, elle publie le compte-rendu annuel, et a ses concours, ses prix, de plus un musée lapidaire et une bibliothèque archéologique. Son sceau porte une couronne de chêne, avec cette légende : *Commission départementale d'antiquités* (*Côte-d'Or*); le nombre de ses membres résidants est de 30.

La *Société médicale de Dijon*, fondée en 1831, autorisée le 16 janvier 1832, et confirmée par décision ministérielle le 23 juin 1834, publie le compte-rendu de ses travaux et possède avec une petite bibliothèque un commencement de musée de pièces anatomiques. Ses ressources ne consistent que dans la cotisation de 20 fr. par an, payée par les membres résidants, qui ne dépassent guère le nombre 12. Le sceau porte une verge entourée d'un serpent avec cette légende : *Société médicale de Dijon*. — A ces créations il faut joindre le Jardin

des Plantes et le Cabinet d'histoire naturelle où se trouvent de précieuses collections, puis le Cabinet d'art et d'antiquités formé par M. H. Baudot, que les étrangers ne manquent pas d'aller visiter, sûrs de trouver dans son honorable fondateur l'érudition jointe à la plus parfaite aménité. Mais l'établissement surtout dont les Dijonois sont fiers, et à bon droit, c'est leur musée, riche de morceaux d'art que l'on n'est pas habitué à trouver en province. Des tableaux de maîtres et de prix n'en sont pas le seul ornement : la salle dite *des Gardes* avec sa splendide cheminée, les magnifiques tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans-Peur, et les chapelles portatives des ducs de Bourgogne, merveilleux ouvrages d'orfévrerie de Jacques de Baers, sont des objets à faire envie aux plus beaux musées royaux.

1865. *Wonters.* Livre de sa gestion en la bibliothèque de Bourgogne. XVIIIe siècle. — Ejusdem : Cahier de pièces concernant les échanges des livres de la bibliothèque. (Bibl. de Bourg. *Ib.* 10992. 10993.)

1866. Inscriptiones antiquæ divionenses romanæ, ms. lat. XVIIe s. (Bibl. de Bourg. 8055-8056.)

1867. Note sur Chindonax et la découverte de son tombeau faite en 1598 à Poussot, près Dijon. (Fontet.)

1868. Chansons de Joscelin et de Guiot de Dijon. Vol in-fol. du XVe s. (F. Colb. 3075.)

1869. Mémoire servant à l'histoire des choses qui se sont passées en Bourgogne pendant les première et deuxième guerres civiles, par Millotet. (F. Cang. 78.)

1870. Vie de saint Bernard, compilée et traduite des anciens historiens : Guillaume de Saint-Hierry, Arnould de Bonneval, Geoffroy et Alain d'Auxerre, par un moine de Clervaux. Vol. in-4° de 291 f. du XVe s. (F. Colb. 3227.)

Ce ms., exécuté pour la duchesse de Bourgogne, est orné du portrait de saint Bernard. Le style de cette traduction est excellent, et il est surprenant qu'il ait échappé jusqu'à ce jour aux nombreux admirateurs de saint Bernard.

1871. Lamentations de saint Bernard ; ses méditations. 1 vol. in-4° vél. de 110 f. écrit du XVe s. (Anc. f. Beth. 7273.)

1872. Essai historique sur les écoles et colléges de Dijon. 1 vol. in-8°. (Bibl. de Dij., 482.)

1873. Règlement en 56 articles des écoles publiques de Dijon, en 1445. (Arch. com. de Dij. Inst. publ. F.)

1874. Lettres patentes de François I[er], qui fonde à Dijon une université, à l'instar de celles des autres villes de France. 1516. (Arch. com. de Dij. Inst. publ. F.)

Ces lettres n'ayant point été entérinées sont demeurées sans effet jusqu'en 1722, que le roi Louis XV érigea l'Université de droit.

1875. Vers composés pour les enfants de la Mère-Folle, à Dijon, sur la fin du XVI[e] siècle. In-4°. Ms. de la bibl. de M. le président Bouhier. 1735. (Bouh. 110.)

Recueil, en vers bourguignons, d'un haut intérêt pour l'histoire de la *Mère-Folle*, et que M. Mignard n'a pas compris dans sa bibliographie du patois bourguignon. Dijon avoit la passion des représentations dramatiques. On trouve dans nos archives communales, nous écrit M. Garnier, d'autres pièces concernant le théâtre populaire du moyen âge. Il est notamment question au mot MYSTÈRES : *Du Mystère de sainte Suzanne*, joué en 1509, et des moralités dont l'exécution étoit confiée aux clercs Dijonnois. Ces documents et d'autres relatifs aux comédiens pourroient fournir d'utiles renseignements pour l'histoire du théâtre en France.

1875 bis. Lettre d'un gentilhomme de Bourgogne à M. Moreau de Mautour, sur la feste des fous. (Impr.) - Juridiction, procédure, arrests (en vers burlesques) de la *Mère-Folle* de Dijon.

Recueil très-curieux qui a échappé à l'historien de la Mère-Folle, J. du Tilliot, et dont il semble qu'il n'existe pas de copie. Le plus ancien arrest porte la date de 1608. Voici le titre et le début de l'une des pièces de ce volume : « Second canot de l'Infanterie commencé en février 1608 et fini en juillet 1611. Appartient au Griffon soussigné : LEVERD.....

Du jeudy unziesme janvier
En l'an mil six cent et dix
Après, je ne le veux nier,
Avoir mangé bonne perdrix
Et bu tous à perdre haleine
Au logis du sieur capitaine.
Le fiscal Vert est demandeur
Contre ung nommé Gaspard Le Prince...

Il seroit curieux, mais nous en laissons le soin aux érudits de l'Académie de Dijon, de fixer le nom de l'auteur de ces intéressantes annales de la Compagnie de la Mère-Folle. Nous nous bornerons à dire que la plupart des morceaux qui composent notre recueil semblent écrits par l'auteur même, car les ratures et corrections y sont fréquentes.

—Réjouissance de l'Infanterie dijonoise pour la revue de monsei-

gneur le duc d'Anguien, le 25 sept. 1636. — Noces de Bontemps avec la Bourgogne :

La Bourgogne à Mgr le duc :

« Grand Prince pour qui je soupire,
« Cher nourrisson du sacré sang... »

— Pièces satiriques contre l'Académie de Dijon, parmi lesquelles nous citerons : Étrennes, ou ordonnances de M. le maire de Beaune ; inventaire de l'Académie de Dijon ; ordonnance d'Apollon, etc., suivies de poésies diverses, la plupart contre le beau sexe de Dijon. Le volume est terminé par la copie de plusieurs procédures et interrogatoires, confrontations, congrès et arrêts, dans des procès pour cause d'impuissance. — Le premier est entre M Charles Verdi et demoiselle Marie-Magdeleine Vautrin. (Fontet. 66.)

1876. Dissertation sur la tolérance des biens publics à Dijon, par du Tillet. (Ars. 433.)

1877. Lettre de M. P. Jeannin à M. Pithou, à Troyes, datée de Paris, 26 février, pour le prier de communiquer quelques pièces de sa bibliothèque à un maître des Comptes de Dijon, employé en la Commission des limites de Champagne et Bourgogne. (Dup. 675.)

1878. Journal du conseiller Breunot. 2 vol. in-4°. (Bibl. de Dijon, 454, 457.) — Journal de ce qui s'est passé au Parlement (ligueur) de Dijon pendant la Ligue, par le conseiller *Bruneau* ou *Breunot.* (Bibl. de Dij. 444.)—Mémoires de plusieurs choses remarquables arrivées en Bourgogne depuis le 2 de janvier 1593 jusqu'au 30 de décembre. (Delam. 10396[6].) Mémoires concernant la Ligue. In-folio. (Cabinet de M. Frantin de Dijon.)

1879. Négociation du chevalier Jacques de Jaut, dijonnois, envoyé par le roi de Portugal en 1655. 1 vol. in-fol. (F. Bouh.)

1880. Recueil de pièces sur l'affaire des pères jésuites Nicolas Javelle, Charles Seiglieri, Réné de Trans et Jean d'Argombert, contre les P. P. jésuites au tribunal de l'inquisition. 1 vol. in-fol. de 823 fol., écrit du XVII[e] s. (F. Lamar. 56.)

On trouve ici l'histoire de la demoiselle Dubois, surnommée Marie-Élisabeth de la Croix, sorte d'extatique dont les visions causèrent grande rumeur vers 1629 en la ville de Dijon. Entre autres pièces curieuses de ce recueil, on y voit une ordonnance signée par la reine Anne, qui défend en 1641, au père Dar-

gombert, de prêcher le carême à Dijon; et une autre ordonnance, signée de Louis XIII, qui charge le même prédicateur de tenir la chaire durant le carême de 1642.

1881. Journal de Gaudelet, 1659. In-folio. (Bibl. de Dij. 450.)

1882. Libelles de Bussy-Rabutin. (Séril. 52.)

1883. Bossuet. Méditations et extraits de tous ses ouvrages. (Suppl. fr. 2078.) — Lettres. (*Ib.* 2070.) — Extraits de ses lettres. (S. fr. 144.) — Lettres, t. Ier. (S. fr. 1958.) — Lettre à M. le comte d'Albon. (S. G. 1042, 709 t. 30. p. 67.) — Copie de ses lettres à M. de Rancé. (Suppl. fr. 3484.)

1884. Bossuet. Son consentement à l'élargissement de Grandjon, 1644. (S. 908-630) — Lettres au cardinal de Noailles. (Jac. s. Hon. 23.) — Lettres de Bossuet à Mlle Cornuau. (Suppl. 3728.) — Extrait des lettres de Bossuet. (Comp. 149. — Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte, 785 r. 5.) — Fragments divers de ses œuvres, notes et prospectus pour une nouvelle édition. (S. 2817.)

1885. Mémoire des principales actions de monseigneur l'évêque de Meaux (Jacques-Benigne Bossuet), par l'abbé Le Dieu, son secrétaire. (Suppl. fr. 2808.)

1886. Bossuet (*Jacques-Bénigne*), évêque de Troyes, neveu de l'évêque de Meaux; sa vie, mémoires et pièces diverses sur ce prélat. (S. f. 4282.)

Ce vol. commence par le catalogue de ses ouvrages, selon le temps où ils ont été publiés.

1887. Bouhier. Traité historique du divorce prétendu, par le roi Philippe II à Isamburge de Danemark, avec les rescrits du pape Innocent III sur ce sujet. (Bouh. 49.)—Traduction des Tusculanes de Cicéron, 72-73. — Dissertation sur Hérodote, 89. (Suppl. fr. 4745.) — Deuxième partie des mémoires de la marquise de Courcelles. (Bouh. 104.)

1888. Bouhier, J-B. Inventaire des médailles grecques ou romaines soit d'or, d'argent ou de bronze qui étoient au cabinet de J. Bouhier, conseiller au parlement de Dijon, écrit de sa main. 1 vol. in-4°. (Bouh. 161.)

1889. Bouhier (le président). Recueil d'inscriptions, marbres et monuments antiques expliqués. 1 vol. in-folio, autogr. (Bouh.

60 *bis*.) — Dissertation sur l'art poétique et notes sur les odes d'Horace. — Lettres au Père Oudin et deux let. du P. Oudin au président Bouhier sur les satires d'Horace. (Bouh. 163.)

1890. J.-B. Bouhier. La confession publique. (2324-1646.) — Médailles des empereurs romains, tant en or qu'en argent, depuis Pompée le Grand jusqu'à Héraclius, ensemble quelques médailles consulaires, depuis l'an de Rome CCCCLXXXIV que l'on commença à battre monnoie. 1 vol. in-4°. (Bouh. 162.)

1891. Bouhier (le président). Remarques sur Cicéron, publiées par d'Olivet. Ms. autog. (Bouh. 163².) — Lettres à l'abbé Belmont. (Bouh. 165.) — Lettre au P. Edmond (Martène). (Bl. mant. 77 A.)

1892. Bouhier. Table de ce qui est contenu au recueil de pièces, tant en vers qu'en prose, imprimées depuis l'enlèvement de la personne du roi, le 6 janvier 1649, etc. — Scaligerana ex autographo Joan, Vassani auctoris descripta a Joan. Bouh. (F. Bouh. 121.)

1893. Lettres de M. Cuenz de Neufchatel au président Bouhier. 1 v. (Bibl. de Montpel.)

1894. Lettre de l'avocat Marais au président Bouhier avec les réponses du président. 5 vol. in-4°. (Bibl. de Montpel.)

1895. Lettres de Joly de Fleury, — de Secousse, au P. Bouhier. (Bouh. 165.)

1896. Catalogue des Écrivains de Dijon, par le président Bouhier. 1 vol. in-12. (Bibl. de Montpel.)

1897. *Bouhier* père et grand-père. Opuscules et correspondance. (Bouh. 86.) — *Bouhier* (Jean). Lettres. (Suppl. fr. 1958). — Lettres du président Bouhier au P. Edmond Martenne. (Bl. Mant. 77 A.) — Opuscules et correspondance du président Bouhier. (Bouh. 86.) — Correspondance du président Bouhier. (Suppl. fr. 1958.) — Fondation faite à l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, par MM. les héritiers de feu M. Ch. Febvret. 23 juil. 1631.

Bénigne Bouhier, père du célèbre bibliophile Jean Bouhier, étoit lui-même, comme le devint plus tard son fils, président à mortier au parlement de Dijon. La plupart des ouvrages, opuscules, lettres et traités renseignés sous les numéros précédents, sont inédits et manquent à la bibliothèque de Dijon.

1898. A. Salmasii vita, auctore Philiberto Lamaræo. (Bouh. 85.) —

Cl. Salmasii vita... accedunt annotationes franc. Oudin. Soc. Jes. (Bouh. 102.)

1898 bis. Catalogus bibliothecæ Philiberti de la Mare, divion., in-4°. (Ars. 866.)

1899. Remarques de Philibert de la Mare sur le catholicon d'Espagne. C Chart in-4°. (Bibl. de Montpel.)

Philibert de La Mare, conseiller au parlement de Dijon, où il naquit en 1615, mort en 1687, s'étoit proposé d'écrire l'histoire de Bourgogne. Il avoit fait de grandes recherches de pièces manuscrites et imprimées concernant cette province, qui n'ont été utilisées qu'en partie dans son *historicorum Burgundiæ conspectus* (donné par son fils). *Divione, Ressayre*, 1689, in-4°. La plupart de ces matériaux se retrouvent dans la volumineuse collection qui porte son nom et que possède la bibl. imp.

1900. Inventaire des mss. non reliés de la bibliothèque de M. de la Marre, in-folio. — Viri amplissimi Philiberti de la Mare senatoris Divionensis vita, a Nicolao Chenanæo, jurisconsulto. (Bouh. 80.)

1900 bis. Mélanges de M. Philibert de Lamare, conseiller au parlement de Dijon, commencé en 1673, et copié sur le ms. original. 2 vol. réunis en un. (Bouh 34.)

C'est un véritable ana, ou recueil d'anecdotes politiques et littéraires, avec des notes du présid. Bouhier. Il est curieux pour l'histoire du XVIIe siècle : les faits concernant la Bourgogne y abondent.

1901. Éloge de la Monnoye, par l'abbé Joly, chanoine de la Chapelle au diocèse de Dijon. (S. fr. 2691[10].) — Autre, par Sallengre. (S. fr. 2691[9].) — Nova orbis descriptio, authore Joanne Julioto Divionensi; est autem illud opusculum introductio ad geographiam. (*Ib.*)

L'abbé Joly a publié les *Poésies nouvelles de M. de la Monnoye de l'Académie Françoise*, 1743, in-8°. On y trouve, à la fin, un éloge en vers latins de B. de la Monnoye, du P. Oudin, jésuite. — Avec 26 autres pièces diverses, dont quelques-unes de haute curiosité historique.

1902. Épigrammes de Piron, et pièces de divers auteurs, 1 v. in-8°. (S. F. 3187.)

Recueil, sans valeur, de pièces, la plupart imprimées. On y trouve cependant quelques comptes-rendus de procès curieux du XVIIIe siècle.

1903. Collection Gros : morceaux divers de littérature et notes historiques, 4 liasses. (A. c. de la C.-d'Or.)

1904. Collection Boudet. Morceaux divers de littérature et notes historiques, 21 liasses ou portefeuilles. (*Ib.*)

1905. Recueil d'observations et de lettres adressées aux PP. Lelong et Desmolets, sur les fautes et omissions faites dans la bibliothèque historique de la France, 1 portef. in-4°. (Orat. 153.)

Mélanges sur Dijon.

1906. Notice historique sur Dijon et inventaire de pièces concernant Talant, Chesnoves, Saulx, Vergy, Nuits, Argilly, Paleau, Branne, S. Romain, Brasey, Roure, Longecourt, S. Seyne, Laperrière, Pontalier, Fresnes-S.-Mamest, Viels-Chastel, Monbard, Avallon, Montreal, Chatel-Girat, Arnay le Duc, Pouilly, Chatillon, Villers le Duc, Saumaize, Aisey-le-Duc, Duesme, Aignan, Vilaines-en-Duesmois, Salives, Noyers, etc. (Col. de Bourg., v. 28.)

1907. Extraits des registres des paroisses de Dijon. — S. Jean, de 1598 à 1720.—S. Médard, de 1618 à 1720.—S. Michel, de 1616 à 1718.—S. Nicolas, de 1676 à 1707.—Il y a des lacunes. S. Pierre, de 1642 à 1715. — S. Philibert, de 1675 à 1720. — Notre-Dame, de 1642 à 1719, et quelques actes du bailliage de Dijon, de 1715 à 1718.—De la paroisse de Hurtile, de 1692 à 1687. — De Mirebeau, Genlis, Fontaine-Françoise, Gemeau et du prêche d'Hurteville, de 1660 à 1684. (Col. de Bourg., vol. 46.)

1908. Compte du bailliage de Dijon pour le duc de Bourgogne, du 1er janvier 1420 au 31 décembre 1421. (Sup. 1868.)

1909. Déclaration du dauphin, duc de Guyenne, aux habitants de Dijon pour démentir les bruits répandus qu'il avoit mandé des seigneurs pour venir le délivrer de l'oppression où le tenoit le prévôt des marchands et les habitants de Paris, lesquels, s'ils avoient violé son hôtel et emprisonné ses favoris, avoient au contraire agi pour le bien du roi, le sien propre et la chose publique. 1413. (Arch. comm. de Dij.)

1910. Instruction qui fut envoyée au pape au mois de janvier 1589 incontinent après la mort de MM. les princes catholiques, datée de Dijon. (Dup 87.)

1911. Chronica S. Benigni divionensis, in-fol. (Arsen. histor. 24.)

1912. Cartulare privilegiorum, fundationum a summis pontificibus ducibus Burgundiæ et cæteris quibusque indultarum Ecclesiæ S. Benigni divionensis, ex ipsis autographis desumptum. (Bouh. 42 et 45.)

1913. Titres et papiers concernant les abbayes de Saint-Benigne de Dijon, du grand vicariat d'Este, de l'abbaye Notre-Dame de Breteuil, de Notre-Dame Doulas, de Saint-Pierre de Lagny, de Saint-Étienne de Caen, de l'archevêché de Rheims, de l'abbaye de la même ville et de celle de Bonnefontaine. (Cat. le Pr., nouv. acq.)

1914. Lettres (originales) des ducs de Bourgogne : la première, du 25 sept. 1456; la dernière, du 26 mai 1468. (Bal. 9675.)

Très-précieux recueil, qui demanderoit une analyse sommaire et spéciale.

1915. Cartulare capellæ ducis Burgundiæ Divioni fundatæ unacum privilegiis summorum pontificum et indiculo festorum anniversariorum et fundationum quæ in dicta capella fiant per annum. (Bouh. 47.)

1916. Cartulare Ecclesiæ Sancti Stephani divionensis, qui liber Schedularum dicitur, unàcum vita Warnerii præpositi et chronologia ad usum cartularis, et altero volumine post assumptam sancti Augustini regulam. (Bouh. 40.)

1917. Cartulare Sancti Spiritus de Divione ad instar Sancti Spiritus de Roma, cum picturis. (Bouh. 48.)

1918. Cartulare monasterii Patriciacensis ordinis Sancti Benedicti, descriptum manu Joannis Bouh. Sen. Div. (Bouh. 126.)

1919. Règlement pour l'ordre et la marche des processions entre les abbayes de S.-Benigne de Dijon et de S.-Étienne et leurs supports. 1422. (F. Colb. 64.)

1920. Arrêt du parlement de Dijon du 2 août 1646 qui condamne à avoir la tête tranchée la femme de Pierre Baillet, président en la cour des comptes, comme complice de l'assassinat de son mari. (Dup. 646.)

1921. Requête au Roy et à nos seigneurs de son conseil, de Jean Bouhier, évêque de Verdun et premier conseiller d'honneur au parlement de Bourgogne, contre l'évêque d'Autun prétendant la qualité de président-né attachée à son siége. 1733. (Clér.)

1922. Procession pour la victoire remportée sur les ennemis près de Dijon, 2 juin 1595. (F. Colb. 143.)
1923. Entrée triomphale du prince de Condé à Dijon, in-fol. (Arsen. 383.)
1924. Divers plans de Dijon au lavis, à l'encre, à la plume (Topog. de la Fr.)
1925. Palais des États à Dijon, dessin au lavis de Jolivet fils. (*Ib.*)
1926. Plan général de la salle de spectacle à construire dans l'ancien emplacement de la Sainte-Chapelle, et des places et rues environnantes, au lavis. (*Ib.*)
1927. Plans des bâtimens du logis du Roi à Dijon. (*Ib.*)
1928. Divers plans du logis du roi quand il est à Dijon. (*Ib.*)
1929. Diverses façades, coupes, arcatures, avec l'hôtel de S.-Jean-Baptiste de Dijon. (*Ib.*)

Histoire des environs de Dijon.

1930. Plan de la Colombière, à M. le duc d'Anguien, près Dijon. (*Ib.*)
1931. Titres des conféries d'Asnières-lèz-Dijon, paroisse succursale d'Ahuy : justice du chapitre de la cathédrale. (A. de la C.-d'Or.)
1932. Lettres de Eudes, duc et comte de Bourgogne, palatin et seineur des Salins, par lesquelles il donne l'usufruit de sa vigne de Chenoves à Jean, fils aisné du roy de France, duc de Normandie et de Guyenne, « et estoit cette vigne possédée auparavant par » feue sa sœur, comtesse de Savoye », l'an 1348. (Tr. des ch.)
1933. Archives des Feuillants de Fontaine-lez-Dijon, de 1613 à 1790, 1 liasse et 94 chartes. (A. de la C.-d'Or.)

Ce prieuré fondé sur l'emplacement du château de Tisselin, père de saint Bernard, qui y naquit. Louis XIII en 1618 avoit fait rebâtir l'église. La seigneurie du village appartenoit au P. Bouhier, qui avoit aussi celle de Pouilly. Cependant la ville de Dijon prétendoit la haute justice sur la plus grande partie de Fontaine.

1934. Titres du marquisat de Lantenay et seigneuries de Ruffey-lez-Dijon, Rouvray, Pouilly et Fontaine-lès-Dijon, 28 vol., 43 plans, 32 liasses, 2860 actes divers sur parchemin. (*Ib.*)

Le marquisat de Lantenay appartenoit à M. Bouhier de Lantenay, conseiller au Parlement. Cette terre avoit dans sa dépendance la paroisse de Paques. Ruffey étoit à M. de Berbisey.

1935. Cartulaire du prieuré, cure de Marsannay-la-Côte, 1 vol. in-4° sur parchemin de 44 feuillets, écriture du xve siècle, contenant 56 actes de 1227 à 1436. (*Ib.*)

1936. Cartulaire du prieuré de Marsannay-la-Côte, 1 vol in-4° sur parchemin de 43 feuillets, écriture du xve siècle, 59 pièces, de 1334 à 1434. (*Ib.*)

1937. Archives de la commanderie de Saint-Antoine de Norges, de 1256 à 1790, 2 vol., 3 plans, 2 liasses et 160 chartes. (*Ib.*)

C'est ce village de Norges, dit le Pont ou le Bas, dont la commanderie a donné lieu à la lettre de l'abbé Lebeuf et à la dissertation de M. Rossignol. Il dépendoit des paroisses de Norges la Ville et Ogny.

1938. Cartulaire d'Ouges, 1 vol. in-f° sur pap. de 226 feuillets, écriture du xve siècle, contenant 357 actes, de 1202 à 1450. (*Ib.*)

1939. Deux autres cartulaires d'Ouges, in-f° sur pap., écriture des xve et xviie siècles. Actes de 1202 à 1449. (*Ib.*)

1940. Dessins divers : plan du prieuré de Larei et dépendances. — Figures du puits de Moyse, (ancienne chartreuse de Dijon). Dessins au trait. Pierre tumulaire de dame Guillemette de Baudoncourt, dame d'Arc-sur-Thille, femme de feu messire Guillaume de Saulx, seigneur en partie dudit Arc, et depuis femme de noble escuier Jehan de Gand, laquelle trépassa le 13e jour de déc. 1457. — Et autres pièces du même genre, au crayon et à la plume.

1941. Titres et pièces concernant le château de Talant. (Arch. de la C.-d'Or.)

On connoît l'excellent travail de M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, sur l'histoire de cet ancien château, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du pays : nous y renvoyons le lecteur.

1942. Titres du prieuré d'écoliers de Bonvaux-sous-Talant, de 1229 à 1790, 1 liasse et 72 chartes sur parchemin. (*Ib.*)

1943. Titres de la confrérie de Turcey. (*Ib.*)

1944. Épitaphes et extraits divers sur les monuments de l'église d'Ourcamp près Dijon. (Duch. 54.)

1945. Épitaphes et tombeaux de l'église de Ventoux. (Col. de Bourg.)

La baronie de Vantoux étoit à M. de Berbisey, premier présid. au Parlement de Bourgogne.

1946. Cartulaire du prieuré de Saint Apollinaire, 1 vol. in-4° sur

parchemin écrit du xve siècle, contenant 15 actes, de 1235 à 1530. (A. E. de la C.-d'Or.)

1947. Cours de la Laigues, dans le canton de Laigues. — Vue de Griselle : moulin de Brugnon, forest de Larey, forest de Mosne. Grands dessins au lavis. (Top. de la Fr.)

1948. Histoire de l'antiquité et prérogatives de la ville et comté d'Auxonne. — 135 pages in-8° remontées sur in-f° de 24 lignes à la page, écrit. du xviiie siècle. (Col. de Bourg.)

Commence ainsi : « Auxonne est une ville forte enceinte de doubles murailles. » *Finit par :* « Au reste, ce peuple est ingénieux, laborieux, entreprenant, fort amoureux de sa liberté, courageux, et néanmoins traitable. »

Auxonne qui n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton, étoit autrefois la capitale d'une petite souveraineté séparée du duché et du comté de Bourgogne, dont les souverains se qualifioient comtes et prennoient le titre de Sires d'Auxonne. Ce comté, frontière d'un pays soumis à la domination espagnole, étoit administré par des États particuliers et fut réuni au duché par édit de Henri II de 1552.

1949. Mémoire de M. Baulmi, pour monstrer qu'Auxonne est originairement et toujours du fief du duché. (Col. de Bourg. 28.)

1950. Lettres, registres et expéditions concernant la ville d'Auxonne. (Delam. 9597[77].)

1951. Notice historique sur la ville et comté d'Auxonne. (Font. 32[6].)

1952. Remarques touchant la situation d'Auxonne, le pays qui l'environne et la fortification que S. M. y a fait ajouter, avec plans au lavis. In-f°. (Ars. 245)

1953. Remarques touchant la situation d'Auxonne et de ses environs avec plans. (Lelel. 9484[17])

1954. Situation et dépendance du vicomté d'Auxonne et terres d'Outre-Saône, Auxonne, Pontailler, Seurre, Laperrière, Verdun, Saint-Laurens, Cusery, Chancins, et Saint-Aubin. (Tr. des ch. 367, p. 186)

1955. Dénombrement des fiefs, des terres d'Outre-Saosne et du vicomté d'Auxonne, maison du duché de Bourgogne. (Tr. des ch. f°164.)

1956. Titres de la familiarité des prêtres d'Auxonne, de 1351 à 1790. 4 vol., 11 liasses et 508 actes sur parch. (A. de la C-d'Or.)

1957. Archives du couvent des capucins d'Auxonne, Beaune, Châtillon et Saulois, de 1467 à 1790. 1 liasse et 30 chartes. (*Ib.*)

Le couvent des Capucins d'Auxonne ne datoit que de 1618.

1958. Archives du couvent des Ursulines d'Auxonne, de 1625 à 1790. 2 liasses et 128 chartes. (*Ib.*)

Le couvent des Ursulines d'Auxonne avoit été fondé en 1624. Au milieu du XVII[e] siècle il y arriva un grand scandale : plusieurs religieuses prétendirent être possédées. On examina sérieusement cette affaire, qui fournit la matière de plusieurs volumes.

1959. Relation des Ursulines possédées d'Auxonne. In-4°. (Ars.-Sc. et arts, 90.)

1960. Lettre de M. Bachot à M. Seguier touchant la prétendue possession des religieuses Ursulines d'Auxonne. (Col. de Bourg.)

1961. La vérité reconnue au fait de la possession des religieuses de Sainte-Ursule de la ville d'Auxonne. (Ars. Conr., t. IX, p. 635.)

1962. Titres de la confrérie d'Auxonne. (A. C. de la C.-d'Or.)

1963. Compte de la monnoie d'Auxonne ès années 1391, 1392 et 1393. (Trés. des ch.)

1964. Compte rendu ès années 1422 et 1423 pour les monnoies de Dijon, Auxonne, Saint-Laurens, Cuseri et Chaucins. (*Ib.*)

1965. Lettres d'Estienne, comte d'Auzonne, par lesquelles il reconnoit tenir en foy et hommage de Eudes, duc de Bourgogne, la ville d'Auzonne et que le château est jurable et rendable audit duc de Bourgogne et à ses successeurs, sauve la féalité qu'il doit à Saint-Vincent de Vergy, à la charge que ledit duc de Bourgogne et ses successeurs l'ayderont en la guerre que lui et ses successeurs pourront avoir contre le comte Othon et ses successeurs: cette reconnoissance faite par ledit Estienne, du consentement de sa femme Béatrix et de son fils Estienne, l'an 1119. (Tr. des ch.) — Vidimus des lettres du roy Jean, par lesquelles il confirme les franchises, libertés et coustumes de la ville d'Auxonne de laquelle il se dict estre souverain, l'an 1360, au mois de janvier, vidimées l'an 1367. — Sont aussi insérées les lettres d'Estienne, comte de Bourgogne, Jean, comte de Chalon et Agnès femme du comte Estevenon, à mesme effect que dessus, l'an 1229. (*Ib.*) — Vidimus des lettres de Jean, comte de Bourgogne et de Chalon, par lesquelles, du consentement de sa femme Mathilde, de son père le comte Estienne, d'Agnès femme dudit Estienne et dudit Hugues fils du comte de Chalon, il délaisse en eschange à son cousin Hugues de Bourgogne tout le comté de Chalon, et encore Aussonne et les

fiefs qui en dépendent, pour et au lieu de Braçan, Villafans, Lionnans, du fief d'Esclœs et de Chaucins et de ce qui auroit esté saisi sur Gaucher, seigneur de Commercy à Laosne, l'an 1237, le lendemain des octaves de la Pentecote. (*Ib.*) — Lettres par lesquelles Guyot Dangerans, escuyer, advoue tenir à foy et hommage de Robert, duc de Bourgogne, ce qu'il a à ville Rostaing de lez Auzonne à Besançon, 1301 mois de juin. (*Ib.*) — Le roy Jean promet à Garnier de Marcey, bourgeois d'Auxonne, de bastir une chapelle en la parroisse de la ville d'Auxonne et de la fonder de 15 liv. de rente annuelle et y instituer des chapellains sans qu'ils soient tenus de mettre lesdictes 15 liv. de rente hors de leurs mains ou d'en paier finances au roy, l'an 1361. (*Ib.*) — Le roy Jean octroie aux eschevins et habitans de la ville d'Auxonne, outre Saône, d'eslire par chacun an un maire ; et davantage leur donne congé de faire un scel soubs lequel sera scellé tout ce que par iceux maire et eschevins sera jugé en ladite ville, l'an 1362 le 28e de sept. (*Ib.*) — Lettres du roi Jehan par lesquelles il confirme la fondation d'une chapellenie en l'église paroissiale d'Auxonne, en l'honneur de la Sainte-Trinité, de Nostre Dame et de Saint-Éloy, sans néantmoins que l'assignation du revenu soit en fief ou justice. (*Ib.* 367, p. 167.) — Et est déchargé Garnier de Marcey qui faict ladite fondation, ou bien les chappelains, d'en paier aucune finance au roy, à Rouvre, l'an 1361, au mois de janvier. (*Ib.*) — Lettres par lesquelles Hugues de Guyot et Flamerans, frères, recognoissent tenir à foy et hommage du duc de Bourgogne ce qu'ilz ont en la ville de Flamerans, l'an 1365, au mois de febvrier. (*Ib.*) — Jacques Humbert de Granson reconnoit tenir à foy et à hommage du duc de Bourgogne ce qu'il a à Auxonne à Flamerans, l'an 1372. (*Ib.*)

1966. Requête de l'archevesque de Besançon au roi à ce qu'il lui plaise ordonner à ceux du vicomté d'Auxonne et autres lieux de la Cour. (Dup. 113.)

1967. Titres servant à prouver la proprieté foncière de la terre et seigneurie de Saint-Loup et dépendances produits par les commissaires du duc de Lorraine, à la conférence tenue en la ville

d'Auxonne et les commissaires du roi T. C. et des archiducs comtes de Bourgogne... 1405 à 1699. (Col. de Lor. n° 420.)

1968. Lettres d'amortissement de Jean, duc de Bourgogne, pour la fondation d'une chapelle en l'église paroissiale d'Auxonne, de 20 liv. ts. de rente annuelle, à Dijon, 1415. (*Ib.*) — Jeanne de Chicon, dame de Chevigney, vefve de Jean de Champdivers, chevalier, advoue tenir à foy et hommage du duc de Bourgogne huit livres viennoises de rente annuelle, à Auxonne, 1423. (*Ib.*)— Compte de l'ayde accordée au duc de Bourgogne par les habitans des villes et bailliages des terres d'outre Saône, à cause du mariage des sœurs dudit duc de Bourgogne, l'an 1423 et 1424. (*Ib.*) — Arrest du conseil de la chambre des comptes du duc de Bourgogne, par lequel les habitans d'Auxonne sont déclarés exempts du droit d'imposition foraine et des haults et bas passages, l'an 1450, le 16 déc. (*Ib.*) — Lettres du roy au chancelier et à Nicolas Braque, pour le faire paier de la somme de 700 flor. de Florence, reçue par feu Ferry Cassinel, son clerc et notaire, et Guillaume Barbe, pour la confirmation des priviléges des Lombards demeurant à Saint-Laurens, près de Chalon, Pontaillé, Saint-Jean de Loone et Auxonne, sans date. (Tr. des ch. 367, p. 130.) — Compte des aydes octroyées au duc de Bourgogne par les habitans d'Auxonne ès terres d'outre Saône, rendu en l'an 1472. (*Ib.*)

1969. Lettres de Claude des Saulx, gouverneur d'Auxonne, à la reine mère Catherine de Médicis, des 17 et 31 juin, 1er juillet 1564. (Cab. hist.)

Touchant la demoiselle Isabeau de Limeuil, maîtresse du prince de Condé, enfermée dans un couvent d'Auxonne par ordre de la reine-mère.

1969 *bis*. Notice et généalogie de la famille Camus de Pontcarré et lettres et pièces diverses concernant Jean-Pierre Camus, évêque du Belley. (Cab. des titres.) — Notice et généalogie de la famille de Beaufremont. (*Ib.*)

1970. Lettre de MM. Favin de Montholon et Maigret à M. le Chancellier pour commettre en la ville d'Auxonne, diocese de Besançon, un official à la requête des habitans d'Auxonne. (Dup. 113.)

1971. Traité fait en la ville d'Auxonne pour le partage des terres tenues en surséance, et pour les limites de France et de Franche-

Comté entre le roy de France (ou la reine regente) d'une part, le roy d'Espagne et les archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne, d'autre part, avec les rectifications. Avril 1612. (Dup. 113.)

1972. Vue d'Auxonne comme il etoit avant qu'il ne fût fortifié — Vue d'Auxonne fortifié. — Autres plans de la ville d'Auxonne (formes et exécutions diverses). — Vue de la porte royale et des Capucins, prise du bastion du Cygne, etc. (Topogr. de la France.)

1973. Vue de la porte royale et des Capucins, prise du bastion du Cigne, dessinée dans le sens inverse. (Auxonne.) (*Ib.*)

1974. Plan linéaire; 8 autres plans de formes et d'exécution diverses. — Vue d'Auxonne à la plume. (*Ib.*)

1975. Archives de la chapelle de Notre-Dame des SS. Jean, apotre et évangéliste, à Athée, de 1462 à 1789. (A. de la C.-d'Or.)

La seigneurie d'Athée (du canton d'Auxonne) appartenoit partie à madame de Villargeau, comtesse de Vaudremont, et partie au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon.

1976. Lettres de Guillaume de Pontecis, seigneur de Foucherans, escrips, par lesquelles il recognoist devoir quatre cens livres tournois de prest à Robert, duc de Bourgogne, et à cest esfect luy oblige ses revenus de Foucherans et Flamerans, l'an 1294, juin. — Lettres par lesquelles Guyot de Flamerans, escuyer, advoüe tenir à foy et hommage lige de Robert, duc de Bourgongne, et ce qu'il a à Chenency, à Besançon, 1299. — Jacques de Granson, escuyer, reconnoit devoir tenir du duc de Bourgogne ce qu'il a à Flamerans et autre part, l'an 1367. (Trés. des ch.)

1977. Pièces diverses sur le pays d'Auxonne. (Col. de Bourg.)

1978. Notice sur Fontaine-Francoise. Prieuré d'ordre de St-Benoit, doyenné de Grancey. (Cab. hist.)

La baronie de Fontaine-Françoise étoit à M. de La Tour du Pin, marquis de la Charce.

1979. Relation de la bataille Fontaine-Françoise, gagnée par Henri IV, roi de France et de Navarre, contre une armée de Ligueurs, du duc de Mayenne, et du connestable de Castille, juin 1595. (Col. Fontet.)

1980. Tombeaux de l'église de Fontaine-Françoise. (Col. de Bourg.)

1981. Archives de l'abbaye de Benedictines de Notre-Dame de Tart,

transférées à Dijon, de 1132 à 1790. 3 vol., 3 plans et 1 atlas, 14 liasses et 969 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.).

1982. Extrait du terrier de l'abbaye de Tart, fait en 1511. (Col. de Bourg.)

1983. Lettres du roi François I[er] à ses gens des comptes à Dijon, par lesquelles il leur mande que Jeanne Gros, vefve de Thomas de Plaines, chevallier, luy a fait foy et hommage, par procureur, pour raison des terres et seigneuries du Tart-le-Chastel et de Marliens, qui sont fiefs de Danger, tenus du duché de Bourgongne, et partant qu'ils ayent à donner main levée à la dicte Jeanne Gros des dits fiefs, sans luy donner aucun trouble ni empechement. A S.-Jean d'Angely, l'an 1519, au mois de fevrier. (Tr. des ch. 367, 162.)

1984. Titres du comté de Tourney et seigneurie de Magny-sur-Tille, de 1372 à 1790, 4 volumes, 34 plans et 2 atlas, 8 liasses et 264 actes divers sur parch. (A. c. de la C.-d'Or.)

1985. Cartulaire du prieuré-cure de Fauverney, 1 vol. in-4° sur pap. de 16 feuil., écrit de la 1[re] moitié du XVII[e] siècle, contenant 26 pièces de 1128 à 1439. (*Ib.*)

1986. Épitaphes et tombeaux de l'église paroissiale de Longecourt.

1987. Titres de la baronie de Pluvaut, 1 vol. in-fol. (Ar. c. de la C.-d'Or.)

1988. Archives du couvent des Minimes de Notre-Dame d'Etang, de 1454 à 1790, 3 liasses et 232 chartes. (*Ib.*)

1989. Épitaphes et tombeaux de l'église paroissiale de Fenay. C. de Givrey. (Col. de Bourg.)

1990. Titres de la seigneurie de Ternant, Reulle et Paris-l'Hopital, de 1289 à 1788. 22 vol., 8 plans et un atlas, 4 liasses et 170 actes sur parch. (Ar. c. de la C.-d'Or.)

1991. Titres de la comté de Saulon-la-Rue; Baronie de Chagny et Chassagne. Seigneuries de Navilly, Pontoux, du Tillet et Curciat, de 1237 à 1787, 56 vol., 47 plans et 8 atlas, 33 liasses et 1635 chartes ou actes divers. (*Ib.*)

1992. Titres de la seigneurie de Couchey, de 1652 à 1790, 5 vol., 27 plans et 4 atlas, 8 liasses et 343 actes sur parch. (*Ib.*)

1993. Chronique de Grancey. (Voir le n° 28 du *Cab. hist.*)

1994. St. Basle-Pouilly. (*Ib.*) Extr. des chroniques de Grancey, 439. (Duch. 49.)

1995. Archives du chapitre de la collegiale de Grancey-le-Chateau, de 1361 à 1790, 3 liasses, 80 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

1996. Inventaire des titres trouvés au trésor de Grancey. *Extrait d'un registre de feu M. du Chesne, cotté au dos :* Memoires des comtes de Dreux, Brenne, Brienne, etc. (Gaign. 780.)

1997. Extraits de la Roue de fortune, histoire des seigneurs de Grancey. (Duch. 54.)

1998. Carte du comté de Grancey en Bourgogne, au lav. du XVIIe siècle. (Top. de la Fr.)

1999. Vue du chasteau et du bourg de Grancey, comté de Champagne, à 5 lieues de Langres : dessinée du coté du midi, 1700 : avec deux blasons : d'argent aux trois coqs de gueule; d'or au lion d'azur couronné de gueules. (Top. de Fr.)

2000. Tombeaux de l'eglise paroiss. de Talemang. — Id. de Tarsul. — Id. de Beze. (Col. de Bourg.)

2001. Dessin de la pierre tombale de dame Guillemette de Baudoncourt, dame *d'Arc sur Thille*, femme de feu messire Guillaume de Saulx, chevalier, seigneur en partie dudit Arc, et depuis femme de noble escuier Jehan de Gand, laquelle trespassa le treizième jour de décembre 1457. Papier de Long. (Col. de Bourg.)

2002. Titres de Thil-Chatel, baronnie d'Arc-sur-Tille et seigneurie de Blagny et des Percey, de 1759 à 1786, 16 plans, 1 liasse. (A. c. de la C.-d'Or.)

2003. Archives du chapitre de la collegiale de Thil, de 1340 à 1790, 3 liasses, 80 chartes sur parchemin. (*Ib.*)

2004. Titres du prieuré d'Augustins de Thil-Chatel, de 1221 à 1790, 2 liasses, 128 chartes. (*Ib.*)

2005. Lettres par lesquelles Guy de Sainct-Julien, escuyer, recognoist tenir à foy et hommage de Eudes, duc de Bourgongne, ce qu'il a à Villey, Messiley et Perrigney, 1318. (Tr. des ch.)

2006. Cartulaire du prieuré-cure de Mirebeau, 1 vol. in-fol. sur parch. de 10 feuilles, écriture du XVe siècle, contenant 27 actes de 1200 à 1393. (A. E. de la C.-d'Or.)

2007. Archives des Benedictins de Saint-Pierre de Beze, de 1138 à 1790, 10 vol., 52 plans, 40 liasses et 2401 chartes. (*Ib.*)

2008. Catalogus abbatum ecclesiæ Bezuensis, prope Divionem a Valdaleno ad Hugonem, qui vixit circa annum 1280. (F. lat. 4910.)

2009. Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Beze (*sanctus Petrus Bezuensis*), 1 vol. in-4° sur pap., de 280 feuilles, écriture du XVIIe au XVIIIe siècle, contenant 180 actes de 1350 à 1727. (A. E. de la C.-d'Or.)

2010. Autre cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Beze, 1 vol. in-4° sur papier, de 101 feuilles, écriture du XVIe siècle, de 1542 à 1557. (*Ib.*)

2011. Recueil de plusieurs traités, accords et transactions concernant les offices claustraux de l'abbaye Saint-Pierre de Beze, 1 vol. in-4° sur pap., de 54 feuilles, écrit. du XVIIIe siècle, contenant 11 actes, de 1389 à 1712. (*Ib.*)

2012. Copies de titres de l'abbaye Saint-Pierre de Beze, 1 vol. in-4° sur pap , écrit. du XVIIIe siècle, contenant 30 actes de 1217 à 1700. (*Ib.*)

2013. Transcriptions de chartes et titres faisant suite à la chronique en 3 vol. in-fol. sur pap., écrit. du XVIIIe siècle, cont. 478 actes de 1100 à 1700. (A. E. de la C.-d'Or.)

2014. Chronicum besuense (Abbaye de Bourgogne) unàcum cartulari cujus autographum habetur in regis bibliotheca n° 646. (Bouh. 43.)

2015. Titres de la confrerie de Tanay. (A. c. de la C.-d'Or.)

2016. Inventaire de pieces concernant le fief et la ville de Pontallier sur Saone. (Col. de Bourg. 28.)

2017. Titres du prieuré de Genovefains de Pontaillier, de 1246 à 1790, 4 vol., 4 liasses et 248 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2018. Guillaume de Chanlite, Vicuens de Digeon et sires de Pontaillier donne lettres d'affranchissement pour les habitans de Pontallier avec leurs coustumes, 1257. (Trés. des Ch.)

2019. Noms des barons et autres chevaliers de Bourgogne qui doivent entrer en la foy et hommage du roy Philippe le Bel, rendre les heritages surpris sur le comté de Bourgogne et faire refaire à

leurs propres cousts les chasteaux d'Ormans et de Clerevaux, et la salle de Pontalier, 1301. (Tr. des ch. 367, p. 127.)

2020. Othon, comte palatin de Bourgogne et d'Artois, quitte au roi Philippe le Bel le fief de Pontaillier : à Paris l'an 1302. (*Ib.*)

2021. Titres de la baronie de la Marche de 1738, 4 liasses. (A. c. de la C.-d'Or.)

2022. Titres du prieuré de Benedictins de Saint-Leger, de 1244 à 1790, 1 vol., 1 liasse, 14 chartes. (*Ib.*)

2023. Titres relatifs au prieuré de Saint-Leger, 1 vol. grand in-4°, pap. de 232 feuil., écrit de 1647, contenant 70 pièces, de 1258 à 1636. (*Ib.*)

2024. Titres de la baronie de Talmay, de 1532 à 1732, 9 liasses, 3 liasses et 224 actes sur parch. (*Ib.*)

2025. Lettre (semble être de l'Eveque Guillaume de Poitiers) au seigneur de Talmei, datée de Langres, le 13 de fevrier 1364.

Au sujet de sa maison de Coublans pillée et devastée par lui et les siens. Reprimandes à ce sujet. (Belle lettre.)

2026. Cartulare monasterii Sigestrincis abbatiæ sanctæ Mariæ, sancti Sequani, in comitatu Alsensi. (Bouh. 39.)

L'abbaye de Saint-Seine fondée avant le temps de saint Grégoire en un lieu nommé Segestre, Maimont, in Magnipontensi pago. Son nom latin est *Sicaster* ou *Segester*, depuis *Sancti Sequani monasterium*. Maimont, où naquit saint Seine, en latin *Magnimontium*, étoit une petite ville près de là.

2027. Titres de la confrerie de Selongey. (A. c. de la C.-d'Or.)

2028. Titres de la confrerie de Malani (*Ib.*)

2029. Archives de l'abbaye de Benedictines de Pralon, de 1147 à 1790, 8 liasses et 267 chartes. (*Ib.*)

2030. Titres de la baronie de Sombernon, de 1546 à 1698, 2 vol., 1 liasse, et 5 actes sur parch. (*Ib.*)

2031. Titres de la seigneurie de Blaisy, de 1571 à 1761, 4 volumes, 11 plans, 3 liasses et 99 actes sur parch. (*Ib.*)

2032. Vue du chasteau de Blaisy en Bourgogne, à 4 lieues de Dijon. (Top. de la Fr.) — Plan du chateau de Blaisy en Bourgogne, appartenant à M. de Blaisy, président du Grand Conseil, 1699. (Avec les armes.) (*Ib.*)

2033. Topographia Burgundici : seu descriptio præcipuarum urbium et locorum circuli Burgundici : præmittitur præfatio in qua

brevis enarratio causarum initi et progressus, tandemque exitus diuturni Belgici belli continetur : authore Martino Zeillero. — 17e sec. (F. lat. 4820.)

2034. Extraits de cartulaires de diverses abbayes de Bourgogne, dont plusieurs écrits de la main de la duchesse. (F. Duch. et d'Oyen 4.)

2035. Relation de Bourgogne, roi d'armes, de l'empereur Charles-Quint contenant son besongne, quand il porta au roi de France, François Ier, la reponse de son cartel de la sureté du camp, en 1528. — A la suite est le cartel. (Lam. 9597 g. h.)

2036. Lettres et pièces diverses sur la Bourgogne. (Col. de Bourg.)

Arrondissement de Beaune.

Notice sur la ville et la bibliothèque de Beaune.—Beaune, *Belna*, *Belnum*, *Belno-castrum* étoit la seconde ville du Dijonnois, et l'on a vu que quelques auteurs, parmi lesquels il faut bien compter M. Salins (voy. le *Cab. hist.*, p 178), l'ont regardée comme l'ancienne Bibracte de Jules-César. Les restes d'antiquités trouvés sur son sol témoignent suffisamment de son ancienneté. Une inscription, entre autres, découverte dans les démolitions de l'ancien château, en 1683, portoit ces mots : MINERVIÆ CIVES, ce qui a fait assez gratuitement supposer aux Beaulnois que leurs ancêtres étoient fils de Bellone, d'où, pensèrent-ils, venoit à leur ville le nom de *Belna*. Mais la science de l'étymologie est féconde en arguments contradictoires. D'autres antiquaires ont cru reconnoître que ce ne fut que sous Aurélien que la cité prit ce nom de Belna, de *Belanus*, dénomination sous laquelle Apollon étoit honoré dans les Gaules. Ces hypothèses ingénieuses ne prouvent qu'une chose, l'honorable ambition des Beaunois de rattacher leur origine aux plus grands souvenirs du peuple-roi. Il est constant que cette gloriole des antiquaires du pays ne date point de MM. Salins. Eudes III de Bourgogne, qui résidoit souvent en cette ville, en octroyant, en 1203, le droit de commune aux habitans de Beaune, leur donna pour sceau une Bellone d'argent, debout, tenant de la main droite un glaive nu, et ayant la gauche appuyée sur la poitrine. Mais dès 1540, on voit

la Pallas beaunoise remplacée sur le sceau communal par la Sainte-Vierge, debout, l'Enfant divin au bras, tenant un joyeux pampre, emblème moins belliqueux que la haste de Bellone. Ce nouveau scel, emprunté à la collégiale de Notre-Dame de Beaune, avoit pour légende : *Causa nostræ lætitiæ.* Dans un pays qui produit de délicieux vins, et qui a pour confins Pomard et Volney, Corton et Montrachet, une pareille légende devoit prêter à l'équivoque. On y substitua celle-ci : *Orbis et urbis honos.* — Les plus anciens seigneurs connus du pays de Beaune étoient de la maison de Vergy, et ce fut par une de ses héritières que la ville passa aux premiers ducs de Bourgogne. Le roi Robert s'en empara sous Othon-Guillaume. Elle vint, avec le duché de Bourgogne, aux ducs de la première et de la seconde race par l'acquisition qu'en fit, en 1227, Hugues IV, d'André de Bourgogne, dauphin du Viennois. Nous avons dit que plusieurs d'entre eux y avoient leur résidence dans un château très-fort, détruit au temps de l'occupation des Anglois, reconstruit par Louis XII, et définitivement démoli par Henri IV après les guerres de la Ligue, dont Beaune avoit eu beaucoup à souffrir. On verra dans le catalogue qui suit quelques-uns des établissements civils et ecclésiastiques que possédoit Beaune avant la Révolution. Cette ville compte au nombre de ses enfans plusieurs personnages et écrivains distingués, parmi lesquels nous citerons le physicien Pasumot, le dominicain Jean de Beaune, et Gaspard Monge, l'illustre ministre de la marine de l'époque impériale.

Venons à la Bibliothèque, sur laquelle M. Albertier, conservateur actuel, a bien voulu nous adresser quelques utiles renseignements.

Ce dépôt fut, dès son origine, c'est-à-dire à l'époque de la Révolution, installé dans l'une des salles de l'ancien chapitre de l'insigne collégiale de Notre-Dame de Beaune, et ce n'est qu'en 1838 que s'opéra la translation à l'Hôtel de ville. Formée des divers fonds qui composoient les bibliothèques de chacune de ses anciennes communautés, la Bibliothèque communale se compose aujourd'hui d'environ 31,000 volumes et de 160 manuscrits, dont 61 sur vélin sont antérieurs à l'imprimerie. On y trouve peu de documents d'histoire locale, les titres ayant été transférés soit à Dijon, soit aux archives communales. Nous citerons, entre autres textes d'intérêt général, une Bible sur vélin, grand format, de la fin du XIVe siècle : un beau Missel avec de curieuses peintures du XIVe siècle également ; un texte fort intéressant ayant pour titre : « Cy commence Rational du divin office translaté en françois par maistre Jean Voisein, docteur en théologie, par le commandement du roy Charles-Quint, mort l'an 1379 » ; un

« Lactantii Institutiones » parfaitement exécuté ; les Légendes de Jacques de Voragine, du XIIIe siècle, et quelques autres sur lesquels nous manquons de renseignemens. Cette Bibliothèque, qui est fort riche en beaux incunables, s'est recrutée à deux sources qu'il nous faut signaler ici. Feu M. Gauvain a légué 2116 volumes, qui ont comblé fort à propos des lacunes (fréquentes dans nos bibliothèques de province), la partie des sciences et des arts, et l'histoire littéraire du XVIIIe siècle : générosité qu'on est, du reste, surpris de ne pas voir se reproduire plus souvent dans un pays aussi éminemment littéraire que le nôtre. — Un autre exemple de libéralité peu commune est celui que donne de nos jours M. Victor Masson, libraire-éditeur, qui envoie régulièrement à la Bibliothèque de Beaune, sa patrie, tous les ouvrages qu'il édite : et l'on sait de quelles utiles et splendides publications sa librairie a déjà doté le monde savant. Ces livres, parmi lesquels figurent des recueils volumineux, et quelques-uns déjà rares, sont la plupart enrichis de planches fort bien exécutées. Parmi ces ouvrages, qui forment aujourd'hui plus de 400 volumes, nous citerons les œuvres de MM. Andral, Becquerel, Bichat, Cabanis, Chomel, Civiale, Berzelius, Dumas, Sédillot, Orfila, Beudant, Backland, de Jussieu, Roque, etc. Les *Annales des Sciences naturelles*, les *Mémoires de la Société de chirurgie de Paris*, l'*Atlas d'anatomie descriptive du corps humain*, de MM. Bonamy, Broca et Beau ; la magnifique publication du *Règne animal* de Georges Cuvier ; le *Prodrome* de Decandolle ; l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, splendide travail topographique, de l'Imprimerie Impériale ; toute la collection des *Annales de Chimie* et *des Sciences naturelles*, enfin les *Annales médico-psychologiques* de MM. Baillarger, Cerise et Longet ; la *Gazette hebdomadaire* du *Droit ;* de Chambre, et quelques précieux autographes de J.-J. Rousseau, Piron, Gétry, etc. (1)

La Bibliothèque de Beaune doit beaucoup aux soins éclairés de M. Gélicot, bibliophile distingué, le premier de ses conservateurs ; puis à ses successeurs, MM. Durand et Édouard, et surtout à M. Jules

(1) Nous apprenons à l'instant que par acte passé entre lui et M. le directeur de l'Imprimerie Impériale, M. V. Masson vient de se rendre acquéreur des trente uniques exemplaires livrés au commerce de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers par Corneille, véritable monument élevé à la typographie françoise, dont le monde a pu contempler la splendide exécution à l'Exposition universelle, et qui a valu à notre Imprimerie Impériale la grande médaille d'honneur. C'est là une acquisition qu'une grande maison seule pouvoit faire, et qui honore et prouve l'intelligente activité de M. Masson.

Pautet, que de nombreux ouvrages d'archéologie, d'histoire littéraire et plusieurs recueils poétiques ont suffisamment fait connoître. Éloigné depuis peu d'un dépôt dont il a été le principal organisateur, M. Pautet, aujourd'hui haut fonctionnaire administratif, a pour successeur M. Albertier, régent de rhétorique du collége communal, à l'obligeance duquel nous devons les notes qui nous ont servi pour cette Notice.—Avec sa belle et riche Bibliothèque, la ville de Beaune possède un cabinet d'histoire naturelle qui s'accroît de jour en jour, et de plus un musée dans lequel M. Jules Pautet a recueilli avec un soin pieux quelques objets d'art provenant des églises supprimées, puis les pierres sculptées, les médailles et les nombreux débris d'antiquités trouvés sur le sol même du pays, et qu'ont augmentés les dons de MM. Boudriat, Pallegoix, Dussance et autres généreux citoyens. On voit par ce qui précède que si la ville de Beaune peut, à juste titre, s'enorgueillir de l'étendue de son commerce et de la prospérité de son industrie, elle tient à prouver qu'elle n'est point au-dessous de beaucoup de villes plus importantes pour ses établissemens et ses ressources littéraires. C'est un démenti donné à certain renom malséant, et tout à fait immérité.

2037. La coustume ou droit de commune accordé par Eudes III, duc de Bourgogne, aux habitans de la ville de Beaune, 1203. Accord entre Robert, duc de Bourgogne, et les habitans de de Beaune, sur les privileges et droit de commune qu'il confirme. 1283. (Trés. des ch.)

2038. Lettres de Guillaume de Vergi, Ponce de Grancei et autres, par lesquelles ils se constituent pleiges pour l'effect des lettres précédentes pour la duchesse de Bourgogne, à Paris, l'an 1218, au mois d'août.—Lettres de Bertrand de Saldun, datées de Beaune, l'an 1218. Des maire, eschevins et commune de Beaune à même fin. (*Ib.*)

2039. Hugues IV, duc de Bourgogne, donne à son fils Robert, chevalier, le chasteau de Vergy, la ville de Beaune, la cité de Chalons, les villes de Nuis et d'Aussone; les chasteaux de Moncenis, Brancion, Piperie, la ville de Beaumont et les chasteaux de Buxy et de Perrière; réserve à lui l'usufruit sa vie durant, l'an 1272. Lettres de Girard, évêque d'Autun, attestant la donation précédente. 1272. (*Ib.*)

2040. Extrait des anciens registres du Parlement de Beaune et Saint-Laurent-les-Chalons, conservez à Paris dans le thrésor des chartres du Roy. (Col. de Bourg.)

2041. Réglement arrêté en 1439 par le Parlement de Beaune, qui fixe et détermine le mode de procédure civile qui sera suivi dans l'instruction des causes.—Réglement sur la même matière, de 1463. (Arch. com. de Dij.).

2042. L'assemblée de mess. les gens des trois Estats de ce duchié de Bourgogne assemblez au lieu de Beaune, le jeudi vingt-cinquième jour de sept. 1435 en grant nombre et lesquels n'ont pas esté assemblés à Dijon, ainsi qu'ils ont accoustumez faire, obstant les dangiers de l'inffection qui y règne présentement. (Col. de Bourg.)

2043. Liste des maires de Beaune. (F. Gaign., p. 81.)

2044. Discours sur la réduction de Beaune, 1595, 1 v. in-f°. (Bibl. de Dij., 451.)

2045. Archives du chapitre de Notre-Dame-de-Beaune, de 1099 à 1790, 547 vol., 15 plans, 3 atlas, 85 liasses et 4082 chartes ou titres sur parchem. (Arc. de la C.-d'Or.)

2046. Cartulaires *de spiritalibus et de temporalibus* du chapitre de la collégiale Notre-Dame-de-Beanne (*Beata Maria Belnensis*), 6 vol. in-f° sur parch. et pap. du XVe au XVIIe siècle. conten. 3402 actes, de 1457 à 1649. (A. E. de la C.-d'Or.)

2047. Cartulaires du chapitre de la collégiale de N.-D.de-Beaune, 2 vol. in-4° et in-8°, sur parch. et pap. du XVe au XVIIe siècle, conten. 289 actes, de 1225 à 1657. (*Ib.*)

2048. Autre cartulaire du chapitre de la collégiale de Notre-Dame-de-Beaune, 1 vol. in-4° sur pap., écrit. du XVIIe siècle, conten. 51 actes, de 1622 à 1657. (*Ib.*)

2049. Description de trois anciens monumens qui se trouvent dans l'église de Notre-Dame-de-Beaune, XVIIe siècle. (Col. de Bourg.)

2050. Archives du mépart de l'église de Saint-Pierre-de-Beaune, de 1658 à 1780, 1 vol., 1 liasse, 4 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2051. Archives des chapelles fondées dans l'église de Beaune, au nombre de 50, de 1243 à 1790, 12 liasses et 405 chartes. (*Ib.*)

2052. Cartulaires de la maison des Chartreux de Beaune (*Domus Fontaneti*), 5 vol. in-f°, le 5e in-4°, sur pap. de 2045 feuil.,

écriture des XVe et XVIIe siècles, contenant 1550 actes : de 1320 1630. (*Ib.*)

2053. Deux autres cartulaires des Chartreux de Beaune, 2 vol. in-f°, écrit. du XVIe et du XVIIe siècle, conten. l'un 116 actes de 1320 à 1552, l'autre 88, de 1650 à 1713. (*Ib.*)

2054. Archives de la chartreuse de Beaune, de 1219 à 1790, 30 vol., 15 liasses et 702 chartes. (*Ib.*)

2055. Plan géométral de la chartreuse de Beaune. (Top. de Fr.)

2056. Archives des Cordeliers de Beaune, de 1240 à 1766, 1 vol., 2 liasses et 198 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2057. Archives du couvent des Jacobins de Beaune, 1 vol. (*Ib.*)

2058. Archives du couvent des Dominicains de Beaune, de 4477 à 1783, 1 plan, 5 liasses et 287 chartes. (*Ib.*)

2059. Archives du couvent des Oratoriens de Beaune, 1 atlas (*Ib.*)

2060. Archives du couvent des Carmélites de Beaune, jadis prieuré St-Étienne, dépendant de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon, de 1004 à 1790, 26 vol., 1 atlas, 7 liasses et 836 chartes. (*Ib.*)

2061. Relation de la vie de (V. S.) Marguerite du St-Sacrement, carmélite déchaussée de Beaune, morte en odeur de sainteté en 1648, gr. in-8°, pap. (Suppl. fr. 2607.)

2062. Archives du couvent des Ursulines de Beaune, de 1626 à 1790, 5 vol. 4 liasses et 238 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2063. Archives du couvent des Minimes de Beaune, de 1606 à 1790, 1 vol., 2 liasses et 90 chartes. (*Ib.*)

2064. Archives du couvent des Visitandines de Beaune, de 1631 à 1785, 2 vol., 1 plan, 5 liasses et 131 chartes. (*Ib.*)

2065. Archives de la commanderie de Beaune, de 1188 à 1790, 45 vol., 9 plans et 7 atlas, 11 liasses et 736 chartes. (*Ib.*)

2066. Registre d'actes concernant la commanderie de Beaune, 1 vol. in-4° pap., de 19 feuil., écrit en 1490, cont. 33 actes de 1342 à 1613. (*Ib.*)

2067. Abbaye d'Augustins de Sainte-Marguerite, près Beaune, de 1176 à 1790, 15 vol., 3 plans et 1 atlas ; 5 liasses et 341 chartes. (*Ib.*)

L'une des plus anciennes abbayes de France; on la disoit fondée au IVe siècle.

2068. Titres de la confrairie de Beaune. (*Ib.*)

2069. Plan de la ville de Beaune, tout à l'entour de la ville, son mur et jardinage. Pl. linéaire à la plume. (Top de Fr.)

2070. Titres de la seigneurie d'Auxey, de 1600 à 1776, 12 plans. 2 liasses et 50 actes sur parch. (Ar. c. de la C.-d'Or.)

2071. Pièces diverses sur Auxey-le-Grand et Auxey-le-Petit. (C. hist.)

2072. Titres de la confrérie d'Auxey. (Arc. c. de la C.-d'Or.)

2073. Titre de la seigneurie d'Ebaty et Tailly, de 1498 à 1789, 14 v., 14 plans et 5 cartes; 8 liasses et 446 titres sur parch. (*Ib.*)

2074. Archives de l'abbaye de bernardines de Lieu-Dieu, transférées à Beaune: de 1140 à 1790, 5 vol., 13 liasses et 799 chartes. (*Ib.*)

2075. Titres de la confrérie de Mavilly, 9 vol. (*Ib.*)

2076. Titre de Mahaut, comtesse de Châlons, en faveur des vins de Pomart, 1234. — Avec la ratification de Jean, comte de Bourgogne et de Chalons. 1234. (Tr. des ch.)

2077. Notice historique sur Pouilly, bourg de l'Auxois, baronie du bailliage d'Arnai-le-Duc, dioc. d'Autun. (Font. 32.)

2078. Le roy Philippe le Bel promet recompense à Philippe de Chaunery et Isabelle sa femme, pour la moitié du chasteau de Faulx-Salice, dioceze de Langres, escheue à ladicte Isabelle par le décès de son père, Guillaume, seigneur de Salice, et de son frère Jacques, à Paris, l'an 1299, au mois de fév. (Tr. des ch. v. 367, f° 99)

2079. Titres des seigneuries de St-Seine et de Pouilly-sur-Saône, de 1361 à 1788, 9 vol. in-f°, 108 plans, 6 liasses et 615 actes divers (A. c. de la C.-d'Or.)

2080. Archives de l'abbaye de St-Seine, en Auxois, de 1196 à 1790, 29 vol., 24 plans, 14 liasses et 284 chartes (*Ib.*)

Cette abbaye fondée en 534 par saint Seine, fils du comte Mesmont, qui y mourut en 550, a donné naissance au bourg de ce nom, aujourd'hui chef-lieu de canton

2081. Cartularium sancti Sequani. Pet. in-4°, cop. du XVIIe siècle. (S. Germ. lat. 1055².)

2082. Cartulaire de St-Seine. (*Ib.*, *Ib*)

2083. Cartulare monasterii Sigestrensis et abbatiæ Sanctæ Mariæ sanctique Sequani, in comitatu Alsensi 1721, in-f° du XVIIe siècle, de 105 p. et 10 p. de tab. (Bouh. 39.)

Paroît plus complet que celui du f. S. Germ.

2084. Ancien cartulaire de l'abbaye de St-Seine : monasterium sancti Sequani, 1 vol. in-4° sur parch., de 186 feuil., écrit. du XIIIe siècle, cont. 86 actes de 830 à 1222. (A. E. de la C.-d'Or.)

Il y a dans ce volume des remarques sur la liturgie, un poëme latin sur la messe, une lettre de Pierre le Vénérable à saint Bernard et des sermons.

2085. Remarques sur l'abbaye de St-Seine. — Table des matières contenues dans un ancien cartulaire de l'abbaye St-Seine, pet. in 4°. — Trois tombes et épitaphes, et écussons de l'abbaye St-Seine. (Col. de Bourg.)

2086. Titre du prieuré d'Augustins de Trouhaut, de 1441 à 1786, 1 liasse, 10 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2087. Cartulare monasterii de Buxeria, ordinis citerciensis, ex antiquo exemplari descriptum, manu Johannis Bouhier. (F. Bouh.)

Bussière, de l'ordre de Citeaux, dioc. d'Autun, au nord de Beaune, fondée l'an 1130.

2088. Figures de la colonne de Cussy, avec des notes autographes de Gaignières. (Top. de Fr.)

Fort curieux monument d'antiquité romaine, sur lequel M. Baudot de Dijon a publié récemment une dissertation pleine d'érudition archéologique.

2089. Archives du couvent des Ursulines d'Arnay, de 1474 à 1790, 4 plans, 1 liasse et 28 chartes (A. E. de la C.-d'Or.)

2090. Archives du mépart de l'église de Saint-Laurent d'Arnay-le-Duc, de 1475 à 1798, 3 vol. in-f°. 1 liasse et 12 actes sur parch. (*Ib.*)

2091. Archives de la chapelle de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, à Arnay. (*Ib.*)

2092. Archives du prieuré de Bénédictins de Saint-Jacques-d'Arnay, de 1345 à 1790, 2 liasses et 180 chartes. (*Ib.*)

Fondé l'an 1088, par Girard, seigneur d'Arnay.

2093. Archives de la chapelle de l'Assomption, à Autigny, 1739. (*Ib.*)

2094. Titres de la baronie d'Autigny, 1 vol. in-f°. (*Ib.*)

2095. Archives de l'abbaye de Genovefains d'Ogny, de 1188 à 1790, 4 vol., 6 plans, 8 liasses et 509 chartes (*Ib.*)

Fondée en 1106 par des gentilshommes du voisinage.

2096. Transcription de titres des Génovefains d'Ogny (*Beata Maria Oignacensis*), 1 vol. in-f° s. pap. de 24 feuil., écrit. du XIVe siècle, cont. 209 actes de 1137 à 1704. (*Ib.*)

2097. Titres de la familiarité de Brasey, de 1417 à 1790, 3 liasses et 249 chartes. (*Ib.*)

2098. Cartulaire du prieuré d'Augustins de Bar-le-Régulier, 1 vol. in-f°, pap. de 228 feuil., écrit. du XVIe siècle, conten. 249 actes de 1209 à 1536. (*Ib.*)

2099. Archives du prieuré des Augustins de Bar, de 1125 à 1790, 4 vol., 4 atlas, 10 liasses et 246 actes divers sur parch. (*Ib.*)

2100. Titres des confréries de Bar. (*Ib.*)

2101. Archives du mépart de l'église de Saint-Martin de Nolay, de 1425 à 1790, 1 vol. 2 liasses et 90 chartes. (*Ib.*)

2102. Cartulaire de la cure de Nolay et mépart, 1 vol. in-4° sur pap., de 555 feuill. écrit. du 16e siècle, conten. 250 actes, de 1474 à 1562. (*Ib.*)

2103. Titres de la confrérie de Nolay. (*Ib.*)

2104. Titres de la seigneurie d'Ivry. IV, in-fol. (*Ib.*)

2105. Titres de la seigneurie de Chassagne, 1 vol. gr. in-4° sur parch. de 163 fol., écrit. du 13e siècle, contenant 108 actes, de 1236 à 1270. (*Ib.*)

2106. Titres de la confrérie de Chassagne. (A. C. de la C.-d'Or.)

2107. Catalogue de tous les monastères, et des religieux de l'ordre de Citeaux, écrit en 1639. (F. lat., 5682.)

On sait que l'antique et célèbre abbaye de Citeaux, sise à Gilly, village du canton de Nuits, avoit sous sa dépendance 3,600 couvents des deux sexes.

2108. Le livre de dubitations et de définitions de l'ordre de Citeaux. (7744³.)

2109. Pontificale Cisterciense, Cod. mss. in 4°., franç. (Bibl. de Montp.)

2110. Archives de l'abbaye chef d'ordre des Bernardins de Notre-Dame de Citeaux, de 1124 à 1790. 184 volumes, 67 plans et 4 atlas : 103 liasses et 5433 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2111. Dix volumes de cartulaires in-fol. sur parch., de 2509 feuill., écrit. des 15e et 16e siècles, contenant 2980 actes, de 1098 à 1609.

Cette belle collection, la plus complète de celles qui existent aux Archives de la Côte-d'Or, est de la fin du XVe siècle. Elle a été compilée par ordre et sous la direction de Jean de Cirey, célèbre abbé, général de Citeaux.

2112. Amodiations et marchés de l'abbaye de Citeaux : 5 vol. grand

in-4° sur pap., de 1041 feuill., écrit. des 15e, 16e et 17e siècles, conten. 440 actes de 1455 à 1629. (*Ib.*)

2113. Copie de plusieurs lettres et chartes produites par l'abbaye de Citeaux dans un procès contre celle de Clairvaux, 1 v. in-fol. sur parch., de 34 feuill., écrit. du 16e siècle, de 55 feuillets, de 1212 à 1486. (*Ib.*)

2114. Cartulaire de l'abbaye de Citeaux, 11 vol. in-fol. et pet. in-4° sur pap., de 1062 feuill., écrit. du 15e au 16e siècle, conten. 728 actes, de 1180 à 1504. (*Ib.*)

2115. Secundum registrum monasteriorum ordinis cisterciensis, 1 vol. pet. in-4° sur parch. de 30 feuil., écrit. du 15e siècle. (*Ib.*)

2116. Volumen continens: Verus modus liberationis cistercii ab annuo redditu, ve libr. tur. erga S. Germanum prope Paris. Occasione Gilleii. 1 vol. in-fol. sur parch., de 107 feuill., écriture du xvie siècle. (*Ib.*)

Ms. entièrement rédigé et signé par l'abbé Jean de Cirey.

2117. Cartulare antiquum cistercii, 3 vol. in-4° sur parch., de 444 feuill., écrit. du xiiie au xive siècle conten. 1178 actes, de 1044 à 1302. (*Ib.*)

2118. Quedam carte cistercii.—Ancien cartulaire, 1 vol. in-fol. sur parch., de 98 feuill., écrit. du xiiie siècle, 271 actes: et du xiie siècle 22 actes, de 1098 à 1290. (A. E. de la C. d'Or.)

2119. Diverses chartes des ordres de Saint-Benoit de Cluny, de Citeaux, de Saint-Augustin et de Prémontrés. (F. lat., 5485.)

2120. Cartulaire de Maison-Dieu, 1 vol. in-fol. sur pap., de 188 feuill., écrit. du xviiie siècle, conten. 52 actes, de 1277 à 1424. (A. E. de la C. d'Or.)

2121. Chartes accordées par Innocent IV et Clément VI à l'ordre de Citeaux, transcrites au xive siècle. (F. lat., 5477.)

2122. Autres chartes accordées aux moines de Morimond, ordre de Citeaux, par Blanche et Thibault son fils, comte de Champagne, écrites au xive siècle. (F. lat., 5477a.)

2123. Titres de la seigneurie de Prémeaux, Villy et Champrenault, de 1378 à 1784, 6 vol., 3 liasses et 331 actes sur parch.

2124. Titres des hôpitaux d'Arlay, d'Autun, de Bar-sur-Seine, Beaune, Blaisy-Haut, Bourg-en-Bresse, Chantilly, Chatillon,

Mirebeau, Nuits et Verdun-sur-le-Doubs : de 1249 à 1790. 1 vol., 1 plan, 1 liasse et 20 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2125. Titres de la seigneurie de Villers-la-Faye, de 1536 à 1743, 20 vol., 1 liasse et 37 actes sur parch. (*Ib.*)

2126. Archives du couvent des Ursulines de Nuits, de 1579 à 1790, 7 vol., 2 liasses et 35 chartes. (*Ib.*)

2127. Archives du chapitre de la collégiale de Saint-Denis de Vergy, à Nuits, de 1160 à 1790. — 80 vol., 7 plans, 1 atlas, 18 liasses et 1501 chartes sur parch. (A. E. de la C.-d'Or.)

2128. Archives de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Agencourt, de 1687 à 1782. (*Ib.*)

2129. Archives du prieuré des Bénédictins de Saint-Vivant de Vergy, de 1100 à 1790. 34 vol., 6 plans, 22 liasses et 1453 chartes.

Fondé en 912, par Manassés, seigneur de Vergy, comte d'Auxois, Châlon, Beaune et Dijon.

2130. Cartulaire du grand prieuré de Saint-Vivant-sous-Vergy, 1 vol. in-4°, sur parch., de 39 feuill., écrit. du XIVe siècle, conten. 98 actes, de 1200 à 1330. (*Ib.*)

2131. Chronique du grand-prieuré de Saint-Vivant-sous-Vergy, 1 vol. in-4° sur pap., de 133 feuill., écrit. des XVII[e] et XVIII[e] siècles, de 668 à 1742. (*Ib.*)

2132. État de répartition du foin à livrer par les habitants du bailliage de Châlons pour la cavalerie du quartier de Pouilly. Déc. 1652. (Gaign. 458.)

2133. Deux dessins de tombes remarquables de l'église de l'abbaye de la Bussière, avec épitaphes et notices. (Col. de Bourg.)

2134. Titres de la confrérie de Vandenesse. (A. C. de la C.-d'Or.)

2135. Titres de la baronnie de Châteauneuf. 1 vol. in-fol. (*Ib.*)

2136. Archives de l'abbaye des Bernardins de la Bussière, de 1131 à 1790, 9 vol., 4 plans, 14 liasses et 1011 chartes. (*Ib.*)

2137. Jean d'Inteville, chevalier, bailly de Dijon, absout les habitans de Faugey et d'Arconnay des demandes qui leur étoient faites par l'abbé et couvent de Citeaux qui se plaignoient desdits habitans pour avoir coupé leur bois de Chamberne, à Saint-Jean, proche de Losne, l'an 1327.—Sentence des auditeurs des appeaux,

par laquelle ladite sentence du baillif est infirmée et déclarée nulle, à Beaune, l'an 1229, *ib.* (Tr. des ch., v. 367 367, p. 67 v°.)

2138. Histoire du siége de la ville de Saint-Jean-de-Lône, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans le duché de Bourgogne en l'anné 1636, pet. in-fol. de 46 feuillets. Ex libris bibliothecæ monasterii S. Benigni divionensis catalogo inscriptus anno Domini 1733.) (Col. de Bourg.)

2139. Histoire du siége de Saint-Jean-de-Lône, 1 vol. in-4°. (Bibl. de Dijon, 452.)

Saint-Jean-de-Losne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune, a son histoire qui ne manque pas d'intérêt ; mais rien de plus digne de mémoire et de célébrité que le siége que ses habitants soutinrent en 1636, contre les troupes de Galas.

2140. Carte très-exacte du camp du Roi sur la Saône, de Saint-Jean-de-Losne à Bellegarde (Auvilliers). (Top. de Fr.)

2141. Plan (linéaire) de la ville de Saint-Jean-de-Losne, ainsi qu'elle est présentement fortifiée, 1656. (*Ib.*)

2142. Titres de la confrérie de Saint-Jean-de-Losne (A. c. de la C.-d'Or).

2143. Titres de la Familiarité de Saint-Jean-de-Losne, de 1393 à 1790; 1 plan, 3 liasses et 92 chartes. (*Ib.*)

2144. Archives du couvent des Carmes de Saint-Jean-de-Losne, de 1624 à 1790, 1 vol. 3 liasses et 298 chartes. (*Ib.*)

2145. Archives des Ursulines de Saint-Jean-de-Losne, de 1606 à 1790, 2 vol., 1 plan, 1 liasse et 39 chartes. (*Ib.*)

2146. Titres de la seigneurie d'Esbarres et Marsonaz, de 1412 à 1774, 23 vol., 11 plans, 6 liasses et 326 chartes ou titres divers. (*Ib.*)

2147. Titres de la confrairie de Charrey. (*Ib.*)

2148. Acquit pour la somme de deux cens livres, paiées au Roy Jean, l'an 1361, pour la confirmation des priviléges des Lombards, de Loone et d'Auxonne. (Tr. des ch. 367. f. 130.)

2149. Robert, duc de Bourgogne, confirme la vente de quarante livres de rente annuelle sur la Maison-Dieu, proche de Losne : icelle vente faicte à l'abbé et couvent de Citeaux, par Philippes dict de Vienne, seigneur de Poigny et de Seurre, l'an 1277, au mois de sept. (*Ib.*, v. 367, p. 68).

2150. Sentence donnée par Jean des Granges, bailly de Dijon, par

laquelle Huguenin de Vienne est condamné de rétablir en la justice de l'abbé et couvent de Cisteaux un homme qui fut pris pour larcin, en la Maison-Dieu de Laosne. A Auxonne, l'an 1307. (Tr. des ch., v. 367, p. 68).

2151. Robert, duc de Bourgogne, advoue tenir a foy et hommage du Roy Philippe III, les chasteaux de Savignes, de Dundain, d'Arches, de la Perrière-sur-Saône, et reconnoit que le Roy, en récompense, lui avoit promis de bailler à foy et hommage les chastellenies du Mont-Saint-Vincens et de Charollois à la dame de Bourbon, sa fille, et autres personnes, et pour ce, lui a fait don de l'hommage qui lui étoit dû; 1274, au mois de mars.—Est porté que Hugues, père dudit Robert, tenoit immédiatement du Roy lesdites chastellenies. (*Ib.*, v. 367, fol. 91.)

2152. Lettres du Roy Philippes le Long, au bailly de Mascon, par lesquelles il luy mande que la vente qui a été faicte des héritages du chasteau de Saint Simphorian, tienne, comme ayant esté lesdits héritages adjugés par décret sur Jean de Saint-Symphorian, chevallier, lequel avoit été condamné en 500 livres tournois, à raison de quelques excès par lui commis à Paris, l'an 1319. (Tr. des ch., vol. 367, p. 113). — Lettres du sénéchal de Lyon et de Mascon, au chastelain royal du chasteau de Saint-Symphorian, pour l'exécution des précédentes, 1319, au mois de novembre. (*Ibid.*)

2153. Vente au Roy par Yves le Prévost, son clerc, du droit qui pouvoit appartenir audit Yves au chastel de Saint-Simphorian-le-Chastel, au bailliage de Macon, ainsi comme ce droit lui avoit esté transporté par les héritiers d'Alain, évesque de Sainct-Brieuc, l'an 1320, au mois de mars. (Tr. des ch., Cler., 736, p. 114.)

2154. Lettres du seneschal de Lion pour mettre l'évesque de Saint-Brieuc en possession des héritages que dessus, revenus et droits adjugés par décret sur ledit Jean de Saint-Simphorian, l'an 1319 (Tr. des ch., p. 113). — Procès-verbal des criées d'une maison sise à Saint-Simphorian, appartenant audit Jean de Saint-Simphorian, l'an 1319, avec la confirmation dudit procès-verbal. (*Ib.*)

2155. Plan de Seurre avec les attaques faites aux bastions du Roy et de Guise, assiégé le 8e may 1653, par l'armée du Roy, com-

mandée par S. A. d'Espernon, et réduite à l'obéissance de S. M. le 3 mai suivant. (Top. de la Fr.)

Seurre, Saheure et Seheurre, étoit un marquisat, à la maison de Condé. Sa mairie remontoit à 1278 et ses armes étoient d'*azur semé de roses d'argent au lion couronné d'or*. Elle soutint plusieurs siéges pour les intérêts du prince de Condé durant les guerres civiles des XVIe et XVIIe siècles. Érigée en duché-pairie en 1620 par Louis XIII en faveur de Roger de Bellegarde, dont elle prit le nom qu'elle quitta après la mort de ce duc.

2156. Carte très-exacte des environs du camp du Roy sur la Saône, près Bellegarde. (*Ib.*)

2157. Plan de la ville de Bellegarde en Bourgogne, comme il étoit fortifié devant sa dernière prise. (*Ib.*)

2158. Plan de Bellegarde, Seurre ou Bellegarde, petite ville de Bourgogne sur la Saône. (*Ib.*)

Des. à la plume sur pap. jaune verni.

2158 *bis*. Lettres et pièces concernant Roger duc de Bellegarde. — Armes et généalogie de la maison de Bellegarde. (Cab. hist.)

2159. Accord entre le seigneur de Seurre, à présent Bellegarde, et le duc de Bourgogne, pour la franchise de ladite ville, 1278. (Per.)

2160. Saisie des héritages et rentes des prieur et confrères de la confrairie du Sainct-Esprit de Seurre, à faute d'avoir lettres d'amortissement du duc de Bourgogne, 1434, et pièces s'y rattachant. — Lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en faveur des prêtres et chapelains de l'église Saint-Martin de Seurre; appelant au parlement de Beaune et de Saint-Laurens de la saisie pratiquée l'an 1434. (Tr. des ch.)

2161. Philippe de Bourgogne octroye aux chapelains et clercs de l'église paroissiale de Saint-Martin de Seurre, que leurs procès soient jugés par parlement de Beaune, jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné, l'an 1435. — Semblables lettres pour les confrères du Saint-Esprit de Seurre, l'an 1435. (*Ib.*)

2162. Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles en confirmant l'arrest du parlement de Saint-Laurens, est appoincté qu'il sera fait enqueste sur les faits produits au procès entre les prêtres et chapelains de l'église parochiale de Saint-Martin de Seurre, d'une part, et le procureur fiscal dudit duc en ses Parlements, l'an 1435. (*Ib.*)

2163. Escritures faictes par Guillaume Bourrelier, procureur fiscal du duc et comte de Bourgogne, par lesquelles il conclud que les chapelains de l'église paroissiale de Saint-Martin de Seurre, et les prieur et confrères de la confrérie de Saint-Espriet soient subjets au droit d'amortissement pour les biens par eux acquis. (*Ib.*, 367, p. 185)

Contient quelques détails curieux.

2164. Cartulaire de la ville de Seurre, commençant à l'an 1357, et finissant à l'an 1626, 1 vol. pet. in-fol. (Hot. de v. de Seurre).

2165. Titres du marquisat de Seurre, 1 vol. in-fol. de l'an 1524 (A. c. de la C.-d'Or).

2166. Titres de la confrérie de Seurre. (*Ib.*)

2167. Titres de la Familiarité de Seurre, de 1300 à 1790 ; 14 vol., 2 plans, 12 liasses et 626 chartes. (*Ib.*)

2168. Titres du prieuré d'Augustins de Seurre, de 1439 à 1790 ; 2 liasses, 128 chartes. (*Ib.*)

2169. Archives du couvent des Cordelières de Seurre, de 1412 à 1790 ; 1 liasse et 50 chartes. (*Ib.*)

2170. Archives du couvent des Ursulines de Seurre, de 1486 à 1789; 14 vol., 1 plan, 3 liasses et 153 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2171. Franchises et coustumes octroyées aux habitans de Sehurre, l'an 1268, au mois de may, par Philippes dict de Vienne, sire de Poigny et de Sehurre, du consentement d'Alix, dicte comtesse de Vienne, dame de Poilly-sur-Saône, sa mère, et de Agnès de Bourgogne, sa femme, et de Huguenin, son fils aîné, confirmées par Robert, duc de Bourgogne, et l'original desdites franchises, communiquées l'an 1368 au mois de novembre, à Hugues de Vienne, seigneur de Sehurre et de Sainte-Croix, chevalier. (Trés. des ch.)

2172. Lettres de Thibaut, seigneur de Beaujeu-sur-Saône, escuyer, et de Catherine, sa femme, par lesquelles ils advouent tenir à foy et hommage, de Robert, duc de Bourgongne, ce qu'ils ont à Seurre et à Frontenay ; 1301, au mois de septembre. (*Ib.*)

2173. Philippe de Vienne, sire de Peigné, cedde et transporte à Robert, duc de Bourgogne, le fief de Villery-sur-Saône, que son oncle, Henry d'Antigny, sire de Saincte-Croix, tenoit de luy, et ce en récompense de ce que ledit duc de Bourgogne lui avoit

donné pouvoir d'affranchir la ville et habitans de Sehurre, tenue à foy et hommage-lige du duc de Bourgogne, l'an 1278, avec les lettres de confirmation de l'an 1278. (*Ib.*)

2174. Rapport d'un sergent sur l'adjournement par lui faict à Jean de Montaigu, seigneur de Conches, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et autres, pour comparoistre au Parlement de Saint-Laurens, pour répondre au procureur fiscal sur les entreprises et exceds par eux faits l'an 1438. — Rapport du même sergent sur l'ajournement à même fin à Louis de Chalon, prince d'Orange, 1438, et autres pièces sur le même sujet. (*Ib.*)

2175. Rapport d'un sergent sur l'ajournement par lui faict à quelques-uns de comparoistre au prochain Parlement de Beaune, l'an 1436. (*Ib.*)

2176. Titres de la seigneurie d'Auvillars, Virey et Saint-Aubin, de 1703 à 1746; 6 vol., 1 liasse et 5 chartes sur parchemin. (A. c. de la C.-d'Or).

2177. Charles VII establit la chambre et grenier à sel de Marigny-les-Nonnains, et y sera vendu du sel de Bretaigne et de Languedoc : écrit à Razille, l'an 1446, le 27e de juillet. (Tr. des ch., 367, p. 170.)

2178. Titres de la Familiarité de Pagny, de 1393 à 1776; 2 vol., 2 liasses et 55 chartes (A. E. de la C.-d'Or).

2179. Lettre d'Eudes, duc de Bourgogne, par laquelle il déclare qu'ayant donné à Guillaume de Poigny, fils de Philippes, ce que Hugues, seigneur de Vergy, tenoit de la Saône, il s'est réservé la garde de la grange de Lanterans (ou Tanteraus), l'an 1203. (Tr. des ch., vol. 367, p. 67.)

2180. Robert, duc de Bourgogne, déclare qu'ayant fait prendre trois malfaiteurs en la grange de Lanterans, qu'il n'entend pour ce préjudicier au droit de justice appartenant à l'abbaye de Cisteaux ; à Rouvre, l'an 1290, au mois de novembre. (Tr. des ch, v. 367, p. 67).

2181. Lettres de Louis de Savage, sire de Wane, par lesquelles il recognoist s'estre accordé avec Eudes, duc de Bourgongne, lequel luy avoit baillé pour et au lieu de deux cens livres tournois de rente, ce qu'il avoit en gage du seigneur de Beaujeu en la terre

de Frontenay, et encore ce qu'il avoit acquis de Jean de Vienne, seigneur de Poigny, que advenant que ledict seigneur de Beaujeu veuille retenir ledit gaige, qu'il le pourra faire, en faisant néantmoins assignation autre part par ledict duc de Bourgongne audict sire de Waux, à la Perrière oultre Saône, 1323. (*Ib.*)

2182. Lettres d'Eudes, duc de Bourgogne, au bailly de Dijon, par lesquelles il lui mande d'enquérir sur les excès et viollences commises par quelques habitants de Poigny, en la grange de Lanterans, appartenant aux religieux de Cisteaux, qui sont en la spéciale garde en chef et en membres du duc de Bourgogne ; au Val-des-Choux, l'an 1329. (*Ib.*, vol. 367.) — Autre de Jehan de Chastillon, chevalier et bailly de Dijon, par laquelle il donne sa sentence contre lesdits habitants de Pagny, pour raison desdits excès, l'an 1329. (*Ib.*)

2183. Protestation du cellerier de Cisteaux, sur ce que les habitants de Poigny n'auroient fait plenière restitution des prises et torts faits en la maison de *Tenterans*, appartenant aux religieux de Cisteaux, à Saint-Jean de Lonne, 1329. (*Ib.*)

2184. Lettre d'Eudes, duc de Bourgogne, comte d'Artois et de Bourgogne, palatin et seigneur de Salins, audit bailly de Dijon, pour faire exécuter sa sentence, à Argilly, l'an 1330, le 24e du mois de novembre. (*Ib.*)

2185. Lettre de Eudes, duc de Bourgogne, comte d'Artois et de Bourgogne, palatin et sire de Salins, par laquelle il mande au bailly de Dijon qu'il ait à empêcher aucun tort ou grief soit fait aux religieux de Citeaux, en leur grange de *Toutruans* (*sic*), à Braisey, l'an 1333, 28 févr. (*Ib.*, p. 68.)

2186. Titres de la seigneurie de Chamblane et dépendances, de 1436 à 1787, 6 vol., 7 plans, 1 liasse et 505 actes sur parchemin. (A. c. de la C.-d'Or.)

2187. Titres du marquisat de la Perriere, 4 vol. in fol. (*Ib.*)

2188. Robert, duc de Bourgogne, chambrier de France, advoue avoir faict foy et hommage au Roy Philippe III du fief de Villy-sur-Saône, qu'il auroit eu de Phillippes de Vienne, seigneur de Peigney, en récompense de ce qu'il avoit donné son consentement et confirmé les franchises et libertés octroyées par ledit Phi-

lippes à la ville de Sehurre, l'an 1378, au mois de janvier. (Trés. des ch.)

2189. Lettres de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, par lesquelles il advoue tenir à foy et hommage du duc et comte de Bourgogne, Saint-George, Seurre, Longepierre, Laiez, Navilley, Boisinhan, Meruans, Louhans et Arc-en-Barrois, l'an 1427, au mois de novembre. (*Ib.*)

2189 *bis*. Le blason colorié des familles nobles du pays de Beaune. (Armor. de Fr.)

Arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

Notice sur la ville et la bibliothèque communale de Châtillon. — Châtillon-sur-Seine, *Castellio ad Sequanam*, ville principale du pays de la Montagne, située le plus agréablement du monde et en amphithéâtre à une égale distance de Dijon et de Troyes, remonte comme les villes d'Autun, de Semur et de Dijon à une très-haute antiquité. Châtillon formoit autrefois comme deux villes distinctes que séparaient deux bras de la rivière de Seine: l'une désignée sous le nom du *Bourg*, l'autre sous celui de *Chaulmont*, ayant leur château avec fossés, murs et portes. Au IXe siècle, elle appartenoit à Gérard de Roussillon, l'un des plus grands seigneurs du temps, fondateur de l'église collégiale d'Avallon, des abbayes de Vezelay et de Poutières. Au XIIe siècle, on la voit indivise, possédée par l'évêque de Langres et le duc de Bourgogne, Hugues III. En 1206, intervint un traité pour raison des droits que chacun y avoit, et de la justice entre leurs sujets; et, sept années après, Eudes III accorda des franchises aux habitants et leur concéda la justice. Les armes de la ville de Châtillon sont *de gueules, au château tourné de quatre tours crénelées d'argent et massonné de sable.* Le P. Legrand, jésuite, a donné, en 1651, une histoire de Châtillon que l'on recherche fort aujourd'hui. Châtillon est la patrie du maréchal Raguse et de Petit, ancien ministre de la guerre. — Quant à sa bibliothèque, nous ne saurions mieux faire, pour la faire connoître, que de donner ici un extrait de la lettre qu'a bien voulu nous écrire son conservateur actuel, M. Chaillier.

« Si notre Bibliothèque est riche en ouvrages du XVIIe, du XVIIIe

siècle et même du XIXe, elle est bien pauvre en manuscrits. Avant 1790, il n'existoit pas de bibliothèque à Châtillon. Quand on supprima les communautés religieuses, on transporta dans cette ville les bibliothèques des abbayes de Molesme, de Pothières et de la Chartreuse de Lugny; on les réunit à celles des Cordeliers, des Génovefains, des Carmes et des Feuillants (monastères de Châtillon), qui possédoient des livres très-précieux, surtout en matière religieuse; on les jeta dans les combles du couvent des Capucins, et on les confia aux soins d'un garde-magasin.

» Ce ne fut que l'an VI, 1797, que la bibliothèque fut réellement fondée. M. Humbert, alors agent municipal, fit transporter et déposer dans une salle spacieuse de l'Hôtel de ville les livres emmagasinés depuis sept ans. M. Miel l'aîné, connu par ses productions littéraires et son goût éclairé par les beaux arts, vint à son aide. Il classa méthodiquement les livres si longtemps négligés, transcrivit les cartes nécessaires à la confection des catalogues, et les subordonna à des divisions et subdivisions bibliographiques. La Bibliothèque comptoit alors cinq mille volumes. Elle ne prit aucun développement jusqu'en 1819. Le 6 novembre de cette année, M. Bourée, médecin distingué, membre du conseil municipal, bibliophile d'élite, fut nommé conservateur. Depuis cette époque, la Bibliothèque est entrée dans une voie d'amélioration qui n'a fait que s'accroître. C'est donc au zèle, aux soins éclairés du nouveau bibliothécaire pour la propagation des sciences et des lettres que notre établissement doit de riches collections dignes de fixer même l'attention des savants étrangers qui viennent fréquemment la visiter. En effet, de cinq mille volumes qu'il trouva à son entrée en fonctions, il en porta le nombre à huit mille sept cent quatre-vingt-douze, ainsi que je l'ai constaté par le recensement que j'ai fait en 1852, époque de sa mort. En 1825, nommé adjoint au conservateur, j'ai partagé ses travaux, et j'ai été à même d'apprécier ses vues élevées et philanthropiques. En 1852, chargé moi-même de ce précieux dépôt, j'ai continué l'œuvre si bien commencée par mon digne et savant prédécesseur. Le nombre des volumes s'élèvera à la fin de cette année à treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept volumes. Quant aux manuscrits sur Châtillon et sur le pays de la Montagne, nous n'avons que : 1° *Historica descriptio abbatialis ecclesiæ beatæ Mariæ de Castellione ad Sequanam, auctore Francisco Hocmelle ejusdem ecclesiæ canonico*, 1723, in-4°, 1 vol.; 2° *Mémoires pour servir à l'Histoire du comté de la Montagne, au duché de Bourgogne (le Châtillonnois)*, par M. de la Mothe. In-4°, 1 vol.

» Inutile de vous parler ici d'un musée que j'ai créé en 1853, où j'ai réuni, autant qu'il m'est possible, toutes les antiquités du pays de la Montagne; c'est une collection déjà précieuse pour la localité. Je dois aussi, à la générosité de feu Mme Victorine de Chastenay, les éléments d'un musée lapidaire très-curieux, provenant des fouilles faites à Essarois, près de son château, au lieu dit la cave où se trouvoit un temple *votif* d'Apollon. Cet endroit étoit un centre religieux où affluoient les populations pour demander au dieu la guérison de leurs maux, ou la continuation d'une bonne santé, ainsi que le constate la quantité d'ex-voto que nous possédons. »

2190. Duché de Bourgogne. — Notice historique sur Chatillon sur Seine et comté de la Montagne. Signé à la fin : de la Mothe, avocat à Chastillon sur Seyne, le 18 mars 1765, avec un supplément à l'article du mont Roussillon ou Lassois. (Fontet. 32b.)

2191. Articles de la trève et suspension d'armes obtenues du Roy par les habitans de Chastillon sur Seyne avec le baron de Temissey, au mois de février 1595 (*Ib.*)

2192. Extraict des lettres d'establissement de la mairie de Chastillon, justifiant que nul n'y peut entrer s'il n'est originaire de ladite ville. Sept. 1595. (Font. 32c.)

2193. Chatillon sur Seine. Officiers du bailliage et de la chancellerie, 18 mars 1615. (Font. 39b.)

2194. Arrest pour le receveur de la ville de Chastillon sur Seine, 23 mars 1624. (*Ib.* 32c.)

2195. Estat des charges de la communauté de la ville de Chastillon sur Seyne, obmises par le dernier arrest du conseil, qui sont nécessaires et dont la plupart ont esté passées dans l'arrest du conseil du 8 juillet 1665. (*Ib.*)

2196. Testament de Me Pierre Guiotta, principal du collége de Chastillon sur Seyne, fondateur de l'hospital Saint-Pierre de ladite ville, natif de Noiron-les-Meaux, diocèse de Langres, du 5 nov. 1676. (*Ib.*)

2197. Procès-verbal de l'adjudication faicte des octrois et droicts patrimoniaux de la ville de Chastillon sur Seyne, 1702. (*Ib.*)

2198. Deffense des droits du roy sur l'ancienne ville de Chaumont-lès-Chastillon au duché de Bourgogne, contre les entreprises et les usurpations des agens et fermiers de Mgr l'évesque de Langres. (*Ib.*)

2199. Archives de l'abbaye de Génovefains de Notre-Dame de Chastillon sur Seine: de 1138 à 1790. 33 vol., 38 plans et 1 atlas, 35 liasses et 2333 chartes. (Arch. eccl. de la C.-d'Or.)

Fondée en 1152, par Manassée, doyen de Langres, ou selon d'autres en 1182.

2200. Cartulaire des Génovéfains de Notre-Dame de Chatillon (*Beata Maria de Castellione*). 1 vol. in-4° sur parch. de 303 feuillets, écriture du XVIIIe siècle, contenant 280 actes de 1141 à 1576. (*Ib.*)

2201. Archives de l'abbaye des Bénédictines du Puits d'Orbe à Chatillon, de 1128 à 1790, 3 vol., 6 pl., 13 liasses et 736 chartes. (*Ib.*)

2202. Archives du couvent des Cordeliers de Chatillon sur Seine, de 1263 à 1790. 1 vol., 2 liasses et 175 chartes. (*Ib.*)

2203. Recueil de titres de la cure de Chatillon sur Seine. 1 vol. in-f° sur pap. de 21 feuillets, du XVIIe siècle, contenant 25 actes de 1195 à 1523. (*Ib.*)

2204. Archives du mépart de l'église de Saint-Nicolas de Chastillon, de 1548 à 1790. 3 liasses, 65 actes sur parch. (*Ib.*)

2205. Archives du couvent des Trappistes du Val des Choux, de 1567 à 1790. 2 plans, 3 liasses et 41 chartes. (*Ib.*)

2206. Archives du couvent des Feuillants de Chatillon sur Seine, de 1582 à 1790. 2 liasses et 160 chartes. (*Ib.*)

2207. Vue du couvent des pères Feuillans de la ville de Chastillon sur Seine, en Bourgogne, 1707, dessins au lavis. (Cab. des Est. F. Gaign.)

2208. Archives du couvent des Ursulines de Chatillon, de 1621 à 1790. 2 liasses et 168 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2209. Archives du couvent des Carmélites de Chatillon, de 1628 à 1790. 1 vol., 3 liasses et 156 chartes. (*Ib.*)

2210. Titres de la confrérie de Chatillon. (*Ib.*)

2211. Copie d'un arrêt du conseil du 23 janvier 1630, par lequel le sieur Bresson, chapelain de la chapelle de Saint-George à Chas-

tillon sur Saone, est renvoyé au bailliage de la Marche pour prendre possession dudit bénéfice. (Gaign. 957.)

2212. Mémoire instructif concernant les rentes en fief et aumosnes de cinquante livres d'une part et dix livres d'autre, deues à l'abbaye de Fontevrault sur le domaine de Chastillon sur Seine. (F. 32C.)

2213. Procuration pour les habitans de la ville de Chaulmont-les-Chastillon contre les habitans de Chastillon, au sujet de leurs priviléges, mairie et justice. (*Ib.*)

2214. Requête pour les habitans de la Rue, de Chaumont les Chastillon sur Seyne, aux commissaires nommés à la vérification des debtes et affaires des communautés en Bourgogne et Bresse. (*Ib.*)

2215. Titres de la seigneurie de Cressey, Chaumont-le-Bois, Poiseul et Loches. De 1398 à 1788. 3 plans, 1 plan et 2 atlas, 12 liasses et 747 actes sur parch. (A. C. de la C.-d'Or.)

2216. Vente de cent escus d'or de rente annuelle sur un chasteau et chastellenie de Troissy et de Marregny par Gaucher de Chastillon, seigneur de Troissy et de Maregny chevallier, à H. d'Argemont, doyen de Tours, chanoine de Paris, conseiller du roy, pour le pris et somme de mil escus d'or. De Paris, mil quatre cens six, au mois d'octobre. Est porté que Troissy est tenu en fief du chastel de Chastillon, et Marregny du duc d'Orléans à cause de son chastel de Chasteauthierry. (Tr. des Ch.)

2217. Vente de la rente que dessus et des arrérages, faite au roy par ledict H. d'Orgemont, lors maistre en la chambre des comptes du Roy, à Paris, 1412, le 21e jour du mois de febvrier. (*Ib.*)

2218. Archives de l'abbaye de Bénédictins de Saint-Pierre de Pothières, de 1153 à 1790. 6 vol., 3 plans, 10 liasses et 460 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2219. Cartulaire de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Pierre de Pothières (*Sanctus Petrus Pultariensis*). 1 vol. in-f° sur pap. de 8 feuillets, écriture du XVIIIe siècle, contenant 11 actes de 1073 à 1096. (*Ib.*)

2220. Lettres de Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, par lesquelles il recognoist qu'il doibt tenir le chastel de Rochefort du comte de Bourgongne et dict que son père le comte Estienne

le reprit du duc de Milan, et que luy l'a repris du filz dudict duc, l'an 1267. (Tr. des ch.)

2221. Archives du grand prieuré de Champagne, formé des commanderies de Bure, Mormand, Epailly et Voulaine : — de 1132 à 1790. 179 vol., 57 plans et 7 atlas, 55 liasses et 1573 chartes. (A. E. de la C.-d'Or.)

2222. Titres de la comté de Rochefort, de 1409 à 1751, 16 vol. in-f°, 151 plans, 4 liasses et 150 actes sur parch. (*Ib.*)

2223. Titres de la seigneurie d'Echalot, Locheres, Couternon et Malmont, de 1322 à 1780. 1 vol., 84 plans et 1 atlas, 3 liasses et 331 actes sur parch. (*Ib.*)

2224. Cartulaire du prieuré de Marcenay. 1 vol. in-4° sur parch. et pap. de 43 feuillets, cont. 58 actes, de 1270 à 1420. (*Ib.*)

2225. Abbaye de Bénédictins de Notre-Dame de Moleme, de 1142 à 1790. 62 vol., 80 plans et 8 atlas, 57 liasses et 5559 chartes. (*Ib.*)

2226. Pouillé des bénéfices de l'abbaye Notre-Dame de Moleme. 1 vol. in-f° sur pap. de 46 feuillets, cont. 4 actes, de 1101 à 1275, (*Ib.*)

2227. Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Moleme. 1 vol. in-f° sur pap. de 122 feuillets, cont. 128 actes de 1688 à 1699 (*Ib.*)

2228. Cartulaire des actes de propriété de l'abbaye de Moleme. 3 vol. in-f° sur pap. de 562 feuillets, cont. 658 actes de 1521 à 1705. (*Ib.*)

2229. Chroniques et pouillés de l'abbaye de Notre-Dame de Molesme. 8 vol. in-f° et in-4° sur pap., écrit. du XVIIe siècle. (*Ib.*)

2230. Premier cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Molesme. (*Beata Maria Molismensis.*) 1 vol. petit in-f° sur parchemin de 63 feuillets, contenant 289 actes de 1076 à 1170. (*Ib.*)

2231. Deuxième cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Molesme. in-f° sur parch. de 153 feuillets, écrit. du XIIIe siècle, contenant 752 actes de 1101 à 1250. (*Ib.*)

(*La suite au prochain numéro.*)

